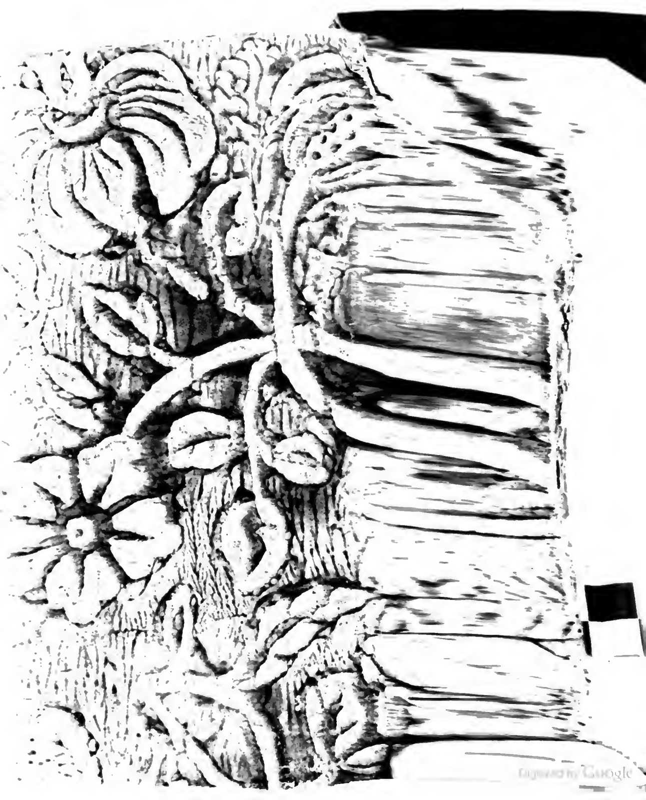



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVIII
B
7
NAPOLI



MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE
PORT-ROYAL.
TOME I.

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE

PORT-ROYAL,

Et à la Vie de la Reverende Mere Marie Angelique de Sainte Magdeleine ARNAULD *Reformatrice de ce Monastere.*

TOME PREMIER.



A UTRECHT,

Aux depens de la Compagnie.

M DCC XLII.





AVERTISSEMENT.

LEs Memoires de MM. du Fossé, Fontaine & Lancelot, que nous avons publiés les années precedentes, font ien connoître l'exterieur de Port-oyal, mais ceux qu'on donne au-ourd'hui, apprennent proprement uel en étoit l'interieur. Pendant que s Messieurs qui étoient unis à ce lonastere travailloient au dehors à :fendre & à éclaircir toute verité, s saintes Filles qui l'habitoient le-)ient vers le ciel des mains pures, ıi attiroient sur leurs freres & sur urs amis les graces dont ils avoient soin pour se conduire d'une manie- digne de Dieu.

L'Histoire de Port-Royal, pouvant ·e regardée comme une partie pre-:use des Annales Ecclesiastiques du /II. Siecle, on a cru devoir donner Recueil de Relations, pour con- ver à la posterité la memoire des

* gran-

grands exemples de vertu qui ont pàru dans cette Maison, où l'on a vu se retracer une image vive des siecles les plus fervens de l'Eglise. C'est dans ce Monastere qu'a commencé en 1609. la premiere reforme de Filles de l'Ordre de Cîteaux; & la regularité s'y est toujours soutenue parfaitement, jusqu'à sa destruction, qui arriva, comme tout le monde sait, en 1709. Aujourd'hui que toutes les Religieuses de Port-Royal sont mortes, on n'a point à craindre de faire de la peine à leur modestie, en exposant au grand jour les thresors de grace que Dieu avoit renfermés dans leur Monastere.

Rien n'est plus capable de faire revenir ceux qui sont encore prevenus à son sujet, & en même tems de faire croître dans le cœur des personnes bien disposées, le respect & l'amour qu'on doit avoir pour la sainte Maison de Port-Royal. Les Religieuses y apprendront les devoirs de leur état, si elles en ignorent l'étendue; & elles s'animeront à les remplir, en voyant des modeles parfaits de toutes les vertus qui leur conviennent. Les Vierges & les Dames chretiennes y trouveront aussi des choses qu'elles

peu-

euvent imiter. Enfin nous ne dou-
ons point que tout le monde ne s'en
difie; car la vertu est toujours aima-
e. Ceux qui la combattent, ne peu-
ent s'empêcher de la respecter au
onds de leur cœur; & quelquefois
ême, lorsqu'elle n'est plus devant
urs yeux, ils lui rendent l'honneur
ui lui est du.

On est principalement redevable de
s Memoires, que nous donnons
actement collationnés sur les Ori-
naux, à la celebre Mere Angelique
S. Jean Arnauld, qui a dressé la
us grande partie des Relations qui
composent, & qui a engagé d'au-
s personnes à écrire comme elle ce
'elles avoient vu & remarqué. La
nplicité avec laquelle ces Pieces ont
dressées, repond assez de leur
cerité; sur tout auprès de quicon-
e connoît l'éminente vertu de ces
ligieuses, à qui leurs ennemis mê-
s n'ont jamais reproché qu'une
p grande delicatesse de conscien-
& dont l'amour qu'elles avoient
ur la sincerité chretienne, à causé
erte temporelle. D'ailleurs elles
rivoient point pour le public,
s uniquement afin de conserver
c elles la memoire du bien que

 Dieu

Dieu avoit fait dans leur Monastere; & comme il paroît qu'elles se communiquoient leurs remarques les unes aux autres, il n'y a point lieu de douter de la sincerité de tant de personnes qui s'accordent toutes à parler dans le même esprit.

Il nous reste à dire quelque chose de l'Edition. On y a mis d'une maniere exacte plusieurs Relations qui ont été données en France, depuis une vingtaine d'années, sans ordre & assez imparfaitement. Les autres qui font le plus grand nombre, n'avoient jamais paru. Pour les notes qui les accompagnent elles sont de deux especes. On a eu soin de mettre entre deux crochets celles qui sont dans les Originaux. Mais on y en a ajouté d'autres, lorsqu'on l'a cru necessaire, soit pour lier les differentes parties de ce Recueil, soit pour éclaircir certains endroits qui sembloient le demander; & on en a tiré la matiere des Manuscrits dont on ne pouvoit gueres faire d'autre usage, ou de quelques Livres imprimés. On a cru aussi qu'en plusieurs endroits il seroit à propos de mettre les années en *parenthese*, aussi bien que les noms de famille des Religieuses, qu'on ne nommoit presque ja-

amais à Port-Royal que par leur nom le Religion.

Pour rendre ce Recueil plus comlet, on a fait sur divers monumens uthentiques quelques Vies de Relieuses qui meritoient d'y avoir leur lace, & sur lesquelles on ne trouvoit ien de bien suivi ni dans ces Menoires ni ailleurs. On espere que ce etit travail ne desagréera pas au pulic, non plus qu'une Genealogie de a famille des *Arnaulds*, qui merite ien d'être donnée plus exactement u'elle n'a paru jusqu'à present.

Quelque soin qu'on ait pris dans impression de ces Memoires, il n'a as laissé de s'y glisser quelques faues, sur tout par rapport aux années. C'est pourquoi nous prions le Lecteur e jetter un coup d'œil sur l'*Errata* ui se trouve à la fin de chaque voume. On ne tardera pas à donner les Tomes IV. & V. de ce Recueil, qui ar ce moyen sera entier.

Le 17. Janvier 1742. Jour auquel l'Eglise celebre la Fête de S. Antoine Instituteur de l'Ordre Monastique.

Genealogie des ARNAULDS.

Mem. d'Andilly, Part. I. pp. 2. & 3. LA famille des *Arnaulds* qui s'est rendue si celebre, vient orginairement de Provence : & l'histoire fait mention de quelques Gentilshommes de ce nom dès le XII ou le XIII. siecle. La branche de ceux qui vinrent s'établir en Auvergne, est la plus connue.

I. On voit par le Registre de la Chambre des Comptes que *Gracieux* Arnauld se trouva en 1340. dans l'armée du Roi Philippe de Valois.

Ibid. II. Ses descendans commanderent ce qu'on appelloit alors une compagnie d'hommes d'armes.

III. *Henri* Arnauld, fils de *Michel* qui vecut cent quatre ans, étoit Capitaine châtelain, ou Gouverneur du château d'Herman dans la haute Auvergne, sur les frontieres de la Marche & du Limousin, lorsque le Connêtable de Bourbon dont il étoit Ecuyer, comme il l'avoit été de Pierre de Bourbon Comte de Beaujeu son beaupere, quitta le parti de la France en 1523. & il eut l'addresse de menager la retraite de ce Prince, en faisant ferrer ses chevaux à rebours pour le soustraire aux poursuites des gens du Roi François I. Il épousa *Catherine* Barjot, & en eut deux enfans : *Jean* qui prit dans la suite la qualité de Commandant d'Herman & qui mourut sans enfans ; & *Antoine* qui suit. (*Dict. de Bayle*, art. d'Arnauld.)

Ibid.& Mem. d'And. pp. 3. & suiv. IV. *Antoine* Arnauld, Seigneur de la Mothe, château près de Riom, exerça divers charges en tems de paix, comme celle de Procureur du Roi à Riom ; & il commandoit en tems de guerre une compagnie de chevaux legers. Il vint s'établir à Paris vers l'an 1547. La Reine Catherine de Medicis, qui l'estimoit à cause de son merite & de sa grande capacité pour les affaires, le fit son Procureur general. Il é-

toit

toit aussi Auditeur des Comptes, & ce qu'on appelloit alors Contrôleur general des restes. Il mourut à Paris l'an 1585. & fut enterré à S. Sulpice sa paroisse. Il s'étoit d'abord laissé entraîner dans l'erreur des Calvinistes, mais Dieu lui ouvrit les yeux dans la suite : il n'en fut pas de même de plusieurs de ses enfans.

Il épousa deux femmes. De la premiere qui se nommoit *Marguerite* Meûnier & étoit niece du Chancelier du Bourg, il eut *Jean* de la Mothe-Arnauld, qui par sa valeur conserva l'Auvergne au Roi Henri IV. & qui dans la suite refusa la charge de Secretaire d'Etat que ce Prince voulut lui donner. Il fut tué au service du Roi en 1592. & ne laissa qu'une fille. *Memoir. d'And.* I. pp. 8. & suiv. &c.

Antoine Arnauld eut de sa seconde femme qui se nommoit *Anne* Forget & étoit fille du Procureur du Roi au Presidial de Riom, sept fils & quatre filles. Les fils qui étoient tous gens d'un merite extraordinaire, furent 1. *Antoine*, dont on parlera après ses freres. 2. *Isaac*, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances, qui mourut en 1617. & qui eut deux fils, dont l'un fut *Isaac*, Marêchal de camp, Gouverneur de Philisbourg, &c. & trois filles, dont la cadette épousa M. le Marquis de Feuquieres mort en Allemagne en 1640. 3. *David*, Contrôleur general des restes, qui eut deux enfans : un fils Conseiller au Parlement de Mets, & une fille qui se fit Religieuse à Port-Royal sous le nom de Sœur Anne de S. Paul & mourut le 12. Septembre 1633. 4. *Benjamin*, qui fut tué en 1589. devant Gergeau aux pieds & pour le service du Roi Henri III. 5. *Claude*, Tresorier general de France, qui mourut en 1602. lorsqu'il étoit prêt d'être Secretaire d'Etat. 6. *Louis*, Secretaire du Roi & Contrôleur general des restes. 7. *Pierre*, Mestre de camp general des Carabins de France, Mestre de camp du regiment de Champagne & Gouverneur du Fort-Louis près de la *Ibid.* pp. 31. 73. & suiv. *Ibid.* p. 35. *Mem. Ang.* To. III. pp. 602. &c. *Memoir. d'And.* p. 36. *Ibid.* *Ibid.* pp. 38. & suiv. *Ibid.* pp. 40. & suiv. *Mem. du tems.*

Rochelle, lequel se distingua en toute occasion par son courage, & retablit en France la discipline militaire. Ce dernier mourut le 14. Septembre 1624. & fut enterré dans la grande Eglise de Fontenai le Comte en bas Poitou.

Justif. de M. Arn. Tome prel. pp. 4. & suiv. *Mem. Ang.* Tom. III. pp. 276. & suiv. *Memoir. d'And.* I. pp. 12. & suiv.

V. *Antoine* Arnauld, fils aîné du second lit, nacquit à Paris le 6. Août 1560. & fut baptisé sur la paroisse de S. André. On peut voir dans les Memoires pour servir à l'Histoire de la Mere Angelique, aussi bien que dans ceux de M. d'Andilly son fils aîné, plusieurs circonstances de sa vie. Il succeda à son pere dans la charge de Procureur general & de Conseiller de la Reine Catherine de Medicis, qu'il posseda jusqu'à la mort de cette Princesse. Comme le barreau faisoit ses delices, il quitta celles d'Auditeur des Comptes & de Contrôleur des restes, & refusa celles de Secretaire d'Etat, d'Avocat general au Parlement de Paris & de premier President au Parlement de Provence, pour se donner tout entier à la Profession d'Avocat, où il s'acquit une très grande reputation d'éloquence & de probité. Ce fut ce qui engagea M. *Simon* Marion* baron de Druy (en Nivernois,) depuis President aux Enquêtes & ensuite Avocat general au Parlement de Paris, de lui donner en mariage sa fille *Catherine*, qu'il épousa en 1585. Il plaida en 1594. la cause de l'Université de Paris contre les Jesuites, & addressa en 1602. au Roi Henri IV. *le franc & veritable discours*, &c. pour empêcher le rappel de ces Peres, qui avoient été chassés de France à cause de l'assassinat de Jean Châtel leur disciple. Ce qui a été regardé par les Jesuites comme le peché originel des *Arnaulds*, & c'est la premiere cause de la haine de ces la

Mem. du tems.

* Voyez la Genealogie de cette famille dans le *Supplement de Moreri* donné en 1735. Deux nieces de Madame Arnauld se firent Religieuses à Port-Royal : sur quoi l'on peut voir le Tome III. des Memoires de Port-Royal, pp. 603. & suiv.

Peres contre le Monastere de Port-Royal, à qui la plus grande partie de cette famille étoit très étroitement unie; Madame Arnauld, ses six filles & cinq petites filles, s'y étant faites Religieuses. Toutes ont été très distinguées par leur grande vertu, comme on le peut voir par leurs Vies qui se trouvent dans les Memoires dressés pour servir à l'histoire de la Mere Marie Angelique sa seconde fille, qui établit la reforme dans le Monastere de Port-Royal d'une maniere parfaite*. Au reste M. Arnauld mourut à Paris le 29. Decembre 1619. avec une très grande pieté, étant âgé de cinquante neuf ans*. Il fut enterré à S. Merri sa paroisse, & M. le Maître son neveu lui fit une épitaphe en vers françois, qu'on peut voir dans les Memoires de M. d'Andilly.

Mem. Ang. To. III. pp. 201. & suiv.

Mem. Ang. To. I. pp. 189 & suiv.

Memoir. d'And. pp. 30. & 31.

Enfans de M. Antoine Arnauld.

Dieu a repandu une telle benediction sur le mariage de M. Arnauld l'Avocat, qu'il eut vingt enfans, onze garçons & neuf filles. Dix moururent au dessous de trois ans; & il y en eut autant qui lui survecurent, savoir cinq filles & quatre garçons.

Mem. Ang. To. III. p. 281.

Memoir. d'And. p. 64.

I. Le premier de ces vingt enfans qui ne vecut que cinq jours, étant mort, *Robert* Arnauld, connu sous le nom de M. d'Andilly, peut être reputé l'aîné. Il nacquit en 1588. Monsieur son pere prit un grand soin pour son éducation, & il repondit bientôt à son attente. Il épousa en 1613. *Catherine* le Fevre de la Bo- de-

Memoir. d'And. pp. 90. & suiv.

Mem. Ang. To. III. p. 283.

Memoir. d'And. pp. 94. & suiv.

* 5

* Voyez dans les *Prieres chretiennes*, ce que le Pere Quesnel dit à ce sujet dans la Priere pour la Fête de S. Bernard.

† Il y a sur cela dans le *Necrologe de Port-Royal*, imprimé en 1723. une faute très considerable qui a embarassé plusieurs Auteurs: on y dit que M. Arnauld mourut âgé de cent trois ans.

derie, fille de celui qui fut Ambassadeur en Angleterre & petite fille d'une sœur du Chancelier de Silleri. M. Arnauld lui donna la terre d'Andilly & sa femme lui apporta celle de Pomponne. Il eut divers emplois qui l'attacherent à la Cour & à la suite du Roi pendant plus de vingt ans, sur quoi l'on peut voir les Memoires qu'il a écrits à la priere de M. le Marquis de Pomponne son fils. Le caractere de M. d'Andilly a été parfaitement depeint par un bel esprit* de son tems qui a dit de lui que c'étoit *un homme qui possedoit les vertus morales & les vertus chretiennes, de maniere qu'il ne tiroit point vanité des unes & ne rougissoit point des autres.* Il eut de sa femme qu'il perdit le 24. Août 1637. quinze enfans comme on le verra ci-après. En 1645. ou 1646. il se retira à Port-Royal des Champs pour y vivre dans la penitence. Ce fut là qu'il composa plusieurs Ouvrages de pieté & des Traductions, qui ont été recueillis en huit volumes *in folio.* La persecution qu'on excita contre le Monastere de Port-Royal, l'obligea de sortir deux fois de sa solitude & de se retirer à Pomponne, mais il y revint aussitôt qu'on le lui permit. Il y est mort très pieusement le 27. Septembre 1674. âgé de quatre-vingts cinq ans. On parlera de ses enfans, après avoir parlé de ses freres & sœurs qui survecurent à son pere.

Ibid. passim. — *Mem. du tems.* — * Balzac. — *Necrologe de P. R.*

II. *Catherine* Arnauld nacquit le 9. Juin 1590. Elle fut mariée en 1605. à M. Isaac le Maître, Conseiller du Roi & Maître des Requêtes, dont la mauvaise conduite engagea M. Arnauld à poursuivre en 1615. la separation de sa fille, dont il vint à bout. Depuis ce tems elle demeura chez lui & après sa mort avec Madame sa mere, qu'elle suivit lorsqu'elle se retira à Port-Royal pour s'y faire Religieuse. Son mari étant mort, elle y fit Profession elle-même le 25. Janvier 1644. Elle mourut à Port-

Mem. Aug. Tom. III. pp. 313. & suiv.

Royal

Royal des Champs le 22. Janvier 1651. agée de soixante ans. On peut voir sa Vie dans les Memoires pour servir à celle de la Mere Marie Angelique sa sœur. Elle s'appelloit en Religion Sœur Catherine de S. Jean. Comme ses cinq enfans ont été élevés à Port-Royal, & qu'ils ont été fort unis à ce Monastere, on en parlera après ceux de M. d'Andilly & ceux de M. de Pomponne. *Ibid. & suiv.*

III. *Jacqueline Marie Angelique* Arnauld, née le 8. Septembre 1591. fut pourvue à huit ans de l'Abbaye de Port-Royal, & ayant fait Profession à Maubuisson le 29. Octobre 1600. elle fut benie Abbesse le 29. Septembre 1602. Dieu la convertit à l'âge de dix-sept ans (l'an 1608) après quoi elle travailla à établir la reforme dans sa Maison. Elle fut ensuite employée à la mettre dans plusieurs Monasteres de l'Ordre de Citeaux & principalement dans celui de Maubuisson, qu'elle gouverna pendant cinq ans en qualité de Commissaire. Elle transfera sa Maison à Paris en 1625. & 1626. En 1630. elle se demit de son Abbaye, pour y établir l'élection triennale. Elle en fut élue Abbesse le 2. Octobre 1642. & continuée jusqu'en 1654. Elle remit en 1648. une partie de ses Religieuses à la Maison des Champs, qui ne faisoit qu'un corps avec celle de Paris. C'est à elle principalement que le Monastere de Port-Royal a été redevables, après Dieu, de ce qu'il y a eu de regularité & de vertu. Elle mourut à Paris le 6. Août 1661. âgée de soixante & dix ans. Son corps y fut enterré, & son cœur fut porté à la Maison des Champs. Elle se nommoit en Religion Marie Angelique de Sainte Magdeleine. *Mem. Ang. passim.*

IV. *Jeanne Catherine Agnès* Arnauld vint au monde le 31. Decembre 1593. On lui donna en 1599. l'Abbaye de S. Cyr qu'elle quitta pour se faire simple Religieuse à Port-Royal. En 1620. elle *Mem. Ang. Tom. III. pp. 201. & suiv.*

fut faite Coadjutrice de sa sœur, mais elle renonça comme elle à son droit en 1630. On l'envoya alors au Monastere de Tard de Dijon, où elle fut élue Abbesse & qu'elle gouverna pendant six ans. Après quoi étant revenue à Port-Royal, elle en fut Abbesse depuis 1636. jusqu'en 1642. On l'élut de nouveau le 13. Decembre 1658. & en cette qualité elle gouverna encore cette Maison jusqu'au 12. Decembre 1661. Enfin elle mourut à Port-Royal des Champs le 19. Fevrier 1671. après avoir donné en toutes occasions des marques d'une vertu parfaite. On peut voir ce qui est dit d'elle dans les Memoires dressés pour la Vie de sa sœur.

Ibid.

V. *Anne* Arnauld nacquit en 1594. Elle se fit Religieuse à Port-Royal le 18. Fevrier 1618. & aida beaucoup ses deux sœurs dans toutes les bonnes œuvres que Dieu leur fit entreprendre. Elle mourut à Port-Royal de Paris le 1. Janvier 1653. On peut voir ce qui se trouve à son sujet dans les Memoires cités ci-dessus. Elle se nommoit Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation.

Mem. Ang. To. III. pp. 360. & suiv.

VI. *Henri* Arnauld, qu'on appella dans sa jeunesse M. de Trie, vint au monde en 1597. Il suivit d'abord la barreau, mais ensuite il entra dans l'état Ecclesiastique. Vers 1621. il alla à Rome avec le Cardinal Bentivoglio & y demeura cinq ans. Le Roi Louis XIII. le nomma pendant ce tems-là Abbé de S. Nicolas d'Angers. En 1637. il fut élu Evêque de Toul, mais il se demit volontairement de son droit, à cause de la contestation qui étoit alors au sujet de cet Evêché entre le Pape & le Roi. En 1645. il alla une seconde fois à Rome en qualité d'Envoyé extraordinaire, & y soutint avec force les interêts de la famille Barberine contre le Pape Innocent X. A son retour il fut nommé (en 1649.) Evêque d'Angers, & il se fit sacrer à Port-Royal le 29. Juin 1650. On sait assez qu'il prit en toute occasion la defense de la bon-

Memoir. d'And. pp. 65. & suiv. *Mem. Ang.* To. III. pp. 290. & suiv. *Mem. du tems.*

ne doctrine, & qu'il fut l'un des IV. celebres Eveques opposés à l'exaction dela signature pure & simple du Formulaire, & en faveur desquels se fit la paix de l'Eglise en 1668. Enfin après avoir residé continuellement dans son Diocese pendant quarante ans d'Episcopat, il y mourut en odeur de sainteté le 8. Juin 1692. âgé de quatre-vingts quinze ans.

VII. *Marie* Arnauld, née en 1600. fut mise dès l'âge de sept ans à Port-Royal, & elle s'y fit Religieuse le 14. Septembre 1616. Elle mourut à Paris le 15. Juin 1642. Voyez la Relation de sa vie & de ses vertus dans les Memoires pour l'histoire de sa sœur la Mere Angeliques. Elle se nommoit en Religion Sœur Marie de Sainte Claire. *Mem. Ang.* To. III. pp. 419. & suiv. *Ibid.*

VIII. *Simon* Arnauld, qui vint au monde vers l'an 1603. avoit un naturel doux, mais courageux. Il étoit Lieutenant & mestre de camp des Carabins, lorsqu'il fut tué auprès de Verdun le 2. Juillet 1639. *Memoir. d'And.* p. 63. *Mem. Ang.* To. III. pp. 298. & 290.

IX. *Magdeleine* Arnauld nacquit vers l'an 1607. Elle se fit comme ses sœurs Religieuse à Port-Royal en 1625. Elle mourut dans la Maison de Paris le 3. Fevrier 1649. On l'appelloit en Religion Sœur Magdeleine de Sainte Christine. Voyez ce qui est dit d'elle dans les Memoires de Port-Royal deja cités. *Mem. Ang.* To. III. pp. 486. &c.

X. *Antoine* Arnauld, qui a été le vingtieme & le dernier enfant de M. Arnauld l'Avocat, nacquit le 6. Fevrier 1612. Après avoir fait les études ordinaires il s'appliqua à celle du Droit, mais Madame sa mere & M. l'Abbé de S. Cyran (qui depuis 1620. fut fort lié avec sa famille) l'engagerent à étudier la Theologie pour entrer dans l'état Ecclesiastique. Il soutint ses Theses avec un grand applaudissement, & il reçut le bonnet de Docteur de Sorbonne au mois de Decembre 1641. ayant été ordonné Prêtre au mois de Septembre precedent. Personne *Justif. de M. Arn.* To. prelimin. pp. 7. & suiv. *Vie de M. Arnauld.*

ne n'ignore quelle étoit sa sience & combien il a fait d'Ouvrages pendant cinquante ans pour la defense de toute verité. Etant obligé de sortir de France en 1679. il se retira dans les Pays bas. Il est mort à Bruxelles le 8. Août 1694. âgé de plus de quatre vingts deux ans. Son cœur fut apporté à Port-Royal des Champs, dont il avoit été plusieurs années Confesseur.

*Enfans de M. d'*ANDILLY.

Memoir. d'And. II. p. 157.

M. Arnauld d'Andilly a eu quinze enfans, dont cinq sont morts en état d'innocence. Les dix autres sont quatre garçons & six filles dans l'ordre qui suit.

Memoir. d'And. I. pp. 65. 74. *Mem. du tems.*

I. N. né en 1614. servit d'abord dans les troupes, & ensuite entra dans l'état Ecclesiastique & fut pourvu de l'Abbaye de Chomes. Il se retira à Angers auprès de son oncle *Henri* Arnauld, dont il ne paroît pas qu'il ait imité la pieté, comme on le voit par plusieurs Lettres de M. Arnauld le Docteur. Il mourut en 1698.

Mem. Ang. To. III. pp. 489. & suiv.

II. *Catherine*, qui nacquit en 1615. fut mise à Port-Royal à l'âge d'onze ans, pour y être élevée dans la pieté. Elle s'y fit Religieuse & y mourut le 23. Decembre 1643. âgée de vingt huit ans. Elle se nommoit Sœur Catherine de Sainte Agnès. On trouve sa vie dans les Memoires dressés pour celle de sa tante la Mere Marie Angelique.

Mem. du tems. Moreri.

III. *Simon*, connu sous le nom de M. le Marquis de Pomponne, vint au monde en 1618. Dès l'âge de vingt-trois ans il fut employé dans des negociations importantes. En 1671. il fut fait Ministre & Secretaire d'Etat, mais on le remercia en 1679. Le Roi ayant besoin de lui en 1691. le rappella à la Cour, & le remit dans le Ministere. Il mourut le 26. Septembre 1699. avec une grande reputation de capacité & de pieté. Il avoit épousé *Catherine* Ladvocat, fille de Ni-

Nicolas Ladvocat Maître des Comptes, qui est morte le 31. Decembre 1711. & dont il a eu sept enfans qu'on trouvera ci-après.

IV. *Charles-Henri*, surnommé M. de Luzanci, nacquit en 1623. Après avoir été page de M. le Cardinal de Richelieu, il prit le parti des armes. Mais Dieu l'ayant bientôt appellé à son service, il se retira en 1642. à Port-Royal des Champs, d'où il ne sortit que malgré lui. Il mourut à Paris le 10. Fevrier 1684. & son corps fut apporté où son cœur avoit toujours été depuis sa Conversion. *Memoir. d'And. II. p. 129. Mem. de Lanc. I. pp. 338, & suiv.*

V. *Angelique* qui vint au monde le 28. Novembre * 1624. fut élevée à Port-Royal dès l'âge de six ans sous les yeux de ses admirables tantes, & formée par elles dans toutes les vertus dont elles ont donné un si bel exemple. Elle y fit Profession le 25. Janvier 1644. Elle en fut élue Abbesse le 3. Août 1678. & on la continua en 1681. Elle mourut le 29. Janvier 1684. âgée de cinquante neuf ans. C'étoit un prodige de pieté & d'esprit. Elle se nommoit en Religion Angelique de S. Jean. On peut voir ce qui a été écrit sur sa Vie & ses vertus, dans les Memoires de Port-Royal. *Mem. Ang. To. III. pp. 498. & suiv.*

VI. *Marie Charlotte* née en 1627. fut élevée à Port-Royal, & y fit Profession le 28. Novembre 1647. Elle mourut en la Maison des Champs le 9. Septembre 1678. Elle s'appelloit en Religion Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire. On peut voir ce qui est dit d'elle & de ses trois sœurs qui suivent, dans les Memoires sur la Vie de sa tante la Mere Marie Angelique. *Ibid. p. 591.*

VII. *Marie Angelique* qui nacquit en 1630. se fit aussi Religieuse à Port-Royal le 21. Novembre 1654. sous le nom de Sœur Marie Angelique de Sainte Therese. Elle mourut aux Champs le 8. Janvier 1700. *Ibid. p. 588.*

VIII.

* Il faut ainsi lire p. 500. du Tome III. des Memoires.

Ibid. p. 595 & suiv. VIII. *Anne Marie*, qui vint au monde en 1631. fit Profession à Port-Royal en 1658. Mais elle n'étoit pas encore hors du Noviciat, où les jeunes Professes passoient trois ans, lorsqu'elle mourut le 7. Octobre 1660. à Port-Royal des Champs.

Ibid. p. 595. & *Liste des def. de* P. R. IX. *Elizabeth* mourut Pensionnaire de Port-Royal de Paris, n'étant âgée que de treize ans.

Mem. de Lanc. I. 339. 340. *Mem. du Fossé* p. 129. *Memoir. d'And.* II. 157. 158. X. *Jules* surnommé de Villeneuve, fut mis fort jeune avec les Messieurs qui demeuroient à Port-Royal des Champs, pour y être élevé dans la pieté; & il y demeura une quinzaine d'années n'en étant sorti qu'en 1656. lorsqu'on en chassa les Solitaires & les enfans. Il prit alors le parti des armes, mais il mourut dans sa premiere campagne en 1657.

Enfans de M. DE POMPONNE *second fils de M.* D'ANDILLY.

M. *Simon* Arnauld Marquis de Pomponne a eu de *Catherine* Ladvocat sa femme au moins sept enfans.

Necrologe de P. R. I. *Marie Emmanuelle*, qui fut élevée à Port-Royal, & mourut à Pomponne le 14. Septembre 1686. âgée de vingt-trois ans. Son cœur fut apporté à Port-Royal des Champs.

Mem. du tems, & *Mor.* II. Une autre fille qui se fit Religieuse à Gif.

Ibid. III. *Nicolas Simon*, qui a été Brigadier des armées du Roi, Envoyé extraordinaire auprès de l'Electeur de Baviere, puis Lieutenant general au Gouvernement de l'Isle de France, &c. Il épousa en 1694. *Constance* de Harville qui lui apporta la terre de Palaiseau, où il est mort & a été enterré en 1735. Il en a eu plusieurs enfans qui sont morts jeunes à l'exception de *Catherine Constance Emilie*, qui a été mariée à *Jean Joachim* Rouault Marquis de Cayeux.

Ibid. IV. *Antoine Joseph*, Chevalier de Malthe & Co-

Colonel des Dragons, qui mourut à Mons en 1693.

V. *Catherine Angelique* morte le 12. Avril 1676. âgée de trois mois: son corps fut porté à Port-Royal des Champs. *Suppl. au Nec. I. pp. 553.*

VI. *Henri Charles* Abbé de S. Medard de Soissons, Aumônier ordinaire du Roi, Conseiller d'Etat & Chancelier des Ordres de Sa Majesté très Chretienne, qui est encore aujourd'hui vivant (en 1742.) Il a été Ambassadeur à Venise. *Moreri.*

VII. *Catherine Felicité* qui épousa en 1696. *Jean baptiste* Colbert Marquis de Torci frere du celebre Evêque de Montpellier, & mourut en 1715. *Ibid.*

Enfans de Madame Le Maistre.

Catherine Arnauld femme de M. le Maître eut cinq enfans.

I. *Antoine* vint au monde le 2. Mai 1608. Il se donna au barreau, & plaida dès l'âge de vingt & un an, avec cette éloquence qui étoit comme hereditaire dans sa famille. Il fut fait Conseiller d'Etat en 1636. & l'année suivante Dieu l'ayant touché, il renonca au monde & se retira à Port-Royal pour y vivre dans la penitence. On l'obligea deux fois d'en sortir; cependant il eut la consolation d'y mourir le 4. Novembre 1658. Il a fait plusieurs Ouvrages, dont on peut voir ailleurs la Liste. *Mem. du tems. Necrologe. Moreri & Suppl.*

II. *Jean* surnommé de Saint-Elme fut élevé à Port-Royal. Il se maria en 1651. avec *Louise* de Boignes qui est morte le 21. Mai 1679. & dont il a eu trois filles qui ont été élevées à Port-Royal. 1. *Marie Catherine Angelique* qui mourut âgée de douze ans* le 18. Novembre 1664. 2. *Olympiade Dorothée* qui mourut à Port-Royal des *Necrologe. Mem. du Fossé p. 354. Necrologe. Ibid.*

* Le Necrologe imprimé en 1723. porte *dix sept ans*, mais c'est une faute, aussi bien que ce qu'il dit d'*Olympiade Dorothée* sa sœur. On le corrige sur un Manuscrit intitulé *Liste des defunts de Port-Royal*, & sur l'*Obituaire* ou petit Necrologe.

des Champs le 6. Janvier 1707. âgée de quarante deux ans. 3. N. autre fille, qui a épousé en 1679. *Augustin* Thomas frere de M. du Fossé, laquelle vit encore (en 1742.) Pour M. de Saint Elme leur pere qui étoit Avocat, il mourut fort agé, vers 1690.

Mem. de Font. I. p. 221. *Mem. du Fossé* pp. 341. & suiv.

III. *Simon*, qui est connu sous le nom de M. de Sericourt & qui nacquit en 1611. porta d'abord les armes. Il étoit Major de Philisbourg sous le gouvernement Arnauldd'*Isaac* son oncle lorsque cette ville fut prise en 1635. Ils furent faits prisonniers & se sauverent tous deux. M. de Sericourt servit ensuite le Roi de nouveau; mais la Conversion de M. le Maître l'ayant touché, il se consacra comme lui au service de Dieu. Il mourut à Port-Royal des Champs le 4. Octobre 1650. & y fut enterré.

Mem. de Font. ut sup. *Mem. de Lanc.* I. pp. 500. & suiv. *Necrologe.*

IV. *Isaac*, qu'on appella M. de Saci, vint au monde le 29. Mars 1613. Il fut fait fait Prêtre à la fin de l'année 1649. Au mois de Mai 1666. on le mit à la Bastille, où il resta deux ans & demi. Il y fit la traduction de la Bible, dont il donna dans la suite d'excellentes Explications. La persecution l'obligea de sortir en 1679. du Monastere de Port-Royal des Champs dont il étoit le Directeur, mais il ne cessa de le conduire qu'à sa mort, qui arriva le 4. Janvier 1684. Son corps y fut apporté de Pomponne, où il s'étoit retiré. Ce fut un Prêtre d'une vertu éminente.

Mem. du tems. *Necrologe.*

V. *Charles*, surnommé de Vallemont, mourut pieusement au dehors de Port-Royal de Paris, le 23. Juin 1652.

Lett. de la M. Ang. To. II. p. 134.

Diverses observations sur la famille des Arnaulds.

1. Outre les alliances qu'on a vu que la famille des *Arnaulds* avoit contracté, soit en Auvergne soit à Paris, il faut observer qu'elle en fit d'autres par le mariage de M. Arnauld l'Avocat, avec M. de Montmorenci, Madame la Duchesse la de

Memoir. d'And. I. pp. 13. & 14.

de Crequy, Madame la Marquise de Gêvres, M. le Marquis de Gamaches, Madame la Comtesse de Vivonne, Madame de Griboval, Madame la Vicomtesse de Meulan, MM. Pinon dont l'un est mort Doyen de la Grand' Chambre du Parlement de Paris, MM. de la Potherie dont l'aîné étoit Soudoyen du Conseil du Roi, &c.

2. On a dit ci-devant que plusieurs personnes de cette famille avoient été enterrées à Port-Royal des Champs, mais il faut ajouter ici que lorsque ce Monastere fut detruit en 1710. & qu'on en exhuma les corps, M. le Marquis de Pomponne (*Nicolas Simon*) obtint ceux de sa famille qu'on put reconnoître. Il furent deposés dans l'Eglise de Palaiseau, en attendant qu'on les transportât dans celle de Pomponne. Mais le 30. Septembre 1725. on les inhuma à Palaiseau dans le caveau de la Chapelle qui est près du grand Autel du coté de l'Epître. Il paroît par l'épitaphe, qu'on y a mis les corps (ou les restes precieux) de la Mere *Catherine Agnès* de S. Paul, de la Mere *Angelique* de S. Jean, de M. *Robert* Arnauld d'Andilly, de M. *Henri Charles* Arnauld de Luzanci son fils, de Demoiselle *Catherine Angelique* Arnauld de Pomponne; & les cœurs de la Mere *Marie Angelique* de Sainte Magdeleine, de M. *Antoine* Arnauld le Docteur, & de Demoiselle *Marie Emmanuelle* Arnauld de Pomponne. Il faut aussi observer que les corps de MM. *Antoine* & *Isaac* le Maître ont été transportés à Paris dans l'Eglise de S. Etienne du Mont.

Relat. de l'inhum. &c. pp. 208 du *Rec.* de la I. part. du *Suppl. au Necrol. de P. R.*

3. La branche de cette famille qui descend d'*Antoine* Arnauld l'Avocat, doit s'éteindre dans M. l'Abbé de Pomponne (*Henri Charles*;) mais peut-être y a-t-il encore des *Arnaulds* en Provence, au moins paroit-il certain qu'il en reste en Auvergne. Car en 1671. un Arnauld surnommé d'Epines, vint rendre une visite à Port-Royal des Champs & fut reconnu par M. Arnauld le Docteur pour être de ses parens: il dit qu'il

Lettre MS. de la Sœur M. Charlot. de S. Claire à Mlle Perier.

por-

portoit les mêmes armes que lui, & que la famille étoit des plus considerables à Brioude. D'ailleurs on sait qu'une Demoiselle du même nom (que les nouvelles publiques ont dit être *parente de M. l'Abbé de Pomponne*) a épousé en 1740. M. de la Ville President au Parlement de Bourdeaux; & on connoît encore deux Gentils-hommes *Arnaulds* qui servent dans les troupes du Roi très Chrétien.

4. Les armes de la famille des *Arnaulds* sont une montagne surmontée d'un chevron & de deux palmes. Sur quoi il est à propos d'ajouter que le Prince de Palestrine & les Cardinaux Antoine, Francois & Charles Barberin, en reconnoissance des services importans que leur avoit rendu *Henri* Arnauld (depuis Evêque d'Angers) dont on a ci-devant parlé, firent non seulement frapper une medaille de lui & tirer son portrait dont ils remplirent toutes leurs Maisons, mais même lui érigerent une statue dans leur Palais de Rome, & faisant allusion aux armes & à la patrie des *Arnaulds*, ils firent mettre dessous ce vers composé par Fortunat pour S. Gregoire de Tours:

Dict. de Bayle; art. d'Arnauld,

Alpibus Arvernis veniens mons altior ipse.

M E-

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE
PORT-ROYAL,

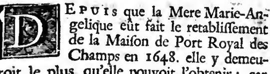
Et à la Vie de la Reverende Mere Marie Angelique de Sainte Magdeleine ARNAULD *Reformatrice de ce Monastere.*

PREMIERE PARTIE,

Qui contient les Relations suivies, dressées par les Religieuses de Port-Royal.

AVANT-PROPOS,

Dans lequel la Mere Angelique de S. Jean ARNAULD *rapporte comment le Recueil de Relations sur la Vie de sa tante a été entrepris.*



DEPUIS que la Mere Marie-Angelique eût fait le retablissement de la Maison de Port Royal des Champs en 1648. elle y demeuroit le plus qu'elle pouvoit l'obtenir ; car

AVANT-PROPOS. elle étoit redevable aux deux Communautés, de Paris, & des Champs. Mais si elle eût suivi son inclination, elle ne fût jamais sortie de cette solitude. Son sejour ici donna lieu à M. le Maître, son neveu, qui habitoit ce desert avant elle, de l'entretenir souvent, & de la connoître beaucoup davantage qu'il n'avoit jamais fait.

Il admira ces grands thresors de grace & de lumiere qu'il decouvroit de jour en jour en elle, & la conduite toute extraordinaire que Dieu avoit tenue sur cette ame, pour s'en servir à de si grandes choses. Comme il n'estimoit plus rien dans le monde que les œuvres de Dieu, il les consideroit avec plaisir, & tâchoit de faire parler souvent la Mere Angelique de tout ce qui lui étoit arrivé. Il crut qu'il n'étoit pas juste que lui seul en fût édifié, & qu'on ne pouvoit pas refuser à la posterité de lui en laisser l'histoire; de sorte que nous ayant communiqué son dessein sous un grand secret, (car si elle en avoit su la moindre chose, elle ne lui auroit jamais plus parlé de rien, ni à personne,) il nous engagea à faire des Memoires de tout ce que nous pouvions apprendre des personnes qui restoient encore dans la Maison, & qui avoient vu les choses. Mais les deux principales, savoir, ma Sœur Marie-Claire (Arnauld) & ma Sœur Catherine de S. Jean, (veuve de M. le Maître,) étoient deja mortes.

Ce fut un peu avant la mort de cette derniere, que l'on me fit aller d'ici à Paris vers la fin de l'année 1651. L'année sui-

vante on commença à travailler à ces Memoires ; & comme les deux Communautés se rassemblerent à Paris cette même année à cause de la guerre des Princes, j'eus la commodité de pouvoir entretenir toutes les Sœurs anciennes, qui me pouvoient apprendre quelque chose, sans leur dire neanmoins pour quel sujet ; car je travaillois à la Relation qui suit, dans un grand secret. Ma Sœur Anne-Eugenie de l'Incarnation (Arnauld) fut celle qui me donna le plus de Memoires, & le tout par écrit. Elle étoit extrêmement exacte, & l'on se pouvoit absolument fier à sa sincerité & à sa memoire. AVANT-PROPOS.

J'ai mis aussi plusieurs choses que j'avois apprises de la Mere Angelique même, de la Mere Agnès, de ma Sœur Marie-Claire & de ma Sœur Catherine de S. Jean, dont il me souvenoit fort bien. Ma Sœur Catherine de S. Paul (Goulas,) la plus ancienne de la Maison, & qui y étoit Novice quand la Mere Angelique fut Abbesse en 1602. m'en a dit beaucoup de choses, ou m'a confirmé celles que j'avois ouï dire, aussi bien que ma Sœur Anne de S. Augustin (Garnier.) D'autres encore, comme ma Sœur Marie de S. Paulin (Baron) qui avoit servi la Mere Angelique dès le commencement qu'elle fut Abbesse, & une autre Sœur Converse, nommée Marie-Marcelle, qui servoit une des Dames de Maubuisson, pendant que la Mere Angelique y demeura, nous ont entretenues beaucoup de fois de tout ce qu'elles avoient remarqué, & plusieurs autres encore. Je travaillai donc

AVANT-PROPOS. à la Relation suivante (en 1652.) sur leurs rapports; mais je l'interrompis quand j'en fus à la sortie de la Mere Angelique de Maubuisson, lorsque Madame d'Estrées l'en chassa. Je ne me souviens plus de ce qui en fut cause, si ce n'est mon retour en cette Maison des Champs, où je n'avois plus le loisir d'écrire.

M. le Maître de son côté écrivoit tout ce qu'il pouvoit apprendre d'elle-même en la faisant parler; & il engagea ma Sœur Marie de l'Incarnation (le Conte,) qui étoit Prieure ici, de faire la même chose. Il porta M. Retart Curé de Magny, & M. Arnauld, à mettre aussi par écrit quelques entretiens qu'elle avoit eu avec eux, & qui se trouveront parmi les autres Relations. *

Il fit en sorte que Madame d'Aumont s'employa pour retirer le plus que l'on pouvoit des Lettres qu'elle avoit écrites à diverses personnes, & à plusieurs Communautés, mais sur-tout celles qu'elle écrivoit à la Reine de Pologne presque tous les ordinaires: ce qui se fit par M. Fleury, Docteur de Sorbonne & Confesseur de cette Reine, à qui Madame d'Aumont écrivit, afin qu'il lui fit transcrire toutes ces Lettres avec l'agrément de la Reine. Ce qui fut fait, sans quoi on n'en auroit eu pas une: car elle les écrivoit sans en faire aucun double, & d'ordinaire c'étoit la nuit même du Vendredi que la poste devoit partir. Il est vrai neanmoins que sur la fin, pour épargner la peine de les faire revenir de si loin, on

* C'est ce qui forme avec quelques autres la II. Partie de ces Memoires.

on les decachetoit quelquefois pour les copier, avant que de les envoyer. AVANT-PROPOS.

Après la mort le M. de Maître, (arrivée en 1658.) tous nos desseins & nos esperances pour cette Histoire étant ensevelis avec lui, nous ne fimes presque plus rien. Mais aussi-tôt après la mort de la Mere Angelique, (qui arriva en 1661.) le tems étant venu, où l'Ecriture permet de louer les Saints, & toutes les Sœurs desirant qu'on ne laissât pas effacer une memoire aussi precieuse que le doit être dans cette Maison celle d'une personne qui a été l'organe de toutes les graces que Dieu lui a faites, & de tout le bien spirituel & temporel qu'il y a mis, la Mere Agnès (sa sœur) ordonna que toutes les Sœurs écrivissent chacune à part ce qu'elles auroient pu savoir de particulier, afin que cela servît de Memoires lorsqu'il plairoit à Dieu de donner à quelqu'un la pensée d'en composer une Histoire toute entiere, & c'est ce qui fut fait; & l'on a conservé toutes ces Relations. *

Je ne repris point encore durant ce tems-là celle que j'avois interrompue; & même nous fumes obligées de mettre tous ces papiers dehors, pendant plusieurs années qu'ont duré les afflictions & la persecution de cette Maison. Mais depuis la mort de la Mere Agnès (qui mourut en 1671.) ayant pris le tems de les revoir tous, & de les mettre en ordre, j'achevai la suite de cette Relation sur les Memoires que j'avois gardés jusqu'à l'établissement de la Maison de

* On les trouvera dans la II. Partie de ces Memoires.

AVANT-PROPOS. Paris, où je l'ai finie, ne pouvant avoir le tems de la continuer. Aussi elle ne doit servir que de Memoires, & l'on pourra trouver dans toutes les autres Relations detachées, ce qui seroit necessaire pour continuer l'Histoire. Car nous tâchons encore presentement de faire écrire, par des personnes qui en ont connoissance, les choses qui n'ont pas été dites, dont nous marquerons l'ordre & le tems, afin que l'on en puisse voir la suite. Si Dieu veut que cet Ouvrage se fasse, il donnera à quelque personne qui soit capable de s'y appliquer le mouvement de le faire; sinon, la posterité de Port Royal (si Dieu lui en donne une,) ne laissera pas d'apprendre dans ces Memoires informes, quelle a été la conduite & l'esprit de cette incomparable Mere, qui se doit appeller au moins la Reparatrice de Port-Royal, mais qui meriteroit bien un autre nom par rapport à ce qui a plu à Dieu de faire par elle, pour le bien & l'édification de toute l'Eglise. *

De Port Royal des Champs le 26. Fevrier 1673.

Re-

* La III. Partie de ces Memoires est une espece de Supplement à la Vie de la Mere Marie Angelique: on y trouvera l'histoire des principales filles de cette sainte Mere (au nombre de plus de L.) & en particulier les Vies de toutes ses parentes, qui sous sa conduite sont devenues des Religieuses d'une grande vertu.

I.

Relation ou Histoire suivie de la Vie de la Mere Marie Angelique ARNAULD *depuis son entrée à Port-Royal des Champs, jusqu'à l'établissement de Port-Royal de Paris**; *avec une* CHRONOLOGIE *qui indique ce qui est arrivé jusqu'à sa mort, par la Mere Angelique de S. Jean Arnauld.*

MONSIEUR Marion Avocat General, ayant obtenu par un Brevet du Roi Henry IV. les Abbayes de Port-Royal & de S. Cyr pour deux de ses petites-filles, savoir Jacqueline Arnauld & Jeanne Arnauld, l'aînée fut faite Coadjutrice de l'Abbaye de Port-Royal †, parce que l'Abbaye ne vacquoit point encore, y ayant pour Abbesse Madame Jeanne de Boulehart. 1. Les Meres Angelique & Agnès nommées Abbesses.

* [Elle a été dressée selon le rapport des anciennes Religieuses qui y étoient du tems de la Reforme; & la plûpart des faits ont été confirmés par la Mere Angelique elle même.] On renfermera ainsi entre deux crochets les notes qui sont dans les Originaux.

† On apprend de la Lettre 277. du Cardinal d'Ossat, (laquelle est dattée du 28. Mai 1601.) que le Pape Clement VIII. eut beaucoup de peine à accorder les Bulles de Coadjutorerie *pour le bas âge* de la petite Arnauld, & que le Cardinal eut besoin d'y employer tout son credit & ses sollicitations.

I. RELAT. La plus jeune nommée pour l'Abbaye de S. Cyr, étant trop jeune, n'ayant pas encore six ans, on nomma en son lieu pour exercer la charge d'Abbesse & en porter le titre, en attendant qu'elle fût en âge, Madame des Portes, entre les mains de qui on mit la petite Jeanne Arnauld (qui est maintenant la Mere Agnès,) au mois d'Octobre 1599. & elle prit l'habit le jour de S. Jean de l'année suivante 1600. n'ayant encore que six ans ; ce qui se fit avec grande ceremonie, & de sa part avec autant de gravité & de sagesse que si elle eût eu vingt ans ; comme nous l'ont assuré celles qui étoient presentes à cette action.

II. De leur naissance & de leur enfance.

La Mere Angelique naquit le 8. Septembre 1591. & la Mere Agnès, le 31. Decembre 1593. Avant que ni l'une ni l'autre entrassent en Religion, comme on leur disoit qu'elles seroient Religieuses, l'ainée, que M. Marion aimoit extraordinairement, lui disoit : *Mon grand Papa, puisque vous voulez que je sois Religieuse, je le veux bien, mais à condition que je serai Abbesse.* La petite Jeanne au contraire vouloit bien être Religieuse & ne vouloit pas être Abbesse. Un jour elle s'en alla serieusement trouver M. Marion dans son cabinet, lequel la fit entrer & lui demanda ce qu'elle vouloit. Elle lui répondit : „ Mon grand Papa, je „ vous viens dire que je ne veux point être „ Abbesse, car j'ai ouï dire que les Ab„ besses rendront compte à Dieu des ames „ des Religieuses, & j'ai assez de la mien„ ne. " La petite Jacqueline qui la suivoit entendit cela, & prit à l'instant la

pa-

parole, & dit résolument : *Je la veux être moi, mon grand Papa, & je les ferai bien faire leur devoir.* Et depuis elle reprochoit à sa petite sœur, qu'elle étoit bien sotte de ne vouloir pas être Abbesse, de peur de repondre de ses Religieuses ; qu'il n'y avoit qu'à bien leur faire garder leur regle ; & qu'elle en viendroit bien à bout. L'une pouvoit avoir cinq ans & l'autre sept, lorsqu'elles raisonnoient de la sorte. I. RELAT.

Je crois que ce fut à peu près en ce même tems, qu'arriva une chose que la Mere Angelique nous a elle-même contée, lorsque nous étions bien petites, pour nous exhorter à offrir à Dieu le premier usage de notre raison. Elle dit que comme elle eut sept ans, on la fit aller à confesse ; & que comme elle eut dit toutes ses fautes, le Confesseur lui recommanda d'en bien demander pardon à Dieu. Elle le comprenant comme un enfant, & ayant ouï dire que Dieu étoit au ciel, s'alla mettre à genoux au milieu de la cour du logis ; & joignant les mains en regardant le ciel avec attention, se mit à demander pardon à Dieu de tout son cœur : mais avec un tel sentiment de respect & de foi, qu'elle nous disoit avoir toujours cru depuis que c'étoit le premier moment où elle avoit agi avec raison & discernement. Cela est assez considerable *.

La Mere Angelique qui se nommoit alors Jac- III. La Mere Angeliq. reçoit l'habit de Religieuse.

* On trouvera d'autres traits de l'enfance de la Mere Angelique dans la II. Partie, I. & III. Relations.

I. RELAT. Jacqueline Arnauld, fut mise à S. Antoine des Champs *, pour y prendre l'habit Religieux. Ce fut M. de la Croix, Abbé de Cîteaux, qui le lui donna le 2. Septembre 1599. & elle ne devoit avoir que huit ans le 8. du même mois. Elle m'a conté elle même que pendant toute la ceremonie, elle étoit ravie comme peut être un enfant de cet âge, de voir que toute cette fête étoit pour elle; & comme tout cela se faisoit d'une maniere très irreguliere, selon la mauvaise coutume de ce tems-là, aussi-tôt que la ceremonie fut achevée, toute la compagnie remonta en carosse avec la nouvelle petite Novice, pour aller dîner chez M. Arnauld qui devoit traiter l'assemblée. Il y retint sa Fille trois ou quatre jours, & deux jours avant la fête de Notre-Dame, il la ramena à S. Antoine, où elle fut en tout six semaines jusqu'au 22. Octobre. Elle y gagna tellement le cœur de celles qui la voyoient, par sa gaieté, son bon esprit, ses gentillesses, qu'elle a toujours depuis été aimée dans cette Maison.

IV. *Les deux jeunes Abbesses sont élevées à S. Cyr.*

On la retira ensuite de S. Antoine, pour la donner à Madame de S. Cyr, elle & la Mere Agnès, qu'on y mena toutes deux le jour de Sainte Ursule. Ces deux petites Novices & Abbesses pretendues, avoient quelquefois de plaisantes petites querelles; la Mere Agnès reprochant à sa sœur quand elle l'avoit fachée, qu'elle n'avoit que faire qu'elle fût dans sa Maison, & qu'elle l'en chasse-

* L'Abbaye de S. Antoine, dans le fauxbourg de Paris qui en porte le nom.

seroit fort bien quand il lui plairoit. Je lui ai ouï regretter cela depuis, avec autant de sentiment que S. Augustin en temoigne, dans ses Confessions, des pechés de son enfance; repondant à ce qu'on lui disoit que dans une vie aussi innocente que la sienne il n'y avoit rien à regretter, que quand il n'y auroit eu que cet orgueil qu'elle avoit fait paroître à cet âge, on voyoit bien de quoi elle étoit capable. Elle disoit cela d'un air & d'un accent aussi serieux que si elle eût parlé d'une chose très importante. I. RELAT.

V. La Mere Agnès prend l'habit.

Elles furent ensemble depuis le 22. Octobre, jusqu'au mois de Juin que la Mere Agnès prit l'habit le jour de S. Jean; & dès le lendemain, on retira la Mere Angelique de S. Cyr, pour la mener à Maubuisson. Elle fut confirmée le 29. Septembre suivant, & changea le nom de Jacqueline en celui d'Angelique*.

VI. La Mere Angelique fait Profession à Maubuisson.

Un mois après jour pour jour, elle fit Profession n'ayant que neuf ans. Elle nous à conté qu'elle se souvenoit qu'elle trouva alors fort mauvais que des personnes qui étoient presentes à la ceremonie, s'entredisoient comme par pitié: *La pauvre enfant ne sait ce qu'elle fait;* & qu'en elle-même elle pensoit, *Suis-je donc folle, qu'on croit que je ne sai ce que je fais? Je le sai très bien.* Et de fait elle a si bien cru depuis qu'elle savoit ce qu'elle faisoit, tout enfant qu'elle étoit alors, que depuis qu'elle devint plus grande, & qu'elle discerna fort bien que dans la vérité elle n'étoit point Religieuse, &

* Voy. la II. Relation N. XII. & la II. Partie, I. Rel. N. I. vers la fin.

I. RELAT. & que devant les hommes sa Profession ne l'engageoit pas; néanmoins elle eût eu scrupule devant Dieu, de manquer aux promesses qu'elle lui avoit faites: ce qui lui a donné d'étranges peines avant que Dieu l'eût touchée, se voyant engagée sans aucune vocation & desir d'être Religieuse, & d'ailleurs se voyant libre d'en appeller, tout s'étant fait contre les formes; à quoi elle ne pouvoit se resoudre, de peur de faire ce deplaisir à Monsieur son pere & à Madame sa mere, qu'elle aimoit avec une extrême tendresse.

VII. Elle prend possession de l'Abbaye de P. R.

Elle demeura à Maubuisson jusqu'à la mort de Madame de Boulehart Abbesse de Port-Royal, qui fut le 4. Juillet 1602. * Lorsque M. Arnauld apprit l'extrêmité de cette Abbesse, que l'on croyoit même qui fut morte depuis que le Messager étoit parti, il s'en alla aussi-tôt querir sa fille à Maubuisson, pour venir prendre possession; ayant resolu que si avant que d'arriver à Port-Royal, on apprenoit que l'Abbesse ne fût pas morte, il laisseroit sa fille à S. Cyr, jusqu'à l'issue de sa maladie. Et comme dans l'incertitude, il ne falloit pas que cela éclatât, elle ne prit congé de personne en sortant de Maubuisson. Mais un mois après sa benediction, on trouva à propos qu'elle y fit un petit voyage, pour y aller dire adieu à toutes les Dames: ce qu'elle fit accompagnée de deux de ses Religieuses.

Le

* Cette Dame gouvernoit cette Maison depuis vintg-sept ans & sept mois. C'étoit la XXIX. Abbesse.

Le 5. du mois de Juillet elle arriva à Port-Royal & y prit possession. Les Religieuses la reçurent avec beaucoup de joie, par l'esperance que leur avoient donnée quelques personnes qui s'étoient employées à la faire nommer, qu'elles en auroient de la satisfaction. * En quoi, bien que leurs vues fussent differentes de celles de Dieu, elles se rapportoient néanmoins à ses desseins. Car dans leur pensée, elles n'avoient égard qu'à des avantages temporels que leur pouvoient procurer M. Marion & M. Arnauld, qui étoient personnes d'honneur qui les pouvoient servir; & elles consideroient moins la personne de leur Abbesse, par laquelle seule neanmoins Dieu se disposoit à les combler de benedictions. I. RELAT.

VIII. La Mere Angeliq. est benie.

Elle fut benie le jour de S. Michel 29. Septembre de la même année 1602. par M. de la Croix Abbé de Citeaux. Madame d'Etrées Abbesse de Maubuisson, Madame des Portes Abbesse de S. Cyr; & Madame de Carnazette Abbesse de Gif, trois per-

A 7 son-

* [C'étoit Madame l'Abbesse de Port-Royal elle-même qui avoit refusé de donner la Coadjutorerie à deux de ses nieces, & qui après l'avoir accordée à la Mere Angelique, par l'induction de M. de Cîteaux, (qui s'y employa au retour d'un voyage de Paris, où cette affaire avoit été conclue,) dit en prophetisant à quelques-unes de ses Religieuses, qu'elles ne savoient pas l'obligation qu'elles lui avoient, de la bonne affaire qu'elle venoit de conclurre pour elles. Neanmoins la jalousie, si ordinaire entre les Abbesses & les Coadjutrices, lui fit tenir cette affaire fort secrete dans la Maison, où l'on n'osoit en parler qu'à mots couverts, & en cachette les unes aux autres.]

I. RELAT. sonnes peu dignes de leurs charges, assisterent à cette Ceremonie. Le même jour elle fit sa premiere Communion, sans avoir été instruite, sinon que par hazard un pauvre homme qu'elle connoissoit *, lui donna un petit Livre de prieres qu'elle se mit à lire avec tant d'attention & de respect pour l'action qu'elle devoit faire, qu'elle ne remarqua pas même la plus grande partie de ce qui se faisoit, quoiqu'il y eût assez matiere de distraction, par la quantité de monde qui étoit ce jour-là dans le Couvent. Elle a dit elle-même qu'elle sentit dans cette premiere Communion, une impression si vive de la presence & de la Majesté de Dieu, que nonobstant qu'elle eût alors si peu d'instruction, elle n'eut pas pu douter qu'elle n'eût vu Jesus-Christ, en experimentant ce qu'elle sentoit qui la persuadoit de cette verité autant qu'on le peut être des choses mêmes, que l'on discerne par les sens.

IX. Ses divertissemens & sa conduite, étant jeune Abbesse.

Deux ou trois ans se passerent doucement, pendant lesquels elle ne songeoit qu'à jouer & à se divertir comme un enfant de son âge. Cependant la Prieure (Madame Catherine Dupont,) gouvernoit la Maison avec beaucoup de sagesse, étant une fort bonne fille, mais toute simple. Cela n'empêchoit pas que Madame Arnauld n'eût toujours de l'inquietude que sa fille, étant si jeune & se voyant maîtresse, ne prît trop de liberté : ce qui n'étoit que trop à craindre, en un tems où n'y ayant quasi pas de Couvens Reformés, & la clôture n'étant nulle

* [C'étoit un Savetier qui travailloit pour la Maison.]

nulle part, on avoit assez d'exemples qui I. Relat. faisoient peur à cette bonne mere, qui souvent pour ce sujet s'en venoit de Paris à Port-Royal des Champs, aux jours & aux heures qu'elle savoit que sa Fille l'attendoit le moins: mais graces à Dieu, elle ne la surprit jamais en rien qui lui pût deplaire. Pour s'en pouvoir mettre plus en repos, elle voulut mettre auprès d'elle, une personne à qui elle en pût confier le soin. Elle obtint donc permission que Madame de Jumeauville, Religieuse de S. Cyr, qui avoit été comme sa Gouvernante pendant qu'elle avoit été Novice en cette Abbaye, vint demeurer à Port-Royal; & celle-ci ne quittoit point la petite Madame de Port-Royal, qui de sa part l'aimoit fort.

On remarquoit dès-lors la bonté de son naturel, qui l'a toujours fait aimer en quelque tems & en quelque lieu qu'elle ait été; & une fille qui la servoit dès ce tems-là, c'est à dire environ un an depuis qu'elle fût Abbesse, & qui vit encore, (laquelle pour lors n'étoit pas Religieuse, comme elle la fut quelque tems après la Reforme;) me raconta il y a peu de jours, qu'elle faisoit achetter de la chandelle pour elle, en cachette de Madame de Jumeauville qui exerçoit la charge de Celeriere, & qui ne vouloit pas qu'elle en brulât, & elle avoit soin de lui donner en cachette elle-même du pain blanc au lieu du bis, que la même Dame lui faisoit donner; & ainsi dans toutes les rencontres, son plaisir étoit d'obliger tout le monde.

On nous a dit une action qu'elle fit lorsqu'elle

I. RELAT. qu'elle n'avoit que douze ans, qui prouvera encore plus fortement ses bonnes inclinations, & que dès ce tems, elle étoit bien capable de se garder elle-même, puisqu'elle savoit bien garder les autres. On dit que c'étoit la coutume en ce tems-là à Port-Royal, qu'après que la Messe étoit dite, les Sacristines sortoient par la petite porte du Chœur, dans l'Eglise de dehors, pour aller plier le linge de l'Autel dans la Sacristie derriere le grand Autel; & comme elle eut été avertie un jour qu'un Religieux qui étoit à la Maison, s'étoit rencontré avec ces Filles & qu'ils s'entretenoient ensemble, elle fut elle-même fermer à clef la petite porte, de peur qu'elles ne rentrassent sans qu'elle le fût; & leur ayant été ouvrir quand elles revinrent, elle leur fit tout sur l'heure une reprimande si forte, qu'elle paroissoit fort bien sortir de la bouche d'une Abbesse, & non de celle d'un enfant, quoiqu'alors elle fût l'une & l'autre.

Dans tout le reste elle n'étoit pas si scrupuleuse. Mais elle cherchoit à se divertir gaiement, tantôt à jouer, & d'autres fois à lire l'Histoire Romaine & autres Livres de cette espece. Quelquefois elle s'alloit promener hors du Monastere à Buloyer, à Champgarnier, au Menil, &c. selon la liberté qu'on s'en donnoit en ce tems-là, sans qu'on y trouvât à redire. Bien souvent elle envoyoit le carosse qui lui étoit demeuré de feue Madame de Port-Royal, pour querir la Mere Agnès & ma Sœur Anne (Eugenie Arnauld leur sœur) qui étoient à S. Cyr, pour venir passer quel-

ques

ques jours à Port-Royal, se jouer & passer le tems ensemble. I. RELAT.

X. Devotion de la M. Agnès.

La Mere Agnès, quoiqu'elle jouât de fort bon cœur, avoit neanmoins une exactitude & un soin merveilleux à dire l'Office ponctuellement; & pour cela elle interrompoit son jeu, se retiroit à l'écart des autres, pour le dire bien serieusement, nonobstant qu'elle ne fût que Novice, & qu'elle vît la Mere Angelique, qui toute Abbesse qu'elle étoit, ne s'incommodoit point de cela, & ne le disoit point du tout. Elle en eut même du scrupule pour elle; & un jour elle ne put s'empêcher de lui dire tout doucement ce qu'elle en pensoit, & que cela n'étoit pas bien de ne point dire l'Office. A quoi la petite Abbesse lui repondit tout deliberément, qu'elle ne se mît point en peine de cela, qu'elle savoit fort bien qu'elle n'étoit pas Religieuse, & par consequent nullement engagée à le dire; & que d'ailleurs si elle avoit à l'être quelque jour, elle vouloit être Sœur Converse: ce qu'il y a apparence qu'elle disoit par esprit & par finesse, sachant bien que cela fermeroit la bouche à sa Sœur, qui l'aimoit si fort, & à laquelle en effet cela fit une si belle peur, que jamais depuis elle n'osa lui en dire un mot.

XI. Peines de la Mere Angeliq. sur son engagement.

Cependant le jeu ne la divertissoit point tant, qu'elle ne commençât peu à peu à entrer dans une grande melancolie; se voyant si engagée dans un état qu'elle n'avoit point choisi, & pour lequel elle n'avoit nulle inclination, & d'ailleurs puissamment retenue de s'en dedire, par la consideration du re-

spect

I. RELAT. spect & de l'affection qu'elle portoit à M. Arnauld.

A l'éloignement qu'elle avoit par elle-même d'être Religieuse, se joignirent encore la persuasion de Mesdames ses tantes qui étoient de la Religion, & qui ayant eu grande peine de ce qu'on l'avoit fait Religieuse, eussent cru avoir gagné une belle victoire, s'ils l'eussent fait resoudre à s'en dedire; & pour cela elles l'en sollicitoient par mille caresses & temoignages d'amitié & de compassion du malheur où elle s'engageoit, si elle ne faisoit effort pour rompre les premiers engagemens, qui n'étoient tels qu'à l'égard de la retenue que son bon naturel lui causoit, de ne vouloir pas donner sujet de mecontentement à Messieurs ses parens; que du reste, elle savoit très bien que si elle eût voulu quitter son voile, ils ne la pouvoient contredire. J'ai oublié de dire, qu'il étoit si vrai que M. Arnauld avoit ce sentiment, que lorsque l'Abbesse de Port-Royal fut morte, il n'eût jamais osé parler de faire benir sa fille, qui n'avoit pas onze ans, sans que M. de Cîteaux étant à Paris en ce tems-là, & l'ayant prié à dîner chez lui; cet Abbé, de son propre mouvement, lui demanda quand il vouloit prendre jour pour aller benir la petite Abbesse, & lui dit que lui-même vouloit faire cette fonction, à quoi sur l'heure M. Arnauld se resolut, & pretendit en decharger sa conscience sur celle de ce bon Superieur; de sorte qu'on arrêta le jour.

XII. Elle ne marquoit ni de- Quoique la Mere Angelique eût un entier éloignement de la Religion, & que tout lui

lui en deplût jusqu'à l'habit, comme elle me l'a dit elle-même, & que ce lui fût une chose insupportable de se voir obligée d'être vêtue de serge; néanmoins la generosité de son esprit l'éloignoit toujours des bassesses de tant d'autres Religieuses mecontentes, qui tâchent d'adoucir la privation forcée de la vanité qu'elles aiment, par mille recherches d'ajustemens ridicules, sur leurs habits mêmes de Religion. Au lieu qu'elle m'a temoigné qu'elle avoit toujours méprisé cette curiosité si vaine, & qu'elle pensoit en elle-même, qu'elle eût été bien sotte d'affecter de choisir de belles étoffes de laine, puisqu'après tout, la moindre servante du monde eût toujours été plus brave qu'elle.

I. RELAT. goût ni chagrin.

Quelque éloignement qu'elle eût dans le cœur de sa condition de Religieuse & d'Abbesse, elle n'en faisoit point paroître plus de mauvaise humeur à ses Religieuses, qui au contraire se trouvoient engagées à l'aimer, par la bonté & la generosité de son esprit, qui paroissoit en toute rencontre dès son enfance. Elle avoit entre autres une amitié & un respect pour sa Prieure, qui faisoient qu'encore que cette bonne Fille n'exigeât rien d'elle, & que tant s'en faut elle lui rendît de grandes soumissions, elle ne manquoit jamais d'aller tous les soirs lui souhaiter le bon soir. Elle s'en souvenoit au milieu de son jeu, & quelque échauffée qu'elle y fût, elle quittoit tout & disoit: *Il faut aller dire bon soir à Dame Prieure* (car c'est ainsi qu'on l'appelloit,) *nous reviendrons*. Sa promptitude ne lui faisoit jamais oublier ces choses-là.

Les

I. RELAT. XIII. Elle a une grande maladie. Elle va à Paris & à Andilly.

Les inquietudes de son esprit croissant avec son âge, la mirent enfin dans une si profonde tristesse, qu'elle en tomba dans une violente maladie. La fievre continue la prit la veille de S. Jacques 25. Juillet 1607. & M. Arnauld en ayant été averti, il la vint querir à la S. Laurent, pour la faire traiter à Paris chez lui. Toutes ses Filles avoient un extrême regret de la voir partir en cet état; & elle dans sa bonté ordinaire, bien qu'elle n'aimât ni la Profession ni la Maison, se sentit obligée de leur amitié, & les assura qu'aussi-tôt qu'elle seroit en état de pouvoir revenir, elle ne differeroit point de se faire ramener.

Il étoit arrivé que quelque tems auparavant un Capucin nommé le Pere Juvenal, étant venu prêcher à Port-Royal à la Pentecôte, comme il y en venoit d'autres, parce qu'on leur faisoit une petite aumône, la Mere Angelique étant à Paris, manda à la bonne Prieure qu'elle fît prier ce même Pere Juvenal de leur vouloir donner un Sermon à l'Assomption. Il y vint; & pendant l'absence de la Mere, il y fit encore d'autres voyages pour voir la Prieure & quelqu'une des Filles qui prenoient ses avis pour leur conscience. En l'un des voyages qu'il y fit, il y mena le Pere Basile qu'il fit prêcher; & l'Avent ensuite il en amena un autre, nommé le Pere Bernard. Les choses se passoient de la sorte dans le Couvent; & de l'autre côté l'Abbesse fut extrêmement malade tout le mois d'Août, & dans une telle tristesse que chose au monde ne la pouvoit divertir: jusques-là même que Madame

dame le Maître sa sœur, qu'elle aimoit uniquement, & qui ne se trouva pas à Paris quand on l'y mena, étant pour lors aux eaux, à son retour, quoique tout le monde se promît qu'elle seroit la seule capable de la rejouir, ne pût, non plus que les autres, gagner qu'elle lui donnât d'autres marques de satisfaction & de joie, que celle d'un *Bonjour*, qu'elle lui dit avec bien de l'affection, mais sans la pouvoir entretenir davantage. I. RELAT.

Elle commença vers le mois de Septembre à se mieux porter. On la mena alors à Andilly * pour y reprendre ses forces avec l'air de la campagne. En effet peu à peu son appétit revint; mais ce ne fut qu'après avoir été assez long-tems encore bien mal. Lorsqu'elle commença à se pouvoir lever, sa gaieté naturelle dissipa un peu la melancolie qui ne la possedoit que par accident, quoique la cause n'en cessât pas.

XIV. Son retour à P. R.

Ainsi se passerent les mois de Septembre, Octobre, Novembre & jusqu'au 6. Decembre, que Madame Arnauld, qui n'aimoit pas à voir des Religieuses hors de leur Cloître, voyant que sa fille se portoit assez bien, procura son retour à Port-Royal, où elle fut reçue avec autant de joie que son depart & son éloignement y avoit causé de douleur dans l'esprit de ses Filles. Car il est incroyable jusqu'à quel point elle avoit gagné leur affection à toutes.

A son retour de chez M. Arnauld, elle ra-

* Château appartenant à M. Arnauld, & qui est près de Montmoranci à 3. ou 4. lieues de Paris.

I. RELAT. ramena avec elle sa petite sœur Marie Arnauld, qui pouvoit avoir environ huit ans, pour l'élever comme Pensionnaire à Port-Royal. En même tems, les Capucins que nous avons dit qui prêchoient à Port-Royal, allerent aussi à S. Cyr. Madame le Tireux, que Madame Arnauld avoit donnée à la Mere Agnès pour la gouverner, voulut parler à l'un d'eux, qui lui fit un grand scrupule de ce qu'étant seculiere elle demeuroit ainsi dans un Couvent, pour Gouvernante d'une Religieuse; de sorte qu'ensuite de cela, ayant voulu en sortir, la Mere Agnès n'y voulut point demeurer sans elle, & demanda de venir à Port-Royal: ce qu'elle obtint.

XV. La Mere Agnès vient demeurer à P. R.

La Mere Angelique qui l'aimoit avec une extrême tendresse, & qui mouroit d'envie de l'avoir auprès d'elle, fut celle qui menagea tout cela, mais avec une addresse incomparable; faisant croire à M. son Pere, que la maladie & la langueur où étoit la Mere Agnès, ne venoit que de la melancolie que lui causoit la passion extrême qu'elle avoit de quitter S. Cyr, pour venir à Port-Royal; afin que M. Arnauld, par la tendresse & l'amour qu'il avoit pour ses enfans, preferât la satisfaction de sa Fille, à la perte de l'Abbaye. D'un autre côté, elle persuadoit doucement la Mere Agnès de ne la pas dedire. En effet par amitié & par bonté, mais bien plutôt par une secrete conduite de Dieu, elle s'y laissa aller; quoique ce ne fût pas si fort son sentiment, & qu'elle eût un peu d'affection à son Abbaye prétendue, (en preuve de quoi

quoi elle portoit toujours une petite crosse d'or à son Chapelet,) & qu'elle aimât aussi son petit surpelis plissé qui étoit toujours propre & ajusté, aussi bien que tout le reste de son habillement de l'Ordre de S. Benoît. Mais tant y a que sans tant raisonner sur l'heure, cela se fit insensiblement, & elle vint demeurer à Port-Royal : mais toujours avec son habit de Novice Benedictine. I. RELAT.

XVI. La M. Angeliq. comprend ses obligations.

Trois mois s'écoulerent comme les autres depuis le 6. Decembre jusqu'au mois de Mars 1608. sinon qu'elle comprenoit alors davantage les obligations des Religieuses, comme on verra par l'exemple suivant qu'elle nous a elle même raconté.

Etant toute jeune Abbesse, (avant qu'elle eut fait aucune reforme,) elle concevoit neanmoins à quoi on s'engage, lorsqu'en se faisant Religieuse on a promis à Dieu de le servir dans la pauvreté & le denûment de toutes choses. Il étoit alors permis aux Religieuses d'avoir de l'argent, des meubles & toutes autres choses, pourvû seulement que ce fût avec la permission de l'Abbesse, & que pour cela elles étoient obligées de lui rendre compte de ce qu'elles recevoient & de ce qu'elles employoient. Il y en eut une qui ayant donné quelque chose à quelqu'un à l'insu de l'Abbesse, & s'en étant confessée à Pâques, son Confesseur lui dit qu'il ne la pouvoit absoudre, qu'elle ne l'eût dit à son Abbesse : ce que ne voulant pas faire, elle passa la Fête sans communier. Enfin neanmoins après quelque tems, les remors de sa conscience l'y firent resoudre; voyant que le Confesseur persistoit à ne la point

I. RELAT. point vouloir reconcilier sans cette condition. Ayant donc cherché l'occasion, elle dit à son Abbesse ce qui s'étoit passé, & comme elle n'avoit point communié à Pâques pour ce sujet. La Mere Angelique nous racontant cela elle-même, nous disoit que dès cette heure, elle eut une telle horreur de toutes ces attaches au bien, & du peril où l'on se met de perdre son salut éternel pour des choses si meprisables, si vaines, si basses, & si indignes d'une ame qui n'est créée que pour Dieu *, qu'elle en gemissoit dans son cœur, & que l'impression qu'elle en conçut ne s'en put jamais effacer; & d'heure en heure elle croissoit dans le desir que Dieu la delivrât de ces perils.

Mais ces pensées ne produisoient dans son esprit que beaucoup d'inquietudes & de peines, parce qu'elle n'avoit encore pour lors que de l'aversion pour sa vocation; si l'on pouvoit appeller ainsi la condition où les seuls interêts du monde l'avoient engagée, sans mouvement de Dieu & sans choix.

XVII. Sa conversion.

Enfin, le moment de Dieu, que nul n'attendoit, arriva vers la fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge. Le Pere Basile Capucin, dont nous avons deja parlé, qui n'étoit pas venu à Port-Royal depuis que l'Abbesse étoit de retour, y arriva un soir comme on alloit allumer les flambeaux, & demanda à prêcher. On le fut dire à Madame qui sortoit du Jardin, où elle venoit de se promener. D'abord elle trouva qu'il étoit bien tard pour prêcher; neanmoins elle

* Voyez la II. Relation de la II. Partie.

elle dit après que cela se pouvoit & qu'on I. RELAT.
sonnât le Sermon, qu'il tiendroit lieu de la lecture de Complies. De cette sorte, par occasion & quasi par maniere d'acquit, elle s'y en alla. Le Pere dans ce Sermon, traita de l'Incarnation & des rabaissemens du Fils de Dieu en sa naissance & dans la Crêche, où il s'étoit fait la nourriture des bêtes, en se faisant chair, puisque toute chair est foin; & il s'étendit sur cette pensée qui est de S. Bernard. En un mot, sans savoir en particulier ce qu'il dit, dont elle-même ne se souvint pas, Dieu la toucha si puissamment dans ce moment, que dès cette heure il mit en elle les semences de tous ces fruits de graces & de vertus qu'elle a depuis produits; & cette heure fut comme le point du jour, qui a toujours été croissant en elle jusqu'au midi.

Dans ce premier regard de Dieu sur elle, & d'elle vers Dieu, elle perdit toutes ces premieres peines d'esprit, causées par l'aversion de la Religion qu'elle commença d'aimer en aimant Dieu. Mais elle entra dans de nouvelles inquietudes de n'être pas dans la vie la plus austere & la condition la plus basse. Elle eût voulu dès l'heure n'être point engagée, pour s'engager volontairement dans quelque Maison bien reformée & bien inconnue, afin d'y être elle-même la plus inconnue & la derniere. Ces premieres pensées de l'amour du rabaissement, de la pauvreté & du mepris, furent en elle le fondement de ce grand édifice qu'elle a bâti dessus, & qui est admiré de tous ceux qui la connoissent.

I. Relat. La lumiere de Dieu, qui venoit de remplir son cœur, fit un autre effet de discernement dans son esprit; & par une admirable discretion dans cet âge, quoiqu'elle desirât avec ardeur de rencontrer quelqu'un à qui elle pût ouvrir son cœur, pour en recevoir conduite, elle ne jugea point que ce Religieux dont Dieu s'étoit servi pour la toucher, fût capable de la conduire. Elle empêcha même qu'aucune de ses Filles prît confiance en lui, quoique depuis il revînt encore quelquefois prêcher à Port-Royal. Les suites ont justifié son jugement, cet homme ayant quelques années après apostasié de la Religion & de la foi, quoique depuis il soit retourné à l'Eglise.

XVIII. Elle decouvre son dessein de Reforme.

Elle conserva dans son cœur cette conversion nouvelle jusqu'à Pâques, que le Pere Pacifique Capucin qui devoit prêcher étant incommodé, envoya à sa place le Pere Bernard qui y étoit deja venu l'Avent precedent: mais la Mere Angelique ne lui avoit pas parlé. Ce fut à lui qu'elle decouvrit son cœur, & commença à former les premiers projets de sa reforme; commençant à la pratiquer en son particulier avec plusieurs austerités, qui pouvoient être trop grandes pour son âge & sa delicatesse, mais qui marquoient combien sa ferveur étoit grande dès ces premiers commencemens. Elle se levoit toutes les nuits secretement pour s'en aller prier Dieu dans un grenier, de peur d'être apperçue dant sa chambre, s'il arrivoit que la Religieuse qui y couchoit, se fût éveillée pendant qu'elle eût été debout. C'est par elle seule neanmoins que

nous l'avons appris ; car elle faisoit ces cho- I. RELAT.
ses si secretement, qu'on n'en a jamais rien su, que ce que l'on a deviné & decouvert par surprise.

Pas une de ses Filles ne savoit encore dans la Maison ce qui se passoit, excepté une seule nommée la Grange, qui entra dans les mêmes sentimens, dès que la Mere les lui eût cõnfiés.*

† Elle nous dit dans une occasion, il y a bien six ans, que du moment que Dieu l'eût touchée, à l'âge de seize ans & demi, il lui donna en même-tems, une si grande aversion de commander, & de sa charge d'Abbesse, que ce lui étoit une chose intolerable. „ J'avois tellement en horreur, ajoutoit-„ elle, cet engagement où je me trouvois, „ d'avoir charge & autorité, que je n'avois „ autre pensée dans l'esprit que de chercher „ les moyens d'en sortir, pour aller en tel „ lieu qu'il plairoit à Dieu ; car il m'étoit „ fort indifferent où ce pût être, & il me „ sembloit que je serois trop heureuse par „ tout quand je serois delivrée de ce far-„ deau qui m'étoit si insupportable. Ma „ premiere pensée fut d'être Capucine, de-„ puis je pensai à être Feuillantine ; & quand „ j'eus connu M. de Geneve, je pris quasi „ tout à fait la resolution d'être de Sainte „ Marie : mais ce n'étoit point tant ni pour „ les lieux, ni pour les Ordres, que pour „ trouver un moyen de me degager de ma „ con-

XIX. Pensées que Dieu lui donna alors.

S. François de Sales.

* Voyez à ce sujet la III. Relation de la II. Partie & la XI. de la III. Partie, où l'on trouvera la Vie de cette Religieuse.

† [La Mere Angelique nous a dit ce qui suit en divers tems, & je l'écrivis sur l'heure.]

I. Relat. „ condition d'Abbesse, & de pouvoir vi-
„ vre dans l'obéissance & la dependance.

„ J'ai souhaité plusieurs fois de pouvoir
„ m'en aller à cent lieues, & ne voir jamais
„ ni pere, ni mere, ni parens, quoique je
„ les aimasse extrêmement; d'être là toute
„ seule avec Dieu ensorte qu'ame du mon-
„ de ne me connût; & de pouvoir vivre
„ ainsi humble & cachée, sans avoir autre
„ temoin que Dieu, ni autre soin que de lui
„ plaîre. Certainement je ne pensois pas
„ qu'il pût y avoir au monde une condition
„ plus heureuse, ni une felicité plus gran-
„ de. En un mot je me souciois si peu où
„ j'allasse, pourvû que je ne fusse plus Ab-
„ besse, que j'eusse cru qu'il y eût eu pour
„ moi moins de danger & moins de peril,
„ d'entrer dans une Maison qui n'eût pas été
„ reformée, pour y être Sœur Converse,
„ (car c'étoit toute ma devotion, quelque
„ part où j'eusse été,) que de demeurer en
„ charge dans ma Maison avec toute la re-
„ forme & tout le bon ordre que j'y eusse
„ pu mettre; & en effet j'avois raison. Car
„ enfin, disois-je, j'en sai assez; & pour
„ être dans une Maison où l'on ne vit pas
„ comme l'on doit cela ne m'empêchera pas
„ d'y faire moi-même ce que je dois; &
„ je ne laisserai pas d'y être, si je veux,
„ pauvre, obéissante & patiente, & avec
„ encore plus de merite, parce que ce sera
„ avec plus de contradictions & moins
„ d'exemples. „

Elle nous a dit encore qu'elle n'eût jamais consenti à rentrer en charge depuis qu'elle s'en fût demise & qu'elle eût mis la Maison

en

en Election, si ce n'avoit été que lorsqu'elle quitta l'Abbaye, elle avoit fait un voeu particulier d'obéissance à ceux de qui elle prendroit conduite; & qu'ensuite de cet engagement, elle se trouva obligée de se rendre à leur volonté, & à celle de Dieu, en rentrant dans la charge par Election. *

Ses premieres pensées furent donc de quitter l'Abbaye & de s'aller rendre simple Religieuse Converse aux Feuillantines de Toulouse, qui étoient pour lors fort inconnues & fort austeres: sur quoi je l'ai ouï admirer la conduite de Dieu sur elle, en ce que n'étant point instruite alors de l'obligation de quitter les charges où l'on est mal entré & sans vocation de Dieu, il lui avoit donné le mouvement de satisfaire à ce devoir sans le connoître. En effet, il n'y eut que ce Capucin & les autres qu'elle consulta depuis, qui en savoient aussi peu & encore moins qu'elle en ces matieres, qui l'empêcherent d'executer son dessein, lui persuadant qu'il étoit aisé de réparer ce qui avoit été fait, en obtenant de nouvelles Bulles, & en tâchant d'introduire la reforme. Elle les croyoit en partie; mais elle ne pouvoit perdre cette inclination de grace qui la portoit toujours à quitter sa charge, & à se cacher en quelque lieu éloigné.

On m'a dit qu'en ce tems-là elle avoit resolu, après avoir fait tout ce qu'on lui conseilloit pour la reforme (où elle voyoit de grandes oppositions & difficultés) si elle ne

* Voyez sur les premieres pensées de la Mere Angelique convertie, les Relations II. & suivantes de la II. Partie.

I. RELAT. ne pouvoit y réussir, d'écrire sur un billet, les noms d'une ou de deux personnes, les plus capables d'exercer sa charge, avec une supplication à la Communauté d'en faire le choix, & qu'elle eût laissé ce billet sur l'Autel, & s'en fût allée en cachette aux Feuillantines de Toulouse.

XX. Elle travaille à disposer tout pour la reforme.

Voulant donc tout de bon songer à la reforme, elle commença par disposer doucement ses Filles à penser un peu à leur conscience; & comme elles étoient dans une grande simplicité, pour ne pas dire ignorance, elle fit en sorte que le Pere Bernard les instruisît & leur parlât. D'abord les voulant exhorter à l'Oraison mentale, il leur vouloit faire quitter le petit Office de Notre-Dame qui se disoit toujours en l'Ordre, pour établir en sa place l'Oraison mentale. Cela choqua ces bonnes Filles qui étoient attachées à leurs anciennes pratiques de devotion, & entr'autres la Mere Prieure, qui ne pouvoit goûter qu'étant Fille de la Vierge, on les voulût reformer, en leur ôtant cette devotion qu'elles lui avoient toujours rendue.

XXI. On s'y oppose.

Cependant avant que de passer plus avant, ce Pere Bernard fut d'avis qu'il étoit à propos de s'autoriser de la permission de M. de Cîteaux *, & pour cet effet il en écrivit à l'Abbé de Maurimont, qui étoit Grand-Vicaire du dit sieur Abbé de Cîteaux, afin qu'il obtînt de lui la permission de travailler à cette reforme. L'Abbé de Mauri-

* C'étoit alors M. Boucherat qui étoit favorable à la reforme, & qui temoigna de l'affection pour Port-Royal jusqu'à sa mort arrivée en 1625.

rimont temoigna qu'il s'y employeroit. Il en parla à M. de Citeaux, & resolut avec lui qu'il en falloit donner avis à M. Arnauld, & que cela ne se fît point sans son consentement & approbation : ce qu'ils firent sans qu'on s'en doutât à Port-Royal, M. de Maurimont traitant tout cela secretement, comme ami de M. Arnauld. I. RELAT.

Il s'écoula cinq mois ainsi sans rien avancer, pendant quoi la Mere n'avoit toujours dans la Maison de personnes qui fussent à elle, que la premiere dont j'ai parlé & une autre jeune Professe, qui est ma Sœur Catherine de S. Paul Goulas, qui se joignit à son dessein quelques six semaines après qu'elle l'eût declaré *.

XXII. Premiere Professe de la M. Angeliq.

J'ai oublié de dire en son lieu que cette bonne Sœur fut la premiere que la Mere Angelique reçut à Profession, avant même que d'être benie, le premier Septembre. Elle avoit justement onze ans, & tout le monde admiroit cette petite Abbesse qui conduisoit une Novice de dix-sept ans qui étoit fort grande, avec une resolution & une gravité telle que si elle en eût eu trente. Elle reçut & entretint toute la compagnie, qui fut grande, comme auroit pu faire une personne nourrie dans le monde toute sa vie.

XXIII. Elle tombe malade & va à Andilly.

Mais pour revenir à la suite de l'Histoire, la M. Angelique ayant l'esprit agité de tant de differentes pensées, & de tant d'oppositions qu'elle prevoyoit à ses desseins, joint à ce qu'elle ne s'étoit pas trop bien portée

* On trouvera sa Vie dans la III. Partie, XII. Relation.

A. Relat. depuis sa grande maladie, il lui prit une fievre quarte; qui fut une bonne occasion à M. Arnauld de parvenir à ses desseins. Car il avoit deja été informé par les Abbés susdits, de ce qui se passoit. Il vint donc querir sa Fille vers les quatre-tems de Septembre, pour la mener à Andilly perdre sa fievre quarte, & encore plus ses pensées de reforme. Elle eut là de fortes batteries à soutenir contre la tendresse & l'amour du meilleur pere qui fût jamais au monde, & qui n'avoit point de motifs plus forts pour se porter à contredire les bonnes inclinations de sa Fille, que l'apprehension qu'en embrassant une vie si austere, elle ne ruinât sa santé & n'abregeât sa vie.

XXIV. Elle y essuie de rudes assauts, au sujet de la reforme.

La partie étoit faite contre elle, tout le monde l'observoit, & sur-tout Madame Arnauld & M. d'Andilly, quoique dans le fond, sa mere fut bien aise qu'elle se reformât davantage, & mît la clôture dans sa Maison. On ne laissoit pas de lui reprocher que ce n'étoit pas à elle à établir rien de nouveau, &c. Ils observerent qu'elle ne portoit plus de manchettes comme elle en avoit auparavant; & ce qui fut bien pis, ce fut que comme jusqu'aux gens mêmes tout le monde l'observoit, la fille qui la servoit, s'apperçut qu'elle ne portoit plus de chaussettes de toile; & comme elle couchoit toute vêtue & toute chaussée de ses chausses de drap qu'elle n'ôtoit point, il s'y étoit engendré des poux: ce que la Fille ayant apperçu, elle ne manqua pas d'en donner avis; & ce fut un vacarme & une rumeur incroyable dans le logis, tout le mon-

de

de lui demandant si la devotion consistoit I. RELAT.
dans la saleté, &c.

M. Arnauld qui prenoit toutes ces choses bien plus à cœur que tous les autres, par le sentiment que j'ai dit, prit cette occasion pour dire à sa fille tout ce qu'il avoit sur le cœur contre elle. Il la fut trouver dans sa chambre où elle étoit au lit ce jour-là; (& dans un autre lit étoit la petite Marie Arnauld, qu'on avoit aussi fait venir à Andilly, parce qu'elle étoit aussi fort malade.) Il commença à lui temoigner le deplaisir qu'il avoit contre ceux qui lui inspiroient toutes ces nouveautés, & le mecontentement qu'il recevoit d'elle, qui le feroit mourir par la peine qu'elle lui causoit, &c. Je ne sai pas tout le dialogue, sinon qu'elle a dit elle-même, qu'elle le vit si outré & si touché en lui parlant, qu'elle-même en fut frappée jusqu'au cœur; & quoiqu'elle n'eût autre chose à lui alleguer que l'obligation de sa conscience, cela ne le satisfaisoit nullement, & à la fin elle ne lui put donner d'autre reponse que ses larmes. On vit alors l'affection d'un pere, & d'un tel pere. Car en même tems que la petite Marie, qui étoit dans un autre lit malade, & qui avoit ouï une partie de ce qui se disoit, entendit pleurer sa sœur qu'elle aimoit passionnément, elle se prit à crier & pleurer elle-même d'une si étrange sorte, qu'étant deja bien malade, le pauvre M. Arnauld eut peur que cela ne la fît mourir, & ne sachant à laquelle des deux aller pour les consoler, on eût eu pitié de voir la bonté de son cœur & l'affection de son esprit,

I. RELAT. combattu en tant de differentes sortes par une même passion d'amour & de tendresse pour ses enfans.

Les persuasions d'un pere n'ayant pas été assez puissantes, il y fallut joindre l'autorité spirituelle d'un Superieur; & M. de Maurimont Vicaire General de l'Ordre, qui étoit de la partie, arriva dans le même tems à Andilly, où il avoit été prié à ce dessein de venir passer quelques jours. Ce fut alors qu'il fallut que la Mere Angelique cedât à l'oppression & à la violence, celui qui la devoit proteger dans ses bonnes intentions, ayant été celui qui lui commanda de s'en deporter entierement; & il conclut qu'elle se devoit contenter de conserver l'ordre qui étoit pour lors en sa Maison, où il n'y avoit aucun sujet de scandale; & que pour des libertés innocentes, comme de s'aller promener aux environs de la Maison, aux Granges & autres lieux proches, cela étoit permis, & qu'elle le devoit faire sans scrupule. Et pour remedier à la cause du mal pretendu que l'on attribuoit aux Capucins, il lui defendit de les faire prêcher davantage à Port-Royal, & s'obligea de nommer des Religieux de l'Ordre, pour le faire en leur place. Ce qui faisoit qu'il étoit si bien informé de tout, étoit que cette Religieuse nommée Madame de Jumeauville, qui servoit comme de Gouvernante à la jeune Abbesse, étoit d'intelligence avec M. Arnauld, & l'épioit en toutes choses pour lui en faire un fidele rapport.

XXV. Elle suspend ses desseins.

L'impossibilité que l'Abbesse vit pour lors de réussir dans ses pretentions si saintes, la fit

fit resoudre de suspendre son dessein, &, s'il eût été possible, de n'y plus penser pour s'épargner l'agitation d'esprit que cela lui causoit. Elle nous a dit qu'elle pensoit en elle-même, voyant toutes les oppositions que M. son pere faisoit à la reforme, qu'elle étoit bien malheureuse, & les gens du monde bien injustes ; que lorsqu'elle étoit incapable de faire un choix, on l'avoit engagée & laissée depuis dans l'engagement d'une Profession pour laquelle n'ayant ni vocation ni inclination, elle ne pouvoit être que miserable ; & qu'à cette heure que Dieu par sa misericorde avoit reparé leur faute, en lui donnant l'amour de sa condition, ils vouloient encore s'opposer à son bonheur, l'empêchant de se procurer son salut, en l'empêchant de vivre selon les devoirs de sa Profession. I. RELAT.

XXVI. Elle revient à P. R. & pense de nouveau à la reforme.

Tout cela ne contribuoit pas à lui faire perdre sa fievre quarte, avec laquelle elle s'en retourna à Port-Royal le 21. ou le 22. Octobre *, dans la resolution de ne parler plus de rien, que Dieu ne lui donnât d'autres ouvertures. Les Avents approchants, le Grand-Vicaire de Cîteaux, selon qu'il l'avoit promis, envoya pour prêcher l'Avent, un jeune Bachelier, qui est presentement Abbé de Vauclair, qu'il croyoit fort éloigné de la porter à la reforme. Mais par une conduite de Dieu bien particuliere, il se trouva dans des sentimens tout contraires à cette opinion qu'on avoit eue de lui ; & au lieu que M. de Maurimont l'avoit assurée qu'el-

* On lit dans la Relation que la Mere Angelique elle même a dressée & qui suit, que ce fut le 18.

I. Relat qu'elle pouvoit sans scrupule s'aller promener aux environs de l'Abbaye, celui-ci la mit dans une autre extrêmité, l'assurant qu'il y avoit peché mortel. Elle reprit alors ses premieres pensées, d'essayer de faire un nouvel effort pour la reforme. Mais comme la Religieuse de S. Cyr, dont j'ai parlé lui nuisoit beaucoup, parce qu'elle l'observoit incessamment & donnoit avis de tout à M. Arnauld, elle traita si adroitement par le moyen de M. de Vauclair, avec l'Abbesse de S. Cyr, qu'elle la fit rappeller en sa Maison; & dès ce moment la Mere devint plus libre, au moins de sa part; mais il ne paroissoit point encore de disposition dans les Religieuses.

XXVII. Elle commence par établir la Communauté.

La fievre quarte entretenue par la melancolie, continuoit toujours; & la Mere Prieure ainsi que toutes les Filles, s'en appercevoient bien. Car on n'ignoroit plus ses intentions dans la Maison: mais elle tâchoit de les dissimuler. Il arriva qu'un jour du Carême 1609. la Prieure parla à Madame, & lui demanda d'où venoit qu'elle étoit si triste; qu'assurément c'étoit ce qui la rendoit malade, & qu'elles en étoient toutes affligées; car en effet elles avoient grande amitié pour elle. Madame lui repondit, qu'elle savoit assez le sujet de son ennui, & qu'il ne tenoit qu'à elles de le faire cesser. Cette bonne Fille lui repliqua: « Madame, dites-nous ce que vous voulez que nous fassions; & pourvû que vous soyez contente, je vous promets que nous ferons toutes choses. » Elle lui dit que ce qu'elle desiroit, étoit qu'elles se missent en commun,

mun. La bonne Mere lui dit qu'elles le feroient: mais en même tems elle lui demanda si elle y avoit bien pensé, & à l'augmentation de depense que cela causeroit: que pendant qu'on avoit eu soin chacune de ses petites hardes, on les avoit conservées; mais qu'il n'en iroit pas de même lorsque toutes choses seroient communes. La Mere Angelique repondit qu'il ne falloit point avoir égard à cela, & qu'il valloit mieux qu'il en coutât davantage, & que les ames se sauvassent, en observant le vœu de pauvreté qu'elles avoient fait. Dès l'heure même la Prieure étant gagnée, elle qui avoit fait le plus d'opposition, fut elle-même solliciter les autres qui s'y rendirent en un moment *; & dès le lendemain elles vinrent toutes apporter leurs cassettes avec toutes leurs hardes à Madame, jusqu'à une bonne Religieuse qui étoit sourde & muette †, à qui l'on n'avoit point fait entendre tout cela, parce que l'on jugeoit que son infirmité l'en pouvoit dispenser: mais qui voyant toutes les autres apporter leurs paquets, & quelques-unes lui ayant fait entendre ce que c'étoit, vint aussi d'elle même apporter le sien. Depuis ce jour-là qui étoit la veille de S. Joseph, la Communauté fut toujours très bien établie, & la Mere perdit sa fievre quarte.

XXVIII. M. Arnauld obtient de nouvelles Bulles de Rome pour la M. Angelique.

En ce même tems, M. Arnauld sachant comment alloient les choses, & voyant les dispositions de sa fille, & peut-être même se defiant du dessein qu'elle avoit toujours dans l'esprit

B 7

* Voyez la IV. Relation de la II. Partie.

† Elle se nommoit Johannet. Voyez la IV. Relation de la II. Partie.

I. RELAT. l'esprit de se defaire de l'Abbaye, (outre qu'il étoit absolument necessaire pour s'y établir surement, d'avoir de nouvelles provisions,) envoya en Cour de Rome pour cet effet, & representa à Sa Sainteté, que sa fille ayant fait Profession & étant entrée dans l'Abbaye trop jeune, Dieu lui avoit donné neanmoins tant de benediction, que n'ayant encore alors que dix sept ans & demi, elle avoit deja établi la reforme dans sa Maison, & que l'on esperoit qu'elle l'y confirmeroit & l'augmenteroit, s'il plaisoit à Sa Sainteté, &c.

On dit que cette Suplique ayant été lue devant le Pape, Sa Sainteté & tous ceux qui étoient presens, en temoignerent de l'admiration & de la joie, parce qu'en ce tems-là, cela étoit tout à fait sans exemple. Ensuite il fit expedier de nouvelles Bulles qui portoient cette condition, qu'elles seroient nulles, si dans six mois, à compter du jour qu'elles seroient signifiées, elle ne faisoit une nouvelle Profession.

XXIX. La M. Angeliq. établit la clôture à P. R.

La Mere Angelique de son côté, poursuivoit avec zele ce qu'elle avoit commencé avec tant de bonheur; & après avoir établi la *Communauté*, elle voulut aussi mettre la *Clôture*. Cela alloit bien loin, & la suite fera voir les efforts que lui fit faire pour ce sujet la charité divine, contre l'amour le plus fort & le plus sensible qui soit dans la nature. Ce fut la premiere chose qu'il fallut envisager dans ce dessein; mais pour la maniere d'y arriver, elle la recommandoit à Dieu & l'attendoit de sa providence.

Elle declara donc à sa Communauté qu'elle vouloit établir la clôture exacte; & qu'au lieu

lieu qu'auparavant les parens des Religieuses I. RELAT. & ceux qu'ils amenoient entroient tous, on ne les verroit plus qu'au parloir: qu'il n'y auroit aucune exception dans cette regle generale, & qu'elle y comprenoit aussi bien Monsieur & Madame Arnauld que les autres. Peut-être que cette conduite ne fut pas suivant toutes les regles de la discretion, mais la proposition en fut utile & le succès heureux; car cela ferma la bouche à tous ceux qui se fussent offensés qu'on leur refusât la porte, lorsqu'on les assuroit que Madame n'en exceptoit pas plus Monsieur son pere que les autres.

La premiere occasion qui s'offrit de mettre cette resolution en effet, fut la vêture d'une fille qui prit l'habit un peu après Pâques. Il y avoit grande compagnie, & l'on traita tout ce monde dehors; au lieu qu'on avoit accoutumé de le faire dedans. Quelques-uns ne manquerent pas de trouver à redire à cette nouveauté: mais ils demeurerent sans replique, quand on les assura que les parens mêmes de l'Abbesse n'auroient pas d'exception. Il y en eut qui n'eurent garde de le croire, & connoissant M. Arnauld comme ils faisoient, ils assuroient qu'ils n'avoient pas peur que sa fille eût la hardiesse de lui refuser l'entrée de sa Maison: mais l'évenement montra le contraire.

XXX. Elle se mortifie en secret. Ses autres vertus.

Nous ne parlons que de ses actions exterieures dans cette reforme, parce que les personnes qui s'en souviennent & nous en ont fait le rapport, ne voyoient que cela, & qu'elle avoit un soin très grand de cacher tout ce qu'elle faisoit en son particulier d'extraor-

I. RELAT. traordinaire. Une Religieuse qu'elle fit coucher avec elle au commencement de la reforme, je ne sai par quelle occasion, (peut-être qu'il n'y avoit point de place & qu'elle étoit bien aise de prendre cette incommodité sur elle;) cette Religieuse, dis-je, nous a conté, que quelquefois s'éveillant la nuit & ne la trouvant plus dans son lit, elle ouvroit doucement le rideau pour voir ce qu'elle faisoit, & qu'elle la voyoit qui faisoit degouter sur ses bras nuds de la cire toute brulante: de quoi lui parlant il n'y a pas long-tems, elle repondit, comme en se riant: *Que voulez-vous, tout étoit bon en ce tems-là.* Elle porte encore sur ses jambes les marques des brulures qu'elle s'y étoit faites alors volontairement, quoique jamais elle ne l'ait avoué, sinon en se taisant quand on lui dit ce qu'on en pense; à quoi elle ne repond rien.

Sa priere & son occupation d'esprit vers Dieu n'étoit pas moins remarquable, encore qu'elle eût grand soin de les cacher; ne voulant pas même qu'on s'apperçût des retraites qu'elle avoit dessein de faire. Elle se dechargeoit adroitement du soin des affaires qui n'étoient pas absolument necessaires, se tenant à sa chambre tout le tems qui lui étoit possible. Il n'y avoit que la Fille qui la servoit, qui la voyoit perpetuellement à genoux & en priere.

Elle étoit si scrupuleuse, ou plutôt si exacte observatrice de l'abstinence, & du jeûne du Carême, que cette année 1609. y ayant sept ou huit mois qu'elle avoit la fievre quarte, & qu'elle étoit dans une grande langueur, tou-

toutes les permissions des Medecins & de l'Eglise, ne la purent faire rendre à prendre seulement des œufs, jusqu'à ce que M. Arnauld ne prenant point en jeu qu'elle se fit mourir, envoya exprès M. de Sainte Beuve Apoticaire, avec commandement de lui faire avaller un œuf devant lui, & de l'obliger à en continuer l'usage; & comme elle savoit bien en sa conscience qu'elle en avoit besoin, elle s'y rendit de bonne grace, ne temoignant avoir regret que de ce que n'aimant point naturellement les œufs, celui-là lui avoit semblé bon.

I. RELAT.

XXXI. Elle se prepare à refuser l'entrée à M. son pere.

M. Arnauld ne pouvant venir que rarement à Port-Royal à cause de ses affaires, elle eut un peu de treve depuis l'établissement de la clôture jusqu'aux vacations du Palais qui étoit le tems qu'il prenoit pour la venir voir, ne pouvant que difficilement quitter en un autre tems. Mais comme elle les vit approcher, il fallut aviser tout de bon de quelle sorte on se conduiroit pour lui faire agréer qu'on observât à son égard la clôture qui étoit deja établie. La Mere Angelique n'avoit pour cela autre personne pour prendre avis & conseil, que ce jeune Religieux dit *Notre Maître de Querfaillou ou Begar*, maintenant Abbé de Vauclair, dont nous avons deja parlé, & qui n'avoit pas alors vingt-sept ou vingt-huit ans. Il lui donna un conseil bien proportionné à la chaleur de son âge & de son zele: mais Dieu benit la deference qu'elle lui rendit. Il fut donc d'avis que sans aucune moderation, après avoir averti Monsieur son pere par une Lettre, qu'elle ne pouvoit plus en conscience lui permettre l'entrée de la Maison, s'il ne

I. RELAT. ne condescendoit point à la très humble priere qu'elle lui devoit faire de le trouver bon, & que nonobstant il voulût venir & entrer comme de coutume, elle lui refuseroit la porte d'autorité. Cette seule proposition pour une charité moins forte que celle que Dieu avoit mise dans le cœur de la Mere Angelique, eût été capable de detruire toute l'entreprise & de la faire abandonner entierement, nonobstant la force de son esprit & la generosité de son cœur, qui n'eussent jamais porté la violence qu'il falloit faire, pour venir à bout de ce dessein, aux plus sensibles affections & aux plus forts sentimens d'amour & de respect que la loi de Dieu & celle de la nature ayent imposé aux hommes, & qu'elle avoit en particulier à l'égard d'un pere qui n'eut jamais son pareil en bonté pour ses enfans, dont elle en avoit une infinité de marques en toutes sortes d'occasions.

Mais la soumission sans reserve qu'elle a toujours rendue à ceux de qui elle a pris conduite, (ce que toute l'histoire de sa Vie prouvera encore plus fortement que ce premier exemple, bien qu'il ne s'en soit jamais presenté d'occasion où le sujet lui ait été si sensible) l'ayant fait resoudre à faire sans reflexion une chose à quoi on l'assuroit qu'elle étoit obligée, elle n'osa neanmoins écrire à Monsieur son Pere ni à Madame sa mere, mais elle crut qu'il seroit plus à propos qu'elle s'addressât pour cela à Mademoiselle sa sœur qui étoit auprès d'eux, afin qu'elle menageât l'occasion de leur dire bien à propos ses intentions; qui étoient que Dieu lui

Madame le Maître.

lui ayant fait la grace d'établir la reforme I. RELAT.
& la clôture dans son Monastere, elle les supplioit de n'y point mettre d'obstacle, & de trouver bon qu'elle leur demandât une grace, qui étoit qu'au cas qu'ils eussent dessein de lui faire l'honneur de la venir voir aux vacations prochaines, ils ne trouvassent pas mauvais qu'elle les reçût au parloir, comme elle faisoit alors tout le monde; ou que s'ils ne pouvoient agréer cette condition, elle les supplioit de la priver plutôt de l'honneur de leurs visites, parce qu'elle étoit contrainte de les avertir, qu'elle seroit obligée en conscience de leur refuser l'entrée.

Sa sœur n'ayant rien osé temoigner de ceci à M. Arnauld, se contenta de le dire à Madame sa mere, qui repondit qu'elle connoissoit bien sa fille, & qu'elle n'avoit pas peur qu'elle eût par consequent la hardiesse de faire ce tour là à son pere: qu'il étoit inutile de lui en parler, & de lui donner sujet de se fâcher d'une chose qui n'arriveroit pas. Ils prirent ensuite jour pour venir à Port-Royal, toute la famille ensemble, Monsieur & Madame Arnauld, M. d'Andilly, Madame le Maître & Mademoiselle Anne Arnauld. On le manda à Port-Royal, & on peut juger en quel état cette nouvelle mit la Mere Angelique, qui se preparoit à ce jour de combat par des prieres & par l'immolation perpetuelle qu'elle faisoit à Dieu des passions les plus tendres qui soient dans la nature, mais qui ne purent ébranler sa fidelité pour Dieu. L'angoisse neanmoins de son esprit étoit peinte sur son visage;

I. RELAT. sage; & toutes celles à qui elle avoit osé en confier le sujet, joignoient leurs prieres aux siennes, pour obtenir une bonne issue d'une entreprise aussi difficile.

Le jour venu, qui fut le Vendredi avant la S. Michel, dès le matin, avec une presence d'esprit merveilleuse, nonobstant les agitations qu'elle souffroit, elle eut soin de retirer à elle toutes les clefs de clôture des mains de celles qui les gardoient d'ordinaire, de crainte de surprise.

XXXII. M. Arnauld arrive à P. R. & fait grand bruit pour entrer. Sur l'heure du diné, les Religieuses étant au Refectoire, la compagnie arrive, & la Mere qui se preparoit devant Dieu, dans l'Eglise, à soutenir l'assaut, entendant le carosse, sort & s'en va attendre à la porte de clôture, où M. Arnauld & sa compagnie étoient. Dès qu'ils furent descendus de carosse, ils vinrent heurter pour se faire ouvrir à l'ordinaire. Toutes celles qui savoient le dessein de la Mere, bien loin d'approcher, se retirerent toutes. Elle seule s'en vint avec une resolution merveilleuse, & ouvre le guichet. M. Arnauld se presente, & lui commande de lui ouvrir la porte. On ne sait point en quels termes elle lui repondit, parce que tout le monde s'étoit éloigné, sinon qu'on sait qu'elle le supplia de vouloir entrer dans un petit Parloir qui étoit tout proche la porte, où elle lui pourroit parler. S'il y eut jamais personne surprise, ce fut lui & tous ceux qui étoient avec lui, qui n'auroient jamais attendu une telle resolution d'une fille de dix-huit ans. Il insiste, il presse, il commande, il se fâche, il frappe de plus en plus afin qu'on lui

lui ouvre. A tout cela elle ne fait que la même reponse, que s'il agréoit d'entrer dans le Parloir, elle se donnera là l'honneur de lui dire ses raisons. I. RELAT.

Madame Arnauld entre en colere, & se met à parler hautement à sa fille, qu'elle nomme une ingrate ; & M. d'Andilly qui étoit un jeune homme de vingt ans, & tout de feu, commence à le prendre d'un ton encore plus haut, & à dire ce que les autres ne disoient pas, & ce que la passion peut suggerer en ces rencontres à un fils qui croit agir avec d'autant plus de justice, qu'il ne venge pas sa propre injure, mais celle d'un pere offensé en apparence par sa propre fille. Après l'avoir appellée un monstre d'ingratitude & une parricide, qui repondroit devant Dieu de la mort de son pere, qu'elle feroit mourir de regret d'avoir élevé avec tant d'amour une fille qui le traitoit de la sorte, il commença à s'en prendre aux Religieuses, à les appeller, à les conjurer de ne pas souffrir qu'une personne à qui elles avoient tant d'obligations, souffrît cet affront chez elles.

Le bruit qui se faisoit à la porte, s'entendoit du Refectoire. Celles qui étoient du sentiment de la Mere, s'entre-regardoient & prioient Dieu en leur cœur qu'il la fortifiât. Une bonne ancienne nommée Dame Morel qui n'étoit pas tant pour la reforme*, sortit dans la cour toute en colere, & cherchant la Religieuse qui avoit coutume d'avoir les clefs, crioit tout haut : *Quelle*

* Voyez ce qui est dit d'elle, dans la IV. Relation de la II. Partie.

1. Relat. *Quelle honte de ne pas ouvrir à M. Arnauld!* & elle en murmuroit hautement. Il n'y avoit pas jusqu'à de pauvres femmes de journée qui écuroient dans la cour, qui n'en dissent leur sentiment, & qui ne condamnassent l'ingratitude de Madame de Port-Royal, qui traitoit son pere de la sorte, & encore un pere tel que M. Arnauld, qui étoit si bon, & qui faisoit du bien à tout le pays pour l'amour d'elle: ce qu'elles disoient, parce qu'en effet il avoit fait beaucoup de bien aux pauvres gens qu'il faisoit travailler à tout ce qui étoit utile à la Maison, pour leur faire gagner leur vie.

Tout cela faisoit grand bruit; mais ne diminuoit rien de la constance de la Mere. M. Arnauld voyant qu'il n'avançoit rien par toutes ces voies, commenca à dire qu'il vouloit donc qu'on lui rendît tout à l'heure ses deux Filles qui étoient dans le Couvent. Il parloit de la Mere Agnès & de feue ma Sœur Marie-Claire, qui n'étoit qu'un enfant de neuf ans.

La Mere Angelique comprit dans le moment son dessein, qui étoit qu'ouvrant la porte pour faire sortir ses filles, il pretendoit entrer lui-même, & ainsi en venir à bout, ou de gré ou de force. Mais elle sans se troubler, & avec autant de presence d'esprit, que si tout ce qui se passoit ne l'eût point touchée, donna la clef de la petite porte, qui étoit dans l'Eglise, à une Religieuse à qui elle se fioit, & la chargea d'aller faire sortir ses deux sœurs par là: ce qui fut fait si promptement, que M. Arnauld fut tout surpris de les voir arriver avant

vant que de savoir qu'on les eût fait sortir. I. RELAT.
Mais d'abord ce fut M. d'Andilly, qui les voyant venir, s'en alla au devant d'elles dans la cour, & s'adressant à la Mere Agnès, commença à lui faire de grandes plaintes contre sa sœur. La Mere Agnès répondit avec sa gravité, que sa sœur n'avoit point tort, qu'elle ne faisoit que ce qu'elle étoit obligée de faire, & ce que le Concile de Trente lui commandoit. M. d'Andilly l'interrompant, commença à dire à la compagnie : *Oh vraiment ! Nous en tenons, en voici encore une, qui se mêle de nous alleguer les Canons & les Conciles.*

Il n'y avoit en tout cela que les deux sœurs, Madame le Maître & Mademoiselle Anne qui ne disoient mot, étant également touchées de la peine de M. Arnauld & de celle de la Mere Angelique, qu'elles savoient bien ne pas faire ce qu'elle faisoit, sans qu'elle en souffrît beaucoup, & qu'elle ne fît un horrible effort à son naturel.

Enfin M. Arnauld voyant qu'il n'avançoit rien, fit mettre les chevaux au carosse pour s'en retourner. Avant que de partir, il consentit à la fin d'entrer dans le Parloir, pour dire un mot à sa fille qui l'en supplioit toujours avec de grandes soumissions. Elle y entra de son côté. D'abord qu'elle ouvrit la grille, elle apperçut ce bon pere dans un saisissement de douleur qui étoit peint sur son visage, & qui en produisit un en elle qui ne se peut exprimer. Ensuite il lui parla en peu de mots, & lui fit entendre que jusques-là elle avoit eu un pere qui l'avoit aimée, qui avoit porté ses interêts

&

I. Relat. & qui avoit pris soin de toutes ses affaires plus que des siennes propres; que dorénavant sa conduite envers lui l'empêcheroit de lui pouvoir plus donner les mêmes preuves de l'amour qu'il ne laisseroit pas de conserver pour elle, & qu'en lui declarant qu'il ne la reverroit plus, il lui faisoit une derniere priere, qui étoit que pour l'amour de lui, elle eût soin de se conserver elle-même & de ne pas ruiner sa santé & sa vie par des austerités indiscretes.

XXXIII. M. Arnauld s'appaise.

Jusqu'ici le courage de la Mere, & la generosité de grace que Dieu avoit repandue dans son cœur l'avoit soutenue, & comme rendue insensible, quoique non pas dans les sens, à tous les reproches & à la colere animée de paroles injurieuses mêmes des personnes qui lui touchoient de plus près. Mais à ce dernier coup, qui n'attaquoit plus la constance & la fermeté qu'elle s'étoit résolue de temoigner à Dieu en l'établissement de cette observance de clôture, mais qui la blessoit dans l'affection la plus sensible & la plus tendre qu'elle avoit pour un pere aussi bon qu'il paroissoit par ces dernieres paroles, lui perça le cœur d'une douleur si penetrante, que son corps ne pouvant plus supporter l'horrible combat de son esprit, elle tomba par terre toute évanouie. A l'instant toute l'affaire change de face. M. Arnauld ne se souvenant plus qu'il étoit offensé, mais qu'il étoit pere, & ne sachant si sa fille étoit encore en vie, crie, appelle, pour faire venir les Religieuses relever sa fille qui étoit toute seule dans le Parloir; mais pas une n'avoit l'assurance d'en-

d'entrer, car ce jour là on étoit bien éloi- I. RELAT.
gné de courir où l'on entendoit du bruit : on s'enfuyoit plutôt. Madame Arnauld, M. d'Andilly & les autres, qui de leur côté n'étoient pas moins en peine, courent à la porte du Couvent, où ils commencent de heurter & de faire un tel bruit, qu'il sembloit qu'ils la dussent enfoncer. Les Religieuses qui les entendoient, pensant qu'ils vouloient faire un dernier effort pour entrer, n'étoient pas si hardies de se presenter pour leur repondre. Enfin pourtant, faisant un peu d'attention à ce qu'ils disoient, elles entendirent la voix de M. d'Andilly, qui leur crioit de toutes ses forces, qu'elles s'en allassent songer à leur Abbesse qui se mouroit dans le Parloir. A l'instant elles y entrerent toutes, & trouverent la pauvre Mere encore par terre, sans sentiment & sans connoissance. Après lui avoir fait tout ce qu'on a accoutumé de faire en semblables rencontres, pour la faire revenir de sa foiblesse, elle commença avec peine à ouvrir les yeux ; & voyant Monsieur son Pere, encore à la grille, qui étoit dans une inquietude & une apprehension qui ne se peut dire, elle fit effort pour lui dire ces paroles, *qu'elle ne lui demandoit autre chose, sinon qu'il voulût bien ne s'en aller pas ce jour-là.*

Le passé étoit passé. Le pauvre M. Arnauld ne se souvenoit deja plus que de l'état où il voyoit sa fille, de sorte qu'à l'instant il lui promit qu'il feroit tout ce qu'elle voudroit. Cependant on emporta l'Abbesse dans sa chambre pour la mettre au lit, & en même-tems, on prepara un autre lit dans le Par-

I. RELAT. Parloir, pour l'y rapporter lorsqu'elle auroit un peu repris ses esprits & ses forces.

Lorsqu'elle fut couchée dans le Parloir auprès de la grille, on se mit à parler tous paisiblement de tout ce qui s'étoit passé, toute animosité étant cessée dans les esprits qui avoient dans le cœur beaucoup plus d'amour, que de ressentiment de l'offense qu'ils croyoient leur avoir été faite. Mais le bon fut que le pauvre M. de Vauclair, qui pendant tout le combat avoit été trop heureux de se tenir clos & couvert sans oser paroître, lorsqu'il fut que la paix étoit faite, s'imagina que l'occasion étoit belle de venir justifier son conseil, & commença de vouloir produire devant l'assemblée ses autorités & ses raisons : mais il fut mal reçu ; & entre autres M. d'Andilly le traita si durement, que si le pauvre homme ne se repentoit pas du conseil qu'il avoit donné à la Mere, au moins il se repentoit de bon cœur de s'être venu ainsi produire. Il sortit tout honteux du Parloir, & fut trop heureux de se retirer.

La Mere Angelique qui avoit du respect pour M. de Vauclair, eut plus de peine de ce qu'il s'étoit ainsi exposé à être traité de la sorte, que de ce qu'il l'avoit exposée elle-même par son conseil, à perdre la vie par l'effort qu'il l'avoit obligée de se faire. Et il est si vrai que cela étoit capable de la faire mourir, que sans la bonté que lui témoigna M. Arnauld qui lui pardonna tout sur l'heure, il est croyable que la douleur l'eût fait mourir, puisque nonobstant tout cela, cet effort fit en elle une telle violence

à

à toute la nature, que sa santé en fut fort affoi- I. RELAT.
blie, comme me l'ont assuré celles qui étoient
auprès d'elle en ce tems-là, & qui l'avoient
connue devant comme elles ont fait après.
Ainsi M. Arnauld étant demeuré ce jour-là & le lendemain, la Mere lui fit entendre paisiblement ses raisons. Il se remit tout à fait, de sorte que lorsqu'il venoit depuis, il n'entroit plus. Mais après cela on accommoda les choses, & on eut permission de le faire entrer, pour donner ordre aux bâtimens & aux jardins, sans entrer dans les lieux reguliers. Pour Madame sa femme & ses filles, on obtint des Superieurs la permission de les faire entrer quand elles le voudroient : ce qui ne fut pas sitôt; car Madame Arnauld dans sa colere, lorsque sa fille lui eut refusé la porte & à M. Arnauld, jura qu'elle ne reviendroit jamais à Port-Royal; & elle se croyoit obligée à garder son serment, jusqu'à ce qu'environ un an après, le jour de S. Dominique, étant allée le matin aux Jacobins entendre le Sermon, il arriva que le Predicateur parla des juremens, & fit entendre que ceux qui par colere ou autrement, juroient quelque chose de mauvais, ne devoient pas accomplir leur serment qui ne les pouvoit obliger; de sorte qu'étant bien aise de se voir libre du sien, dès aussitôt qu'elle eût achevé de diner, elle monta en carosse & s'en vint à Port-Royal, & dit à sa fille l'occasion qui la ramenoit. La Mere Angelique en eut une telle joie que je crois qu'il ne s'est point passé d'année depuis qu'elle ne se soit souvenue de ce jour 4. d'Août, comme elle me l'a dit à moi-même plusieurs fois.

 Voilà

I. RELAT. XXXIV. Du detachement de la M. Angeliq.

Voilà l'histoire memorable de cette journée, qui a toujours été nommée depuis, la *journée du guichet*, & ensuite de laquelle la Mere Angelique n'eut plus d'oppositions à sa reforme, qu'elle tâchoit de perfectionner de jour en jour. Et non seulement cette grande victoire ruina tout ce qui s'opposoit par dehors à tous ses bons desseins, mais, s'il m'est permis de dire une reflexion que je fais en écrivant ceci, je crois que ce fut elle encore qui merita de Dieu la grace qui l'a établie dans un si parfait degagement de toutes sortes d'attaches aux interêts & aux personnes de ses plus proches, que rien de ce qui les regarde ne l'a touchée qu'autant qu'il a touché leur salut; & qu'elle a porté l'éloignement & la perte même de leurs personnes avec tant de moderation, (j'avoue mon imperfection & m'en confesse,) que j'ai autrefois douté si elle avoit du naturel pour ses proches & pour d'autres de ses amis, puisqu'elle ne paroissoit point en avoir dans les occasions; & je ne suis demeurée persuadée du contraire qu'à la mort de M. de S. Cyran, lorsque la voyant conserver la même égalité d'esprit & une entiere soumission à Dieu, je fus persuadée que ce n'étoit pas un defaut d'affection & d'estime, mais la lumiere de sa foi & l'ardeur de sa charité pour Dieu, qui absorboit dans ces rencontres tous les sentimens naturels de son cœur & la foiblesse même de ses sens, lesquels en d'autres personnes, quoique l'esprit soit soumis à Dieu, demeurent assujettis à la nature.

Elle ne laissoit pas de pardonner aux autres,

tres ces premiers mouvemens de douleur; I. RELAT.
mais je sai bien, par ce qu'elle m'en a temoigné à mon sujet & à celui de quelques autres personnes, qu'elle avoit grande peine à souffrir qu'on voulût justifier ces foiblesses, & qu'au lieu de s'en humilier comme d'un defaut, on en fit gloire comme des marques d'un bon naturel, & que l'on preferât de cette sorte les sentimens de la nature à ceux de la foi, auxquels seuls elle adheroit si puissamment, qu'à l'occasion d'une aussi grande perte que fut celle de M. de S. Cyran, elle nous a dit qu'elle n'eut jamais dans l'esprit que ces deux paroles, *Dominus in cælo*; concluant de là que, si l'on perdoit beaucoup sur la terre, Dieu étoit toujours au ciel, d'où il voyoit toutes choses & pouvoit remedier à tout; & dans cette foi & cette confiance, on ne la voyoit jamais se laisser aller à l'abbatement, ni omettre rien pour sa douleur, de ce qu'elle avoit accoutumé & de ce qu'elle devoit faire, se contraignant même à manger de peur de s'affoiblir. Il n'y a que le sommeil seul, sur lequel elle nous disoit un jour que dans ces rencontres elle n'avoit pas de pouvoir, quoiqu'elle ne laissât pas d'en prendre le tems & de se mettre en posture de dormir; mais l'esprit n'obéit pas toujours comme le corps.

XXXV. Suite de l'histoire du refus fait à M. Arnauld.

Insensiblement je m'engagerois dans une autre relation, si je m'arrêtois plus longtems sur ce sujet, dont il y a divers exemples à produire, comme il faudra faire en un autre lieu. C'est la resistance qu'elle fut obligée de faire à Monsieur son pere, qui

I. Relat. m'a engagée à dire tout ceci ; & j'ai oublié de remarquer qu'elle nous a dit, qu'elle n'eût point été si touchée lorsqu'il lui parla à la grille & qu'elle s'évanouit, s'il se fût mis en colere ; & que s'il lui eût parlé avec colere, il en eût peut-être aussi excité en elle : mais que voyant sa bonté & son affection, la sienne en fut touchée tout à fait, & il lui fut impossible de porter ce dernier effort.

XXXVI. La M. Angeliq. reçoit deux Religieuses de S. Antoine, puis une troisieme.

* J'ai aussi omis de dire, que lorsque M. Arnauld se fut appaisé, l'on fit rentrer doucement & comme sous main ses deux filles qu'il avoit redemandées, & de cette sorte toutes choses demeurerent en l'état qu'elles étoient auparavant. Il faut encore ajouter que comme Dieu proportionne ses dons dans les ames aux desseins qu'il a sur elles, il avoit allié en celle de la Mere Angelique, dès le premier moment qu'il la toucha, une ardente charité de contribuer au salut des ames tant qu'elle en auroit occasion, avec l'humilité profonde qui lui faisoit souhaiter d'en être hors de pouvoir en quittant sa charge, pour ne songer plus qu'à l'unique chose necessaire ; savoir, de jouir de Dieu dans une sainte retraite & une entiere separation de tout autre desir & pensée.

Il se presenta une occasion de temoigner son zele à servir ceux que Dieu lui adressoit, tout au commencement de la reforme. Le même Carême que la *Communauté* fut établie à Port-Royal, M. de Vauclair, qui pour lors servoit la Mere Angelique dans ce dessein, étant allé prêcher à l'Abbaye de S. Antoine des Champs, y fit grand recit de

de la vertu d'une petite Abbesse de dix-sept ans, qui venoit de reformer sa Maison. Il y eut deux bonnes filles de cette Maison, nommées la Mere de Nouveau & la Mere de Louviers, qui le prierent de leur obtenir place dans Port-Royal, parce qu'elles souhaitoient extrêmement la reforme qui n'étoit pas à S. Antoine. La Mere Angelique le leur promit de tout son cœur, & après avoir obtenu leur obéissance de M. de Citeaux, elles vinrent à Port-Royal, vers la Fête du S. Sacrement en 1609. Ce furent les deux premieres Religieuses d'autres Maisons qu'elle reçut, lesquelles trouverent tant de satisfaction à Port-Royal, pour la piété & la vertu qu'elles y avoient seulement cherchées, que depuis qu'elles y furent elles ne cesserent de solliciter une de leurs Compagnes, très bonne Religieuse & leur bonne amie, nommée la Mere Philippe Passart, afin qu'elle fit le même choix qui leur avoit si bien réussi; & cette bonne fille y vint enfin en 1616. Toutes les trois ont vecu avec grande édification dans la Maison, & y sont mortes heureusement. *

I. RELAT.

XXXVII. Elle perfectionne la Reforme.

Mais retournons à notre histoire. La clôture ayant été confirmée par une action aussi genereuse que celle que l'on a vu, la Mere ne travailloit pas à tout le reste avec moins d'ardeur; & peu à peu elle perfectionnoit sa reforme, en reformant dans elle & dans ses filles, tout ce qui n'étoit pas encore conforme à la pauvreté & à l'humilité religieuse. Pour commen-

* La premiere le 22. Mars 1627. la seconde le 11. Août 1623. la troisieme le 7. Novembre 1630. Voyez leur éloge dans le *Necrologe*.

I. Relat. cer par elle premierement & servir d'exemple à son troupeau, elle se resolut avant toutes choses de se rendre libre de tout interêt dans son cœur, afin de n'être obligée à aucune complaisance prejudiciable à ses intentions. Pour cet effet afin de ne devoir rien à Cesar, qu'elle fût obligée de lui rendre, elle fit resolution, dès qu'elle songea à la reforme, de ne plus demander d'argent à Monsieur son pere, comme il l'avoit obligée de faire jusques-là dans tous ses besoins, qu'il prevenoit même d'ordinaire en lui en envoyant bien souvent quasi toutes les semaines, sans qu'elle l'en priât. La Maison étant alors très pauvre, elle en souffrit beaucoup d'incommodités qu'elle portoit avec joie; sa maxime étant que la pauvreté ne meritoit pas ce nom, si elle ne donnoit occasion de souffrir. Quoiqu'elle fût souvent dans de grands besoins, on n'a jamais vu qu'elle ait été plus reservée à pourvoir aux veritables besoins de ses filles, & à contribuer à toutes les charités qui se presentoient à faire; s'attendant à la providence de Dieu en toutes choses, lorsqu'elles lui paroissoient être dans l'ordre de sa volonté. Elle étoit si accoutumée à être dans cette necessité & à devoir toujours tout l'argent qu'elle recevoit, qu'étant arrivé qu'ensuite de la Profession d'une fille, dont la dot avoit acquité les petites dettes & remedié aux besoins presens, on lui apporta quelque argent qu'on avoit touché de la vente des bois de la Maison, elle rioit elle-même de l'inquietude où elle étoit de ne savoir que faire de cet argent, & d'être obligée de le garder; disant à cel-

les

les qui étoient auprès d'elle, que Dieu avoit bien fait de ne la pas faire bien riche; qu'elle en eût été trop chargée, puisque si peu de chose l'importunoit tant.

Quand elle voulut reformer l'habit de ses Religieuses, elle ne voulut pas demander de l'étoffe à M. Arnauld, qui eut été trop aise d'en donner, & elle trouva le moyen de n'en point recevoir de lui : c'est ce qu'on pourra dire autre part plus au long. Je ne parlerai point ici de la peine qu'il prit pour la persuader qu'elle n'établît pas de ne plus porter de linge, & comme il lui envoya de la toile dans la creance qu'elle ne portoit des chemises de serge, que parce quelle n'avoit pas de quoi achetter de la toile. Je veux seulement remarquer de quelle sorte elle resista à la Prieure qui mettoit opposition à la chose, & representoit pour raisons, qu'elle ne consideroit autre avantage à porter du linge, que la propreté ; qu'elle savoit que la laine étoit sale, & sujette à la vermine; & qu'au lieu de leur faire porter des chemises de serge, elle leur en fit plutôt de si grosse toile, qu'elle fût plus rude que la serge. A quoi la Mere Angelique repondit sans se relâcher, que pour le premier point de la saleté, il étoit aisé d'y remedier en les lavant souvent ; & que pour l'autre elles ne se trompassent point à croire qu'il y eût moins d'austerité ; que des chemises de toile, quelque grosses qu'elles fussent, s'adouciroient toujours en vieillissant, quoique d'abord elles eussent été plus rudes que celles de serge qui étoient toujours également rudes, & devoient par con-

I. RELAT. sequent être preferées. Elle la persuada si bien, qu'elle la fit rendre & toutes les autres, à cette mortification assez desagreable aux sens.

XXXVIII. Elle connoît le P. Archange Capucin, qui s'associe M. Gallot & le P. Eustache Feuillant.

L'experience fit connoître à la Mere Angelique, que la conduite de M. de Vauclair de qui elle avoit eu tant d'estime, ne repondoit pas en tout à la bonne opinion qu'elle en avoit prise; & qu'outre qu'il étoit trop jeune, il prenoit trop de part en la créance que quelques Religieuses avoient en lui, selon la maniere ordinaire d'agir des Religieux. Il arriva qu'elle eut connoissance du Pere Archange Anglois, Capucin*, par Madame Arnauld, à qui Madame la Marquise de Maignelai † l'avoit fait connoître. Elle en écrivit, ou en parla à sa fille. Je n'ai pu savoir comment cela ce fit : tant y a, que par l'avis du Pere Archange & de M. Arnauld, on conclut de se defaire de M. de Vauclair. Tout ceci se traittoit par Lettres, le Pere Archange n'étant point encore venu à Port-Royal. Mais encore que l'on tâchât de tenir l'affaire fort secrette, une Religieuse qui étoit toujours auprès de Madame & de qui elle ne se defioit point du tout, en donna secretement avis audit sieur de Vauclair, qui avoit deja si bien gagné quelques esprits de ces bonnes filles, qu'elles étoient plus à lui qu'à leur Abbesse. Je ne sai par quelle rencontre la Mere l'apprit;

* Voyez la Relation suivante N. IX. & la I. de la II. Partie, N. XI. où l'on trouvera l'histoire de ce Pere Archange.

† Sœur de M. de Gondi premier Archevêque de Paris & tante de M. le Cardinal de Rets.

prit; mais elle mit bon ordre depuis qu'il I. RELAT.
n'arrivât plus rien de semblable; ne communiquant plus ses affaires importantes, qu'à des personnes dont elle fût aussi assurée que d'elle-même, comme étoit la Mere Agnès.

Le 9. Decembre de cette même année 1609. M. de Vauclair reçut une Lettre du Pere Proviseur des Bernardins, qui le rappelloit de Port-Royal pour le renvoyer ailleurs. Le Pere Archange commença alors à prendre soin de la Maison, & n'y pouvant venir que très peu, il y suppléoit par Lettres. Il pria la Mere Angelique de vouloir associer avec lui, un bon Docteur, & un bon Religieux, pour partager entre eux trois la charge, dont ses diverses occupations l'empêchoient de pouvoir seul s'acquitter comme il auroit souhaité. Le premier étoit M. Gallot, qui vint à sa priere à Port-Royal, peu après le depart de M. de Vauclair; & l'autre le Pere Eustache de S. Paul, Feuillant. Tous trois rendirent de grandes assistances à la Mere, l'aiderent de leurs conseils & de leur conduite très sage, avec beaucoup de charité & de prudence. Entre autres elle nous a dit que le Pere Archange l'avoit avertie en confidence qu'elle ne se servît point en matiere de conduite, de Religieux de son Ordre; qu'il la prioit de l'en croire; & que tout Capucin qu'il étoit lui-même, il les connoissoit mieux que personne: aussi eût-il toujours soin de lui nommer pour Confesseurs des Prêtres seculiers. Elle en a toujours eu des meilleurs qu'il se pouvoit pour le tems, ayant communica-

I. RELAT. tion avec les personnes qui étoient le plus en reputation de pieté & de science, comme ce Pere Archange, le Pere Suffren, le Pere Eustache, M. Gallot *; & pour les Religieux de l'Ordre, M. de la Charmoye, le Prieur de Cheminon, celui de S. Lazare, &c.

XXXIX. Elle reçoit de nouvelles Bulles, & fait une seconde Profession.

Nous avons remarqué, comme à Pâques de cette année 1609. M. Arnauld avoit envoyé à Rome, solliciter de nouvelles Bulles, lesquelles arriverent le 13. Novembre. La condition qu'elles portoient, étoit l'obligation de renouveller la Profession de la Mere, ou plutôt d'en faire une autre dans le terme de six mois, ce qui étoit bien avantageux à ses desseins, au cas qu'elle eût pu donner quelque occupation d'esprit à Monsieur son pere, qui eût pu lui faire oublier le soin de ce qui la regardoit. Car en ce cas, elle eût été dechargée de l'Abbaye, où ces Bulles ne l'établissoient que sous cette condition; & l'on ne peut assez dire avec quelle ardeur elle a souhaité toute sa vie que Dieu lui fît cette grace. Mais il falloit en effet qu'elle la reçût de lui, car M. Arnauld n'a jamais porté son extrême amour pour elle, jusqu'à lui vouloir procurer cette satisfaction. Il le fit paroître dans cette rencontre; car comme il ne restoit plus que sept jours du terme prescrit, (dont elle n'avoit garde de faire souvenir,) le 6. Mai 1610. on vit arriver M. l'Argentier, Abbé de Clairvaux, que M. Arnauld avoit été sup-

* Il étoit Theologal de Mortaing: voyez le Necrologe de Port-Royal. Il mourut le 30. Janvier 1636.

ſupplier de venir faire cette action, auſſi-tôt qu'il eût appris qu'il étoit aux Vaux de Cernai * ; & il l'amena de cette ſorte à Port-Royal, ſans que perſonne s'y attendît. La Mere Angelique travailla toute la nuit à ſe faire une robe de groſſe ſerge de Nogent, dont on auroit bien de la peine à recouvrer un échantillon pour ſa rareté, tant elle étoit groſſe, lâche, bourrue, jaune & graſſe : auſſi pourra-t-on voir ailleurs †, ce qu'elle me dit une fois ſur ce ſujet, comme elle étoit devenue curieuſe au choix de ſes étoffes. I. RELAT.

Elle fit ſa Profeſſion le lendemain 7. Mai 1610. entre les mains de M. de Clairvaux, avec toutes les ceremonies ordinaires, ſans rien omettre d'exterieur ; mais dans ſon eſprit elle ne s'engagea à Dieu que pour les trois vœux eſſentiels de religion, & pretendit ne s'obliger en aucune ſorte à l'Ordre, & encore moins à la Maiſon, qu'elle ſe promettoit toujours de quitter auſſi-tôt que la providence lui en feroit naître l'occaſion, & que ceux de qui elle prenoit conduite le lui voudroient permettre. Etant donc de nouveau retablie par l'autorité de ces dernieres Bulles, dans la charge qui lui étoit ſi peſante, elle tâchoit au moins d'en diminuer le poids, en accroiſſant celui de la charité, qui ſeule couvre les fautes où les emplois expoſent les Superieurs. Il n'y eut jamais rien de plus remarquable en elle, que

* Abbaye de Religieux de Cîteaux près de Port-Royal, dont ils ont été long-tems Superieurs immediats.

† Voyez la XI. Relation de la II. Partie.

I. RELAT. que cette vertu qui fait les Saints. Si le commencement de cette histoire en decouvre les premieres lumieres, la suite de sa vie & de sa conduite jusqu'à cette heure * en a fait ressentir les ardeurs à autant de personnes qu'il y en a qui la connoissent, & qui admirent en elle ce don de Dieu, qui donne sujet de dire d'elle, ce que Job dit de lui même; qu'il semble que la charité & la misericorde fussent nées avec elle, & ayent pris en elle un accroissement continuel avec ses années.

XL. Ses vertus, sur tout sa charité.

L'amour & le support qu'elle avoit pour ses filles, s'étendoit à tous leurs besoins, aussi bien à ceux qui ne regardoient que le soulagement de leur corps dans les maladies, qu'à ceux qui concernoient la direction de leurs ames. Il ne se peut dire avec quelle bonté elle alloit visiter & consoler celles qui étoient malades, jusques-là qu'une de nos Sœurs Converses qui y étoit alors, m'assuroit il y a peu de jours, que lorsqu'on la voyoit entrer dans l'Infirmerie, il sembloit que tout le monde s'y portât bien, & les malades mêmes se croyoient gueries, tant la joie de la voir leur faisoit perdre le sentiment de leurs maux. Elle ne leur témoignoit pas sa charité par de simples paroles, mais leur rendoit elle-même toutes sortes de services; & cela d'aussi bon cœur à la derniere pauvre fille qui fût dans la Maison, qu'à la Mere Agnès elle-même. Jamais elle n'a fait de distinction en ces rencontres. Ce fut

* Il faut se rappeller ici que cette Relation a été écrite en 1652. du vivant de la Mere Angelique.

fut afin de les pouvoir secourir plus à propos qu'elle voulut apprendre à saigner ; en quoi ayant parfaitement réussi, elle le faisoit en toutes rencontres jour & nuit, quand il y avoit necessité, sans avoir égard à ses propres incommodités. Ce que la même Sœur dont je viens de parler me faisoit remarquer, étoit l'étonnement qu'elle eut au commencement qu'elle vint à Port-Royal (qui étoit peu après la reforme,) que dans une maladie qu'elle eut alors, elle ne se pouvoit remettre d'admiration, de voir Madame, (comme on l'appelloit encore,) lui tenir près de deux heures le pied dans l'eau pour la saigner, à quoi elle étoit fort difficile, jusqu'à en être si échauffée & si lassée, que de grosses gouttes d'eau lui en tomboient du visage, & elle le faisoit avec un cœur qui valloit encore cent fois mieux que l'action.

Une autre fois la même Sœur Converse ayant la fievre quarte, dans cette petite Infirmerie que l'on nomme encore la Chambre de S. Louis, la Mere Angelique y étant allée, la trouva seule qui trembloit si fort le frisson, qu'elle enlevoit tout ce qui étoit sur elle, quoiqu'elle fût fort couverte. Elle commença à lui dire fort gayement, que ces couvertures n'étoient pas assez lourdes, & qu'elle lui en alloit servir elle-même pour arrêter ce grand tremblement. En même tems elle se jette sur son lit, & se couche sur ses pieds, pour arrêter & appuyer les couvertures ; & elle étoit ainsi sur elle les rideaux fermés à l'haleine de cette fievre, consolant cette pauvre malade par de bons en-

I. RELAT. entretiens, pendant qu'on la cherchoit par toute la Maison, pour des choses importantes. Après qu'on y eût perdu bien du tems, ce fut la Mere Agnès qui s'avisa d'aller dans cette Infirmerie & de lever le rideau de la malade ; & ayant trouvé la Mere sur son lit, elle ne put s'empêcher de lui dire toute étonnée, comment elle étoit là, pendant qu'on la croyoit presque perdue, tant on avoit couru pour la chercher. A quoi elle repondit avec sa gaieté ordinaire qu'elle ne s'émût point pour cela, & qu'elle servoit de couverture à une pauvre malade qui n'en avoit pas assez ; & après cela s'en alla où on la demandoit.

On auroit trop de ces exemples, si on les avoit voulu remarquer ; & il n'étoit rien de plus ordinaire, devant les dernieres maladies de la Mere Angelique, depuis lesquelles on ne la laissoit gueres aller seule à cause de sa foiblesse, qu'après l'avoir cherchée dans tous les lieux de la Maison, on la trouvoit à la fin, dans quelque coin de Cuisine, assise sur un mannequin, qui parloit à quelque Sœur Cuisiniere qui l'avoit demandée ; qu'elle aimoit mieux aller trouver là, que de l'envoyer querir, afin de la détourner moins de son ouvrage.

Si elle avoit soin du dedans, elle n'en avoit pas moins du dehors, & de faire que les hôtes qu'on y recevoit y fussent bien traités, & avec toute sorte de charité, neanmoins toujours avec la modestie religieuse. Et sur tout elle vouloit qu'on eût plus d'affection à bien traiter les Capucins & autres pauvres Religieux qui ont moins accoutumé

de

de l'être chez eux*; disant à quelques personnes qui alleguoient que, n'étant pas d'ordinaire si bien traités dans leurs Couvents, on n'y devoit pas tant faire de façon, que c'étoit pour cette raison même, qu'elle prenoit plaisir à les bien traiter, puisqu'ayant chez eux assez d'occasion de pratiquer la mortification, il ne leur étoit qu'utile d'en rencontrer quelques-unes, où ils pussent recevoir avec action de graces le bien que la charité obligeoit à leur faire, afin qu'ils sussent servir Dieu dans la pauvreté & dans l'abondance. Que si elle croyoit devoir avoir ce sentiment pour eux, sa charité n'empêchoit pas que sa lumiere ne lui fît fort improuver leur conduite, lorsqu'ils exigoient ces choses par eux-mêmes, au lieu de les recevoir par humilité de la main des autres; & elle ne pouvoit s'empêcher de faire paroître sa surprise, lorsqu'on lui temoignoit que des Ecclesiastiques qu'on estimoit vertueux, se plaignoient de quelque chose de leur traitement, ou qu'ils choisissoient les meilleurs lits quand ils se trouvoient plusieurs, & les chambres les plus commodes, en disant avec étonnement: *Oh! qu'il se trouve peu de personnes veritablement humbles, entre ceux mêmes qui savent mieux parler de l'humilité.*

Mais si jamais personne merita en ces matieres, d'être de ce petit nombre d'humbles, la Mere Angelique pourra sans dispute y tenir un des premiers rangs, puisqu'encore qu'elle ne fût pas exemte de la tenta-

* Voyez à ce sujet la X. Relation de la II. Partie.

I. Relat. tation de faire un choix en ce qui la regardoit, c'étoit toujours neanmoins afin de prendre le pire. Je ne crois pas qu'on puisse dire qu'elle ait usé un habit qui ait été fait pour elle, & qu'elle n'en ait pas plutôt ajusté & racommodé quelqu'un pour lui servir; à moins que d'abord il n'y eût quelque chose à redire dans ceux que l'on faisoit pour elle, ou dans l'étoffe ou dans la façon, qui le rendît digne qu'elle le portât. Ce que je dis des habits, je le dis de tout le reste, dont elle ne s'approprioit que la *vileté*; & s'il arrivoit qu'elle eût quelque chose qui ne portât pas cette marque, on étoit assuré qu'elle trouveroit bientôt occasion de s'en defaire.

Si sa charité a fait que son cœur n'a jamais été à elle, mais à Dieu & à tous ceux qui ont eu besoin de son assistance, on peut dire de même que ni sa Maison, ni sa chambre, ni son lit, ni ses habits, ni rien qui servît à son usage, n'a été à elle mais à ceux qui en ont eu besoin. Si Dieu lui a adressé quelque personne, sa Maison leur a été ouverte. S'il y a eu des malades ou d'autres qui manquassent de place, elles en ont toujours trouvé dans sa chambre, où bien souvent même elle eut transferé de bon cœur l'Apoticairerie & la Cuisine, si on ne l'en eût empêchée; mais non pas si efficacement en beaucoup de rencontres, qu'elle n'y ait fait elle-même le bouillon pour les malades, & les remedes dont elles avoient besoin.

Pour ce qui est de sa charité pour les pauvres, tout sa vie n'en eit qu'une histoire.

re. Et dès ce tems dont nous parlons qui est le commencement de la reforme, comme il y en avoit beaucoup dans le pays, elle cherchoit à les faire travailler, afin d'avoir occasion de leur donner ; ayant toujours tâché de faire en sorte que le bien qu'elle faisoit au corps fût aussi utile aux ames, & qu'en recevant ses aumônes ils ne devinssent pas fainéans. M. Arnauld secondoit bien ses intentions en ce point (car il étoit lui-même fort bon aux pauvres,) ayant entrepris, en partie pour cela, de faire reparer les murs de la Clôture. On mit après cet ouvrage quantité de pauvres gens qui, outre les journées qu'on leur payoit, étoient nourris dans la Maison ; la Mere Angelique faisant faire tous les jours une grande quantité de potage qu'on leur portoit sur des civieres, dans le jardin, avec de la viande, du pain & un sceau de vin. Elle étoit presente elle-même avec quelques Sœurs qui l'accompagnoient, pour donner ordre à cette distribution. Elle les faisoit ranger tous en bon ordre ; & pendant qu'ils dînoient, elle faisoit lire quelque petit garçon, à qui elle donnoit un Livre spirituel proportionné à leur intelligence, afin de les instruire en même-tems qu'elle les nourrissoit ; & elle faisoit toutes ces choses avec tant de zele & de sentiment, qu'y ayant eu une fois un libertin, qui dit quelques paroles de railleries sur ce qu'on lisoit, elle ne put retenir ses larmes, de la peine qu'elle eut de voir cette impieté.

I. RELAT.

XLI. Sa conduite envers ses sœurs, & ses nieces.

Que si sa charité a été grande à l'égard des besoins & des necessités exterieures des pau-

I. RELAT. pauvres, & de toutes sortes de personnes; elle l'a été infiniment davantage à l'égard des necessités spirituelles des ames, & des soins qu'elle a pris pour les aider à entrer ou à s'avancer dans la voie de Dieu & de leur salut, qui est la seule chose au monde qui lui paroissoit considerable & dont elle faisoit état, comme elle l'a dit souvent; ajoutant que les miseres de la vie ne lui étoient sensibles & dans elle & dans les autres qu'en ce qu'elles figurent celles de l'ame, ou qu'elles contribuent à les accroître, quand elles ne sont pas portées avec soumission à Dieu. Il est impossible de dire de quelle sorte elle toleroit les defauts, auxquels il n'étoit pas tems de remedier; & sans en produire d'autres exemples, elle a gagné par cette conduite la plûpart de ses sœurs, & dans la suite ses nieces. Cela auroit paru moins étrange si elle les eût toujours traitées de la sorte également en tout tems, ce qui auroit pu sembler l'effet d'une amitié naturelle; mais au contraire, il n'y en a point eu qu'elle ait traitées avec tant de fermeté, (je parle de ses sœurs,) lorsqu'elles en sont devenues capables par leur vertu, qui a été le fruit de sa bonne conduite & de sa douceur.

Feue ma Sœur Marie-Claire, qu'elle avoit élevée dès l'âge de sept ans, étant devenue de fort mauvaise humeur, au retour d'un voyage qu'elle avoit fait à Andilly, où elle s'étoit fort degoutée de la Religion, & avoit eu grande peine à revenir à Port-Royal, (elle pouvoit avoir alors douze ou treize ans,) se rendit fort penible & facheuse

cheuse. La Fille qui servoit la Mere & sa petite sœur, a remarqué & nous l'a dit avec admiration, que c'étoit une chose étonnante, de voir comme elle la supportoit; non pas en autorisant ses fautes, mais en les dissimulant avec tant d'adresse qu'il ne paroissoit pas même qu'elle s'en apperçût; & au lieu de se servir de l'autorité qu'elle avoit sur elle, elle la sut si bien gagner par sa douceur & son support, que sans la reprendre de quantité de petites choses, (ce qui n'auroit fait qu'aigrir son esprit qui l'étoit deja assez,) elle la retira de la tentation de l'amour du monde qui lui avoit un peu ébloui les sens; & elle revint à aimer la Religion avec tant de zele, que l'on fut contraint d'accorder à son ardeur & à ses importunités, de lui donner l'habit à quatorze ans, qui fut le 14. Septembre 1614. & deux ans ensuite, jour pour jour, elle fut Professe *. I. RELAT.

La Mere Agnès en même-tems, mais d'une autre façon, lui donna aussi sujet de faire paroître sa bonté. Elle eut une fort grande maladie au commencement du Carême 1609. pour laquelle elle fut chez Monsieur son pere jusques environ la mi-Mai. Peu de tems après elle devint hydropique; & fut encore pour ce sujet à Andilly; & nonobstant tout le soin qu'on en put avoir, elle demeura deux ans dans une telle langueur & foiblesse, qu'on ne croyoit pas l'en pouvoir retirer. On ne savoit pas trop ce que c'é-

* On trouvera dans la III. Partie la Relation sur la Vie & les vertus de cette Sœur. C'est la V.

I. Relat. c'étoit que sa maladie. Une des premieres causes auxquelles on l'attribua, fut un excès qu'elle fit étant encore à S. Cyr, Madame le Tireux qui lui servoit encore de Gouvernante, l'ayant laissé jeûner tout un Carême, à ne faire qu'un repas par jour, quoiqu'elle n'eût encore que douze ou treize ans. Et ensuite de la reforme de Port-Royal, comme elle en embrassa toutes les pratiques avec grande ardeur, pour ce qui regarde les choses interieures, (car elle n'étoit pas en état d'en entreprendre d'autres,) elle s'affectionna si fort à l'Oraison, que ne bougeant de son Oratoire, toute malade qu'elle étoit, quand elle pouvoit n'être pas au lit, on l'y trouvoit souvent tombée par terre comme évanouie, sans aucune connoissance, & elle demeuroit des deux heures en cet état, quelque effort qu'on fît pour la faire revenir. Elle fut long-tems alitée tout à fait, étant très mal & avec un tel degoût qu'il étoit comme impossible de lui faire prendre aucune nourriture.

Il est inconcevable ce que faisoit la Mere Angelique, qui la consideroit non seulement comme sa sœur, mais comme une personne de qui elle esperoit tout ce qui en est heureusement arrivé. Combien de fois s'est-elle tenue des heures entieres à genoux devant elle, pour la prier & conjurer, mais en pleurant, de vouloir prendre des consommés qu'elle lui faisoit elle-même? Je l'ai vu même reprocher en riant, à des personnes qui étoient fort attachées à la Mere Agnès, & qui sembloient avoir plus de froideur pour elle, qu'elles ne savoient pas à

qui

qui elles avoient obligation de ce que la Mere Agnès étoit encore en vie, & combien il lui en avoit couté d'inquietudes, de peines & de larmes pour la tirer de la mort. Elle demeuroit les journées entieres auprès d'elle dans une chambre assez étouffée, & aux grandes chaleurs de l'été, où tout étoit toujours fermé à cause de la malade, qui étoit à un point de foiblesse qu'elle ne pouvoit pas seulement porter le grand air sans s'évanouir; & à moins d'affaires importantes, elle n'en sortoit point du tout, sinon qu'un jour qu'il faisoit fort chaud, elle se resolut quoique par force, à cause des importunités qu'on lui en faisoit, d'aller prendre un peu l'air au jardin. Il arriva qu'à son retour elle trouva la Mere Agnès en foiblesse. Je ne sai par quel accident elle y étoit tombée, mais tant y a que dès ce moment, la Mere Angelique protesta qu'elle ne la quitteroit plus du tout; & de fait elle ne partit plus du chevet de son lit, qu'elle ne fût en meilleur état & ses forces un peu reparées: de quoi on a l'entiere obligation aux soins de la Mere Angelique, qui la mirent enfin en état de pouvoir prendre l'habit, le 28. Janvier 1611. La ceremonie se fit dans toutes les formes ordinaires, sinon qu'elle sortit au dehors avec son habit de Novice Benedictine, qu'elle quitta pour prendre celui de Cîteaux. Depuis qu'elle eut eu vraiment le dessein d'être Religieuse à Port-Royal, la Mere Angelique la traita de la même sorte qu'elle eût fait la moindre des Novices, la mortifiant en toutes choses comme les autres, sans lui rien laiss-

I. RELAT. laisser passer, quoiqu'auparavant elle eût eu de grandes repugnances à ces humiliations, & qu'étant, comme elle dit, toute Juive, elle croyoit qu'elles n'étoient necessaires qu'à celles qui font des fautes que la sagesse naturelle de son esprit & de son humeur lui persuadoit qu'elle pouvoit facilement éviter; de sorte qu'une fois, la Mere Angelique lui parlant avant qu'elle fût entierement resolue, mais neanmoins sur la pensée qu'elle en avoit deja, & lui demandant au cas qu'elle prît l'habit, si elle pouvoit bien se resoudre à faire les penitences que faisoient les autres Novices & les satisfactions qu'ordonne la Regle, quand on perd par sa faute le commencement de l'Office, elle repondit avec sa gravité qu'il ne le falloit pas perdre. Mais ces sentimens de l'orgueil humain furent bientôt bannis de son esprit, lorsqu'elle entra serieusement dans ceux de l'humilité chretienne *, par la grace que lui obtinrent les prieres & le zele de la Mere Angelique, qui le toujours porté, à souhaiter avec tant de desinteressement & avec une charité si pure le veritable bien de ses sœurs, qu'elle n'a pu être refusée en des desirs si justes, de celui qui lui donnoit le mouvement de lui demander cette grace avec tant d'ardeur.

Elles se sont toutes cinq reconnues obligées à ses prieres, de la grace de la vocation religieuse, dans laquelle elles ont toutes vecu sous sa conduite; & trois sont deja

* Voyez ce que la Mere Angelique en dit elle-même dans la I. Relation de la II. Partie N. V.

ja mortes entre ses bras *. Celle des cinq †, dont l'engagement dans le monde par le mariage, sembloit lui devoir faire perdre l'esperance qu'elle pût comme les autres augmenter le nombre de ses Filles & venir vivre & mourir à Port-Royal, lui fut promise de Dieu, (lors même qu'elle n'osoit la lui demander, & qu'elle étoit encore avec M. le Maître son mari,) par un songe qu'elle n'a jamais pu oublier depuis, & que l'évenement a verifié être une prophetie. C'est à elle-même que je l'ai oui raconter & interprêter. Comme elle n'avoit point de plus grandes inquietudes que celles du salut de ses proches qu'elle demandoit à Dieu continuellement, & n'en voyoit point de plus engagés que M. d'Andilly & Madame le Maître, qui tous deux étoient pour lors mariés, elle prioit Dieu pour eux avec plus d'affection, afin qu'ils fussent à lui en quelque maniere que ce pût être. Elle songea une nuit qu'elle les voyoit tous deux montés sur un même cheval, le visage triste & abbattu, qui venoient à elle à Port-Royal des Champs, comme pour y trouver un lieu de refuge. C'est ce que je lui ai ouï conter long-tems avant que M. d'Andilly eût

* La Sœur Catherine de S. Jean, veuve de M. Le Maître en 1651. La Sœur Marie de Sainte Claire en 1642. La Sœur Magdeleine de Sainte Christine en 1649. On trouvera leur Vie avec celles de leurs sœurs au commencement de la III. Partie.

† Madame le Maître, l'aînée des filles de M. Arnauld.

I. Relat. quitté le monde. Dès lors pourtant, elle l'interprétoit comme il est arrivé; & disoit que comme de dix enfans qu'ils étoient, il n'y avoit eu que ces deux qui eussent couru une même fortune d'être mariés, aussi les avoit-elle vus tous deux montés sur un même cheval, & que la tristesse de leur visage marquoit l'état de leur viduité, dans lequel ils devoient trouver un azile à Port-Royal, contre les orages & les diverses tempêtes dont ils ont été differemment agités dans le monde. L'effet a verifié mot pour mot cette prediction *.

XLII. Succès de ses prieres pour M. & Madame Arnauld.

Son zele ne lui succeda pas moins heureusement en la personne de Madame Arnauld sa mere, & ce fut dès les premieres années de la reforme, qu'elle commença de lui rendre ce qu'elle n'avoit pas reçu d'elle, & de procurer à son ame une vie incomparablement preferable à celle du corps, dont elle lui étoit obligée.

Madame Arnauld avoit toujours vecu dans le monde, avec la reputation d'une femme d'honneur & qui se conduisoit avec beaucoup de sagesse; mais au reste, elle étoit à l'égard de Dieu & des choses apartenantes à

* Il est remarquable que des trois Sœurs qui sont deja allées à Dieu & qui sont veritablement arrivées au port, comme il y a toute apparence de le croire, il n'y a que celle ci qui soit venue prendre terre & mourir à Port-Royal des Champs, n'y ayant encore qu'elle, de toute la famille, & M. de Sericourt son fils, une autre partie d'elle-même, qui y soient enterrés [en 1652.]

à la pieté chretienne, dans l'ignorance commune de ce siecle, qui étoit extrême. Sa bonne Fille étant sortie de ces mêmes tenebres, par une grace aussi puissante que celle par laquelle Dieu lui avoit donné le mouvement de chercher & de suivre la lumiere, se fût crue indigne du bonheur que Dieu lui avoit fait, si elle n'eût tâché d'en rendre participantes les personnes du monde auxquelles elle avoit le plus d'obligations. Monsieur son pere fit paroître à sa mort, que la charité de sa fille n'avoit pas été sans fruit à son égard, puisqu'il y a lieu de lui attribuer les bons sentimens que Dieu lui donna pour lors, & qu'il a exprimé dans le vœu qu'il fit, dont nous avons la copie, & que nous rapporterons plus loin. Mais au lieu qu'il n'eut pas le tems de produire les fruits qu'on esperoit de ces saintes semences, Madame son épouse commença de si bonne heure à faire usage des instructions de sa fille, qu'il y a sujet de croire que l'ouvrage de sa perfection étoit achevé lorsqu'il fut présenté à Dieu par les mains de celle qui y avoit la premiere travaillé avec tant d'ardeur, quand elle la vit mourir entre ses bras, après onze ans de Profession, le 28. Fevrier 1641. * I. RELAT.

Une action remarquable qu'elle fit, temoigne assez la confiance qu'elle avoit en la charité de sa fille, & en sa prudence pour sa conduite. La Mere Agnès nous a dit que ce fut dès auparavant que la Mere An-

* On trouvera sa Vie dans la III. Partie: c'est la II. Relation.

L. Relat. geliqne alla à Maubuisson en 1618. que Madame Arnauld ayant par ses avis pris resolution de faire sa premiere confession generale, de quoi on ne parloit quasi point en ce tems-là, elle l'écrivit en entier de sa propre main, toute la nuit, & l'envoya de Paris à sa fille par un homme exprès, afin qu'elle l'a vît, la corrigeât & lui marquât ce qui avoit besoin d'éclaircissement.

XLIII. La Mere Angelique établit l'abstinence.

Mais pour revenir à l'histoire de la reforme de Port-Royal la Mere Angelique y travailloit avec perseverance: mais avec la même disposition que les Anges se hâtent d'accomplir la volonté de Dieu, pour être prêts d'obéir à celles qu'il leur fera connoître ensuite. Car tout ce qu'elle connut d'abord être de devoir, elle l'embrassa avec joie; & en même-tems reconnoissant que, dans un siecle où il n'y avoit aucun Couvent des Ordres anciens qui fussent reformés, sinon Montmartre, elle avoit besoin d'un peu de tems & de la communication de personnes éclairées, pour s'instruire de tous les devoirs de la reforme. Elle recherchoit avec soin ceux qu'on pouvoit croire être de ce nombre, & faisoit en sorte de voir les meilleurs Religieux, & les personnes qui étoient en reputation de pieté & de doctrine, pour apprendre d'eux ce qui lui restoit encore à faire. M. l'Abbé de la Charmoye, qui étoit un fort bon Religieux *, vint à Port-Royal, vers l'année 1612.

* Il se nommoit Maugier. Il rendit de grands services à Port-Royal jusqu'à sa mort arrivée le 24.

1612. & y trouva le Pere Archange, qui pour lors conduisoit la Mere Angelique. Ce Pere Archange lui conseilla de se servir de ce Religieux, qu'il en jugeoit capable, quand elle en auroit occasion; & depuis il vint assez ordinairement à Port-Royal. Ce fut lui qui fit faire Profession à la Mere Agnès, le premier Mai 1612. & qui conseilla à la Mere Angelique, de tâcher d'établir l'abstinence de la viande, qui manquoit encore à la reforme. Car jusques-là, on en mangeoit trois fois la semaine, depuis que la Mere Angelique en avoit retranché l'usage continuel dès l'année 1607. un an avant qu'elle pensât à la reforme. I. RELAT.

Elle reçut avec grande joie la proposition que lui fit M. de la Charmoye, quoiqu'elle prevît bien qu'elle auroit de la peine à l'executer. En effet Monsieur son pere y fit de grandes oppositions, ne pouvant du tout approuver les choses qui alloient au detriment de la santé de sa fille, qu'il s'offrit de nourrir lui-même, sans que la Maison en fût chargée, afin qu'elle ne put prendre pretexte de la pauvreté où la Maison étoit alors. Mais ce n'étoit nullement ce que la Mere consideroit en cela, n'ayant d'autre but que d'établir l'entiere observance de la Regle qui y est expresse; de sorte qu'aucune raison ne l'en pût dissuader. Mais avant que d'en faire la proposition à la communauté, (quoiqu'en secret on n'ignorât pas son dessein auquel plusieurs avoient grande repugnance,) elle voulut elle-même commen-

24. Août 1937. On peut voir son éloge dans le *Necrologe*.

I. RELAT. mencer à faire experience de cette pratique, qui n'étoit en usage en aucune Maison de l'Ordre de Cîteaux, pour voir si elle ne seroit pas trop penible. De sorte que depuis le commencement du mois de Juillet 1614. jusqu'au 4. Août suivant, elle ne mangea tous les jours qu'un morceau d'aumelette, qu'on lui servoit au Refectoire, couvert d'une peau de mouton étenduë par dessus, afin que la bonne Mere Prieure en lui venant faire inclination, ne s'en apperçût pas ; & elle ne mangeoit que cela soir & matin, jusqu'à ce qu'elle se soit resolue tout à fait, d'établir cette abstinence le jour de S. Dominique 4. d'Août 1614. Elle fut lors embrassée generalement de toutes, Dieu ayant toujours donné cette benediction aux desseins de la Mere, & à sa discretion à menager le tems & les esprits, que lorsqu'elle a voulu les executer, toutes ses filles s'y sont rendues avec amour & avec joie. La bonne Prieure lui fit même de grands reproches, de l'avoir si long-tems trichée, & de s'être ainsi maltraitée pour se cacher d'elle. Mais la Mere ne lui fit autre excuse, sinon qu'elle n'avoit pas voulu leur demander une chose, qu'elle ne l'eût auparavant éprouvée elle-même.

Non seulement elle en fit l'essai, mais elle continua plusieurs années cette abstinence sans l'interrompre : ce qu'elle n'a depuis fait, que lorsque les maladies l'y ont contrainte, & elle regrette encore tous les jours l'impuissance où elle est maintenant, par son âge, sa foiblesse & ses continuelles infirmités ; en preuve de quoi je servirai de temoin avec

avec plusieurs autres, de la joie qu'elle eut l'année passée (1651.) lorsqu'un Medecin lui conseilla l'usage du lait pour sa nourriture ordinaire & unique, ce qu'elle pratiqua plus d'un mois, avec une satisfaction la plus grande du monde, non pour les avantages qu'on lui en promettoit pour sa santé, mais de ce qu'elle étoit si heureuse que ce pretexte servît à la faire rentrer dans la pratique d'une abstinence plus austere que celle qu'elle avoit établie & pratiquée étant plus jeune, & qui la consoleroit en partie de la privation où elle étoit de pouvoir jeûner, se lever la nuit & faire les autres exercices de Religion, comme elle nous le disoit en ce tems-là. Elle faisoit alors reproche en riant à la Mere Agnès, qu'elle n'étoit pas si heureuse qu'elle, parce que le Medecin n'approuvoit pas pour elle ce même regime. En effet la Mere Agnès de son côté lui en portoit envie; mais cela ne dura pas long-tems, car la Mere Angelique ayant trop en vue l'abstinence dans ce regime de santé, ne prenoit pas une quantité suffisante de lait pour se nourrir, de sorte que s'affoiblissant au lieu de reprendre ses forces, elle fut obligée de le quitter. I. RELATI

XLIV. Image de l'état où elle établit la Maison.

J'ai fait cette digression à propos de son zele, non seulement à établir, mais à garder elle-même toutes les observances les plus penibles de la vie Religieuse, qui commencerent par ses soins & par ceux des personnes de pieté dont elle se procura la connoissance, à être pratiquées dans Port-Royal, avec une ferveur, une exactitude & un esprit de grace vraiment digne d'être le mo-

I. RELAT. dele de celles que Dieu appelleroit par sa misericorde à bâtir sur ces fondemens si saints une parfaite reforme, qui imitoit de près & avoit beaucoup de rapport à l'esprit primitif de Cîteaux. Pour me dispenser d'en produire d'autres preuves, ce que la Mere Agnès (étant Superieure en 1640. ou 1641.) en a écrit & qui m'est tombé heureusement entre les mains, fera voir que s'il est veritable que l'on n'avoit pas alors à Port-Royal, les lumieres dans l'esprit au point qu'on les peut avoir à cet heure, on en avoit l'amour dans le cœur & la pratique dans les mœurs, si entiere qu'elle noûs peut servir de regle sans être au-dessous des instructions qu'on nous donne, lesquelles ne surpassent ce qui se faisoit alors, qu'en ce qu'elles font faire les mêmes choses avec plus de discernement des raisons qui y obligent : au lieu qu'alors on ne s'y portoit que par un mouvement interieur, naissant de la charité, qui étoit plus sujet à s'affoiblir, lorsque cette ferveur viendroit à perdre cette premiere chaleur dans les ames, comme elles y sont toutes sujettes ; & qu'au contraire l'instruction de la verité sert à maintenir la charité; & à l'exciter dans les langueurs & les affoiblissements dont elle ne peut être tout à fait exemte, pendant qu'elle est exposée au combat de la concupiscence, qui dure autant que la vie, dans les ames mêmes les plus saintes.

Voici la Copie des huit points, dans lesquels la Mere Agnès exprima la conduite que l'on desiroit d'établir dans la Maison, fondée sur l'imitation de ce qui se pratiquoit dans l'ancien

cien Monastere des Champs, avant qu'on I. RELAT.
l'eût transferé en cette Ville.

I. „ Ce que nous avons de plus en re-
„ commandation en ce Monastere, c'est de
„ conserver le premier esprit de notre re-
„ forme, que nous avons reçu en notre
„ Maison des Champs, vivant fort reti-
„ rées, separées & ignorées du monde ; à
„ quoi la situation de notre ancien Mona-
„ stere nous favorisoit beaucoup. Que si
„ pour les inconveniens qu'on nous a re-
„ presenté, nous avons quitté cette chere
„ solitude, ce n'a point été pour prendre
„ part à la conversation de ceux de qui nous
„ nous sommes approchées, desirant que
„ notre cœur demeure où notre corps n'a
„ pu demeurer ; & pour ne point donner
„ lieu aux visites du monde, nous tâchons
„ de ne nous point conformer à lui, par-
„ lant le moins que nous pouvons à ceux
„ qui nous viennent voir, & n'attirant per-
„ sonne par quelque voie que ce soit, non
„ pas même des filles pour être Religieu-
„ ses, craignant plutôt qu'il n'en vienne de
„ riches & de nobles que nous ne le desi-
„ rons, pour les suites qui accompagnent
„ ces receptions, rendant les Maisons cele-
„ bres, connues & frequentées, & ces fil-
„ les pouvant être un sujet de diminuer la
„ discipline, quand on se porte à les épar-
„ gner par quelque secrete cupidité d'hon-
„ neur ou de profit.

II. „ Nous desirons aussi nous conserver
„ dans la pauvreté & la petitesse, dont nous
„ faisions gloire dans notre premier Mona-
„ stere, tout y étant vil & abjet, mais

I. Relat. „ fort agreable à des ames qui ne se vouloient plaire qu'en Dieu. C'est pourquoi regretant beaucoup la faute que nous avons faite de commencer le bâtiment avec tant de superfluité, nous desirons le continuer, quand Dieu nous en donnera le moyen, le plus simplement qu'il nous sera possible.

III. „ L'experience que nous avons faite de la providence de Dieu, depuis notre reforme, nous oblige d'y avoir une ferme confiance. Nous avons vu notre nombre augmenter de trente personnes tout à la fois, qui s'étoient jettées entre les bras de notre Mere, à son depart de Maubuisson, qui n'avoient pas toutes ensemble cinq cens livres de pension, sans avoir eu peine à les nourrir & entretenir ; la charité qui les avoit fait recevoir étant caution pour elles, qu'elles trouveroient en Dieu le soin qu'il a de nourrir les oiseaux & de vêtir les fleurs : c'est ce qui nous a ôté de l'esprit l'apprehension de recevoir des filles qui manquent de commodités temporelles, sachant bien qu'à celles qui cherchent vraiment le Royaume de Dieu & sa justice, toutes les autres choses sont données par surcroît.

IV. „ Un autre avantage que nous tirions de notre desert, étoit que notre Eglise n'étant point visitée, nous n'avions point aussi curiosité de l'orner & de l'enjoliver ; n'ayant soin que de la propreté & netteté qui regarde l'estime qu'on fait d'un lieu si saint ; c'est ce que nous desirons con-

„ ser-

„ ſerver dans notre changement de lieu, y I. RELAT.
„ ayant aſſez de belles Egliſes dans Paris,
„ pour exciter la devotion de ceux qui les
„ viſitent; outre que notre pauvreté favori-
„ ſant notre inſtinct, nous diſpenſe de nous
„ mettre en peine de parer nos Egliſes de
„ riches ornemens, mais non pas d'enrichir
„ nos ames de l'amour de la ſainte pauvre-
„ té, de l'humilité, d'une ardente charité,
„ afin qu'elles ſoient un vrai temple de Dieu."

V. „ Notre éloignement de Paris étoit
„ cauſe que nous avions peu de communi-
„ cation ſpirituelle au dehors de la Maiſon,
„ ne ſe preſentant perſonne pour cela, que
„ ceux qui en étoient expreſſément ſuppliés;
„ en quoi nous étions heureuſes, ayant trois
„ perſonnes d'élite, qui nous viſitoient trois
„ ou quatre fois l'an avec grande charité,
„ & qui imprimoient un même eſprit en
„ toutes les Filles, d'où il reſultoit une par-
„ faite union: ce qui nous a fait aimer cet-
„ te conduite uniforme que nous garderons
„ toujours, ne cherchant point au dehors
„ ce que nous avons dans la Maiſon, en
„ la perſonne de nos Confeſſeurs, & par
„ la confiance que les Sœurs ont à leur con-
„ duite & en celle de leur Superieure.

VI. „ La ſituation de notre ancien Mo-
„ naſtere, conforme à l'inſtitution de notre
„ Ordre, qui recherche les lieux deſerts &
„ qui donnent quelque ſorte d'horreur aux
„ ſens, nous avoit imprimé l'amour de la
„ retraite, non ſeulement au regard des per-
„ ſonnes de dehors, mais auſſi des unes avec
„ les autres; de ſorte que ſans aucune con-
„ trainte d'eſprit, & comme par une au-

 „ tre

I. Relat. „ tre nature, nous nous étions privées de „ la recreation, l'ayant reduite à des Conferences spirituelles qui se faisoient trois „ ou quatre fois la semaine: à quoi nous „ avons éprouvé tant de facilité & de vraie „ satisfaction, que ce nous seroit une peine „ d'avoir à nous recréer autrement que par „ une ouverture de cœur qui fait parler de „ ce qui doit former les pensées utiles & „ qui servent à donner de la vigueur, & „ non à éteindre l'esprit.

VII. „ Il n'y avoit que nous qui ne nous „ appercevions pas que notre Monastere „ étoit triste & melancolique, étant dans „ une profonde vallée, comme si on eût „ voulu le cacher aux lieux circonvoisins. „ Nous aimions si fort cette demeure sombre & obscure, que nous n'avions pas seulement la pensée de nous promener dans „ nos jardins, à moins qu'on n'en eût besoin: ce qui nous est tourné en habitu„ de; en sorte que nous nous contentons „ de savoir que nous avons un jardin * & „ de prendre l'air par nos fenêtres, recompensant l'exercice que l'on fait en se promenant, de quelque travail qui profite au „ corps & à l'ame, quoiqu'il ne soit pas si „ agreable aux sens.

VIII. „ L'obligation que nous avions, „ étant à la campagne, de subvenir aux „ besoins des pauvres de nos villages, nous „ avoit donné inclination à faire l'aumône „ se-

* [Cela étoit vrai lorsqu'on écrivoit ceci (en 1652.) mais d'autres raisons font maintenant (en 1672.) qu'on se conduit d'une autrefaçon.]

„ selon notre pouvoir, qui ne s'étend gue- I. RELAT.
„ res loin, peut-être par notre peu de foi:
„ car nous avons éprouvé plusieurs fois qu'il
„ faut un peu se tromper soi-même, & ne
„ pas tant penser au lendemain, quand il se
„ présente des occasions de charité par les-
„ quelle Dieu nous tente, pour voir si nous
„ aurons la confiance en sa providence di-
„ vine; & étant le pere commun de tous,
„ nous commande de nous regarder tous
„ comme freres, & n'a garde de delaisser
„ ceux qui pour assister les autres s'appau-
„ vrissent eux-mêmes."

Il faut remarquer qu'entre les trois personnes dont la Mere Agnès vient de parler, & qui prenoient soin de la conduite spirituelle de la Maison, le Pere Suffren Jesuite en étoit un, que la Mere Angelique connoissoit dès l'année 1614. * au moins nous avons encore des Lettres qu'il lui écrivoit cette année; & je ne sai pas combien il y avoit auparavant qu'elle avoit communiqué avec lui. Mais on m'a assuré qu'elle l'avoit beaucoup souhaité & l'avoit procuré avec grand soin, sur la reputation que ses predications lui avoient acquise dans Paris. Il prêcha aussi quelquefois à Port-Royal, & y venoit faire des retraites & écouter des confessions extraordinaires, avec tant de fruit, qu'on dit que la Maison paroissoit toute renouvellée depuis qu'il y étoit venu.

Je n'ajouterois rien à ce que je viens de rapporter de la Mere Agnès, si ce n'est qu'il me souvient d'une chose, qui n'est

* On peut voir ce qu'elle en dit elle-même, dans la I. Relation de la II. Partie, n. XII.

I. RELAT. considerable qu'en ce qu'elle est une preuve de la ferveur où l'on étoit alors dans Port-Royal, qui representoit une image de celle des premiers siecles de l'Eglise, dans lesquels il se faisoit comme un rejaillissement de la pieté des chretiens dans les enfans, que l'on voyoit animés de foi & d'amour pour Dieu avant même qu'ils le pussent bien connoître. Je porte peut-être trop haut ma comparaison: mais tant y a que feue ma Sœur Marie-Claire nous a raconté, que n'ayant que neuf ou dix ans, au commencement de la reforme, elle remarquoit avec ses compagnes, dans sa sœur Abbesse & dans toutes ses Filles, tant d'ardeur pour la mortification & la penitence, qu'elles mêmes en étoient échauffées & prenoient à tâche de les imiter, en cherchant les occasions de surmonter leurs repugnances, pour pratiquer la mortification.

Deux de ces enfans s'étant avisées d'un bon moyen pour cela, à leur avis, s'en allerent cueillir dans le jardin, de mechantes herbes & entre autres quantité de morelle, & les ayant pillées, elles en burent le jus avec autant de repugnance, qu'elles auroient fait une medecine qui ne leur auroit pas été aussi dangereuse, s'étant mises au hazard de se faire bien malades. Mais Dieu ne permit pas un si mauvais effet de leur devotion, qu'elle voulurent encore accompagner d'une action de charité, s'imaginant qu'elles devoient communiquer une invention si rare à leur petite compagne ma Sœur Marie-Claire, qui sans doute ne l'eût pas trouvée d'elle-même, parce qu'elle étoit naturelle-

ment

ment très delicate pour sa bouche, quoique d'ailleurs elle fût aussi fervente que les autres pour imiter la devotion & la penitence des Religieuses. Elle le temoigna bien en acceptant celle-la, quand ses compagnes la lui proposerent; mais ce fut avec tant de violence, & une si horrible aversion, que la Fille qui la servoit étant venue par hazard dans la chambre, pendant que les deux autres alloient preparer le breuvage, que la pauvre enfant attendoit comme son supplice, elle la trouva plus pâle que la mort & toute tremblante, de sorte qu'en étant surprise & croyant qu'elle fût malade, elle la pressa de lui dire ce qu'elle avoit, & enfin par prieres, obtint qu'elle lui decouvrit tout ce dessein qu'elle ne vouloit pas d'abord lui avouer. De cette sorte sa bonne volonté fut reputée pour effet, & elle eut une ample dispense de sa promesse, & ses compagnes une petite reprimande de l'indiscretion de leur zele.

Elle nous contoit encore, qu'au même tems la Mere Angelique, qui en effet n'aspiroit qu'à la solitude de quelque Maison bien cachée, entretenoit les enfans, & particulierement sa petite sœur, des desseins qu'elle disoit qu'elle avoit d'aller vivre dans un desert, où elle ne vivroit que d'herbes & de racines, & ne feroit que prier Dieu; & cette inclination possedoit tellement son cœur, que toute sa vie elle a pris plaisir à en faire des projets, dont le seul entretien lui causoit de la joie, quoique ces choses fussent dans l'impossibilité. Comme sa petite sœur Marie-Claire, qui l'aimoit avec pas-

I. Relat. passion, lui faisoit promettre qu'elle la meneroit donc avec elle, la Mere Angelique se servoit de cela, pour lui faire perdre toutes ses petites delicatesses en son manger, entre autres l'aversion qu'elle avoit pour le maigre & pour les legumes, lui disant que si elle ne pouvoit manger de toutes ces choses, elle n'auroit garde de la mener avec elle, vivre au desert, où on ne mange que des racines; & ainsi elle l'y accoûtuma si bien, qu'elle la mit en possession d'une mortification parfaite pour ce point, où elle passoit même les regles communes.

XLV. Conversion de la seconde Sœur de la M. Angelique.

Je laisse donc tout le reste qui se pourroit dire, de l'état où la Mere Angelique établit sa Maison; & je viens au fruit de ses prieres, par lesquelles elle attira dans ce Paradis de grace, planté de la main de Dieu & arrosé par ses soins, les trois autres sœurs qui lui restoient dans le monde, & leur bonne Mere même à la fin, comme il se verra par la suite de l'histoire. Mais pour en observer l'ordre, il faut parler maintenant de la vocation de Mademoiselle Anne, la troisieme des six filles & qui étoit plus jeune d'un an que la Mere Angelique.

Elle avoit été mise dès l'âge de sept ans & demi, à l'Abbaye de S. Cyr, lorsque la Mere Agnès y prit l'habit en 1600. ensuite de ce qu'il étoit porté dans les conditions du traité qu'on avoit fait avec Madame des Portes, pour ladite Abbaye, qu'elle seroit tenue d'y nourrir & entretenir la Mere Agnès & une autre de ses sœurs, tant qu'elle en auroit le gouvernement. (Il faut dire ici tout ce qu'il y a eu de bien & de mal, puis-

puisque c'est la gloire de Dieu de faire servir toutes choses à l'accomplissement de ses desseins.) Elle paroissoit portée à la pieté, & aimoit à prier Dieu, dès l'âge de neuf ou dix ans; & quoiqu'elle eût peu d'instruction lorsqu'elle fit sa premiere Communion, à l'âge de treize ans & demi, elle ressentit beaucoup de devotion sensible, comme elle s'en souvient encore; & même dès auparavant, elle avoit eu quelque envie d'être Religieuse, quoiqu'à la verité son premier motif en ce dessein, étoit qu'elle aimoit beaucoup sa sœur de Port-Royal, qui étoit deja Abbesse, & avec laquelle elle eût été bien aise de passer sa vie. Mais M. Arnauld, qui n'aimoit point que ses enfans le quittassent, & n'avoit eu autre part à la disposition qui avoit été faite des deux petites Religieuses, que celle du consentement qu'il avoit donné aux poursuites de M. Marion, son beau-pere, qui seul avoit sollicité & obtenu ces deux Abbayes pour ses deux filles, ayant su que celle-ci pensoit aussi à se faire Religieuse, il temoigna qu'il ne l'approuveroit nullement, & ainsi il lui en fit perdre le dessein avant qu'il fût encore bien formé.

Madame le Maître, qui étoit l'aînée de toutes, ayant été mariée avant le Carême 1605. à Pâques suivant M. Arnauld retira de S. Cyr, sa fille Anne qui avoit près de quatorze ans. Elle en fut bien aise, & commença, en entrant dans le monde, d'entrer en même-tems dans l'amour des vanités & des divertissemens qu'on y recherche, avec un entier oubli de Dieu & de ses premieres de-

I. RELAT. devotions. Et dans ce qu'elle en a écrit, elle s'exprime avec tant d'humilité & de ressentiment, qu'elle dit que le comble de l'iniquité faisoit alors en elle le même effet qui est propre à la perfection de la charité, de lui ôter toute crainte, ensorte qu'elle ne pensoit en nulle façon à son salut. Elle en produit une preuve, qui est qu'étant un jour par les champs en carosse, pendant un orage & un fort grand tonnerre, elle étoit à la portiere, attentive à lire un Roman, sans avoir aucune apprehension & aussi assurée que si elle n'eut pas oui la voix de Dieu qui la menaçoit par son tonnerre, ou qu'elle eût cru qu'il ne voyoit point son action.

Elle eut à quinze ans, une apoplexie dont on l'a crut morte; mais étant revenue à force de remedes & de soins, elle continua à vivre comme auparavant, & à passer son tems le plus gaiement qu'elle pouvoit, dans toutes les recreations & divertissemens honnêtes & permis par les loix du monde; & cela dura quatre ans dans cette grande liberté. Elle croit que ce fut cette mauvaise disposition qui donna lieu à une grande tentation qu'elle eut en ce tems-là contre la foi. La communication assez ordinaire qu'elle avoit avec quelques Dames & quelques parentes Huguenotes, & qui avoient plus de vertus exterieures que la plûpart des Catholiques, (qui dans ce tems-là étoient dans une ignorance épouvantable de tout ce qui regardoit la pieté chretienne,) lui fit naître un doute dans l'esprit, touchant ces deux Religions, laquelle étoit la meilleure, jus-

jusqu'au point de donner presque l'avantage à l'heresie, & de mediter quelquefois dans son esprit les voies qu'elle pouroit prendre si elle se determinoit. Elle tint ces pensées extrêmement secretes, & n'en temoigna jamais rien à qui que ce soit, jusqu'à ce qu'étant tombée malade de la petite verole, en 1613. elle en fut d'abord si mal qu'elle eut peur d'en mourir. Dans cette apprehension, toutes ses peines se renouvellerent dans son esprit, avec une angoisse extrême, dans laquelle elle promit à Dieu de tout son cœur, de le servir dans la meilleure des deux Religions, sans determiner autrement laquelle: mais neanmoins elle n'en eût plus de doute depuis, & oublia entierement les premieres pensées que lui avoit causées la tentation, qui cessa tout à fait alors. I. RELAT.

Ensuite de cette maladie, elle se mit à communier plus souvent, sans connoître les dispositions pour le bien faire; aimant toujours beaucoup le monde, ou rien ne lui deplaisoit que le soin qu'on l'obligeoit de prendre du menage: ce qui l'importunoit extrêmement, mais elle ne le vouloit pas faire paroître, sinon à la sœur de Port-Royal, pour qui elle avoit toujours beaucoup d'amitié & même quelque confiance; dont la Mere Angelique prenoit avantage, pour tâcher en la consolant de ses peines, de lui donner toujours quelque avis utile pour sa conscience, & entre autres tâchoit de lui persuader de quitter la lecture des Romans, à quoi elle se passionnoit fort. Mais elle lui repondit un jour fort resolument & avec la maniere haute & suffisante qu'on dit qui lui

étoit

I. RELAT. étoit naturelle avant que Dieu l'eût changée, qu'on ne lui persuaderoit point qu'il y eût du mal en cela; & ainsi elle n'en faisoit pas davantage.

Enfin, l'an 1614. étant allée à Port-Royal au mois de Septembre, pour assister à la Vêture de ma Sœur Marie-Claire, sa jeune sœur, la Mere Angelique lui persuada & lui fit promettre de faire une confession generale au Pere Eustache: ce qu'elle n'avoit encore fait de sa vie. Elle s'y resolut en effet. Neanmoins ayant été ensuite à Andilly, & de là à Paris, elle la negligea; & sur ces entrefaites, il se presenta un parti pour elle. C'étoit un fort honnête homme, qui souhaitoit avec passion l'alliance de M. Arnauld, lequel de sa part l'agréa aussi, & en fit la proposition à sa fille, qui y consentit.

Pendant que cette affaire se traitoit, & qu'elle se reservoit à faire sa confession quand elle seroit accordée, pour se preparer à son mariage, il arriva qu'en parlant à Madame Pichotel, qui étoit une bonne femme, fort devote, qui l'avoit élevée toute petite & qu'elle aimoit bien, Dieu la toucha ensuite des avis qu'elle lui donna, & qui lui firent remarquer quelques fautes qu'elle avoit faite, dont elle ne s'étoit point confessée, n'en sachant point l'importance, & ayant été encore plus assurée qu'elle étoit obligée de le faire par le Pere Suffren, qu'elle en fit consulter par cette bonne femme qui s'y confessoit d'ordinaire, elle se determina tout de bon de penser serieusement à sa confession generale, & demanda our au Pere Eusta-che,

che, qui lui donna la veille des Rois. Ce I. RELAT.
devoit être dans huit jours. Pendant ce tems elle se mit à examiner sa conscience, & à en connoître l'état, avec tant de sentiment & d'étonnement de sa vie passée, que Madame d'Andilly, sa belle sœur, étant accouchée le 30. Decembre de sa Fille aînée, qui étoit son premier enfant, toute la famille étant dans la joie, & elle ayant été obligée de l'aller voir ~~comme les autres~~, quelque effort qu'elle fît pour paroître gaye & dissimuler ce qu'elle avoit dans l'esprit, elle ne put éviter qu'on ne s'en apperçût; & qu'une de ses cousines ne lui dît qu'elle ne savoit pas ce qu'elle avoit d'extraordinaire, mais qu'elle avoit le visage tout étonné.

Elle fit donc sa confession au jour nommé, mais avec tant d'exactitude, & paroissant si touchée, que le Pere Eustache, dit depuis à la Mere Angelique, qu'il n'avoit point été surpris quand il avoit appris qu'elle vouloit être Religieuse, ayant toujours cru, après avoir oui sa confession, qu'elle ne finiroit que par là. Cependant pour lors, elle n'y pensoit en aucune sorte, étant au contraire toute resolue à se marier. En effet on y travailloit toujours, & on en vint jusqu'aux articles, sur quoi l'on rompit, je ne sai pour quelle raison; & une affaire importante étant survenue à M. Arnauld, on n'en parla plus avant le Carême. Elle n'en fut que bien aise, parce que s'étant resolue ensuite de la confession qu'elle venoit de faire, à vivre plus chretiennement, elle se rejouissoit que cette affaire n'eût pas été

I. Relat. conclue avant le Carême, afin de pouvoir entendre les Sermons du P. Suffren, qui prêchoit alors à Paris avec grand fruit.

Pour cet effet elle alloit tous les jours à S. André des Arts, avec Madame le Maître sa sœur, qui étoit deja separée d'avec Monsieur son mari*, & demeuroit avec Monsieur son Pere. Elle fut aussi cette année, aux prieres de quarante heures, qui se faisoient à l'Eglise des Jesuites, les trois jours de Carnaval, au lieu que les années precedentes, quand Madame sa Mere lui offroit même d'y aller avec elle, elle l'en remercioit, & aimoit mieux aller voir quelque jeu, ou quelques folies, de celles qui se font en ce tems-là.

Cet honnête homme qui la demandoit, ayant regret de la rupture de son Mariage, & souhaitant toujours avec passion cette alliance, en fit parler de nouveau, après Pâques. M. Arnauld avoit été dans cet intervalle à Port-Royal où il avoit appris de la Mere Angelique qui avoit le secret de sa sœur, qu'elle agréoit fort ce parti; & il lui avoit repondu que si elle le vouloit, elle l'auroit. Il donna donc charge à M. d'Andilly son fils aîné, de parler à sa sœur de sa part, & de lui dire qu'il ne s'étoit pas hâté de la marier, pour avoir plus de loisir de faire un bon choix; mais que si elle étoit satisfaite de celui dont on lui avoit deja parlé,

* [La Mere Angeliq. de S. Jean revoyant sa Relation en 1672. y ajouta cette observation. Je doute qu'il soit vrai que Madame le Maître fût deja separée au commencement de 1615. Mes cousines le sauront peut-être bien.]

le, & qui la redemandoit de nouveau, il le lui donneroit de très-bon cœur. Elle repondit, quoiqu'elle n'en eût eu aucune pensée auparavant, que si elle ne changeoit de sentiment, cela ne se feroit point, mais que pour l'heure elle ne souhaitoit pas qu'on conclût aucune affaire: ce qu'elle lui dit en pleurant. Monsieur son frere l'assura, que la volonté de Monsieur Arnauld étoit de ne la contraindre en rien, qu'il lui feroit seulement dire les partis qui se presenteroient, & que ce seroit elle-même qui en feroit le choix. Ainsi le mariage demeura rompu, sans qu'elle-même l'eût premedité, quoique celui qui la demandoit, eût une telle passion d'épouser une fille de Monsieur Arnauld, que non seulement il a attendu à se marier que celle-ci ait été Professe, mais même il ne l'a point voulu faire, qu'il n'ait aussi vu Religieuse la cadette, qui lorsqu'on traitoit le mariage de ma sœur Anne, étoit un enfant de six ans. I. RELATI

Sur cela Madame Arnauld & Madame le Maître, ayant eu besoin d'aller aux eaux de Forges, elle desira d'y aller, & y fut avec elles. Ce fut là que se fit la connoissance de Madame de Ligni sœur de M. le Chancelier, qu'elles y trouverent; laquelle y étant allée sans penser être grosse, y fut en peril d'accoucher avant terme, de sa fille qui est maintenant Religieuse céans *. Dans cette oc-

* C'étoit celle-là même qui étoit Abbesse lors de la persecution en 1694. On verra sa vie dans la III. Partie de ces Memoires (Relation XXII. & plusieurs Pieces de sa façon dans ce Recueil.

I. RELAT. occasion, Madame Arnauld, lui rendit toutes les assistances imaginables avec tant de bonheur, qu'elle empêcha cet accident, & fit avec elle une amitié qui a duré jusqu'à la mort.

Elles revinrent de Forges sur la fin de Juillet avec Madame de *Ligni*, & ayant passé par Andilly, arriverent à *Paris* en 1615. lorsqu'on étoit dans les allarmes, à cause de l'armée que M. le Prince venoit de lever, & que l'on craignoit qu'il ne vint affamer la ville & bruler les Maisons d'alentour.

XLVI. De quelle maniere elle devint Religieuse de P. R.

L'effroi où étoit tout le monde, fit ouvrir les yeux à ma sœur Anne, pour voir la misere de ceux qui ne pensent qu'à s'y établir, & la porta à se reconnoître heureuse de ce qu'étant encore libre, elle étoit delivrée des inquietudes de ceux qui dans ces miseres publiques sont chargés du soin d'une famille, & au hazard de voir leurs enfans perir de faim devant leurs yeux & tous leurs biens en proie. Elle étoit étonnée de ce qu'il lui sembloit que tout le monde étoit changé, & qu'elle n'y rencontroit plus les mêmes choses qu'elle avoit accoutumé d'y voir; & ne s'appercevoit point que c'étoit en elle que s'étoit fait ce changement. Les choses où elle trouvoit auparavant de la satisfaction lui deplaisoient; & insensiblement elle trouvoit que le mepris qu'elle faisoit du monde, lui donnoit de l'estime de la grace que Dieu faisoit à ceux qu'il appelloit à la Religion, & eût souhaité être de ce nombre; de sorte que quelquefois, faisant reflexion sur ses sentiments, elle se demandoit

à

à elle-même, si c'étoit avoir envie d'être Religieuse que de desirer si fort d'avoir cette volonté. I. Relat.

Dans ces pensées, elle souhaita d'aller voir une Religieuse de la Ville-l'Evêque qui étoit une Demoiselle qu'elle avoit fort connue dans le monde, & qui étoit entrée en Religion lorsqu'elle étoit sur le point de se marier. Ayant decouvert son secret à cette bonne Fille, elle lui parla fort bien sur cette vocation, & lui persuada que c'en étoit une, l'exhortant à beaucoup prier Dieu qu'il lui fît connoître davantage sa volonté, & à communier à cette intention. Elle le fit le lendemain jour de Notre-Dame de Septembre, à S. Merry sa paroisse, & s'étant souvenue d'avoir lu autrefois dans les Epitres de S. Jerôme, ce qu'il dit à la louange de la virginité, elle porta ce Livre à l'Eglise où elle retourna entendre Vêpres ce même jour; & étant dans la Chapelle de la famille, qui est celle de S. Laurent, elle y lut les deux Lettres qu'il écrit à Demetriade & à Eustochie, sur ce sujet. Dieu la toucha par cette lecture. Elle entra dans un profond recueillement; & tout d'un coup, elle se sentit transportée en esprit hors d'elle-même, & menée en presence de Notre Seigneur Jesus-Christ, devant lequel s'étant jettée à genoux, il s'approcha d'elle & lui mit une bague dans le doigt, en lui inspirant en même-tems un desir si violent & si ferme d'être Religieuse, qu'elle ne se reconnoissoit plus elle-même, tant ses sentimens étoient changés *.

* Voyez sur le même sujet ce qui est dit dans la I. Relation de la II. Partie, N. XXIII.

I. RELAT. Ayant été au sortir de l'Eglise, à l'Hôtel de Guise, avec Madame sa Mere qui y alloit voir Madame la Duchesse de Guise, qui lui faisoit l'honneur de l'aimer beaucoup, comme elle se fut retirée pour entretenir les Demoiselles qui étoient dans la même chambre, pendant que Madame Arnauld parloit à Madame la Duchesse qui étoit au lit, elle avoit l'esprit si fort occupé que ne sachant que faire pour le dissimuler, elle prit un livre que tenoit une des Demoiselles pour lui servir de contenance, afin qu'on ne s'apperçût pas qu'elle avoit peine à parler. Le Pere Archange l'Anglois, parloit à Madame de Guise, lorsqu'elles arriverent, & après s'y être encore un peu tenu avec Madame Arnauld, il prit congé de la compagnie. Mais il s'avisa, contre sa coutume, en s'en allant, de demander à Mademoiselle Anne, qu'il vit avec ces Demoiselles, si elle n'avoit rien à lui dire: ce qu'il n'avoit jamais fait, quoiqu'il l'eût vue assez souvent avec Madame sa Mere, qui alloit apprendre de lui des nouvelles de Port-Royal, dont il prenoit soin en ce tems-là. A l'instant elle fut bien aise de cette occasion, & s'étant retirée de la compagnie, elle lui decouvrit son dessein d'être Religieuse, qui étoit alors tout formé.

Il en fut très surpris, & ne put d'abord s'imaginer autre chose, sinon que c'étoit quelque deplaisir, ou qu'on la vouloit engager dans quelque mariage qui ne lui plaisoit pas. Elle l'assura qu'il n'y avoit rien de cela dans son dessein, & qu'au contraire elle en avoit refusé un depuis peu de tems, qui

qui étoit tel qu'elle l'eût pu souhaiter ; à quoi elle ajouta, avec une merveilleuse resolution, ces propres paroles. *Mon Pere, je vous déclare que quand votre M. de Guise voudroit & pourroit m'épouser, quoique je ne sois qu'une petite Demoiselle, je ne voudrois point de lui, il faut que je sois mariée à un plus grand Seigneur.* Sur cela le Pere Archange l'ayant exhorté à beaucoup prier Dieu, & se souvenir qu'il y avoit à souffrir par tout, il se retira ; & elle retourna avec ces Demoiselles qu'elle avoit quittées ; lesquelles ayant eu sujet de s'étonner de cette conference, elle leur fit entendre, au moins à l'une d'elles, que c'étoit qu'elle lui avoit parlé d'un mariage, & pris quelques avis de lui. I. RELAT.

La maniere si indifferente dont ce Pere reçut sa proposition, (ce qu'il faisoit sans doute à dessein de l'éprouver,) l'ébranla si fort, qu'elle fut depuis ce jour, qui étoit un Mardi, jusqu'au Vendredi suivant, sans savoir quel conseil prendre. Mais ce Vendredi le Pere Eustache étant venu voir M. Arnauld ; sa fille prit occasion de lui parler, & lui ouvrit son cœur sur sa vocation à la Religion. Il écouta cette nouvelle avec beaucoup de joie, & l'encouragea dans cette resolution autant qu'il sembloit que le Pere Archange prenoit plaisir à l'éprouver. L'une & l'autre conduite étant à bonne intention, elles servirent toutes deux à l'y affermir davantage ; de sorte que depuis cette heure, elle n'hesita plus sur la volonté d'être Religieuse.

Dans le même tems, on lui parla encore

I. RELAT. du même mariage que cet honnête homme sollicitoit toujours avec une ardeur étrange, mais elle répondit nettement à Madame Pichotel, qui lui en avoit parlé, qu'elle avoit bien d'autres pensées & qu'elle vouloit être Religieuse. C'étoit cependant un secret qu'elle ne confioit encore à personne, hors les deux Religieux dont nous avons parlé, & cette bonne femme, avec qui elle se rejouissoit en particulier de son bonheur.

Le Pere Eustache étant allé voir en ce tems-là la Mere Angelique à Port-Royal, il lui dit cette bonne nouvelle, qui la remplit de joie; & lorsque Madame Arnauld y vint peu après, & que la Mere Angelique lui eût dit que sa fille pensoit à être Religieuse, on dit qu'elle repondit: „ Moi que „ je croie que ma Fille veut être Religieu- „ se? Comment se resoudroit-elle à vous „ promettre obéissance? Elle a bien de la „ peine à la rendre à son pere & à moi; „ si jamais cela arrivoit, on pourroit dire „ que la Religion fait des miracles."

On ne sait pas si c'est par Madame Arnauld que cette nouvelle se sut, & qu'elle vint jusqu'à Monsieur son pere; car pour ma Sœur Anne, elle a toujours eu grand soin de n'en rien faire paroître; & de peur même qu'on s'en defiât en aucune sorte, elle prenoit plus de peine que jamais à s'ajuster & à s'accommoder selon la mode, étant toujours bien coeffée & bien vêtue, afin qu'il ne parût point de changement; & cependant elle nourrissoit au dedans sa nouvelle devotion par de saintes lectures, comme étoit celle des trois discours de S. Ambroi-

se,

se, qu'on lui apporta par hazard, au lieu I. RELAT.
d'un autre Traité de S. Cyprien sur le même sujet, qu'elle avoit fait chercher & qu'on ne trouva pas. Cette lecture lui fit naître dans le cœur, une tendre affection pour notre Seigneur Jesus-Christ, & le desir de se faire Religieuse pour être à lui, & lui appartenir singulierement, en vertu du titre qu'il porte d'Epoux divin des Vierges sacrées.

M. Arnauld ayant donc appris, on ne sait par quelle voie, la nouvelle volonté de sa fille (ce fut vers la fete de Noël,) fut trouver Madame le Maître qui étoit alors malade, & la chargea de dire de sa part à sa sœur, qu'il ne consentiroit point qu'elle se fit Religieuse tant qu'il vivroit, & que lorsqu'il seroit mort, elle auroit la liberté de faire tout ce qu'elle voudroit; qu'il ne vouloit point aussi l'obliger à se marier, mais que seulement on lui diroit les partis qui se presenteroient; qu'il ne l'obligeroit à faire aucune visite, si elle ne le vouloit; qu'elle auroit liberté toute entiere de voir quantité de Dames de vertu qui lui faisoient l'honneur de l'aimer, & d'aller avec elles à toutes les devotions qu'il lui plairoit; & qu'en un mot il ne la contraindroit en rien. Quand M. Arnauld se fut retiré, Madame le Maître ne manqua pas de la faire appeller, & de s'acquitter de la commission dont elle étoit chargée. Mademoiselle Anne se sentit touchée de cette opposition apparente à ses bons desseins, par un mouvement d'amour pour Jesus-Christ, & se retirant du lit de sa sœur, elle vit un tableau qui étoit dans la chambre,

I. RELAT. bre, representant Notre Seigneur portant sa Croix, sur lequel jettant les yeux, elle lui protesta qu'elle ne vouloit être qu'à lui.

Cependant on n'osoit aller jusqu'aux Fauxbourgs à cause de la guerre, mais une occasion ayant obligé M. Arnauld de l'envoyer parler à Madame de Pont-Chartrain, pour une affaire de Port-Royal, elle crut qu'elle pourroit alors sans peril, aller jusqu'au Fauxbourg S. Honoré, trouver le Pere Archange, & lui rendre compte de ce que Monsieur son pere lui avoit fait dire. Son avis fut qu'elle devoit demeurer une année pour le contenter; puisque dans les conditions qu'il lui avoit fait offrir, il ne demandoit rien qui pût nuire à sa vocation. Elle prit donc cette resolution, avec une autre assez plaisante; qui fut qu'ayant encore à demeurer ce tems-là dans le monde, elle vouloit tâcher de le tromper & lui cacher le dessein qu'elle avoit d'être Religieuse, sous une vanité à laquelle elle se laissa aller, de se faire plus brave qu'elle n'avoit jamais été, sous pretexte que ne voulant plus être mariée, elle ne se mettoit pas en peine de ce qu'on en diroit.

Elle ne laissoit pas de dire ouvertement à tous ceux qui lui parloient qu'ils avoient ouï dire qu'elle vouloit être Religieuse, que cela étoit vrai, & que quoiqu'ils lui temoignassent n'en pouvoir rien croire, elle ne laisseroit pas de l'être; faisant gloire de ne leur point celer ses sentimens veritables, & de leur persuader en même-tems le contraire, par sa curiosité extraordinaire à s'ajuster, afin d'avoir le plaisir de les voir surpris lorsqu'el-

qu'elle iroit en Religion, quand ils s'y atten- I. RELAT.
droient le moins.

Elle a temoigné n'avoir jamais eu tant de contentement dans le monde, que pendant ces neuf mois de l'année 1616. Aussi les passa-t-elle fort agréablement selon les conditions accordées, sans se contraindre en rien, étant la plûpart du tems en Ville, avec quelques-unes des Dames de ses amies, allant à toutes les devotions de Paris, voir les Eglises & les ceremonies qui se faisoient aux Couvents, tout cela bien devotement, & en même-tems très gayement, toujours fort brave. En un mot feüe ma Sœur Catherine de S. Jean m'a souvent dit, qu'elle avoit trouvé la methode d'une devotion fort commode & bien agreable. Elle l'étoit doublement, en ce que Dieu lui donnoit alors interieurement beaucoup de joie & de mouvemens sensibles dans toutes ses actions de pieté exterieures, & lorsqu'elle assistoit à des Professions & des Vêtures, elle sentoit croître en elle le desir qu'elle avoit d'entrer dans cette heureuse condition, & le mepris de toutes les choses du monde qu'elle ne voyoit plus qu'avec indifference & degout. On ne lui put même persuader dans ce tems, d'aller voir passer un Ambassadeur que l'on recevoit avec grande magnificence; & passant un jour devant le Luxembourg lorsqu'on le bâtissoit, elle ne daigna pas y jetter les yeux: tant toutes ces choses lui paroissoient frivoles, par le sentiment qu'elle avoit dans le cœur pour des biens plus solides, qu'elle envisageoit seuls dans toutes les choses du monde. Elle m'a dit qu'elle

I. RELAT. s'étoit une fois entretenue avec un extrême plaisir dans cette meditation, pendant qu'elle fut voir repeter un ballet à des Princesses, où tout ce qui y paroissoit beau lui donnoit lieu de s'imaginer quelque chose des beautés ineffables du Paradis.

N'hesitant point dans son dessein, d'être Religieuse, elle n'étoit plus en doute que de la Religion qu'elle devoit choisir; & craignant que l'affection qu'elle avoit pour Port-Royal, ne fût un effet de l'amitié qu'elle portoit à ses sœurs, elle prit presque la resolution de n'y point aller. Neanmoins avant que de rien conclurre, elle voulut faire beaucoup prier Dieu, & prendre avis du Pere Archange, qui étant toujours porté à éprouver sa vocation, lui demanda si elle vouloit être Capucine. Elle lui repondit qu'elle les croyoit trop austeres; mais nonobstant, voyant qu'il temoignoit que cela ne la devoit pas empêcher d'y aller, & qu'il y en avoit de toutes conditions & élevées bien delicatement qui y demeuroient, elle se resolut de s'y presenter & fut parler à une des Meres, pour savoir si elles la voudroient bien recevoir. Cette bonne Mere lui repondit, qu'elles la recevroient de bon cœur; mais que sachant l'inclination qu'elle avoit pour Port-Royal, il n'étoit pas à propos qu'elle entrât dans leur Maison, si Dieu ne lui en donnoit au moins autant de desir qu'elle en avoit pour être avec ses sœurs.

Le Pere Archange qui, selon toute apparence, ne lui avoit fait cette proposition que pour la tenter, lui dit bientôt le contraire, prenant pretexte d'un mal de tête, à

à quoi elle lui avoit dit qu'elle étoit sujette ; ce I. RELAT.
qui faisoit, selon lui, qu'elle ne seroit pas propre aux Capucines ; & ainsi il la fit resoudre d'aller à Port-Royal. Mais elle y repugnoit encore pour une raison ; savoir, que l'Abbaye étoit à la nomination du Roi, ce qui lui faisoit apprehender que le bien que sa sœur y avoit établi, n'y subsistât pas. Le Pere Eustache, qui n'étoit point d'avis qu'elle allât ailleurs, l'assura qu'en ce cas, l'on trouveroit bien moyen de l'en tirer. Mais M. Arnauld qui s'étoit alors resolu de la laisser être Religieuse, vouloit absolument que ce fut avec ses sœurs, & n'entendoit pas raillerie là-dessus.

Un jour que l'on avoit eu chez lui une grande conference à ce sujet où avoient été le Pere Archange & le Pere Eustache, & les principaux de sa famille, comme il eût remarqué que sa fille en sortant avoit été parler à Madame le Maître sa sœur, il la suivit, & se doutant qu'elle lui diroit plus librement sa resolution, il l'écouta à la porte. Mais elle s'en étant apperçue, sans en faire semblant, dit seulement tout haut, afin qu'il le pût entendre, que pour elle sa derniere resolution étoit de s'en tenir à tout ce qui plairoit davantage à Monsieur son pere. Sur quoi ce bon pere ravi de joie, entra dans la chambre ; & sachant que sa peine pour Port-Royal étoit fondée sur l'apprehension que l'Abbaye ne changeât de mains, il lui montra un Brevet du Roi, qu'il avoit obtenu, par lequel il lui assuroit l'Abbaye, au cas que sa fille qui étoit lors Abbesse, mourût.

I. Relat. Tout étant ainsi conclu, elle le pria de trouver bon qu'elle entrât à Port-Royal, lorsqu'ils iroient tous à la Profession de ma Sœur Marie-Claire, qui se devoit faire le 14. Septembre 1616. Mais il le refusa pour lors, à cause de l'apprehension de la guerre, qui continuoit toujours.

Un mois après elle le fut prendre si à propos, pour lui faire encore la même proposition, (dans la conjoncture d'une nouvelle qu'il venoit d'apprendre, que M. de Guise étoit pour la Reine Mere, ce qui l'avoit rendu tout gai,) qu'il se laissa aller cette fois & lui promit de l'y mener lui même. Le jour fut pris; mais il ne voulut point qu'elle dit adieu à personne de la parenté, étant bien aise que l'on crût qu'elle alloit simplement voir ses sœurs, afin qu'elle fût plus libre de revenir, si elle en eût eu envie, sans que personne en pût parler. Elle fut seulement prendre congé & se recommander aux prieres de quelques personnes Religieuses, de sa connoissance, entre autres du Pere Suffren, qui lui dit tout haut devant tous ceux qui étoient presens, " que „ sa sœur Madame de Port-Royal, étoit „ une Sainte, qu'il la tenoit heureuse tant „ que Dieu la lui conserveroit; mais qu'en „ tout évenement il falloit esperer en Dieu, „ & que Dieu ne mouroit pas."

Le Vendredi 7. Octobre 1616. qui étoit le jour nommé, elle fut entendre la Messe à S. Merry pour partir ensuite. Au sortir de la ville, elle sentit un petit attendrissement; mais cela ne dura pas, & elle continua le chemin avec joie. La Mere Ange-

gelique & ses autres sœurs n'en eurent pas une moindre à son abord, & furent satisfaites de voir qu'elle paroissoit déja, à son port & à son visage, toute changée, ayant perdu l'air suffisant qu'elle avoit auparavant. La Mere Agnès lui dit en riant, que comme elle venoit cette fois pour être Religieuse, si elle eût voulu pratiquer exactement les regles que S. Benoît prescrit pour éprouver la vocation de ceux qui se presentent, elle l'eut du recevoir avec des injures; mais qu'encore qu'elle ne lui en voulût pas dire, ni l'appeller une bête, elle lui promettoit neanmoins qu'elle la traiteroit comme si elle en étoit une, c'est-à-dire en l'humiliant & la faisant obéir sans raisonner: ce qu'elle disoit parce qu'elle étoit Maîtresse des Novices. I. RELAT.

Elle entra le lendemain dans le Couvent, selon la permission qu'elle avoit eu de le faire, & non comme y devant demeurer; & de fait elle n'y coucha pas. Mais le jour de S. Denis 9. Octobre, elle dit adieu tout de bon, pour entrer après le dîner. M. Arnauld étoit deja sorti, parce qu'il ne vouloit pas se trouver present en cette occasion qui lui étoit trop sensible: mais ayant appris que sa fille avoit pleuré en prenant congé de Madame sa Mere & de ses sœurs, qui étoient venues avec elle, il revint sur ses pas pour la querir & la ramener à Paris: mais elle le supplia de trouver bon qu'elle demeurât, de sorte qu'il l'a laissa. Elle fut néanmoins si tentée & si agitée ce jour-là, qu'elle eut peur de ne pas perseverer: mais ses peines cesserent bientôt, & elle demeura très-contente.

Elle

I. RELAT. Elle ne savoit point alors toutes les coutumes des Communautés, & n'ayant pas encore perdu celles du monde, elle mit sa toilette dans sa Cellule, pour se deshabiller le soir. La Mere Angelique en rit en elle-même, & ne lui en dit rien: mais le lendemain, elle fit emporter la toilette. Lorsqu'elle s'en apperçut le soir, n'en sachant point la raison, elle étendit un mouchoir blanc sur la table pour en tenir lieu, ne comprenant pas qu'une table toute nue pût être de même usage. Mais enfin la Mere Angelique lui apprit le mystere de la pauvreté de Jesus-Christ, qui n'est revelé qu'aux humbles; & elle le comprit si parfaitement, que le premier emploi qu'elle eut les premiers jours de son Novitiat, fut de nettoyer le poullailler. Comme les Postulantes en ce tems-là demeuroient en habit seculier, elle se fit faire un manteau gris, avec un biais sur le col, afin que cet habit fût humble & commode à toute sorte de travail, & qu'il lui tînt lieu de penitence pour toutes les curiosités auxquelles elle avoit été attachée auparavant. Ce manteau fut depuis un heritage, & on le donnoit à toutes les Filles qui entroient, afin de ne plus voir l'habit du monde.

Peu de tems après l'entrée de ma Sœur Anne (Eugenie,) le Pere Suffren vint à Port-Royal, & il la voulut voir. Comme ce fut à une heure où il étoit pressé, on fut dire à ma Sœur Anne, qui pour lors servoit à la cuisine, qu'elle s'y en allât promptement, de peur de le faire attendre. Elle y fut donc tout comme elle étoit, avec son ha-

habit de cuisine, un tablier noir devant elle, I. RELAT.
un grand couteau pendu à sa ceinture, & les mains telles qu'on les peut avoir quand on écure des poëles & des chaudrons tous les jours. Comme il ne l'avoit jamais vûe que dans ses habits du monde, cette nouvelle parure le frappa davantage. Il lui dit donc dans le mouvement de sa piété : *En verité, Mademoiselle, je ne vous ai jamais vue si parée que vous voilà. Ne vous faut-il plus de pommade pour vos mains ?* (car il savoit que cette curiosité avoit été sa grande attache.) Elle repondit gaiement, que l'eau où on lavoit les écuelles étoit bien meilleure, & qu'elle n'avoit plus besoin d'autre chose.

Après avoir passé deux mois dans cette ferveur, comme on parla de lui donner l'habit, elle desira que ce fût le jour de Noël, nonobstant le travail du service de ce jour-là, & l'extrême froid qu'il faisoit. On lui accorda de bon cœur sa demande, & elle le reçut avec grande ceremonie, en presence de toute la parenté, excepté M. Arnauld qui n'y put être, ni à sa Profession, parce que ces ceremonies l'attendrissoient trop. Elle passa son Noviciat toujours dans la ferveur, sinon qu'elle étoit quelquefois un peu moderée par les scrupules, à quoi elle fut un peu sujette dans ce commencement, mais dont Dieu la délivra quelque tems avant sa Profession, la mettant dans un parfait repos d'esprit.

On fut en peine de ce qu'on devoit faire à sa Profession, parce que M. Boucherat, Abbé de Cîteaux étant alors à Paris, on

I. RELAT. n'osoit prier un autre de faire cette ceremonie; ce qu'il auroit trouvé mauvais. D'ailleurs on faisoit difficulté de l'en prier, de peur qu'il ne voulût faire la ceremonie au dehors, dans le Chœur des Seculiers, comme il se pratiquoit avant qu'on eût établi la clôture. Mais s'étant avisé de demander de lui-même au Prieur des Vaux-de-Cernai, qui fut le saluer, & à qui il fit grand accueil, s'il n'y avoit point à Port-Royal de Filles qui dussent faire Profession, il lui dit qu'il y avoit une des Filles de M. Arnauld, sœur de l'Abbesse, & en même-tems lui fit entendre tout naïvement la raison qui faisoit qu'on n'avoit osé le supplier de prendre la peine de faire la ceremonie. M. de Cîteaux repondit qu'il ne s'opposeroit point aux bonnes coutumes, & qu'il y vouloit venir: ce qu'il fit. Ma Sœur Anne-Eugenie fit donc Profession entre ses mains, le 18. Fevrier 1618. * & le lendemain la Mere Angelique partit pour aller à Maubuisson.

XLVII. La M. Angeliq. reçoit ordre d'aller à Maubuisson.

Car ce fut en l'année 1618. que la Mere Angelique reçut ordre de M. l'Abbé de Cîteaux d'aller à l'Abbaye de Maubuisson †, pour y établir la reforme, après qu'il en eût fait enlever l'Abbesse (Madame d'Estrées:) ce qui arriva de la maniere que je vais dire.

XLVIII. Etat de cette Maison sous Mad. d'Estrées.

Madame d'Estrées, qui avoit été premie-re-

* On peut voir l'abregé de sa Vie dans la Relation suivante N. XVI. & suivant. On trouvera aussi plusieurs Memoires à son sujet dans la III. Partie, N. IV.

† A six lieues de Paris près Pontoise, & du Diocese de Paris.

rement Abbesse de Bertaucourt *, étoit en- I. RELAT.
trée en l'Abbaye de Maubuisson, par la faveur de sa sœur Madame Gabrielle Maîtresse de Henri IV. avec laquelle elle demeuroit, & qui la devoit suivre en ladite Abbaye de Maubuisson, pour être plus proche de Paris. La conduite de Madame d'Estrées, pendant ving-cinq ans qu'elle fut Abbesse dans cette Maison, repondit à la maniere dont elle y étoit entrée; & le scandale des desordres de cette Maison crût à un point, qu'il n'y avoit rien de si public; de sorte que le feu Roi Louis XIII. en fut informé comme tout le monde. Et l'on tient que ce fut lui qui donna ordre à M. Boucherat, Abbé de Cîteaux, d'en prendre connoissance & d'y pourvoir par les remedes necessaires.

On nous a dit aussi que Madame d'Estrées ayant toujours tenu les deux Abbayes de Bertaucourt & de Maubuisson, on lui fit perdre la premiere qu'on l'obligea de quitter, & que M. de Cîteaux voulant traiter doucement cette affaire, & disposer cette Abbesse à se rendre d'elle-même à l'ordre que l'on desiroit qu'elle établît dans la Maison, & à faire cesser le scandale qu'elle-même causoit en particulier, il voulut lui en faire donner avis de sa part, avant que de se transporter lui-même à Maubuisson. Pour cet effet il chargea quelques Religieux de cette commission, lesquels cette Dame traita outrageusement, non seulement de paroles, mais jusqu'à les tenir du tems enfermés & comme en prison, sans manger, y ajoutant

* Abbaye du Diocese d'Amiens.

I. Relat. tant encore de plus grands excès & plus injurieux : ce qu'elle faisoit dans l'assurance que M. de Cîteaux n'oseroit passer plus avant dans cette affaire, à cause des personnes puissantes à qui elle appartenoit, & que depuis vingt-cinq ans on n'avoit fait aucune Visite dans cette Abbaye.

Ayant renvoyé ces Religieux après les avoir ainsi maltraités, il parut qu'elle avoit eu quelque apprehension que l'on ne prît dans les formes connoissance de sa conduite; & ayant fait un voyage à Chartres, où elle alloit souvent pour ses affaires particulieres, elle passa par Port-Royal. Ce fût environ en 1616. car c'étoit bien un an ou un an & demi avant que la Mere Angelique allât à Maubuisson. Elle la demanda & l'entretint assez long-tems au Parloir, lui faisant entendre qu'elle vouloit penser à établir quelque bon reglement dans sa Maison, mais qu'elle y trouvoit assez de difficulté; qu'elle avoit besoin d'avoir du secours dans cette entreprise, & d'être assurée de quelques personnes qui travaillassent avec elle pour la faire réussir. La Mere Angelique voulant bien croire qu'elle parloit sincerement, par le pur motif de sa charité & du bien de cette Maison, qui étoit celle de sa Profession, repondit à Madame d'Estrées, que si elle la jugeoit capable de lui rendre quelques services dans un si bon dessein, elle s'offroit de tout son cœur d'aller être sa Prieure, pour l'y assister; & qu'aussi-bien les Dames qui la connoissoient du tems qu'elle y avoit été petite, auroient peut-être plus d'affection pour elle que pour une autre. Mais Mada-

dame de Maubuiſſon, qui dans la verité ne I. RELAT. penſoit à rien moins, & qui n'employoit cette diſſimulation que pour amuſer les eſprits par cette eſperance de reforme qu'elle temoignoit vouloir faire elle-même, après ce que la Mere lui repondit, n'en parla plus, & y penſa encore moins, continuant dans ſes mêmes deſordres.

Ce fut avec un tel ſcandale, que M. de Cîteaux ne pouvant plus ſe diſpenſer, ſur les plaintes qu'il en recevoit de tous côtés, de penſer à y donner ordre, deputa un Religieux, nommé M. Deruptis, pour aller comme Commiſſaire de ſa part, informer ſur les lieux, de la conduite de cette Abbeſſe. Ce Religieux étant arrivé à Maubuiſſon, demanda à parler à Madame d'Eſtrées, de la part de M. de Cîteaux. Elle ſe doutant bien de ce qu'il avoit à lui dire, le refuſa ce jour-là, ſous quelque pretexte; & en même tems donna ordre que l'on conduiſît ce Religieux & ſa ſuite, dans l'une des Tours de l'Abbaye, comme pour les y loger. Auſſi-tôt qu'ils y furent entrés, elle en fit fermer les portes, & les y tint quatre jours, les faiſant jeûner tout ce tems-là au pain & à l'eau, & les traitant avec toutes ſortes d'outrages, juſqu'à faire donner tous les jours les étrivieres à ce Religieux, Commiſſaire de M. de Cîteaux; & elle l'eut peut-être fait perir là s'il n'eut trouvé au bout de quatre jours, le moyen de ſe ſauver par une fenêtre. Il fut trouver M. l'Abbe de Cîteaux, qu'il informa d'une ſi étrange violence.

M. de Cîteaux vit bien qu'il n'y avoit plus rien

I. RELAT. rien à menager, & vint aussi-tôt à Paris pour faire ses plaintes. Les Parens même de Madame d'Estrées, donnerent les mains à M. de Cîteaux, pour remedier à ces desordres, par telles voies qu'il jugeroit necessaires: & entr'autres M. le Cardinal de Sourdis son cousin & le Maréchal d'Estrées son frere, lequel en son particulier avoit eu beaucoup de mécontentement de son procedé dans le mariage de sa jeune sœur, laquelle étant Novice à Maubuisson, Madame de Maubuisson lui fit épouser le Comte de Sanzé, sans la participation & le consentement des parens; & ce Mariage se fit dans l'Eglise même de l'Abbaye. Toutes les personnes puissantes, & sans lesquelles on n'eût jamais entrepris cette affaire, ayant donc abandonné entierement Madame d'Estrées, M. de Cîteaux se transporta à Maubuisson, pour y commencer sa Visite, en l'année 1617.

XLIX. Enlevement de Madame d'Estrees.

M. de Cîteaux souhaitant fort que Madame de Maubuisson se rendit sans violence, à faire cesser le scandale & le dereglement de sa Maison, s'en alla à cette Abbaye, & fit donner avis à l'Abbesse de la Visite qu'il y venoit faire, afin qu'elle eût elle-même à rendre compte de sa conduite & de celle de sa Maison, & à aviser avec lui dans cette Visite, de ce qui étoit à faire après avoir vu l'état des choses. Elle refusa entierement cette proposition, & dit qu'elle ne recevroit point de Visite; sur quoi M. de Cîteaux ne laissa pas d'entrer au Chapître, & de la commencer de sa propre autorité. Après en avoir fait l'ouverture à toute la Commu-

munauté, il entendit toutes les Religieuses I. RELAT. en particulier, l'une après l'autre, comme il se pratique en semblables occasions; ensuite de quoi, le Chapître étant assemblé de nouveau, pour la conclusion de la visite, M. de Cîteaux envoya prier Madame d'Estrées de s'y trouver. Elle s'en excusa, disant qu'elle se trouvoit mal. Il envoya encore la prier & la conjurer de sa part, de vouloir condescendre pour ses interêts propres. Enfin, voyant sa resistance opiniâtre, il lui envoya faire un commandement absolu de venir, qu'elle meprisa comme le reste; de sorte que M. de Cîteaux conclut la Visite sans elle, & en ayant dressé l'Acte, il s'en revint à Paris, où on dit qu'il informa le Roi de ce qui s'étoit passé; & qu'en ayant aussi fait le rapport à Messieurs les parens de ladite Abbesse, ils lui donnerent de nouveau pouvoir d'agir contre elle, avec une entiere assurance d'approuver tout ce qu'il feroit, & de n'y mettre aucune opposition.

Sur cela cet Abbé, avisant aux moyens de remedier aux dereglemens de cette Maison, dont sa Visite lui avoit donné une entiere connoissance, jugea qu'on ne le pouvoit faire en aucune sorte qu'en ôtant l'Abbesse, qui s'y opposoit si violemment; & trouvant qu'on ne le pouvoit faire par d'autres voies, il se resolut de la faire enlever & enfermer dans quelque Couvent, tant pour lui donner le loisir de se reconnoître, que pour pouvoir en son absence, établir une Commissaire qui pût avec l'autorité qu'il lui en donneroit, y établir la disci-

pli-

I. Relat. pline, & y mettre un bon commencement de reforme.

Il executa cette resolution, ayant obtenu une Commission de la Cour, pour l'enlever de son Abbaye & la faire conduire aux Filles Penitentes de Paris. Etant donc parti de Paris le 2. ou le 3. Fevrier 1618. accompagné des Archers qui devoient faire cet enlevement, il s'en vint droit à Maubuisson; & le Prevôt & les Archers s'en allerent à Pontoise, attendre ses ordres qu'il leur devoit faire savoir, après avoir encore tenté si l'on ne pourroit pas éviter cette violence, au cas qu'elle voulût lui parler & faire ce qu'il voudroit.

Il y avoit long-tems que des personnes de ses amis l'avertissoient de ne se pas tenir dans une si grande assurance, & de se resoudre de donner à M. de Cîteaux la satisfaction qu'il demandoit, ou bien de penser à la sureté de sa personne & à se retirer de bonne heure. Mais elle croyoit être si forte, à cause du pouvoir de Messieurs ses parens, qu'elle ne s'étonnoit de rien, & se mocquoit de toutes ces apprehensions qu'on lui vouloit donner. M. de Citeaux étant arrivé à l'Abbaye, en fit donner avis à Madame, & la fit supplier de lui venir parler. Elle fit accroire qu'elle avoit été saignée & qu'elle n'y pouvoit aller. Cependant des Religieuses qui apprehendoient ce qui arriva, lui faisoient toutes les instances imaginables, & ne la quittoient quasi point, ensorte qu'il y en avoit toujours quelqu'une à la conjurer, pendant ces deux jours que M. de Cîteaux fut à Maubuisson, qu'elle vou-

voulût consentir à le voir, afin qu'il pût I. RELAT.
demeurer satisfait.

Tous ces efforts furent employés en vain; & M. de Cîteaux jugeant qu'il n'y avoit rien à attendre davantage, se resolut de la faire enlever, selon le pouvoir qu'il en avoit du Parlement. Le Prevôt ayant été mandé, se rendit avec ses Archers, de bonne heure à Maubuisson, le 5. Fevrier 1618. M. de Cîteaux, qui étoit au dehors, leur fit ouvrir la premiere porte. Ensuite ils vinrent à celle du Couvent, dont les Religieuses avoient la clef. Ils commencerent d'y heurter, faisant commandement de par le Roi, qu'on eût à l'ouvrir: mais personne ne se presenta pour le faire. Cependant les Archers enfoncerent la porte, qui n'étoit pas bien forte; d'autres monterent avec des échelles par des fenêtres; & tous étant dans la Maison, s'en allerent au Logis de l'Abbesse, laquelle ayant eu avis de ce qui se passoit, n'avoit eu le tems que de se lever de son lit, & s'enfuir quasi toute nue se cacher dans la chambre d'une de ses confidentes. Le Prevôt n'ayant point trouvé l'Abbesse chez elle, mais ayant bien vu qu'elle ne venoit que de sortir de son lit, qu'ils trouverent encore tout chaud, ils se partagerent & se repandirent par tous les lieux de la Maison, la cherchant avec grand soin. Mais avec toute leur diligence, ils passerent presque tout le jour, sans la pouvoir decouvrir. Il étoit deja trois heures après midi, & ils se disposoient quasi à s'en retourner, sans avoir rien fait, lorsqu'enfin quelques-uns des Archers qui étoient en sentinelle proche le lieu

où

I. Relat. où elle étoit, entendirent remuer, & la decouvrirent par-là.

Le Prevôt y arriva aussi-tôt, & la pria civilement de venir où l'ordre du Roi la demandoit; & après beaucoup de resistance, il la fit enlever par ses gens. Mais comme elle étoit toute transie du froid qu'il faisoit & d'avoir été là toute nue depuis le matin, n'ayant pas eu le tems de prendre ses habits, il la ramenerent dans son lit, où on lui fit prendre de la nourriture. On tâchoit de la disposer à partir; mais elle differoit & trouvoit des inventions pour amuser; faisant semblant qu'on ne pouvoit trouver ses habits, dans l'esperance qu'étant si tard & presque nuit, on pourroit differer jusqu'au lendemain à l'emmener, & que peut-être trouveroit-elle moyen de s'échapper la nuit. Mais le Prevôt s'ennuyant de tant de remises, & voyant que le jour qui s'abbaissoit, les pressoit de partir, commanda à quatre Archers de prendre par les quatre coins le matelas sur lequel elle étoit couchée, & de la porter dans son propre carosse, qu'ils avoient fait tenir tout prêt dans la cour, pour l'emmener en diligence à Paris: ce qui fut executé. Pour la bienseance, ils mirent avec elle une jeune Professe, appellée Dame du Puis; & les conduisirent jusques aux Filles Penitentes, & ainsi acheverent leur commission.

M. de Cîteaux qui n'avoit point paru, & s'étoit tenu au dehors pendant que ces choses se passoient, entra dans le Couvent, aussitôt que l'Abbesse en fut sortie; & fit assembler toutes les Religieuses, auxquelles il

il declara ses desseins, & comme dans l'absence de leur Abbesse, il leur vouloit donner une Commissaire, qui étant appuyée de l'autorité qu'il lui donneroit, pût établir dans leur Maison l'ordre & le bon reglement qu'il souhaitoit d'y voir, & qu'il n'avoit pû encore leur procurer, à cause de la resistance de leur Abbesse. Quoiqu'il eût deja jetté les yeux sur la Mere Angelique, Abbesse de Port-Royal, pour la charger de cette Commission, neanmoins n'étant pas assuré si elle le voudroit bien, & beaucoup moins si M. Arnauld son pere y voudroit consentir; étant bien aise d'ailleurs de menager l'esprit des Religieuses qui apprehendoient la reforme, il mit à leur choix trois Abbesses de l'Ordre, qu'il leur nomma: Madame du Tresor *, Madame du Pont aux Dames † & Madame de Port-Royal; leur donnant jusqu'au lendemain, qu'il devoit revenir à Paris, pour deliberer.

Ces pauvres Filles passerent presque toute la nuit en consultation sur ce sujet. Elles aimoient Madame de Port-Royal, qu'elles avoient connue petite à Maubuisson: mais elles redoutoient etrangement sa grande reforme, dont on faisoit grand bruit par tout l'Ordre. Les plus anciennes, & les meilleures y inclinoient pourtant tout à fait; mais les autres ne s'y pouvant resoudre, elles conclurent toutes de faire ensemble une autre proposition à M. de Cîteaux, & de le supplier très humblement de donner plutôt cette autorité à une des Professes de leur Mai-

* Abbaye du Diocese de Rouen.
† Abbaye du Diocese de Meaux.

I. RELAT. Maison même, dont il feroit choix selon ses lumieres, pour prendre la meilleure & la plus capable. M. de Cîteaux temoigna être fort satisfait, & agréer cette demande, qu'il leur promit de leur accorder, comme il avoit dessein certainement de le faire: mais non pas en la maniere qu'elles se le promettoient.

Etant revenu à Paris, il prevint M. Arnauld, pour tacher de le faire consentir de trouver bon que sa fille, l'Abbesse de Port-Royal, qui étoit en effet Professe de Maubuisson, se chargeât de la conduite d'une entreprise aussi difficile & aussi importante, qu'étoit celle de remedier aux derniers desordres de cette Abbaye Royale qui avoient scandalisé une partie de la France, & d'y établir une bonne discipline & une parfaite reforme, comme elle avoit fait si heureusement à Port-Royal. M. Arnauld eut assez de peine à se rendre, n'ayant nulle inclination d'exposer la santé & la vie de sa fille, au travail extrême qu'il jugeoit bien qu'il y auroit à faire réussir ce dessein, & où le zele de sa fille ne lui permettroit pas de se menager. Neanmoins après bien des instances & des prieres de la part de M. de Cîteaux, & plus encore par les raisons qu'on lui alleguoit & dont en effet il étoit persuadé, qu'il n'y en avoit point dans l'Ordre qui fût si capable de cette entreprise, il se laissa vaincre & y donna son consentement; & ensuite l'un & l'autre le manderent à Port-Royal.

L. La M. Angeliq. va à Maubuisson. La Mere Angelique, ayant appris cette nouvelle de Monsieur son pere, fort peu de

de tems après l'enlevement de Madame I. RELAT. d'Estrées, & ayant ensuite reçu les ordres que lui fit signifier M. de Cîteaux son Superieur, elle se rendit avec soumission à prendre cette charge, où elle n'envisageoit qu'un emploi de charité, accompagné de beaucoup de peine & de travail, & par consequent un objet agreable à son zele; & peut-être même consideroit-elle dès lors cette occasion, comme pouvant être un jour, avec son industrie, un moyen de se decharger d'un autre fardeau si intolerable, comme elle l'appelle elle-même, savoir de son Abbaye, qu'elle meditoit de quitter; ce qu'elle voulut faire effectivement, peu de tems après.

On ne peut dire quelle douleur cette nouvelle repandit dans toute la Maison, où pas une de ses Filles ne s'étoit attendue que l'union qu'elles tâchoient d'avoir avec Dieu, & à toutes ses volontés adorables, les dût separer si-tôt de celle par laquelle elles avoient reçu les premices de cet esprit de grace, & de l'aide de laquelle elles croyoient avoir tant de besoin pour s'y établir plus solidement. Pendant qu'on versoit beaucoup de larmes M. de Cîteaux arriva le 17. Fevrier. Il fit faire Profession le lendemain à ma Sœur Anne-Eugenie, sœur de la Mere Angelique; & le jour suivant 19. du même mois 1618. emmena Madame de Port-Royal à Paris, chez Monsieur son pere, pour la conduire de là à Maubuisson.

Elle sortit accompagnée de trois Religieuses: savoir, la Mere de la Croix, une des anciennes qu'elle avoit reformées (& qu'el-

I. RELAT. le avoit menée à Maubuisson, lorsqu'elle y fut dire adieu aux Religieuses, après qu'elle eut été benie Abbesse, ainsi que nous l'avons dit,) & deux autres jeunes Professes; savoir, sa jeune sœur ma Sœur Marie-Claire, qui n'avoit pas encore dix-huit ans, & ma Sœur Isabelle-Agnès de Châteauneuf, qui n'avoit qu'un an davantage, mais qui étoit une excellente Religieuse, & d'un esprit très sage; laquelle la Mere Angelique avoit reçue & façonnée elle-même, depuis environ trois ans qu'elle étoit venue à Port-Royal. *

Ci dessus pag.

Cette sortie de la Mere remplit Port-Royal de douleur & d'affliction. Mais ne sachant pas les sentimens particuliers de toutes les autres, je dirai seulement ce que la Mere Agnès, qui étoit en cette affaire la plus interessée & la plus considerable, nous a conté d'elle-même. Elle nous a dit, qu'après avoir dit adieu & vu partir la Mere Angelique sa sœur, avec des sentimens qui n'ont point de paroles qui les puissent exprimer, elle alla à l'Eglise se jetter aux pieds de Jesus-Christ, & avec une confiance toute entiere, sentant bien qu'elle n'avoit plus rien à perdre après ce qu'elle venoit de laisser, elle dit ces paroles de S. Pierre, *Ecce nos reliquimus omnia*, & repeta plusieurs fois, *omnia*, *omnia*, dans une disposition & une douleur qui ne lui laissoit pas lieu de douter que ces paroles ne fussent sinceres, & plus encore dans son cœur que sur les levres.

M. de

* Il est parlé plus au long de cette Religieuse dans la Relation suivante, N. XIII.

M. de Cîteaux, qui fut lui-même temoin I. RELAT. de la douleur que causa cette separation, en fut aussi touché; & dit avec compassion, qu'il étoit aisé de voir qu'on arrachoit les entrailles à toutes ces pauvres filles, en leur arrachant leur Mere. Il n'y avoit dans cet orage, que ma Sœur Anne-Eugenie qui fût calme. Comme elle avoit fait Profession la veille, elle ne pouvoit pleurer non plus que les enfans de l'Epoux avec qui elle venoit de contracter une alliance si divine; & se souvenant que dans la premiere institution de ce Sacrement, Dieu a commandé à l'homme de quitter son pere & sa mere, elle ne pouvoit faire éclater ses sentimens de douleur en voyant partir sa Mere, & demeuroit comme immobile, dans les sentimens de sa joie spirituelle, au milieu des regrets de tant d'autres & des reproches que quelques-unes lui faisoient de son insensibilité; à quoi elle leur disoit pour toute reponse: ***J'ai eu hier un trop grand sujet de joie pour pleurer aujourd'hui.*** En effet pendant que les autres mouroient presque de douleur, il s'en falloit peu, comme elle l'a dit elle-même, qu'elle ne dansât de ravissement & de joie.

Madame de Port-Royal, & les Religieuses qu'elle menoit avec elle, demeurerent à Paris, chez M. Arnauld, depuis le 19. Fevrier jusqu'au 24. du même mois; pendant lequel tems M. de Cîteaux fit savoir aux Dames de Maubuisson, qu'il travailloit à s'acquiter de la promesse qu'il leur avoit faite, de leur donner pour Commissaire, ainsi qu'elles l'en avoient prié, une Professe

I. Relat. de leur Maison : savoir Madame de Port-Royal, qu'il leur meneroit lui-même dans peu de jours. Elles ne furent pas peu surprises de cela, ne s'étant point attendues que M. de Cîteaux les dût jouer de la sorte. Mais elles furent obligées de dissimuler, n'étant plus à propos de s'opposer à son autorité, & voyant bien que c'étoit une affaire faite.

Au même tems, la Religieuse qu'on avoit menée avec Madame d'Estrées, ayant fait solliciter auprès de M. de Cîteaux, par ses parens, la permission de sortir des Filles Penitentes où elle étoit demeurée, & de retourner à Maubuisson, il le lui permit ; & elle partit de Paris avec M. de Cîteaux, Madame de Port-Royal & le reste de sa Compagnie, pour venir à Maubuisson.

Ils y arriverent pendant que les Religieuses disoient au Chœur une heure de l'Office, mais d'une maniere si pitoyable & si ridicule, qu'on avoit peine à juger si elles chantoient ou si elles se querelloient. Aussitôt qu'elles eurent achevé de chanter, elles s'assemblerent à la porte pour recevoir M. de Cîteaux & la Mere Angelique, laquelle elles saluerent d'abord avec respect, mais d'une maniere assez froide ; jusqu'à ce que la Mere les ayant reçues avec la bonté & la franchise qui lui est si naturelle, elle leur ouvrit aussi-tôt le cœur, & elles commencerent à decouvrir que sa reforme ne l'avoit pas rendue si sauvage qu'elles se l'étoient figurées : ce qu'elles se persuaderent davantage, lorsqu'elles virent que rencontrant une d'elles nommée Madame Desmarets, elle la fut

fut l'embrasser & lui dit gaiement : *Bon* I. RELAT. *jour, ma grande amie.* Car elle se souvenoit qu'elle l'appelloit ainsi pendant qu'elle étoit enfant & petite Religieuse, & que ces bonnes meres aimoient ces petites caresses, ayant quasi toutes entre elles ces sortes d'alliance d'amitié. Aussi furent-elles tellement ravies de cette franchise & de cette gaieté de la Mere, que se croyant comme échappées des mains du monstre chimerique d'une reforme affreuse & sauvage, comme elles s'étoient imaginées celle de Port-Royal, elles commencerent à la reconnoître & à lui rendre plus de temoignages d'affection & de joie à cause de son arrivée, qu'elles ne lui avoient donné d'abord de marques de leur crainte & de leur froideur.

M. de Cîteaux, l'ayant conduite au Chapître, l'établit de son autorité Commissaire dans cette Maison, pour y exercer la charge en la place de l'Abbesse absente ; lui donnant un plein pouvoir d'ordonner & de disposer de toutes choses, tant pour le spirituel que pour le temporel, ainsi qu'elle jugeroit à propos, afin qu'elle établît un bon reglement dans cette Abbaye : ce qu'ayant fait, il s'en retourna à Paris.

LI. Elle commençe à gagner l'esprit des Anciennes. Q[u]el étoit l'état de la Maison.

Tous ces premieres jours se passerent à apprivoiser doucement l'esprit de ces pauvres Filles, qui ne savoient pas encore ce qu'elles devoient attendre de ce nouveau gouvernement. La Mere Angelique commença par les traiter avec des bontés non pareilles, renouvellant toutes ses anciennes connoissances, & agissant avec toute sorte de temoignages d'amitié envers elles toutes. Entr'au-

I. RELAT. tres elle avoit grand soin d'aller voir une des Anciennes, nommée Madame le Vasseur, qui étoit une bonne fille & qui avoit été autrefois sa maîtresse lorsqu'elle étoit petite, mais qui depuis quelques années étoit devenue aveugle. Elle lui faisoit toutes les caresses imaginables; & lui rendoit toutes sortes de devoirs, s'assujettissant pendant tout le Carême de cette année, à aller tous les soirs la voir & faire auprès d'elle sa collation, qui consistoit en du pain des Sœurs Converses, (car elle n'en vouloit point manger de celui du Couvent qui étoit plus beau,) avec sept ou huit feuilles de chicorée sauvage, toutes cruës, sans huile ni vinaigre. Elle ne vouloit pas seulement qu'on les lui servît dans un plat, mais faisant un creux dans le morceau de pain qu'on lui apportoit, elle y mettoit cette salade si aisée à assaisonner.

Elle rejouissoit cette bonne Ancienne, la consolant de son aveuglement, & tâchant de la gagner à Dieu par sa douceur. Elle en faisoit à peu près de même à l'égard de toutes les autres, qui étoient dans un tel étonnement de voir sa vie & sa conduite, aussi bien que celle de ses Religieuses, qu'elles leur paroissoient comme de nouvelles créatures arrivées d'un nouveau monde: tant elles avoient vu peu d'exemples d'une vie si sainte & si religieuse, ou plutôt, tant cette vie étoit éloignée de ce qu'elles avoient vu jusques-là dans leur Maison. Une Sœur Converse de céans, qui étoit alors Seculiere à Maubuisson, où elle servoit cette bonne Religieuse aveugle que je viens de nom-

nommer, me disoit ces jours passés, que I. RELAT.
toutes les personnes de la Maison étoient dans une telle admiration de la pieté, de la mortification & de la modestie, qui paroissoit jusques dans les habits, le visage, la façon & les moindres deportemens de ces nouvelles Religieuses, qu'elles leur paroissoient comme des prodiges ; qu'elles ne se lassoient point de les considerer ; & que souvent elle & d'autres Filles seculieres qui étoient aussi de la Maison, se donnoient des rendez-vous pour les aller regarder de quelque part, d'où elles les pussent voir : tant elles avoient de satisfaction & de devotion dans la seule vue de leur modestie & de tout leur exterieur, qui étoit si religieux & si édifiant.

Mais il faut un peu dire quelque chose de l'état où la Mere Angelique trouva cette Abbaye lorsqu'elle y entra, quoique ce soit avec dessein de supprimer les choses les plus importantes, puisqu'aussi-bien ne sont-elles que trop sues. Lorsque la Mere Angelique alla à Maubuisson pour reformer ce Monastere, elle y trouva environ vingt-deux Religieuses, dont la plûpart y avoient été mises contre leur gré, & y menoient une vie aussi éloignée des devoirs de leur vocation, qu'elles en avoient peu d'amour. Non seulement elles en ignoroient les obligations, mais elles ne savoient quasi pas même les premiers élemens du Christianisme, & les principaux mysteres de la foi ; étant dans une ignorance, pour toutes ces choses, qui n'étoit pas concevable, & qui fut depuis un sujet d'exercice à la charité de la Mere An-

I. RELAT. gelique, & à celle des personnes qu'elle pria de s'y employer, comme on le verra en son lieu.

Elles ne savoient pas même se confesser, mais elles se presentoient pour le faire, à un Religieux Bernardin qui leur servoit de Confesseur, & qui en effet n'en portoit pas le nom en vain, puisque c'étoit toujours lui qui disoit seul leur confession & leur nommoit les pechés qu'il vouloit qu'elles dissent, quoiqu'elles ne les eussent peut-être pas faits. C'étoit même tout ce qu'il pouvoit faire, que de les resoudre à prononcer un *oui* ou un *non*, sur lequel il leur donnoit l'absolution sans autre enquête. Mais enfin s'étant ennuyées des reproches que ce *Pater* leur faisoit de leur ignorance, elles crurent avoir trouvé une excellente methode pour se bien confesser. C'étoit de composer toutes ensemble avec beaucoup d'étude, trois sortes de confessions, une pour les grandes Fêtes, une pour les Dimanches & une pour les jours ouvriers, lesquelles ayant écrites dans un Livre, elles se le prêtoient pour s'aller confesser l'une après l'autre : ce qu'elles auroient aisément pu faire toutes à la fois, puisqu'elles n'y repetoient que la même chose.

Tout le reste alloit de même. L'Office y étoit celebré d'une maniere tout à fait pitoyable & ridicule; & encore qu'elles eussent conservé la coutume de tout chanter en notes, depuis le premier mot des Matines jusqu'au dernier de Complies, c'étoit avec une si épouvantable precipitation & un tel desaccord, que tant s'en faut qu'on pût

pût discerner aucune parole de ce qu'elles disoient, que c'étoit beaucoup qu'on pût juger d'abord dans cette horrible confusion, que ce fussent des voix humaines. I. RELAT.

Elles passoient tout leur tems hors l'Office, qui de cette sorte ne leur en prenoit gueres, à se divertir en toutes les manieres qu'elles pouvoient, à entretenir le monde qui les venoit voir & qui entroit indifferemment dans le Couvent, avec autant de liberté qu'on pourroit faire dans une Maison seculiere de noblesse de la campagne, à jouer des Comedies pour rejouir les compagnies qui les venoient voir, & ainsi à tout ce qu'elles se pouvoient aviser.

Plusieurs d'entre elles avoient leurs jardins particuliers, où il y avoit des cabinets pour donner la collation; & ce qui prouve plus que toute chose que le dereglement dans cette Maison n'étoit pas personnel, mais passé en une coutume bien établie, c'est que les jours d'été qu'il faisoit beau-tems, après avoir dit Vêpres & Complies tout de suite, le plus à la hâte qu'elles pouvoient, la Prieure menoit tout le Couvent hors de l'Abbaye, se promener sur les étangs qui sont sur le grand chemin de Paris; où souvent les Moines de S. Martin de Pontoise, qui en sont tout proches, venoient danser avec ces Religieuses, & cela avec la même liberté qu'on feroit la chose du monde où l'on trouveroit moins à redire.

Il seroit fort inutile de particulariser rien davantage, puisque de ces libertés si publiques on peut trop aisément inferer le reste, qu'il est beaucoup meilleur de supprimer.

I. RELAT. Ce que nous en disons en general, suffit assez pour faire voir le travail qu'on attendoit de la Mere Angelique, dans cette vigne que la providence de Dieu l'envoya cultiver. Elle qui avoit été élevée petite en cette Abbaye, n'ignoroit rien de tout ce qui s'y passoit, principalement ayant été souvent pendant ce tems auprès de l'Abbesse, où l'on en apprenoit beaucoup plus qu'ailleurs. C'est pourquoi, lorsqu'elle fit le choix de ces deux jeunes Professes qui l'y devoient accompagner, elle les y prepara (comme je l'ai su de ma Sœur Marie-Claire,) en leur disant que lorsqu'elles s'étoient données à Dieu, elles lui avoient offert leur vie, & que jusqu'à cette heure il n'avoit pas encore donné de marques visibles qu'il voulût recevoir leur offrande; mais que l'occasion qui se presentoit, en étoit une, & qu'elles la devoient embrasser avec une entiere resolution d'y faire à Dieu, non seulement un sacrifice de leurs forces & de leur santé, mais encore de leur propre vie, qu'elles se devoient resoudre d'exposer de bon cœur, dans l'extrême travail qu'elles seroient obligées de prendre, pour servir cette Maison qui en avoit tant de besoin. Et parlant particulierement à sa sœur Marie-Claire, dont elle connoissoit la ferveur, aussi-bien que la delicatesse, elle lui dit que dans cette rencontre, elle ne lui donnoit point de regle de discretion à observer, mais seulement celle d'une grande charité qui les obligeoit toutes d'oublier leurs propres interêts & leur santé, pour tâcher de procurer le salut des ames; & que dans

la

la connoissance qu'elle avoit de sa com- I. RELAT.
plexion, elle avoit deja donné sa vie à Dieu, ou tout au moins elle ne doutoit pas qu'elle n'y dût perdre sa santé, & que pour ce sujet, elle lui marquoit sa place & le lit qu'elle lui avoit deja destiné, dans une des infirmeries de Port-Royal, pour y passer le reste de sa vie languissante, après qu'elle en auroit épuisé les forces à donner bon exemple à ces pauvres Religieuses, qui avoient besoin d'être instruites plutôt par actions que par paroles.

On peut assurer que cette exhortation & cette prediction tout ensemble, a eu son entier effet en ces deux Religieuses, qui y travaillerent avec un zele & une ferveur, qui étoit un sujet d'admiration continuelle à tous ceux qui les voyoient; & celles qui les ont vues & qui restent à Maubuisson, ne s'en peuvent encore taire. La Sœur Isabelle-Agnès n'eut point de santé depuis, & mourut un peu après qu'on fut en cette ville de Paris *, n'ayant encore que vingt huit ans. Et ma Sœur Marie-Claire m'a assuré deux ans avant sa mort, que depuis son entrée à Maubuisson, (il y avoit pour lors vingt-deux ans,) elle n'avoit point passé de jours qu'elle n'eût eu la fievre toute l'après-dinée : ce qui n'a pas empêché que jusqu'à sa mort (qui arriva en 1642.) elle n'ait observé à Port-Royal ce que la Mere Angelique ne lui avoit demandé que pour Maubuisson, n'ayant point donné d'autres bornes à sa discretion, que celle de sa ferveur & de sa charité, qui alloit souvent au delà de ses forces, & qui lui ont enfin abregé la vie.

* Le 4. Juin 1626.

 En-

I. Relat. Environ dix-sept mois après que la Mere Angelique fut à Maubuisson, elle y fit venir Ma Sœur Anne-Eugenie, à la priere des anciennes Meres de Maubuisson; qui ayant appris qu'elle avoit sa sœur malade à Port-Royal, de ces longues fievres qui y sont ordinaires, & esperant que le changement d'air la pourroit guerir, conjurerent la Mere Angelique de la faire venir. Elle en obtint permission de Monsieur de Clairvaux, qui ayant passé quelque tems auparavant à Port-Royal, y avoit vu ma Sœur Anne-Eugenie si mal qu'elle lui avoit fait pitié: ce qui fit qu'il accorda cette obedience de fort bon cœur.

LII. La Mere Angeliq. commence à travailler à la reforme de Maubuisson.

Se voyant appuyée de l'autorité de Monsieur de Cîteaux, pour travailler selon son zele & ses lumieres, au retablissement spirituel de cette Maison, la premiere chose qu'elle crut devoir faire, fut de se decharger du soin du temporel, au moins en partie, en obtenant de M. de Cîteaux qu'il établît un Procureur comptable qui prît soin des affaires de l'Abbaye, qui étoient alors fort embarrassées à cause des procès qu'il falloit soutenir contre Madame d'Estrées, qui plaidoit fortement pour y rentrer. Le Procureur neanmoins ne faisoit rien qu'ensuite des ordres que lui en donnoit la Mere Angelique, tant pour les affaires, que pour le maniement du bien de la Maison. Elle ne se faisoit soulager autant qu'elle pouvoit de tous ces soins temporels que pour se charger davantage du soin des ames de ces pauvres Religieuses, qui n'avoient pas besoin d'une moindre charité

rité que la sienne, pour les faire resoudre à perdre une partie de cette liberté que l'on pourroit nommer libertinage, qu'elles aimoient plus que toutes choses. I. RELAT.

Elle eut tant d'adresse pour les gagner, qu'en peu de tems & sous l'autorité de M. de Cîteaux, elle commença d'établir la clôture; interdisant l'entrée aux Seculiers, & faisant faire des parloirs & poser des grilles. Les anciennes l'ayant souffert doucement, quoiqu'il leur parût bien dur de se voir ainsi, à leur avis, devenir en quelque sorte prisonnieres, les autres s'y soumirent aussi; & elles avoient deja tant d'amour & de respect pour la Mere Angelique, qu'elles ne lui osoient resister en rien.

Après avoir établi ces choses, qui n'étoient que les moindres commencemens, elle jugea bien que sans de nouveaux sujets, il seroit impossible de travailler à la suite de son dessein, qui étoit d'établir en cette Maison une veritable reforme, qui n'en eût pas seulement l'exterieur & les apparences, mais dont le fondement fût un veritable esprit de grace & de pieté. On n'osoit pas se promettre de le voir naître sitôt dans ces anciennes Religieuses, dont les longues & pernicieuses habitudes y étoient entierement opposées. Ainsi il étoit absolument necessaire de recevoir de nouvelles Filles, qui n'ayant encore aucune impression, pussent être instruites & façonnées par ses soins aux exercices d'une vie sainte & Religieuse.

Elle en obtint le pouvoir de M. de Cîteaux, qui approuva fort son dessein, & fut persuadé aussi bien qu'elle que cela étoit ab-

I. RELAT. solument necessaire. Il y en a qui disent qu'il fallut aussi une permission de la Cour, à cause qu'elle ne gouvernoit que par Commission ; & l'on dit qu'il lui fut permis de recevoir jusqu'à quarante Filles, dans lesquelles on n'auroit égard qu'à la vocation & à la solidité de la vertu, sans leur demander aucune dot, la Mere Angelique ayant bien jugé que cette condition étoit importante pour avoir la liberté de faire un bon choix.

XLIII. Comment elle reçut quantité de filles & établit un Noviciat à Maubuisson.

Elle reçut donc un bon nombre de Filles en peu de tems, & leur ayant établi un Noviciat entierement separé de la conversation des anciennes, elle leur donna pour Maîtresse la Sœur Isabelle-Agnès. On verra dans la Relation de ma Sœur Magdeleine Candide Religieuse * de ladite Abbaye de Maubuisson, & depuis associée à celle de Port-Royal *, ce que je me dispense de rapporter. Elle a appris ce qu'elle en dit, des Religieuses de cette Abbaye qui furent reçues en ce tems-là, dont plusieurs vivent encore ; & d'autres, qui sont mortes, l'en avoient aussi entretenue. Elle assure qu'elles ne se pouvoient toutes lasser de parler des exemples de vertu & de charité, que la Mere Angelique & ses Religieuses ont fait paroître dans cette Maison ; où l'odeur qu'elle y en a laissé ne s'y peut perdre.

Voici cette Relation de ma Sœur Magdeleine Candide, touchant l'ordre que la Mere Angelique établit dans le Noviciat de Mau-

* Il sera parlé de cette Religieuse dans l'Abregé de la Vie de la Mere Suireau, XIV. Relation de la III. Partie.

Maubuiſſon & le ſoin qu'elle prit pour bien I.
élever ſes nouvelles Filles.

La Mere Angelique ayant reçu à Maubuiſſon quantité de Filles pour rien, des plus propres qu'elle put trouver pour la Religion, établit un Noviciat ſeparé de la converſation des anciennes, & leur donna pour Maîtreſſe, la Sœur Iſabelle-Agnès, Fille très vertueuſe & très capable de former ces Novices dans le veritable eſprit de Religion. Elle avoit une très grande charité pour elles, & prenoit un ſoin très particulier de les inſtruire, & de faire en ſorte qu'elles n'euſſent aucune communication avec les anciennes. Elles demeuroient dans un quartier à part, & la Mere Angelique avec ſes nouvelles Filles & ſes trois Religieuſes, faiſoient enſemble un refectoire à part, & tous les exercices de la Religion ſeparément, excepté l'Office qui ne ſe pouvoit faire ailleurs qu'à l'Egliſe, & par conſequent il falloit ſe joindre avec les Meres anciennes, au Chœur ſeulement.

La Mere Angelique avoit un tel ſoin de l'éducation de ſes nouvelles Filles, qu'elle étoit infatigable à la peine qu'elle prenoit pour les former à la vertu, tant par ſes paroles, que par les exemples qu'elle leur donnoit.

LIV. Exactitude & pieté de la M. Angeliq. & de ſes filles dans la recitation de l'Office.

Elle ſe rendoit aſſidue au Chœur, alloit tous les jours à Matines, & le long du jour à toutes les heures de l'Office, & n'en perdoit aucune, à moins d'être empêchée aux choſes abſolument neceſſaires pour les affaires de la Maiſon, ou quand on la demandoit au parloir. Elle prenoit un grand ſoin de

de faire celebrer l'Office divin par ses nouvelles Filles, avec devotion & reverence, pour reparer, disoit-elle, devant Dieu, l'indevotion & l'irreverence avec laquelle il avoit été celebré en ce lieu avant ce tems-là. Elle avoit amené avec elle la Mere de la Croix, pour apprendre le chant aux Filles, & elle ne lui donna exprès que cet emploi, afin qu'elle s'en pût mieux acquitter; tellement que presque tout le long du jour, elle ne faisoit autre chose que de leur apprendre le plein chant, étant necessaire qu'elles le sussent parfaitement, pour pouvoir soutenir au Chœur, contre les anciennes qui avoient toutes des voix fortes & discordantes. En effet si la Mere Angelique avec ses nouvelles Filles, n'eussent soutenu le chant contre ces Meres, à pleine & forte voix, l'Office eût continué d'être dit à leur ancienne mode, qui étoit plutôt capable de distraire que d'édifier les assistans.

La Mere Angelique se rompoit l'estomach, aussi-bien que ses Filles, pour tacher de couvrir par leur chant, dit avec reverence, le chant indevôt de ces anciennes; ce qui ne se pouvoit faire qu'avec de grands efforts. Tout le monde s'étonnoit comment la Mere Angelique & ses Filles pouvoient supporter l'effort qu'elles étoient obligées de faire en cela, & qui fut continuel depuis le commencement de Matines jusqu'à la fin de Complies, tous les jours, pendant l'espace de cinq ans: en quoi la Mere Angelique fit paroître tant de patience, de charité & d'humilité, que cela n'est pas imaginable; ne temoignant jamais aux an-

ciennes, la peine qu'elle avoit de leur chant, qu'elle dissimuloit avec prudence, de peur de les mecontenter & leur faire penser qu'on les meprisoit. Car ces Meres étoient fort delicates, & quand elle les avertissoit de quelque chose qu'il falloit corriger, elles prenoient aisément ombrage, s'imaginant qu'on avoit du mepris pour elles. La Mere Angelique avoit besoin d'être en possession, comme elle étoit, d'une admirable patience, discretion & charité, pour gagner leurs esprits & pouvoir être utile à leurs ames; & c'étoit son but principal, aimant mieux supporter toute cette peine, que de choquer tant soit peu leurs esprits.

Il passa un jour par Maubuisson des Religieuses qui y sejournerent quelques jours; & considerant ce grand travail que la Mere Angelique prenoit pour le Chœur, sa patience & sa charité à supporter le chant de ces Meres, sans leur en temoigner de la peine, elles ne pouvoient assez admirer sa vertu, ni comprendre comment elle & ses nouvelles Filles, pouvoient supporter ce travail. En effet la Mere s'y est beaucoup usée, & plusieurs de ses filles ont souffert de grandes incommodités, pour avoir chanté si continuellement. Mais cela ne leur étoit rien non plus qu'à elle, parce que leur zele & la ferveur que la Mere avoit pour bien celebrer le service divin, lui faisoit souffrir avec joie toutes ces peines, sans se lasser.

Elle étoit toujours occupée à faire apprendre le chant aux nouvelles venues. Elle alloit souvent au lieu où on leur apprenoit à

chan-

I. RELAT. chanter, & recommandoit sans cesse aux Maîtresses, d'en être bien soigneuses. Quand elle pensoit qu'elles avoient negligé de bien apprendre à quelque fille, elle les reprenoit fortement, & ne jugeant pas que la Mere de la Croix pût suffire à toutes pour le faire comme elle desiroit, elle y employa aussi la Sœur Marie-Claire, sa sœur, quoiqu'elle eût d'autres occupations assez necessaires, & qu'elle l'eût pu soulager en d'autres affaires dont il falloit qu'elle se chargeât. Enfin, au rapport des Filles qui étoient de son tems à Maubuisson, on ne peut pas voir une plus grande ferveur que celle qu'elle avoit pour faire en sorte que l'Office divin fût celebré avec devotion & reverence, non point en chants nouveaux & en musique, mais simplement en plein-chant, selon la coutume de l'Ordre.

On l'a vue plusieurs fois lorsqu'elle étoit occupée à des affaires temporelles assez importantes, quitter tout pour s'en aller faire repeter un repons à une Fille, lorsqu'elle doutoit qu'elle l'eût assez bien appris pour le dire au Chœur, & ne la point quitter jusqu'à ce qu'elle le sût parfaitement. Quand il y avoit des Filles sans dispositions, dont les Maîtresses desesperoient, c'étoit à celles là qu'elle s'attachoit davantage, & recommandoit aux Maîtresses d'y apporter tous leurs soins, les encourageant & les exhortant à ne se point lasser, & encourageant aussi tellement ces pauvres filles que toutes choses leur devenoient faciles. En effet elles ne tardoient gueres à apprendre leur chant, ce qu'elles attribuoient à la charité

qu:

que la Mere avoit pour elles; ayant recon- nu souvent que ses paroles portoient effet. Car quand elle avoit dit à ces Filles qu'elles eussen bon courage, & qu'elles sauroient bientôt ce qu'on leur vouloit apprendre, elles s'en tenoient tout assurées; ce qui arrivoit ainsi fort souvent, contre toute apparence humaine. I. RELAT.

On l'a vu en la personne d'une Novice, nommée Sœur Angelique-Basilisse, très bonne fille, mais d'ailleurs delicate, boiteuse, & qui n'avoit point de voix pour servir au Chœur, ni les autres talens necessaires à une fille sans bien, pour être acceptée des anciennes, sans le consentement desquelles on ne pouvoit les recevoir à Profession. La Mere Angelique, considerant plus dans les filles la vocation & la vertu, que l'argent & les talens naturels sans la grace, avoit grande compassion & beaucoup de charité pour cette bonne fille. Comme donc un jour elle lui parloit, elle l'exhorta d'avoir bon courage, de se confier en Dieu, & de faire quelques prieres particulieres pour obtenir de la voix, afin qu'elle pût être reçue à Profession. Il arriva quelques jours après, que comme, selon le conseil de la Mere, cette fille faisoit sa priere avec grande ardeur, elle en obtint l'effet; de sorte que s'en allant de ce pas au lieu où l'on enseignoit aux autres à chanter, elle se mit en devoir de le faire, & entonna un repons. Les Maîtresses furent fort surprises de l'entendre, ne sachant ce que ce pouvoit être. Mais s'en étant informées elles l'apprirent, en rendirent graces à Dieu avec elle, & attri-

I. RELAT. tribuerent cette faveur à la priere & à la foi de la Mere Angelique. Cette fille fut reçue à Profession ; & au lieu du peu de voix qu'elle avoit, fort mauvaise & fort discordante, elle en reçut de Dieu, par l'intercession de la Sainte Vierge à laquelle elle s'étoit addressée, suivant le conseil de la Mere Angelique, une voix très belle, très forte & très douce; ensorte qu'après sa Profession, nous lui avons vu exercer l'Office de premiere chantre jusqu'à sa mort, & même on ressentoit de la devotion à l'entendre chanter à cause de la douceur de sa voix. C'étoit une très bonne fille, qui excelloit en obéissance, en humilité, en simplicité Religieuse, qui avoit une grande charité envers les Filles qui lui furent commises du tems que la Mere Marie des Anges étoit Abbesse de Maubuisson, pour leur apprendre à chanter. Je l'assistai dans sa derniere maladie*: elle a fait une fin si heureuse, que je ne puis m'en souvenir sans consolation.

LV. Du travail des mains.

Outre l'assiduité que la Mere Angelique avoit au Choeur pendant son sejour à Maubuisson, elle avoit aussi une très particuliere exactitude à se trouver aux heures du travail manuel, avec ses Filles. Elle se mettoit indifferemment à toute sorte de travail, à porter du bois aux cuisines & autres lieux de la Maison; balayer les passages, l'Eglise, le dortoir, le cloître, laver les écuelles; porter le linge de la lessive au grenier, sarcler

* La Sœur Càndide qui parle ici, sortit de Maubuisson avec la Mere des Anges en 1648.

cler au jardin ; & elle faisoit tout cela avec un tel temoignage de joie, qu'il paroissoit qu'elle n'avoit pas de plus grand plaisir au monde, que de s'occuper avec ses Filles, dans ces exercices vils & penibles. Elle les encourageoit d'une maniere pleine de cordialité & de ferveur, leur disant de petits mots pour les exciter ; proposant aux unes selon les rencontres l'exemple de Notre Seigneur, aux autres l'imitation de nos saints Peres, & encourageant les autres à se mortifier ou à s'humilier. Parlant à chacune selon son besoin, elle leur faisoit avancer leur édifice spirituel. J'ai ouï dire à plusieurs de ces Filles, qu'en tous ces exercices elles ne sentoient aucune peine, quoiqu'il y en eût entre elles de fort delicates : tant l'exemple & les paroles de la Mere Angelique, les animoient & les encourageoient ; & même de nous en parler, quoiqu'il y eût vingt-cinq ou trente ans que cela fût passé, cela renouvelloit tellement leur joie, qu'elles ne quittoient qu'avec peine cet entretien.

LVI. De leur amour pour le silence.

La Mere Angelique formant ses Filles de Maubuisson au travail, avoit un très grand soin de faire garder un parfait silence. Pour ce sujet, prenant connoissance de toutes choses en general & en particulier, elle regloit tellement les occupations de chacune d'elles, & proportionnoit si bien le travail à leurs forces & à leur capacité, qu'il n'étoit pas besoin de beaucoup parler ; & elles pouvoient faire ce qui leur étoit commandé, sans bruit ni distraction. J'ai ouï dire à plusieurs de ces Filles, qu'elle maintenoit un tel ordre en toutes choses, que quoiqu'il

I. Relat. y eût le nombre d'anciennes qui a été dit, qui loin d'avoir jamais été dans la pratique d'une vie si reglée, en avoient mené une toute opposée, l'on eût dit qu'il n'y avoit eu rien à faire dans la Maison, tant les choses se passoient doucement. Ces anciennes quoique fort difficiles, étoient servies suivant les ordres de la Mere, par ses nouvelles Filles, avec grand soin, grande charité, grand respect, & dans un esprit de paix & d'humilité, pour les édifier & les gagner, afin que par ce bon exemple elles pussent un peu ouvrir les yeux & envisager la vertu dont elles étoient fort éloignées. La Mere Angelique faisoit souvent des exhortations à ses Filles sur ce sujet, leur faisant voir l'importance qu'il y avoit, d'apprendre par action à ces Meres, ce qu'on n'avoit pas lieu de leur apprendre par des paroles, parce qu'elles ne l'eussent pu porter.

LVII. De leur mortification.

La Mere pendant son sejour à Maubuisson, étoit dans une extrême ferveur. Elle bruloit de desir, de voir revivre l'esprit d'austerité & de pauvreté de nos saints Peres: ce qui lui faisoit toujours trouver de nouvelles inventions pour se mortifier en toutes choses & pour l'insinuer dans l'esprit de ses Filles, tant par ses exemples que par ses instructions; & elle avoit une attention particuliere à se mortifier toute la premiere. Pour sa demeure, elle choisit la cellule du dortoir la plus laide de toutes où l'on ne voyoit presque goute. Elle n'avoit été habitée que par quelques pauvres Sœurs Converses, ou Servantes, qui ne pouvoient avoir mieux. Elle étoit proche d'un escalier,

lier, qui étoit un passage commun; ce qui I. RELATI. pouvoit lui ôter son repos. Au reste cette cellule étoit très mal saine, car elle étoit proche des tuiles & d'un grand égout qui y donnoit une fort mauvaise odeur; & même à cause de cet égout qui passoit le long de la fenêtre, il entroit quelquefois dans ce lieu des crapaux & des lezards: ce qui faisoit que personne n'y vouloit demeurer. De plus, il y avoit toujours beaucoup de punaises, à cause que n'y voyant goute, on ne la pouvoit nettoyer. La Mere Angelique y coucha fort long-tems, avec grande joie d'avoir trouvé une si bonne occasion pour pratiquer la pauvreté, la mortification & l'humilité, qu'elle aimoit tant. Quand on lui en parloit, & qu'on se mettoit en peine pour lui en faire prendre une autre, elle disoit qu'on lui faisoit un grand deplaisir, & que cette chambre étoit toute sa consolation; que quand elle y étoit, il lui sembloit qu'elle étoit dans la grotte de Bethléem, où l'on ne voyoit goute exterieurement, mais dont Jesus-Christ étoit la lumiere; & qu'il n'étoit pas besoin d'en avoir une autre. Enfin, elle se defendoit si adroitement, pour ne pas changer cette demeure, qu'on étoit contraint de consentir à sa devotion. Elle a demeuré dans cette cellule, jusqu'à ce que la necessité d'en sortir lui survint, ensorte que cela n'étoit plus ni en son pouvoir, ni en sa disposition.

En tous les autres lieux, comme elle ordonnoit de toutes choses, elle prenoit toujours pour elle la place la plus incommode, le plus mauvais lit & tout ce qu'elle pouvoit

I. RELAT. y eût le nombre d'anciennes qui a été dit, qui loin d'avoir jamais été dans la pratique d'une vie si reglée, en avoient mené une toute opposée, l'on eût dit qu'il n'y avoit eu rien à faire dans la Maison, tant les choses se passoient doucement. Ces anciennes quoique fort difficiles, étoient servies suivant les ordres de la Mere, par ses nouvelles Filles, avec grand soin, grande charité, grand respect, & dans un esprit de paix & d'humilité, pour les édifier & les gagner, afin que par ce bon exemple elles pussent un peu ouvrir les yeux & envisager la vertu dont elles étoient fort éloignées. La Mere Angelique faisoit souvent des exhortations à ses Filles sur ce sujet, leur faisant voir l'importance qu'il y avoit, d'apprendre par action à ces Meres, ce qu'on n'avoit pas lieu de leur apprendre par des paroles, parce qu'elles ne l'eussent pu porter.

LVII. De leur mortification.

La Mere pendant son sejour à Maubuisson, étoit dans une extrême ferveur. Elle bruloit de desir, de voir revivre l'esprit d'austerité & de pauvreté de nos saints Peres: ce qui lui faisoit toujours trouver de nouvelles inventions pour se mortifier en toutes choses & pour l'insinuer dans l'esprit de ses Filles, tant par ses exemples que par ses instructions; & elle avoit une attention particuliere à se mortifier toute la premiere. Pour sa demeure, elle choisit la cellule du dortoir la plus laide de toutes où l'on ne voyoit presque goute. Elle n'avoit été habitée que par quelques pauvres Sœurs Converses, ou Servantes, qui ne pouvoient avoir mieux. Elle étoit proche d'un escalier,

lier, qui étoit un passage commun; ce qui pouvoit lui ôter son repos. Au reste cette cellule étoit très mal saine, car elle étoit proche des tuiles & d'un grand égout qui y donnoit une fort mauvaise odeur; & même à cause de cet égout qui passoit le long de la fenêtre, il entroit quelquefois dans ce lieu des crapaux & des lezards: ce qui faisoit que personne n'y vouloit demeurer. De plus, il y avoit toujours beaucoup de punaises, à cause que n'y voyant goute, on ne la pouvoit nettoyer. La Mere Angelique y coucha fort long-tems, avec grande joie d'avoir trouvé une si bonne occasion pour pratiquer la pauvreté, la mortification & l'humilité, qu'elle aimoit tant. Quand on lui en parloit, & qu'on se mettoit en peine pour lui en faire prendre une autre, elle disoit qu'on lui faisoit un grand deplaisir, & que cette chambre étoit toute sa consolation; que quand elle y étoit, il lui sembloit qu'elle étoit dans la grotte de Bethléem, où l'on ne voyoit goute exterieurement, mais dont Jesus-Christ étoit la lumiere; & qu'il n'étoit pas besoin d'en avoir une autre. Enfin, elle se defendoit si adroitement, pour ne pas changer cette demeure, qu'on étoit contraint de consentir à sa devotion. Elle a demeuré dans cette cellule, jusqu'à ce que la necessité d'en sortir lui survint, ensorte que cela n'étoit plus ni en son pouvoir, ni en sa disposition. I. Relat.

En tous les autres lieux, comme elle ordonnoit de toutes choses, elle prenoit toujours pour elle la place la plus incommode, le plus mauvais lit & tout ce qu'elle pouvoit

I. RELAT. voit trouver de pire. On l'a rarement vue coucher sur un bois de lit, mais presque toujours sur une paillasse jettée par terre, en un coin de chambre ; & souvent auprès de quelque malade. C'a été la Mere Angelique qui a introduit à Maubuisson la coutume de coucher sur de la paille avec des draps de serge, selon la Regle de S. Benoît, comme on l'y pratique encore à present, & de n'avoir aucun meuble dans les cellules, sinon une chaise de paille, une petite table, pour tableau un Crucifix de papier, & pour lit une paillasse sur trois ais posés sur deux petits traiteaux.

A l'égard de son manger, c'étoit une chose étonnante que les inventions qu'elle trouvoit pour s'y mortifier. Elle avoit établi une maniere de vie fort austere pour ses Filles: mais cela ne suffisoit pas pour elle. Le jeûne de la Regle y étoit étroitement observé, & l'on donnoit à chacune une livre de pain par jour, conformément à notre sainte Regle ; & au dîner, quand les Sœurs étoient assises à table, celles qui servoient leur ayant mis à chacune une écuelle sur leur assiette, leur mettoient dedans du bouillon aux herbes l'été, & l'hiver du bouillon aux choux ou à la purée, & les Sœurs mettoient dans ce bouillon ce qu'elles vouloient de leur pain. Avec ce pain trempé on leur donnoit en hiver à chacune deux jaunes d'œufs, tels qu'on les pouvoit avoir & qui souvent étoient assez mauvais. L'été, au lieu de ces jaunes d'œufs, on leur donnoit de l'aumelette ou des œufs brouillés. De quelque façon que ce

ce fût, les Sœurs qui servoient au refectoire leur mettoient leur portion sur leur potage; & elles mangeoient ainsi ces œufs & ce potage brouillés ensemble, pour se mortifier. Tout le long de l'été, la Mere Angelique leur faisoit donner de surcroît, pour un excellent ragoût, une salade de chicorée amere avec des laitues, sans huile, seulement avec un peu de sel. Plusieurs la mangeoient sans vinaigre, principalement la Mere Angelique, qui après qu'on avoit passé le bouillon qu'on donnoit aux Sœurs l'été, se faisoit apporter pour elle les herbes qui restoient de ce bouillon, avec son pain; de quoi elle faisoit son dîner, sans prendre d'œufs comme les autres, croyant que ces herbes suffisoient pour sa nourriture. En hiver ne pouvant avoir d'herbes, elle se faisoit reserver quelque vieux reste de plusieurs façons d'œufs, gardés de plusieurs jours, & ainsi trouvoit tous les jours de nouveaux moyens de mortification pour son manger, comme pour autre chose en particulier. I. RELAT.

Souvent quand elle étoit malade, & qu'il arrivoit que ce qu'on lui avoit apprêté pour son manger ou pour ses remedes, n'étoit pas bien ou qu'il étoit gâté, comme des œufs à la coque durcis, ou du bouillon trop salé ou gâté, enfin quoi que ce pût être, elle recevoit ces petites rencontres avec tant de joie, qu'elle ne vouloit point qu'on lui apprêtât autre chose, & persuadoit si bien aux Sœurs que cela ne lui pouvoit faire de mal, qu'on étoit contraint de le lui donner. Elle disoit à ce sujet qu'infailliblement toutes ces occasions de mortification n'arrivoient

I. RELAT. que par l'ordre de Dieu ; que c'étoit pour cela que nous les devions beaucoup aimer, & ne pas tant craindre qu'elles fissent du mal.

LVIII. De leur amour pour la pauvreté.

Pour ce qui est de ses habits, & ceux de ses nouvelles Filles, elle faisoit toujours chercher les plus viles étoffes, & prenoit soigneusement garde qu'il ne s'y coulât quelque vanité, ou superfluité. Quand elle voyoit qu'une fille aimoit tant soit peu l'ajustement, s'il étoit en son pouvoir, elle l'en reprenoit fortement & charitablement ; mais quand elle ne pouvoit pas l'en avertir pour quelque raison, elle en souffroit une peine extrême. On remarquoit souvent cela, au sujet des anciennes de Maubuisson, lesquelles au commencement qu'elle y alla, étoient coëffées & vêtues d'une maniere toute mondaine. Quand elle les consideroit, elle ne pouvoit exprimer la peine qu'elle en ressentoit ; tant elle avoit ce defaut en horreur. Jamais ses Filles de Maubuisson, n'ont pu gagner sur elle, de lui faire porter une robe neuve. Aussi-tôt qu'on lui en avoit apporté une, dissimulant de la vouloir, elle l'acceptoit & la laissoit quelques jours sans la vouloir vêtir, feignant de l'oublier, pour avoir le tems de considerer celle d'entre elles qui en avoit le plus de besoin ; puis prenant un tems propre pour la lui faire mettre, elle le faisoit aussi-tôt.

Celles qui avoient soin des habits, croyant au commencement qu'elle n'eût autre dessein sinon de faire plaisir à d'autres, lui en portoient un autre, dont adroitement elle faisoit le même usage ; & elle donnoit de si

si bonnes raisons aux Sœurs, qu'elles ne s'appercevoient pas de son intention. Enfin réiterant plusieurs fois de lui en porter de nouveaux, dont elle trouvoit toujours moyen de se defaire, cela leur fit connoître son dessein, & elles se resolurent de ne lui en plus donner; mais elles essayoient seulement de lui en faire porter qui fussent un peu plus honnêtes, ce qu'elles avoient bien de la peine à obtenir, faisant si bien qu'elle trouvoit toujours moyen d'avoir les plus mechans.

Lorsque Madame de Soissons * arriva à Maubuisson, on jugea necessaire que la Mere Angelique fût proprement habillée, pour la consideration de cette Dame, en la compagnie de laquelle elle devoit être souvent. Pour ce sujet, on lui fit faire une robe neuve, qu'elle vêtit à grand regret. Un jour étant avec ses nouvelles Filles qu'elle avoit fait assembler, pour leur faire la Conference & les instruire, quelquefois jettant les yeux sur sa robe, elle interrompoit son discours pour dire deux ou trois fois: *Quelle robe! Est-il possible que je sois obligée de porter cette robe?* Et ensuite l'amour qu'elle avoit pour la pauvreté lui faisant oublier tout à fait le discours qu'elle avoit commencé elle se mit à les entretenir de cette vertu, & leur en parla si admirablement & si efficacement, qu'elles en demeurerent toutes touchées. Cependant cherchant les moyens de diminuer la peine que lui causoit cette robe,

 elle

* Il en sera parlé ci-après: ce fut elle qui fut établie Abbesse de Maubuisson, lorsque la Mere Angelique se retira.

I. Relat. elle se mit à visiter tous les habits de dessous de ses Filles, & se trouvant une Postulante qui avoit un mechant habit blanc tout de pieces, elle trouva l'invention de l'avoir pour elle, sans qu'on s'en apperçût que long-tems après. Elle aimoit tellement ce pauvre habit, qu'on fut contraint de le lui laisser achever d'user; & elle étoit fort soigneuse d'y remettre des pieces elle-même, pieces sur pieces, pour le faire durer plus long-tems.

Voilà ce qu'a écrit ma Sœur Candide, sur le rapport de celles mêmes qui le savoient d'original & qui n'en parloient pas par ouï-dire, mais pour avoir été instruites & élevées dans ce premier Noviciat que la Mere Angelique établit à Maubuisson. Mais il faut retourner à la suite de l'Histoire.

LIX. Elle connoît S. François de Sales.

La Mere Angelique ayant travaillé avec tant de zele & de succès toute cette année 1618. à cette œuvre si utile à laquelle Dieu l'avoit destinée, il voulut pour animer davantage sa charité & la recompenser deja en quelque sorte, lui donner la connoissance du saint Evêque de Geneve *, qui étoit à Paris au commencement de 1619. M. de Bonneuil Introducteur des Ambassadeurs, ayant fait connoissance avec la Mere Angelique, (au sujet de sa fille ainée, Novice aux Clairets, qu'elle avoit reçue à sa priere, & qui depuis quelques mois étoit avec elle à Maubuisson,) amena après Pâques de cette année 1619. à Maubuisson Monseigneur de Geneve, qu'il avoit prié de confirmer sa

* Depuis canonisé sous le nom de S. Francois de Sales.

sa fille. Nous ne savons aucune particularité de ce qui se passa à ce premier abord, entre ce saint Evêque & la Mere Angelique ; tout ce qu'on en auroit pu apprendre, étant mort avec ma Sœur Marie-Claire, qui savoit seule une infinité de choses, dont pas une autre qu'elle n'avoit connoissance : ce qui fit dire après sa mort à la Mere Angelique, qu'elle louoit Dieu de ce qu'on ne sauroit jamais que peu de choses de sa vie, puisque celle qui en avoit une plus entiere connoissance avoit tout emporté avec elle. I. RELAT.

Toute la certitude que l'on a, est que dès ce moment Dieu fit une telle liaison de grace entre ces deux ames, qui en étoient remplies, que la Mere Angelique ne douta point qu'une si heureuse rencontre ne fût un effet de la providence de celui qu'elle adoroit dans le ciel comme son veritable Pere, & qui vouloit qu'elle en eut un sur la terre en la personne de ce saint Prelat. Aussi lui-même de son côté, reçût-il avec joie cette nouvelle Fille, & il conçût dès lors pour elle tous les sentimens d'un vrai Pere, qu'il lui a conservés jusqu'à la mort, ainsi qu'on le peut voir dans les Lettres qu'il lui a écrites *. Dans une entre autres, il temoigne l'opinion qu'il avoit conçue de la perfection & de la vertu non commune, à laquelle il prevoyoit que Dieu la destinoit. C'est dans l'Epître XLIII. du troisieme Livre, qu'il est bon de voir toute entiere. Il dit ceci au commencement de

* Elles sont la plûpart addressées *A une Abbesse.*

I. RELAT. cette Lettre : „ Je commence par où vous „ finissez, ma très chere & très veritablement bien aimée Fille. Car votre derniere finit ainsi : *Je crois que vous me connoissez bien.* Or, il est vrai certes, „ je vous connois bien, & que vous avez „ toujours dans le cœur une invariable résolution de vivre tout à Dieu ; mais aussi, „ que cette grande activité naturelle vous „ fait sentir une vicissitude de saillies. O, „ ma Fille, non, je vous prie, ne croyez „ pas que l'œuvre que nous avons entrepris „ de faire en vous, puisse être sitôt faite. „ Les cerisiers portent bientôt leurs fruits, „ parce que leurs fruits ne sont que des „ cerises de peu de durée ; mais les palmiers, princes des arbres, ne portent „ leurs dattes, que cent ans après que l'on „ les a plantés, ce dit-on. Une mediocre vie se peut acquerir en un an, mais „ la perfection à laquelle nous tendons, „ (ô Dieu !) ma chere Fille, ne peut venir qu'en plusieurs années, " parlant de la voie ordinaire, &c.

Et il finit cette Lettre par ces paroles : „ Demeurez en paix, ma très chere Fille, „ & priez souvent pour mon amendement ; „ afin que je sois sauvé, & qu'un jour nous „ tressaillions en la joie éternelle, nous ressouvenant des attraits dont Dieu nous a „ favorisés, & des reciproques consolations „ qu'il a voulu que nous eussions, en parlant de lui, en ce monde. *Du* 16. *Decembre* 1619."

Ensuite de cette heureuse connoissance, que la providence fit naître à la Mere Ange-

gelique, que sa lumiere lui fit discerner, & que la grace lui fit estimer comme elle meritoit, en lui donnant le mouvement de se soumettre avec une parfaite confiance à ce saint Evêque, elle ne differa point de lui mettre son ame entre les mains par une confession generale qu'elle lui fit, avec dessein d'entrer tout de nouveau avec un si bon guide dans la voie de Dieu. Elle fut dans une grande retraite pendant ce tems-là. Elle ne bougeoit du parloir, où il y avoit un petit oratoire. Elle n'en sortoit que pour prendre deux œufs, qui faisoient tout son diner, & y retournoit au même moment, pour menager le tems de son saint Directeur, qui la voyoit tout le plus qu'il pouvoit, prevoyant bien qu'il n'auroit pas beaucoup d'autres occasions de l'entretenir *. I. RELAT.

Elle fit aussi en sorte que la Mere Agnès, qui étoit à Port-Royal des champs †, se disposât à en faire autant, lorsqu'il iroit porter la benediction dans cette Maison, ainsi qu'elle l'en pria, & qu'il lui accorda en la même année. Monsieur & Madame Arnauld & tout le reste de la famille, eurent aussi part à la charité de ce Bienheureux Prelat, qui leur fit l'honneur d'aller passer ‡ quel-

* On peut voir ce que la Mere Angelique rapporte des sentimens de ce saint Prelat sur diverses choses, dans la Relation qui suit N. XXVII. & dans la I. Relation de la II. Partie, Nombres XIII. & XIV.

† Elle gouvernoit cette Abbaye pendant l'absence de sa sœur.

‡ Au commencement de Septembre 1619.

I.Relat. quelques jours à Andilly, où il donna sa benediction à tous les autres enfans de M. Arnauld, à ceux de M. d'Andilly & à ceux de Madame le Maître. Il predit en cette occasion la mort du petit François, troisieme fils de M. d'Andilly, qui n'avoit que deux ans, duquel il dit en le caressant: *Cet enfant a la mort dans les yeux*, quoique pour l'heure il se portât parfaitement bien. En effet il mourut de la petite verole, peu de jours après. Il predit aussi que la petite Magdeleine seroit un jour Religieuse, comme il arriva; & que M. de Trie second fils de M. d'Andilly qui étoit alors dans le *Barreau*, seroit d'Eglise, comme nous l'avons vu. Ce fut entre ses mains que Madame le Maître, qui étoit deja separée depuis quelque tems d'avec son mari, fit vœu de chasteté perpetuelle le jour de S. Alexis 1619 *.

LX. La Mere Angeliq. veut se defaire de son Abbaye.

La Mere Angelique, en qui l'esprit de Dieu ne changeoit pas, quoique les accroissemens de sa charité & de la grace fissent paroître tous les jours quelque chose de nouveau dans la conduite de sa vie, conservoit avec cette nouvelle ferveur où elle étoit entrée par la communication de Monsieur de Geneve, son ancienne inclination de se decharger du poids de sa charge d'Abbesse, pour courir avec moins de peine à l'odeur des parfums de l'humilité de Jesus-Christ. Elle souhaitoit de la suivre par l'imitation de sa vie inconnue & meprisée, dont les discours pleins de feu de ce nouvel

* C'est elle qu'il nomme dans ses Lettres, *Ma chere Sœur Catherine de Genes.*

vel Apôtre lui avoient fait naître encore un amour plus ardent; & apprenant de lui comme il avoit établi le nouvel Institut de la Visitation sur ces solides fondemens de l'humilité & de la simplicité, elle conçut un extrême desir d'y avoir entrée; & elle n'eut pas grande peine d'y obtenir une place de celui qui en étoit le Fondateur *.

[Il est dit cependant dans la Vie de Madame de Chantal, qu'il ne voulut pas lui donner place, pour ne la pas ravir à son Ordre. Mais il n'y a pas de contradiction, parce qu'il le voulut bien d'abord; & ce ne fut que dans la suite que ce Bienheureux changea de sentiment †, voyant par les diffi-

* [Ce qui suit, *Il est dit*, &c. est une addition faite depuis la mort de la Mere Angelique.]

† Voici de quelle maniere M. de Maupas Evêque du Puy (& ensuite d'Evreux,) Auteur de la Vie de Madame (Fremiot) de Chantal, parle de ce desir de la Mere Angelique, qu'il appelle *une ame d'une éminente vertu* (Chap. XV. de la II. Partie:) „ Cette Dame avoit eu, dit-il, „ grand desir d'être de la Visitation: mais par- „ ce qu'elle étoit liée ailleurs depuis long-tems „ le bienheureux Evêque en écrivit de cette „ sorte: *Quand notre Mere de Chantal & moi* „ *saurions que cette ame seroit sainte canonisée* „ *dans Sainte-Marie, si elle avoit son appel ou qu'elle* „ *fût utile dans une autre congregation, nous ne* „ *l'en voudrions pas tirer.* (Epît. 22. du Livre „ des Sermons.) Ce qui leur fit pratiquer une „ très grande abnegation, *d'autant*, disoit-il, „ que *cette personne n'a ni le cœur ni l'esprit de* „ *celles de son sexe.*" Ce temoignage de M. de Maupas ne peut être suspect, car il n'étoit pas ami des pretendus Jansenistes.

I. Relat. cultés qui se rencontroient à executer ce dessein, que Dieu en avoit de plus grands sur cette ame extraordinaire. C'est ce qu'il lui temoigna par une Lettre qu'il lui écrivit peu avant que de mourir, dans laquelle il lui mandoit expressément, *qu'elle ne se donnât point d'inquietude, & qu'elle suivît Dieu qui vouloit se servir d'elle pour de très grandes choses*. Je tiens ceci d'elle-même, qui me l'a dit dans sa derniere maladie. Car j'écris cette addition depuis sa mort; & elle m'en parla au sujet de tout ce qui étoit arrivé dans la Maison depuis vingt ans, & de ce que Dieu avoit daigné nous donner en ce tems-ci une si grande part à la persecution que souffre la verité. Je ne sai s'il se trouvera quelque copie de cette Lettre. Mais tous les originaux de celles que M. de Geneve lui avoit écrites, ont été perdus, parce que la Mere Angelique, après sa demission, ne se voulut reserver aucune chose qu'elle ne mît entre les mains de la Superieure, pas même les Lettres que l'on peut dire qui étoient son thresor, si on peut dire qu'elle eût aucun thresor sur la terre puisqu'elle n'y avoit d'attache pour quoi que ce soit. Elle le fit paroître dans cette occasion comme dans toutes les autres, les Meres de Dijon qui avoient alors presque l'entiere conduite de la Maison, ayant fait si peu d'état de ces Lettres, qui pouvoient passer pour de saintes Reliques, qu'elles les donnerent à l'Apoticaire pour s'en servir à envelopper & couvrir ses drogues, sans que la Mere Angelique en fît paroître aucune peine, parce qu'elle en avoit moins à souffrir

frir cela, qu'à se reserver aucune attache pour aucune chose, quelque sainte qu'elle pût être ; nous apprenant par son exemple, comme elle a fait sans cesse par ses paroles, qu'il n'y a point de veritables richesses spirituelles que celles qui se rencontrent dans cet entier depouillement.]

La Mere Angelique étant donc dans ce dessein, de se retirer à Sainte-Marie, il étoit question avant toutes choses, de trouver l'invention de se defaire de sa charge. Elle en trouva une qui eût pu réussir, si M. Arnauld n'eût apporté autant de soin à prevenir les desseins de sa fille, qu'elle usoit d'addresse pour le surprendre.

Elle prit donc occasion de son absence de Port-Royal, pour faire entendre à Monsieur son pere, que l'emploi qu'on lui avoit donné dans l'Abbaye de Maubuisson, n'étant pas pour finir sitôt, & demandant le travail de plusieurs années, il étoit à propos de pourvoir sa Maison de Port-Royal d'une autre Abbesse, les Couvens ne se trouvant jamais bien d'être long-tems gouvernés sans autorité ; que pour cela, elle avoit jetté les yeux sur la Mere Agnès, à laquelle elle le supplioit de trouver bon qu'elle resignât l'Abbaye. M. Arnauld connut aussi-tôt à quelle fin elle tendoit, & sans lui faire paroître, il lui dit seulement qu'en effet sa raison étoit considerable, mais qu'il y avoit une autre voie de remedier à sa longue absence, en faisant sa sœur Coadjutrice. La Mere lui repliqua qu'elle avoit ouï dire qu'on ne donnoit plus de Coadjutorerie à la Cour, & que par consequent, le premier expedient

I. RELAT. étoit le plus court & le plus sûr. Mais M. Arnauld, sans rien conclurre davantage avec elle, sollicita cette affaire si secretement & si efficacement qu'il obtint le Brevet de Coadjutorerie pour la Mere Agnès, sans que la Mere Angelique en pût rien decouvrir; de sorte qu'elle apprit que l'affaire étoit faite, avant qu'elle eût su qu'on la traitoit, & ainsi ses desseins furent encore rompus.

M. de Geneve sachant ce qui se traitoit, dit à la Mere Angelique, au sujet du choix qu'elle avoit fait de la Mere Agnès pour cette charge: *Quoi! Ma Fille, êtes-vous aussi de celles qui veulent perpetuer les benefices dans leur Maison?* A quoi la Mere repondit qu'elle étoit très éloignée de ce sentiment; que si elle avoit vu dans Port-Royal une seule Fille aussi capable que la Mere Agnès, elle l'auroit infailliblement preferée, mais qu'elle n'en voyoit aucune: ce que ce bon Prelat approuva extrêmement. On eut le Brevet au mois de Juillet 1619. mais les Bulles ne furent expediées à Rome, qu'au mois de Septembre 1620. parce qu'il y eut de la difficulté à les obtenir *.

LXI. Divers voyages de S. François de Sales à Maubuisson.

M. de Genêve, depuis la premiere visite qu'il fit à Maubuisson après Pâques 1619. y revint encore à la S. Barnabé, & à la S. Alexis de la même année, & y prêcha. Quand il fut prêt de s'en retourner en Savoye, il voulut donner plus de tems à la der-

* [On dit même que les bons peres Jesuites se mêlerent de cette affaire, pour tâcher de l'empêcher, par l'ancienne amitié qu'ils portent au nom d'Arnauld, dont les causes étoient encore un peu recentes en ce tems-là.]

derniere visite qu'il fit à Maubuisson, sur la I. RELAT.
fin du mois d'Août. Il y fut neuf jours, y prêcha le jour de la Decollation de S. Jean, & consacra le grand Autel le jour de S. Louis: ensuite il fit un excellent Sermon, où il parut animé d'une ardeur toute extraordinaire. Il desira voir les saintes Reliques de cette Abbaye, qu'on lui apporta à la grille, où les anciennes Religieuses se trouverent, entre lesquelles M. de Boissy, frere de Monsieur de Geneve, en remarqua une qui paroissoit entre les autres par la singularité de son habit, qui marquoit beaucoup de vanité, aussi bien que son geste & son port. Elle se nommoit de la Serre: on en parlera dans la suite de cette histoire. M. de Boissy s'étant donc enquis quel esprit c'étoit, & ayant appris que c'étoit une Fille intelligente, mais d'un esprit hautain, superbe & artificieux, il eut mouvement de tâcher de la gagner à Dieu. M. de Geneve approuvant qu'il lui parlât, il la vit plusieurs fois, & fit ce qu'il put pour tâcher de la persuader de quitter la vanité de son habit: ce qu'elle lui promettoit, mais sans effet; de sorte que la derniere fois qu'il lui parla, il fut obligé de le faire très fortement, & avec menace de la punition que Dieu tireroit du mepris qu'elle faisoit de tant d'avertissemens qu'il lui avoit fait donner, par ceux qui prenoient à son salut l'interêt qu'elle n'y prenoit pas elle-même. Mais pour l'heure, ces dernieres paroles lui firent aussi peu d'impression que toutes les autres. Elles avoient besoin d'être encore arrosées des larmes & des prieres que la Mere An-

J. Relat. gelique repandoit continuellement devant Dieu, pour la conversion veritable de ces pauvres Religieuses, avant que de produire leur fruit qui devoit être un effet de sa patience, principalement à l'égard de celle-ci. Nous verrons dans la suite comme elle contribua à faire produire à la Mere un exemple assez remarquable de patience.

M. de Genêve partit de Maubuisson les premiers jours de Septembre, après avoir temoigné, pendant ce petit sejour qu'il y fit, une charité & une affection qui n'est pas imaginable pour la Mere Angelique, & à sa consideration pour toutes ses Filles. Il n'y a pas lieu de douter qu'il n'ait eu beaucoup de pouvoir pour obtenir de Dieu, à ces Religieuses anciennes de la Maison, la grace qu'il leur a faite depuis de se reformer, & qu'il y avoit alors si peu de sujet d'esperer, dans la disposition toute opposée où elles étoient : ce qui remplissoit de douleur l'ame de leur veritable Mere.

Un de ses plus sensibles regrets, dans le depart de son bon Pere, & dont elle lui fit à lui-même des plaintes en lui disant adieu, étoit qu'elle perdoit par son éloignement, l'esperance qu'elle avoit eue jusqu'alors, que sa charité & ses soins pour ces pauvres Filles, serviroient à les ramener à Dieu & les mettre dans la voie de leur salut. A quoi le saint Prelat repondit en la consolant, qu'elle ne s'affligeât & ne se decourageât point, de ne voir pas encore l'effet du travail de tant de personnes qu'elle avoit employées à instruire & exhorter ces Filles; qu'encore que leurs paroles parussent effacées

cées dans leur esprit, elles s'en souviendroient un jour, & que ces semences qui sembloient perdues, produiroient leur fruit en leur tems; & qu'ainsi elle ne s'ennuyât point de cultiver cette terre tardive & ingrate, que sa charité rendroit enfin feconde. Cette heureuse prediction a été dans la suite verifiée par un favorable succès. I. Relat.

LXIX. Union de la Mere de Chantal & de la M. Angeliq.

L'union si particuliere qui a été entre la Mere de Chantal & la Mere Angelique, fut un effet de cette heureuse connoissance & de cette liaison de grace qu'elle avoit faite avec son saint Directeur. Elles ne pouvoient pas se dire Filles du même Pere, sans contracter entre elles l'amitié la plus parfaite & la plus égale. Celle qu'elles eurent l'une pour l'autre, surpassoit de beaucoup l'amour qui doit être entre deux sœurs, puisque la Mere de Chantal temoigne, dans une de ses Lettres à la Mere Angelique, que le sentiment qu'elle avoit pour elle, la portoit jusqu'à croire qu'elles n'avoient *toutes deux qu'un même cœur.* Cela se voit dans une de ses Lettres imprimée qui est dans le premier Tome de celles de M. de S. Cyran, où il y a plusieurs autres preuves de la liaison si parfaite qui a été entre ces deux Meres; de sorte qu'il ne me reste rien à dire à ce sujet sinon que ce fut au premier voyage que la Mere de Chantal fit à Paris pour l'établissement du premier Couvent de Sainte-Marie, (l'année d'après 1620. que Monsieur de Genève s'en fut retourné,) qu'elle vint à Maubuisson voir la Mere Angelique, qu'elle n'avoit encore vue qu'en esprit, & pour laquelle elle avoit deja une

très

I. RELAT. très grande estime & beaucoup d'affection. La Mere Angelique de son côté avoit une telle opinion de sa vertu, que cette bonne Mere s'étant fait saigner de la main de la Mere Angelique pendant qu'elle fut en cette Abbaye, on fit secher de son sang, (que nous avons encore,) pour le conserver comme des Reliques*. Nous en donnons presentement en cette qualité, à ceux qui souhaitent d'en avoir, dans l'opinion qu'on a de sa sainteté.

LXIII. Madame d'Estrées rentre à Maubuisson par surprise.

Fort peu de jours après que M. de Genêve partit de Maubuisson, qui fut au commencement de Septembre, Madame d'Estrées, qui avoit continuellement plaidé depuis son enlevement, pour rentrer dans son Abbaye, & qui étoit, à ce que l'on dit, presque en termes de gagner sa cause, par une conduite de Dieu qui mene toutes choses à ses fins, detruisit elle-même, par une entreprise violente & indiscrette, toutes les espe-

* On apprend de l'Auteur de la Vie de Madame Chantal cité ci-dessus, que la Mere Angelique „ la „ retint plusieurs jours à Maubuisson, pour par- „ ler à ses Filles & leur donner des avis. " Depuis ce tems il y eut entre *ces deux grandes ames*, comme il les appelle (II. Part. Ch. XXVII.) une union fort étroite. Elles s'écrivoient assez souvent; & les Lettres que l'on a de la Mere Angelique, prouvent que c'étoit avec une grande ouverture de cœur. La Mere de Chantal étant revenue plusieurs fois de Savoye à Paris, ne manqua pas d'aller voir la Mere Angelique comme on le voit dans sa Vie, & dans la suite de ces Memoires, sur tout dans la X. Relation de cette I. Partie, N. X.



esperances qu'elle auroit pu avoir de son re- tablissement par les voies de la justice. I. Relati

Ce fût donc le dixieme jour de Septembre 1619. que s'étant échapée des Filles Penitentes, où on l'avoit mise, assistée du Comte de Sanzé son beaufrere, & de quelques autres Gentilshommes, elle arriva dès six heures du matin à Maubuisson, & voulut entrer par la porte de la basse-cour, qu'on appelle la porte *de l'aunoye*, qui est proche des étangs. Le portier refusa d'ouvrir; mais ils forcerent la porte, & menaçant le portier de le jetter dans les étangs, l'outragerent effectivement & le blesserent à un bras. L'Eglise étant tout proche on y entendoit ce pauvre homme crier à l'aide; mais on ne savoit ce que ce pouvoit être. Madame d'Estrées étant entrée de cette sorte par violence dans la basse cour, le portier tout effrayé de ce qui se passoit & des menaces qu'ils faisoient à quiconque leur resisteroit, n'osant rentrer dans la Maison, eut la pensée de s'en aller, tout blessé qu'il étoit, à Paris, trouver M. Arnauld, pour lui donner avis de ce qui se passoit.

Cependant Madame d'Estrées s'en vint à la porte de l'Eglise, pour entrer dans l'Abbaye, où elle avoit une Religieuse nommée Madame de la Serre, dont nous avons deja parlé, qui étoit d'intelligence avec elle, & qui avoit fait faire une fausse clef de cette porte, sur un moule de cire qu'elle avoit donné au Serrurier, comme il est porté par le procès-verbal qui en fut fait.

Cette Religieuse qui avoit le mot, l'atten-

I. RELAT. des anciennes, nommée Madame des Marets qui étoit Portiere & Celeriere, & son assistante nommée Madame Dupuis, qu'elle tâcha de gagner à elle, parce qu'elles étoient toutes à la Mere Angelique, pour qui elles avoient grande affection & grand respect, & étoient fort portées à l'établissement du bon ordre qu'elle tâchoit de mettre dans la Maison. Elle leur commanda en presence de la Mere Angelique, de lui rendre les clefs. Ces deux bonnes Filles lui repondirent, qu'elles les avoient remises entre les mains de Madame, entendant parler de la Mere Angelique: ce qui offensa tellement Madame d'Estrées, que leur ayant demandé en colere, s'il y avoit dans la Maison une autre *Madame* qu'elle, elle les renvoya & ne les voulut plus voir, jugeant bien qu'elles n'étoient pas capables de la servir dans une mechante affaire.

L'heure du dîner étant venue, la Mere Angelique, après avoir fait servir celui de Madame d'Estrées, s'en alla avec ses Filles à leur Refectoire ordinaire; & avant de se mettre à table, elle leur dit à toutes: „ Mes „ Sœurs, nous ne savons ce qui nous arri- „ vera aujourd'hui. Toutes choses sont en- „ tre les mains de Dieu. Il faut nous re- „ commander à lui. Peut-être serons-nous „ obligées de nous en aller à pied de cette „ Maison. Il faut être prêtes à tout. Mais „ pour cela même, il faut que toutes tâ- „ chent de manger afin d'avoir de la force, „ si Dieu veut que nous ayons de la peine. " Ensuite elle se mit à table. On fit la lecture pendant le dîner, & l'on chanta les *graces*

ces comme de coutume, sans considerer que Madame d'Estrées pouvoit l'entendre de sa chambre qui étoit au-dessus, & qu'elle ne manqueroit pas de se mocquer de ces nouveautés. I. RELAT.

Après le dîner le Confesseur des anciennes, nommé Dom Sabatier, qui étoit du parti de Madame d'Estrées, fit appeller la Mere Angelique au parloir; & il tâcha en toutes les manieres qui lui furent possibles, de lui persuader de se retirer doucement d'elle même, sans attendre la violence dont le Comte de Sanzé & ses adherans étoient capables. Il la vouloit intimider par là, & lui rapportoit pour cela, avec de grandes exagerations, les menaces de ces personnes. La Mere Angelique lui repondit avec grande resolution, qu'il n'étoit pas question de deliberer en cette occasion; que puisqu'elle étoit toute de violence, elle n'avoit rien à faire qu'à ceder à la force, quand elle n'y pourroit plus resister : mais que jusques-là, elle se tiendroit dans l'ordre & ne feroit rien de contraire à l'autorité de ceux qui l'avoient établie dans cette Maison, d'où elle ne pouvoit sortir que par la même voie qu'elle y étoit entrée, ou par la violence, à moins de quoi sans autre raison, elle étoit obligée de garder la clôture; de sorte que ce Religieux vit bien qu'il ne s'en devoit rien promettre davantage.

LXIV. La Mere Angeliq. est obligée de sortir de Maub.

Ensuite la Mere Angelique fit assembler toutes ses Filles, afin qu'elles fussent toutes prêtes, pour tout ce qui pourroit arriver, & les y disposant, elle leur dit : „ Mes „ Sœurs, il faut beaucoup nous recomman-

„ der

I. RELAT. „ der à Dieu. Nous sommes entre les mains „ d'un fol, [parlant du Comte de Sanzé „ qui en avoit la reputation,] mais le cœur „ de l'homme est entre les mains de Dieu." Après quoi ayant mis ordre à quelques affaires, Madame d'Estrées la vint trouver, & lui ayant tenu quelques discours tendans à la faire resoudre de sortir d'elle-même, la Mere lui fit entendre que cela n'étoit point en son pouvoir, à moins que la même autorité qui l'y avoit mise, n'intervînt pour l'en retirer; & que la loi seule de la clôture lui defendoit de sortir, quand elle n'auroit pas eu d'autres raisons pour l'obliger d'attendre d'autres permissions que celle de son commandement. Madame d'Estrées voyant bien qu'elle ne gagneroit rien sur la fermeté de son esprit, se resolut de l'emporter par artifice ou par force. Elle lui dit donc qu'elle vouloit qu'elle vînt avec elle à l'Eglise. La Mere lui repondit: *Allons, Madame, nous ne saurions être mieux nulle part*, quoiqu'elle prevît bien son dessein, mais elle le dissimuloit.

Elles y allerent donc toutes deux. Toutes les Filles de la Mere Angelique la suivirent. Y étant arrivées, la Mere & sa compagnie se mirent à prier Dieu & à lui demander son assistance dans tout ce qu'elles prevoyoient leur devoir arriver. Madame d'Estrées qui de son côté étoit toute occupée à imaginer les moyens de faire réussir sa pretention, tâchoit d'engager les anciennes à s'employer à faire sortir la Mere, ou si elles ne pouvoient obtenir qu'elle le fît de bon gré, qu'elles lui aidassent à la mettre de-

dehors par force. Elle parla entre autres fort long-tems tout bas à la Prieure, pour ce ſujet. Mais elle ne put rien gagner, ni ſur ſon eſprit, ni ſur celui de ces autres bonnes Filles, que la charité de la Mere avoit deja tellement gagnées, que rien ne les pût porter à favoriſer contre elle une paſſion ſi injuſte. I. Relat.

Madame d'Eſtrées voyant cet artifice ſans effet, commença à vouloir uſer de violence. Elle s'addreſſa à la Mere Angelique, & lui dit hautement & en colere, qu'il falloit qu'elle ſortît tout à l'heure. Mais elle reçevoit de ſa conſtance la même reponſe que la Mere Angelique lui avoit faite deja tant de fois, qu'elle ne le pouvoit faire & qu'elle ne conſentiroit point à une choſe que les loix & ſa conſcience lui defendoient, à moins qu'elle n'y fût contrainte par force. Madame d'Eſtrées voulut la faire marcher vers la grande porte de l'Egliſe, par où elle pretendoit la faire ſortir. Mais la Mere refuſant de le faire, & Madame d'Eſtrées l'y voulant tirer par force, toutes les Novices de la Mere ſe mirent à lui reſiſter & à la retenir contre les efforts de Madame d'Eſtrées, avec tant de conteſtation de part & d'autre, qu'en la tiraillant de la ſorte, Madame d'Eſtrées lui arracha ſon voile. Une des Novices de la Mere Angelique qui étoit une grande Fille fort puiſſante voyant cela, ne le put ſouffrir, & fut prendre Madame d'Eſtrées, & l'ayant miſe par terre, lui arracha auſſi ſon voile & toute ſa coëffure. Sur quoi, entrant furieuſement en colere, elle ſe mit à crier de toutes ſes forces, & appeller les an-

I. RELAT. anciennes à son secours: mais au lieu de venir, elles s'enfuyoient toutes, ne voulant point prendre part en cette affaire. Voyant cela, elle se mit à appeller le Comte de Sanzé, & crioit de toutes ses forces: *A moi, mon Frere, à moi, on me tue.*

En même tems, Madame de la Serre, qui attendoit le mot, ouvrit la porte avec sa fausse clef, & aussi-tôt le Comte & ceux de sa compagnie entrerent dans l'Eglise, l'épée nue à la main, & s'approcherent de la grille du chœur où tout le monde étoit encore. Il y en eut un qui dechargea un coup de pistolet, pensant effrayer par là. Dom Sabbatier entra aussi avec cette belle compagnie, & selon son metier, n'ayant point d'armes, il tâchoit de vaincre par de belles exhortations, disant à la Mere, qu'enfin elle ne devoit pas resister davantage, & qu'elle étoit obligée de ceder à la force. La Mere lui repartit fortement: *Oui, mon Pere, quand elle m'emportera.* Ainsi après que tout ce monde lui eût beaucoup dit d'écouter ce Religieux qui la conseilloit, & qu'ils eurent vu le peu de pouvoir qu'il avoit aussi-bien qu'eux sur une resolution si constante, le Comte & Madame d'Estrées se mirent à la vouloir entraîner de force à la porte; & les Novices s'y opposant comme la premiere fois, cela dura jusqu'à ce que la Mere Angelique étant demeurée si lasse qu'elle n'en pouvoit plus, d'être tirée de la sorte de tous côtés, on contraignit les Novices de la laisser, elle-même voulant que l'on cedât, sans qu'on s'en apperçût, & se laissa ainsi emporter hors de l'Eglise, dans la basse-

basse-cour, où Madame d'Estrées avoit fait tenir un carosse tout prêt pour la mettre dedans. I. RELAT.

En sortant de la porte de l'Eglise, Madame d'Estrées & sa confidente Madame de la Serre, vouloient empêcher que pas une des Filles ne sortît avec la Mere Angelique: mais elles n'en eurent pas le pouvoir. Ses quatre Religieuses de Port-Royal la suivirent: savoir, la Mere de la Croix, la Sœur Anne-Eugenie, la Sœur Marie-Claire & la Sœur Isabelle-Agnès; trois autres Religieuses des anciennes de Maubuisson, savoir: Madame des Marets, Madame Dupuis & Madame du Chevet; onze Novices, à qui la Mere avoit donné l'habit depuis peu, & toutes les Postulantes qu'elle avoit reçues. La Mere étant avec toute cette suite dans la basse-cour, on dit que le Comte & sa troupe la traiterent de paroles avec des injures outrageuses, auxquelles elle ne repondit que par sa modestie & son silence. Ils l'obligerent ensuite de monter dans le carosse qui l'attendoit elle & ses quatres Religieuses, ayant dessein de ne laisser sortir que cela. Mais ils n'en purent être les maîtres, les trois bonnes Anciennes de Maubuisson y entrerent avec elles, & des novices tout ce qu'il en put tenir. Celles qui n'y trouverent point de place, monterent derriere le carosse, d'autres se tenoient aux roues. Il y en eut qui se tinrent suspendues à l'imperiale du carosse. Enfin le Comte & ses adherans, voyant que ni la crainte, ni les épées, n'étoient pas assez puissantes pour separer ces bonnes Filles

I. Relat. de la charité de leur bonne Mere, ils furent obligés de crier au cocher qu'il ne touchât pas, de peur de faire plusieurs meurtres au lieu d'un enlevement.

Sur ces entrefaites, une des Religieuses qui étoient avec la Mere dans le carosse, lui dit: *Mais, ma Mere, où allons-nous?* Dans l'instant la Mere faisant réflexion qu'il n'y avoit point de sureté d'être entre les mains de ces gens-là, & qu'elle ne savoit pas quels desseins ils avoient sur elle & où ils pretendoient la mener, se jetta en bas du carosse & toutes ses Filles de même: ce qui ne surprit pas peu Madame d'Estrées, qui employa toute sorte d'artifices pour la persuader de vouloir sortir d'elle-même, mais ce fut en vain. Car la Mere persista toujours fermement à lui dire, qu'il n'y auroit jamais que la violence qui eût ce pouvoir sur son corps, & que l'injustice n'en auroit point sur sa conscience, qui l'obligeoit à ne point violer volontairement sa clôture, sans un ordre legitime. Madame d'Estrées ensuite, partie de gré, partie de force, conduisit la Mere jusqu'à la derniere porte de l'Abbaye, mit un de ses hommes derriere la porte, pour empêcher qu'aucune de ces Filles ne sortît, excepté la Mere Angelique & les quatre Religieuses de Port-Royal; & elle sortant dehors la premiere, se mit à tirer la Mere Angelique avec grand effort pour la faire sortir. Comme elle en vint à bout l'apprehension prit à ces Filles, que Madame d'Estrées, après être rentrée, ne leur fît fermer la porte, comme c'étoit son dessein; de sorte que pour la prevenir, une

une Novice, fille fort courageuse & qui est I. RELAT. morte depuis peu Prieure de Maubuisson, commença à parler si hardiment au portier que Madame d'Estrées avoit mis, & lui dit d'un ton de voix si resolu, que s'il pensoit les empêcher de sortir, elles alloient toutes l'écraser derriere la porte, qu'en effet le pauvre homme en eut peur. En même-tems, une autre fille extrêmement forte, poussa la porte contre lui, & sortit; & voulant empêcher que Madame d'Estrées ne rentrât, & ne les empêchât ensuite de sortir, elle la fut prendre par le milieu du corps, & l'ayant mise par terre, la tint assise en son séant sur l'herbe, jusqu'à ce que tout le Noviciat fût sorti: ce qui se fit avec tant de diligence, qu'il fut impossible au portier de s'y opposer. Il fut même tellement pressé derriere la porte, par cette foule, qu'il ne pût se remuer, bien loin de leur resister.

Toutes ces Filles qui sortirent de Maubuisson avec la Mere, faisoient plus de trente personnes, qu'elle avoit toutes reçues, excepté les trois bonnes anciennes qui l'avoient voulu suivre. Il ne demeura de son Noviciat, dans la Maison, que la seule Professe qu'elle avoit faite depuis peu, à laquelle on avoit persuadé qu'à cause de son vœu de clôture, elle eût fait un peché mortel de sortir. Mais la fidelité qu'elle voulut garder à sa conscience en cette occasion, lui fut si sensible, qu'ayant vu partir la Mere, sans l'oser suivre comme les autres, elle s'en évanouit de douleur; de sorte qu'il fallut l'emporter dans la Maison. Une autre Fille seculiere que la Mere avoit aussi reçue

I. RELAT. pour Postulante, ne sortit point avec les autres, parce qu'ayant soin de la laiterie & de la cave, elle avoit été occupée toute la journée à son affaire, n'ayant bougé de ces caves, qui sont fort grandes & fort éloignées; de sorte qu'elle n'avoit rien su ni rien entendu de ce qui se passoit. S'il y eut jamais personne surprise, ce fut cette pauvre Fille, lorsque rentrant dans la Maison, une heure après que la compagnie en fut sortie, elle ne vit plus personne de son monde, dont ayant bientôt appris la cause, elle commença à dire resolument, qu'elle vouloit s'en aller aussi-bien que les autres, & ayant été trouver Madame d'Estrées, elle la supplia de la faire sortir: ce qu'elle lui refusa d'abord, & fit ce qu'elle put pour la persuader de vouloir demeurer; mais elle dit toujours qu'elle ne pouvoit pas la retenir par force, qu'elle n'étoit point sa Religieuse, ni elle son Abbesse, & qu'elle s'en vouloit aller; de sorte que le jour même, il fallut lui ouvrir la porte. Elle s'en alla donc retrouver sa compagnie à Pontoise, d'où elle étoit, & où la Mere Angelique s'étoit retirée comme nous allons voir. *

LXV. La M. Ang. & ses Filles vont à Pontoise & de là retournent à Maubuisson.

Après que la Mere Angelique fût sortie de l'Abbaye avec toutes ses Filles, au nombre de trente-quatre ou trente-cinq personnes, sans avoir aucun lieu de retraite, elle qui n'a jamais été surprise dans les occasions qui l'ont

* [Cette histoire ayant été intérrompue pendant plusieurs années, tout ce qui suit n'a été écrit que depuis la mort de nos deux Meres, c'est-à-dire en 1672.]

l'ont obligée de dependre de la divine Providence, ne le fut point en celle-ci. Mais après s'être adressée à Dieu, pour lui demander sa conduite, elle se resolut de s'en aller avec toute sa compagnie à Pontoise ; & parce qu'il y avoit de la peste, elles les fit arrêter à *l'Aumône*, qui est le Fauxbourg de Pontoise, & leur fit prendre à toutes des eaux cordiales avant que d'y entrer. I. RELAT.

Ensuite elle fit ranger toutes ses Filles en bon ordre, les faisant marcher comme en procession, les Postulantes les premieres, les Novices après, & les sept Professes les dernieres avec elle. Mais desirant que les Religieuses n'entrassent point decouvertes dans la ville, & n'ayant point apporté de grands voiles pour se pouvoir voiler, elle s'avisa d'une plaisante invention, comme elle ne manquoit jamais d'en trouver, qui fut de prendre le bas de la robe d'étamine noire d'une Demoiselle Postulante de sa compagnie, qu'elle coupa sur elle tout autour de la ceinture, de sorte que la pauvre fille resta avec le corps noir de sa robe, & la jupe verte qu'elle avoit dessous. De cet habit dechiré par lez, elles se firent à toutes des voiles, & entrerent de cette sorte dans Pontoise, avec une modestie & une pieté qui causa de l'édification à tous ceux qui les virent, & qui ne pouvoient s'imaginer ce que signifioit cette procession si extraordinaire. Les uns crurent que c'étoit peut-être quelque nouvel établissement que ces Religieuses alloient faire dans Pontoise ; d'autres qui connoissoient la Mere & avoient ouï parler du retour de Madame d'Estrées, jugerent

I. RELAT. rent ce qui en étoit : mais tous les regardoient passer avec admiration.

On peut juger de la tranquillité d'esprit de la Mere & de ses Filles par celle d'une de sa compagnie, qui étoit sa Sœur Anne-Eugenie. Elle dit son chapelet tout le long du chemin, aussi paisiblement & devotement que si elle eût fait la procession dans le cloître de Port-Royal. On ne sait pas quelle étoit l'occupation interieure des autres ; tant y a, qu'elles marchoient toutes avec le même silence & la même modestie.

Etant arrivées à Pontoise, elles entrerent d'abord dans la premiere Eglise qu'elles rencontrerent, qui fut celle des Jesuites, où Monsieur le Grand Vicaire & M. Duval le Docteur, qui étoient fort amis de la Mere Angelique, la furent aussi-tôt trouver, & delibererent ensemble de ce qu'il y avoit à faire.

La nouvelle de cette arrivée de Madame de Port-Royal & de toutes ses Filles de Maubuisson, s'étant aussi-tôt repandue par la ville, les Carmelites envoyerent offrir de retirer toutes les Religieuses Professes, les Ursulines demanderent les onze Novices, & l'Hôtel-Dieu s'offrit de les recevoir toutes. Mais la Mere Angelique après les avoir très humblement remerciées & avoir deliberé sur la resolution qu'on devoit prendre, fut d'avis avec ces Messieurs, qu'il seroit plus avantageux d'accepter l'offre que lui faisoit Monsieur le Grand Vicaire, de leur ceder le Vicariat & de les y loger toutes ensembles, afin d'y être plus particulierement sous la protection de l'Evêque & y at-

attendre de quelle sorte les affaires se termi- I. RELAT.
neroient.

Avant de partir de cette Eglise, elles y dirent Vêpres toutes ensemble. Ensuite la Mere Angelique les fit ranger deux à deux pour marcher processionnellement comme elles avoient fait en arrivant. Le bruit s'étant deja repandu dans la ville qu'elles y étoient arrivées, presque tout le monde sortit dans les rues pour les voir passer, & la plûpart se mettoient à genoux pour marque du respect & de l'édification que leur donnoit un si saint & si nouveau spectacle. Elles arriverent à la Maison du grand Vicariat qu'elles trouverent fort capable de les loger toutes, & Monsieur le Grand Vicaire s'en étant retiré, la leur laissa libre. Il leur fit dresser une Chapelle, afin de leur faire dire la Messe. Plusieurs personnes charitables de la ville, eurent soin de leur côté de leur envoyer des lits & de la vaisselle; de sorte que dès ce premier jour, elles se trouverent meublées du necessaire. Deux personnes envoyerent aussi quelque aumône à la Mere Angelique, qui n'avoit pû prendre de l'argent en partant de Maubuisson. Sur cela elle disoit elle-même qu'elle avoit eu une joie sensible de se voir reduite en état de recevoir une aumône en vraie pauvre.

La providence de Dieu l'assista encore par une autre voie plus immediate: car cette pauvre fille de Maubuisson qui étoit demeurée dans les caves quand toutes les autres furent chassées, étant revenue le soir trouver la Mere Angelique à Pontoise, elle lui apporta une pistole qu'elle avoit trouvée

 sur

RELAT. sur une fenêtre de l'Abbaye, & la Mere Angelique la reçut comme de la main de Dieu, & nous a dit que ce petit secours lui fit grand bien.

A peine fut-elle dans cette maison, qu'elle pensoit deja à voir comment elle pourroit s'y mettre en clôture, & avisoit aux moyens d'y accommoder les lieux; ne sachant combien elles seroient obligées d'y demeurer, & prenant soin selon sa charité ordinaire, que ce changement ne pût faire de tort à tout son troupeau, sur lequel elle veilloit avec une sollicitude non pareille. Toutes ses Filles étoient deja si bien formées à la regularité, qu'en un moment elles se trouverent dans le grand Vicariat comme dans leur cloître, chacune se rangeant en la place qu'on lui avoit marquée, & y faisant ses exercices de pieté dans un recueillement & un silence admirable.

Le lendemain on leur dit la Messe dans la Chapelle, & la Mere Angelique y communia. Elles chanterent Vêpres, & quantité de monde les vint entendre. Elles firent ensuite l'oraison, chacun admirant la sagesse & la regularité de tant de jeunes Filles qui leur paroissoient comme des Anges, par leur modestie, & que tant de sujets de distraction ne retiroient point de l'esprit de mortification & de retraite, où elles avoient été élevées par les soins de la Mere Angelique.

Pendant qu'elles attendoient dans cette profonde tranquillité le secours de Dieu, on travailloit à Paris à leur en envoyer. Car ce pauvre portier de Maubuisson, que les

les gens de Madame d'Estrées avoient chassé I. RELAT. & blessé au bras, avoit pris de lui même la resolution de s'en aller à Paris *, avertir M. Arnauld de ce qui se passoit à l'Abbaye. Il ne le trouva pas; car comme on étoit en vacance, M. Arnauld avoit pris ce tems pour aller à Port-Royal, voir la Mere Agnès. Mais à son defaut, M. de Trie, son second fils, (qui est presentement Evêque d'Angers,) fit toute la même diligence qu'auroit pu faire Monsieur son pere. Il s'addressa à la Chambre des Vacations, & en obtint dès le lendemain un Arrêt pour enlever de nouveau Madame d'Estrées, & retablir la Mere Angelique. En même-tems, on eut un ordre du Roi, qui commandoit au Prevôt de l'Isle, nommé M. des Fontis, de se transporter incessamment à Maubuisson avec ses Archers, pour en enlever ladite Dame, & reconduire la Mere Angelique dans cette Abbaye, afin qu'elle en reprît le gouvernement.

Tout cela fut executé si promptement, qu'à cinq heures de ce même jour 11. Septembre, le Prevôt arriva avec deux cens cinquante Archers, & investit aussi-tôt toute l'Abbaye de Maubuisson, afin que personne ne pût échapper. Mais comme l'in-

* [On lit, dans une Relation de M. le Maître, que ce fût la Mere Angelique qui donna cet ordre au portier, ne pouvant écrire elle même ce qui se passoit.] Voyez ce qui est dit par la Mere Angelique elle-même au sujet de l'entrée de Madame d'Estrées, dans cette Relation qui est la I. de la II. Partie.

I. RELAT. justice est toujours timide, Madame d'Estrées qui apprehendoit avec sujet qu'on ne la laissât pas jouir long-tems de l'autorité qu'elle ne tenoit que par violence, avoit disposé des gens en sentinelle dans les tours de l'Abbaye, d'où l'on decouvre de deux lieues loin. Aussi-tôt qu'elle fut avertie qu'il paroissoit des compagnies qui venoient du côté de Paris, ne pensant qu'à se sauver au plutôt, elle changea d'habit avec une servante, & s'enfuit deguisée par une fausse porte du clos, dont elle avoit fait usage de son tems. Elle avoit été murée depuis qu'elle n'y étoit plus, mais elle l'avoit deja fait rouvrir, pensant bien qu'elle lui pourroit être utile. Tous les Gentils-hommes qui l'avoient accompagnée & qui jugeoient bien qu'il y alloit de leur tête, s'ils étoient arrêtés, prirent le même parti & cherchèrent leur sureté dans la fuite.

Il n'y eut que la confidente de Madame d'Estrées, savoir Madame de la Serre, qui n'eut pas le tems de se sauver. Mais elle prit soin de serrer sa cassette, où étoient ses papiers qu'elle n'avoit pu emporter; & elle crut les pouvoir mettre en sureté & sa personne aussi, en se cachant dans une armoire fort haute, pratiquée dans une voûte, dont l'entrée repondoit derriere une tapisserie, dans la chambre d'une Religieuse qui étoit d'intelligence avec elle. Elle monta en ce lieu par une échelle, & eut aussi soin d'y porter quelque provision de bouche en cas qu'il y fallût rester quelque tems; s'imaginant que si elle pouvoit échapper à la recherche que feroient les Gardes, elle pourroit,

roit, quand ils s'en seroient allés, trouver I. RELAT.
le moyen de se sauver.

Le Prevôt de l'Isle n'ayant plus trouvé dans la Maison les personnes qu'il avoit ordre d'y arrêter, laissa cent Archers pour garder l'Abbaye, pendant qu'il s'en alla avec le reste de sa compagnie, trouver la Mere Angelique. Il lui exposa sa commission, & lui dit ce qu'il venoit de faire à Maubuisson, pour commencer d'executer ses ordres; parce que le premier ordre du Roi, étoit d'arrêter Madame d'Estrées, s'il l'eût trouvée, & qu'ensuite le Roi lui avoit commandé de lui venir temoigner qu'il desiroit qu'elle retournât dans cette Abbaye, & en reprît le gouvernement: ce qu'il lui dit fort civilement, & par forme de prieres.

Il étoit près de dix heures du soir, quand le Prevôt arriva à Pontoise. Mais comme il étoit à propos de ne point perdre de tems, la Mere Angelique donna ordre à l'instant, que toutes ses Filles fussent prêtes à partir. La nuit n'en empêchoit pas, car elle fut changée en un grand jour, par la quantité de flambeaux que toute la ville, que la curiosité & la pieté avoient assemblée pour voir cet évenement nouveau, y apporta. Tous les Curés de la ville & tous les Ecclesiastiques s'y trouverent, & voulurent accompagner cette extraordinaire procession. Les trente Filles de la Mere Angelique y marchoient en ordre, deux à deux, & à côté d'elles, deux rangs d'Archers à cheval, qui portoient chacun un flambeau à la main & le mousquet sur l'épaule. La Mere Angelique marchoit après, & à côté d'elle, le Prevôt de l'Isle avec

I. Relat. un nombre de Gardes qui l'escortoient, parce qu'on craignoit, principalement pour sa personne, la violence de ces Gentils-hommes qui tenoient le parti de Madame d'Estrées, dont il y en avoit de fort insolens & de fort temeraires. Toute la ville les suivoit avec des lumieres, & l'on ne vit jamais une plus celebre procession que fut celle-là, par la nouveauté & la pieté des personnes qui y servoient de spectacle aux autres. Elle marcha dans cet ordre depuis Pontoise jusqu'à Maubuisson, où la Mere Angelique rentra avec toutes ses Filles, & tous les Archers garderent la Maison dedans & dehors toute la nuit, parce qu'on n'étoit pas encore en assurance que les gens de Madame d'Estrées ne s'y fussent cachés. La Mere Angelique & ses Filles veillerent cette nuit, & elle eut soin que toutes fussent retirées en bon ordre, sinon qu'il fallut qu'une partie des filles passât la nuit dans la cuisine, à apprêter le manger à tous ces Gardes, mais avec tant de modestie & de silence, que cela même étoit très édifiant.

Les Archers après avoir cherché par tout sans rien trouver, s'étoient postés en divers endroits de la Maison, pour observer s'ils ne decouvriroient rien. Ceux qui gardoient le dortoir entendirent sur le matin quelque personne qui se mouchoit, comme si elle eût pleuré. Ils firent donc une nouvelle recherche dans les chambres du dortoir sans y rien trouver; & jugeant bien neanmoins que la voix qu'ils avoient entendue venoit de là, ils se mirent à sonder tous les murs, & par là ils decouvrirent cet-

cette armoire où s'étoit cachée Madame de la Serre, & dont l'entrée étoit si difficile qu'elle les auroit aisément renversés, s'ils avoient voulu y monter pour la faire descendre; à quoi ils essayerent. Mais pour avoir plutôt fait & la contraindre de venir d'elle-même, ils la menacerent de lui tirer un coup de fusil si elle ne descendoit tout à l'heure, le lui commandant de la part du Roi. Il fallut qu'elle obéit, & ils se saisirent de sa personne & des papiers de Madame d'Estrées qui furent trouvés avec elle. Le Prevôt la fit enfermer jusqu'à ce qu'on eût ordre du General de Cîteaux, où on la feroit conduire, parce que la Cour n'avoit pas pu ordonner de cela. Au bout de deux jours, le Prevôt voyant qu'il n'y plus avoit rien à faire, & qu'assurément tous les gens de Madame d'Estrées s'étoient retirés, prit congé de la Mere Angelique, & s'en retourna à Paris avec sa compagnie, excepté qu'il laissa cinquante Archers pour faire la garde autour de l'Abbaye, parce que la Mere Angelique ne pouvoit être en sureté à cause des insolences que faisoient à toute heure les gens de Madame d'Estrées qui étoient de la Noblesse du pays. Ils tiroient nuit & jour jusques dans ses fenêtres; & sa vie n'auroit pas été en assurance, si on n'avoit donné ordre d'écarter ces gens-là. Les Gardes furent six mois à Maubuisson, & peu à peu ils écarterent ces insolens. I. RELAT.

Mais quoiqu'on n'eût pas encore sujet de s'y fier beaucoup, la Mere Angelique ne put souffrir qu'on la gardât davantage, se confiant beaucoup plus au secours de Dieu qu'en

I. RELAT. celui des hommes ; & elle obtint avec peine de M. Arnauld son pere, à qui sa conservation étoit precieuse, que l'on retireroit ces Gardes qui faisoient même une grande depense à l'Abbaye, quoique le Roi payât leur nourriture. Depuis qu'ils n'y furent plus, on fut encore long-tems obligé de prendre plusieurs precautions pour garder la Mere Angelique. Il falloit fermer les fenêtres par où elle passoit, & observer ceux qui s'approchoient de l'Abbaye, parce qu'il y en venoit encore avec de mauvais desseins. Mais quand Madame d'Estrées eût été decouverte & renfermée de nouveau aux Filles Penitentes, tout cela cessa, & la Mere Angelique demeura en paix, & continua à s'occuper au reglement de cette Abbaye.

Madame de la Serre & une autre confidente de Madame d'Estrées, nommée Madame de Ricarville, furent enlevées de Maubuisson par ordre de M. de Citeaux, & renfermées dans d'autres Couvents de l'Ordre. On verra ailleurs * ce qui leur arriva depuis, & comment Dieu les convertit.

LXVI. Quelle fut la fin de Mad. d'Estrées. Ses desordres.

Pour Madame d'Estrées, elle fut diverses fois renfermée & s'échapa plusieurs fois. Elle fut même quelque tems prisonniere au Châtelet, où le celebre Pere Bernard contoit qu'il l'avoit vue dans un état bien deplorable. Car il la trouva un jour dans le lit, une

* Dans l'histoire de la Mere Marie des Anges Suireau Religieuse de Port-Royal, qui fut depuis Abbesse de Maubuisson pendant vingt-deux ans. On l'a imprimée en partie à Paris en 1737.

une bouteille de vin & des saucisses auprès d'elle, tous ses malheurs ne l'ayant point fait penser à entrer dans la penitence. Elle passa toute sa vie à plaider pour rentrer dans son Abbaye, qui lui payoit douze cens livres de pension, qui ne la mettoient gueres à son aise, parce qu'elle les consumoit en frais de procès. Elle mourut enfin dans une petite Maison, d'un Fauxbourg de Paris, fort miserable. On n'en a rien su de particulier, sinon que la Mere Marie des Anges qui étoit deja Abbesse de Maubuisson, il y avoit treize ou quatorze ans, eut soin de faire retirer ses papiers, parce qu'elle avoit detourné plusieurs titres de l'Abbaye; & elle trouva dans sa cassette quelques Livres de devotion, d'où elle voulut prendre sujet d'esperer que peut-être cette pauvre Dame avoit pensé à elle, parce qu'en toute sa vie elle n'avoit jamais ouvert un Livre de pieté avant cela. I. RELAT.

Je n'ai osé marquer ci-devant qu'elle étoit l'horreur de sa vie. Cependant je doute s'il ne falloit point dire en general ce qui en peut donner l'idée. Il n'y aura qu'à le supprimer, si on le juge inutile. C'est assez dire que de remarquer que son abandonnement étoit tel que Madame Gabrielle sa sœur lui en faisoit assez souvent des remontrances, & qu'elle pouvoit passer pour avoir encore de l'honneur en comparaison de Madame d'Estrées. On dit qu'elle avoit douze enfans, dont elle avoit quatre grandes filles auprès d'elle, qui passoient pour ses Demoiselles. Et quand la Mere Angelique y fut petite fille, n'ayant pour lors que neuf ans,

I. RELAT. ans, elle jouoit ordinairement à la chambre de Madame avec une autre petite creature, qu'elle élevoit avec elle. Comme ses filles n'étoient pas toutes de même condition, elle les traitoit différemment : l'une d'elles qui étoit fille d'un Seigneur de qualité & la plus jeune, étoit élevée dans l'Abbaye en personne de qualité, & Madame la destinoit à être sa Coadjutrice. Quand elle eut été enlevée de Maubuisson, les Religieuses garderent encore quelques années cette petite fille ; mais ensuite son pere la retira de là ; lorsqu'il vit qu'il n'y avoit plus rien à esperer pour elle.

LXVII. Conversion de la plus jeune fille de M. Arnauld, qui depuis vint à P. R.

Nous avons vu ci-devant comme la Mere Angelique avoit deja offert à Dieu trois de ses sœurs pour être Religieuses avec elle. Il n'en restoit plus que deux dans le monde, l'aînée & la plus jeune de toutes. L'aînée (Madame le Maître) ne pouvoit pas la suivre alors, étant engagée dans le mariage ; mais la providence de Dieu l'y acheminoit deja, par les afflictions qu'elle y eut à souffrir, qui la detacherent entierement du monde. Dès le tems même que la Mere Angelique alla à Maubuisson en 1618. elle étoit deja separée par Arrêt de la Cour d'avec son mari, & demeuroit avec ses enfans chez M. Arnauld son pere. Il lui restoit encore dans le monde une petite sœur Magdeleine, qui en ce tems-là n'avoit pas encore dix ans. Le pere & la mere l'aimoient tendrement, tant parce qu'elle étoit la derniere & la seule fille, qu'à cause qu'elle leur avoit couté plus de peine & causé plus d'inquietudes que les autres, car Madame Arnauld

nauld avoit été très malade aux deux couches precedentes, dont les enfans n'avoient pas vecu, & elle étoit encore accouchée avant terme de celle-ci, qui vint au monde à sept mois & demi; de sorte que cet enfant étoit alors si foible qu'on ne la put pas porter à l'Eglise, & qu'il la fallut baptiser dans le logis, croyant qu'elle dût mourir aussitôt. Cependant elle vecut, & fut élevée avec tant de soin, qu'elle devint aussi forte & aussi puissante que pas une autre.

Le dessein de M. Arnauld étoit de reserver cette cadette pour le monde. Elle avoit beaucoup d'avantage pour cela. C'étoit une fort belle fille, d'une humeur gaie & enjouée, qui la rendoit le divertissement de toute la famille. La Mere Angelique qui n'a jamais su faire de partage entre Dieu & le monde, avoit une extrême envie d'arracher cette petite proie au demon, avant qu'il l'eût encore pu corrompre. Mais elle n'y pouvoit en rien contribuer que par ses prieres; car elle l'eût demandée inutilement à M. Arnauld, qui n'avoit plus que ce divertissement; outre que l'enfant avoit beaucoup d'éloignement pour la Religion.

Il arriva dans le tems de cette premiere année que la Mere Angelique demeura à Maubuisson, que Madame Arnauld sa mere, l'ayant été voir, avoit mené avec elle une fille de chambre qui avoit envie d'être Religieuse, & qui n'en avoit pourtant rien temoigné. Elle se declara à la Mere Angelique, & lui fit de grandes instances pour obtenir qu'elle lui donnât place à Maubuisson. La Mere Angelique sachant que c'étoit

toit

4. RELAT. toit une bonne fille, espera que puisqu'elle aimoit la Religion, elle pourroit être utile à sa petite sœur qu'elle servoit, pour lui en ôter peu à peu l'éloignement ; & ainsi elle n'eut pas envie de la recevoir si-tôt. Mais comme cette pauvre fille pleuroit, & lui faisoit de grandes instances, la Mere Angelique lui dit : „ Allez ma fille, pleurez au-„ près de Dieu, & le priez bien qu'il fasse „ la grace à ma sœur Madelon de vou-„ loir être Religieuse, alors je vous pro-„ mets que je vous recevrai avec elle. ". Cette fille fort consolée de cette bonne parole, se retira dans le dessein de bien prier Dieu, comme la Mere le lui avoit dit, puisque son bonheur étoit attaché à cette condition. Il y a apparence qu'elle le fit avec une grande foi, puisque dès la nuit même elle fut exaucée.

Elle étoit comme j'ai dit à Maubuisson où elle coucha cette nuit, & la petite Arnauld étoit à Andilly avec Madame le Maître sa sœur, qui la faisoit coucher auprès d'elle. La nuit cet enfant se reveilla & appella Madame le Maître, pour lui dire qu'elle vouloit être Religieuse. Elle assez surprise d'entendre cette nouvelle à telle heure, lui dit qu'elles auroient plus de tems de s'en entretenir le lendemain. La petite lui voulut dire tout à l'heure d'où lui venoit ce changement, & cette resolution si prompte. Elle lui conta donc qu'elle venoit de voir en songe Sainte Magdeleine sa Patrone, dans le fond d'un desert tout plein d'épines, & qu'elle lui avoit tendu la main, qu'elle avoit fort blanche & fort belle, & lui avoit fait

signe

signe de venir à elle, & que quand elle s'en I. RELAT.
étoit approchée, elle lui avoit montré un habit blanc de Religieuse qu'elle tenoit d'une main, & que de l'autre elle lui avoit presenté du beurre, pour marquer la nourriture des Religieuses qui ont embrassé l'abstinence de la viande; qu'ainsi elle avoit bien entendu que cela vouloit dire que Sainte Magdeleine l'appelloit à Port-Royal avec ses sœurs, & qu'elle y vouloit être Religieuse. Madame le Maître, à ce discours, voulut rire avec la petite fille, & lui dit que quand elle auroit dormi, elle verroit mieux ce qu'elle auroit à faire, & que sa resolution étoit encore bien jeune, qu'on en jugeroit par la perseverance. Mais elle lui repondit avec fermeté: „ Vous verrez, ma „ sœur, ce qui en sera. Il est vrai que ma „ resolution est bien nouvelle, & d'un mo„ ment: mais tantôt elle aura des heures, „ & puis des jours, ensuite des semaines, „ des mois; & les années enfin feront voir „ que je dis vrai."

Le lendemain ce fut un grand sujet d'entretien, car la petite fille parloit le même langage à tout le monde. Ce jour même Madame Arnauld revint de Maubuisson à Andilly, & la premiere nouvelle dont on la salua, fut le changement inopiné de Madelon, qui jusques là avoit toujours été prête à être mariée, mais qui pour lors ne parloit plus que d'être Religieuse. On en rioit: mais Madame Arnauld qui savoit ce qui s'étoit passé, regarda cela plus serieusement, & fut étonnée que l'effet eut sitôt suivi le desir de la Mere Angelique & les prieres de cet-

I. Relat. cette bonne fille, qui obtint en effet ce qu'elle avoit esperé. Car elle entra à Port-Royal avec sa petite Maîtresse, quelque tems après la mort de M. Arnauld, qui arriva l'année suivante; & elle y a été Religieuse, sous le nom de Sœur Antoinette de Sainte Eulalie.

La petite Arnauld demeura dans le monde, deux ans depuis qu'elle eût pris la resolution d'être Religieuse. Elle y fut autant caressée que jamais; mais rien n'ébranla sa volonté, & elle fit voir comme elle l'avoit promis, par une perseverance de plusieurs mois & de plusieurs années, qu'un si prompt changement n'étoit pas venu de la legereté d'un enfant, mais de la puissance de l'esprit de Dieu. Elle se nomma, en Religion, Sœur Magdeleine de Sainte Christine. Elle prit l'habit avec une fort grande ferveur en 1624. à l'âge de quinze ans, & passa de même son Noviciat. Elle fit Profession l'année suivante (1625.) la Communauté étant deja transferée en la Maison de Paris.

Mais il faut faire voir à son sujet, comme la charité de la Mere Angelique, qui avoit le même principe que celle des Saints, produisoit aussi dans les occasions les mêmes effets de grace dans les ames Car cette jeune Religieuse ayant commencé à se relâcher, & s'accoutumant à n'obéir plus avec simplicité, mais à contredire & à raisonner sur ce qu'on lui disoit, la Mere la souffrit quelque tems. Elle vit ensuite que sa patience ne produisoit pas le bon effet qu'elle souhaitoit, & que de jour en jour

elle

elle prenoit un air de suffisance & d'élevation, qui avoit besoin d'être reprimé. Son zele s'enflamma, & elle crut qu'il falloit chasser un demon d'orgueil par la confusion. Elle fit donc une serieuse reprimande à sa petite sœur & l'accompagna de deux soufflets. Mais comme ce fut la charité qui la frappa, ce fut elle aussi qui la guerit à l'instant; & dès ce moment, comme si on eût vu le diable s'enfuir, de même qu'il est rapporté dans la vie de Saint Benoît sur une rencontre semblable, ce fut un si grand changement que celui qui parut en cette fille, qu'elle a toujours conservé depuis & jusqu'à sa mort *, un caractere de simplicité, d'humilité & de soumission, qui la faisoit discerner, & qui paroissoit en elle un don particulier de Dieu.

LXVIII. Pieuse mort de M. Arnauld le pere.

La Mere Angelique, qui n'aimoit que les ames, & que Dieu avoit choisie pour être l'instrument du salut d'un si grand nombre, & principalement dans sa famille, étoit occupée sans cesse du desir de voir M. Arnauld son pere plus degagé des affaires du monde, pour ne s'appliquer qu'à celle qui seule est necessaire. Elle le demandoit à Dieu sans cesse, & ses prieres porterent à la fin un fruit de grace, qui pour avoir été plus tardif, n'a pas laissé de donner de grandes esperances qu'il étoit arrivé à sa maturité, par la misericorde de Dieu, qui n'a pas besoin de tems pour agir & qui peut faire tout en un moment.

M. Ar-

* Elle est morte à Paris le 3. Fevrier 1649. On trouvera l'Abregé de sa Vie dans la III. Partie, VI. Relation.

I. RELAT. M. Arnauld demeura malade à la fin de Novembre 1619. d'ume hydropisie de poitrine. La nouvelle qui en fut portée à Port-Royal & à Maubuisson, y mit toutes les personnes qui le connoissoient, dans une profonde douleur. Car il étoit comme le pere commun de Port-Royal, & il avoit une bonté si extraordinaire, qu'on ne le pouvoit connoître sans l'aimer. Mais surtout, il ne fut jamais un pere si tendre pour ses enfans; & parce que les siens tenoient de son bon naturel, on ne sauroit s'imaginer quelle étoit l'apprehension & l'affliction de ses filles. La Mere Angelique que son temperamment plus vif rendoit encore plus sensible, ne perdoit point de vue, ni le jour ni la nuit, ce cher pere, demandant à Dieu encore beaucoup plus son salut que sa santé. Elle nous a dit quelquefois, que pendant toute cette maladie, qui dura trente jours, elle ne put presque prendre de repos; qu'elle se reveilloit souvent la nuit en disant sans cesse, *Salvum fac servum tuum*, [Seigneur, sauvez votre serviteur;] & qu'autant de fois ma Sœur Isabelle-Agnès de Châteauneuf, qui couchoit auprès d'elle, n'avoit jamais manqué d'être aussi-tôt prête à lui repondre, *Deus meus sperantem in te*, [qui espere en vous, ô mon Dieu:] dont elle avoit conservé toute sa vie envers elle une grande reconnoissance, comme aussi c'étoit la marque d'une merveilleuse affection. Mais cela n'étoit pas extraordinaire aux Filles de cette incomparable Mere. Comme personne n'aimoit comme elle, aussi personne n'étoit tant aimée. Tant de prieres & de larmes, mon-

monterent sans doute jusqu'à Dieu. Les sentimens de penitence & de charité qu'il mit dans le cœur de M. Arnauld, en furent des fruits. On ne peut mieux exprimer quels ils furent, qu'en transcrivant ici une petite Relation qui en fut écrite dès-lors dont la copie nous est demeurée *. La voici: I. RELAT.

[Le Mardi 17. Decembre l'an 1619. à deux heures après midi M. Arnauld appella M. d'Andilly, & adressant sa parole au Pere Abbert Capucin, qui avoit été continuellement auprès de lui, depuis dix ou onze heures du matin que le Pere Joseph en étoit parti, il lui dit: " Mon Pere, j'ai demandé „ à M. Moreau, l'un de mes Medecins, „ s'il pouvoit juger à peu près, par les re„gles de son art, combien de tems je du„rerois encore. Il m'a repondu qu'il n'y „ connoissoit rien davantage qu'hier, & que „ cela étoit incertain. Et d'autant que Dieu „ m'a fait la grace d'avoir horreur de mes „ pechés & de l'extrême ingratitude dont „ j'ai usé toute ma vie, à reconnoître les „ bienfaits infinis dont je lui suis redevable, „ je crois fermement que par son immense „ bonté, il me pardonnera mes offenses & „ me recevra dans son Paradis: sur quoi „ j'attens avec une resignation absolue à sa „ volonté, l'heure qu'il lui plaira me retirer „ de ce monde, pour me faire changer les „ miseres de la terre avec la bienheureuse „ felicité du ciel. Mais parce qu'il faut „ combatre jusqu'au dernier soupir, afin „ que notre foi ne defaille pas, à cause

„ qu'en

* [On l'avoit intitulée, *Vœu de M. Arnauld*]

I. RELAT. „ qu'en ces dernieres heures si importantes
„ le diable redouble ses efforts & ses tentations pour nous perdre, & que l'un des
„ principaux moyens dont il se sert est de
„ nous remettre devant les yeux les choses
„ du monde & particulierement celles où
„ notre condition nous attache davantage,
„ afin de detourner notre esprit du desir de
„ jouir éternellement de la presence de son
„ Dieu, desir ardent, desir violent, desir
„ qui nous doit enflammer d'amour & de
„ joie; j'ai resolu, mon Pere, de faire presentement un vœu qui me detache pour
„ jamais, de toutes les affections qui me
„ pourroient divertir de la pensée de mon
„ salut, & me renouveller le souvenir soit
„ des biens de la terre ou des occupations
„ auxquelles je me suis le plus adonné en ma
„ condition, afin d'ôter à cet ennemi commun de tous les hommes, les moyens de
„ me tenter & de me seduire. C'est pourquoi, mon Pere, au cas que vous l'approuviez, ne le voulant pas faire autrement, je fais vœu à Dieu, entre vos
„ mains & celles de mon fils, que s'il advient que sa divine bonté veuille prolonger encore mes jours ici bas, (ce que je
„ ne desire point,) soit pour quelques mois
„ ou quelques années, tant qu'il lui plaira,
„ je me depouille presentement de tous mes
„ biens generalement, tant meubles qu'immeubles, reconnoissant que j'en ai si mal
„ usé que je suis du tout indigne de les posseder. Et d'autant que je sai que ma femme & mon fils sont bien plus charitables
„ que moi, je leur en laisse la disposition

„ en-

„ entiere, sans me vouloir même enquerir I. RELAT.
„ des choses en quoi ils l'employeront, &
„ recevrai un contentement extrême de les
„ voir ainsi dispofer de tout; ne croyant
„ pas, mon Pere, (ce qu'il dit en riant &
„ regardant le Pere Abbert) que la douceur
„ que j'éprouverai en cela soit desagreable
„ à Jesus. Je me reserve seulement pour
„ moi quelques-uns de mes Livres, mais
„ fort peu, & sur ce que je pourrai gagner
„ en mes consultations, autant qu'il me se-
„ ra necessaire pour mes alimens, & enco-
„ re cela fort mediocrement & fort simple-
„ ment. Je proteste devant Dieu, que je
„ ne donnerai jamais de conseils qui ne
„ soient très justes, & que mes avis ne ser-
„ viront point aux grands & aux puissans,
„ pour opprimer les petits & les foibles :
„ mais mon occupation, aux heures que
„ j'employerai aux affaires, sera de faire des
„ arbitrages pour accorder le plus de diffe-
„ rends qu'il me sera possible. Au surplus
„ je veux (si la volonté de Dieu, ainsi que
„ j'ai dit, est que je demeure dans le mon-
„ de,) changer mon nom, & que celui
„ que je porterai desormais, soit *René*, d'au-
„ tant que j'espere avec sa grace, de mou-
„ rir à mes iniquités passées, & de renaître
„ en son amour & en sa grace; desirant
„ que pour cette occasion, ma vie soit mar-
„ quée d'une pierre noire, & que celle que
„ je passerai desormais le soit d'une pierre
„ blanche, étant resolu moyennant l'assi-
„ stance de mon Sauveur, de mener une
„ vie toute dissemblable. J'entends aussi,
„ que si durant ma maladie, ma femme &

I. RELAT. „ mon fils aîné, ont pris quelque resolution
„ sur ce qu'ils auront à faire après ma mort,
„ comme de vendre cette Maison ou choses
„ semblables, il soit executé moi vivant,
„ tout de même que si je fusse decedé."]

Il n'y eût que la grace extraordinaire de Jesus-Christ, qui fut capable de moderer dans le cœur de ses saintes Filles le ressentiment qu'elles eurent de la mort d'un si bon Pere. Elle arriva onze jours après ce qui est rapporté dans cette petite Relation, savoir le 29. Decembre 1619. Il étoit âgé de soixante ans.

LXIX. La M. Angelique va à P. R. faire prendre possession de la Coadjutorerie à la M. Agnès.

Les Bulles de la Coadjutorerie de Port-Royal ayant été obtenues l'année 1620. la Mere Angelique fut exprès à Port-Royal, pour faire prendre possession à la Mere Agnès. Il avoit été besoin de la preparer à accepter cette charge, dont elle avoit un éloignement égal à son humilité; & le bienheureux Evêque de Geneve avoit été exprès à Port-Royal, dès l'année precedente. Cela n'empêcha pas que quand le tems fut arrivé, elle n'eût encore beaucoup de peine à s'y soumettre. Elle voyoit avec un ressentiment qui ne blessoit point le respect & l'amitié qu'elle avoit pour la Mere Angelique, qu'elle, qui ne pensoit qu'au moyen de se decharger, la voulût accabler d'un fardeau dont la pesanteur lui étoit redoutable. Il étoit vrai que la Mere Angelique avoit autre chose dans l'esprit; & elle se rejouissoit d'autant plus de voir sa sœur Coadjutrice, qu'elle se promettoit de la faire bientôt Abbesse. La Mere Agnès prit donc possession solemnellement, selon toutes les for-

formes, avec la joie de toute la Maison. I. RELAT.
Mais il arriva une chose, qui fut regardée comme un heureux presage. Car comme c'est une des ceremonies qui s'observent, que la Coadjutrice doit ouvrir les Livres du Chœur, aussi-bien que sonner les cloches, en ouvrant l'Antiphonaire, elle rencontra d'abord cette Antienne: *Isti sunt duæ olivæ & duo candelabra lucentia ante Dominum.* [Ce sont deux oliviers & deux chandeliers qui brulent devant le Seigneur.] Il n'étoit pas mal aisé d'appliquer ces paroles à un favorable pronostique de la future fecondité & de la grande lumiere de ces deux sœurs, que Dieu unissoit en ce jour dans un emploi qui devoit les rendre Meres & conductrices de tant de Filles. Ce ne fut pas cela neanmoins qui frappa les yeux de la Mere Agnès: son humilité les lui fermoit pour ne pas voir ce qu'il y pouvoit avoir d'éclatant pour elle dans cette prediction, mais bien ce qui lui étoit utile. C'est pourquoi dans le moment, elle dit à la Mere Angelique: DUÆ OLIVÆ, *ma Sœur, nous serons deux;* repondant par là, au dessein qu'avoit la Mere Angelique, de quitter l'Abbaye & de la laisser seule. En effet l'évenement a repondu à ses esperances, Dieu n'ayant point permis que rien ait pu separer ce que lui-même avoit uni; & la Mere Angelique, qui a toujours réussi dans tout ce qu'elle a entrepris par le mouvement de sa foi, n'a trouvé des oppositions invincibles qu'à ce seul dessein, qui étoit celui où elle s'étoit plus appliquée qu'à pas un autre, pendant beaucoup d'années.

I. Relat. Elle laissa aussi-tôt la Mere Agnès exercer sa nouvelle autorité; & elle étoit digne de commander, parce qu'elle avoit appris à obéir. La Mere Angelique qui avoit été obligée de l'employer de si bonne heure à avoir soin des autres, ne s'étoit pas moins appliquée pour cela à l'exercer elle-même dans la mortification & l'obéissance, qu'elle devoit apprendre à celles qu'elle conduisoit. Elle étoit la premiere par-tout, dans les travaux communs; & elle ne se dispensoit d'aucune des humiliations qu'elle auroit exigées des dernieres Novices. Il y avoit peut-être cette difference entre elles, qu'ayant plus d'amour, elle avoit moins de peine; & que l'ardeur de sa pieté lui donnoit de la joie, où les autres auroient eu de la repugnance.

Un exemple dans un petit sujet, pourra être une assez grande preuve de ce que je dis. Il arriva un jour que la Mere Agnès ayant soin d'entretenir la lampe du Chœur, repandit par accident la cruche d'huile qu'elle portoit, sur sa robe & sur les degrés de l'Eglise. Une autre auroit pu d'abord se troubler un peu, mais son application interieure, au lieu d'être interrompue par ce premier mouvement, ne lui fournit point d'autre pensée, que de se souvenir de ces paroles, *Oleum effusum nomen tuum*, qui furent les premieres qui se presenterent à son esprit accoutumé à ne voir dans les choses visibles qu'un seul objet invisible, mais toujours present à son cœur. Elle fit neanmoins ensuite tout ce qu'elle put pour remedier à ce desordre, & reparer sa faute en l'allant accuser à la Mere Angelique, qui ne

ne voulant pas perdre l'occasion de faire brûler davantage la lampe de la Mere Agnès, par la perte de cette huile, l'obligea de porter sa robe telle qu'elle étoit, aussi longtems qu'elle l'eût eu sans cela, c'est-à-dire jusqu'au tems qu'on en changeoit à tout le monde; sachant fort bien que les sens de la Mere Agnès, qui étoit extrêmement propre, seroient plus mortifiés de cela que d'une penitence plus austere. En effet, ce lui fut un exercice de vertu durant quelques mois, de voir cette difformité tout le jour, & de sentir cette mauvaise odeur toute la nuit, quand elle étoit couchée avec cet habit, qui en s'échauffant rendoit encore l'huile de plus mauvaise odeur. Mais son cœur s'engraissoit des delices de la mortification; & elle n'a donné depuis aux autres que de son abondance, quand elle s'est appliquée à élever les ames, & principalement les Novices, dans la pratique de cette vertu. I. RELAT.

LXX. Mort de S. François de Sales. La M. Angel. connoit M. de S. Cyran.

Avant que de parler de ce que fit la Mere Angelique, pour se procurer d'être déchargée du gouvernement de l'Abbaye de Maubuisson, il faut remarquer selon la suite des années, que ce fut à la fin de l'an 1622. (le 28. Decembre) que mourut le saint Evêque de Genêve *, en qui elle perdoit toute la conduite qu'elle avoit sur la terre, parce que, depuis qu'elle l'avoit connu, elle prenoit sa direction par Lettres sur tou-

I 3 tes

* Il mourut à Lion. Trois jours avant sa mort, il reçut avec grande joie & tendresse M. d'Andilly qui se trouva en la même ville. Sur quoi l'on peut voir ce que M. d'Andilly rapporte dans ses Memoires, p. 182. de la I. Partie.

I. RELAT. tes choses. Elle n'avoit plus alors aucun de ses anciens Directeurs, qui l'avoient aidée dans le commencement. Mais nous avons remarqué depuis, que la providence de Dieu qui veilloit toujours sur elle, comme elle ne s'appuyoit qu'en lui, lui avoit deja preparé une autre conduite & un autre pere de son ame, en lui retirant celui-là. Car deux ans auparavant Dieu donna à M. d'Andilly, qui étoit pour lors à Poitiers, la connoissance de M. l'Abbé de S. Cyran *, par le moyen de M. l'Evêque d'Aire frere de M. Bouthillier, son intime ami. Et la Mere Angelique connut aussi bientôt ce pieux & savant Abbé comme nous le dirons: mais elle ne recueillit pas si-tôt le fruit de cette premiere semence de grace & de lumiere, que Dieu mettoit à part pour son heritage, & qui a produit une si grande moisson, non seulement pour elle, mais pour toute l'Eglise.

LXXI. La M. Angeliq. refuse l'Abbaye de Maubuisson, qu'elle fait donner à Madame de Soissons.

La Mere Angelique ayant écrit elle-même dans sa Relation † que l'on peut voir, tout ce que nous savons de ce qui se passa à sa sortie de Maubuisson, il seroit superflu de le repeter ici; & il suffit d'ajouter quelque particularité, qu'elle a omise. Car elle ne dit pas qu'on pensa à elle comme on nous l'a assuré, pour lui donner l'Abbaye de Maubuisson; mais qu'elle la refusa, étant bien plutôt dans le dessein de quitter la sienne, que d'en accepter une aussi grande & aussi ri-

* On peut voir dans les Memoires de M. d'Andilly (I. Partie p. 148.) comment cette connoissance se fit.

† II. Relat. n. 28.

riche que celle de Maubuisson. Car ces deux qualités que les autres y estiment, étoient ce qui lui en auroit donné plus d'éloignement. Elle fit donc entendre aux personnes qui avoient eu cette pensée, qu'on auroit du plutôt jetter les yeux sur une personne de grande condition, qui pût avoir de l'appui pour se maintenir dans cette place, contre les pretentions de Madame d'Estrées qui plaidoit toujours pour y rentrer; & on dit que ce fut elle qui donna la vue de Madame de Soissons, Fille naturelle de M. le Comte de Soissons, qui étoit Religieuse à Fontevrault, en estime de grande vertu & regularité. I. RELAT.

Quand cette Dame fut venue à Maubuisson, la Mere Angelique s'étudia tant qu'elle put à gagner son esprit, afin de la porter à embrasser le dessein d'y maintenir le commencement de reforme qu'elle y avoit établi avec tant de soin & de peine. En effet Madame de Soissons eut d'abord pour elle une estime & une affection très grande; mais comme c'étoit un esprit facile, une Religieuse qu'elle avoit auprès d'elle, nommée Madame Bigot, qui la possedoit beaucoup & qui n'étoit point portée à la reforme, travailla si adroitemeut à la desunir d'avec la Mere Angelique, qu'elle y réussit. Et quoiqu'elles vecussent respectueusement l'une avec l'autre, c'étoit froidement de la part de Madame de Soissons, quoi que pût faire la Mere Angelique pour fondre cette glace par l'ardeur de sa charité. Elle eut une occasion favorable de la lui temoigner: car Madame de Soissons étant devenue fort ma-

I. Relat. malade de la petite verole, la Mere Angelique s'enferma avec elle, & lui voulut servir de garde, jour & nuit, lui rendant toutes sortes de services, jusques là qu'elle même prit ce mal contagieux. Elle en fut très malade, mais sur tout il lui vint un mal d'œil insupportable, qui la fit souffrir plus qu'on ne se peut imaginer. Les Medecins ne doutoient point du tout qu'elle ne dût perdre l'œil, & ils pensoient à des remedes propres à faire par avance ce qu'ils assûroient qui arriveroit à la fin; voulant pour ôter la douleur, faire mourir la partie. Mais Dieu la guerit miraculeusement. Je me souviens assurément de cela, mais j'ai oublié tout à fait de quelle maniere ce fut; & je ne trouve plus personne qui le sache, car j'écris depuis la mort de la Mere Agnés *.

LXXII. La M. Angeliq. revient à P.R. avec XXX. Filles de Maubuisson.

Pendant cinq ans que la Mere Angelique fut à Maubuisson, elle y reçut trente-deux Filles, en qui elle n'eut égard qu'à la vocation & à la vertu, non au bien. Car toutes ensembles n'avoient apporté que cinq-cens livres de pension, c'est-à-dire, deux ou trois d'entre elles, les autres n'ayant rien donné du tout, quoiqu'il y eût des Filles de condition, mais pauvres, auxquelles on ne demanda rien. Elle en reçut dix à la Profession. Mais l'une d'elles qui étoit la Fille de M. de Bonneuil, n'étoit pas pour demeurer à Maubuisson, & faisoit Profession pour Port-Royal; de sorte qu'elle fit vœu d'obéissance à la Mere Angelique. Les autres ne firent Profession qu'avec une grande dou-

* C'est à dire depuis 1671.

douleur, car on avoit eu bien de la peine I. RELAT. à leur persuader d'achever ce qu'elles avoient commencé & de ne point differer leur Profession, parce qu'on voyoit deja bien que la Mere Angelique ne devant pas encore demeurer long-tems en cette Abbaye, les choses n'étoient gueres établies pour s'assurer qu'elles subsistassent sous une nouvelle Abbesse. La Mere Angelique ne put jamais les y faire resoudre qu'en leur faisant esperer que, si les choses n'alloient pas bien à Maubuisson, elle les recevroit à Port-Royal.

En effet, lorsqu'elle fut prête à les quitter, il lui fut impossible de refuser à leurs larmes, de leur permettre de la suivre, parce qu'on voyoit deja bien que la nouvelle Abbesse ne feroit pas grand' chose pour maintenir la reforme. On sollicita donc fort, mais secrettement, la permission du General de Cîteaux, pour ces neuf Professes; parce qu'on savoit bien que Madame de Soissons s'y opposeroit, si elle en étoit avertie. De leur côté, elles faisoient leurs petits preparatifs & leurs paquets, sans qu'on s'en apperçût; de sorte que quand leur obedience arriva, Madame de Soissons n'en avoit pas eu le moindre soupçon, & elle en fut extraordinairement surprise & mal contente. Elle a eu même toute sa vie de la peine à le pardonner à la Mere Angelique, qui n'avoit d'autre part à cela que celle d'une extraordinaire charité.

Il faut encore voir en cet endroit la suite de sa Relation *, car elle y rapporte de quelle sorte elle écrivit à Port-Royal & la

* II. Relat. n. 28.

I. RELAT. la reponse qu'elle reçut de la Mere Agnès au nom de toute la Communauté, qui embrassa avec la joie que donne le Saint Esprit, la proposition de recevoir ces trente Filles, pour leur faire part de leur pauvreté & s'en enrichir de plus en plus avec elles. Nous n'avons pu retrouver cette Lettre qui eût été belle à inserer ici.

La Mere Angelique étant obligée de s'arrêter à Paris, en retournant à Port-Royal, envoya devant elle ses trente Filles; & par sa prevoyance ordinaire, craignant que leur abord ne fût un sujet de dissipation dans Port-Royal pour ces filles mêmes, par la joie de leur arrivée & le remuement qu'il faudroit faire pour les loger, elle y donna ordre en leur imposant silence, jusqu'à ce qu'elle fût arrivée elle-même. Elle leur ordonna pour cet effet qu'aussi-tôt qu'elles appercevroient de dessus la montagne, le haut du clocher dont il faut se baisser pour voir la pointe, quoiqu'il soit très haut, tant la situation de la Maison est basse & dans une vallée étroite; elles diroient toutes ensem-

Ps. XL. 3. ble ce verset : *Pone Domine custodiam ori meo, & ostium circumstantiæ labiis meis;* [Mettez, Seigneur, une sentinelle à ma bouche & une garde à la porte de mes levres;] & que dès ce moment, la porte de leurs levres demeureroit fermée jusqu'à ce qu'elle-même la vînt ouvrir. Comme il falloit neanmoins qu'on les pût connoître dans Port-Royal, elle leur fit mettre à toutes un billet sur leur manche, où étoit écrit leur nom. Elles observerent ponctuellement ses ordres, & arriverent à Port-Royal le 3. Mars 1623. Ce

Ce fut un jour de Fête pour la Mere Agnès & pour toute la Communauté, dont on peut dire en cette occasion, comme l'Apôtre dit des fideles de Macedoine, que leur profonde pauvreté repandit avec abondance les richesses de leur charité sincere. Car non seulement elles ouvroient les bras de bon cœur pour recevoir ce grand nombre de Filles, mais encore comme si c'eût été elles-mêmes qui eussent reçu une grace extraordinaire, elles chanterent le *Te Deum* en allant recevoir & embrasser ce present que Dieu leur faisoit, pour enrichir de plus en plus leur Maison du thresor inepuisable de la pauvreté. I. RELAT.

Cette Maison si incommode & si petite, devint tout d'un coup large par l'étendue de la charité de celles qui vouloient bien être incommodées pour soulager les autres, & belle par l'agrement qu'y trouvoient ces pauvres filles, qui ne cherchoient que Jesus-Christ crucifié & qui le trouvoient dans ce tombeau, où elles étoient comme ensevelies au reste du monde, dont cette Maison étoit dans un entier éloignement.

La Mere Angelique cependant fut à Paris quelques jours, comme elle le dit dans sa Relation, & en passa quelques-uns dans le Monastere de la Visitation de la rue Saint-Antoine; car il n'y avoit alors que cette premiere Maison. Elle revint à Port-Royal, la Semaine sainte, le 11. ou 12. Mars; & en arrivant, elle delia la langue de ces trente muettes, qui n'avoient pas dit un mot en l'attendant. Elles ne faisoient que tendre les bras quand on avoit affaire à quelqu'une d'el-

I. Relat. les, afin qu'on lût sur leur manche qui elles étoient, pour les pouvoir employer à ce qu'on vouloit qu'elles fissent. La Mere Angelique ouvrit donc la porte qu'elle avoit fermée; mais ce ne fut que pour se saluer & rentrer bientôt dans le silence ordinaire où elle avoit nourri ce grand Noviciat, qui ressembloit à cet ancien Tabernacle qui se transportoit & se retablissoit partout où Dieu faisoit camper son peuple dans le desert. Car toutes ses Filles étoient si formées dans la regularité, le silence & le recueillement, que soit à Maubuisson, à Pontoise, ou à Port-Royal, dès le premier jour qu'elles y arriverent, elles étoient rangées & regulieres, comme si elles n'en eussent bougé.

LXXIII. Ferveur du Noviciat de Port-Royal. Ce grand nombre de Filles qui accrut tout à coup la Communauté de Port-Royal, ne fit qu'y allumer une plus grande ferveur; comme quand on jette une grande quantité de bois dans un grand feu, il s'embrase davantage. Outre ces Filles de Maubuisson, la Mere Angelique reçut encore huit autres Religieuses de notre Ordre, comme on le voit dans sa Relation *, où elle marque de quelle sorte la providence divine benit sa charité d'une maniere quasi miraculeuse, faisant subsister ce grand nombre de Filles sans que le bien de l'Abbaye qui suffisoit à peine pour la petite Communauté qui y étoit auparavant, fût augmenté. Cependant elles ne manquerent pas du necessaire, & même elles avoient au delà de leurs besoins. Car la Mere Angelique m'a conté elle-même, que bientôt après qu'elle fut revenue, il courut des rhumes fort mauvais, dont presque tou-

*N. XXIX.

te

te la Communauté & ces nouvelles Filles furent malades, & que pendant que cela dura, elle ne leur épargna point du tout ce qui leur étoit necessaire: de sorte que quoiqu'en venant à Port-Royal, elle ne leur eut promis que du pain & du potage, de quoi elles l'avoient assurée qu'elles seroient fort contentes, elle ne laissa pas de les nourrir en grande partie de gelée, pendant que dura ce grand mal, & on en faisoit près d'un sceau à la fois; tant il y avoit de malades. I. RELAT.

Elle faisoit ces choses extraordinaires dans les besoins, sans prejudice de l'amour de la pauvreté & de la mortification, où elle les élevoit toujours. On a vu au commencement de cette Relation *, la maniere dont elle avoit établi à Maubuisson ce nouveau Noviciat, qui ne se relâcha de rien à Port-Royal. Au contraire toutes les personnes dont la charité & les lumieres pouvoient porter les ames à une plus grande perfection, étant réunies par le retour de la Mere Angelique, de ma Sœur Isabelle-Agnès & de ma Sœur Marie-Claire, avec la Mere Agnès, elles firent comme une conspiration de zele, pour porter encore plus loin la ferveur de leur charité. Les trois dernieres s'assembloient souvent pour deliberer ensemble des moyens qui pourroient contribuer à perfectionner cet ouvrage de Dieu, qui étoit l'unique objet de leurs soins; & lorsqu'elles avoient jugé de ce qui y pouvoit être utile, elles alloient le proposer à la Mere Angelique, qui l'approuvoit par son autorité ou le modifioit par sa prudence.

* Ci devant N. LIII.

Elles crurent qu'il seroit à propos de re-

I. RELAT. trancher tout à fait les Conferences qui se faisoient auparavant; mais qui ne sont point de la Regle de Saint Benoît. Les Capucins, qui avoient aidé la Mere Angelique au commencement de la reforme, les avoient fait établir; & l'usage de tous les Ordres nouveaux, les faisoit croire necessaires. Mais l'amour du silence & l'esprit de priere qui regnoit alors dans Port-Royal, les rendoit superflus à des personnes dont la conversation continuelle étoit dans le ciel. Ainsi elles n'eurent aucune peine à quitter ces entretiens exterieurs, qui sont souvent plus à charge à la pieté, qu'ils ne soulagent la nature. On ne fit donc plus de Conferences, jusqu'à l'établissement du Monastere de Paris, où la conduite changea; & les personnes qui gouvernoient alors *, remirent non seulement les Conferences, mais établirent encore des recreations deux fois le jour avec toute la liberté qui se pratique aux Carmelites, & que M. de Langres qui faisoit tout alors à Port-Royal, vouloit qu'on prît pour modele.

Entre plusieurs exemples du silence, dont on faisoit une étude particuliere à Port-Royal dans ces premiers tems, on peut en remarquer un en la personne de ma Sœur Isabelle-Agnès de Châteauneuf; qui fut un Carême entier à la cuisine, (où toutes les Sœurs du Chœur servoient tour à tour,) sans que jamais durant ces six semaines, elle dît une seule parole ni superflue ni necessaire,

* On verra dans les Relations suivantes quel étoit leur caractere & ce qu'elles firent à Port-Royal.

faire, parce que l'habitude à se faire entendre par signes suffisoit quand il étoit besoin de demander quelque chose. Elle étoit capable de former les autres dans l'exercice de cette vertu, en leur donnant un tel modele. En effet les jeunes Religieuses dont elle avoit soin, étoient dans une si exacte pratique du silence & de la mortification, qu'étant arrivé un jour qu'on envoya le soir une Novice, nommée Sœur Isabelle-Christine de Rosieres, à une cellule que l'on croyoit garnie, il se trouva qu'il n'y avoit dedans que des fagots qu'on y avoit serrés. Elle se coucha dessus & se couvrit de son manteau d'Eglise, & y demeura plusieurs jours sans s'aviser qu'elle en dût rien dire; & ce ne fut que par hazard que quelque Sœur l'étant allé chercher à la cellule où on lui avoit dit qu'elle couchoit, & n'y ayant trouvé que des fagots, elle crut qu'elle s'étoit meprise, & le fut dire. Mais après qu'on eût appellé la Fille, pour savoir d'elle-même où elle couchoit, elle fut obligée de rendre compte comment la chose s'étoit passée.

Cet exemple pourra passer pour quelque chose d'extraordinaire presentement, & ne l'étoit point alors, quoique ces sortes d'occasions n'arrivassent pas souvent. Mais la disposition de ces saintes Religieuses étoit toujours prête de les embrasser comme une faveur de Dieu, quand elles se presentoient. L'exercice le plus ordinaire des Meres qui les conduisoient, n'étoit pas de les instruire de l'obligation generale qu'ont les personnes Religieuses, de porter toutes les croix que Dieu leur envoye, de bon cœur; elles

les

I. RELAT. les en avoient deja si fort persuadées, qu'elles ne trouvoient de douceur que dans l'amertume de la penitence. Mais desirant que ce feu s'allumât en elles de plus en plus, elles cherchoient avec soin des inventions de les humilier & de les mortifier en des choses auxquelles elles ne se seroient pas attendues; de peur que l'accoutumance ne diminuât le merite de leurs mortifications ordinaires, & que leur ferveur ne se rallentît faute d'être exercée. La Mere Agnès excelloit à trouver des manieres de deraciner tout ce qui pouvoit encore vivre de l'amour propre secret & d'une complaisance humaine en ces ames, dont elle étoit jalouse d'une jalousie toute de Dieu, & qu'elle vouloit presenter toutes pures à Jesus-Christ. Elle le faisoit avec d'autant plus de facilité, que n'ayant point elle-même de plus grand plaisir & d'exercice plus ordinaire que celui d'une continuelle mortification, elle ne donnoit à ces Filles que les restes de cette table spirituelle où elle se nourrissoit avec Jesus-Christ des voluptés de la penitence, quand elle cherchoit de nouveaux moyens de les faire mourir à elles-mêmes.

LXXIV. Union de M. de S. Cyran avec la M. Angeliq.

Nous avons deja remarqué en passant, que M. d'Andilly avoit fait connoissance avec M. l'Abbé de S. Cyran à Poitiers, dès l'année 1620. Ce pieux Abbé étoit à Paris en 1623. & il y apprit ce que la Mere Angelique avoit fait, en recevant dans sa pauvre Abbaye, ces trente pauvres Filles qui sortoient d'une si riche. Il admira cette action comme il admiroit toutes les œuvres de Dieu, & se crut aussi-tôt obligé, par un sen-

sentiment de gratitude envers lui, d'écrire à la Mere Angelique, une Lettre (qu'on trouvera ci-après,) pour l'aider à discerner combien elle étoit redevable à Dieu de ce qu'il lui avoit fait la grace de suivre dans sa conduite des lumieres qu'elle avoit moins dans l'esprit que dans le cœur, parce qu'elle les avoit reçues par l'onction du S. Esprit, & non par l'instruction des hommes; personne ne lui ayant appris les regles de l'Eglise touchant le desinteressement où devoient être les personnes religieuses, qu'elle pratiquoit neanmoins par le mouvement de sa charité, d'une maniere plus parfaite que les plus éclairés ne lui auroient osé conseiller de faire. I. RELAT.

J'apprends par une Lettre de la Mere Angelique à M. d'Andilly, qui s'est conservée & qui est dattée du 7. Janvier 1621. qu'il lui avoit deja procuré cette connoissance si avantageuse, & qu'elle lui écrivoit & recevoit de ses Lettres: en voici les termes.

„ J'ai reçu la Lettre de M. de S. Cyran, „ avec une satisfaction qui ne se peut dire. „ Je vous remercie de tout mon cœur, de „ m'avoir procuré le bonheur d'une si sainte amitié. Je lui écris un mot que vous „ lui ferez tenir, si vous ne l'en jugez pas „ trop indigne."

On verra dans la Relation qu'elle a écrite elle-même *, quelle estime elle en faisoit dès-lors. Il vint ensuite à Port-Royal en 1623. la veille de l'Ascension, & y fut deux jours. J'ai trouvé deux Lettres d'elle à M. d'Andilly, où elle temoigne la satisfaction extraordinaire qu'elle avoit de ses visites. Je n'en

* II. Relat. n. 41.

I. Relat. n'en sai rien autre chose de particulier, sinon que la Mere Angelique nous a dit souvent, que dès qu'elle le connut elle eut une fort grande estime de lui, le regardant comme un homme d'un merite & d'une suffisance extraordinaire. Mais elle le relevoit si haut de ce côté-là, qu'il ne lui tomboit pas dans l'esprit, qu'il eût rien de propre à se rabaisser dans la conduite particuliere des ames; & ainsi elle étoit ravie de l'entendre parler de Dieu & de la Religion, mais elle ne lui demandoit alors aucun avis de conscience.

Feue ma Sœur Anne-Eugenie de l'Incarnation, que j'avois engagée à écrire diverses remarques sur l'histoire de ce tems-là, dont je me suis servie, en fait une que je ne veux pas omettre, quoique petite, qui est que dans cette premiere visite M. de S. Cyran leur fit un très beau discours sur le sujet du mystere de l'Ascension, dont il fit voir le rapport admirable avec celui de l'Eucharistie, comme si dès-lors le S. Esprit eût voulu se servir de son ministere pour nous apprendre à appliquer notre pieté au culte de cet auguste Sacrement, qui est dans l'Eglise l'abregé de toutes les merveilles de Dieu & que nous devions honorer par une consecration particuliere dans la suite des tems, comme il est arrivé dans l'établissement du nouvel Institut des Filles du Sacrement, qui fut l'occasion où Dieu engagea (douze ans après) M. de S. Cyran à prendre la conduite de la Mere Angelique & de sa Communauté: ce qui arriva en 1635. comme on le verra dans les Relations qui suivent.

Mais

Mais de peur que la Lettre de M. de S. Cyran dont nous avons parlé ci dessus, & qui est un memorial de sa charité & de celle de la Mere Angelique, ne se perde, ce qui a deja pensé arriver bien des fois, nous la transcrirons ici. I. RELAT.

Lettre de M. de S. Cyran à la Mere Angelique.

MAdame, Je n'ai pas craint de faire une grande faute en differant de vous écrire jusqu'à present. J'ai cru d'une part, que ce retardement serviroit à me confirmer dans l'opinion que vous m'avez obligé jusqu'ici d'avoir de votre vertu, qui diminueroit dans mon esprit, si vous étiez capable de trouver mauvais que je vous eusse repondu si tard; & d'un autre côté, j'ai toujours été embarassé en des affaires qui m'ont consumé tout le tems, & même dix jours entiers de retraite que j'ai passés dans une maison des champs, d'où je vous écris. Vous pouvez juger, par cette assurance que vous ne l'aurez pas trouvé mauvais, que je vous tiens bien degagée du monde, puisque je me persuade que les devoirs de la civilité qu'on y pratique, ne sont pas compris dans les regles de votre discipline sainte. Je vous avoue que je vous trouverois coupable, si vous aviez estimé que je le fusse d'avoir fait cette omission; & je ne trouverois pas que votre reforme fût parfaite, si elle avoit encore besoin de retrancher des complimens si superflus. Car pour

I. RELAT. pour le general de votre Maison, elle perdroit la reputation qu'elle a de n'aimer pas ce qu'aime le monde; & pour votre regard particulier, vous m'ôteriez le sujet que j'ai de croire que vous êtes Religieuse, & ce qui est bien davantage, une Religieuse qui n'aime que la charité: ce qui est si peu en usage, qu'on pourroit faire un triage nouveau dans toutes les Religions, de certaines ames qui ne fissent vœu que de la pratiquer aux depens même du droit qui leur demeure, nonobstant le renoncement qu'elles ont fait de tous les biens du monde, de prendre soin de leur propre conservation.

C'est pourquoi sachant que vous êtes accusée d'avoir trop de zele & trop de confiance en Dieu, je ne vous fais pas les excuses que je ferois à une autre, d'avoir trop tardé à vous faire des remerciemens pour les offres que vous me fites l'honneur de me faire par votre derniere Lettre. Je les aurois acceptés de très bon cœur; & le tems que j'ai pris à vous repondre a été un effet du desir que j'en avois, parce que j'attendois que Dieu me determinât dans le doute où j'étois en faveur de votre souhait & du mien. Mais il est arrivé que, sans que mon inclination ni mon dessein m'y portât, Dieu m'a fait entreprendre un voyage un peu éloigné, dont je ne pourrai être de retour qu'au mois de Novembre prochain. J'ai laissé à mes amis, à Paris, pour gage & assurance de mon retour, un bail nouveau que j'ai fait de mon logis; & je vous envoye cette Lettre en chemin pour vous confirmer la promesse que je leur ai faite de

re-

revenir, afin que vous voyiez que je ne pre- I. RELAT.
tends pas vous refuser ni renoncer à la part
que Dieu m'a acquise par son sang à votre Maison, de laquelle je me souviens tous les jours plus que de beaucoup d'autres; parce que vous y exercez la charité, & que je n'aime rien tant que de voir, que parmi les grandes defiances & inquietudes du monde, on prend plaisir d'obliger la sagesse & la prevoyance de l'esprit humain, de se fier à Dieu; au lieu de laquelle vous substituez l'oraison & un amour saint & aveugle, qui ne suivent point pour guides les lumieres de la raison, mais les tenebres de la foi. Assurez vous que Dieu vous fera connoître par experience, qu'il est bien meilleur de s'appuyer en lui par amour que par prevoyance; laquelle est si bornée dans l'esprit de l'homme que, si elle n'est un effet de l'ordonnance de Dieu & du dessein qu'il a de produire quelque effet à notre avantage, elle ne sert qu'à fatiguer en vain nos esprits.

J'étendrois ceci davantage, si un homme qui veut partir & qui me presse me le permettoit. Je ne craindrois point de vous dire, que j'ai senti du deplaisir de n'être pas assez puissant ou plutôt de n'être pas digne, de servir d'instrument & d'être l'entremetteur du remplacement que je me persuade que Dieu fera dans votre Maison, pour la sainte hardiesse que vous avez eue d'y causer des vuides & des diminutions de bien en apparence, en la remplissant pour l'amour de lui, d'ames veritablement religieuses. Dieu a une excellence si élevée au-dessus des plus hautes pensées de notre esprit & de notre foi, que c'est

J. Relat. c'est le servir bassement, que de ne courir pas des risques dans l'exercice de la charité.

Souvenons-nous seulement qu'aux premiers siecles de l'Eglise, les chretiens ne la lui temoignoient point autrement qu'en mourant pour lui. Au defaut du martyre & des occasions de perdre la vie, le moins que nous pouvons faire, est d'embrasser avec joie les occasions qu'il nous fait naître de lui temoigner l'amour & le zele de notre charité, en l'étendant sur des ames qui se sont vouées à lui, avec la perte de nos richesses & de nos biens. Peut-être qu'il nous excusera en son jugement, de n'avoir pas cherché toutes les occasions d'employer en de bonnes oeuvres ces biens qu'il nous avoit donnés, & de ne nous être pas mis en peine de faire une recherche de tous les pauvres qui languissent dans les antres & dans les bois, (où ils vivent comme des bêtes, abandonnés de toute assistance,) afin de les nourrir. Mais ce qu'il nous reprochera assurément, c'est d'avoir negligé de pourvoir aux besoins de ceux qu'il nous presente lui-même, & surtout, lorsque nous voyons qu'en manquant d'assister le corps, l'ame court risque de se perdre. Il n'y a rien qui fasse voir plus clairement que notre foi est obscurcie & que notre charité est morte.

Differons, Madame, ce discours à une autre occasion, & pendant que vous continuerez à servir Dieu en le pratiquant, n'oubliez pas de me faire ressentir dans mon éloignement, les effets de votre charité devant Dieu; d'autant plus que l'exerceant en mon endroit, vous ne courrez point le risque

que de voir votre bien spirituel diminué. I. RELAT. Faites aussi que mes Sœurs Catherine Agnès, Marie, Anne & Madelon *, vous imitent en cela; & je vous rendrai non pas par moi-même, qui ne suis pas Religieux comme vous Religieuses, mais par celui qui s'immole tous les jours dans mes mains, plus que la pareille de toutes les prieres que vous ferez pour moi, qui ne sauroient avoir de force & d'efficace que celle qu'elles tireront de ce divin Sacrifice. Comme il n'y a rien de plus grand, c'est ce qui fait que je vous l'offre, parce que je sens une veritable affection pour votre charité, laquelle se doit contenter de mon offre; puisque je lui donne tous les jours, par la priere de mon oblation, la charité même en esprit & en corps. Je suis, Madame, &c. *Signé*, DU VERGIER DE HAURANNE. Abbé de S. Cyran. *De Châtres ce 4. Juillet* 1623.

Je finis ici cette Histoire. Ceux qui pourront y travailler un jour tout à fait trouveront ci après dans les differentes Relations qu'en ont écrit plusieurs personnes, tout ce que nous avons pu savoir de la suite.

Ce qui me reste à faire pour éclaircir le mauvais ordre qui se rencontrera dans ces Relations, qui ne sont que des recits de choses sans suite & sans datte la plûpart, sera de marquer ici comme dans une Table chronologique les années où se doivent rapporter les divers recits qu'on y fait †. J'ajou-

* Ce sont les quatre sœurs de la Mere Angelique, qui étoient avec elle.

† On a fait en sorte dans l'Edition de ces Me-

I. RELAT. jouterai en certains endroits quelques remarques qui ont été omises dans les autres Relations.

---

*Chronologie *, des principaux évenemens de l'Histoire de Port-Royal depuis 1623. jusqu'en 1662.*

1623. LA Mere Angelique envoie des Religieuses à l'Abbaye du Lys †, savoir, ma Sœur Anne-Eugenie de l'Incarnation Arnauld pour y être Prieure, & la Mere Marie des Anges Suireau pour Maîtresse des Novices. Tout ce qu'on fait du sujet qui les y conduisit & de ce qu'elles y firent se verra dans la Relation qu'en a écrit ma Sœur Anne Eugenie elle-même, & dans celle de ma Sœur Angelique de Sainte Agnès: (ce sont les IV. & V. Relations qui suivent.)

1624. Madame Arnauld fait une retraite à Port-Royal au tems des Avents, & forme le dessein de se faire Religieuse: ce qui donne l'occasion de conclurre l'établissement à Paris, comme on le voit dans la Relation de la Mere Angelique qui suit. (N. XXX.) & dans la vie de Madame Arnauld.

La

Memoires de reparer cette espece de desordre par le moyen de quelques renvois.

* On a cru pouvoir y ajouter quelques renvois aux principales Relations qui composent ces Memoires, afin d'en lier davantage les parties.

† Monastere de filles de l'Ordre de Cîteaux au Diocese de Sens près de Melun.

La Mere Angelique va au Lys au mois de Fevrier, accompagnée de ma Sœur Angelique de Sainte Agnès (de Marte) qui en a écrit quelque chose, & de la Sœur Genevieve (de S. Augustin Tardif) qui fut depuis premiere Abbesse triennale à Port-Royal. Elle y demeura fort malade & revint à Port-Royal des Champs au commencement de Mai, d'où elle partit peu de jours après pour aller faire l'établissement de la Maison de Paris. (Voyez la IV. & la V. Relation de cette I. Partie.) I. RELAT. 1625.

En allant à Paris elle passa par Poissi, où elle ne fut que huit ou dix jours. Elle demeura à Paris dans la Maison de Clugny environ trois semaines à faire preparer les lieux pour y établir la regularité, pendant qu'on sollicitoit M. l'Archevêque de Paris pour avoir la permission d'y mettre la clôture. Ce Prelat (M. Jean François de Gondi) vint lui-même y mettre le S. Sacrement le 16. Juin.

Ce fut peu après cet établissement à Paris que M. l'Evêque de Langres commença de prendre la conduite de la Maison; & dans ce même tems les Peres de l'Oratoire y frequentoient fort, & dirigeoient les filles. M. de Berulle y vint quelquefois, le Pere de Condren aussi & quantité d'autres, comme le Pere de Coligni, qui fut depuis M. de Coligni, le Pere Prepavin, le Pere Lambert, le Pere Benoît, le Pere Bonnefoi, le Pere Desmarets, &c. Cela a duré jusqu'à l'année 1633. & c'est à ce tems que se rapportent quantité de choses que l'on

I. RELAT. trouvera en diverses Relations de plusieurs de nos Sœurs, qui ont écrit sans beaucoup d'ordre les choses dont elles se souvenoient. Cela s'appelle en quelques-unes le tems de la conduite de M. de Langres ou des Peres de l'Oratoire, en d'autres le tems des Meres de Dijon : ce qui ne signifie qu'une même chose. Nous renvoyerons aux principaux endroits. (Voyez entre autres la II. Relation de cette I. Partie, n. 37. & 49. les Relations de la II. Partie, II. n. 3. III. n. 5. IV. n. 9. VI. n. 2. VIII. n. 2. XI. n. 5. XVI. n. 4. la XVI. Relation de la III. Partie, n. 4. &c.

1626. Vers le mois de Mai la Mere Angelique alla de Paris à Port-Royal des Champs, pour transferer tout le reste des Religieuses à la nouvelle Maison de Port-Royal de Paris, M. l'Archevêque ayant voulu que l'on fit une translation entiere, quoique le premier dessein de la Mere Angelique eût été de faire deux Maisons.

En allant & en revenant, elle entra aux Carmelites du grand Couvent, où elle fit une étroite amitié avec la Mere Magdeleine de S. Joseph qui l'estimoit deja par reputation. (Voyez la I. Relation de la II. Partie, n. 16.) Ce fut elle qui conseilla à Madame la Marquise du Fargis de donner à la Mere Angelique une de ses filles qu'elle vouloit mettre aux Carmelites & qui n'avoit encore que sept ans. Elle l'assura qu'elle ne pourroit être mieux qu'à Port-Royal, & elle y entra cette année au mois d'Avril. C'est la Mere Marie de Sainte Magdeleine qui

qui est presentement (*en* 1672.) notre Abbesse *. I. RELAT.

La reputation de la reforme que la Mere Angelique avoit établie s'étant deja fort repandue, elle fit encore plus de bruit depuis l'établissement à Paris; & c'étoit bien une des vues de ceux qui avoient donné le conseil de cette translation, dont le premier avoit été le Pere Binet Jesuite. L'on commença donc de divers endroits, à demander à la Mere Angelique de ses Religieuses, pour aller aider des Superieures qui desiroient aussi reformer leurs Maisons. On en envoya deux cette année au Monastere des Isles à Auxerre, savoir ma Sœur Marie de Sainte Claire Arnauld & ma Sœur Marie de S. Joseph Medorge.

Il me souvient que je demandai un jour à la Mere Angelique d'où lui étoit venu la connoissance de Madame l'Abbesse des Isles. Elle me dit que c'étoit qu'elle étoit sœur de M. l'Abbé de Pontigni, qu'elle connoissoit beaucoup & qu'elle conduisoit presque. Au moins il avoit pris si grande créance en elle, que ç'avoit été par ses avis qu'il s'étoit porté à la reforme, & qu'elle même lui avoit fait faire des chemises de serge. Il ne continua pas neanmoins comme il avoit commencé, & ce feu se ralentit.

Je dis dans la même occasion à la Mere Angelique que j'avois ouï dire qu'elle avoit servi à la plûpart de ceux de l'Ordre de Citeaux qui s'étoient reformés. Elle s'excusa d'abord, mais elle avoua qu'encore

* On trouvera l'abregé de sa Vie dans la III. Partie, XXIII. Relation.

I. Relat. qu'il ne fût pas vrai qu'elle les eût portés à la reforme autrement que par le bruit de celle qu'elle avoit établie dans sa Maison, il étoit vrai neanmoins que tous ceux qui vouloient se reformer la venoient chercher & lui demandoient ses avis.

Elle avoua en cela ce qu'elle ne pouvoit nier. Car il est vrai qu'elle étoit dans une si grande estime parmi tous ces Religieux qu'ils l'appelloient la *Therese de l'Ordre*; & ils lui auroient autant fait reformer & fonder de Maisons que Sainte Therese, si elle étoit demeurée sous leur jurisdiction. L'autorité que sa vertu lui avoit acquise étoit telle qu'ils la respectoient & la craignoient, & ils n'avoient garde d'aller à Port-Royal qu'il n'y eût necessité. Car quand elle les voyoit arriver, elle s'informoit aussi-tôt pourquoi ils étoient sortis de leurs Maisons & ce qu'ils avoient à faire; & s'ils n'avoient pas de bonnes raisons à lui dire, ils n'y revenoient pas une seconde fois.

Madame la Coadjutrice de Gif *, vint elle-même dans ce même tems à Port-Royal de Paris, pour s'instruire de la reforme, & y passa quelques mois.

La Mere Agnès alla cette même année à l'Abbaye de Gomerfontaine † où l'Abbesse la

* Abbaye de l'Ordre de Cîteaux près de Port-Royal, & dont Madame Mornai de Villarceaux étoit alors Coadjutrice. Elle en fut depuis Abbesse depuis 1629. jusqu'en 1637. Elle fut toujours fort liée avec la Mere Angelique aussi bien que Madame sa sœur & Madame sa niece, qui lui succederent.

† Abbaye de l'Ordre au Diocese de Rouen.

la desiroit, mais elle n'y fit pas grand fruit; & elle y trouva toutes choses & pour le spirituel & pour le temporel en si pitoyable état, qu'écrivant à la Mere Angelique pour lui rendre compte de son voyage, elle lui mandoit agréablement qu'elle pensoit que Dieu l'avoit envoyée en ce lieu-là pour y honorer l'article du simbole : *Descendit ad inferos*. Peut-être neanmoins que ses exemples & ses prieres furent une semence qui a porté du fruit après plusieurs années. Car on dit que la reforme y est presentement établie, & les Filles s'y souvenoient il n'y a pas encore long-tems de sa vertu. I. RELAT.

Ce fut encore cette même année que la Mere Angelique reçut Madame de Pontcarré, comme bienfaictrice. Elle en parle dans sa Relation, & il y auroit bien des choses à en dire. On en a fait une Relation à part. (C'est la IX. de la I. Partie de ces Memoires.) II. Relat. n. 24 & 51.

A la fin de cette année, ma Sœur Anne-Eugenie de l'Incarnation Arnauld & la Mere Marie des Anges Suireau, qui étoient au Lys depuis 1623. revinrent à Port-Royal.

On commença cette année à former le dessein de l'Ordre du S. Sacrement. Nous avons une Lettre de M. le Cardinal de Berulle, écrite le 27. Mars 1627. au Pere Bertin Prêtre de l'Oratoire, qui étoit à Rome au même tems que M. le Feron (Docteur de Sorbonne & Archidiacre de Chartres) y sollicitoit les Bulles pour l'établissement de l'institut du S. Sacrement; laquelle Lettre prouve le zele de M. de Berulle pour 1627.

 cette

I. RELAT. cette œuvre de Dieu. Nous en mettrons ici la copie.

[MON REVEREND PERE, Notre Seigneur Jesus-Christ vive en vous à jamais. Je le supplie de vous conduire en l'affaire que j'ai à vous proposer en cette Lettre. Je suis bien étonné que la precedente se soit perdue, & je ne vous puis pas dire par quelle voie je vous l'envoyai. Tout ce qu'il m'en souvient maintenant, est qu'il y a environ deux mois & demi ou trois mois que je vous l'addressai. Je remercie Dieu de ce que sans moi il vous a donné quelque zele de son honneur en cette œuvre que M. le Feron vous a proposée, & que mes Lettres ne vous ont point été necessaires pour vous porter à l'écouter & à y servir de votre conseil.

C'est une œuvre de Dieu qui a été entreprise par obligation de sa part après plusieurs & longues épreuves, & que plusieurs ames cheres à Notre Seigneur & conduites de son esprit regardent comme ordonnée de lui. Je ne puis que je ne suive leur instinct. Et si dans mon indevotion j'ose vous dire quelque chose, je crois qu'assurément dans ce siecle-ci, Dieu donnera à son Eglise beaucoup plus de connoissance & de lumiere du très Saint Sacrement qu'on n'en a maintenant, & que même tout ce que les Docteurs en savent pour le present n'est rien au prix de ce qui s'en saura communément par les ames communes devant que le siecle finisse. Cette grace qu'il plaira à Dieu de faire à son Eglise, sera partie de la retribution & recompense pour tant d'outra-

ges

ges faits par l'herefie derniere ; & les humi- I. RELAT.
liations & mepris que le Fils de Dieu a fupportés au très S. Sacrement par fes ennemis, ont obtenu de Dieu l'exaltation du même Sacrement : comme autrefois fa mort & fon ignominie en la croix, a merité fa gloire & fa reputation & connoiffance par toute la terre.

Cet Ordre fera un des moyens de Dieu choifis pour cela, & vous devez tenir à benediction de Dieu d'y pouvoir fervir de quelque chofe. Les difficultés font grandes, mais les temoignages que Dieu en rend dans les bonnes ames qui font à lui, font grands, & rien ne doit être eftimé difficile quand Dieu promet fon fecours & fa puiffance. Je ne puis vous écrire en particulier ce que je vous pourrois dire en vous parlant, pour ne commettre pas au papier le fecret des ames. Mais je vous fupplie d'aider en ce que vous pourrez M. le Feron dans le fecret & fans éclat. L'obligation que tous les Prêtres ont à fervir au très S. Sacrement, outre les communes qui regardent tous les chretiens, vous doivent rendre facile à l'affiftance que vous croirez pouvoir rendre à ce bon œuvre.

Je trouve l'ouverture que vous faites d'une fondation à Paris fort bonne. Je prie Dieu qu'elle réuffiffe bientôt. Je le defire beaucoup. Je vous fupplie de demander à Dieu tous les jours en vos prieres particulieres, l'exaltation du très S. Sacrement & fes effets dans l'Eglife de Dieu, en attendant qu'il lui plaife donner à vous-même le zele particulier de cela même. Je vous fupplie auffi de demander à

 Dieu

I. RELAT. Dieu ma conversion. Je suis pour toujours, &c. Ce 23. Mars 1627. *Signé*, ✠, PIERRE DE BERULLE.]

Ce fut aussi au commencement de cette année 1627. (le 7. Janvier,) que la Mere Marie des Anges Suireau nommée à l'Abbaye de Maubuisson, partit pour y aller, accompagnée de la Mere Agnès.

Cette même année on obtint le Bref d'exemption de la jurisdiction de Cîteaux. La Mere Angelique a écrit elle-même les raisons qui l'y avoient portée *. L'Abbaye du Lys & celle des Isles d'Auxerre firent dans la suite la même chose par son conseil.

1628. On commence le grand bâtiment de Port-Royal de Paris. La premiere pierre en fut mise par Madame de Pontcarré le 21. Janvier.

Le lundi de Pâques arriva le miracle de la guerison de Mademoiselle de Druy, dont on peut voir la Relation.

XIV. Relation article 1. Vers ce même tems la devotion du S. Sacrement se repandit fort, & l'on commença de frequenter la petite Chapelle de Port-Royal pour y faire des neuvaines, de sorte qu'il s'y disoit tous les jours quantité de Messes. Tout cela favorisoit le dessein que l'on avoit d'établir le nouvel Ordre. Mais l'on y employoit une conduite humaine. Outre le soin que l'on prenoit d'engager des personnes puissantes à s'y interesser, on vouloit aussi que Dieu se declarât par des miracles & des revelations. Pour cet effet on obli-

* C'est ce qui forme la III. Relation de cette I. Partie.

obligeoit toutes les Religieuses, principalement celles qui avoient plus de vertu, à faire des prieres, des retraites & des penitences extraordinaires, pour obtenir de Dieu qu'il fit connoître sa volonté, ou plûtôt qu'il la leur revelât. Car après ces exercices on leur faisoit rendre compte de tout ce qu'elles avoient connu dans ces retraites, & de toutes les vues & les sentimens que Dieu leur avoit donnés. I. RELAT.

Cela fit bien du tort à une très bonne Religieuse, qui fut depuis élue Abbesse quand la Mere Angelique se fût demise, & qui se nommoit la Mere Genevieve le Tardif *. Elle étoit des XXI. Novices venues de Maubuisson, & avoit toujours été d'une vertu si extraordinaire, que quoiqu'elle n'eût rien d'ailleurs capable de la faire discerner & que la Mere Angelique ne la produisît point, tout le monde l'estimoit, & plusieurs l'appelloient *la sainte*; jusques là que *Monsieur* frere du Roi ayant été une fois à Port-Royal des Champs & ayant voulu voir la Communauté il demanda à voir *la sainte*. Mais la Mere Angelique n'exposoit pas ainsi ses reliques à tout le monde; & de peur de les perdre, elle avoit grand soin de les cacher.

Depuis que l'on fut à Paris, ce ne fut plus de même; & comme la Mere Angelique s'étoit entierement soumise à M. de Langres †, dans la pensée qu'elle a toujours

* Voyez sa Vie dans la III. Partie, XVI. Relation.

† [M. de Langres (Sebastien Zamet) avoit été

I. Relat. eue qu'étant mal entrée dans sa charge, elle n'y devoit prendre d'autorité que quand elle ne trouvoit pas de personnes entre les mains de qui elle s'en pût decharger, elle laissoit agir ce nouveau Directeur & tous ses associés

été au commencement un Evèque de Cour, Aumônier de la Reine, (Marie de Medicis.) Il étoit entré dans l'Episcopat par faveur. Il étoit tout à fait du monde, & avoit une attache extraordinaire à une propreté & une curiosité excessive dans ses meubles, & dans tout le reste. Dieu le toucha dans une grande maladie, & la vue de la mort lui donna une grande horreur de la vanité de sa vie passée; de sorte qu'étant gueri il resolut de changer entierement de conduite, de quitter la Cour & de s'attacher uniquement à faire son devoir dans son Diocese, & à prendre pour son modele le zele & la penitence de S. Charles. Il connut M. le Cardinal de Berulle, dont il prit les avis, & qui lui donna un Pere de l'Oratoire pour l'aider dans sa conduite spirituelle. Tout le monde fut étonné & édifié de son changement. Il vivoit d'une maniere très austere. (C'étoit vers l'an 1623.) Il faisoit à pied la Visite de son Diocese. Il passoit beaucoup de tems tous les jours & les nuits à prier & à pleurer devant Dieu. Il parloit des choses spirituelles d'une maniere fort élevée, & qui detachoit fort les ames de la terre. La Mere Angelique commença à le connoître, lorsqu'il étoit encore dans cette premiere ferveur de sa conversion; & elle crut que Dieu le lui envoyoit, afin qu'elle pût lui remettre avec une entiere soumission, la conduite de son ame, parce qu'elle n'avoit plus personne alors en qui elle pût prendre confiance.]

ciés comme ils le trouvoient bon. *Ils* firent donc un très grand tort à cette Fille, qu'ils tirerent de sa simplicité & qu'ils faisoient parler sans cesse de toutes ses vues sur ce nouvel Ordre, prenant toutes ses pensées pour des revelations. J'ai brulé depuis peu plusieurs de ses Lettres qu'elle adressoit à M. le Feron, qui étoit pour lors à Rome pour solliciter les Bulles de l'établissement de ce nouvel Ordre; dans lesquelles elle lui mandoit les idées qui lui venoient chaque jour comme des preuves du dessein de Dieu, & cela d'une maniere si pitoyable que j'ai cru qu'on n'en pouvoit faire aucun usage, sinon celui qu'on infere assez de tout ce qui se verra dans la suite, qui est d'y apprendre qu'il faut laisser les personnes dans leur place, & que le silence & la retraite est celle d'une Religieuse. I. RELAT.

Pour tenter aussi la voie des miracles ils entreprirent d'en faire un en la personne d'une Religieuse sourde & muette dès son enfance, qui étoit des anciennes que la Mere Angelique avoit trouvées dans Port-Royal quand elle fut Abbesse. Elle se nommoit la Mere Anne-Marie Johannet *. Pour ce sujet les plus zelées se resolurent de passer la nuit en veille devant le S. Sacrement, pour demander ce miracle. Elles prirent avec elles cette bonne Fille, qu'elles placerent au milieu du chœur, environnée de seize cierges allumés en l'honneur des seize attributs de Jesus-Christ au S. Sacrement. Et de tems en tems elles alloient faire l'essai

* Il en a deja été parlé dans cette Relation, n. 28.

I. RELAT. sai du miracle, en lui parlant, & la faisant essayer de parler. Mais elles ne réussirent pas mieux que Giezi, & il falloit attendre un Elizée pour donner de la vie à un dessein si peu animé de l'esprit de Dieu dans ce commencement.

Vers ce tems & même dès l'année precedente (1627.) Madame l'Abbesse du Lys (Madame de la Tremoille) vint passer un an à Port-Royal, pour s'instruire particulierement de la vie Religieuse; & même elle voulut être dans le Noviciat, & faire tous les exercices des autres Novices. Comme elle s'étoit retirée par l'avis de la Mere Angelique de la jurisdiction de l'Ordre de Cîteaux pour mettre son Abbaye sous la conduite de l'Ordinaire, cette occasion lui avoit donné une connoissance & une estime particuliere pour M. l'Archevêque de Sens, Octave de Bellegarde. Ce Prelat étoit aussi fort connu de la Mere Marie de Jesus Carmelite, d'une grande reputation & qui avoit deja de la liaison avec la Mere Angelique: de sorte que par ces deux personnes M. de Sens eut entrée à Port-Royal. Il commença d'y venir souvent & d'y prendre part à la conduite, & en même tems au dessein de l'établissement du nouvel Ordre du S. Sacrement. Ce qui fit que dans la suite on le choisit pour être l'un des trois Superieurs de cet Ordre.

Ce fut dans ce même tems que la Mere Agnès écrivit le *Chapelet du S. Sacrement*, sans autre dessein que d'obéir au Pere de Condren, à qui elle avoit communiqué quelques-unes de ses dispositions interieures

au

au sujet d'un autre *Chapelet* du S. Sacrement que M. de Langres avoit fait imprimer en ce tems là, dont ce Pere lui demandoit son sentiment. Et comme elle lui eût temoigné qu'elle avoit eu des pensées differentes de celles-là, & qu'elle avoit peine à les lui bien expliquer, il lui ordonna de les écrire. Elle le fit avec grande simplicité. M. de Sens fut alors grand admirateur de ce *Chapelet*, jusqu'à ce que d'autres interêts l'engagerent cinq ans après à en devenir le premier persecuteur. On verra ailleurs cette histoire & quelle en fut la suite. (C'est la VII. Relation de cette I. Partie.) I. RELAT.

Cette même année (1628.) Madame la Prieure de S. Aubin * & quatre autres Religieuses vinrent à Port-Royal, pour y apprendre la reforme ; & l'été suivant la Mere Angelique fut à S. Aubin, pour y travailler encore à ce dessein. Elle a toujours pris beaucoup de soin de cette maison tant qu'a vecu cette bonne Prieure, qui est venue mourir à Port-Royal † ; où, ayant été amenée à Paris pour s'y faire traiter d'une maladie extraordinaire, elle avoit desiré se retirer pendant le tems de cette maladie qui ne finit qu'avec sa vie.

Au retour de S. Aubin la Mere Angelique passa par l'Abbaye de Gif, où on la souhaitoit pour prendre ses avis pour la reforme ; & elle y laissa la Sœur Suzanne du

* Abbaye de l'Ordre de Cîteaux au Diocese de Rouen.

† Elle se nommoit Françoise de la Trinité de Martinville : elle mourut le 29. Juin 1642. Voyez son éloge dans le *Necrologe*.

I. RELAT. S. Esprit, fille d'une grande vertu, dont on se promettoit beaucoup. Mais cela lui fit tort comme la Mere Angelique le marque dans sa Relation. (Voyez le N. L. de la Relation qui suit celle-ci.)

1629. M. de Langres eut envie cette année de faire l'union des deux Maisons de Port-Royal & de celle de Tard * qu'il avoit reformée, à dessein de changer l'esprit de Port-Royal & d'y introduire celui de sa reforme. Pour cet effet il envoya à Tard la Mere Agnès apprendre ces nouvelles regles, & avec elle la Mere Genevieve qui étoit cette Fille dont on faisoit tant d'état. Ce fut au mois de Septembre. La Mere Agnès y devint bientôt si estimée qu'à la premiere élection qu'elles firent, elle fut élue Abbesse & continuée jusqu'à son retour. (Voyez la I. Relation de la II. Partie.)

1630. Au mois de Mars, la Mere Jeanne de S. Joseph de Pourlans ancienne Abbesse de Tard, qui avoit quitté son titre pour mettre son Abbaye en élection, vint à Port-Royal avec une autre Religieuse nommée Marguerite de la Croix, M. de Langres ayant dessein de se servir de cette Mere pour le gouvernement de Port-Royal, en la place de la Mere Angelique qu'il trouvoit dans la disposition de ne chercher qu'à obéir & même de quitter sa charge: ce qu'elle cherchoit de tout son cœur. Elle l'obtint cette année, aussi bien que le droit d'élection.

A-

* Abbaye de Filles de l'Ordre de Cîteaux transferée depuis peu dans la ville de Dijon au Diocese de Langres.

Après qu'elle eût donné sa demission, on élut la Mere Genevieve le 23. Juillet *. I. RELAT.

Sur la fin de l'année M. de Langres envoya encore au Monastere de Tard une Religieuse de Port-Royal qui en avoit été Prieure, nommée Sœur Angelique de Sainte Agnès, & la Sœur Marie-Claire, Sœur de la Mere Angelique, qu'il prenoit plaisir de depouiller de tout pour être plus libre de gouverner Port-Royal d'une autre maniere. Car il trouvoit que la Mere Angelique avoit élevé ses Filles dans une trop grande simplicité & séparation du monde, ce qui n'étoit pas propre à attirer des Filles de condition, &c. Il y a une Relation † de ce voyage à Tard, entrepris le plus indiscrettement du monde, dans la plus mauvaise saison de l'année, & dans lequel ces Filles furent au hazard de leur vie, sans que la Mere Angelique, quelque inquietude qu'elle en eût, voulût jamais contredire M. de Langres, sacrifiant sa sœur à l'obéissance qu'elle se croyoit obligée de rendre à ce Prelat. Les Religieuses dont je viens de parler partirent au mois de Novembre; mais les mauvais chemins les ayant empêchées de poursuivre le voyage, il fut remis au mois de Mars de l'année suivante.

Les Lettres patentes pour l'établissement de la Maison du S. Sacrement furent obtenues cette même année, pendant le voyage du

* Voyez la XVI. Relation de la III. Partie, & la XX. vers la fin.

† C'est la V. de cette I. Partie, n. 11. Voyez aussi la V. de la III. Partie, n. 6.

I. RELAT. du Roi à Lyon. (Voyez la X. Relation de cette I. Partie.)

1631. Mademoiselle d'Elbœuf est mise Pensionnaire à Port-Royal, agée de huit ans. (On trouvera sa Vie dans la III. Partie, XLVI. Relation.)

1632. Il vint à Port-Royal cinq Religieuses de Tard, & on y en envoya d'autres de cette Abbaye.

1633. La Mere Angelique sort de Port-Royal pour aller établir la Maison du S. Sacrement dans l'Octave de l'Ascension. (Voyez la VI. & la X. Relation de cette I. Partie.)

Peu de tems après la querelle du *Chapelet secret du S. Sacrement* commence. L'histoire s'en verra dans la VII. Relation.

1634. Cette même année M. l'Archevêque de Paris voulût que les Religieuses de Tard qui étoient à Port-Royal, s'en retournassent en leur Maison de Bourgogne: ce qu'elles firent au commencement de Septembre.

1635. La Mere Angelique se mit elle & toute la Maison du S. Sacrement sous la conduite de M. de S. Cyran. Elle lui fit son renouvellement au mois d'Août.

Au mois de Novembre la Mere Agnès & toutes les Religieuses de Port-Royal qui étoient à Tard en revinrent par ordre de M. l'Archevêque de Paris.

1636. La Mere Angelique revint de la Maison du S. Sacrement à Port-Royal le 10. Fevrier; & la Mere Genevieve Abbesse alla prendre sa place. (Voyez la II. Relation qui suit n. 48. la X. n. 11. &c.)

M. l'Archevêque donna l'habit aux pre-

mie-

mieres Religieuses du S. Sacrement le 16. Septembre. (Voyez la X. Relation de cette I. Partie, n. 14.) I. RELAT.

Cette même année la Mere Agnès fut élue Abbesse de Port-Royal pour la premiere fois, le 19. Septembre. (Voyez les Remarques sur sa Vie, I. Relation de la III. Partie.)

M. le Maître fut touché au mois d'Août à la mort de Madame d'Andilly, & resolut de quitter le monde : ce qu'il fit peu après. Il vint demeurer à Port-Royal de Paris sur la fin de cette année avec M. de Sericourt son frere. 1637.

La retraite de M. le Maître ayant blessé plusieurs personnes & entre autres M. le Chancelier Seguier, qui l'aimoit & qui se servoit de lui, & ayant encore plus irrité le diable qui est ennemi de la veritable penitence, elle fut une des causes de la prison de M. de S. Cyran. On l'accusa d'être auteur de nouveautés, & d'introduire une pratique extraordinaire dans l'Eglise, par rapport à la pratique de la penitence. Lui même avoit prevu cela ; & après qu'il eût entretenu M. le Maître sur l'état de son ame, & qu'il l'eût trouvé touché du desir d'entrer dans toutes les pratiques d'une penitence conforme à l'esprit de l'Eglise & non aux pratiques relâchées du siecle, il lui dit : *Je prevois bien où Dieu me mene en me chargeant de votre conduite ; mais il n'importe, il le faut suivre, jusqu'à la prison & à la mort.*

M. Jansenius Evêque d'Ypres mourut le 6. Mai. 1638.

M. de

I. RELAT. M. de S. Cyran fut arrêté le 14. Mai. Il ne savoit point encore la mort de son ami, & il ne l'apprit qu'au bois de Vincennes.

Les Religieuses du S. Sacrement quitterent leur Maison, & revinrent toutes à Port-Royal le 16. du même mois. (Voyez la X. Relation de cette I. Partie, n. 15.)

On ne manqua pas après que M. de S. Cyran eût été arrêté de persecuter aussi M. le Maître. On envoya à M. l'Archevêque un ordre de la part de la Cour, de le faire sortir lui & son frere de la maison où ils s'étoient retirés à Port-Royal de Paris. Comme ils ne savoient où aller, la Mere Angelique les envoya à Port-Royal des Champs, qui étoit une maison abandonnée, & où il ne restoit qu'un Chapelain & un Receveur.

Madame de Pontcarré sortit de Port-Royal au mois de Juin, & ne vecut que cinq ans depuis. (Voyez la Relation IX. où se trouve le detail de sa conduite à Port-Royal.)

M. de Laubardemont fut deputé Commissaire pour aller à Port-Royal des Champs informer contre M. de S. Cyran. Il interrogea (en Juillet) M. le Maître & les autres Messieurs qui s'y étoient retirés & les chassa tous. Messieurs le Maître, de Sericourt & Lancelot se retirerent à la Ferté-Milon, où ils furent treize mois.

On vouloit aussi donner ordre en même tems à M. de Laubardemont de venir à Port-Royal de Paris interroger la Mere Angelique. Mais M. l'Archevêque s'y opposa

&

& promit qu'il viendroit lui même y faire I. RELAT. la Visite. On attendoit tous les jours cette Visite & l'on croyoit qu'elle ne finiroit que par l'enlevement de la Mere Angelique qui s'y étoit toute disposée: de quoi l'on avoit un exemple tout recent en la Mere Superieure du Val de Grace *. Mais enfin M. l'Archevêque de Paris ne put se resoudre à cette violence. Il laissa traîner l'affaire en longueur, & peu à peu les choses s'assoupirent.

La Mere Angelique fut fort malade pendant ce tems: c'étoit vers le Carême. Je me souviens qu'elle nous parloit alors en toutes rencontres, comme ne nous devant bientôt plus voir; & un jour elle me prit en particulier, & me donna tous les avis qu'elle crut m'être necessaires pour ma conduite quand elle n'y seroit plus, ne se reservant qu'à me dire *Adieu* à l'heure même, si on lui en donnoit le tems. Deux ou trois fois la semaine on venoit nous dire que Monsieur de Paris entendoit la Messe aux Capucins, & qu'ensuite il viendroit à Port-Royal: ce qui nous tenoit dans des allarmes continuelles. La Mere Angelique en pensa mourir par accident, pendant sa grande maladie. Car une jeune Pensionnaire qui avoit entendu dire que Monsieur de Paris alloit venir, étant courue indiscrettement à la chambre où la Mere Angelique étoit, & ayant crié, tou-

* Cette Abbesse étant fort aimée de la Reine Mere (Marie de Medicis) fut soupçonnée d'être en quelque commerce de Lettres avec cette Princesse qui s'étoit retirée de France dans les Pays-bas. Ce fut pourquoi on l'exila à Nevers.

I. RELAT. toute hors d'haleine, *Voilà Monsieur de Paris*, tout le monde crut qu'il la suivoit de la maniere effrayée dont elle parloit; & la Mere Angelique, qui étoit en un état où la moindre émotion lui pouvoit faire une très grande impression, fut si mal de cet étonnement qui l'avoit surprise, qu'on ne savoit ce qui en devoit arriver. Dieu la peut-être retirée dans ces derniers tems avant que la dispersion arrivât, (car elle n'eût pu manquer d'être du nombre des exilées,) parce qu'elle n'avoit pas besoin de cette épreuve, ayant porté devant lui le merite qu'elle y auroit pu acquerir, puisqu'elle avoit souffert l'enlevement & la prison par la preparation de son cœur dès ce tems-là.

Madame la Princesse de Guemené fut touchée & commença de venir à Port-Royal. Ce fut elle qui donna occasion au Livre *de la frequente Communion*, par l'Ecrit d'un Jesuite qui y est refuté.

A la fin de l'été Messieurs le Maître & de Sericourt revinrent de la Ferté-Milon à Port-Royal des Champs.

1640. Madame la Marquise de Sablé voulut aussi entrer dans la même conduite que Madame de Guemené.

1641. Madame Arnauld (la mere) mourut le 28. Fevrier. Elle s'appelloit Sœur Catherine de Sainte Felicité; & il y avoit deja treize ans qu'elle étoit Professe. Elle donna en mourant sa benediction à douze de ses filles & petites-filles, qui toutes, excepté une qui est morte enfant, étoient ou ont été depuis Religieuses en cette Maison. On a écrit ailleurs quelque chose d'elle & de sa ver-

vertu. (C'est la II. Relation de la III. Partie.) I. RELAT.

Le 15. Juin mourut ma Sœur Marie-Claire, sœur de la Mere Angelique *, & dans le même tems la Mere Agnès se mouroit; de sorte qu'après avoir enterré le soir ma Sœur Marie-Claire, on fit relever la Communauté la nuit pour donner l'Extrême-Onction à la Mere Agnès qui étoit Abbesse. On peut juger de l'affliction de la Mere Angelique & de toute la Maison. Dieu nous rendit la Mere Agnès. 1642.

Le second triennal de la Mere Agnès étant achevé, la Mere Angelique fut élue Abbesse le 2. Octobre. Elle rentra dans cette charge avec autant de regret qu'elle l'avoit quittée avec joie. Elle nous a dit plusieurs fois qu'elle ne l'eût jamais acceptée, si en se demettant de l'Abbaye elle n'avoit fait un vœu, qu'elle obéiroit toujours à la personne que Dieu lui auroit donné pour sa conduite; & M. Singlin lui tenant pour lors cette place, elle se rendit au commandement qu'il lui fit de se soumettre au cas que la Communauté la choisît. Il ne nous fut pas difficile de deviner qu'on l'y preparoit. Car plus de deux mois auparavant on l'entendoit très souvent soupirer les nuits, parce qu'elle couchoit à l'Infirmerie où la Mere Agnès étoit malade, ou plutôt convalescente. Et quoiqu'elle dissimulât sa peine durant le jour, elle ne pouvoit empêcher qu'elle n'en perdît beaucoup de son repos la nuit; & qu'elle n'en donnât ces marques, qui

* Voyez la Relation sur sa Vie & ses vertus: c'est la V. de la III. Partie.

I. RELAT. qui nous rejouïssoient d'un côté quoiqu'on eût regret de voir sa peine: mais elle devoit être trop avantageuse à la Maison pour prendre part à sa douleur.

Le Cardinal de Richelieu mourut le 4. Decembre.

1643. M. de S. Cyran sortit du bois de Vincennes le 6. Fevrier. M. d'Andilly m'a dit que M. de Chavigni Ministre & Secretaire d'Etat, se servit d'une Lettre que M. de S. Cyran lui avoit écrite en 1640. dont on ne s'étoit pas contenté alors, & qu'il persuada que l'on devoit s'en contenter: ce que l'on fit. On dit au Roi dans le Conseil qu'il y avoit depuis cinq ans un saint Abbé au bois de Vincennes, qui étoit accusé d'opinions dangereuses, mais qu'il s'étoit bien justifié. L'ordre fut aussi-tôt expedié pour sa delivrance. On eut la nouvelle à Port-Royal le 6. Fevrier que M. d'Andilly partoit pour l'aller querir. La Mere Agnès l'ayant appris & étant venue au sortir du Parloir au Refectoire, ne voulut pas differe de donner cette joie à la Communauté, Mais ne voulant point interrompre le silence, pour faire entendre ce qu'elle ne vouloit pas dire, elle prit sa ceinture & la delia; faisant entendre que Dieu rompoit les liens de son serviteur. Comme on esperoit deja sa liberté on comprit aussi-tôt ce signe, & la joie se repandit du cœur sur les visages, sans paroles & sans dissipation.

M. d'Andilly vint descendre avec M. de S. Cyran à Port-Royal, avant que de le mener chez lui. Toute la Communauté le fut attendre, & recevoir sa benediction au Par-

Parloir. En parlant à la Communauté, il dit qu'il se seroit estimé le plus heureux homme du monde, s'il fût mort dans le bois de Vincennes. M. Arnauld lui repondit qu'au lieu de cela, il vivroit pour la charité. C'étoit en effet son dessein de travailler pour elle : car il étoit resolu d'écrire sur la question de la contrition, s'il eût vecu plus long-tems. I. RELAT.

Madame le Maître pour marque de sa joie, voulut donner à dîner le lendemain à tous les amis de M. de S. Cyran, qui devoient s'assembler pour le venir voir à Port-Royal. Le même jour elle traita aussi toute la Communauté.

Bientôt après la sortie de M. de S. Cyran, on lui suscita une nouvelle persecution à l'occasion de son Catechisme.

Il mourut le 11. Octobre d'une apoplexie. Il ne se portoit pas bien depuis quelques jours, & il sembloit qu'il prevît ce qui lui arriva. Car la veille de sa mort son Medecin qui étoit celui des Jesuites, l'étant venu voir, quoiqu'il fût debout & qu'il ne se plaignît que d'une incommodité à laquelle il étoit sujet, il lui dit avec une grande fermeté : *Monsieur, dites à vos Peres que quand je serai mort, ils n'en triomphent point ; & que j'en laisse douze après moi plus forts que moi.* On auroit eu peine à trouver ce nombre entre ceux que l'on connoissoit en ce tems-là capables de defendre la verité. Mais l'avenir est present à Dieu qui faisoit parler ce saint homme. On s'étonna de la fermeté que l'on vit en tous ses amis dans cette rencontre, qui étoit si capable de les abbatre.

I. RELAT. tre. Elle parut comme un don du Seigneur; & un effet de la grace que leur avoit obtenue ce grand serviteur de Dieu. La Mere Angelique, qui l'estimoit plus qu'aucun autre, fut sensible à sa perte, mais d'une maniere si pleine de foi & si élevée au dessus des sens qu'elle n'en fit presque rien paroître d'exterieur.

Cette même année Madame la Princesse Marie (de Gonzague) qui fut depuis Reine de Pologne, eut dessein de se mettre sous la conduite de M. de S. Cyran. Elle vint à Port-Royal le 7. Octobre pour en conferer avec la Mere Angelique. C'étoit le Mercredi, & M. de S. Cyran mourut le Dimanche suivant. La Mere Angelique après ce premier entretien espera que l'on pourroit servir cette Princesse. Elle prit pour une bonne marque une chose qu'elle lui avoit dite, qui étoit qu'elle se sentoit quelquefois assez portée à prier Dieu avec sentiment, & qu'en ce tems là elle prenoit plus garde à elle: mais que quand elle quittoit ses bonnes resolutions & s'étoit laissée aller à quelque chose contre sa conscience, elle ne prioit plus Dieu du tout, & ne l'osoit faire, parce qu'il lui sembloit que c'étoit se mocquer de lui. La Mere Angelique regarda ce sentiment comme une marque de quelque crainte de Dieu, qui valloit mieux que la temerité & l'illusion des personnes qui pensent dans la devotion d'aujourd'hui, que tout se peut allier, & qu'on peut aller la nuit au bal & le matin à la Communion.

Elle fit état aussi de son discernement sur ce que parlant une autre fois des fausses peni-

penitences de ces personnes qui croyent qu'il n'y a qu'à se confesser des mêmes pechés autant de fois qu'on y retombe, sans se mettre en peine de se guerir jamais pour ne retomber plus, la Mere Angelique dit que ces gens-là faisoient de leur conscience comme de leur linge que l'on blanchit quand on l'a sali, & que l'on salit de nouveau quand il est blanc pour le mettre ensuite à la lessive. Sur quoi la Reine repliqua qu'il y avoit sans doute une difference, parce que ce linge vient veritablement net quand on l'a blanchi ; mais qu'elle ne croyoit pas que les ames le fussent devant Dieu après une absolution, leur cœur ni leurs habitudes n'étant point changées. I. RELAT.

Cette Princesse continua de venir souvent à Port-Royal, & s'y fit accommoder un fort petit logement. Car d'une seule chambre assez petite elle en fit faire quatre pieces, dont l'une étoit une cellule sans cheminée où elle avoit un lit, quoique d'ordinaire elle n'y couchât pas mais au dehors ; l'autre une petite salle pour manger où l'on faisoit du feu, un autre cellule pour coucher une Religieuse, & un passage de degagement. Au dehors elle s'étoit meublé un petit parloir, dans lequel elle avoit son lit & une fille qui la servoit. Elle venoit ordinairement tous les Jeudis & quelquefois elle passoit plusieurs jours au dedans, sans que jamais elle fit entrer personne pour la servir.

Madame de Guemené entroit aussi, & Madame de Sablé ; & la Mere Angelique les gouvernoit toutes avec une certaine autorité de charité qui ne lui faisoit rien per-

I. Relat. dre du respect, & leur gagnoit le cœur à toutes, parce qu'il étoit visible qu'elle s'interessoit à leur salut. Elle regloit leur tems, leurs exercices, leurs prieres & les personnes à qui elles devoient parler, en sorte que toutes les autres n'en fussent point distraites. Elle ne vouloit pas même qu'elles eussent la liberté de s'entretenir trop ensemble, quand elles se rencontroient à Port-Royal dans le même tems ; disant qu'elles ne pouvoient s'empêcher de parler des choses du monde, & qu'elles venoient à Port-Royal pour apprendre une autre langue, à quoi il sert beaucoup de ne plus parler celle que l'on savoit auparavant & que l'on doit oublier.

A une Fête de Noel, comme ces Dames étoient venues toutes trois la passer à Port-Royal, la Mere apprenant qu'elles étoient depuis assez long-tems ensemble en conversation après le dîner, elle quitta quelques personnes avec qui elle étoit, en leur disant : *Il faut que je m'en aille separer nos Dames, car elles se gâtent les unes les autres. Une coeffure, une mode, un colet revient toujours à quelque propos sur le tapis. Il faut tâcher de bannir toutes ces diableries qui ne sont point permises dans des conversations chretiennes.*

La Princesse Marie paroissoit assez touchée, & faisoit plusieurs choses très bonnes. Elle jeûna le Carême exactement, de quoi l'on murmuroit beaucoup dans sa maison, mais on ne pouvoit savoir neanmoins comment s'en plaindre, car ils étoient contrains d'avouer qu'elle s'en portoit mieux, & qu'elle étoit même engraissée depuis qu'elle avoit

avoit commencée à se retrancher. Elle prenoit des avis de M. Singlin, mais elle ne se mit pas neanmoins tout à fait sous sa conduite, parce qu'il ne se vouloit pas charger sans de grands engagemens de la part de Dieu & sans de grandes dispositions, des personnes de cette qualité. On voyoit en elle de bonnes dispositions, & qui faisoient esperer qu'elle pourroit aller plus loin. Mais aussi-tôt qu'il se presenta une Couronne, elle en fut éblouie, & elle dit franchement qu'elle ne sentoit pas assez de force pour la refuser. Elle étoit si frappée de cette ambition que lorsqu'on voulut lui faire voir le portrait du Roi de Pologne qui la demandoit, elle repondit qu'elle n'avoit pas besoin de cela, parce que ce n'étoit pas lui mais sa Couronne qu'elle épousoit. Neanmoins elle épousa l'un & l'autre avec toutes les peines qu'elle n'avoit point envisagées, & qui ont assez souvent de la proportion avec la grandeur des personnes & l'élevation qu'elles ont sur les autres. Elle voulut étant en Pologne que la Mere Angelique continuât de lui donner des avis, & elle lui écrivoit quasi tous les ordinaires *.

I. RELAT.

Cette même année mourut, le 23. Decembre, ma Sœur Catherine de Sainte A-

* La Reine de Pologne fut toujours très unie à Port-Royal, & eut toujours une grande pieté. Elle mourut le 10. Mai 1667. Voyez ce que la Mere Angelique de S. Jean en a dit dans le *Necrologe*. Au reste on peut voir ce que la Mere Marie Angelique dit de cette Princesse dans la I. Relation de la II. Partie, &c.

I. Relat. Agnès, fille aînée de M. d'Andilly. Il y avoit deux ans qu'elle languissoit d'une maladie de poulmon, mais sans s'aliter, & ayant encore été debout tout le jour. On la trouva morte dans sa cellule à l'heure de Matines. On en pourra dire quelque chose ailleurs. (Voyez la VII. Relation de la III. Partie de ces Memoires.)

1644. La persecution commença cette année au sujet du Livre *de la frequente Communion*. M. Arnauld eut ordre d'aller à Rome & pour ce sujet fut obligé de se retirer, aussi bien que M. de Barcos neveu de M. de S. Cyran & son successeur dans son Abbaye. La Princesse de Guemené retira ce dernier chez elle bien long-tems, mais si secrettement qu'il n'y avoit qu'un seul valet de chambre qui le sût, & tous ses amis mêmes l'ignoroient.

Sur la fin de cette même année la persecution menaçant aussi Port-Royal, on donna ordre à M. l'Official de Paris (du Saussai) d'y faire une Visite juridique. Il voulut par politique se faire assister par M. Charton Grand Penitencier, qui étoit fort prevenu de tous les faux bruits qu'on publioit de Port-Royal, où l'on apprehendoit fort ces deux Messieurs, car on ne connoissoit encore que fort peu M. l'Official. Neanmoins Dieu donna tant de benediction à la Mere Angelique que dès qu'elle l'eût entretenu, elle lui gagna le cœur. Il eut de l'estime pour elle aussi bien que M. Charton, qui fut si édifié de la conduite de la Maison comme de la simplicité & de l'union qu'il remarqua dans les Sœurs à qui il parla, qu'il

qu'il temoigna publiquement sa satisfaction, I. RELAT. & même il promit à la Mere Angelique qu'il ne croiroit jamais plus rien de ce qu'on lui diroit contre la Maison, qu'il ne fût venu s'en informer lui même. Ainsi cette Visite se conclut le 13. Decembre le plus favorablement du monde. M. l'Official nous fit dans le Chapitre une Declaration qu'il avoit trouvé la conduite de la Maison bien reglée, une foi saine & une charité sincere, &c. & qu'il nous exhortoit à y perseverer. Cela calma pour lors l'orage.

Comme on publioit aussi beaucoup de choses fausses contre les personnes qui vivoient en solitude à Port-Royal des Champs, M. le Maître écrivit le grand Memoire que nous avons, datté du 22. Novembre 1644. pour informer de la verité ceux qui avoient du pouvoir à la Cour *.

Le 22. Octobre Mademoiselle d'Elbœuf 1645. mourut à Port-Royal. On a écrit quelque chose de sa vertu & de sa mort. (C'est la XLVI. Relation de la III. Partie de ces Memoires.)

La Reine de Pologne partit de France au mois de Novembre.

Le 28. Mars mourut la Mere Genevie- 1646. ve de S. Augustin (le Tardif) qui avoit été premiere Abbesse élective & triennale. On a écrit son histoire. (C'est la XVI. Relation de la III. Partie.)

Cette même année le dessein de l'établissement du nouvel Institut du S. Sacrement étant demeuré sans execution, & toutes les Re-

* Il a été imprimé à la fin des *Memoires de M. Fontaine.*

I. Relat. Religieuses qui avoient été établir la premiere Maison avec les Filles qui y avoient pris l'habit, en étant revenues à Port-Royal dès l'année 1638. on crut pour de bonnes raisons qu'il ne falloit plus penser à un nouvel établissement, & qu'il seroit plus dans l'ordre de Dieu que les Religieuses de Port-Royal qui devoient fonder ailleurs ce nouvel Institut, & qui par une devotion particuliere en pratiquoient deja tous les devoirs, s'y consacrassent par un vœu exprès, s'il plaisoit au S. Siege de transferer à leur Monastere toutes les obligations & les graces de ce nouvel Institut. M. Briquet, pour lors Avocat Général & ami très particulier de cette Maison, fut celui qui entreprit avec le plus de soin & de chaleur de faire réussir cette affaire. Et cependant on traita avec tous ceux qui avoient eu part à cette fondation, & entre autres M. Crichan * qui étoit executeur du testament de Madame Bardeau, laquelle avoit laissé trente mille livres pour cette fondation. Ils consentirent que selon l'intention des fondateurs le bien seroit transferé à la Maison de Port-Royal, où l'on alloit transferer ce nouvel Institut, & que ces deniers seroient employés à bâtir l'Eglise.

La premiere pierre en fut mise par Mademoiselle de Longueville comme heritiere de feue Madame la Duchesse de Longueville (Louise de Bourbon,) qui avoit pris la qualité de Fondatrice de la premiere Maison

* Il mourut peu de tems après avoir donné son consentement, le 3. Decembre 1646. Voyez le *Necrologe*.

son de cet Institut. M. de Paris (Jean I. RELAT. François de Gondi) fit la benediction de cette premiere pierre, & ayant ensuite voulu voir toute la Communauté on se rangea dans le grand Refectoire, où il donna sa benediction à toutes les Sœurs, & leur parla avec beaucoup de temoignages d'affection & d'estime pour la Mere Angelique alors Abbesse.

Ce fut au commencement de cette année, au mois de Fevrier, que Madame d'Aumont entra à Port-Royal *.

On obtint cette année la permission pour la translation de l'Institut du S. Sacrement à Port-Royal, qu'on sollicitoit à Rome par M. l'Abbé de S. Nicolas, (M. Arnauld presentement Evêque d'Angers,) qui étoit alors en cette Cour pour les affaires dont le Roi l'avoit chargé. Cette permission fut donnée par une Supplique repondue, & non par un Bref.

Ensuite on se disposa à Port-Royal à en- 1647. trer avec un veritable renouvellement d'esprit dans les obligations de ce nouvel Institut; & après s'y être preparées par une retraite de quarante jours & une devotion extraordinaire, M. du Saussai Official & Grand-Vicaire de Paris vint à Port-Royal y signifier la permission de Sa Sainteté, en execution de laquelle il nous donna à toutes l'habit du S. Sacrement, changeant notre scapulaire noir de Bernardines en un sca-

* Elle y resta jusqu'à sa mort arrivée le 19. Decembre 1658. On peut voir dans le *Necrologe* l'éloge de sa vertu : il est de la Mere Angelique de S. Jean.

I RELAT. pulaire blanc avec une croix d'écarlatte sur la poitrine. Cette ceremonie se fit dans l'ancien petit Choeur de Port-Royal. Comme nous étions grand nombre de Professes, M. l'Official & la Mere Angelique qui étoient l'un & l'autre très promts ne s'arrêtoient pas à mettre cet habit dans tout l'ordre qu'il eût fallu, & ne faisoient que jetter ce scapulaire sur chaque personne sans le ranger : ce qui obligea à faire sortir à mesure dans l'avant-chœur les Sœurs qui l'avoient reçu, pour aller se rhabiller mieux ; de sorte que cette circonstance imprevûe verifia au bout de dix-huit ans la vision qu'avoit eu Madame le Maître. Et elle même qui étoit alors Professe & qui prenoit l'habit comme nous, vit de ses propres yeux pour lors ce qu'elle avoit vu en esprit tant d'années auparavant, comme il est rapporté ailleurs *, étant arrivé par hazard que ce fut dans l'avant-chœur que se passa une partie de cette ceremonie, dans la confusion qu'elle l'avoit vu lorsqu'elle ne pouvoit prevoir naturellement la moindre de ces circonstances, & que ceux qui conduisoient l'affaire avoient un dessein tout opposé.

1648. La Mere Angelique obtint cette année de M. l'Archevêque la permission de retablir ses Religieuses dans le Monastere de Port-Royal des Champs, où il n'y en avoit plus eu depuis l'année 1625. que se fit la translation dans la nouvelle Maison de Paris. Elle partit avec neuf Religieuses, sept Professes de Chœur & deux Converses, pour s'y aller retablir le 13. Mai. (Voyez la Relation XII. de cette I. Partie.) Les

* Dans la I. Relation de la II. Partie, n. 23.

Les barricades arriverent au mois d'Août de cette même année. I. RELAT.

La Mere Marie des Anges quitta l'Abbaye de Maubuisson & revint à Port-Royal le 20. Octobre. (Voyez l'Abregé de sa vie, XIV. Relation de la III. Partie.)

La premiere guerre de Paris arriva cette année. La Mere Agnès fut obligée de sortir avec trente de nos Sœurs de Paris, de notre Monastere du fauxbourg où l'on n'étoit pas en sureté, pour aller demeurer dans une maison que M. de Bernieres leur prêta dans la ville près les Augustins. Elles y furent depuis le 11. Janvier jusqu'au 15. Mars suivant. (Voyez la XII. Relation de cette I. Partie, & l'article 3. desRelations sur la vie de la Mere Agnès. I. Relation de la II. Partie.) 1649.

Ce qui se passa à Port-Royal aux deux Maisons des Champs & de Paris se voit dans une Relation que la Mere Magdeleine en a écrite. (C'est la XII. de cette Partie vers la fin.)

Au commencement de Septembre M. Singlin fut interdit de prêcher par M. l'Archevêque de Paris, ensuite d'un Sermon qu'il avoit fait le jour de S. Augustin. M. Singlin lui écrivit pour se justifier une fort belle Lettre que nous avons. Plusieurs personnes s'employerent pour lui, sur tout M. l'Evêque d'Angers, qui n'étoit pas encore sacré. M. l'Archevêque qui étoit alors à Angers, renvoya M. Singlin devant son Conseil où il comparut; & enfin le Prelat vint lui même le premier jour de l'année suivante, le retablir & le faire prêcher devant lui.

I. Relat. Ce fut cette même année que M. Cornet fabriqua les V. Propositions attribuées depuis à Jansenius, & les presenta à la Sorbonne, pour être censurées, à la fin de l'année.

1650. M. le Maître de Saci qui avoit été fait Prêtre pour notre Eglise aux quatre-tems de l'Avent, dit ici (à Port-Royal des Champs) sa premiere Messe, le 25. Janvier, jour de la Conversion de S. Paul.

M. l'Evêque d'Angers se fit sacrer dans notre Eglise de Port-Royal de Paris le 29. Juin. La Mere Angelique revint exprès de Port-Royal des Champs à Paris, parce qu'il le desira. Mais elle voulut prendre si peu de part à cette ceremonie qu'elle n'y parut point, étant demeurée à prier Dieu pendant ce tems là dans une tribune, parce qu'elle redoutoit le poids de cette charge terrible pour une personne qu'elle aimoit tendrement; & elle croyoit être plus obligée à gemir devant Dieu pour lui attirer sa misericorde, qu'à prendre part à la joie de son élevation. M. d'Angers entra l'après dinée dans le Monastere. Toutes lui furent baiser la main & reçurent sa benediction. Il leur donna dès lors des marques de sa charité, dont elles ont ressenti depuis des effets si extraordinaires par la maniere dont il prit leur defense dans les circonstances les plus delicates.

Ma Sœur Catherine de S. Jean le Maître étoit aussi à Paris alors, deja malade de sa fievre quarte.

M. de Sericourt son fils mourut le 4. Octobre & la Mere revint peu après ici. El-

Elle tomba dans sa derniere maladie la veille de Noel, & en mourut le 22. Janvier de l'année suivante (1651.) On peut voir ce qu'on a écrit de sa vie & de ses vertus. (C'est la III. Relation de la III. Partie.) I. RELAT.

Monseigneur le Duc de Luines prit le dessein de se retirer à Vaumurier, & commença d'y faire bâtir. Madame sa femme voyoit la Mere Angelique, & lui écrivoit. Elle mourut le 13. Septembre de cette année *, & voulut être enterrée dans cette Eglise avec ses deux petits enfans jumeaux, dont elle étoit morte en couche. 1651.

M. le Duc de Luines & M. de Bagnols, par un mouvement de pieté, entreprirent de reparer cette ancienne Maison de Port-Royal des Champs, où il y avoit peu de logement & point de dortoirs, & dont l'Eglise étoit fort humide & mal saine. Ils se résolurent de faire rehausser cette derniere de huit pieds de sable: ce qui fut fait. Et pour le dortoir on delibera si on abattroit ce qui en restoit pour le refaire autrement. Un Religieux Celestin qui passoit pour intelligent dans les bâtimens & qui l'étoit, conseilla de bâtir sur les anciennes fondations, c'est-à-dire au dessus du premier étage & des voutes, les dortoirs qu'on vouloit faire. Son avis fut suivi. 1652.

On commença ces ouvrages au commencement de cette année, & ils furent poursuivis dans un fort mauvais tems. Car la guerre des Princes † survint aussi-tôt; & l'on avoit tant de peine dans la campagne,

* Voyez le *Necrologe*.

† Ou la seconde guerre de Paris.

I. RELAT. Ce fut cette même année que M. Cornet fabriqua les V. Propositions attribuées depuis à Jansenius, & les presenta à la Sorbonne, pour être censurées, à la fin de l'année.

1650. M. le Maître de Saci qui avoit été fait Prêtre pour notre Eglise aux quatre-tems de l'Avent, dit ici (à Port-Royal des Champs) sa premiere Messe, le 25. Janvier, jour de la Conversion de S. Paul.

M. l'Evêque d'Angers se fit sacrer dans notre Eglise de Port-Royal de Paris le 29. Juin. La Mere Angelique revint exprès de Port-Royal des Champs à Paris, parce qu'il le desira. Mais elle voulut prendre si peu de part à cette ceremonie qu'elle n'y parut point, étant demeurée à prier Dieu pendant ce tems là dans une tribune, parce qu'elle redoutoit le poids de cette charge terrible pour une personne qu'elle aimoit tendrement; & elle croyoit être plus obligée à gemir devant Dieu pour lui attirer sa misericorde, qu'à prendre part à la joie de son élevation. M. d'Angers entra l'après dinée dans le Monastere. Toutes lui furent baiser la main & reçurent sa benediction. Il leur donna dès lors des marques de sa charité, dont elles ont ressenti depuis des effets si extraordinaires par la maniere dont il prit leur defense dans les circonstances les plus delicates.

Ma Sœur Catherine de S. Jean le Maître étoit aussi à Paris alors, deja malade de sa fievre quarte.

M. de Sericourt son fils mourut le 4. Octobre & la Mere revint peu après ici. El-

Elle tomba dans sa derniere maladie la veille I. RELAT.
de Noel, & en mourut le 22. Janvier de l'année suivante (1651.) On peut voir ce qu'on a écrit de sa vie & de ses vertus. (C'est la III. Relation de la III. Partie.)

Monseigneur le Duc de Luines prit le 1651.
dessein de se retirer à Vaumurier, & commença d'y faire bâtir. Madame sa femme voyoit la Mere Angelique, & lui écrivoit. Elle mourut le 13. Septembre de cette année *, & voulut être enterrée dans cette Eglise avec ses deux petits enfans jumeaux, dont elle étoit morte en couche.

M. le Duc de Luines & M. de Bagnols, 1652.
par un mouvement de pieté, entreprirent de reparer cette ancienne Maison de Port-Royal des Champs, où il y avoit peu de logement & point de dortoirs, & dont l'Eglise étoit fort humide & mal saine. Ils se resolurent de faire rehausser cette derniere de huit pieds de sable : ce qui fut fait. Et pour le dortoir on delibera si on abattroit ce qui en restoit pour le refaire autrement. Un Religieux Celestin qui passoit pour intelligent dans les bâtimens & qui l'étoit, conseilla de bâtir sur les anciennes fondations, c'est-à-dire au dessus du premier étage & des voutes, les dortoirs qu'on vouloit faire. Son avis fut suivi.

On commença ces ouvrages au commencement de cette année, & ils furent poursuivis dans un fort mauvais tems. Car la guerre des Princes † survint aussi-tôt; & l'on avoit tant de peine dans la campagne, L 6 à

* Voyez le *Necrologe*.

† Ou la seconde guerre de Paris.

I. Relat. à cause des gens de guerre, qu'il falloit avoir forte escorte pour charier les bois de charpenterie dont on avoit à faire, & tous les autres materiaux. Mais les personnes charitables qui se mêloient de cela, trouvoient un double gain dans cette depense, parce qu'outre le bienfait qu'ils nous rendoient, ils nourrissoient aussi par là un très grand nombre de pauvres gens, de femmes & d'enfans, qui étoient employés à ces ouvrages, à porter du sable & choses semblables, sans quoi dans un tems si miserable ils seroient morts de faim.

Il faut aussi remarquer qu'il y eut beaucoup de la providence de Dieu dans le dessein que prirent ces Messieurs de bâtir deux grands dortoirs, vû qu'en ce tems on n'avoit nulle vue d'établir ici une grande Communauté. M. de Luines même s'opiniatra, sans savoir pourquoi, à vouloir qu'il y eût soixante & douze cellules; & pour cela il fit abattre exprès des logemens bien commodes que M. d'Andilly & Madame de Saint-Ange avoient fait accommoder pour eux au bout du vieux dortoir, avant que les Religieuses y vinssent, quoiqu'on y eût regret: mais il le fallut, pour trouver le nombre des cellules dont j'ai parlé. La suite a fait voir que c'étoit Dieu qui l'avoit marqué. Car quand on a rassemblé ici toutes les deux Communautés en chassant nos Sœurs de Paris de leur Maison (en 1665.) nous nous sommes trouvées justement ce nombre de Professes de Chœur.

Peu de tems après qu'on eût commencé ces ouvrages, la guerre des Princes arriva com-

comme il a été dit; & n'y ayant plus de I. RELAT.
sureté à la campagne, on trouva à propos de faire retourner toutes les Religieuses d'ici au Monastere de Paris. Cela vint bien à propos, car on ne pouvoit plus dire la Messe dans l'Eglise, les autels ayant été demolis. Il auroit fallu aussi abandonner tous les logemens du grand dortoir, & les Religieuses auroient été fort incommodées toute la nuit.

Le premier jour de l'an, ma Sœur Anne-Eugenie de l'Incarnation Arnauld mourut en la Maison de Paris. On trouvera ci-après quelques Memoires sur sa vie & ses vertus *. 1653.

Le 15. Janvier la Mere Angelique retourna à Port-Royal des Champs avec des Religieuses.

La Bulle d'Innocent X. contre les V. Propositions fut faite au mois de Mai, & publiée le jour de la Pentecôte. On commença de menacer en France de la faire signer bientôt après; & dès lors on deliberoit entre nos amis ce qu'il y auroit à faire. Mais comme on ne pouvoit prevoir precisément ce que l'on demanderoit, on ne convenoit pas tous ensemble d'un même sentiment. M. de S. Cyran (de Barcos) étoit très ferme alors à exclurre toute signature.

M. le Maître étoit de même sentiment, & n'en a point changé. On avoit de la peine à croire que cela pût venir jusqu'aux Religieuses. Neanmoins on mit en deliberation si en ce cas elles ne pourroient point signer en disant qu'elles ne le faisoient que

* Voyez la IV. Relation de la III. Partie.

I. RELAT. par soumission, dans l'ignorance où elles étoient de ces questions de Theologie. Le plus grand nombre des Messieurs opina qu'elles le pourroient faire ainsi. Mais Dieu ne permit pas que les choses en demeurassent là; & ce qui arriva depuis fit changer d'avis, parce que l'affaire changea bien de face quand le Bref fut venu, lequel attribuoit à M. Jansenius les propositions condamnées. (On verra dans la I. Relation de la II. Partie n. 30. & 31. quels furent les sentimens de la Mere Angelique sur la Bulle d'Innocent X.)

La persecution se preparoit durant cette 1654. année. On semoit toutes sortes de calomnies & de faux bruits contre les Disciples de S. Augustin, dont on faisoit passer Port-Royal des Champs pour être la citadelle. M. le Maître dressa un Memoire datté du 9. Janvier pour informer de la verité de ce qui s'y passoit *. Et l'année suivante on en envoya un autre au Cardinal de Retz qui étoit à Rome, pour repondre à tous ces discours sans fondement qui couroient jusques là: il est datté du 9. Janvier 1655.

La Mere Angelique ayant été douze ans de suite Abbesse, par quatre élections réiterées, on ne pouvoit plus la continuer davantage. Il fallut faire élection d'une autre, & elle procura tant qu'elle put que l'on prît la Mere Marie des Anges Suireau, ancienne Abbesse de Maubuisson; regardant comme une benediction pour la Communauté qu'elle pût avoir une si sainte Superieu-

* Il se trouve dans la I. Partie du Supplement au Necrologe & dans le *Recueil de pieces* imprimé en 1740.

rieure, dont elle estimoit infiniment la vertu, & qu'elle croyoit capable d'attirer beaucoup de graces de Dieu sur cette Maison. Elle fut élue le 26. Novembre. (On peut voir dans la Relation qui suit celle-ci n. 19. & suivans de quelle maniere la Mere Angelique parle de sa vertu.) I. RELAT.

La persecution n'avoit pas encore éclatté jusqu'ici depuis la Bulle. Ce fut cette année qu'elle commença au sujet des deux Lettres de M. Arnauld, qui furent l'occasion des Assemblées de Sorbonne, & de la Censure de M. Arnauld. Ces Assemblées se tinrent en Novembre & en Decembre. Et dès les Avents M. Arnauld fut obligé de se retirer de Port-Royal des Champs où il étoit, pour se mettre en sureté. 1655.

La Censure de Sorbonne contre M. Arnauld fut faite en Fevrier. 1656.

Le 30. Mars suivant le Lieutenant Civil alla à Port-Royal des Champs, & ensuite à S. Jean des Troux chès M. de Bagnols & au Chesnai chez M. de Bernieres, chasser les enfans qu'on y instruisoit. M. de Bagnols qui avoit appris ce dessein prit le devant & vint en avertir. Les Messieurs qui étoient aux Granges prirent là leurs qualités. M. Charles fut le *Menager* & M. Bouilli le *Vigneron*. Ils jouerent leurs personnages à merveille, & quand il fallut signer leur Interrogatoire, le Lieutenant Civil dit à M. Bouilli: *Bon homme mettras-tu bien là ton nom.* A quoi il repondit: *Monsieur, je sommes plus accoutumés à tenir une bêche qu'une pleume.* „Il n'importe, dit le Lieu-„tenant Civil, fais comme tu pourras."

M. Char-

I. Relat. M. Charles prit le nom de Charles Chretien, & fit aussi le mieux du monde. Nous avons par écrit l'Interrogatoire de la Mere Angelique; & on le trouvera dans *l'Addition* qui suit la ... Relation.

Peu de jours après M. d'Andilly eut aussi ordre de se retirer, & il fut à Pomponne d'où il écrivit à la Reine, & enfin obtint son retour au bout de trois semaines.

Pendant ce tems là il y eut une mortalité extraordinaire dans Port-Royal de Paris. En deux mois il mourut neuf Religieuses dont deux moururent le même jour & furent enterrées dans une même fosse *, sans que ce fût des maladies contagieuses, mais la plûpart des fluxions sur la poitrine.

L'hiver avoit été fort rude, & il sembloit que du côté du ciel comme de celui de la terre, on n'avoit à attendre que toutes sortes de rigueurs. Cependant ce fut dans cette extremité que Dieu se declara pour nous par le premier miracle de la Sainte Epine, & ceux qui arriverent ensuite: ce qui suspendit pour lors l'orage qui étoit prêt de fondre sur la Maison. M. du Saussai Official eut ordre de la Cour de faire une nouvelle Visite à Port-Royal, qui devoit se terminer à chasser les Confesseurs. Il la commença dans cette intention, mais avant qu'il l'eût conclue on lui signifia de la part du Cardinal de Retz (alors Archevêque de Paris) une revocation de son pouvoir de Grand-Vicaire, & l'on en nomma deux autres en sa place, savoir M. Chevalier & M. l'Avocat. Il faut remarquer qu'au lieu d'exe-

* Voyez la XXIV. Relation de la III. Partie.

d'executer l'ordre de la Cour, il fut obligé I. RELAT.
d'executer celui de Dieu: car il verifia le premier miracle de la Sainte Epine dans le tems destiné à cette Visite, & il n'en résulta que cette justification en la place de la diffamation que l'on avoit entrepris de faire éclater contre Port-Royal.

Ce miracle arriva le 24. Mars, & fut operé, comme l'on sait, sur une jeune Pensionnaire nommée Marguerite Perier, qui étoit niece de M. Paschal & de ma Sœur Jacqueline de Sainte Euphemie qui mourut en 1661. On trouvera dans la III. Partie la Relation de sa Vie: (c'est la XXXI.) Les amis de M. le Cardinal de Retz (qui étoit pour lors à Rome,) obtinrent de lui des Lettres, par lesquelles il établissoit M. Singlin son Grand-Vicaire dans tout le ressort de Port-Royal, c'est-à-dire qu'il lui en donnoit tous les pouvoirs, afin qu'on n'eût pas besoin de recourir aux Grands-Vicaires du Diocese.

Quelque tems après, (mais nous ne savons pas precisément si ce fût cette année ou la suivante,) les Grands-Vicaires de Paris par ordre de M. le Cardinal de Retz expedierent publiquement à M. Singlin la Commission de Superieur des deux Maisons de Port-Royal.

Le 24. Fevrier la Mere des Anges Abbesse tomba fort malade. Elle n'étoit pas guerie que la Mere Agnès tomba en apoplexie le 12. Mars & pensa mourir. Le 20. Avril la Mere Marie de Sainte Magdeleine (du Fargis, qui est presentement Abbesse en 1672.) tomba aussi malade à l'extremité de la rougeole; & il y eut un grand nombre de personnes dans Port-Royal qui 1657.
fu-

I. Relat. furent extrêmement mal de ces rougeoles & fievres malignes. Et à Port-Royal des Champs il couroit des inflammations de poulmon, dont il mourut cinq personnes en quinze jours *, & encore autant qui reçurent l'Extrême-Onction & qui en revinrent, sans compter un grand nombre d'autres malades. Mais il faut marquer une circonstance de la foi de la Mere Angelique. Elle étoit pour lors à la Maison de Paris & faisoit tout en l'absence des deux Meres malades, avec une charité, un zele & une application qui suffisoit à tout effectivement. La Mere Marie de Sainte Magdeleine fut si malade qu'un jour il lui prit un accident soudain, dans lequel les Sœurs qui la tenoient entre leurs bras crurent réellement qu'elle expiroit. On courut à la Mere Angelique qui étoit au Parloir, & la Sœur qui portoit le message, lui dit avec un grand effroi & une grande douleur que la Mere Marie de Sainte Magdeleine venoit de mourir, & qu'on la demandoit promptement. La Mere repondit avec assurance, *Elle n'est point morte, je vous en assure*; & l'autre repliquant qu'elle l'avoit vu expirer, la Mere tint bon dans sa confiance; & étant persuadée que Dieu avoit d'autres desseins sur cette Mere & qu'il vouloit encore s'en servir, elle dit toujours avec assurance qu'elle n'en mourroit pas. Elle courut cependant aussi-tôt où elle étoit, & la

* Trois de celles-là furent les Sœurs Marie de S. Louis Bernard, & deux autres dont il est parlé dans la XXV. Relation de la III. Partie.

la Mere Marie de Sainte Magdeleine com- I. RELAT.
mençoit à respirer, quand elle entra; de sorte que Dieu accorda à la Mere Angelique ce qu'elle avoit presumé de sa bonté.

Après toutes ces maladies, qui n'avoient été que des menaces, Dieu nous frappa d'un grand coup, par la mort de M. de Bagnols, qui arriva le 15. Mai, & qui fut le presage de plusieurs autres.

M. Singlin pour s'acquiter de sa nouvelle charge de Superieur fit la Visite des deux Maisons de Port-Royal à la Ville & aux Champs, au mois de Septembre, & elle fut conclue au commencement d'Octobre avec beaucoup de satisfaction & d'utilité. Il sembloit que la Mere Angelique étoit au comble de ses souhaits, tant elle avoit de joie que Dieu eût fait à la Communauté la grace de mettre toute l'autorité de sa conduite entre les mains d'une personne qu'il avoit remplie de toute la charité & de la lumiere necessaire à un Superieur & à un Pere des ames. Ce fut en effet trois années d'abondance qui precederent la famine universelle qui nous menaçoit, & qui a duré huit ans. Nous mangions pourtant notre pain en inquietude; car dès lors on recommençoit les menaces de persecution.

Au mois de Novembre on fit l'élection, & la Mere des Anges fut continuée par un second triennal.

La mort de M. le Maître arriva le 4. 1658.
Novembre.

Le 10. Decembre suivant, la Mere Ma- 1659.
rie des Anges qui étoit Abbesse, mourut à

I. Relat. Port-Royal de Paris *. Madame d'Aumont la suivit neuf jours après, savoir le 19. du même mois.

Il fallut aussi-tôt faire une nouvelle élection. La Mere Agnès fut élue le 13. Decembre.

1660. Le tems de la Passion & celui de Pâques ne se passoit pas d'ordinaire sans que le Diable fît quelque nouvel effort contre la verité & l'innocence. Le 10. Mars de cette année le Lieutenant civil par un nouvel ordre fit encore une Visite à Port-Royal des Champs, aux Troux & au Chesnai, de peur qu'on n'y eût rassemblé de petites Ecoles, ou plutôt parce qu'on le faisoit accroire. Il ne trouva point d'autres enfans que ceux de M. de Bagnols aux Troux, & ceux de M. de Bernieres qui étoient chez lui au Chesnai, avec deux ou trois autres qu'il chassa tous.

1661. La mort du Cardinal Mazarin arriva le 6. Mars.

La Mere Angelique mourut le 6. Août. On verra ci-après la Relation de sa maladie & de sa mort. (C'est la XIII. de cette I. Partie.)

1662. La demission de M. le Cardinal de Retz fut faite en Janvier, & il eut pour successeur M. de Marca qui mourut le 29. Juin. M. de Perefixe fut aussi-tôt nommé. Mais en attendant qu'il eût pris possession le Chapitre de Notre-Dame de Paris nomma sept Grands-Vicaires.

De-

* On trouvera dans la III. Partie l'histoire abregée de sa Vie : c'est la XIV. Relation.

Depuis 1661. on a des Relations suivies & exactes * : ainsi je n'ai pas besoin de poursuivre cette Table. I. RELAT.

II. RE-

* On a imprimé (au moins par Extrait) la plus grande partie de ces Relations avec un grand nombre de Lettres & d'Actes des Religieuses de Port-Royal, en 1723. & 1724. à l'occasion du renouvellement de l'exaction de la Signature du Formulaire. Elles forment un bon volume *in* 4. Mais ce qu'on y trouve ne va que jusqu'à la paix donnée à l'Eglise en 1669. On pourra bientôt en imprimer la suite qui va presque jusqu'en 1700. & l'on donnera en même tems des Memoires suivis sur la derniere persecution qui a abouti à la ruine totale de la sainte Maison de Port-Royal en 1709. & à la dispersion des Religieuses qui restoient & qui sont mortes dans leurs differens exils. Ces Memoires, qui ont été dressés par une personne aussi exacte qu'habile à ramasser les faits qui concernant ce Monastere, vont jusqu'en 1730. ou environ.

II.

Relation de ce qui est passé de plus considererable à Port-Royal depuis l'établissement de la reforme jusqu'en 1638. Par la Mere Marie Angelique (de Sainte Magdeleine) ARNAULD *.

Gloire à Jesus, au très saint Sacrement.

I. La M. Ang. est faite Abbesse.

AU nom de la très sainte Trinité, Pere, Fils & Saint Esprit.

Je fais par obéissance une Relation de ce qui s'est passé dans cette Maison depuis cinquan-

* [Il faut dire quelle fut l'occasion qui porta la Mere Marie-Angelique à écrire cette Relation. Il y avoit deja plus de deux ans que nous avions commencé, à son insu, à faire des Memoires de tout ce que nous avions pu apprendre sur le rapport des anciennes de Port-Royal, & d'elle-même, touchant ce qu'elle avoit fait pour y établir la reforme, & depuis. Mais quoique nous essayassions de la faire parler sur tout cela, nous avions encore plus d'envie de l'engager à en écrire. Nous nous servîmes pour cela d'une raison qu'elle nous fournissoit elle-même: c'est qu'elle nous disoit fort souvent, en parlant de tout ce qui lui étoit arrivé, qu'elle auroit eu sujet de faire un Livre *de la Providence de Dieu*, tant elle en avoit fait d'experiences; & qu'il n'y avoit rien qu'elle eût plus de desir de nous laisser en mou-

quante-deux ans que j'y fus conduite pour y II. RELAT.
être Abbesse, le 5. Juillet 1602. âgée seulement de dix ans & dix mois, par un très grand

mourant, qu'une grande confiance en cette adorable providence qui avoit fait des miracles pour nous, parce qu'elle ne pouvoit appeller autrement toute la conduite que Dieu avoit tenue sur cette Maison.

Comme elle nous repetoit cela souvent, & nous disoit même qu'il lui prenoit quelquefois envie d'écrire ce *Livre de la Providence*, de peur que nous ne vinssions à oublier ce que Dieu avoit fait pour nous, & que de cet oubli nous ne passassions à l'infidelité de chercher des appuis humains, comme il arrive à tant de Religieuses, nous la pressâmes plusieurs fois extrêmement de s'y mettre. Mais elle étoit au fonds si ennemie de faire des Livres, que ce qu'elle en disoit, n'étoit que pour exprimer le desir qu'elle avoit de nous établir dans la reconnoissance & la confiance en Dieu, & elle nous rejettoit bien loin quand nous lui voulions parler tout de bon d'écrire. Comme nous vîmes donc que nous ne gagnerions rien par la persuasion, nous crûmes qu'il falloit y employer l'obéissance, contre laquelle elle ne se defendoit jamais.

Nous eumes pour cela recours à M. Singlin, & nous le suppliâmes de le lui commander. Il le fit, & elle en eut beaucoup de peine, quoique d'ordinaire elle n'en ressentît aucune à obéir. Elle en fut toute triste, & peut-être qu'elle se defioit bien de l'usage que nous en voulions faire. Car ce qu'elle apprehendoit le plus au monde, c'étoit que l'on écrivit, ou que l'on parlât d'elle après sa mort d'une maniere avantageuse. Etant neanmoins contrainte de se rendre, elle fit une retraite dans une petite cellule écartée, qu'on appelle

II. RELAT. grand desordre ordinaire en ce tems-là, où il ne se pratiquoit plus aucune discipline pour la promotion aux Benefices, ni dans notre Ordre presqu'aucune regularité. Ensorte que mon Pere n'osant songer qu'on me dût donner la Benediction Abbatiale en ce bas âge, le General de l'Ordre de Cîteaux*, qui m'avoit fait faire Coadjutrice par Madame Boulehart Abbesse de cette Maison avant que j'eusse huit ans, pour favoriser mon grand-pere (M. Marion Avocat General) qui étoit de ses amis, & qui me fit faire Profession à neuf, voulut me benir de sa main à onze ans: ce qu'il fit céans avec une grande compagnie & grand festin, & tout le monde dans la clôture du Monastere, comme dans une Maison seculiere.

* M. de la Croix.

II. Etat de Port-Royal. Dieu qui par son infinie bonté ne laissoit pas de regarder ce Monastere en pitié, fit que ma mere qui craignoit Dieu, mais qui en ce tems-là avoit peut-être encore plus d'amour pour l'honneur du monde que pour celui de Dieu, ayant été obligée de demeurer ceans quelques semaines dès le mois de Juillet que j'y arrivai, pour donner ordre aux affaires temporelles & aux reparations de la Maison qui étoit en très mauvais état, & depuis encore pour y preparer toutes les choses necessaires pour la ceremonie de la benediction, y remarqua des desordres cri-

mi-

pelle *la Guette*; pendant laquelle, donnant plus de tems à prier qu'à écrire, elle fit cette Relation avec un tel degoût, qu'on ne pût obtenir qu'elle l'achevât; & elle prit le pretexte d'autres affaires, pour l'interrompre où elle en est demeurée.

minels, auxquels neanmoins de douze Pro- II.RELAT.
fesses que je trouvai dans la Maison une seule avoit part; les autres s'étant conservées par une grace particuliere de Dieu, quoiqu'elles fussent sans cesse exposées au mal, par la conduite dereglée de plusieurs personnes qui ne bougeoient de la Maison, quelques-uns y étant domestiques.

Si-tôt que ma mere eut apperçu le desordre de cette Religieuse, la plus ancienne de la Maison, quoiquelle n'eût que trente-trois ans, elle fit enforte par le moyen de mon grand-pere auprès du General, qu'il la transporta en une autre Maison; & dès l'heure, quoique la clôture ne s'y soit établie que plusieurs années après, toutes les personnes qui causoient des desordres s'écarterent par la crainte de mon pere & de ma mere, qui avoient une extrême apprehension, non seulement pour moi, mais aussi pour les autres; de peur que cela ne donnât sujet de blâmer leur conduite, encore plus que celle d'un enfant comme moi, qui n'étoit pas capable d'en avoir. Ils veilloient donc avec grand soin, pour qu'il ne se passât rien contre l'honneur & la modestie; car c'étoit en cela seul qu'ils mettoient toute la bonne conduite. Pour cela ils obtinrent du General qu'il trouvât bon qu'on mît auprès de moi une Religieuse d'une autre Maison, pour avoir soin de ma conduite, & de l'œconomie de la Maison, à quoi elle étoit bien plus propre qu'à me conduire, étant très ignorante, & plus qu'on ne peut dire, pour les choses de Dieu.

Pour ce qui étoit des Religieuses, dont

 elle

M.RELAT. elle ne se mêloit point du tout, il s'en trouva une de la Maison bien sage, qui craignoit Dieu, que l'on fit Prieure *, & qui faisoit aller tout le Cloître aussi regulierement qu'en pas une Maison de l'Ordre. Cette fille sans considerer mon âge, me portoit un si grand respect, qu'à son exemple les autres faisoient le semblable: ainsi la Maison étoit en paix. Elle me demandoit & me faisoit demander toutes les licences, & rendre tous les devoirs de la même maniere qu'on auroit pu faire à l'Abbesse qui m'avoit precedée, qui se faisoit tellement craindre de ses Filles, qu'elles étoient à son égard comme des enfans: aussi les avoit-elle toutes reçues fort jeunes. Dieu se servit de cette disposition de crainte, pour maintenir la paix dans la Maison par la docilité de ces Filles.

Il se servit aussi de la bonté de mon pere & de ma mere, qui leur temoignoient grande affection & grand soin de les faire bien traitter, de reparer & de raccommoder la Maison qui étoit en très mauvais état, tant à cause des grandes guerres de la Ligue, que par l'extrême vieillesse de l'Abbesse, que les domestiques ruinoient par leur infidelité; faisant tous grande chere, excepté les pauvres Religieuses, à qui on ne donnoit que tout le moins qu'on pouvoit. Ainsi sans qu'elles songeassent à leur vœu de pauvreté, pour lequel elles n'avoient non plus d'affection que de connoissance de son excellence, on le leur faisoit observer avec tant de rigueur, qu'au milieu des bois, on leur en donnoit si peu, qu'elles étoient obligées d'en al-

* La Sœur Catherine Dupont.

aller chercher dans les jardins. Leur portion les jours maigres, qui étoient quatre jours la semaine, n'étoit que de deux œufs & fort peu de beurre. On leur donnoit pour toute l'année à chacune deux hottées de fruits, quoiqu'il y en eût une très grande quantité que l'on vendoit. Tout le reste alloit de même; & dans la maladie, on les traitoit aussi mal que dans la santé. II. RELAT.

La divine providence se servit de tous ces mauvais traitemens, pour faire que ces Filles m'aimassent, en voyant qu'elles en recevoient un meilleur sous ma conduite; de sorte qu'il y avoit tant de paix dans la Maison, & d'ordre pour ce qui étoit de l'Office & autres observances, que le General de l'Ordre * faisant la visite céans l'an 1605. (que je n'avois que quatorze ans,) fut si satisfait de la Maison, qu'il nous laissa une Carte de visite, par laquelle il disoit qu'il nous avoit trouvées en bonne observance, & n'ordonna rien de plus, sinon qu'on augmenteroit le nombre des Religieuses jusqu'à seize. Nous n'étions encore que douze n'en ayant reçu que deux; & de celles que j'avois trouvées, l'une étoit morte, & l'autre sortie.

* M. Boucherat.

Cependant tout ce bel ordre consistoit à s'acquitter assez bien de l'Office aux heures, excepté Matines que l'on disoit à quatre heures du matin, (les Sœurs y assistant avec soin;) & à vivre dans une paix & société humaine. Du reste nous ne faisions que jouer & nous promener sur nos terres, cela nous étant permis, & même ordonné par la Carte de visite, qui marquoit que l'Abbesse me-

II. Relat. neroit la Communauté promener sur les terres après les Vêpres.

III. Sentimens de la jeune Abbesse.

Le tems se passa ainsi depuis l'an 1602. jusqu'à l'an 1607. où Dieu voulut avancer l'œuvre de sa misericorde sur cette Maison, dans le tems où je suis obligée de dire qu'avançant en âge j'avançois en malice. Car je ne pouvois plus souffrir la Religion, que je n'avois jamais regardée que comme un joug insupportable; & néanmoins je le portois en me divertissant le mieux que je pouvois, sans dire ma peine à qui que ce fût, & en faisant semblant d'être contente. Lorsque quelques personnes me disoient qu'ayant fait ma Profession avant l'âge, je pouvois m'en dedire, je temoignois n'en avoir nulle envie; & il est vrai que quoique la Religion me deplût, & que j'eusse un grand amour pour le monde, je ne pouvois neanmoins me resoudre à quitter; croyant que je ne le pouvois sans me perdre; qu'il n'y avoit point de loi qui me dispensât d'être à Dieu; qu'il m'avoit fait trop d'honneur de me prendre pour lui, & que je ne pourrois laisser ma condition sans une grande ingratitude.

Je ne sai d'où me pouvoient venir ces pensées sur la sainteté de ma Profession, vû que j'y menois une vie toute payenne & profane. Il est vrai que je distinguois bien ce que je devois faire, de ce que je faisois; & que me venant assez souvent de grandes apprehensions des jugemens de Dieu, je me proposois que quand je serois vieille, je ferois penitence. En attendant, je me licentiois, & m'allois promener chez de nos voisins avec une ou deux Religieuses; & on commençoit

çoit aussi à me visiter, quoique Dieu n'ait II. RELAT. pas permis que j'aye fait grand mal en cela, selon que le monde appelle mal.

Il arriva que ma mere apprit ces licences que je commençois à me donner, & vint ici. Elle me fit une reprehension en vraie mere, avec tant de larmes, qu'elle me toucha beaucoup, ayant pitié de l'affliction que je lui donnois ; & d'ailleurs j'avois aussi grande pitié de moi, de me voir reduite à mener une vie fort melancolique à mon gré, ou à fâcher mon pere & ma mere, & à vivre sans honneur, parce que je savois bien qu'il n'y en pouvoit avoir qu'à vivre selon sa condition. Je demandai de grands pardons à ma mere, avec promesse de vivre dans toute la sagesse & retenue qu'elle desiroit. Je demeurai très triste ; & au lieu d'avoir recours à Dieu, je me mis pour me divertir à lire les Vies de Plutarque, & d'autres Livres profanes.

Deux mois après je demeurai malade d'une très violente fievre double-tierce, qui fut une grace singuliere de Dieu sur moi. Elle m'arriva le jour de S. Jacques mon Patron, le 25. Juillet. Ma mere m'amena aussi-tôt un Medecin ; & voyant le mal grand, mon pere m'envoya querir dans une littiere, pour me faire traiter chez lui. Cette maladie dura jusqu'à la fin d'Août, avec tant de violence, qu'on me jugeoit en peril ; & depuis qu'elle fut diminuée, j'eus encore la fievre jusqu'à la fin de Novembre. Pendant tout ce tems-là on eut un soin tout extraordinaire de moi. Ma mere me mit dans sa chambre, & elle avoit une telle attention à tous

II.RELAT. mes besoins, que je n'appellois jamais la garde, qui étoit tout contre mon lit, que ma mere n'y fût la premiere. Cette maladie, quoique je ne songeasse point à Dieu, & que je ne visse pas une personne qui m'en dît un seul mot, & qu'au contraire toutes les nouvelles de Paris & de la Cour se debitassent auprès de mon lit où il y avoit d'ordinaire grande compagnie, ne laissa pas de me servir extrêmement. La grande amitié que mon pere & ma mere m'avoient temoignée, me fit resoudre de bon cœur, pour les satisfaire, de demeurer Religieuse, & de vivre dans toute la modestie que je devois, sans porter mes vues plus loin & sans regarder mes devoirs envers Dieu. Ainsi je revins de bon cœur en ce Monastere, où les Sœurs me reçurent avec une extrême joie & des temoignages d'amitié plus grands que jamais. J'en avois aussi pour elles, & je passai l'hyver encore fort foible de ma maladie.

Au Carnaval (1608.) on ne laissa pas de se rejouir comme de coutume, mais en particulier, & sans seculiers. Comme le Carême fut venu, étant plus forte, je me voulus remettre à lire; & demandant avis à cette Religieuse qui étoit près de moi, quel Livre je lirois, parce que tous ceux de devotion m'étoient penibles, & que neanmoins à cause du Carême je n'osois en lire d'autres; elle me dit que pendant que j'étois à Paris, il étoit venu des Capucins prêcher qui avoient donné un Livre de Meditations qui lui sembloit beau, & que peut-être me plairoit-il. Elle me le donna, & quoiqu'il fut très simple, je le trouvai beau, aussi bien

bien qu'elle, & il me donna quelque dévotion. II. RELAT.

IV. Elle est touchée de Dieu, & pense à la reforme de son Monastere.

Quelques jours après il arriva un Capucin céans *, qu'il étoit presque nuit, qui demanda à prêcher. J'en fus bien aise, car j'aimois toujours à entendre prêcher ; ce qui se faisoit si rarement, que lorsque j'y vins, il y avoit plus de trente ans qu'on n'avoit prêché, excepté cinq ou six fois à des Professions. Mais lorsque j'y fus, on envoyoit chercher aux quatre grandes Fêtes de l'année des Ecoliers aux Bernardins, qui prêchoient si pitoyablement, que ces Sermons n'étoient que des occasions de peché, par la moquerie que nous en faisions. Nous allames donc au Sermon de ce Capucin, qu'il étoit tout nuit. Pendant ce Sermon Dieu me toucha tellement, que dès ce moment je me trouvai plus heureuse d'être Religieuse, que je ne m'étois estimée malheureuse de l'être ; & je ne sai ce que je n'aurois pas voulu faire pour Dieu, s'il m'eût continué le mouvement que sa grace me donna. Il m'en fit une autre qui fut de ne point parler à ce Capucin en particulier, comme j'en avois eu la pensée, pour lui communiquer mes bons desirs, & lui demander sa conduite. Car la bonté de Dieu me fit penser que cet homme étoit trop jeune pour moi qui n'avois que seize ans & demi, & que je ne devois pas m'addresser à lui, mais en attendre quelqu'autre. Je me contentai de l'aller remercier avec quelqu'une des Sœurs ; & ce fut une grande providence de Dieu sur moi. Car j'appris depuis que cet homme étoit extrêmement dereglé, qu'il avoit

* Le Pere Basile.

II. RELAT. fait de grandes sorties en des Maisons Religieuses. & que quelques années après il avoit apostasié.

Je demeurai fort touchée du desir de servir Dieu, neanmoins avec très peu de lumiere de ce que je devois faire pour ma conscience. Je priois seulement Dieu le plus & le mieux que je pouvois. Je demeurai ainsi jusqu'à la Pentecôte, qu'il vint un autre Capucin prêcher, qui étoit vieux, & d'un exterieur le plus severe qui se pût gueres voir. Aussi-tôt je pensai que c'étoit ce qu'il me falloit, & je ne manquai pas de lui decouvrir mes desirs, dans lesquels il me confirma. Mais il commença par l'avantage que je lui donnai à prêcher si severement, qu'il choqua l'esprit de quelques-unes des Sœurs, sur tout de la Prieure, laquelle ayant eu l'esprit reglé, & ayant toujours été fort observatrice de la regularité qui s'observoit alors, ne croyoit pas avoir besoin d'une plus grande reforme. Elle commença à dire que ce Religieux me mettroit dans l'esprit de faire une grande reforme; que j'étois fort jeune, que je m'en lasserois, & que tout cela ne feroit que du desordre. Je trouvai qu'elle avoit raison de ne se pas fier en moi; que n'étant pas assez raisonnable pour conduire une Maison & faire une reforme, je ferois bien mieux de quitter la charge, & d'aller me faire Religieuse en quelque bonne Maison bien reglée.

Peu de jours après, ce Capucin revint, & amena avec lui un autre saint homme, nommé le Pere Pacifique, fort âgé, qui n'étoit point Predicateur, & qui nous avoit deja

deja visitées une autre fois. Il vint le premier au parloir & me dit que le Pere Bernard, (c'étoit ainsi que s'appelloit celui à qui j'avois parlé,) lui avoit dit qu'il avoit tout gagné céans, & que la reforme s'y alloit établir. Sur quoi je lui dis que cela n'étoit pas si avancé, & lui rapportai le discours que faisoit la Prieure, que je trouvois fort raisonnable; & que cela me faisoit resoudre de ne songer qu'à mon salut, & à me retirer pour être simple Religieuse. Ce bon Pere approuva mon dessein, & l'autre arrivant aussi-tôt, il lui dit ma resolution, dont celui-ci se mit fort en colere, & me menaça qu'il iroit trouver mon pere qui m'empêcheroit bien de sortir. J'en eus une si grande crainte, que cette peur & la créance où j'étois aussi que je devois obéir à ce Pere, firent que je promis que je ne ferois que ce qu'il lui plairoit. II. RELAT.

Il continua à venir souvent céans depuis la Pentecôte, jusqu'au mois de Septembre. Il prêchoit & parloit à cinq ou six de nos Sœurs qui se rangerent aussi-tôt de mon côté, voulant tout ce que je voulois. Les autres ne faisoient point de bruit, ni ne sortirent jamais du respect avec moi, qui les entretenois aussi le plus doucement que je pouvois, les caressant même plus que celles qui desiroient la reforme. Car je croyois que celles à qui Dieu avoit donné cette bonne volonté, étoient obligées de supporter les autres, & leur donner exemple de patience & d'humilité. Il étoit vrai que celles qui s'opposoient à la reforme avoient toujours été plus reglées, devotes & mo-

II. RELAT. destes en leurs habits, que nous autres: ce qui faisoit dire à la Prieure que celles qui avoient eu des vanités faisoient bien de se reformer, & que pour elles qui n'en avoient point eu, elles n'avoient rien à changer. Sur quoi je lui objectois sa proprieté tant defendue par la Regle; & elle me disoit qu'elle n'avoit rien que je ne susse, & dont elle voulût disposer sans congé: ce qui étoit vrai. Elle ajoutoit que l'indulgence dont on usoit, de laisser à chacune ses petites hardes, étoit aussi utile & commode aux Abbesses, qu'aux Religieuses; & que je ne savois pas de combien de soins je me chargeois, en établissant la Communauté; que chacune menageoit ce qu'elle avoit, mais que quand tout seroit en commun, je verrois qu'on ne se soucieroit pas de menager; (ce que j'ai experimenté n'être que trop veritable, la cupidité étant plus active & plus puissante que la charité, ce qui est un sujet de grande humiliation; & il est certain que ce malheur a été cause que les Abbesses pour se decharger du soin, & par avarice, ont permis ces particularités.) Je repondis à la Prieure qu'il ne falloit point avoir égard à tout cela, puisque la Regle vouloit que l'on fût en commun. Je ne la pressois point neanmoins, parce que je voyois bien qu'il falloit avoir patience avec cette Fille.

Mais le Pere Capucin voulut absolument faire des Reglemens, bons à la verité, mais qui n'étoient point proportionnés à la disposition de mes Filles; & quoique je pusse faire, il voulut les aller porter de ma part à

à un Abbé de l'Ordre, Grand-Vicaire de M. de Cîteaux. Je lui dis que tout ce qui en arriveroit, feroit que cet Abbé iroit trouver mon pere, & ne feroit de tout cela que ce qu'il lui plairoit; & la chose arriva comme je l'avois dit. II. RELAT.

V. M. Arnauld son pere s'oppose à ses desseins.

Cependant vint le tems des vendanges où mon pere vouloit que j'allasse le voir en sa maison des champs *, ce qui m'embarassoit fort, craignant autant ce voyage, que je l'avois auparavant desiré. J'en parlai au Pere Capucin, qui me dit que j'y pouvois aller, parce que dans la verité je n'étois pas Professe, & aussi afin de persuader mon pere d'envoyer à Rome, pour avoir de nouvelles Bulles, & l'absolution du faux-donné-à entendre qu'on avoit fait, disant que j'avois dix-sept ans, quoique je n'en eusse que neuf. J'y fus donc; & aussi-tôt que je fus arrivée, j'appris de mon pere que cet Abbé auquel ce Capucin avoit porté les articles de reforme, l'avoit été trouver, non seulement pour n'en faire que ce qu'il lui plairoit, mais pour lui dire que les Capucins me perdroient de corps & d'esprit par les austerités; que ce n'étoient que des hypocrites, qui sous pretexte de reforme se vouloient introduire dans notre Maison, pour y faire des quêtes qui leur tiendroient lieu d'une bonne ferme. Il n'eût point de peine à persuader cela à mon pere, qui lui donna facilement pleine creance, sur tout pour la crainte que les austerités me fissent mourir. Et il me dit tout cela avec tant de fâcherie, que s'en trouvant mal, il me dit que s'il mouroit de cette maladie, je se-

* Andilly.

II. Relat. serois cause de sa mort ; ce qui me toucha si fort, que je lui promis de ne voir jamais ce Capucin ; & je me chagrinai tellement de ce que je voyois arriver tout ce que j'avois prevu, qu'il m'en prit une fievre quarte.

Mon pere apprit encore par la Religieuse qu'on m'avoit donnée dans ma jeunesse, & qui étoit fort opposée à la reforme & encore plus à ce Capucin, les particularités de son procedé violent, & le mecontentement de la Prieure ; & il écrivit aussi-tôt à celle-ci, pour la prier de ne se mettre en peine de rien, & l'assurer que je ne ferois rien contre son sentiment. Il l'affectionnoit, croyant lui avoir obligation, comme il étoit vrai, d'avoir si bien conduit la Maison en paix pendant mon enfance.

Quelques jours après, c'est à dire, le 18. Octobre 1608. je revins au Monastere, fort triste de voir tant d'empêchemens à mes desirs, & dans la resolution de faire tout ce que je pourrois pour servir Dieu, mais sans rien faire qui pût fâcher mon pere. A la Fête de tous les Saints, mon pere qui étoit convenu avec le Grand-Vicaire, qu'il envoyeroit comme autrefois des Ecoliers prêcher, afin qu'il n'y vînt plus de Capucins, en envoya un ; & Dieu voulut qu'il eût affection pour la Reforme. Il prêcha assez bien, & entr'autres choses, il nous parla fort sur la huitieme beatitude : *Bienheureux sont ceux qui souffrent persecution pour la justice.* Il arriva qu'une bonne Fille qui me servoit, nommée Marie Baron, depuis Religieuse à laquelle on donna le nom de

de S. Paulin pour son nom de Religion, & que Dieu avoit touchée avec nous *, me dit: *Si vous vouliez, Madame, vous seriez de ces bienheureux qui souffrent persecution pour la justice.* Je la rebutai rudement, lui disant qu'elle étoit bien hardie de me dire cela. Neanmoins cette parole me penetra le cœur, & Dieu s'en servit par sa bonté, pour me faire songer serieusement à satisfaire plutôt à Dieu qu'à mon pere. Je n'en dis rien pourtant, & ne voulus point voir le Capucin qui revint: mais c'étoit que j'étois fâchée de son procedé, & que je ne le croyois pas capable de nous assister. II. RELAT.

VI. Commencement de la reforme: la Communauté & la clôture sont établies.

A l'Avent suivant, Dieu dont la misericorde me regardoit, fit qu'il arriva un Jubilé. Aussi-tôt je songeai à me preparer pour le gagner, & à y faire une confession generale que je n'avois jamais faite, ni de particuliere qui valût rien. La premiere pensée qui me vint, fut que quoiqu'il en pût arriver, je vivrois dorenavant en Religieuse, & que je ne me confesserois pas des fautes que j'avois faites pour les recommencer. Comme nous n'aurions osé songer à avoir un autre Confesseur qu'un Religieux de l'Ordre, je mandai celui qui nous avoit prêché à la Toussaints, pour faire ma Confession. Les autres en firent autant, & il nous confirma beaucoup dans la volonté d'embrasser la Reforme.

Je demeurai toujours fort triste, ne sachant

 par

* Elle mourut le 5. Mars 1656. *C'étoit*, dit la Mere Angelique dans une de ses Lettres, *une ame toute à Dieu & qui avoit un vrai esprit de penitence.*

II. Relat. par où commencer pour gagner la Prieure & quelques autres Anciennes. Enfin un jour du Carême (1609.) une Religieuse qui m'aimoit beaucoup, & qui en effet craignoit beaucoup Dieu, me pria avec une autre bonne Fille d'entrer dans sa Cellule, où elle me dit qu'elle étoit en peine de me voir dans une si grande melancolie, & qu'elle me prioit de lui dire ce que j'avois. Je lui avouai que c'étoit de ne pouvoir satisfaire au desir que j'avois de la Reforme; & aussitôt elles me dirent que si c'étoit-là le sujet de ma melancolie, elles aimoient mieux faire tout ce qu'il me plairoit, que me chagriner, & le jour fut pris de mettre tout en commun.

Le jour de S. Benoît je fus au Chapitre pour cela, & toutes l'accepterent de bon cœur. Je permis seulement à la Prieure & à une autre de garder quelques petits linges qu'elles rapporterent incontinent après au commun, où je fis aussi porter toutes nos hardes.

La grande difficulté étoit pour établir la Clôture, ayant affaire pour cela aux seculiers, & surtout à mon pere & à ma mere, qui ne vouloient en façon du monde subir cette loi. Ma mere entre autres disoit qu'il étoit necessaire qu'elle entrât pour voir comment je me comportois; & elle avoit raison en quelque façon, (car il est vrai que cela avoit été utile & même necessaire dans ma jeunesse;) & comme je n'avois encore alors que dix-sept ans & demi, elle ne se fioit pas trop en moi.

VII. La jeune On me manda que mon pere devoit venir

nir dans peu de jours pendant les vacances. Je le dis à ce Religieux qui nous avoit aidées, & que nous avions demandé pour Confesseur; & lorsque je le consultai pour savoir comment je pourrois faire pour empêcher mon pere & ma mere d'entrer, il me dit que je pêcherois mortellement, si je ne refusois la porte à mon pere lorsqu'il viendroit: ce qui me fit resoudre de le faire. Mais pour éviter de lui donner cette peine, j'écrivis à ma mere que je la suppliois très humblement de detourner mon pere de venir, parce que je ne pouvois en conscience le laisser entrer. Elle le lui dit, mais il ne put s'imaginer que j'eusse jamais cette hardiesse, de sorte qu'il ne laissa pas de venir. Je lui refusai la porte, dont il fut si en colere qu'il s'en voulut retourner à l'heure même, m'assurant qu'il ne me verroit de sa vie, qu'il avoit une extrême douleur de voir qu'on me pervertissoit l'esprit, & qu'il me recommandoit au moins d'être bien sage. J'eus une telle douleur de le voir dans cette disposition, que j'en pensai étouffer: ce qui le toucha si fort, qu'il s'appaisa & se resolut de me voir au parloir. Mais il arriva que ce Religieux entendant dire que j'étois mal, vint se presenter, & mon pere l'accusant de m'avoir donné ce conseil, il lui repondit durement: ce qui le fâcha encore davantage. Remarquant aussi qu'il étoit fort jeune, cela lui deplut, & il fit ensorte que M. de Cîteaux le retira, dont je ne fus pas fâchée; car je voyois bien, quoiqu'il eût la crainte de Dieu, qu'il n'avoit pas tout ce qui nous étoit necessaire, & qu'il étoit tems qu'il sortît.

II. RELAT. Abbesse refuse l'entrée à son pere.

Ce

II. Relat. VIII.

Elle reçoit de nouvelles Religieuses.

Ce Religieux avoit aidé deux Religieuses de S. Antoine des champs, (Madame de Nouveau & Madame de Louviers,) à obtenir permission de venir demeurer chez nous, en ayant eu grand desir, aussi-tôt qu'elles apprirent que la reforme s'y établissoit. L'une d'elles, (la Mere de Louviers,) avoit été assistée par un bon Prêtre seculier (M. Boucher) qui demeuroit à Paris, & qui avoit été aux Capucins, dont il étoit sorti Novice par infirmité. Ce bon Prêtre frequentoit à Haute-Bruyere *, & y allant il passa par ici pour voir cette Religieuse. Je le vis aussi, & il me sembla bien bon, comme aussi il l'étoit. Je lui dis la peine où j'étois de manquer d'assistance; & il me promit de parler pour moi à un ancien Capucin fort sage, & de grande reputation, (c'étoit le Pere Archange de Pembrok,) qui avoit aidé très heureusement à la reforme des Abbayes de Montivilliers, & de S. Paul près de Beauvais.

IX.

Directeurs de Port-Royal.

Il parla à ce bon Pere qui nous vint voir. C'étoit un Religieux vraiment prudent & sage. Il étoit Anglois & de grande Maison, & il avoit quitté son pays pour la Religion Catholique, dans laquelle il avoit été nourri, son pere étant Catholique. Un de ses amis ayant été surpris entendant la Messe, & pris prisonnier, cela lui fit peur; de sorte qu'il s'enfuit & vint à Paris, & peu après n'ayant encore que vingt ans, il se fit Ca-

* Prieuré de Filles de l'Ordre de Fontevrauld à une lieue & demie de Port-Royal.

Capucin *. Si ce bon Pere n'eût point été nourri dans la lecture des Casuistes, il ne lui eût rien manqué pour être un parfait Religieux; mais n'ayant point d'étude que celle-là, elle lui a fait grand tort. Neanmoins il nous étoit meilleur pour ce tems-là que nul autre que nous eussions pu avoir, & ses conseils étoient proportionnés à ce que nous pouvions faire. II. RELAT.

Mon pere & ma mere l'agréerent fort, parce qu'il étoit connu & estimé de Madame la Marquise de Maignelai †, qu'ils estimoient & honoroient parfaitement, qui leur repondit de sa prudence & de sa sagesse, & qu'il ne me permettroit point que je fisse rien de contraire à ma santé, comme aussi il n'y avoit que trop d'égard. Le premier avis qu'il me donna, & qui m'a été très utile, ce fut de ne laisser jamais parler nos Sœurs à pas un Religieux, ni même aux Capucins, quand ils prêcheroient comme des Anges; que cela ne leur donnoit pas le don de bien conduire, qui est très rare; qu'il les verroit quand il viendroit. Comme il y avoit ceans une extrême ignorance, nulle de nos Sœurs ne sachant son Catechisme, non plus que moi, il pria M. Gallot Docteur, qui étoit Confesseur des Carmelites, âgé & fort sage, de venir nous voir de tems en tems pour prêcher & faire le Catechisme à nos Pensionnaires, où tout le monde assistoit. Il confessoit aussi extraor-

* Voyez son histoire plus au long dans la I. Relation de la II. Partie, n. 11.

† Sœur de M. l'Archevêque de Paris & tante du Cardinal de Rets.

II. RELAT. traordinairement. De plus le Pere Archange pria un bon Feuillant qui étoit son ami, (Dom Eustache de S. Paul) de nous venir voir. Il étoit très bon Religieux, & avoit plus de lumiere que pas un. Il se rencontra qu'il étoit fils d'un des grands amis de feu mon grand-pere, connu & aimé de mon pere & de ma mere, qui furent très aises de me voir entre les mains de ces personnes, de la sagesse desquels ils étoient fort assurés. Car en effet & avec raison, ils craignoient tout en mon âge, qui n'étoit encore que de dix-huit ans.

X. Embarras de la M. Ang. pour les Confesseurs ordinaires.

Ces personnes étant aimées de mon pere, les Religieuses ne s'osoient plaindre qu'ils vinssent céans, le General ayant affection pour lui, de sorte que nous étions en paix, mais toujours en grande peine pour le Confesseur ordinaire, qu'il falloit necessairement prendre permi ceux de l'Ordre. Je m'informois partout pour en trouver un bon, & je ne pouvois rencontrer ce qu'il nous falloit. On me donnoit tous ceux que je demandois, & j'étois toujours trompée.

Celui que j'avois trouvé ceans, & qui étoit très ignorant, s'en voulut aller quand il nous vit reformées, disant qu'il n'étoit pas capable de nous conduire. Celui que nous eumes après, fut ce Religieux Bachelier que mon pere fit sortir; & après celui-là, un qui étoit vraiment un peu fou: ce qui lui faisoit debiter ce qu'il savoit si ridiculement, qu'il nous servoit de jouet, & d'affliction tout ensemble, de nous voir assujetties à de telles gens pour l'administration des saints Sacremens. Il me souvient qu'il pen-

pensa mourir une de nos Sœurs en ce tems, II. RELAT. à laquelle il donna la sainte Onction, où il voulut prêcher, & il le fit si longuement & de telle sorte que nous étions toutes affligées pour la malade & pour nous-mêmes. Enfin son esprit s'affoiblit tellement, qu'il le fallut renvoyer, & recommencer à en chercher un autre.

On nous en enseigna un qu'on disoit être le meilleur Religieux de sa Maison. On nous l'accorda, & nous l'envoyâmes querir. Il vint; & parce qu'il faisoit semblant d'aimer la Reforme, & tous les bons Peres qui nous venoient voir dont il n'étoit point jaloux, je pris pour le contenter deux de ses petits neveux selon son desir; & cela sembloit le mieux du monde pour la paix, que seule je cherchois en de telles personnes. Mais au bout de quelques années, je decouvris des choses par la fidelité de deux Filles, qui me firent voir que le Pasteur apparent, étoit un loup en effet. Je m'en defis. J'en eus un après qui ne valloit gueres mieux, mais d'une autre maniere moins dangereuse pour les Filles.

A la fin ne sachant plus que faire, je m'avisai de dire à un Chapelain que nous avions, (qui s'appella dans la suite Dom Jean Catois, & fut Abbé de la Charité) lequel étoit bien raisonnable & craignant Dieu, que s'il eût eu envie d'être Religieux, il nous eût fait grande charité; que neanmoins je n'avois garde de lui donner ce conseil, ni de lui faire cette priere, mais que je le priois de consulter le Pere Eustache qui approuva qu'il se fit Religieux, l'y voyant por-

II. RELAT. porté d'affection, non pour revenir avec nous quand il seroit Profès, si ce n'étoit qu'on le lui commandât, mais par devotion à l'état. Ce qui lui en avoit donné l'affection, étoit M. l'Abbé de la Charmoye (M. Mauger,) que nous avions connu au sujet de la Profession de la Mere Agnès, qui fut en 1612. Car pour faire une Professe, nous étions obligées d'avoir permission de M. de Cîteaux, & de choisir un Abbé de l'Ordre.

XI. M. de la Charmoye Superieur de P. R.

Comme on nous avoit dit beaucoup de bien de M. de la Charmoye, nous le priâmes de venir pour la recevoir. C'étoit un vrai Religieux, qui avoit une vraie charité, & qui ne savoit ce que c'étoit que l'interêt ni la jalousie. Il s'affectionna fort à cette Maison, & compatissoit aux peines que nous recevions dans l'Ordre. Il reçut le Chapelain dont je viens de parler, lui fit faire son Noviciat chez lui; & après sa Profession, il nous le rendit. Mais il ne le fit pas si bon Religieux que lui, & peu à peu il devint comme les autres. Il nous assista pourtant quelques années bien charitablement, selon son peu de lumiere; & ce qu'il avoit de mieux, c'est qu'il aimoit ceux qui nous assistoient.

Nous fîmes en sorte que nous eûmes M. de la Charmoye pour Vicaire: ce qui nous fut un grand bien pour sa vraie bonté. Mais pour dire la verité, il avoit bien toutes les qualités d'un bon Religieux, mais non pas d'un Superieur. Neanmoins nous nous trouvions heureuses de l'avoir, & nous n'eussions pas pu avoir mieux en ce tems-là, que ce bon

bon Pere, quand nous eussions pu choisir entre tous ceux que nous connoissions alors. II. RELAT.

Puisque j'ai parlé de la Profession de la Mere Agnès ma sœur, je crois devoir dire comme Dieu l'a conduite, puisque c'est un des grands effets de sa bonté & sainte providence sur cette Maison. Au même tems qu'on obtint pour moi la Coadjutorerie de cette Maison en 1599. on obtint pour elle qui n'avoit que cinq ans, l'Abbaye de S. Cyr, qui n'est qu'à deux lieues de Port-Royal des Champs; & pour la lui conserver, on la donna à garder à une Religieuse qui s'étoit obligée de la lui remettre entre les mains, lorsqu'elle auroit vingt ans. Pour cela on la mena en cette Abbaye avec l'Abbesse, & on lui donna l'habit à six ans & demi. XII. Histoire de la Mere Agnès.

Elle se portoit à tous les exercices de la Religion avec une telle affection, sur tout à l'Office divin, qu'à neuf ans elle savoit le Pseautier par cœur, tout le chant, & les ceremonies qu'elle observoit avec une ponctualité merveilleuse. On me mena aussi en cette Maison six semaines après que j'eus pris l'habit à S. Antoine des Champs, & j'y demeurai huit mois avec ma sœur. Mais parce que cette Abbaye n'étoit pas de l'Ordre de la Maison dont j'étois Coadjutrice, on me mena à Maubuisson, où on me fit Professe quatre mois après; parce qu'on ne m'avoit pas voulu donner des Bulles, n'étant que Novice. Pour cela on me fit confirmer, & changer le nom de Jacqueline en celui d'Angelique, afin de redemander des Bulles sous un autre nom.

Deux

II. RELAT. Deux ans après Madame Boulehart Abbesse de céans mourut, & on m'y amena, & souvent on m'amenoit ma sœur me voir. Au milieu de nos jeux, quand l'Office sonnoit, elle quittoit tout pour y aller ou pour le dire; & s'appercevant que je ne le disois point du tout, elle m'en fit une remontrance. Mais comme je lui eus repondu que quand je serois plus âgée, je m'en irois quelque part être Sœur Converse, pour faire penitence, cela lui fit si grand peur qu'elle ne m'en osa plus rien dire.

Lorsque Dieu me toucha elle en fut surprise; & quoiqu'elle fût bien aise de me voir prier Dieu, elle étoit choquée du reste, surtout de la vileté de l'habit, étant très attachée à la propreté. Elle vint avec moi chez mon pere, & je la ramenai en passant à S. Cyr. Peu après elle revint me voir étant toute malade; & comme j'étois toujours plus fortifiée dans la volonté d'être à Dieu, il me donna le desir de l'attirer; ce qui étoit assez difficile, car elle étoit attachée à son Ordre, & encore, ce me semble, à sa Charge pretendue. Je la caressois fort; & peu à peu l'amour qu'elle avoit toujours eu pour la priere croissoit, ensorte que toute languissante elle se traînoit à l'Eglise, où elle demeuroit des heures entieres.

Elle étoit combattue par l'amour qu'elle avoit pour moi, & par la repugnance à quitter son Ordre & sa Maison. Enfin je m'avisai de dire à mon pere qui nous vint voir, & qui la trouva très languissante, que c'étoit de melancolie, & qu'elle eût été con-

contente s'il eût trouvé bon quelle eût quitté S. Cyr. Je disois cela par le desir que j'avois de l'avoir, & de decharger la conscience de mon pere de cette Abbaye qui étoit en confidence. Mon pere croyant que sa maladie venoit de ce que je lui disois, lui dit qu'il ne vouloit que sa satisfaction, & que si elle vouloit demeurer avec moi, il le vouloit bien. Elle fut surprise, mais neanmoins elle n'osa m'en dedire. II. RELAT.

Après cela il lui vint peu à peu un veritable desir d'être Religieuse céans, & une aversion entiere d'avoir l'Abbaye, quand même elle l'eût pu avoir legitimement. Je la laissai plus d'un an depuis son desir sans lui donner notre habit, pour la bien éprouver; & elle devint vraiment une autre créature dans la soumission, l'humilité & l'amour de la pauvreté.

Etant encore Novice, par le conseil du Pere Archange Capucin qui nous assistoit, je la fis Maîtresse des autres Novices. Car je n'avois personne qui eût les moindres qualités pour cela, & je l'avois été jusqu'alors. Elle s'en acquittoit très bien. Ce Pere me dit lorsqu'elle n'avoit encore que dix-sept ans, que ce seroit une des plus grandes Religieuses de France.

Nos Sœurs avoient une telle docilité que pas une n'y trouva à redire, & toutes la reveroient. Avec cela il n'y avoit rien de vil dans la Maison qu'elle ne fit, jusqu'à écurer les poëles; en sorte qu'elle en avoit les doigts tout écorchés. Son imperfection étoit l'attache au travail, plus que ses forces ne le pouvoient porter, aux jeunes & à l'Office;

&

II. RELAT. & quand il arrivoit que pour ses foiblesses & infirmités qui étoient grandes, je l'empêchois d'aller à Matines quelque grande Fête, il n'y avoit pas moyen de l'empêcher de pleurer beaucoup.

XIII. Premieres Filles de la M. Angelique: leur vertu.

Son exemple ne fortifia pas peu nos Sœurs. Les deux Religieuses de S. Antoine qui nous vinrent en même tems, dont je mis l'une Infirmiere & l'autre Maîtresse de cinq ou six Pensionnaires, nous servirent aussi beaucoup. Elles étoient deja âgées, bonnes filles, & avoient plus d'esprit & de connoissance que celles de notre Maison. Ainsi peu à peu notre Monastere s'établissoit dans le bien, & nous y possedions une grande paix & une grande pauvreté.

Avant la Reforme, je demandois librement à mon pere tous nos besoins selon qu'il le vouloit; mais depuis que je vis qu'il n'approuvoit pas mon dessein, je ne voulus plus lui rien demander; & je vendois pour subvenir à nos necessités la vaisselle d'argent que j'avois. Mais cela ne suffisoit pas, pour nous empêcher de souffrir. Neanmoins nous ne manquions point du necessaire, mais nos meubles, nos habits, nos logemens étoient très pauvres; & nous en étions très contentes. Il n'y avoit que douze cellules au dortoir où étoient les Professes. Les Infirmeries étoient basses & humides, comme des caves. Les Filles que nous recevions demeuroient presque toutes malades, & cela ne les degoûtoit point.

Dieu nous en envoya plusieurs, une entr'autres qui n'a vecu que dix ans Professe,

(Ma

(Ma Sœur Claire Martine * Pinot) qui étoit incomparable en toutes les vertus religieuses. On l'avoit renvoyée des Ursulines, parce qu'on ne la trouvoit pas assez habile. Son Confesseur qui nous connoissoit †, nous la donna; & quoiqu'elle fût peu de chose, je m'estimai heureuse de l'avoir. Nous en reçumes encore une, (ma Sœur Isabelle Agnès de Châteauneuf,) qui avoit été Pensionnaire & Postulante aux Ursulines, qui ne l'avoient pas voulu recevoir pour un sujet que je n'approuvois pas. C'étoit une fille toute accomplie, que Notre Seigneur avoit prevenue, & qui nous donna dès l'instant de son entrée des exemples de vertu. Je la menai à Maubuisson avec moi, pour y être Maîtresse des Novices; où elle s'est comportée d'une telle maniere que les Anciennes Religieuses la reveroient comme une Sainte. Elle mourut ‡ comme elle avoit vecu, dans une humilité & confiance en Dieu merveilleuse. Nous en reçumes encore quelques autres qui nous apportoient peu de chose; mais ce peu nous accommodoit assez, parce que tout ce que nous faisions pour nous accommoder, étoit très pauvre; de sorte que peu de chose nous suffisoit.

II. Relat. XIV. Desinteressement de la M. Ang.

Dieu me donna dès le commencement une grande aversion de marchander les Filles.

* On peut voir dans la III Partie (XIII. Relation) l'Abregé de sa vie.

† C'étoit M. Boucher dont il a été ci-devant parlé.

‡ Le 4. Juin 1626. Voy. le Necrologe.

M. Rieat. Je veux croire qu'il y avoit aussi bien du courage humain, car cela me sembloit bien honteux. Dieu m'avoit fait aussi la grace d'apprendre cette verité par un Archevêque, (M. d'Auch) qui nous vint voir pour confirmer nos Sœurs. Car il n'y en avoit que deux ou trois qui le fussent, & pas une seulement qui sût ce que c'étoit que ce *Sacrement*. Et ce fut le premier Pere Capucin qui nous fit connoître l'obligation de recevoir ce Sacrement, & qui pria cet Archevêque de venir le conferer à nos Sœurs. Or ce Prelat en me parlant, me dit que c'étoit simonie, que d'exiger de l'argent pour recevoir des Filles Religieuses. Cela me demeura dans l'esprit †; & quoiqu'on eût bien voulu m'ôter cette créance, on ne le put, peut-être à cause qu'elle favorisoit mon inclination d'orgueil; car au reste j'étois bien aise pour nos besoins, quand il nous en venoit qui avoient du bien.

Je

† [Dieu donnoit de ces connoissances à la Mere, sans que personne l'eût instruite. Elle comprit quel desordre c'étoit que d'engager des personnes dans l'Eglise sans vocation. M. de Gondy General des Galeres ayant contraint son cadet de prendre la tonsure & d'être d'Eglise, dont ce jeune Seigneur qui n'avoit encore que douze ans, enrageoit, il se tua par accident en allant à la chasse, & tombant de cheval. C'étoit un enfant parfaitement bien fait, & qui fut fort regretté. La Mere Angelique apprenant cette affliction, dit aussi-tôt: *Dieu aimoit trop Madame la Generale, il n'a pas voulu laisser impunie la faute qu'elle avoit faite d'engager cet enfant dans les Benefices sans vocation.*]

Je faisois peu à peu accommoder la Mai-son. Mon pere s'étant appaisé à mon sujet obtint de notre General permission d'entrer pour visiter les plants du jardin, & nos Bâtimens; ce qu'il faisoit avec grande affection. Il fit rehausser nos infirmeries d'un étage. Une de mes Sœurs (ma Sœur Anne-Eugenie de l'Incarnation) se faisant Religieuse, il fit faire nos murs de clôture; qui n'étoient que de terre, & si bas qu'il ne falloit point d'échelle pour passer par dessus; & puis il y avoit sans cesse des brêches. II. RELAT. XV. M. Arnauld le pere fait du bien à la Maison.

Je crois qu'il est à propos que je dise comment cette fille dont je viens de parler, fut Religieuse. Elle avoit été nourrie petite à S. Cyr avec la Mere Agnès. Elle étoit fort devote, aussi bien qu'elle; & me venant voir avec elle, elle étoit aussi étonnée de me voir ne point prier Dieu. Elle eut quelque envie d'être Religieuse ceans dans son enfance; mais cela se passa à quatorze ans. Elle retourna dans le monde, où elle en prit entierement l'esprit. Elle avoit grande amitié pour moi; & lorsque tout le monde m'étoit contraire au sujet de la Reforme, elle étoit toujours pour moi; & me defendoit le mieux qu'elle pouvoit; & je crois que Dieu l'en a recompensée. J'avois un grand desir qu'elle fût Religieuse, & j'en priois Dieu de tout mon cœur; mais elle en avoit un extrême éloignement; étant tout-à-fait vaine & mondaine, non pas legere, mais glorieuse & suffisante extrêmement. Enfin Dieu lui envoya une grande maladie, dans laquelle il lui arriva un accident qui lui fit croire qu'elle en XVI. Une autre de ses sœurs se convertit & se fait Religieuse à P. R.

M. RELAT. mourroit ; & elle fut frappée en même tems d'une frayeur extrême dans la vue de ses pechés, qui la mit dans une telle peine que son mal augmenta encore. Dans cette peine Dieu lui fit la grace d'avoir recours à sa misericorde ; & elle lui promit que s'il lui donnoit du tems, elle le serviroit de tout son cœur. Ce peril passé, & étant guerie, elle commença à penser davantage à Dieu qu'elle n'avoit fait.

Ma mere qui avoit toujours craint Dieu, la menoit à tous les bons Sermons, mais ils ne l'avoient gueres touchée jusques-là ; Dieu n'ayant pas encore preparé son cœur. Mais alors elle recueilloit toutes ses paroles avec une grande devotion, écrivant après le Sermon ce qu'elle en avoit retenu. Ainsi elle s'avança peu à peu vers son bonheur. Elle avoit connu le Pere Eustache Feuillant, auquel ma mere avoit deja fait sa confession generale, il y avoit bien un an. Elle se prepara le mieux qu'elle put à lui faire la sienne, & la fit avec tant d'exactitude, & demanda avec tant de soin tous les avis necessaires pour vivre chretiennement, que ce bon Pere nous venant voir incontinent après, me dit qu'elle seroit Religieuse, quoiqu'elle n'en eût point encore envie ; mais qu'elle avoit trop de lumiere & de desir de servir Dieu, pour demeurer dans le monde, où elle ne pourroit trouver ce qu'elle desiroit ; & il arriva ainsi. Etant à un Sermon, une personne de condition, qu'elle ne connoissoit point, apperçût dans un gaudron d'une manche de sa robe un morçeau de drap, & le tirant, lui dit : *Mademoiselle*, *voi-*

voilà ce que j'ai trouvé à votre manche, c'est II. REL.
signe que vous serez Religieuse. Cette parole frivole la toucha, & lui fit croire, comme elle desiroit beaucoup d'en avoir envie, qu'elle seroit Religieuse.

Peu de jours après dans la Chapelle de S. Merri sa paroisse, Dieu lui donna un si grand mouvement d'être Religieuse, & un si grand mepris pour tout le monde *, que ce sentiment lui est demeuré jusqu'à la mort. Mon pere & ma mere en furent très surpris, & on fit tout ce qu'on put pour l'en dissuader; & quelque instance qu'elle fit pour avoir permission d'accomplir son desir, on ne voulut jamais la lui donner qu'un an après. Mon pere craignoit que ce ne fût la misere où elle voyoit ma sœur le Maître par la mauvaise rencontre qu'elle avoit faite, qui lui donnât la pensée d'être Religieuse, & cela l'affligeoit. Ma mere croyoit aussi que son esprit altier ne pourroit jamais se reduire à l'obéissance; & ainsi ils la retenoient, pour éprouver la fermeté de sa volonté.

Pendant ce tems-là on lui permettoit de faire tout ce qu'il lui plaisoit; de sorte qu'elle ne bougeoit d'avec des Dames devotes qui la menoient, chacune aux Religions où elles avoient devotion, afin qu'elle y entrât plutôt qu'à Port-Royal des Champs. Quelquefois elle étoit tentée d'entrer aux Carmelites; & j'avoue que j'en avois grand'

N 3 peur,

* On a vu dans la I. Relation n. 46. l'histoire de la vision qu'elle eut alors. On peut aussi voir ce que la Mere Angelique en dit dans la I. Relation de la II. Partie, n. 23.

II. Relat. peur; parce que je croyois que Dieu la vouloit chez nous, puisque ç'avoit été sa premiere pensée; & je ne doute point aussi qu'il n'y eût bien de l'interêt mêlé. Mon pere sachant qu'elle avoit quelque pensée d'aller à une autre Religion, lui dit qu'il ne le souffriroit jamais; & que puisque ses Sœurs étoient reformées, elle n'avoit point d'excuse. Elle se rendit sans peine, & vint chez nous pour y être Religieuse la veille de S. Denis.

XVII. Vertu de la Sœur Anne Eugenie. Il arriva que le lendemain entendant la Messe au dehors, l'on y dit, selon l'usage de Cîteaux que nous tenions encore *, l'Évangile *Confiteor tibi Pater*, où il est dit: *Prenez mon joug sur vous*, &c. Elle reçut une si grande joie de cette lecture qui sembloit parler à elle, qu'elle ne pût s'empêcher de se tourner vers ses proches en souriant, pour la leur faire remarquer. Elle fut quelques jours un peu étonnée, mais incontinent sa joie revint, & elle parut une autre creature, non seulement pour les dispositions interieures, mais encore pour l'exterieur. Elle étoit très droite dans le monde, elle commença sans le vouloir à baisser la tête; & comme elle étoit très propre & curieuse en ses habits, elle quitta à l'instant toutes choses, mettant tout le jour un gros manteau qu'elle s'étoit fait faire pour aller à Matines.

On la mit à la cuisine, & à faire toutes les choses les plus viles, où elle avoit, à ce qu'elle disoit, plus de joie & de plaisir qu'elle

* Les Religieuses prirent le Breviaire de Paris lorsqu'elles se soumirent à l'Ordinaire en 1627.

le n'avoit jamais eu à la comedie & aux plus grands divertissemens. Il mourut une Sœur †: elle étoit ravie à son enterrement; & elle disoit qu'elle le trouvoit plus beau que celui du Roi Henry IV. où elle s'étoit trouvée. II. Relat.

La Maison étoit alors la plus pauvre en bâtimens qu'on eût su voir, & les jardins n'étoient que marecages: tout cela lui sembloit fort beau. Enfin Dieu lui donnoit joie & consolation en tout, excepté qu'elle étoit travaillée de scrupules qui la faisoient pleurer; mais sa docilité à croire, la faisoit bientôt rentrer dans le repos. Le lendemain de sa Profession, je partis pour aller à Maubuisson. Toutes les Sœurs étoient en larmes, jamais elle n'en jetta une. Elle disoit: *Dieu me fit trop de graces hier pour pleurer aujourd'hui.* Incontinent après elle tomba dans une fievre lente, qui affoiblit son corps; mais nullement son esprit, par la grace de Dieu. Mon pere obtint des Superieurs qu'on la meneroit à Maubuisson, pour la faire changer d'air. Elle y fut un an, où elle nous aida beaucoup, toutes les anciennes Religieuses l'ayant prise en amitié pour sa grande charité & humilité. 19. Fevrier 1618.

XVIII. Suite de son histoire jusqu'à sa mort.

Il arriva que pendant qu'elle y étoit, l'Abbesse à qui on faisoit le procès (Madame d'Estrées) s'étant sauvée des Filles Penitentes où on la tenoit prisonniere, vint avec un Seigneur pour nous chasser de la Maison, où elle entra par l'intelligence qu'elle avoit avec une Religieuse; & le Confesseur que nous

† C'étoit la Sœur de Herelle Converse, & l'une des Anciennes Religieuses.

II. Relat. nous avions, Religieux de l'Ordre, prit aussi-tôt son parti. Ils entrerent dans l'Eglise avec des cavaliers l'épée à la main, pour nous épouvanter. Toutes les Sœurs, tant la plus grande partie des Anciennes que les Novices que nous avions reçues, crioient & me tenoient, pour empêcher qu'on ne m'enlevât. Ma Sœur Anne seule sans dire une parole, pria toujours Dieu durant tout ce bruit.

Elle fut quelques années après (en 1623.) envoyée au Lys, pour les raisons que nous dirons en son lieu *, où elle a demeuré trois ans Prieure, y souffrant avec une patience merveilleuse toute sorte de travail avec la Mere Marie des Anges qui y étoit Maîtresse des Novices. Elles soutenoient toute la regularité & l'Office le jour & la nuit, étant très maltraittées, & continuant à garder l'abstinence que ces Filles ne gardoient pas; & on ne leur donnoit jamais qu'une sorte d'œufs fort mal aprêtés, & tout le reste alloit de même. Neanmoins elles étoient très contentes; & enfin la vieille Abbesse, qui étoit fort dereglée, s'en alla, & Madame de la Tremoille demeurant Abbesse, le bien s'y établit, & l'étroite observance de la Regle †.

Ayant demeuré trois ans au Lys, elle revint, & peu après, (en 1627.) elle retourna à Maubuisson, pour assister la Mere Marie des Anges. Elle y demeura encore quatre ans, ne faisant autre chose que suivre les observances, & consoler la mere dans ses

* Voyez la Relation V. de cette I. Partie.
† Voyez la IV. Relation de cette I. Partie.

ses afflictions. La Mere n'osoit l'employer, II.RELAT. à cause de la jalousie des Religieux qui en donnoient aux Filles de la Maison, dont ils avoient entierement aliené l'esprit de leur Abbesse, pour les attirer à eux, & se rendre maîtres.

Comme on vit qu'elle ne servoit pas à cause de cette jalousie, & qu'elle étoit au contraire un sujet de tourmenter cette bonne Abbesse, la Mere Genevieve, lors Abbesse de Port-Royal, la rappella. Elle étoit aimée & estimée de nos Sœurs qui en avoient dit beaucoup de bien à la Mere Prieure, qui étoit cette ancienne Abbesse de Bourgogne, (la Mere Jeanne de S. Joseph de Pourlans,) dont il sera beaucoup parlé dans la suite de cette histoire. Mais cette Mere l'ayant vue dans une si grande simplicité, n'en fit pas grand cas, & se mocquoit de ce qu'on lui en avoit dit. Et cette bonne Sœur qui trouva un grand changement dans la Maison, ne s'étonna de rien, & rendit ses devoirs à la Mère Abbesse & à cette Prieure, tout ainsi qu'elle avoit fait à nous, & avec autant de cordialité.

Peu après je m'en allai au S. Sacrement, (c'étoit en 1633.) & elle se trouva seule de ses Sœurs avec ma mere, sans que ma mere ni elle en temoignassent aucun sentiment. Comme nous fumes revenues, & que Dieu permit par un juste jugement qu'il se fit une division dans la Maison, dont je pourrai parler en son lieu, cela ne la troubla point encore, mais elle demeura dans l'union avec sa Superieure. Elle souffroit en patience les Sœurs qui s'étoient divisées, priant Dieu pour elles.

II.Relat. On la mit Maîtresse des Pensionnaires, à quoi elle eût une extrême repugnance, aimant beaucoup la solitude, la priere & le repos. Neanmoins elle l'accepta humblement, & gouvernoit les enfans avec grand soin & une extrême charité, pleurant leurs fautes, & se rejouissant beaucoup quand elles faisoient bien. Mais quand il en venoit de nouvelles, elle ne pouvoit s'empêcher de pleurer, tant à cause que c'étoit plus de charge dont elle craignoit ne se pouvoir pas bien acquitter, que de crainte que les nouvelles venues, principalement quand elles étoient deja grandes, n'apprissent quelque malice du monde à celles qui en étoient sorties jeunes, ou qui les avoient deja oubliées. Et lorsque la petite niece de M. de S. Cyran vint, elle en eut de la peine; parce qu'elle étoit mal élevée, hardie, d'un esprit extrêmement prompt & vif *. Elle eut la fidelité d'écrire tout simplement à M. de S. Cyran sa repugnance, quoiqu'elle sût qu'il avoit un desir extrême que cet enfant fût chez nous, & qu'il faisoit faire des prieres continuelles pour obtenir de Dieu cette grace pour cet enfant, à quoi elle-même s'étoit employée de tout son cœur. Il reçut la Lettre, & lui repondit avec tant de charité, en lui faisant voir qu'il n'y en avoit point de plus grande que d'aider aux enfans à conserver la grace de leur Baptême, que depuis ce

* Dieu changea cette petite fille & elle mourut comme une Sainte. Voyez les Memoires de M. Lancelot Tome I. page 371. & le *Recueil de Pieces* imprimé en 1740. page 144. & suiv.

ce jour-là tant s'en faut qu'elle se fâchât de II. RELAT. voir croître le nombre des Pensionnaires, que lorsque quelqu'un desiroit d'en mettre, elle prioit qu'on le leur accordât, & Dieu lui donna une plus grande benediction pour gagner le cœur de ces enfans.

Deux ans avant sa mort elle devint si infirme, qu'elle ne pouvoit plus être avec elles. Elle ne bougeoit de l'infirmerie, où elle ne faisoit que prier Dieu; & quoique celle où elle étoit, servît d'ordinaire de passage pour aller aux autres, cela ne la distrayoit point, ne detournant jamais la tête quand on passoit. Elle ne parloit jamais que de Dieu; & quand on parloit d'autre chose, on la voyoit rentrer dans elle-même, sans prendre garde à ce qu'on disoit, si ce n'étoit qu'elle le pût doucement rapporter à Dieu. Beaucoup de Sœurs demandoient permission de lui parler de leur interieur. Elle les recevoit avec grande charité, sans s'en tenir jamais importunée dans toutes ses infirmités; & jusqu'à la mort, elle a toujours repondu cordialement, fervemment & sincerement à tout le monde.

Sa maladie sur la fin se rendit bien penible, comme il est ordinaire que pour mourir, il faut être auparavant environné des douleurs de la mort. Mais elle avoit toujours Dieu present, & lui offroit tous ses maux. Quand je l'allois voir, elle me demandoit toujours un verset des Pseaumes, pour s'entretenir jusqu'à ce que je revinsse; & dans toutes ses douleurs, quand on la vouloit rejouir, on lui parloit de sa vocation & de la joie qu'elle avoit eue à sa Profes-

 sion,

III. RELAT. sion, & elle étoit tout-à-l'heure en joie; & racontoit le Sermon qu'on lui avoit fait, comme s'il n'y eût eu que huit jours. Ainsi peu à peu elle s'en alla à Dieu le premier jour de l'an 1653. *.

XIX. La M. Suireau entre à P. R.

Vers le même tems que ma Sœur Anne vint demeurer à Port-Royal, nous reçumes la Mere Marie des Anges Suireau par un effet particulier de la divine providence, que je ne dois pas omettre de rapporter. Il y avoit à Chartres trois filles de famille assez accommodée, qui voulurent venir pour être Religieuses. La Mere Marie des Anges, qui n'avoit alors que seize ans & qui avoit desiré dès le berceau d'être Religieuse, n'osoit venir avec les autres, parce que Monsieur son pere qui étoit de bonne famille mais chargé d'enfans, avoit peu de bien; & quoiqu'il fut Avocat très habile, il ne gagnoit rien, étant si homme de bien & si exact dans la justice, qu'il ne trouvoit presque nulle cause où il ne fallût user d'artifices & de mensonges pour la soutenir: de sorte qu'il aimoit mieux vivre doucement avec sa femme, qui étoit aussi très vertueuse, & avec ses enfans, que de s'embarrasser des affaires du monde, esperant en la divine Providence pour ses enfans.

Comme ces trois filles de leur connoissance alloient partir, quelqu'un lui conseilla d'envoyer sa fille avec elles, au hazard d'en revenir. Il le fit sans s'attendre qu'elle dût demeurer. Mais sitôt que ces quatre fil-

* On peut voir sa Vie dans la III. Partie de ces Memoires, & ce qui est dit de sa mort dans la I. Relation de la II. Partie, n. 26.

filles arriverent au Parloir, je jettai les yeux sur elle, quoiqu'elle marchât la derniere; & elle me toucha si fort, que je dis à l'instant à une Sœur qui étoit avec moi, qu'il n'y auroit que cette petite qui demeureroit. Il est vrai que les autres avoient aussi pauvre façon qu'elle l'avoit bonne; car dès-lors la devotion, la modestie, la douceur & l'humilité étoient peintes sur son visage, & nous l'avons trouvée telle dès le premier jour de son Noviciat, qu'elle est à present à l'égard de ces vertus. * Pendant son Noviciat M. son pere mourut. Il ne fut pas trompé dans la confiance qu'il avoit en Dieu; car une autre de ses filles qui étoit l'aînée, fut si touchée à sa mort, qu'elle voulut être Religieuse, de quoi elle avoit auparavant un grand éloignement; & nous la reçûmes †. Il n'en restoit qu'une jeune, que sa mere maria. Elle lui donna tout le bien qu'elle avoit, à la reserve d'une petite pension.

II. RELAT. Le 12. Avril 1655.

XX. Vertu de sa mere qui se fait aussi Religieuse à P. R.

Elle s'en vint ensuite céans nous servir de Tourriere avec une bonté, une charité & une humilité singuliere, telle que tous ceux qui y venoient en étoient très édifiés. Sa fille mariée qui avoit beaucoup de peine d'être privée de sa bonne mere, & qui en avoit aussi de la voir reduite comme à servir, prit occasion d'une fievre quarte qui lui vint, pour la venir querir. Dès qu'elle fut guerie, elle revint; & il arriva qu'elle apprit que ma mere vouloit être Religieuse,

* Elle fit Profession le 16. Avril 1617.

† Elle se nommoit Marguerite Prisque de l'Ascension. Elle mourut à Paris le 3. Fevrier 1655.

II. RELAT. & qu'elle la feroit bientôt. Cela lui donna une extrême joie, ayant cru jusques-là que nous ne recevions point de veuves. Aussitôt elle demanda à être reçue Sœur Converse; ce qu'on lui accorda. Lorsqu'elle eut fait son Noviciat dans une humilité & une ferveur incomparable, elle mourut de même, neuf jours après sa Profession *. Peu après sa fille qui étoit mariée, mourut aussi sans enfans: de sorte qu'il ne resta que ces deux filles Religieuses.

XXI. Suite de l'histoire de la M. Suireau.

Dès qu'elle entra, elle me parla de la Mere Marie des Anges, qui étoit sa chere fille. Elle me dit que dès qu'elle étoit grosse d'elle, elle avoit eu des sentimens tout particuliers de Dieu & de devotion, au lieu qu'auparavant elle n'en avoit point du tout, ayant été nourrie dans une Maison fort du monde; & elle attribuoit cette grace à son enfant, qu'elle croyoit que Dieu aimeroit. Depuis la voyant dans son enfance toute bonne, elle se confirma dans sa pensée, & l'aimoit extrêmement.

Cette chere fille étoit deja allée au Lys avec ma Sœur Anne, lorsque sa mere entra pour être Religieuse, de sorte qu'elle n'eut point la satisfaction d'être avec elle dans la Religion. Elle n'en témoigna jamais aucun regret, ni à la vie ni à la mort, étant toute absorbée en Dieu & separée des creatures. La Mere Marie des Anges fut trois ans au Lys Maîtresse des Novices †.

In-

* Elle se nommoit Sœur Marie de Sainte Natalie Fresnot. Elle mourut le 20. Octobre 1625. Voy. le *Necrologe*.

† Voyez la Relation V. de cette I. Partie.



Incontinent après son retour en cette Maison, il arriva que Madame de Soissons que nous avions laissée Abbesse de Maubuisson, tomba dans une maladie de langueur, dont elle ne pouvoit échapper, & que Madame de Longueville (Louise de Bourbon-Soissons *,) nous vint prier de lui donner une de nos Religieuses, pour la faire sa Coadjutrice. Moi qui savois que M. de Longueville avoit une fille naturelle âgée de neuf ans en cette Maison-là, je jugeai aussi-tôt qu'on pretendoit par ce moyen conserver cette Abbaye pour cette petite fille; ce qui fit que je me choquai de sa proposition, & lui dis franchement en presence de Madame la Marquise de Maignelai qu'elle avoit amenée; que ce n'étoit point à moi qu'il falloit s'adresser pour avoir des confidentiaires, & qu'il y avoit grande apparence que c'étoit ce qu'elle cherchoit. Cette Princesse eut la bonté de me faire de grandes protestations qu'elle étoit bien éloignée de cette pensée, & que tout son desir étoit de maintenir la reforme en cette Maison. Sur la parole de cette Princesse, je me laissai persuader, & lui promis que je lui en donnerois une qui avoit été au Lys Maîtresse des Novices; de quoi elle fut fort contente. Après qu'elle fut partie, je m'avisai d'une autre, que je jugeai plus propre pour la condition du monde, à quoi ces personnes s'arrêtent souvent; & aussi

* Premiere femme de Henri II. de Longueville, qui épousa en secondes noces Anne Genevieve de Bourbon. Cette derniere est celle qui avoit une pieté si éminente, & qui est si connue par ses liaisons avec Port-Royal.

RELAT. aussi pour les conditions de l'esprit, plus proportionné, ce me sembloit, à cette Maison. J'en écrivis aussi-tôt à Madame de Longueville; mais elle me pria de me tenir à ma premiere pensée, & qu'elle n'en vouloit point d'autre, quoiqu'elle n'eût aucune connoissance de ces deux Filles. Mais Dieu la fit parler en cette rencontre; car je reconnus depuis que cette seconde n'y étoit nullement propre, & que la grande affection que j'avois pour la Mere Marie des Anges, que j'avois grande peine de perdre, m'avoit fait offrir l'autre, me voulant comme tromper moi-même.

Après cela je parlai à la Mere Marie des Anges pour la resoudre le mieux que je pus, lui representant combien il importoit pour la gloire de Dieu & le bien de cette Maison, qu'elle acceptât cette Charge. Elle m'écoutoit avec grande douceur, mais avec une grande douleur & abondance de larmes. Comme je lui eus tout dit, elle me demanda si elle étoit obligée de m'obéir en une chose qui lui étoit si penible. Je lui dis que je croyois que non; mais que je pensois pourtant qu'elle devoit accepter cette charge, & que c'étoit la volonté de Dieu; ce qui la fit consentir. Mais elle s'affligea tant qu'elle en fut bien malade, & neanmoins sans dire un seul mot: ses larmes seules faisoient voir sa douleur. Comme le Brevet fut obtenu, M. l'Official lui vint faire faire Profession de foi, sans qu'elle lui dit aussi une seule parole; se contentant de repondre à ce qu'il lui demandoit de la foi, sans lui rien faire paroître de sa peine.

XXII. Elle devient

Madame de Soissons mourut avant que

les

les Bulles de la Coadjutorerie fussent venues; & peu après Madame de Longueville la mena à Maubuisson, la fit benir aussitôt que les Bulles furent venues, & lui temoigna en toutes rencontres une très grande affection.

II. RELAT. Abbesse de Maubuisson.

La petite fille naturelle de M. de Longueville étoit-là; & la mere prit toutes sortes de soins pour la faire bien élever, en la crainte de Dieu. Dès qu'elle eût atteint l'âge, elle voulut être Religieuse, & le fut en effet. Si-tôt qu'elle fut Professe, elle commença à vouloir faire l'Abbesse en sa chambre, attirant des Filles à elle: la Mere des Anges dissimuloit tout cela. Enfin Madame de Longueville, plus par l'instinct du Duc son mari que par le sien, vint à Maubuisson pour parler à la Mere de faire cette fille Coadjutrice; mais elle y demeura malade de la maladie dont elle mourut *, ce qui l'empêcha d'executer son dessein. Après sa mort M. de Longueville vint à Maubuisson avec une Evêque pour faire cette même priere à l'Abbesse; mais la mere s'en excusa, ne croyant pas qu'elle en fût encore capable; ajoutant que si avec le tems Dieu la disposoit à cette charge, elle auroit joie non seulement de la faire Coadjutrice, mais de la faire Abbesse. L'Evêque se joignit au Duc pour la presser, lui disant que non seulement elle ne blesseroit pas sa conscience en faisant cette Fille sa Coadjutrice, mais que si elle ne le faisoit, elle feroit mal & donneroit sujet de scandale. Ils n'eurent d'elle d'autre reponse, sinon qu'elle ne le pou-

* Le 9. Septembre 1637.

II. Relat. pouvoit. Quelque tems après comme on vit qu'il n'y avoit aucune apparence de la pouvoir flechir, on retira la fille, & on la mit à Montivilliers, où elle demeura jusqu'à ce qu'on pût avoir une Abbaye pour elle *.

Durant tout le tems que la Mere des Anges a été à Maubuisson, (qui a été vingt-deux ans,) les Religieux l'ont toujours persécutée, faisant des ligues dans la Maison, éloignant les Filles d'elle, parce qu'ils vouloient avoir en maniement le revenu de la Maison. Cependant elle avoit une extrême attention à en faire part à tous ceux qui en avoient besoin. Il y en avoit toujours pour l'ordinaire dix ou douze, auxquels on tenoit une très-bonne table. Les Ecoliers des Bernardins, venoient librement s'y faire traiter malades. On donnoit aux uns dequoi les faire passer Docteurs, aux autres des habits, des ornemens d'Eglise, de l'argent pour faire leurs voyages, enfin tous leurs besoins. Tout cela ne leur suffisoit pas : ils ne pouvoient souffrir de ne pas disposer de tout absolument. Ils vouloient l'obliger à faire de beaux bâtimens & un Autel magnifique. A quoi l'Abbesse disoit que tout cela étoit superflu; que l'Abbaye n'étoit que trop belle; que l'on avoit la guerre; qu'il y avoit de grandes miseres, & qu'il falloit plutôt faire l'aumône. Ils ne se laissoient pas persuader pour cela; mais leur résistan-ce

* Elle fut Abbesse de S. Pierre de Reims, d'où elle vint être Abbesse de Maubuisson après Madame de la Roche, qui succeda à la Mere Suireau.

ce étoit inutile; & ils ne la pouvoient II. Relat. empêcher de suivre le mouvement de la grace; & elle faisoit si bien & si secretement les affaires, qu'ils ne savoient rien du particulier, sinon que tous les pauvres publioient qu'elle étoit leur Mere.

Quantité de Lorrains, d'Hybernois, d'Anglois & de François ruinés par les guerres, ont été tirés de l'extremité de la misere par cette bonne Abbesse. Elle a fait quantité de pauvres Filles Religieuses. Elle a mis grand nombre d'enfans en metier. Elle a donné à plusieurs le moyen de retablir leurs menages après la ruine de la guerre. Elle donnoit des pensions à de pauvres Demoiselles. Enfin tout le bien que Dieu lui donnoit le pouvoir de faire, elle le faisoit; & cette Maison qu'elle avoit trouvée endettée de quarante mille livres, & sans aucuns meubles (tout y ayant été pris, jusques-là que l'on avoit vendu le Fumier de la Cour, & tout le revenu n'étant affermé qu'à dix-huit cens ou deux mille livres, à cause d'un gros pot de vin que l'on avoit pris & qu'il fallut rendre pour rompre ce beau marché;) cette Maison, dis-je, se vit en peu de tems pleine de biens & le refuge des pauvres. Et si la Mere eût été aussi libre dans la conduite du spirituel que du temporel, elle l'auroit rendue aussi riche des biens de la grace, qu'elle l'étoit des biens de la terre.

Pendant que M. l'Abbé de la Charmoye qui étoit son Superieur a vecu, il l'a soutenue tant qu'il a pu; mais si tôt qu'il fut mort, on la traitta toujours de pis en pis. Elle souffroit toutes ces afflictions dans une

paix

II. RELAT. paix merveilleuse, mettant toute sa confiance en Dieu; & voyant qu'on l'empêchoit de bien gouverner le spirituel de la Maison, elle menageoit le mieux qu'elle pouvoit le temporel pour les pauvres, persuadée que Dieu demandoit cela d'elle, puisqu'il le lui avoit mis entre les mains dans un tems de si grande calamité.

Les Religieux y firent faire une Visite par le General, & le pousserent tant qu'ils purent à l'affliger; & surtout ils vouloient qu'on lui ôtât une de ses Religieuses qui lui étoit très fidele, parce qu'ils ne l'avoient pu jamais gagner. *Mais le General fut convaincu de sa vertu, & leur dit qu'il la croyoit la plus vertueuse Abbesse de l'Ordre. Elle lui rendit bon compte de tout, & ils ne surent que lui faire.* Tout cela neanmoins accrut la presomption de plusieurs de ses Filles; à qui elle ne servoit qu'à les rendre plus criminelles, par leur mepris pour la conduite d'une si vertueuse Mere: ce qui me fit penser qu'il étoit tems de la delivrer, comme je le lui avois toujours promis.

XXIII. La M. Suireau se demet de l'Abbaye de Maubuisson.

Je pris conseil avec qui je devois; & ma pensée ayant été approuvée, je proposai donc à un Abbé de l'Ordre, s'il ne jugeroit point à propos de prendre pour Abbesse de Maubuisson une Religieuse Professe d'ici (Sœur Suzanne du S. Esprit de la Roche,) très bonne & vertueuse en effet, qu'ils avoient attirée à eux pendant que j'étois à la Maison du S. Sacrement *, en lui persuadant qu'elle n'étoit pas en bon état, parce que nous avions quitté la conduir-

* On en verra l'histoire ci-après n. 50.

duite des Religieux pour nous mettre sous II. RELAT. la jurisdiction de l'Evêque. Ils avoient pris de là occasion de la faire demander par une jeune Abbesse, (Madame d'Argensoles) pour lui aider à la Reforme de sa Maison. D'abord je m'y opposai, & je fis ce que je pus pour la retenir. Mais comme je vis que je ne la pouvois ramener, je priai la Mere Genevieve de la laisser aller. Ce fut une grande providence de Dieu sur nous; car elle faisoit tout son possible pour attirer toutes les Sœurs à elle, pour après leur persuader de se mettre sous la jurisdiction des Religieux. Et comme elle étoit fort reguliere, sage & devote, avec le tems elle eût pu diviser les esprits. Elle alla donc avec cette jeune Abbesse; & quelque tems après les Religieux lui firent avoir une petite Abbaye à Beaune, (l'Abbaye du Lieu-Dieu) où elle établit la Reforme.

Ce qui m'engagea à la proposer pour celle de Maubuisson, c'est que je savois qu'elle étoit fort au goût des Religieux, & qu'ils seroient très aises qu'elle eût cette Abbaye; où j'esperois qu'ils la soutiendroient, plutôt que de l'opprimer, comme ils faisoient la Mere Marie des Anges. L'Abbé que j'ai dit reçut ma proposition avec grande joie; & s'offrit de porter ma Lettre à la Mere Marie des Anges, qui en eut encore plus que lui; & à l'instant elle fit sa resignation. Aussi-tôt tous les Abbés se mirent en campagne pour avoir le Brevet; & ils y travaillerent avec tant d'activité, qu'ils en vinrent à bout. Comme on en dit la nouvelle à la Mere Marie des Anges, (ce fut l'Abbé de

III. RELAT. de Chatillon qui me le dit,) elle se mit à genoux pour remercier Dieu; & elle donna incontinent l'argent qu'il falloit pour les Bulles, comme elle avoit fait pour les poursuites du Brevet.

Ces Religieux étoient étonnés de sa vertu, & qu'elle tînt si peu à une si grande & si riche Abbaye, cela surpassant autant leur lumiere, comme cela étoit audessous de celle de la Mere. L'on tint cette affaire si secrette, qu'il n'y avoit dans la Maison qu'une seule Religieuse qui la sût, & qui étoit uniquement à sa bonne Mere; de sorte que la nouvelle Abbesse y arriva, sans qu'elles en sussent rien. Aussi-tôt la Mere Marie des Anges fit assembler le Chapitre, où ayant declaré à ses Religieuses qu'elle avoit resigné l'Abbaye, & choisi pour remplir sa place une très vertueuse Religieuse qui les gouverneroit mieux qu'elle, toutes s'affligerent extrêmement, & s'en prirent à leurs Religieux; sachant très bien que les mauvais traittemens qu'ils lui avoient faits & fait faire par elles-mêmes, avoient contribué à la faire quitter. Le desordre fut si grand, qu'elles ne voulurent point chanter le *Te Deum*, pour la prise de possession de la nouvelle Abbesse.

XXIV. Elle revient à P. R. où elle a été Abbesse.

La Mere demeura seulement huit jours avec elle, & puis s'en revint vivre en son premier Monastere avec autant d'humilité que si elle n'en eût jamais bougé, & n'eût eu aucune charge; ne se meprenant jamais à faire la moindre chose sans licence, & rendant non seulement à l'Abbesse, mais à toutes les Sœurs, toute sorte de respect. Elle

Elle supplia qu'on la remît au Noviciat, pour y apprendre les devoirs d'une simple Religieuse, & pour perdre les habitudes que vingt-deux années de commandement lui pourroient avoir données. Elle n'en avoit nul besoin, n'ayant jamais pris nulle part à sa charge, que la douleur d'y être. Nous la mîmes neanmoins au Noviciat, mais pour aider la Mere Agnès à gouverner les Novices. Elle y a été jusqu'à ce que Dieu nous ait fait la grace de l'avoir pour Abbesse. Elle fut élue le 26. Novembre 1654. *. II. RELAT.

XXV. Comment la M. Angelique alla à Maubuisson.

Comme notre Maison commençoit à s'accommoder en 1618. le General de l'Ordre (M. Boucherat) me commanda d'aller à Maubuisson, pour gouverner & reformer la Maison, pendant que l'on feroit le procès de l'Abbesse qu'on avoit mise prisonniere aux Filles Penitentes †. Je laissai la Prieure pour gouverner, & fis la Mere Agnès Souprieure, avant que de partir de Port-Royal. J'allai avec joie à Maubuisson, parce que j'avois toujours la volonté de quitter l'Abbaye; & je pensai qu'en étant dehors, cela me pourroit faciliter le moyen d'accomplir mon dessein.

Je partis de Port-Royal le 19. de Fevrier; & passant par Paris, notre General m'y fit sejourner chez mon pere jusqu'au jour de S. Matthias, pour disposer les Religieuses de Maubuisson à me recevoir. Elles étoient en-

* On trouvera dans la III. Partie de ces Memoires une Relation particuliere de la vie & des vertus de cette sainte Religieuse, qui mourut en 1658.

† Voyez la I. Rel. n. 49.

II. Relat. entrées dans un grand effroi de savoir qu'on me devoit établir leur Superieure, pendant le procès de leur Abbesse Le General m'y conduisit lui-même, & deux jours après ces Filles demeurerent contentes.

Je menai quatre Religieuses avec moi, dont il y en avoit une que je fis Maîtresse des Novices, qui étoit une excellente Religieuse †. Il n'y avoit que seize Professes dans cette Maison, & on me commanda d'en recevoir un nombre suffisant pour un tel monastere qui a été fondé pour cent. Aussi-tôt qu'on sût que cette Maison se reformoit, & qu'on y recevoit les Filles pour rien, on nous en presenta grande quantité: mais entre peut-être soixante ou quatre-vingts nous n'en reçumes que trente, parce que la plûpart y étoient conduites par la cupidité de leurs parens, ou par la leur propre, pour trouver une bonne & honorable condition, dans un beau Monastere bien fondé.

D'abord je croyois n'y être que quelques années; mais voyant que cela étoit pour durer plus long-tems, je m'avisai pour avancer mon dessein de quitter l'Abbaye, d'écrire à mon pere que je voyois bien que les affaires de cette Maison dureroient long-tems; que j'apprehendois qu'une si longue absence n'apportât quelque alteration à notre Maison sous une moindre autorité; que je le suppliois de trouver bon de me permettre de resigner l'Abbaye à ma sœur qui étoit la

† La Sœur Isabelle Agnès de Chateauneuf. Elle n'avoit que dix-neuf ans.

la Mere Agnès ; que nous étions dans une si parfaite union, qu'il pouvoit s'assurer que je vivrois aussi contente sous son obéissance quand je retournerois, qu'elle avoit fait sous la mienne. II. RELAT.

XXVI. La M. Agnès est faite Coadjutrice de P. R.

Mon pere m'attrapa fort bien, car recevant ma proposition avec joie mais non dans mon sens, il m'écrivit que j'avois grande raison de vouloir autoriser ma sœur, mais qu'il falloit que ce fût en la faisant Coadjutrice, & non pas en lui resignant ; & m'envoya cette reponse par un Notaire Apostolique. Je fus très surprise, & neanmoins je n'osai manquer de signer la Procuration qu'il m'envoyoit ; me consolant dans l'esperance que ma sœur étant Coadjutrice, cela me donneroit toujours plus de facilité de quitter. Mon pere fut ravi de prendre le sujet de mon emploi à Maubuisson pour obtenir cette Coadjutorerie ; ce qui eût été mal-aisé autrement, parce que je n'avois alors que vingt-huit ans.

XXVII. La M. Ang. connoît S. François de Sales, qu'elle le prend pour Directeur.

En ce tems-là le Bienheureux Evêque de Genève, François de Sales, vint à Paris. Sitôt que je le sus, j'eus un extrême desir de le voir, sur l'estime que j'avois de sa sainteté ; & Dieu m'en facilita le moyen par un homme de condition, (M. de Bonneuil) qui nous avoit donné sa fille, qui n'étoit point confirmée. Je le priai de l'amener, pour lui conferer ce sacrement, ce qui lui fut facile, car il étoit Introducteur des Ambassadeurs. Il l'amena donc le 5. Avril 1619. Il nous prêcha, donna la Confirmation, & s'en retourna le même jour. Si j'avois eu un grand desir de le voir, sa vue m'en donna un plus grand de lui com-

II. Relat. muniquer ma conscience. Car Dieu étoit vraiment & visiblement dans ce saint Evêque; & je n'avois point encore trouvé en personne ce que je trouvai en lui, quoique j'eusse vu ceux qui avoient la plus grande reputation entre les devots. Je lui écrivis, pour le supplier très humblement de revenir. Il me l'accorda. Mais en attendant je lui ouvris mon cœur par Lettres, sur une peine que j'avois bien grande, qui étoit que je n'avois jamais rencontré personne auquel je pusse prendre une confiance entiere, & ensuite y avoir une vraie soumission; & que je me servois pour prendre avis & conduite de ceux qui nous assistoient, selon que je reconnoissois qu'ils étoient portés à ce que je desirois, que je croyois bon & utile pour le bien de nos Sœurs, prenant ainsi conduite par partie, de ceux que je croyois qui favorisoient mes pensées & mes desirs: ce qui me donnoit beaucoup d'inquietude, parce qu'en effet c'étoit me conduire moi-même. Il me repondit qu'il n'y avoit point de mal à chercher sur plusieurs fleurs le miel qu'on ne pouvoit trouver sur une seule, & des juges favorables à nos inclinations, pourvû qu'étant examinées, elles fussent trouvées bonnes.

J'admirai cette reponse, quoique je trouvasse perilleux d'en user ainsi. Mais vraiment j'y avois été necessitée; & si j'eusse fait autrement avec les personnes qui nous avoient assistées jusqu'alors, nous n'eussions rien fait du tout. Il nous vint voir incontinent après. Je lui parlai de la Coadjutorerie, pour le supplier de vouloir prendre

la

la peine d'aller consoler la Mere Agnès, qui en avoit été si affligée que lorsqu'on lui vint faire faire sa profession de foi, elle en demeura malade. D'abord il me dit, „ Comment, ma Fille, êtes-vous de ceux qui „ veulent perpetuer les Benefices dans leurs „ familles ? " Je lui dis que non, & que j'avois pris ma sœur, croyant en conscience qu'elle étoit la plus capable de la Maison : ce qui le contenta. Il eut la bonté de la venir voir, & m'écrivit qu'il l'avoit trouvée totalement à son gré, & toute la Maison qui étoit vraiment le port royal, qu'il aimoit & aimeroit toujours. Il revint après à Maubuisson, & y demeura neuf jours.

Je lui fis ma Confession generale, avec une grande satisfaction & desir d'être plus à Dieu. Je lui communiquai mon desir de quitter ma charge pour être simple Religieuse, & le suppliai de me recevoir en sa Congregation de la Visitation. Il m'en parla avec une grande humilité, me disant que ce n'étoit presque pas une Religion. Neanmoins le pressant beaucoup, il trouva bon que j'en écrivisse à Rome, ayant besoin de dispense, parce que notre Ordre étoit plus austere. Si ce saint homme fût demeuré en France, je crois que j'aurois tiré grand avantage de sa sainte conduite, qui n'étoit nullement molle & douce, comme la plupart du monde se l'est imaginé ; parce qu'il ne se découvroit qu'aux ames qui avoient une vraie confiance en lui, & qu'il voyoit disposées à le croire ; & de tous ceux que j'ai vus avant lui, je n'en ai trouvé aucun si ferme que lui.

II. RELAT. D'abord que j'eus la benediction de le voir, comme il s'enquit de notre maniere de vivre, il la trouva austere & me dit: „ Ma Fille, ne vaudroit-il pas mieux ne „ pas prendre de si gros poissons, & en „ prendre davantage." Je lui repondis que si j'eusse eu à faire une Regle, que je croyois que je l'aurois faite plus douce; mais que me trouvant dans une austere, je croyois la devoir faire garder autant qu'il m'étoit possible: ce qu'il approuva. Reformant dans son Diocese des Religieuses de notre Ordre qui étoient dans un grand dereglement de vie, il s'étoit contenté d'y retablir l'essentiel de la Regle, pour redresser les moeurs; & pour le reste, il les avoit laissées dans la douceur de celles de la Visitation; mais après être retourné, il les remit en ce qu'il put dans les pratiques de l'Ordre, & entr'autres choses, il leur ôta l'usage du linge, & leur fit prendre des chemises de serge dont elles se plaignirent à lui quelques tems après, disant que cela leur donnoit de la vermine: à quoi il leur repondit que ce n'étoit pas merveille que la vermine mangeât la vermine. C'est la bonne Mere de Chantal qui m'a dit cela, que j'ai cru devoir rapporter ici, pour faire voir que ce saint homme n'avoit point une devotion doucette, ainsi qu'on l'a voulu persuader. Il ne pardonnoit rien aux ames qui vouloient être conduites dans la verité; & qui considerera bien les regles qu'il a données à ses Religieuses, verra bien qu'il les veut autant mortes à elles-mêmes & crucifiées avec Jesus-Christ qu'aucun autre. Lorsque

que j'allai dans leurs Maisons de Paris, dans le tems que leur bonne Mere Fondatrice les établissoit, j'étois ravie de la devotion, du silence & de la mortification que j'y voyois; & en effet elles étoient plus austeres qu'on ne s'imaginoit. II. RELAT.

M. de Genève s'en retourna dans son Diocese, & je demeurai encore plus de trois ans à Maubuisson avec de très grands embarras & difficultés. Je continuai tant qu'il vecut à lui écrire mes dispositions, & il prenoit la peine de me repondre avec grand soin & une extrême bonté *. Lorsqu'il fut mort je demeurai dans cette même Maison sans conduite, tous ceux que j'avois vus auparavant n'y étant plus, l'obéissance les ayant éloignés. J'y reçus trente deux Filles, dont nous en fimes dix Professes.

XXVIII. La M. Ang. quitte Maubuisson & revient à P. R.

Comme j'appris que le Roi avoit nommé pour succeder à l'Abbesse qui avoit deja été deposée par deux Sentences, une Religieuse de qualité (Madame de Soissons,) je procurai qu'elle y vint en attendant la troisieme Sentence, pour voir ce qui se pourroit esperer de sa conduite, & pour menager doucement ma sortie, étant ennuyée d'être si long-tems en un lieu où il y avoit peu d'apparence d'établir les choses solidement. Je demeurai treize mois avec elle, continuant à gouverner la Maison, parce qu'elle ne pouvoit avoir de Bulles que la derniere Sentence ne fût donnée; & comme je vis que je ne servois plus de rien, Dieu ayant permis quelque mesintelligence, qui ne vint pas de la future Abbesse, mais d'une Re-

* Voyez la I. Relation de la II. Partie, n. 14.

II. RELAT. Religieuse qu'elle avoit amenée avec elle ; je demandai permission à M. de Cîteaux de me retirer.

Une des plaintes qu'on faisoit contre moi, étoit que j'avois rempli la Maison de Filles sans dot, & qu'ainsi j'ôtois le pouvoir de faire de belles magnificences à l'Eglise, comme il étoit à propos en une Maison Royale comme celle-là. Je repondis à cette plainte, que j'avois fait ce que les Superieurs m'avoient commandé, mais que si on tenoit une Maison de trente mille livres de rente trop chargée par trente Filles, je n'estimerois pas la nôtre, qui n'en valoit que six, incommodée de les recevoir. Ces pauvres Filles m'en prierent instamment, & j'écrivis à nos Sœurs, les priant de me dire si elles auroient bien le courage de faire part de leur pauvreté à trente Filles. Elles m'écrivirent une Lettre signée de toutes, où elles disoient qu'elles recevroient avec joie tout ce qu'il me plairoit de leur amener. J'envoyai la Lettre à notre General, & lui demandai la permission, que je reçus avec plus de joie que je ne puis exprimer. Aussitôt je me disposai à partir.

J'écrivis à ma mere qui étoit veuve, mon pere étant mort il y avoit trois ans *, que je la suppliois de m'amener des carosses pour conduire ces Filles à Port-Royal ; & je concluois ma Lettre, la suppliant très humblement de ne point m'accorder ma supplication, si Dieu ne le lui inspiroit & qu'elle ne le fît de tout son cœur. Elle ne manqua pas de se trouver au jour nommé avec autant de ca-

* Le 29. Decembre 1619.

carosses, & autant de femmes pour condui- II. RELATI
re ces Filles. Je les envoyai à Port-Royal, & moi je m'en allai à Paris, parce que quelques personnes * m'avoient conseillé d'y transporter notre Maison, qui étoit très mal-saine, & que ma mere le desiroit beaucoup. Elle m'y mena donc pour aviser comme cela se pourroit faire. J'y trouvai peu d'apparence, & m'en revins le 11. ou 12. de Mars 1623. à Port-Royal où nos Sœurs me reçurent avec grande joie, non seulement de me revoir, mais encore satisfaites des Filles que j'avois envoyées, comme si avec elles il leur fût venu un plus grand accroissement de biens que de charge.

XXIX. Nouvelles Religieuses de P. R.

Aussi-tôt je me mis à faire de petits accommodemens, pour loger les XXX. Filles de Maubuisson; car nous étions étrangement pressées, n'y ayant que treize cellules au dortoir, & nous étions plus de soixante. J'en fis quelques-unes très-pauvres, de colombage rempli de terre & de foin. La grandeur de la Maison d'où je sortois, & ses richesses, m'avoient si fort fait connoître que ces malheureuses épines étouffoient la parole de Dieu, & j'avois tant vu de malediction & de monumens detestables du vice, qui avoit detruit ceux de la pieté de la sainte Reine † qui avoit fondé cette Maison, que j'en aimois plus tendrement la pauvreté. J'avois nourri ces Filles que j'y avois reçues, autant qu'il m'avoit été possible,

* [Le Pere Binet Jesuite en étoit un.] Voyez la II. Partie, I. Relation n. 7.

† La Reine Blanche de Castille Mere de S. Louis.

II. RELAT. dans l'amour de cette vertu. Et veritablement elles y avoient une si grande affection, qu'elles étoient ravies de se voir dans cette pauvre Maison, & dans la profonde paix qui y étoit.

Aussi-tôt que je fus arrivée, je fus priée instamment par cinq Religieuses du Paraclet, de notre Ordre (Diocese d'Amiens,) de les recevoir avec une que j'avois deja reçue. Je le fis de bon cœur & avec un parfait agrement de nos Sœurs, qui ont toujours eu une si parfaite docilité qu'elles ne m'ont jamais contredite: au contraire tout ce que je trouvois bon étoit tenu pour tel. J'en reçus encore trois de S. Antoine des Champs. Enfin notre nombre s'accrut jusqu'à quatre-vingts, desquelles il y avoit toujours nombre de malades, sans que cela chagrinât celles qui étoient Professes de la Maison, ni celles que Dieu y appelloit. Nous vecumes de la sorte trois ans, ne manquant de rien, & ayant plus de facilité à vivre quatre-vingts sans que notre revenu fût accru, que nous n'avions n'étant que treize ou quatorze, & je crois devoir prouver ceci à la gloire de la divine Providence par un exemple. Ayant reçu deux mille livres de dot d'une Fille que nous fîmes Professe en ce tems-la, nous les prêtâmes à un bon homme qui nous rendoit quelques services à Paris, pour achetter une maison d'un Chapitre qu'il avoit à très-grand marché, à cause de l'affection que les Chanoines avoient pour lui; & ce plaisir que nous lui fîmes, lui a aidé à pourvoir tous ses enfans, cette maison ayant valu plus de quatre fois au-

autant. Et il nous rendit peu à peu notre argent, sans que cela l'incommodât. II. RELAT.

XXX. Mort de plusieurs Religieuses.

Dieu qui par sa bonté avoit accru ce grand nombre pour les sauver, le diminua bientôt pour en mettre quinze au ciel, qui moururent en deux ans & toutes très heureusement, comme on le peut voir sur le Registre mortuaire, où l'on a écrit quelque peu de chose de plusieurs *.

XXXI. Madame Arnauld la mere se fait Religieuse à P. R.

Ma mere pensoit toujours à l'établissement de Paris; mais rien ne s'avançoit. On nous donna en ce tems-là une fille de condition qui avoit du bien, qu'on pensoit y devoir aider; mais ayant demeuré quelque tems, & ayant même reçu l'Habit, nous ne la trouvâmes pas propre, & la renvoyâmes. Ma mere nous venoit voir très souvent, & demeuroit avec nous autant que ses affaires le lui pouvoient permettre, en ayant permission des Superieurs; & ma sœur le Maître étant demeurée très malade en notre Maison, elle y fit un très long sejour.

Il arriva qu'on reçut une Professe, & qu'au sermon qu'on y fit, ma mere fut tellement touchée de Dieu, qu'après la ceremonie elle me vint prier de la mettre en retraite. J'eus une grande joie, me doutant bien que cette retraite de quelques jours aboutiroit à celle de toute sa vie. Je la lui accordai aussi-tôt, & elle eut la bonté & l'hu-

* Voyez dans le *Necrologe* au 11. Août la Sœur Magdeleine de Sainte Marthe de Louvieres. La même année mourut la Sœur Marguerite de Sainte Blandine de la Grange. Voyez la XI. Relation de la III. Partie.

II. RELAT. l'humilité de n'y vouloir prendre conduite que de moi ; & dès le lendemain, je fus étonnée qu'elle me demanda pardon à genoux les larmes aux yeux de ce qu'elle s'étoit fâchée contre moi à cause que je recevois des Filles pour rien. Ce n'étoit pas de celles de Maubuisson dont elle vouloit parler ; car pour celles-là, elle m'en avoit priée de tout son cœur, ces pauvres Filles lui ayant fait pitié ; mais c'étoit d'autres qu'elle ne croyoit pas dans un semblable besoin, ou dont les parens qui avoient du bien ne vouloient pas donner autant qu'elle jugeoit qu'ils devoient donner ; la Maison étant pauvre comme elle étoit. Dieu par sa bonté lui fit connoître cette faute, & depuis on n'en prenoit jamais assez à son gré.

Deux jours après elle me dit que Dieu l'appelloit à être Religieuse, mais qu'elle avoit grand peine pour ma sœur le Maître, dont le mari n'étoit pas mort, & qui ne pouvoit quitter Paris à cause de ses enfans *. Ma sœur le Maître qui avoit un extrême desir il y avoit long-tems d'être Religieuse, (ou du moins, ne le pouvant être son mari vivant, de demeurer avec nous,) fut si ravie qu'elle se leva de son lit pour aller trouver ma mere, & lui dire qu'elle la supplioit très humblement que sa consideration ne l'empêchât pas de suivre la vocation de Dieu, & puis lui conseilla de nous acheter une Maison à Paris : ce qui fut resolu incontinent. Ils s'en retournerent à Paris pour

* Elle ne put faire Profession qu'en 1629. On verra sa Vie dans la III. Partie, c'est la II. Relation.

pour obtenir la permission de M. l'Archevêque *, & chercher une Maison. Cela dura près d'un an ; M. l'Archevêque se rendant difficile, & aussi parce qu'on ne trouvoit point de Maison. II. RELAT.

XXXII. Les Religieuses de P. R. viennent s'établir à Paris.

Enfin au tems qu'il plût à Dieu, la Maison où est à present le Monastere de Paris se trouva, après en avoir vu cent autres. C'étoit bien la plus propre qu'on pût jamais avoir pour la commodité & le rapport de celle des Champs. J'eus permission de l'aller voir. Le maître qui étoit un ancien Conseiller d'Eglise, nous reçut avec grande affection, & temoigna grande joie que sa Maison fût changée en un Monastere. Le marché fut fait, & incontinent on y mit les maçons pour y ajouter quelque peu de bâtiment, & disposer les choses regulierement. Cela dura jusqu'au jour du S. Sacrement de l'an 1625. que nous y arrivâmes.

Nous n'y vinmes d'abord que quinze, n'y ayant pas plus de place ; & Monsieur l'Archevêque qui nous avoit obligées d'y venir toutes, nous donna le terme d'un an pour nous pouvoir accommoder. Dieu permit que la même année que nous vinmes à Paris, il mourut à la Maison des Champs douze de nos Sœurs †, & une grande partie furent

* M. Jean François de Gondi.

† De ce nombre furent la Sœur Marguerite-Gertrude Boucher, dont la Vie se verra dans la III. Partie (XVII. Relation ;) la bonne ancienne Prieure (Catherine Angelique Dupont) qui mourut le 17. Septembre ; la mere de la Mere Marie des Anges dont il a été parlé plus haut, &c.

II. Relat. rent très malades; de sorte que nous en prenant au mauvais air, on en faisoit venir le plus qu'on pouvoit. On fit une galerie qui en logeoit une partie; on fit lambrisser tous les greniers; & avant la fin de l'année, tout y fut logé. Il y en avoit quatorze dans un grenier, & par-tout on y étoit très pressé. Le Chœur étoit si petit, qu'on n'y pouvoit pas tenir la quatrieme partie de la Communauté. On dînoit les unes après les autres au Refectoire. Avec cela les Religieuses étoient contentes, aussi regulieres & silentieuses, que si on eût été au plus commode Monastere de France.

Il n'y avoit que moi & celles qui faisoient l'œconomie, qui commençâmes à avoir du soin, parce qu'il fallut emprunter, quoique peu, pour faire les bâtimens necessaires pour nous loger toutes. Mais comme c'étoit des rentes qui diminuoient le revenu, & que nous depensions plus à Paris qu'aux Champs, on avoit plus de peine à vivre; outre que j'avois beaucoup de chagrin de devoir, l'ayant toute ma vie fort apprehendé. Je n'avois jamais emprunté, quelque besoin que nous eussions eu, que quelque petite somme que je rendois aussi-tôt que je le pouvois. Neanmoins Dieu nous fit la grace dans cet embarras de refuser trois filles de condition, nieces d'une de nos meilleures amies, pour lesquelles on nous eût donné pour le moins trente neuf mille livres, parce que je voyois bien que l'on vouloit que ces filles fussent Religieuses, pour marier deux de leurs sœurs plus richement. Elles avoient deja quatorze ou quinze ans, & avoient été éle-

vées

vées dans une maison peu reglée. Je le dis franchement à leur tante, que je craignois que Dieu n'appellât pas ces filles, & que je ne pouvois m'embarrasser dans le hazard de les rendre, ce qui fâcheroit Madame leur mere. Cela fut cause que cette Dame se separa de moi. Je fis peut-être une indiscretion, ces trois filles ayant bien réussi en une bonne Maison où on les mit. Neanmoins je crois que ce fût un effet de la divine providence, parce qu'apparemment les parens de ces filles, qui étoient de condition & dont il y en avoit dans la faveur, eussent voulu prendre connoissance de nos affaires & s'intriguer; ce qui nous eût fait tort dans tout ce qu'il a plu à Dieu de permettre qui nous soit arrivé depuis. Nous avons eu le bonheur qu'aucun parent de nos Filles ne se soit jamais mêlé de nos affaires, ce qui nous a été une grace particuliere; & je crois que Dieu en fit mourir un au commencement de nos affaires, parce qu'il nous eût pu faire beaucoup de peine, quoiqu'il eût bien de l'amitié pour nous. II. RELAT.

XXXIII. La M. Ang. connoît M. de Langres, & renouvelle sa Profession.

Je n'avois alors personne à qui je parlasse de ma conscience avec une entiere confiance, parce que comme je l'ai deja dit, Dieu les avoit presque tous écartés. Il arriva qu'à l'occasion de l'Assemblée du Clergé, j'eus connoissance d'un Evêque, (M. Sebastien Zamet Evêque de Langres) qui m'étoit deja venu voir aux Champs, parce que la la Mere de Chantal lui avoit parlé de nous, en passant par son Diocese, lorsqu'elle s'en retourna en Savoye après l'établissement de Paris. Ce qui fit qu'elle lui en parla, ce

II. RELAT. fut au sujet d'un Monastere de notre Ordre qu'il avoit reformé *. Elle lui raconta la reforme du nôtre, où elle avoit passé, & à Maubuisson aussi où j'étois alors ; ce qui fit que ce Prelat eut envie de nous voir, & que se trouvant à Paris au sujet de l'Assemblée, lorsque nous y vinmes pour nous y établir, il nous vint voir, & me parut un homme tout plein de zele, de mortification & de vraie devotion. Et parce que je n'avois alors personne, il me fut aisé de prendre creance en lui ; & de le prier de m'assister de ses saints conseils. Et veritablement ceux qu'il me donna au commencement étoient très saints, & me servirent beaucoup, sur tout à me detacher des desirs opiniâtres (je puis dire ainsi) que j'avois de sortir de ceans pour aller à la Visitation ; ce qui partageoit mon esprit, & me faisoit avoir plus de negligence pour mes obligations. Mon pretexte étoit que lorsque j'eus dix-sept ans, qui étoit l'âge qu'on avoit dit à Rome que j'avois pour obtenir mes Bulles quoique je n'en eusse que neuf, mon pere y renvoya pour dire la verité, en demandant pardon du mensonge, & obtint de nouvelles Bulles. D'abord on eut de la peine, parce qu'on vouloit condamner à la restitution des fruits. Mais mon pere fit faire information par l'Official de Paris, pour prouver que bien loin d'en avoir joui, la Maison s'étoit trouvée si desolée, qu'il y avoit mis du sien pour la reparer ; ce qui fit qu'on ne paya rien pour les Bulles. Le Saint Pere declara ma premiere Profession nulle, &

* C'étoit l'Abbaye de Tard à Dijon.

& m'obligea d'en faire une nouvelle dans six mois, si je voulois demeurer Religieuse & Abbesse. II. RELAT.

Je fus fort aise de cette nullité, qui ouvroit la porte à ma sortie, que je desirois tant pour être Capucine ou Carmelite. Je ne m'en souciois pas, pourvû que ce fût une Maison bien reglée; mais je n'osois pourtant songer à l'entreprendre, à cause de mon pere, & je differois toujours à refaire ma Profession. Mon pere qui veilloit toujours sur la fin du sixieme mois, pria M. de Clairvaux, qui étoit à Paris, de venir me faire faire cette Profession. J'en fus très surprise. Neanmoins je n'osai y manquer, & fis mes vœux publiquement; mais avec cette intention formelle, que je m'engageois de tout mon cœur aux trois vœux, mais non pas à la Regle de S. Benoît, ni à cette Maison, où la seule necessité presente me forçoit de faire stabilité pour l'heure.

Cette Profession ainsi faite m'étoit toujours un pretexte pour m'amuser, & chercher les moyens de sortir; & quoique l'on me pût dire, & malgré les larmes de la Mere Agnès, de ma mere & de plusieurs de nos Sœurs qui savoient cela, je ne pouvois ou ne voulois point quitter cette pensée, ne voyant rien au monde qui me pût donner un vrai repos que d'être simple Religieuse en un lieu où je ne fusse point connue.

M. l'Evêque dont j'ai parlé, à qui je dis cette pensée, comme une des choses plus importantes de ma conscience, & qui m'étoit la plus precieuse, s'attacha si fortement à me l'ôter que je lui cedai, croyant que Dieu

II. Relat. m'y obligeoit. Il voulut donc qu'en communiant à notre Chapelle fermée, je refisse mes vœux tout haut: ce que je fis, en me faisant une aussi grande violence que si on m'eût forcée à être Religieuse. Neanmoins je demeurai en paix, & n'en ai point eu de peine depuis.

XXXIV. On bâtit beaucoup à P. R. de Paris.

Peu de tems après il arriva qu'une Dame (Madame de Pontcarré) qui étoit separée de son mari, eut un grand desir de venir demeurer ceans, pour se retirer du monde, où elle étoit fort engagée. Elle m'en fit prier par des personnes que nous honorions fort, ce qui m'engagea très mal à propos de la recevoir, & sans en demander avis à cet Evêque, qui s'en étoit retourné en son Diocese. Quoique je lui écrivisse toujours pour toutes choses, je ne lui dis pas celle-là qui étoit la plus importante, & qui nous a été, comme je crois, en punition de Dieu, une source de beaucoup de maux *, dont un entr'autres fut que vingt-quatre milles livres qu'elle nous apporta, furent la cause que cet Evêque voulut que nous entreprissions de bâtir notre grand Dortoir. Cette somme ne fournit presque qu'à faire les fondemens, desorte qu'il falloit emprunter tous les jours, non seulement pour achever cet ouvrage, mais encore avec le tems pour payer les interêts des emprunts: ce qui alla jusqu'à cent trente-six mille livres. Car on voulut qu'on n'épargnât rien à ce bâtiment, ce qui me surchargea d'une peine très grande; ne sachant à toute heure comment faire pour payer les interêts & fournir à

* Voyez ci-après la IX. Relation.

à la depense qui s'accroissoit tous les jours, tout étant plus cher à Paris qu'aux Champs.

XXXV. Premieres pensées sur l'établissement de l'Ordre du S. Sacrement. P. R. se soumet à l'Ordinaire.

Un peu auparavant que je communiquasse avec cet Evêque, le General de notre Ordre (M. Boucherat) étoit mort. C'étoit un homme fort humain, qui ne m'avoit jamais rien refusé de tout ce que j'avois desiré de lui. Il mourut aussi-tôt qu'il nous eut donné les permissions de notre transport. On en mit un en sa place de fâcheuse humeur, qui nous menaça de nous ôter toutes ces permissions que nous avoit données son predecesseur pour la reforme; & en effet il nous ôta le bon Abbé de la Charmoye, (M. Mauguier) qui nous avoit été donné pour Superieur. Cela nous affligea beaucoup, & cet Evêque l'étoit aussi pour ses Filles qu'il avoit reformées comme nous.

Comme nous lui parlions de cette peine, il nous dit à la Mere Agnès & à moi, qu'il y avoit quelques années qu'il avoit dans l'esprit une pensée d'essayer de faire un Institut Religieux, qui eut pour fin principale d'adorer & d'honorer le Saint Sacrement de l'Autel; & que pour cela il y eut toujours quelqu'un qui l'assistât jour & nuit. Or il est à remarquer que dès que nous étions encore à la Maison des Champs, notre General étant venu à mourir aussi-tôt, comme je l'ai dit, qu'il nous eût donné la permission de nous transferer à Paris, nous resolumes, & nous l'effectuames, d'être tout le jour tour à tour devant le S. Sacrement. Et peu après, l'Abbé de Clairvaux (M. l'Argentier) qui nous étoit favorable, ve-

II. RELAT. nant aussi à mourir, nous ajoutâmes la nuit au jour, afin de prier Dieu qu'il lui plût de nous proteger contre les successeurs de ces Abbés ennemis declarés de la reforme. Ce mouvement que Dieu nous avoit donné, nous fit recevoir avec grande joie celui de cet Evêque; & aussi-tôt nous le suppliâmes avec ardeur qu'il trouvât bon que nous envoyassions à Rome, pour avoir permission de commencer cet Institut. On agita fort savoir si on feroit une Maison nouvelle, ou si on l'établiroit ceans. On resolut enfin une Maison nouvelle, avec la Regle de S. Augustin. On travailla pour cela, & on pria Madame de Longueville, (Louise de Bourbon-Soissons) qui venoit assez souvent ceans par une autre rencontre que je dirai, de vouloir qu'on presentât la Supplique au Saint Pere en son nom, & qu'elle s'en dît Fondatrice, ce qu'elle accorda. Et aussi-tôt on supplia un Docteur de Sorbonne (M. le Feron) d'aller à Rome exprès, ce qu'il fit. Et comme il étoit là, nous recevions de nouvelles menaces de notre General, ce qui nous obligea de lui écrire, pour essayer d'obtenir un Bref, qui nous remit sous la Jurisdiction de l'Evêque*. Il obtint tous les deux, & en assez peu de tems, & nous les envoya. Ce fut en 1627.

La divine providence fit qu'en ce tems, une Dame (Madame Bardeau) qui étoit riche & sans enfans, voulant laisser une par-

tie

* Il y avoit deja long-tems que la M. Angelique desiroit ce changement, pour les raisons qu'elle expose dans la III. Relation.

tie de son bien à Dieu & aux pauvres, prit conseil d'une autre, (Mademoiselle Feu) qui étoit son intime amie & très vertueuse, à quoi elle employeroit une partie de ce qu'elle destinoit en œuvres pieuses. Celle-ci ayant ouï parler du nouvel Institut, & étant de nos amies, lui dit le projet qui se faisoit, & qu'elle vît si Dieu lui inspireroit d'y contribuer. Cette Dame y prit aussitôt devotion, & me fit prier de trouver bon qu'elle nous laissât par Testament trente mille livres, à la charge de jouir du privilege de Fondatrice pour les prieres seulement, & d'être enterrée dans l'Eglise du Monastere; que si elle mouroit auparavant que la Maison fût établie, on apporteroit son corps ceans en depôt, & que l'interêt des trente mille livres courroit jusqu'à ce qu'on les livrât, l'établissement étant fait. Nous acceptâmes ce legs, & cette Dame m'en vint remercier avec plus d'humilité, que si nous le lui eussions donné, au lieu de le recevoir. Elle mourut * peu après que la Bulle fût obtenue, & nous reçumes ce legs pour aider à payer la Maison trente six mille livres.

II. RELAT.

XXXVI. La M. Angeliq. se demet de son Abbaye.

La même année que notre bâtiment fut fait, qui fut en 1629. l'Evêque ayant obtenu un Bref pour retirer ses Filles de dessous l'Ordre, aussi bien que nous, desira de faire une union de nos deux Maisons, & pour cela que nous envoyassions la Mere Agnès avec la Mere Genevieve de S. Augustin en ce Monastere, d'où par après il nous envoya ici l'Abbesse, qui avoit quitté sa

* Voyez le *Necrologe* au 6. Novembre.

II. RELAT. sa charge (la Mere Jeanne de S. Joseph de Pourlan,) avec une autre Sœur.

Comme l'année precedente la Reine Mere du Roi Louis XIII. qui assiegeoit alors la Rochelle, nous vint visiter, je pris l'occasion de supplier très humblement Sa Majesté d'obtenir du Roi en action de graces, lorsqu'il auroit pris cette ville, de nous accorder le droit d'élection. Madame la Marquise de Maignelai (Marguerite de Gondi) qui étoit venue avec la Reine, appuya beaucoup ma priere, * que la Reine nous accorda; & au retour du Roi, elle lui demanda cette grace, qui lui fut accordée, & le Brevet expedié & enregistré au Grand Conseil. Ensuite je fis ma demission; & la Mere Agnès, qui étoit Coadjutrice, m'envoya la sienne du Monastere où elle étoit. La Mere Genevieve fut élue Abbesse (le 23. Juillet 1630.) Elle étoit une des premieres Novices que j'avois amenées de Maubuisson. Elle avoit beaucoup de vertu,

* [Elle dit à la Reine que cette grace que lui demandoit Madame de Port-Royal ne tireroit point à consequence, & qu'il se trouveroit peu d'Abbesses en France qui ayant plusieurs sœurs Religieuses fort capables aussi bien que des nieces, pensassent à quitter une Abbaye, pour la mettre en élection. M. d'Andilly sollicitoit de son côté cette faveur que desiroit la Mere Angelique; & le monde se mocquoit qu'il prît tant d'interêt à une chose qui étoit contraire aux interêts humains de sa famille, & qu'il fit, pour perdre l'esperance d'une Abbaye, ce que les autres font pour en briguer pour leurs enfans.]

tu *, & l'Abbesse qui étoit venue †, fut Prieure. II. RELAT.

Je dois dire, pour faire voir la justice de Dieu, que je n'avois point assez prié avant que de faire la liaison que je fis avec cet Evêque, m'y étant engagée fort legerement, par la conduite & le discernement de mon esprit; n'en ayant pas même consulté la Mere Agnès qui étoit à Port-Royal des Champs.

XXXVII. Il se fait de grands changemens à P. R.

Tout aussi-tôt que j'eus quitté la Charge, la Mere Genevieve qui avoit été du Monastere de Tard & en avoit pris l'esprit, ayant aussi pour conseil la Prieure, changea par l'ordre de l'Evêque toute la conduite de cette Maison, qui étoit dans une très grande docilité, pauvreté & simplicité; ce qui faisoit nos Sœurs toutes bêtes, disoit-on. Il y en avoit plusieurs qui ne savoient pas écrire quand elles avoient été reçues; & voyant que c'étoient des esprits assez médiocres, qui ne pouvoient pas être employées à des charges où il fallût écrire, je jugeois inutile qu'elles l'apprissent. On voulut aussi-tôt qu'elles le sussent, & on garnit incontinent toutes les cellules d'écritoires, afin que tout le monde écrivît; au lieu qu'auparavant il n'y avoit que les Officieres qui en eussent, ou celles que l'on destinoit à écrire ce qui étoit necessaire pour la Communauté. On disoit qu'il falloit rendre toutes les Sœurs capables de tout. Beaucoup ne bougeoient des parloirs à parler à des Peres (de l'Oratoire,) &

* Voyez sa Vie, III. Partie, XVI. Relation.

† [La Mere Jeanne de S. Joseph, qui avoit quitté l'Abbaye de Tard, pour la mettre en élection.]

M. RELAT. & puis il leur falloit écrire pour façonner les esprits *.

Ce qui me fâcha le plus, ce fut qu'on mit au Tour & à la Sacristie les plus imparfaites, que je n'avois jamais voulu employer, & cela pour les contenter. On ne vouloit plus recevoir de Pensionnaires, si elles n'étoient Filles de Marquis ou de Comtes. On se mocquoit de la simplicité & de l'apprêt des viandes du Refectoire. Il falloit tous les jours changer de potages, & faire des saupiquets d'œufs qui nous étoient inconnus, avec force épices, dont on n'avoit pas accoutumé d'user.

A l'Eglise force parfums, plissures de linges & bouquets. On prioit tout le monde de venir dire la Messe, & de prêcher. On faisoit tous les jours des connoissances nouvelles. Avec tout cela des austerités extraordinaires, des jeûnes au pain & à l'eau, des disciplines terribles, des penitences les plus hu-

* [Une chose qui fit grande peine à la Mere Angelique, fut qu'aussi-tôt après l'élection, les nouvelles Meres lui vinrent demander où elle avoit pris trois Filles qui étoient dans la Maison, & dont la charité de la Mere s'étoit chargée pour les tirer du peril. Elles lui dirent qu'elles étoient resolues de les renvoyer d'où elles étoient venues, & qu'elles étoient à charge à la Maison. Cela fut très sensible à la Mere, qui n'en voulut faire aucune plainte. Elle en pleura tant en secret devant Dieu, que ses yeux & son visage decouvrirent son cœur. On s'aperçût bien qu'on l'avoit touchée dans ce qu'elle avoit de plus sensible, & ainsi on la pressa moins, & on lui donna le tems de chercher elle-même à bien placer ces pauvres filles.]

humiliantes du monde; en sorte que voyant en faire une à une fille imparfaite, j'en fus très touchée, pensant que ce fût un miracle: mais à la recreation du même jour, la voyant autant railler qu'elle avoit pleuré le matin, je fus toute surprise, & trouvai que l'on faisoit jeu de tout. Pour dire la verité, il y avoit de très bonnes filles qui le faisoient de très bon cœur, & avec utilité. Celles qui étoient les plus difficiles à se mortifier dans leur manger mangeoient après des chenilles & autres ordures. A la recreation, il falloit se mocquer les unes des autres, s'entrecontrefaire, & on appelloit cela *se deniaiser*. J'avois souvent de la peine de tout cela, mais je n'en disois rien; & quand je me demandois en secret, *A quoi tout cela est-il bon?* je me repondois, *A detruire mon propre jugement.*

On voyoit bien, sans que je le disse, que je n'approuvois pas tout cela, & cet Evêque me dit une fois *que je lui nuisois céans.* Et comme je lui repondis que je ne disois rien, il me repondit, *Votre ombre nous nuit.* Je lui dis, *Envoyez-moi où vous voudrez, j'y irai.* Neanmoins il ne voulut pas le faire, & il m'employoit à solliciter l'affaire de la Maison du S. Sacrement, où il ne vouloit pourtant pas que j'allasse. Avec tout cela je m'accoutumois à tout, & vivois en grande union avec la Mere Abbesse & la Prieure. Il ne voulut plus que j'écrivisse à la Mere Agnès qui étoit en son Monastere, je m'y soumis; & elle cessa aussi de m'écrire. Ainsi nous étions aussi separées d'esprit que de corps.

Pen-

II. RELAT. XXXVIII. Etablissement de la Maison du S. Sacrement. Pendant ce tems nous poursuivions pour avoir des Lettres Patentes du Roi pour l'établissement de la Maison du S. Sacrement, mais il se rencontroit de grandes difficultés: beaucoup de personnes s'étant interressées à ce que cet Institut ne se fît pas. Enfin Dieu permit que le Roi étant demeuré très malade à Lion, fut gueri, à ce que l'on crut, par le très S. Sacrement qu'il reçut en Viatique. M. le Garde des Sceaux (de Marillac,) qui n'avoit jamais voulu sceller ces Lettres, eut un mouvement de Dieu par reconnoissance de la santé du Roi, d'en faire dresser de très avantageuses, le Roi accordant cette grace en reconnoissance de celle de sa guerison qu'il attribuoit au S. Sacrement.

Après cet heureux succès, on poursuivit M. l'Archevêque de Paris, mais il n'y avoit nulle apparence de le faire rendre; étant offensé de ce que par la Bulle on lui avoit joint à la superiorité de ce Monastere deux autres Prelats (M. l'Archevêque de Sens, & M. l'Evêque de Langres.) Neanmoins après de grandes prieres de la part de Madame de Longueville, il permit que je visse une Maison, & qu'on l'achetât; & aussi-tôt on travailla à la mettre en Monastere, le mieux que l'on pût. Elle étoit dans le quartier du Louvre, au plus grand bruit de Paris, environnée de rues & de grandes maisons, sans aucun moyen de s'accroître qu'avec des sommes immenses. Mais on avoit voulu le voisinage de la Cour, pour y attirer des Filles de condition & de la Cour.

XXXIX. Changement. Car il faut que je le dise. Il arriva par un se-

secret jugement de Dieu, que cet Evêque, qui lorsque nous commençâmes à le voir, ne respiroit que Dieu, & paroissoit tout mort au monde, & avoit d'abord eu des vues sur notre Maison toute retirée & separée du monde, crut ensuite que la nouvelle Maison ne pourroit s'accroître, sans faire beaucoup d'amis, & avoir des filles de condition & riches. Il fit faire des Constitutions, où il ordonnoit à la verité beaucoup de bonnes & saintes Regles, mais il y en avoit d'autres qui ne l'étoient pas. Il vouloit que l'habit fût beau & auguste, ce disoit-il, de belle serge blanche; qu'on eût de grands Manteaux traînans, un Scapulaire rouge de belle écarlate, de beau linge; que l'Eglise fût magnifique, & toutes choses dans un grand ajustement & propreté; qu'on y dît Matines le soir à huit heures; & que tout y fût si doux & si agreable, qu'il ne fît point peur aux filles de la Cour: au reste, que les Filles fussent polies, civiles, & d'une devotion agreable.

II. Relat. M. de Langres.

Pour la clôture, il la vouloit très exacte, avec toutes les observances qui ne choquoient pas la politesse. Et parce que je n'étois pas assez spirituelle pour demêler tout cela, il ne vouloit pas que j'y fusse Superieure, quoique je fusse nommée par la Bulle; mais il vouloit que ce fût l'Abbesse qui s'étoit deposée & qui étoit venue du Monastere qu'il avoit reformé. Mais jamais, & je ne sai pourquoi, il ne le put obtenir de M. l'Archevêque de Paris, quoique je l'en priasse beaucoup & de tout mon cœur, contre mon cœur même. Car il est vrai que j'a-

vois grande envie d'y aller, quoique ce ne fût pas pour y être Superieure.

XL. La M. Ang. est Superieure de la Maison du S. Sacrement.

M. de Paris tint bon contre toutes nos follicitations, & ne voulut pas même que cette Religieuse vînt avec moi dans la Maison. A la fin par une rencontre que je puis dire heureuse, pour le bien que Dieu me fit par ce moyen, il se rendit, & nous permit d'y aller le 8. de Mai de l'an 1633.

XLI. Ses liaisons avec M. l'Abbé de S. Cyran. Affaire du Chapelet.

Il faut savoir que, dès avant que nous vinssions à Paris, nous eumes le bien de voir à la Maison des Champs M. l'Abbé de S. Cyran qui faisoit l'honneur à mon frere de l'aimer. Ayant aussi connu ma mere, il se trouva par hazard avec elle lui rendant visite (en 1623.) lorsque je la priai de m'amener des carosses pour conduire les Filles de Maubuisson à notre Monastere. Ma mere lui ayant dit les raisons du transport de ces Filles, il fut si satisfait de la charité qu'il crut que nous faisions, qu'il prit la peine de m'écrire pour me remercier, comme s'il eût été le pere de toutes ces Filles; & dès l'heure Dieu lui donna charité pour moi.

Il s'en alla peu de tems après avec M. l'Evêque d'Aire (M. Bouthillier) qui le pria comme son ami intime de l'assister dans sa charge, & il y demeura jusqu'à la mort de ce bon Evêque *. En revenant à Paris, il passa par notre Maison des Champs. Dans une des visites qu'il nous rendit la veille de l'Ascension, il me fit l'honneur de m'entretenir avec grande charité, & sur ce grand mystere il nous dit des choses admirables. Il arriva qu'en me parlant il me dit une parole

* Elle arriva au mois de Janvier 1625.

role qui me toucha beaucoup; qui fut, qu'il [I. RELAT.]
avoit vu beaucoup d'Abbesses reformer leurs Monasteres, mais qu'il en avoit peu vu reformer leurs personnes. Je me trouvai de ce nombre, quoique Dieu m'eût fait la grace d'avoir beaucoup desiré d'être du petit nombre.

Je reverai dès-lors ce saint homme, comme très savant; mais je ne fus pas assez heureuse pour reconnoître sa sainteté telle qu'elle étoit, ni de jouir dès-lors du bonheur que Dieu sembloit m'offrir, de prendre sa conduite. Il ne me donna aussi aucune ouverture pour cela, ce qu'il ne faisoit jamais, ne s'enquerant de rien, & ne repondant precisément qu'à ce qu'on lui demandoit. Et du reste il parloit des matieres generales de devotion, avec une élevation d'esprit admirable; ensorte que l'on voyoit visiblement que ses paroles partoient plus du fond de son cœur que de son esprit.

Lorsque je fus à Paris, il continua de nous venir voir, & plus pour ma mere qu'il avoit plus connue, que pour moi. Elle prit conseil de lui sur sa vocation. Il la confessa lorsqu'elle fit sa Profession, & elle lui parloit avec grande confiance. Pour moi je le respectois beaucoup, & le suppliois de me venir voir lorsque j'étois fort affligée de ne savoir plus que faire pour notre subsistance. Je ne lui disois que fort superficiellement le sujet de ma peine; & sans s'en enquerir davantage, il me consoloit par des paroles toutes pleines de foi & de charité *.

* [Il lui faisoit aussi trouver de l'argent dans ses grands besoins.]

 Peu à peu je le connoissois davantage; mais je n'osois m'engager à lui, parce que j'étois ailleurs. Je ne laissois pas d'entrevoir beaucoup de choses qui ne suivoient pas des premieres lumieres que j'avois vues en celui qui me conduisoit (M. de Langres,) ni celles qu'il avoit plu à Dieu de me donner dès l'instant qu'il m'inspira le mouvement de le servir.

Mais j'étois dans un embarras terrible à cause de ce nouvel Institut, dont les fondemens étoient jettés par l'achat d'une Maison de vingt-neuf mille livres, & dont celui qui me conduisoit étoit Superieur. Enfin Dieu par sa bonté voulut que cet Evêque ayant quelque connoissance de M. de S. Cyran par une rencontre de quelque affaire de l'Eglise & du Clergé, fit une amitié particuliere avec lui; & par sa plus frequente conversation, l'estime de sa sagesse & de sa grande suffisance s'accrut beaucoup en lui. Et comme il étoit persecuté pour le nouvel Institut par plusieurs personnes éminentes & devotes *, & par plusieurs interêts que Dieu sait, il crut qu'il avoit besoin de M. de S. Cyran pour proteger son honneur; & il ne se trompoit pas, ainsi que l'on vit par la suite.

Il me dit un jour après forces louanges de M. de S. Cyran, que je lui fisse voir les Constitutions de la Maison du S. Sacrement. Cela me surprit fort, quoiqu'en ef-

fet

* [Elle parle de la querelle du *Chapelet secret* du S. Sacrement qui divisa M. de Sens & M. de Langres.] & dont on verra l'histoire dans les Relations VI. & VII. qui suivent.

fet j'en eusse bien de la joie. Je lui dis que II RELAT.
je le suppliois d'y bien penser auparavant, parce que je connoissois M. de S. Cyran, qui ne les demanderoit jamais à voir si on ne les lui montroit, & qu'il ne laisseroit pas sans cela de le servir lui & l'Institut en ce qu'il pourroit, mais que s'il vouloit les lui montrer, & que ce fût pour l'obliger à en dire son sentiment, il le feroit franchement & croiroit y être obligé; & que je craignois que cela ne fît quelque refroidissement entr'eux, leurs opinions ne se rencontrant peut-être pas. A cela il me repondit: *Ne craignez point, montrez-les lui. Je veux qu'il en soit le maître absolu.*

Je suppliai aussi-tôt M. de S. Cyran de nous venir voir, & le priai de la part de l'Evêque de voir ces Constitutions, & d'y faire toutes les corrections qu'il lui plairoit. Il les prit, les examina, & pour le respect qu'il portoit à cet Evêque il y changea très peu de chose, quoiqu'il y en eût plusieurs qui ne fussent pas dans son sens. Il y en avoit une qu'il ne put souffrir, la trouvant contre l'ordre de l'Eglise, qui étoit que les Filles s'enterrassent sans Prêtres. Je le dis à l'Evêque. Cela le choqua un peu, & il m'allegua quelques raisons en faveur de cette ceremonie. Neanmoins il me dit de l'ôter, & continua à avoir une grande amitié pour M. de S. Cyran; ensorte qu'il le pria instamment d'avoir soin de nous & de nous assister dans notre nouvel établissement, où nous étions quatre Professes de céans, une Sœur Converse qui étoit venue du Monastere de Tard qu'il avoit reformé, quatre

II.RELAT. Postulantes du Chœur & une Sœur Converse. M. de S. Cyran lui obéit avec grande fidelité, prenant un tel soin de nous, que tous les jours il m'écrivoit les saintes dispositions où nous devions être pour commencer un Institut, & être les pierres fondamentales d'une Maison de Dieu dans l'Eglise.

Je commençai alors à connoître plus que je n'avois encore fait, qu'il étoit aussi spirituel & saint que savant. L'Evêque étoit ravi des soins qu'il prenoit de nous, & nous exhortoit à lui en bien temoigner notre gratitude. Nous ne fumes pas long-tems dans le repos ; car incontinent arriva l'histoire du *Chapelet*, que je n'écrirai point ici, parce qu'elle l'est deja. Je dirai seulement, que je le lui envoyai par le commandement de l'Evêque, un jour qu'il étoit deja tard, après que je l'eus reçu, n'en ayant aucune copie en la Maison du S. Sacrement. Il se mit à l'examiner à l'heure même avec une grande exactitude, & m'écrivit dès le soir à huit heures, que l'ayant lû & examiné sans aucune préoccupation, prêt à le condamner s'il le meritoit, comme à l'approuver s'il étoit bon, il m'assuroit qu'il n'y avoit rien contre la verité catholique, & qui ne se pût très bien soutenir, & qu'il me l'avoit voulu dire à l'instant même pour me tirer de peine *.

Ci-apres, VI. Relation.

L'Evêque eut une extrême satisfaction de ce

* [M. de S. Cyran disoit qu'il avoit passé quatre heures à examiner cet Ecrit avec un esprit de Censeur, sans pouvoir rien trouver qui ne fût bon & soutenable.]

ce qu'il le defendit dans cette persecution II.RELAT.
qui étoit très injuste, l'Ecrit n'étant point mauvais en soi ; & quand il l'eût été, l'Evêque n'en étoit point l'auteur, comme on le disoit. Il est vrai qu'il l'avoit vu & l'avoit approuvé, mais aussi avoit fait celui * qui avoit suscité cette persecution, & avec bien plus de chaleur & d'affection que lui. Dieu le permit ainsi, & il en tira sa gloire, comme il le fait de tous nos maux.

M. l'Archevêque qui étoit deja mal content de ce que l'Evêque qui nous conduisoit, étoit joint avec lui en la Superiorité de ce Monastere, quoiqu'il nous eût permis d'aller dans la Maison, avoit toujours quelque peine ; & étant de nouveau irrité par quelques personnes, il voulut absolument que la Mere Jeanne, qui étoit Prieure à Port-Royal, s'en retournât avec quatre autres Religieuses qui étoient venues avec elles †. Au reste la persecution du *Chapelet* fut si grande, que la Cour s'en mêla, & on nous decrioit comme des heretiques vision-

M. de Langres.

* [M. l'Archevêque de Sens, Octave de Bellegarde.]

† [M. de Langres & la Mere Jeanne firent tout ce qu'ils purent par leurs amis, pour empêcher ce dessein, de renvoyer les Meres de Dijon, & n'ayant rien pu gagner sur l'esprit de de M. de Paris, ils prirent pour pretexte de differer que le Monastere n'avoit pas alors de quoi faire la depense de ce voyage. M. de Paris, qui le vouloit, quoiqu'il fût lui-même assez incommodé, envoya cent écus pour cela : de sorte qu'il n'y eût plus d'excuse, & il fallut partir.]

II. Relat. sionnaires; & quelques-uns allerent jusqu'à nous dire sorcieres.

XLII. M. de S. Cyran devient le Directeur de la M. Ang. & de ses Filles.

Peu de tems après l'Evêque s'en retourna à son Diocese, & en nous recommandant à M. de S. Cyran il nous ordonna de lui obéir en toutes choses. Il le pria aussi de nous prêcher & de nous confesser. M. de S. Cyran refusa d'abord de nous confesser, mais il nous prêcha près de trois ans durant à notre Parloir, M. l'Archevêque ne voulant pas que l'on prêchât dans notre Eglise; & ce fut une singuliere providence de Dieu sur nous, car outre qu'il n'eût pas pu en prêchant publiquement nous donner des instructions particulieres & si convenables à des Religieuses, nous eussions été accablées de personnes qui eussent voulu nous prêcher, & nous n'eussions point eu M. de S. Cyran. Il ne manquoit point de nous faire cette charité toutes les Fêtes & Dimanches à dix ou douze que nous étions; & il y assistoit trois Prêtres de condition de nos amis & proches voisins, & deux Dames. Ces personnes étoient tellement ravies, que plusieurs fois, après le Sermon quand M. de S. Cyran étoit sorti, ils s'approchoient de la grille, & me disoient qu'il n'appartenoit qu'à cet homme de prêcher la parole de Dieu. Et neanmoins depuis ils ont été de ceux qui ont consenti à la persécution, oubliant ce qu'ils avoient entendu pour croire à la calomnie de personnes passionnées *. Nos Sœurs en étoient aussi toutes transportées. M. de

* Le Pere Amelote étoit l'un de ces trois Prêtres. Il a depuis beaucoup écrit contre les pretendus Jansenistes.

M. de S. Cyran ayant continué un an à II.RELAT. nous prêcher ou un peu moins, consentit à nous confesser, dont toutes nos Sœurs eurent une grande joie ; & elles voulurent toutes lui faire des confessions generales : ce que je mandai à l'Evêque, (M. de Langres ;) car je lui rendois compte de tout. Il me temoigna en avoir une grande joie, & je crois qu'il étoit vrai. Je fus la derniere qui me confessai à M. de S. Cyran, apprehendant la grande droiture de ce Serviteur de Dieu, quoique je la reverasse extrêmement, & qu'en effet Dieu m'eût donné la même idée de la veritable devotion & de la vie religieuse dès le moment qu'il me toucha par le Sermon du Capucin dont j'ai parlé. Car je vis aussi-tôt la necessité de la vraie obéissance, du mepris de la chair, & de tous les plaisirs sensuels, & le merite de la vraie pauvreté ; & Dieu me donna tant d'affection pour ces vertus, que je ne respirois que de trouver les moyens de les pouvoir pratiquer. Mais ma misere, ma legereté, le peu de vraie assistance que j'avois eue pour correspondre à cette premiere grace, quoique ma volonté soit demeurée ferme au fonds de mon cœur, pour chercher les moyens de la suivre, m'ont fait commettre de très grandes fautes & infidelités, dont j'avois très souvent des remords de conscience qui me mettoient en d'extrêmes angoisses. Je me reprenois, & incontinent je retournois dans mes langueurs. Je craignois donc ce qu'en effet j'aimois & desirois, qui étoit la forte, sainte, droite & éclairée conduite de ce Serviteur de Dieu. Je la re-

 gar-

pour un tems, j'avois grand desir de me servir de la grace que Dieu me faisoit d'avoir rencontré ce saint homme, m'abandonnant absolument à sa conduite, & renonçant à mon propre esprit & à mon propre sens, qui m'avoit tant fait faire de fautes. Pour cela je croyois les lui devoir faire connoître exactement; & s'il m'eût été possible de les lui faire voir, comme je les voyois, sans les dire, je me fusse estimée trop heureuse. Mais la parole m'étoit interdite, & il me sembloit impossible de prononcer ce que je voyois avec tant de peine.

En effet dans le premier entretien que j'eus sur ce sujet avec lui, & qui dura deux heures, je ne lui dis que mes dispositions generales, & les protestations du desir que j'avois de lui obéir, comme Dieu m'y obligeoit, le suppliant de m'aider & de me faire faire sans aucune reserve tout ce que Dieu lui feroit connoître, que je devrois faire pour lui satisfaire.

XLIII. Dieu benit les soins de ce pieux Abbé. Etat de la Maison du S. Sacrement.

Peu de jours après il revint, & je crois qu'il m'obtint par ses prieres la grace de surmonter mon extrême repugnance à me confesser, l'ayant fait alors sans grande peine. Je demeurai si satisfaite & si contente, qu'il me sembloit être une autre créature; & quoique Dieu me fît sentir de la douleur de mes pechés, je puis dire n'avoir jamais eu tant de veritable & même de si sensible consolation en toute ma vie, & que jamais je n'avois eu tant de plaisir à me divertir & à rire, que j'en avois à pleurer. Je ne devrois point dire ceci, n'écrivant que ce qui concerne la conduite & la providence de Dieu

II. Relat. sur cette Maison : mais je le dis parce que toutes nos Sœurs, à la reserve de deux, étoient en la même disposition de penitence & de joie.

C'étoit une union si étroite de tous nos cœurs, que dans un silence très exact il sembloit que nos Sœurs s'entre-parloient, pour s'entre-confirmer dans le desir de la perfection religieuse. L'exactitude à toutes les observances étoit très grande. Notre Chapelle étoit sur une rue du plus grand bruit de Paris, où on entendoit toutes sortes de sottises. Au commencement que nous y fûmes, on ne pouvoit s'empêcher de rire; & souvent on demeuroit sans pouvoir chanter. Mais depuis que nous fûmes entierement sous la conduite de M. de S. Cyran, on étoit si attentives, qu'on n'en avoit pas la moindre envie.

A la Conference, quand celle qui nous étoit contraire * n'y étoit pas, par son tour de l'assistance devant le S. Sacrement ou par quelque autre occasion, nous n'y parlions que de notre bonheur & de l'action de graces & de la fidelité que nous devions à Dieu, & de la grace qu'il nous avoit faite de connoître la verité de nos obligations.

Madame de Ligni qui étoit notre bienfaictrice, & qui entroit dans la Maison, ayant fait un voyage de quelques mois à la campagne, fut si surprise à son retour de voir le changement de la Maison qu'elle en étoit toute ravie, sur-tout à l'égard de sa fille

* Mademoiselle de Chamesson, dont il sera parlé dans les Relations suivantes, & en celle-ci n. 46.

le qui étoit jeune, delicate, & qui quoi- II. RELAT.
qu'elle fût Religieuse de très bon cœur, avoit encore l'esprit du monde, suffisant, & recevoit librement les petits accommodemens. Mais si-tôt qu'elle eût fait son renouvellement à M. de S. Cyran, il n'y en avoit pas une plus humble, ni qui aimât plus la mortification & la pauvreté *.

Il faut remarquer que ce n'étoit point que ce saint homme portât les personnes par aucune force ni contrainte dans l'esprit de penitence, ni qu'il ordonnât de grandes mortifications & austerités. Mais Dieu lui faisoit la grace par la force des solides verités de toucher tellement les cœurs de l'amour & du respect qu'on devoit à Dieu, qu'il faisoit naître la douleur de l'avoir offensé, & un si grand desir de lui satisfaire, qu'on vouloit toujours plus faire qu'il ne vouloit. Il avoit un soin merveilleux de retrancher toutes les occasions du peché, & pour cela il remarquoit dans les Confessions les moindres circonstances, afin de reconnoître les inclinations & la pente du cœur. Son exactitude n'étoit point penible aux ames. Au contraire, comme on la voyoit proceder, non point d'un esprit severe ni scrupuleux, mais d'une veritable charité & droiture, elle donnoit aux personnes grande consolation & esperance que Dieu les vouloit guerir, les ayant fait tomber entre les mains d'un si bon Medecin.

XLIV. Madame de Ligni veut

La bonne Madame de Ligni, comme j'ai dit,

P 7

* Voyez sa vie dans la III. Partie, Relation XXII. & ce qu'elle même rapporte dans la X. Relation de cette I. Partie, n. 5. & suiv.

II. RELAT. dit en étoit toute ravie, & me disoit souvent : *Il faut que cet homme ait une grace & une conduite toute Apostolique pour faire de tels changemens dans les ames.* Elle vint dans notre Maison pour y faire une retraite; & comme elle s'étoit engagée avant que de connoître la conduite de M. de S. Cyran, à celle d'un Pere de grande reputation, elle n'osa manquer de le prier de la conduire dans cette retraite. Il venoit donc tous les jours la voir à notre Parloir, & il vouloit que j'y fusse afin que je rappellasse à cette Dame ce qu'il lui disoit, qui dans la verité étoit très beau & très bon. Mais il se contentoit de l'instruire, sans jamais s'enquerir de ses dispositions, ni de ce que produisoient en elle les verités qu'il lui disoit tous les jours. Desorte qu'à la fin de cette retraite, elle vit que ce Pere lui avoit dit force belles choses, mais toutes generales sans les appliquer à ses besoins particuliers : ce qui lui fit croire que cette conduite lui seroit peu utile. Elle me dit qu'elle me supplioit au nom de Dieu d'obtenir de M. de S. Cyran qu'il la voulût conduire, & lui faire faire un renouvellement; qu'elle viendroit un mois après. Et comme je lui dis que difficilement M. de S. Cyran se chargeroit d'elle, parce qu'elle étoit riche, elle me repondit: *Je lui dirai tout mon bien, & j'en disposerai selon ses ordres.*

Se soumettre sous la conduite M. de S. Cyran: Sa mort pieuse.

Mais cette bonne Dame dès le lendemain de sa sortie tomba malade à la mort, & incontinent m'envoya prier avec toutes les instances possibles d'obtenir de M. de S. Cyran de l'aller voir; mais il ne le jugea pas à pro-

propos, Messieurs ses parens y ayant deja II. RELAT. conduit ce bon Pere, auquel il eut crainte de causer quelque peine. Il me dit de lui mander qu'elle ne se mît en peine de rien, que ce bon Pere l'assisteroit très bien à la mort, & que si Dieu lui rendoit la vie, il la serviroit selon son desir. Elle reçut cette reponse humblement, mais elle temoignoit de la peine de ce qu'on la louoit toujours. Et comme elle entra en l'agonie, un Prêtre qu'il semble que Dieu envoya pour sa consolation, lui dit : „ Eh bien ! Madame, il „ faut mourir en penitente. " Alors se tournant du côté de sa ruelle où il étoit, & quittant ceux qui la canonisoient, elle lui repondit: *Eh ! oüi mon Pere*, & commençant le *Miserere*, elle le continua jusqu'à la fin, & mourut peu après en 1636.

C'étoit une Dame d'un très bon esprit, & d'une grande vertu, & à qui Dieu avoit fait connoître la verité de la necessité de la penitence chretienne. Durant sa retraite elle ne m'avoit entretenue que de cela, & de la vanité du monde, des richesses & des honneurs, dans une grande resolution de n'y prendre plus jamais de part. Et en effet visitant M. le Chancelier son frere, le même jour qu'elle sortit de chez nous, & la veille que sa maladie mortelle lui prit, elle étoit tellement alienée de toutes les magnificences de sa maison, qu'il l'a trouva toute idiote., & le dit s'en plaignant à quelqu'un.

M. Pierre Seguier.

Elle m'avoit dit plusieurs fois étant chez nous : *Que je plains mon frere ! Je prie Dieu qu'il soit chassé de la Cour, car je ne sai* com-

II. RELAT. *comme il sera possible qu'il se sauve autrement*. Il a paru par ce qui est arrivé depuis, que Dieu a tiré cette Dame du monde dans cette bonne disposition, pour ne la pas exposer à la peine extrême où elle eût été de voir les persecutions que M. de S. Cyran & la verité ont souffert, & où quelques-uns de ses proches, qu'elle aimoit extrêmement *, ont eu part. Nous y perdîmes beaucoup, mais je m'en consolois par cette consideration. Elle mourut au mois de Janvier, & dès lors je commençai à songer à me retirer de cette Maison, afin d'en terminer les differends †.

XLV. Dispositions des Superieurs de la Maison du S. Sacrement.

J'ai deja dit que la Bulle de l'Institut du S. Sacrement donnoit la superiorité de la Maison à trois Evêques ‡: ce qui avoit donné grande peine à M. de Paris; & quoiqu'à force de sollicitations, & pour le respect de Madame de Longueville qui avoit pris à notre supplication le nom de Fondatrice, il nous eût laissé prendre possession de la Maison, il ne nous permettoit que de dire l'Office dans le Chœur: car du reste il ne voulut point qu'on y prêchât, & moins encore que l'on donnât l'habit à aucune Fille; afin que nous laissant ainsi, on fut obligé de le laisser seul Superieur. Il y avoit deja près de trois ans que nous étions dans cet état; & l'un des Prelats Superieurs (M. de Sens) s'étoit par la providence de Dieu, tout-

* Comme M. le Chancellier.

† Voyez dans la X. Relation, n. 9. diverses circonstances de la Vie de Madame de Ligni.

‡ M. de Paris, M. de Sens, & M. de Langres.

tout-à-fait separé dès avant que nous entrassions, & sollicitoit secretement M. de Paris contre nous ; & n'ayant pû empêcher notre entrée, il nous suscita aussi-tôt la guerre du Chapelet. Le second Prelat (M. de Langres) changea entierement les premieres maximes dans lesquelles nous l'avions vu, & commença à improuver la conduite de M. de S. Cyran, qu'il avoit tant reverée, & à laquelle il nous avoit commandé si expressément de nous soumettre, comme la meilleure & la plus sainte qui pût être. Nous qui l'avions experimentée telle avec un si grand profit pour nos ames, n'avions nulle envie de la quitter : ce qui nous faisoit dissimuler sans faire semblant de voir le degoût qu'il en avoit, & qu'il ne nous faisoit que trop paroître par sa froideur, n'osant pas se dedire, ni condamner ouvertement ce qu'il avoit tant loué & approuvé. II. RELAT.

XLVI. Histoire de Mademoiselle de Chamesson.

Je crois devoir dire une des causes principales de son changement, qui fut au sujet d'une Demoiselle de condition, (Mademoiselle de Chamesson, Chanoinesse de Remiremont) qu'il nous avoit donnée, & qui étoit tombée entre ses mains par la mort de Madame sa mere, qui étoit de son Diocese, & qu'il assista à la mort *. Cette Fille étant demeurée sans mere, sans bien pour sa qualité, & sans soutien, lui fit pitié ; & comme elle lui dit qu'elle avoit bonne envie

* Voyez ce qui est dit de Mademoiselle Chamesson dans l'Interrogatoire de M. de S. Cyran, *Recueil de pieces*, &c. (imprimé en 1740.), pages 45. *& suiv.* Il en sera aussi parlé dans les Relations VI. VII. & VIII.

II.RELAT. vie d'être Religieuse, & lui trouvant d'ailleurs les qualités naturelles qu'il desiroit en ses Filles du S. Sacrement, il nous l'envoya avant que nous fussions à la Maison, pour commencer à la former.

D'abord elle fit paroître une grande devotion pour la priere, & pour les austerité. du corps, quoiqu'elle fût fort foible & maladive: mais elle étoit peu uniforme dans la vraie mortification, en faisant plus en santé qu'elle ne pouvoit, & cherchant en maladie plus de delicatesse qu'il ne falloit. Elle avoit d'ailleurs l'esprit fort élevé & fort sensible, & neanmoins elle se reprenoit quelquefois bien humblement. Et peut-être que si elle eût été assez heureuse pour entrer tout-à-fait dans la conduite de M. de S. Cyran, elle eût pu être bonne Religieuse. D'abord elle le goûta fort, & admiroit sa charité, sa prudence, & son uniformité, la lumiere de son esprit lui faisant remarquer le foible des autres en beaucoup de choses.

Elle voulut donc lui faire un renouvellement (en 1635.) comme les autres, & commença par se plaindre, de ce que n'étant encore que seculiere & toute nouvelle dans la Religion, M. de Langres avoit voulu qu'elle fût Maîtresse des Novices & des Pensionnaires, & qu'elle prît part à toutes les affaires de la Maison; qu'elle reconnoissoit que cela lui faisoit grand tort, & étoit entierement disproportionné à son état, qui devoit être dans l'humiliation du Noviciat. M. de S. Cyran lui dit qu'elle avoit grande raison, & lui conseilla de me prier de la decharger de tout, & de la traiter en Novi-

ce,

ce, ce qu'elle fit. Mais je me doutai bien qu'elle avoit peine qu'on la prît au mot. Neanmoins j'en écrivis à M. l'Evêque qui étoit absent, qui me manda de la suivre; ce que je fis, donnant la charge des Pensionnaires à une autre : ce qui la mit en si mauvaise humeur, qu'elle n'acheva pas son renouvellement, & ne vit plus depuis M. de S. Cyran en particulier. C'étoit un chagrin pitoyable. Tout ce qu'on faisoit la chocquoit. Elle étoit même en mauvaise humeur contre M. de Langres, auquel elle n'écrivoit plus comme elle avoit accoutumé. Toute la Maison la souffrit avec grande patience, sans faire semblant de voir ses contradictions. II. RELAT.

Lorsque M. de Langres fut de retour, & que je lui dis son état, il le reconnut lui-même par les discours & par les mecontentemens qu'elle lui fit paroître de sa conduite, qui lui deplaisoit, parce qu'il avoit encore union avec M. de S. Cyran. Mais il arriva un jour qu'il la demanda, & en trois heures d'entretien elle le gagna si bien, que le voyant après, je le trouvai tout autre. Il me dit qu'elle lui avoit fait grande pitié; que c'étoit une ame peinée, & qu'au fonds il y avoit bien des choses de Dieu en elle. Une autre occasion se presenta, où M. l'Evêque ayant prié M. de S. Cyran de lui dire ses sentimens, il le fit avec sa sincerité ordinaire; ce que l'Evêque reçut si bien, qu'il l'en remercia avec grand sentiment, parce qu'il étoit alors fort malade *. Mais sa

* Cela regardoit la maniere dont il étoit entré

II. RELAT. sa santé étant revenue, la verité qu'on lui avoit dite le peina, & il se retira peu-à-peu de lui; ne le voyant plus, & même ne venant plus au S. Sacrement, que pour parler à sa Fille, & à moi par bienséance.

XLVII. M. de Langres s'indispose contre la M. Ang.

Il me reprochoit que j'étois trop retirée, qu'on ne me connoissoit plus, que je rebutois tous nos amis. Par exemple, il m'allegua qu'un Abbé Commendataire de l'Ordre de S. Augustin, qui venoit quelquefois dire la Messe à notre Chapelle, & qui m'avoit demandée, s'étoit plaint que d'abord je l'avois reçu avec grande ouverture de cœur, & que je lui avois dit de bonnes choses qui l'avoient fort touché; & qu'étant revenu après, j'avois meprisé de le prendre sous ma conduite, & qu'au lieu de le recevoir avec la premiere charité, je lui avois demandé pardon d'avoir osé lui parler comme en l'enseignant, & avois reconnu que ç'avoit été à moi une temerité, des Filles ne devant pas se mêler de conduite. Je lui repondis que tout cela étoit vrai, & que je m'étois confessée de ce que j'avois dit à cet Abbé, ma conscience m'en reprenant comme d'une grande faute; & en outre que c'étoit un desordre que des Filles se mêlassent d'enseigner des hommes & des Prêtres; que j'avois plus d'affaires dans la Maison que je n'en pouvois faire, à rendre à nos Sœurs le service que je leur devois.

Cela ne le satisfit pas. Mais sa reprehension ne m'ébranla pas aussi, étant si persuadée par

tré dans l'Episcopat. Voyez à ce sujet le *Recueil de Pieces* deja cité, pages 48. & 143.

par ma propre experience de l'obligation que les Religieuses ont de fuir absolument tout le commerce du monde (sous quelque pretexte de pieté que ce puisse être, hors les obligations indispensables qu'il faut bien examiner & craindre beaucoup de les étendre trop loin,) que je m'estimois heureuse d'avoir rencontré une conduite qui m'eût fait connoître ce premier & plus important devoir d'une Religieuse; & je puis dire que M. de S. Cyran n'avoit fait en cela que reveiller les premiers mouvemens de la grace de Notre Seigneur en moi, qui me donnoit un si ardent desir de la separation de tout le monde, que si je n'eusse pas été fille, je crois que j'eusse été en un lieu si éloigné que je n'y eusse été connu de personne. J'avois été très infidele à cette grace, quoique j'en eusse toujours de grands remords de conscience, & ce me fut un grand bonheur que ce saint homme tout d'abord ne me recommandât rien tant; connoissant combien cela m'étoit necessaire, pour retrancher une infinité de fautes, que la vanité, la promptitude & l'inconsideration naturelle de mon esprit me faisoient faire dans les conversations, outre celles que je faisois contre ma Profession.

XLVIII. La M. Ang. sort de la Maison du S. Sacrement: la M. Genevieve y vient.

Voyant toute cette mesintelligence avec ce Superieur, je jugeai qu'il étoit expedient de remettre cette Maison entre les mains de Monseigneur de Paris seul, selon le premier ordre de l'Eglise. Et parce que mal-aisément l'eussai-je pu persuader à Madame de Longueville qui avoit grande liaison avec l'Evêque, & avec sa Fille spirituelle qui l'a-

voit

II.Relat. voit gagné ; & qu'ayant desiré passionnément que cet Evêque en fût Superieur, on eût jugé ce changement une legereté & une inconstance : je m'avisai qu'il falloit que par personne interposée, je fisse persuader à M. de Paris de m'ôter de ce Monastere ; qu'il me renvoyât à Port-Royal, & qu'il fît venir la Mere Genevieve Abbesse de Port-Royal ici, laquelle feroit ce qu'il desiroit pour le faire seul Superieur. Je proposai cette pensée à M. de S. Cyran, qui l'approuva, & aussi-tôt je parlai à de nos amis ; & cela fut fait si à propos, que sans que l'Evêque en sût rien, ni sa Fille, un Grand-Vicaire amena la Mere de Port-Royal, & à un signe donné, je me trouvai à la porte, je la fis entrer & je sortis à la même heure (le 10. Fevrier 1636.) Quelques-unes de nos Filles étoient averties, mais elles n'en faisoient pas semblant.

Aussi-tôt que la Fille de l'Evêque vit cette bonne Mere, elle fut ravie de joie, pensant qu'elle en feroit tout ce qu'elle voudroit ; & se rendant à l'instant maîtresse de la Maison, elle envoya avertir l'Evêque & Madame de Longueville qui vinrent. Quoiqu'ils temoignassent en apparence aux Filles, dont ils savoient que j'étois aimée, qu'ils étoient fâchés de cette violence, ils en avoient en effet grande joie ; & ils prirent ce changement pour un effet miraculeux de Dieu, qui vouloit établir ce Monastere selon leurs pensées.

Ils se mirent à caresser la Mere, la flattant & lui disant que Dieu lui avoit reservé l'accomplissement de cette œuvre, & la Fil-

le

le lui rendoit des devoirs & des soumissions admirables. Cette Mere qui étoit très vertueuse nous avertissoit de tout. Mais un jour l'Evêque l'entreprit si adroitement & si devotement qu'il l'emporta sur elle ; & elle lui promit qu'elle feroit ce qu'il voudroit, qui étoit principalement de ne pas renvoyer sa Fille. Car comme nous lui avions dit qu'il falloit commencer par là, elle avoit dit à l'Evêque qu'elle ne croyoit pas qu'elle eût une veritable vocation. II. RELAT.

Après ce discours de l'Evêque à la Mere, la Fille bien instruite se vint jetter à ses pieds, & lui fit tant de belles protestations d'obéissance, qu'elle l'attendrit encore. Ensuite elle m'écrivit qu'il lui sembloit qu'il y avoit un grand changement en cette Fille, & d'un style qui me fit voir qu'elle étoit ébranlée. Je lui repondis que je la priois que nous demeurassions dans le silence pendant l'Octave du S. Sacrement, (car c'étoit la veille qu'elle m'écrivit,) & qu'après je lui dirois mes pensées. A la fin de l'Octave, elle m'écrivit la premiere, m'avouant avec douleur qu'elle s'étoit laissé gagner par la Fille qui l'avoit trompée, & aussi-tôt elle dit franchement à la Fille qu'elle ne la pouvoit garder. Elle qui avoit un grand courage, ne se le fit pas dire deux fois, & en avertit aussi-tôt l'Evêque & la Princesse, qui la vint prendre elle-même à la porte sans y entrer, & n'y est jamais venue depuis *. Il y avoit encore une Sœur Conver-

* C'étoit au mois de Juillet 1636. que cela se passa.

II.Relat. verse qui étoit venue avec les autres Religieuses du Diocese de l'Evêque, qui voulut sortir voyant cette Fille sortie, & ainsi la Maison demeura en grande paix. Et peu après ayant fait supplier Monseigneur de Paris de faire l'établissement en demeurant seul Superieur, il donna lui-même l'Habit à cinq Filles *.

XLIX. Etat de P. R. de Paris.

Il faut que je dise ce qui se passa à Port-Royal depuis que je le quittai pour venir au S. Sacrement, c'est à dire depuis 1633. Je laissai, comme j'ai dit, la Mere Genevieve Abbesse, & la Mere deposée du Monastere de l'Evêque, Prieure, dans l'état & la conduite que j'ai dit ci-dessus. Mais j'ai omis de dire qu'on nous avoit ôté des Observances de notre Regle. On disoit autrefois les Matines à deux heures du matin; & on nous les fit dire à neuf heures du soir, & Laudes ensuite. On nous avoit de plus retranché beaucoup d'Observances de notre Ordre, pour en introduire d'autres, mais sur-tout la simplicité & la pauvreté; non pas que personne eût rien en son particulier, mais il falloit que tout fût plus beau & plus poli que nous ne l'avions accoutumé.

Dieu voulut que trois mois après que nous fûmes sorties, M. de Paris commanda à la Mere Abbesse de renvoyer à son Monastere cette Mere Prieure & toutes les Religieuses qui étoient de son Monastere, qui étoient six en nombre. Il n'y eût point de sollicitations qu'on ne fît pour empecher ce transport. Mais Dieu par sa providence rendit M. de Paris in-

* Voyez la X. Relation n. 14.

inflexible; & même pour faciliter le voyage, il donna de quoi en payer les frais. Et parce que le premier triennal de l'élection de la Mere Genevieve échut en ce tems, & que M. de Paris sut qu'on avoit envie d'élire cette Prieure qu'il vouloit renvoyer, il la fit differer jusqu'à ce que les Religieuses fussent parties. On la fit après; & la Mere Genevieve fut élue une seconde fois Abbesse (le 10. Septembre 1633.) & ma Sœur Suzanne du S. Esprit (de la Roche) qui est morte Abbesse de Maubuisson, fut faite Prieure. II. RELAT.

L. Histoire de la Sœur Suzanne du S. Esprit.

Si-tôt que les Religieux de notre Ordre, au moins un certain Abbé de Prieres, virent ces deux Filles seules, ils alloient fort souvent à la Maison, s'offroient à dire les Messes, & entretenoient l'Abbesse & la Prieure des Observances de la Regle, & des ceremonies de l'Ordre; ensorte qu'ils leur donnerent l'envie de les reprendre. La Mere en parla à M. de S. Cyran, qui prenoit la peine de les visiter, & il approuva qu'elles rentrassent dans les premieres Observances: mais ces Religieux eussent voulu de plus qu'on se remît sous leur Jurisdiction, ce qu'il n'approuva pas *. Et comme la Mere m'écrivit sur tout ce retablissement, je la priai fort de ne point entrer dans la pensée de se remettre sous l'Ordre, & de croire que ce seroit le plus grand mal qu'elle

* Ce fut là l'une des sources de la haine de cet Abbé de Prieres contre M. de S. Cyran, comme on le peut voir dans l'Interrogatoire de ce celebre Abbé. *Rec. de pieces*, imprimé en 1740.

II. RELAT. pût faire au Monastere. Elle me crut; mais la Prieure avoit été tellement persuadée par les Religieux, qu'elle n'eut point de paix qu'elle ne fût sortie de le Maison, ce qui fut encore un effet de la divine providence. Car cette Fille qui étoit fort austere, vertueuse & douce, faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour persuader nos Sœurs; & si elle y fût demeurée dans les divisions que Dieu permit qui arriverent depuis, elle nous eût fait très grand tort. Quand donc elle vit qu'il n'y avoit pas moyen de venir à bout de son dessein de remettre la Maison sous la Jurisdiction des Religieux, elle fit en sorte par leur entremise qu'une jeune Abbesse de l'Ordre, (Madame d'Argensoles †) la demandât pour lui aider à reformer son Monastere.

D'abord qu'on me communiqua cette affaire, dans le tems que j'étois au S. Sacrement, je m'y opposai fort, aimant beaucoup cette Fille, & croyant que la Maison où elle étoit Prieure & Maîtresse des Novices, y perdroit beaucoup. Je priai M. de S. Cyran de la voir. Il en prit la peine, & fit ce qu'il put pour lui faire voir l'obligation qu'elle avoit de garder son vœu de stabilité. Elle fit semblant d'acquiescer, mais son esprit blessé ne put être gueri; & Dieu pour notre bien ne le permit pas: de sorte qu'on m'avertit qu'elle étoit dans une grande inquietude, & le Religieux que j'ai dit m'en vint parler. Comme je vis cela, je lui dis qu'ayant fait tout ce que j'avois pu pour la retenir, la charité & l'affection que j'avois pour elle m'y obligeant, j'en étois quitte de-

† Au Diocese de Soissons.

devant Dieu, & qu'à la bonne heure elle II.RELAT.
s'en allât. On obtint donc son congé, &
elle me vint voir au S. Sacrement, où elle
demeura quelques jours. Je lui fis compren-
dre que sa sortie étoit une tentation, mais
cette vue ne la guerit pas. Elle m'offrit
de retourner à Port-Royal, mais je vis bien
que ce n'étoit point du fond du cœur, &
de plus que son esprit avoit perdu sa premie-
re simplicité. Et je confesse que j'en suis
coupable pour ne l'avoir pas bien conduite,
& n'avoir pas bien discerné son esprit, &
la conduite de Dieu sur elle. Sa vertu, son
humilité, sa douceur & sa mortification,
m'avoient ébloui l'esprit, sans considerer
qu'il y avoit beaucoup de naturel; & qu'au
reste elle n'avoit pas les qualités necessaires
pour la conduite, écoutant trop ses mouve-
mens, quand on lui en donnoit lieu par
l'emploi, & qu'elle n'étoit bonne que sous
le joug de l'obéissance d'une simple Reli-
gieuse, & dans cet état elle étoit d'un très
grand exemple.

Trois ans après sa Profession, (en 1629.)
je la menai avec moi en un Monastere du Dio-
cese de Rouen (à S. Aubin) dont la Prieure a-
près avoir été quelque tems chez nous pour y
apprendre la reforme desira que j'allasse quel-
que tems chez elle. J'y demeurai trois mois, &
cette Fille édifia toute la Maison. Comme je
revins de là, Madame l'Abbesse de Gif * desira
que j'allasse aussi chez elle pour quelque
tems, étant toute nouvellement en charge.
Mais je demeurai malade deux jours après

* Madame Mornai de Villarceaux, qui avoit succedé à Madame de Montenai sa cousine.

M. Relat. y être arrivée, & l'on voulut que je retournasse en notre Monastere. Et comme cette bonne Abbesse s'affligeoit de ce que je ne pouvois sejourner davantage chez elle, je lui offris inconsiderément & par le mouvement de mon esprit, sans prier Dieu ni consulter personne, de lui laisser cette Fille; ce qu'elle accepta avec joie, la voyant très sage. Incontinent son esprit prit l'essort, mais si sagement & si doucement que l'on ne s'en apperçut presque pas. Un an après on la rappella que je n'étois plus en charge. Aussi-tôt elle s'affectionna aux devotions extraordinaires, & à toutes les nouvelles pratiques qui convenoient à son esprit. La Prieure la caressa fort, parce qu'elle étoit bien faite de corps & bien noble. Ces deux Filles d'ailleurs vertueuses avoient cette attache commune pour les devotions singulieres, & c'est la seule chose que j'avois remarquée dans ma Sœur Suzanne du S. Esprit; ce qui m'eût chocquée pendant son Noviciat, où nous la regardions comme un Ange, tant elle étoit irreprehensible. Pour l'amour de sa noblesse, je ne l'avois point reconnu; car elle n'en parloit point, aimant au reste la vileté & l'abjection en toutes choses. Il est vrai qu'un peu avant sa Profession, elle demanda à Monsieur son frere un Livre de leur Maison, où étoient peints tous leurs predecesseurs, pour me le faire voir. Cela me deplut fort, mais neanmoins je n'en voulus point mal juger, l'attribuant à simplicité. Mais dans la suite j'ai reconnu que ce ver de vanité avoit fait grand tort à cette ame. Neanmoins je ne dou-

doute point que Dieu ne lui ait pardonné : car vraiment elle l'aimoit, & eût souffert le martyre pour lui. Il l'a beaucoup humiliée, rien n'ayant prosperé entre ses mains nonobstant ses ardents desirs de le servir *. II. RELAT.

LI. Divisions entre les Religieuses de P. R.

Dieu tira un bon effet, entre les autres, de la sortie de cette fille de Port-Royal, qui est que voyant qu'il ne restoit plus que la Mere Genevieve qui pût servir la Maison, après en avoir pris l'avis de M. de S. Cyran, je dis à M. l'Evêque de Langres, que je le suppliois très humblement de faire revenir la Mere Agnès du Monastere où il l'avoit envoyée, puisqu'il voyoit bien qu'elle étoit absolument necessaire à Port-Royal. Nous étions alors en grande froideur, & il ne me contredisoit plus, sachant que je prenois conseil avant que de lui demander les choses ; de sorte que quoique cela ne lui plût pas, il me l'accorda aussi-tôt, & je ne perdis point de tems à l'envoyer querir.

Elle arriva avec cinq de nos Sœurs le 20. Novembre 1635. & descendit au Monastere du S. Sacrement. Je la trouvai si prevenue contre M. de S. Cyran, contre moi, & contre les changemens qu'on avoit faits à Port-Royal, (à cause de ce que l'Evêque & les Religieuses y avoient établi contre les coutumes de l'Ordre qu'elle avoit tant aimées,) que je la trouvai une autre creature : neanmoins elle parloit avec sagesse & douceur. Mais les autres étoient si passionnées, qu'il ne se peut dire avec quel excès elles

* Elle fut Abbesse de Maubuisson après la Mere Suireau.

II. RELAT. elles le faisoient *. J'en demeurai fort affligée, & j'écrivis à la Mere Abbesse de Port-Royal, pour la prevenir, afin qu'elle ne s'étonnât & ne s'affligeât point de voir ces Filles de la sorte. Et en disant adieu à la Mere Agnès, je lui dis que j'esperois avant six mois de la voir dans une autre disposition.

L'Evêque les vint voir, & ce furent de grandes caresses de sa part & des larmes de l'autre, d'avoir été si miserables que de sortir de son Diocese. Je priai M. de S. Cyran de voir la Mere Agnès, & l'avertis du changement de son esprit, mais que je croyois pourtant qu'elle reviendroit lorsqu'il lui auroit parlé, la connoissant si raisonnable & si craignant Dieu, que la verité rameneroit aussi-tôt son esprit. Il s'excusa comme il faisoit toujours d'abord, craignant de s'avancer. Et comme je lui dis qu'il étoit obligé de l'aider, puisqu'il l'avoit defendue, & rendu si bon temoignage d'elle dans la defense du *Chapelet*, il me le promit enfin. Il la vit deux ou trois fois; & quelques jours après elle m'écrivit, se souvenant de ce que je lui avois dit qu'elle changeroit avant six mois, que six jours avoient suffi pour la detromper, au lieu de six mois; qu'elle avoit vu M. de S. Cyran, & qu'elle croyoit pouvoir dire, sans faire de comparaison, que jamais homme n'avoit parlé comme celui-là. J'eus une très grande consolation en recevant cette Lettre, de voir ma sœur dans cette disposition, & que Dieu reparât par sa bonté le mal que j'a-vois

* Voyez à ce sujet la IX. Relation de cette I. Partie, & la IV. Relation de la III. Partie, n. 6. & 7. &c.

vois fait, l'envoyant dans cette Maison, ensuite de l'engagement où je m'étois precipitée: ce qui avoit beaucoup nui à la nôtre, & l'eût ruinée absolument, sans que la divine providence a tiré du bien de toutes mes fautes, par un effet de sa misericorde infinie que je ne puis jamais assez reconnoître. II. RELAT.

Aussi-tôt que la Mere Agnès fut gagnée, les autres qui étoient venues avec elle, s'en separerent & se lierent à Madame de Pontcarré, avec laquelle elles faisoient leurs murmures en sa chambre, & l'Evêque (M. de Langres) les venoit voir au parloir de cette Dame, & elle lui faisoit tenir leurs Lettres. Il y avoit aussi un Pere de l'Oratoire (le Pere Vigné) ami de l'Evêque qui les venoit voir. Il y avoit une de ces Filles, (ma Sœur Marie Claire) qui étoit ma propre sœur, & la plus passionnée de toutes, dans la créance où elle étoit qu'il n'y avoit point au monde un plus grand Saint que cet Evêque; & elle nous regardoit comme les plus infideles qui pussent jamais être, à la grace que Dieu nous avoit faite de nous avoir donné un si saint Directeur : ce qui portoit cette pauvre Fille à prier Dieu jour & nuit avec une extrême ferveur & beaucoup de larmes, qu'il lui plût nous detromper. Sa grande devotion & son exactitude aux Observances de la Regle, la faisoient aimer & respecter dans la Maison, outre qu'elle avoit une si grande charité pour tout le monde, & sur tout pour les malades, qu'elle étoit toujours prête à les servir *: ce qui étoit cau-

* Voyez la Relation de sa Vie: c'est la IV. de la III. Partie.

II. RELAT. cause qu'elle en attiroit quelques-unes à son parti, qui jugeoient qu'on ne l'estimoit pas autant qu'elle le meritoit.

Tout cela neanmoins se passoit doucement, par le grand respect & la confiance qu'on avoit à la Mere Agnès, qui étoit aussi fort unie avec la Mere Genevieve qui étoit Abbesse, & qui la fit Prieure aussi-tôt qu'elle fut revenue : de sorte qu'il n'y avoit que les revoltées qui osassent parler ouvertement, & encore rarement, & seulement quand on les chocquoit.

LII. M. Singlin commence à être Confesseur de P. R. Fin des divisions.

Lorsque je fus de retour du S. Sacrement, on me donna la charge de Maîtresse des Novices ; & jugeant que j'avois besoin pour les pouvoir servir, d'un Confesseur qui eût les qualités necessaires pour conduire les ames à Dieu, dont celui que nous avions, & qui avoit été donné par l'Evêque n'avoit aucunes, je priai la Mere Agnès qui étoit Superieure par l'absence de la Mere Abbesse qui avoit été envoyée au S. Sacrement, de supplier M. de S. Cyran de nous en donner un. Il le fit, & nous envoya M. Singlin, qui avoit alors la charge de l'Hôpital de la Pitié, où Madame sa mere s'étoit donnée pour servir les pauvres par une grande charité. Aussi-tôt je lui mis toutes nos Novices entre les mains, & celles des Pensionnaires qu'on desiroit preparer à la sainte Communion pour Pâques, & nous vîmes bientôt le fruit de la sainte conduite de ce bon Ecclesiastique. Il alloit aussi confesser nos Sœurs du S. Sacrement, M. de S. Cyran ayant jugé à propos de n'y plus aller, après que j'en fus sortie, outre qu'il alla à son Abbaye, tellement

ment que M. Singlin nous demeura seul. II. RELAT. LIII.

Peu-à-peu les Filles revoltées revenoient; & celles qu'elles avoient indisposées, revinrent aussi, à la reserve de deux, (dont l'une étoit ma sœur dont j'ai parlé,) qui se fortifioient tous les jours dans leurs resistances, par la communication qu'elles avoient avec l'Evêque; ce qui obligea la Mere Agnès, après avoir été élue Abbesse (en Septembre 1636.) de le supplier très humblement par une Lettre de ne plus venir au Monastere. Depuis il n'y est jamais venu, mais les Lettres de lui & de ses Filles continuoient toujours.

La M. Agnès est élue Abbesse, &c.

A l'élection de la Mere Agnès, nous reçumes une assistance visible de Dieu. Ces Filles revoltées appuyées de l'Evêque & de Madame de Pontcarré, avoient fait tout ce qu'elles avoient pu pour l'empêcher; & le Grand-Vicaire qui y presida de la part de M. de Paris, avoit tout gagné contre nous, de sorte que nous étions en grande crainte qu'il n'arrivât de la division. Mais Dieu par sa grace ne le permit point, & il y en eut si peu qui ne lui donnerent point leurs voix, que le President tout en colere fut obligé de prononcer qu'elle étoit legitimement élue; dont toutes les Sœurs eurent grande joie, à la reserve de ces quatre ou cinq. Mais dans six mois elles revinrent toutes à Dieu avec des mouvemens de penitence si grands, qu'elles édifierent plus la Communauté qu'elles ne l'avoient scandalisée. Ma Sœur Marie Claire, comme celle qui avoit été la plus coupable dans ses emportemens, fut aussi par la grace de Dieu

II. RELAT la plus fortement touchée. Elle voulut que sa penitence fût aussi visible, qu'avoient été ses fautes. Elle porta l'habit & fit les fonctions de Sœur Converse six mois, & elle l'eût fait toute sa vie, si M. de Paris, qu'elle en fit très humblement supplier, ne lui eût refusé cette grace qu'elle desiroit avec grande ardeur, pour satisfaire à ses fautes.

LIV. Fureur de M. de Langres. Prison de M. de S. Cyran.

Madame de Pontcarré, de qui elle s'étoit separée, fut fort surprise de la voir elle & les autres dans ces bons mouvemens: mais elle n'en fut pas plus touchée, au contraire cela l'irritoit. Elle en rendit un compte fort fidele à l'Evêque, qui s'en fâcha aussi; & il fit ce Memoire *, dont il a tant été parlé, qu'il donna à un autre Evêque (M. de Harlay de Sanci Evêque de S. Malo) pour le donner au Cardinal de Richelieu, lequel pour d'autres raisons qui lui étoient plus considerables, & y étant encore poussé par le Pere Joseph, fit arrêter par les ordres du Roi M. de S. Cyran, qu'il fit mettre au Bois de Vincennes le 14. Mai 1638 †.

* La Mere Angelique y a fait une Reponse qu'on trouvera ci-après: c'est la VIII. Relation.

† [La Mere Marie Angelique de sainte Magdeleine a fini ici sa Relation, à Port-Royal des Champs le 12. Janvier 1655.]

III.

Relation contenant les raisons qui ont engagé la Mere Marie Angelique ARNAULD, *à faire sortir son Monastere de la jurisdiction de l'Ordre de Cîteaux, pour le soumettre à celle de l'Ordinaire. Par la Mere Marie Angelique elle même.*

JE fus reçue en l'année 1599. agée de huit ans en l'Abbaye de S. Antoine des champs, où le General de l'Ordre de Cîteaux, M. de la Croix, me voulut donner l'habit de sa main. Treize mois après on me fit faire Profession en l'Abbaye de Maubuisson. Ce fut M. l'Abbé de la Charité qui fit la ceremonie, par l'ordre de M. de la Croix General.

Huit mois après le même General prit la peine de venir à Port-Royal faire prendre possession en mon nom, de la Coadjutorerie qu'il m'avoit fait assurer par Madame de Boulehart Abbesse, avant que je fusse Religieuse; & cette Abbesse venant à mourir en Juillet 1602. que je n'avois que dix ans & dix mois, un Vicaire de l'Ordre, Docteur en Theologie, nommé Bomereau, me mit en possession de l'Abbaye. Au mois de Septembre ensuivant, M. le General me voulut donner la benediction Abbatiale.

III. Rel. Pour assistance dans ma charge, il y avoit pour Confesseur un Religieux si ignorant, qu'il n'entendoit pas le *Pater* en françois. Il ne savoit pas un mot du Catechisme, & n'ouvroit jamais d'autre Livre que son breviaire: son exercice étoit d'aller à la chasse. Il y avoit plus de quarante ans qu'on n'avoit prêché céans, si non sept ou huit fois à la Profession de quelques filles.

En 1604. au mois de Mars M. Boucherat, Abbé de Cîteaux, y fit la Visite, & nous laissa une *Carte de Visite*, comme on l'appelle, dans laquelle il declaroit nous avoir trouvées en bonne observance; quoique nous ne fussions pas en clôture, ni en communauté, y ayant seulement quelque paix & quelque bienseance de vie.

Nous ne communions alors que de mois en mois aux grandes Fêtes, excepté la Chandeleur, à cause que c'étoit alors le tems du Carnaval, que nous nous occupions à faire des mascarades dans la maison, & le *Pater* s'occupoit à en faire avec les valets dont il étoit le chef.

On nous ordonna en 1603. d'envoyer aux grandes Fêtes, querir des Ecoliers aux Bernardins pour nous prêcher. Mais c'étoit de si pauvres Sermons, que quoique nous fussions toutes très ignorantes, ils nous servoient de risées.

Dieu nous fit la grace en 1608. que quelques Capucins vinrent prêcher céans, qui nous donnerent envie de nous reformer. Aussi-tôt nous trouvâmes opposition du côté de l'Ordre, par un Abbé de Morimont, qui est une des premieres Filles de l'Ordre, & Vi-

Vicaire general dudit Ordre : auquel ayant demandé qu'il retablit l'Observance pour le faire trouver meilleur à nos Sœurs, aussitôt il alla trouver mon pere, pour m'empêcher de faire les reformes que je desirois, disant que nous étions fort bien comme nous étions, & qu'il n'étoit pas besoin d'en faire davantage. III. RELA-

Il est vrai qu'après, Dieu nous en continuant la volonté, M. de Cîteaux qui étoit alors M. Boucherat, ne nous empêcha pas, & je lui ai cette obligation qu'il ne m'a jamais rien refusé de ce que je lui ai demandé : mais il ne pouvoit me donner ce qui m'étoit le plus necessaire, qui étoit de bons Confesseurs, n'en ayant point.

Je m'enquerois par tout avec grand soin des Religieux capables pour cela, & aussitôt qu'on m'en enseignoit, je les demandois. Mais toujours j'étois trompée, n'en ayant jamais rencontré un qui fût raisonnable : non que je veuille dire qu'il n'y ait pas eu un bon Religieux dans tout l'Ordre ; mais tous ceux qui sont bons pour eux, ne le sont pas pour la conduite, & sur tout pour celle des Filles. D'ailleurs quand un Religieux se trouve capable de la conduite, on l'employe aux charges des Maisons d'hommes ; & c'est une merveille que les Superieurs de l'Ordre sachant le peu d'hommes capables qu'ils ont, se veuillent charger des Maisons de Filles ; aimant mieux les mettre entre les mains de Religieux très ignorans & incapables, pour ne pas dire pis, que de les laisser aux Evêques, qui sont les vrais & legitimes Superieurs.

Feu M. Boucherat qui voyoit bien que

III. REL. c'étoit une charge dont il ne se pouvoit acquitter, m'a dit dans le Monastere de Maubuisson, où il lui plut me mener pour le conduire, lorsqu'il fut obligé d'ôter l'Abbesse, après l'avoir soufferte vingt ans dans des desordres extraordinaires, qu'il eût desiré d'être dechargé de tous les Monasteres de Filles. Il ordonna pour le reglement de cette Maison, tout ce dont je le priai: mais son Secretaire venant apporter ses ordonnances, conseilla aux Religieuses de ne les point suivre, leur disant que M. de Cîteaux ne les avoit faites, que parce que je l'en avois prié.

Ensuite on me donna un Confesseur, qui n'ayant ni pieté ni conduite, ne me donnoit aucune assistance pour reduire les Religieuses à leur devoir; & Madame l'Abbesse s'étant sauvée des Filles Penitentes, où M. de Cîteaux l'avoit mise, s'en revint assistée de quelques Gentilshommes, se saisir de la Maison, où une Religieuse qui étoit de son humeur, lui ouvrit une porte dont elle avoit la clef dès avant qu'elle en eût été ôtée. Aussi-tôt le Confesseur m'abandonna & se rangea du côté de l'Abbesse deposée, me conseillant de quitter la Maison, puisque la force m'y obligeoit. Ce qu'ayant refusé, ne croyant pas le devoir en conscience, l'Abbesse en sa presence m'en chassa par force avec trente Filles, que j'avois reçues par l'ordre de M. de Cîteaux, lesquelles me voulurent suivre avec trois des Anciennes. Le Confesseur demeura avec l'Abbesse deposée, lui dit la Messe le lendemain, & écrivit en sa faveur à M. de Cîteaux, que puisqu'elle étoit revenue & étoit sou-

soutenue de Messieurs ses parens, il falloit chanter la palinodie : c'étoient ses termes. Mais le lendemain Messieurs de la Cour de Parlement, ayant donné un Arrêt pour prendre l'Abbesse & me retablir avec les Religieuses, & ayant envoyé le Prevôt de l'Isle pour l'executer, l'Abbesse qui avoit deja fait démûrer une porte de derriere, pour continuer ses anciennes coutumes, s'enfuit ; & le Confesseur effrayé se sauva aussi par dessus les murailles, & se cacha chez les Peres Jesuites de Pontoise. III. REL.

Je dis ceci pour faire voir quel secours & quelle conduite les Religieuses peuvent attendre des Religieux ; & je ne veux dire que ce qui leur manque pour nous conduire dans le bien, taisant les malheureuses inventions dont ils se servent pour le mal. Quand les Abbesses sont altieres, les Confesseurs sont leurs valets. Cela est si vrai que j'en ai vu un qui s'occupoit à planter les parterres de l'Abbesse, & y mettoit ses armes & ses chiffres : un autre que j'ai vu porter la queue d'une Abbesse, comme font les laquais aux Dames du monde. Si les Abbesses sont dans l'humilité & le respect du au Sacerdoce, comme elles doivent être, ils se rendent maîtres & tyrans ; en sorte que l'on n'oseroit, si on les croit, faire rien que par leurs ordres, qui sont souvent des desordres. Entre autres choses ils veulent toujours qu'on plaide, & sur la moindre occasion font intenter de grands procès, qui sont des occasions d'entretenir des Religieux Procureurs à Paris pour solliciter : ce qui est aussi pernicieux à leurs ames que preju-

di-

III. Rel. diciable pour le bien des Monasteres. Il me souvient que mon pere vivant encore, un Conseiller de la Cour intenta un procès contre nous pour le dixmage de cinq arpens de terre. Mon pere ne trouva pas notre droit assez clair, parce qu'encore que nous pussions gagner ce procès, de quoi il doutoit, le Conseiller ne seroit pas condamné aux depens; & que si nous perdions, il pourroit bien nous y faire condamner. Il ajoutoit que tout consideré, il falloit nous accorder, ce que nous fîmes, dont le Confesseur qui étoit lors céans (& qui étoit cet ignorant qui n'eût su expliquer le *Pater* en françois,) se mit en grande colere, & en fit ses plaintes à un Religieux qui vint des Bernardins, comme si j'eusse laissé perdre une grande partie des biens de la Maison.

Au commencement que je fus céans, feu mon pere se donna la peine de voir tous les titres de la Maison, qui étoient en très mauvais ordre. Et comme il trouva du bien aliené, celui qu'il trouva dont le tems n'étoit pas prescrit, il intenta procès & le retira: mais comme il y en avoit quantité dont le tems étoit prescrit, il écrivit sur les liasses qu'il fit des titres, que le tems étant prescrit il ne falloit pas entreprendre de procès pour le retirer. Après sa mort un Religieux nous en fit entreprendre un que nous ne manquâmes pas aussi de perdre. Ce sont-là les bonnes instructions que nous recevons d'eux, de bien plaider. Un Religieux m'a dit une fois que quand on n'avoit pas de bons titres, il en falloit faire, qu'il en avoit fait, & que cela étoit facile.

Je

Je dois ce temoignage à la verité, que III. REL. j'ai reçu beaucoup d'assistance de feu M. Mauguier, Abbé de la Charmoye, que j'obtins de M. Boucherat, pour Visiteur. Mais il ne pouvoit nous donner de bons Confesseurs, n'en ayant point. Si-tôt que M. Boucherat fut mort, M. Nivelle qui lui succeda nous l'ôta, & nous menaça qu'il nous remettroit dans les coutumes de l'Ordre, & qu'il ne vouloit point de singularité. Ces coutumes étoient de manger de la viande, de n'être point en communauté, de ne dire Matines qu'à quatre ou cinq heures du matin, (au lieu que la Regle l'ordonne à deux;) & enfin de ne la point garder à la lettre, comme notre Pere S. Bernard dit que l'Ordre de Cîteaux est obligé de le faire.

Tout cela me fit resoudre de faire ce que j'avois premedité aussi-tôt que j'eus connu les obligations des Religieuses, & experimenté par les abus commis en ma propre personne, par ma reception en l'Ordre & par ma promotion à la charge d'Abbesse, l'extrême difficulté où l'on étoit sous une telle conduite, & sous des Superieurs qui nous souffroient avec peine dans nos devoirs, & nous eussent accordé avec joie & applaudissement de nous relâcher. M. de la Charmoye qui savoit mon dessein il y avoit long-tems, & qui l'appercevoit si bien qu'il m'avoit fait écrire des passages de notre Pere S. Bernard, contre les privileges d'exemption de la jurisdiction épiscopale, ne se separa point de nous pour l'avoir executé, voyant qu'il nous étoit absolument necessaire, pour nous maintenir dans notre observance.

Au.

III. Rel. Au commencement de notre reforme nous étions tenues par la plûpart des Religieux, comme des Schismatiques & des Novatrices, qui ruinoient les bonnes & anciennes coutumes de l'Ordre; & si Dieu ne m'eût fait la grace de posseder le cœur de toutes mes Sœurs, ils les eussent soulevées & revoltées contre moi. Ces nouveautés consistoient à n'avoir rien en propre, ne point sortir, & à ne laisser entrer personne dans la clôture; à nous habiller simplement & modestement, à ôter l'empoix, à ne plus montrer nos cheveux, à ne plus porter de gants, de masques, ni d'autres affeteries de Demoiselles; (ce qui portoit les Religieux à se mocquer de nous;) à reprendre l'abstinence, les jeûnes & les heures ordonnées pour le saint Office; à ne plus aller au parloir qu'y étant obligées, & le reste à quoi la profession Religieuse nous oblige: ce qui faisoit que ces Religieux se mocquoient de nous, en nous appellant des embeguinées.

Je ne parle point ici de ce que j'ai vu & su des crimes que quelques Religieux ont commis dans des Maisons Religieuses de Filles, où j'ai été; & de ce que m'en ont appris des Religieuses plus anciennes que moi, qui l'avoient vu; & même de ce qui est arrivé par des Confesseurs dans des Maisons reformées, parce que cela est trop scandaleux. Il suffit de dire que tout le monde sait que tout l'Ordre, hors un très petit nombre de Monasteres reformés ou reputés tels, (contre lesquels le General de l'Ordre plaide,) est dans toute sorte de relâchement, ayant non

non seulement leur *peculium* particulier, mais III. Re
faisant marchandise, tenant des fermes, allant à la chasse, & le reste de même.

Je ne parle point de la depense qu'ils apportent aux Maisons; car quoiqu'ils alleguent qu'il faut donner de plus grandes pensions aux Prêtres qu'ils appellent seculiers, qu'aux Religieux qui se contentent du vivre & du vêtir, j'ai trouvé tout le contraire. Car outre que le vivre & le vêtir des Religieux se monte à tout ce qui leur plait, c'est un concours perpetuel de Religieux; en sorte qu'il s'en trouve des douzaines à la fois qui se viennent rafraîchir dans les Monasteres de filles, & la table des Confesseurs est une très bonne table d'hôtes. On y envoie des Bacheliers, dont il faut faire les frais du Doctorat. Il y a des neveux des Confesseurs qu'il faut pourvoir; & tant d'autres abus, que s'ils étoient écrits, ils étonneroient les gens de bien, & feroient rougir ceux qui osent se presenter au Parlement pour demander le pouvoir de les faire continuer *.

* On peut voir ce que la Mere Angelique dit encore des Religieux de son tems dans la I. Relation de la II. Partie, n. 8. & 10.

Telles furent les principales raisons qui porterent la Mere Marie Angelique à solliciter que son Monastere passât sous la jurisdiction de M. l'Archevêque de Paris, & elle l'obtint de N. S. P. le Pape en 1627. A l'égard de l'Ecrit qu'on vient de voir, elle le dressa à l'occasion du procès que les Religieux de Cîteaux firent devant le Parlement aux Religieuses des Isles d'Auxerre, qui par le conseil de la Mere Angelique s'étoient soustraites à leur jurisdiction. Elle l'envoya

III. Rel. voya à M. Bignon Avocat General avec la Lettre qui suit, le 21. Fevrier 1653.

[Monsieur, Ayant appris que M. de Cîteaux poursuit à l'audience le procès qu'il a intenté contre nos Sœurs les Religieuses d'Auxerre & qu'elles sont si heureuses que ce sera vous qui parlerez en leur cause, j'ai cru que vous n'auriez pas desagreable que je leur rendisse ce devoir de charité, de vous supplier très humblement de leur être favorable. Je sai, Monsieur, que vous l'êtes toujours dans la justice à tout le monde: mais cette affaire n'est pas des ordinaires, le droit ancien étant indubitable pour les Filles, & M. de Cîteaux n'ayant que la possession d'un privilege dont Dieu sait avec quels abus on a usé.

Je suis très assurée que si vous, Monsieur, & Messieurs du Parlement savoient ce qui en est & ce que j'en sai, ils penseroient manquer à la justice de remettre ces pauvres Filles sous la tyrannie d'une telle conduite; & non seulement ils ne feroient pas ce deplaisir à celles-là, mais autant qu'ils pourroient ils en retireroient celles qui ne se plaignent pas, ne sentant pas leur mal, en quoi elles sont encore plus malheureuses. J'espere, Monsieur, que Dieu qui vous a donné un si grand zele pour la justice & une si grande bonté & charité pour tout le monde, l'augmentera encore en cette rencontre, qu'il donnera de nouvelles lumieres à votre esprit & une plus grande force à votre éloquence, pour delivrer ces pauvres Filles innocentes des maux qui les menacent; & que j'aurai avec l'aide de Dieu plus de soin de reconnoître par nos instantes prieres aussi bien que toutes nos Sœurs, les obligations anciennes & nouvelles que nous vous avons, &c. Votre très humble & très obéissante servante en Notre Seigneur, &c.]

IV. Re-

IV.

Relation de la maniere dont quelques Religieuses de Port-Royal commencerent à établir la reforme dans l'Abbaye du Lys. Par la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation* ARNAULD *qui y fut quelques années Prieure.*

EN l'année 1623. le 17. Juillet M. de Virazel grand Predicateur, qui a été depuis Evêque de S. Brieux, & le Reverend Pere Eustache de S. Paul Feuillant, vinrent à Port-Royal de la part de Madame de la Tremoille Coadjutrice de l'Abbaye du Lys au Diocese de Sens, demander deux Religieuses l'une pour être Prieure & l'autre Maîtresse des Novices. La Mere Angelique donna pour être Prieure Sœur Anne-Eugenie de l'Incarnation Arnauld sa sœur, & pour Maîtresse des Novices Sœur Marie des Anges Suireau qui a été ensuite Abbesse de Maubuisson. Elles arriverent au Lys le 18. Juillet. I. Deux Religieuses de P. R. vont au Lys.

En 1625. au mois de Fevrier la Mere Angelique vint au Lys croyant n'y être que quelques jours. Elle y demeura fort malade : ce qui fut cause qu'elle y sejourna jusqu'à la fin de Mai. Durant ce tems elle y aida II. La M. Angeliq. y vient passer quelque tems.

* Cette Relation a été écrite en 1652.

IV. Rel. aida beaucoup de ses conseils Madame de la Tremoille qui en étoit Coadjutrice & avoit un procès au grand Conseil contre l'ancienne Abbesse, qui étoit suspendue pour ses fautes & ne laissoit pas toujours de pretendre rentrer dans son droit. Mais il arriva que M. de Druy, President au Grand Conseil & oncle maternel de la Mere Angelique vint au Lys. La Mere Angelique lui fit entendre cette affaire, & il promit de s'employer de tout son pouvoir pour Madame de la Tremoille; & Dieu voulut que son droit passa tout d'une voix. Ensuite l'on envoya l'Official de Rouen pour la mettre en possession. Mais la Mere Angelique la disposa en lui faisant voir que le commencement de son entrée dans ce Monastere pour en être Superieure, étoit fort defectueux devant Dieu, à cause que l'Abbesse ayant promis à Madame la Princesse de faire Madame de la Tremoille sa cousine Coadjutrice, elle s'en dedit depuis & fit Madame de Rissé sa Coadjutrice. Celle-ci entra en possession & fut quelque tems à en exercer la charge. Mais quelques Religieuses qui étoient pour Madame la Princesse la voyant offensée, consentirent à un dessein qu'elle forma de faire sortir Madame de Rissé, ce qui fut executé. La Mere Angelique considerant l'importance de bien reparer cette faute, sans laquelle reparation Madame de la Tremoille n'y pourroit rien faire qui fût agreable à Dieu; trouva un moyen, qui fut d'attendre que Madame de Rissé fût pourvue d'une autre Abbaye, & de demander alors au Roi l'Abbaye

baye du Lys pour Madame de la Tremoille. IV. Rel.
La Mere Angelique s'en alla ensuite.

Quelque tems après Madame de Rissé ayant été pourvue d'une autre Abbaye, & M. de Virazel qui étoit au Lys, (où il rendoit toutes sortes de charités pour l'établissement de la reforme, & à nous en particulier pour nous conduire en un emploi si dangereux vû mon extrême foiblesse) me vint dire: *Ecrivez à la Mere Marie-Angelique qu'elle prie M. l'Abbé de la Charmoye de demander au Roi l'Abbaye du Lys pour Madame de la Tremoille.* M. de la Charmoye s'adressa à Monseigneur le Cardinal de la Rochefoucault qui le presenta au Roi à qui il fit la demande, & Sa Majesté l'accorda.

III. Conversion de deux Religieuses du Lys.

Durant le tems que la Mere Angelique fut au Lys, il arriva qu'une des Religieuses qui y avoient été reçues par l'ancienne Abbesse sans vocation, étant fort honnête fille, mais d'ailleurs si vaine en son habit que cela étoit ridicule, & si ambitieuse qu'elle avoit employé tout son pouvoir pour avoir un Prieuré, revint au Lys. Quelque tems après que nous y fumes arrivées elle étoit allé demeurer en ce Prieuré. Mais la peste s'étant mise au village où il étoit, elle resolut d'aller à Paris chez ses parens; (Mademoiselle de la Proutiere étoit sa sœur.) Comme elle étoit en chemin les chevaux ne voulurent plus marcher; dequoi s'étonnant elle prit resolution de retourner au Lys, où elle trouva la Mere Angelique à qui elle parla. Ensuite dequoi elle se resolut d'y demeurer toujours pour y vivre religieu-

IV. REL. gieusement: ce que Dieu lui fit la grace d'accomplir si bien qu'elle a servi d'exemple de vertu jusqu'à sa mort. Ma Sœur Angelique de Sainte Agnès * se souvient que quand Madame Paleau (c'est le nom de la Religieuse ci-dessus,) eût parlé à la Mere Angelique, elle coupa ses cheveux qui étoient beaux & qui faisoient sa plus grande vanité, se coëffant avec tant d'artifice qu'on les voyoit.

Je crois devoir dire encore pour l'édification ce qui est arrivé à une Religieuse des plus anciennes, nommée Madame Anne Pecou, laquelle avoit grand éloignement de la reforme. Quand nous y vinmes elle obtint congé d'aller chez ses parens à Paris, dont Madame de Lys fut bien aise, parce qu'elle nuisoit au bien étant pour l'ancienne Abbesse. La nouvelle Abbesse étant fort malade, elle prit son tems pour rentrer, comme on ouvrit la porte pour quelque besoin. Nous pensions qu'elle venoit tout gâter, mais nous la trouvâmes bien adoucie. Neanmoins n'étant pas encore touchée de Dieu, elle ne goûtoit point la reforme. Quand l'autre Religieuse eût quitté le Prieuré, Madame du Lys à qui elle en laissa la disposition, l'offrit à celle-ci; & elle l'accepta. Mais depuis que nous fumes parties, Dieu l'ayant convertie elle revint au Lys, où elle vecut dans la douceur & l'humilité d'un enfant: ce que nous avons ap- pris

* Cette Sœur accompagnoit la M. Angelique, comme on le verra dans la Relation suivante, où elle fait diverses remarques omises ici.

pris d'un bon Religieux qui étoit Confesseur. IV. REL.

IV. Changement d'une autre Religieuse.

Le 18. Juillet 1623. quand les deux Religieuses de Port-Royal arriverent au Lys, une des Religieuses (Madame Magdeleine Gibert) qui étoit d'un naturel fort violent, apprehenda de telle sorte la reforme qu'elle en demeura malade: ce qui l'empêcha de les venir recevoir comme les autres. Quand cela fut passé Dieu voulut qu'elle se lia d'affection avec la Prieure, à qui l'on en donna le soin. Cette affection passa si avant qu'il sembla à la Prieure que cette Sœur l'aimoit plus que Dieu: ce qui la fâchoit fort, & elle le lui disoit. L'autre lui repondoit: *Ne vous fâchez point de ce que je vous aime tant, car autrement je ne pourrois vous supporter.* Il étoit vrai que la Prieure la traitoit fort severement pour lui ôter sa colere & d'autres defauts, ce qu'elle souffroit volontiers se regardant comme assez heureuse qu'elle lui parlât.

Madame de la Tremoille voyant que la Prieure donnoit beaucoup de tems à cette Sœur, & ne voyant point son amandement, croyoit que c'étoit un tems perdu. Elle pria M. de Virazel d'en parler à la Prieure, ce qu'il fit; & encore que la Prieure eût pitié d'elle, elle se rendit à temoigner à cette Sœur qu'elle ne lui parleroit plus, puisqu'elle n'en profitoit pas. Quand elle lui eût dit cela, elle s'affligea tant qu'il lui en vint un mal de côté & qu'il la fallut saigner. On envoya la Prieure la voir; & M. de Virazel jugea que cette épreuve suffisoit & que la Prieure devoit continuer à en avoir

 soin.

LV. REL. soin. Cette Religieuse avoit d'autres attaches qui lui étoient nuisibles, mais elle les quitta toutes, disant tous ses secrets à la Prieure & lui obéissant.

En 1626. le premier jour d'Octobre la Prieure devint fort malade d'une fievre double-tierce continue, & quelque tems après on fut obligé de mettre la Religieuse dont j'ai parlé à l'Infirmerie, où elle avoit plus de soin de la Prieure que d'elle même. La maladie de la Prieure continuant il lui vint un grand desir de revenir à Port-Royal : ce qu'elle obtint. Quand elle fut que le carosse étoit arrivé elle ne le voulut pas dire à cette Religieuse ; mais elle lui dit le soir tout ce qu'elle put pour son bien : ce qui la contentoit fort parce que la Prieure n'avoit pas accoutumé de lui parler si amiablement. Le lendemain cette Religieuse ayant appris qu'elle s'en alloit, s'affligeoit, mais avec plus de retenue qu'à l'ordinaire. Et comme elle prioit la Prieure de lui parler, elle lui repondit un peu sechement qu'elle lui avoit tout dit le soir, & s'en alla au parloir attendre que tout fût prêt pour partir. Cette Religieuse qui étoit encore malade s'y fit amener, pour lui demander quelques papiers que la Prieure lui rendit, mais elle la quitta tout court.

Quand la Prieure fut partie, cette Religieuse se soumit à cet évenement avec une telle resignation, qu'il plut à Dieu de recevoir ce sacrifice, & de lui faire la grace de changer, de telle sorte que Madame l'Abbesse & toutes les Sœurs en demeurerent fort édifiées. Elle fut ainsi environ six semai-

maines dans toutes les Observances. Enfin elle tomba malade à la mort. Madame l'Abbesse étant allée la voir, elle lui temoigna une grande resignation à tout ce que Dieu voudroit faire d'elle, & nulle apprehension de la mort. Elle reçut les saints Sacremens, & étant entrée dans quelques petite rêverie elle mourut. Madame l'Abbesse du Lys voyant les graces que Dieu lui avoit faites, écrivit à la Prieure tout ce bon succès, & qu'elle ne devoit point avoir du regret au tems qu'elle lui avoit donné. IV. Rel.

Addition.

V. Quelle fut la conduite des deux Religieuses de P. R.

Ma Sœur Anne Eugenie & la Mere des Anges demeurerent trois ans au Lys, & y souffrirent de grandes incommodités, sur tout dans les commencemens, que Madame de la Tremoille n'y avoit presque point de pouvoir, parce qu'elle disputoit l'Abbaye avec une autre Dame. Elles n'eurent pour tout mets pendant ce tems-là qu'une assez mauvaise aumelette, dont elles ne temoignerent jamais se lasser. Elles souffrirent beaucoup de froid, & elles étoient souvent fort mal couchées, principalement la Mere des Anges, qui eut pendant un tems considerable pour cellule un galetas si peu exhaussé qu'elle touchoit presque les tuiles; d'où il venoit sur elle pendant la nuit un vent si grand qu'il lui causa des fluxions considerables. Mais le desir de servir à la gloire de Dieu, en contribuant à la reforme de cette Maison, lui faisoit devorer toutes ces peines.

Elle ne songeoit qu'à instruire ses Novices par l'exemple d'une vertu toute unifor-

IV. Rel. me & par une conduite douce, charitable & toute pleine de pieté. Elle avoit un don particulier de gagner les personnes & de leur insinuer efficacement la verité, mais sans violence, & avec une action qui adoucissoit ce qu'il y avoit de rude à la nature dans la verité, mais qui gagnoit les personnes même les plus indisposées; & c'est ce qu'on a remarqué par tout où elle a demeuré. Son troupeau n'étoit au Lys que de quatre brebis, dont Madame de la Forest (qui fut depuis Abbesse de ce Monastere) étoit l'une. Ce petit nombre lui donnoit moyen de s'appliquer à chacune autant que son zele & sa charité le lui faisoient desirer. Pendant qu'elle travailloit ainsi au Lys pour la gloire de Dieu, dans l'exercice d'une patience, d'une humilité & d'une pauvreté continuelle, on la choisit pour être Abbesse de Maubuisson; & elle revint à Port-Royal à la fin de 1626. avec la Sœur Anne Eugenie.

Pour celle-ci qui étoit Prieure, elle a aussi laissé au Lys une grande odeur de sainteté. On y remarqua entre autres choses, que dans tout ce qu'elle entreprenoit elle ne regardoit que Dieu.

V. Re-

V.

Relation de la Sœur Angelique de Sainte Agnès DE MARLE DE LA FALAIRE; *où elle rapporte tout ce qu'elle a remarqué dans les voyages qu'elle a faits avec la Mere Angelique au Lys, à Poissi; & à Paris, lorsqu'elle vint s'y établir* *.

JE ne dirai rien de ce qui s'est passé dans le general & qui a pu être remarqué par des personnes plus intelligentes que moi, mais seulement ce qu'on ne sauroit pas si je ne le disois, étant restée seule de celles qui ont accompagné la Mere Angelique dans quelques voyages qu'elle a faits en 1625. comme au Lys, à Poissi & en cette ville (de Paris) lorsqu'on y vint pour s'y établir. I. Dependance où vivoit la M. Ang. à l'égard de ses Directeurs.

J'ai toujours admiré la dependance où la Mere Angelique étoit des personnes qui la conduisoient. Elle disoit qu'elle s'estimoit heureuse de suivre en tout la conduite; & que lorsque Dieu nous donnoit une personne pour nous conduire, il s'y falloit soumettre avec une si entiere dependance, qu'à moins que les choses ne fussent contre Dieu,

* Cette Relation fut écrite en 1652. ou 1653. Il sera parlé de la Religieuse qui l'a composée dans la XVI. Relation de la III. Partie, n. 3.

V. RELAT. il ne falloit donner lieu à aucun raisonnement, parce qu'autrement nous perdions le fruit de notre obéïssance & de notre soumission; que l'on doit reconnoître ce defaut important d'être libre & facile à raisonner sur ce qu'on nous dit, & ensuite d'avoir de la peine d'être reprise & accusée, ce qui ôte la liberté de nous donner des avertissements qui sont très utiles pour notre bien. Elle ajoutoit qu'elle n'auroit point de peine égale à celle de savoir que ceux qui la conduisent se resserreroient, & seroient reservés à la reprendre & à lui dire leurs sentimens, ensuite de quelque repugnance & de quelque peine qu'elle leur auroit temoignée à cet égard; qu'il n'y a de sureté que dans la conduite, & que c'est une parfaite liberté pour une ame que d'être captive en cette maniere; qu'une personne qu'on voudroit soustraire de la conduite tomberoit facilement dans les liens du diable, parce qu'il faut toujours être captive de l'un ou de l'autre façon, & être liée à la grace par la dependance ou à soi-même par la fausse liberté.

On me permettra de remarquer ici une chose qui est du même sujet quoique d'un tems different. La Mere Angelique disoit un jour en parlant de M. Singlin: „Sa „ conduite & ses Lettres qui pourroient pa„ roître rudes à mes sens, sont des dou„ ceurs incomparables à mon esprit, qui „ les reçoit comme des effets de la bonté „ de Dieu qui nous la fait paroître par celle „ qu'il donne à son serviteur pour nous „ supporter depuis tant d'années, & s'ap„ pliquer encore sans decouragement avec „ une

„ une charité toujours nouvelle à redresser V. RELAT.
„ nos ames imparfaites."

Elle dit en une autre occasion qu'elle n'avoit point de plus grande consolation, ni de plus grand repos à son esprit que lorsqu'elle peut prendre quelque assurance que M. Singlin ne l'épargne point & qu'il est libre à la reprendre; qu'il faut neanmoins demeurer en repos & ne point s'inquieter lorsqu'on croit que la charité a ses retenues par notre faute, & que l'on ne nous conduit pas dans toute la liberté que la grace demanderoit; parce que c'est un effet d'orgueil & d'amour propre qui veut être conduit dans la force, encore que l'on en soit incapable & que l'on fasse cent fautes à ce sujet. On ne veut pas porter, ajoutoit-elle, l'humiliation d'être traitée en ame foible, & on ne veut pas même avouer cette foiblesse. On apporte pour excuse que ce n'est pas qu'on veuille qu'on nous épargne, au contraire que l'on ne demande pas mieux qu'on nous dise ce qu'on pense à notre sujet. Mais on veut voir quelque chose que l'on ne voit pas, c'est à dire que tacitement on condamne la maniere dont on nous conduit. Ce n'est pas là être soumise à la conduite; ce n'est pas avoir l'estime qu'on doit en avoir. Si nous croyons que l'on ne nous traite pas dans toute la droiture que la grace demande, & que ce soit à cause de notre imperfection, il faut s'humilier devant Dieu, le prier, ne point s'inquieter & demeurer en repos, en reconnoissant que nous sommes indignes d'être traitées dans la verité comme les grandes ames & les a-

IV. RELAT. mes parfaites; & cette disposition humble & rabaissée nous rapprochera peu à peu de cette verité que nous desirons, ou plutôt nous la fera desirer veritablement, car souvent nous cherchons la vanité en pensant poursuivre la verité.

II. Diverses remarques sur les dispositions de la Mere Angelique.

Je dirai les choses comme elles me viendront dans l'esprit, pour montrer comme dans tous les tems, & sous quelque conduite qu'elle ait été, elle a toujours été dirigée par la verité & l'a aimée & recherchée. Voici l'extrait d'une Lettre qu'elle m'écrivit lorsque j'étois à Dijon & elle en la Maison du S. Sacrement à Paris.

„ Ma très chere Sœur, Je suis bien aise „ d'avoir sujet de vous écrire sur ce que „ notre Mere de Dijon nous a écrit de votre part, pour vous assurer que je conserve l'affection que Dieu m'a donnée depuis tant d'années de vous servir & que „ je le ferai toujours de tout mon cœur, „ quand il lui plaira de m'en donner l'occasion. En attendant je le supplie qu'il „ vous fasse la misericorde de le chercher „ dans la verité. Je vous prie de m'obliger en lui demandant la même chose pour „ nous. Il me semble que nous ne devons „ souhaiter que cela, tout le reste étant non „ seulement inutile mais mauvais, puisque „ tout ce qui est hors de la verité est opposé à Dieu & nous éloigne de lui. Si „ j'étois autant separée de moi-même que „ je le suis de toutes mes anciennes connoissances, je serois bien près de cette „ verité; n'ayant personne avec nous de „ tout ce que vous connoissez que ma Sœur

„ Mar-

„ Marguerite de la Trinité (Murat) : enco-
„ re a-t-elle pensé mourir depuis deux jours.
„ Mais j'en suis bien éloignée d'être sepa-
„ rée de moi-même, & je trouve autant
„ de difficulté à le faire comme je le vois
„ necessaire, parce que je suis trop lâche
„ pour l'entreprendre tout de bon."

Elle dit en un autre endroit : „ Je trouve
„ cette parole du Sage bien veritable, que
„ tout est vanité. Personne ne cherche
„ vraiment la verité : ce n'est que detours
„ & que tricheries, & notre vie se passe
„ dans le mensonge."

Une fois dans un discours qu'elle me faisoit, (je ne me souviens plus sur quoi c'étoit, mais je sai bien qu'elle s'écria dans un profond ressentiment,) elle dit : „ Je ne
„ suis plus propre à vivre sur la terre, je
„ ne sai pourquoi j'y suis encore, je ne me
„ saurois plus souffrir ni les autres aussi ;
„ personne ne cherche Dieu." Elle demeura ensuite comme toute transportée.

Dans quelque rencontre que ce soit je ne l'ai jamais vue s'éloigner de la verité. J'ai toujours remarqué en elle une lumiere merveilleuse pour discerner les choses qu'on lui disoit & separer le pur d'avec l'impur ; & je ne pense pas que jamais on l'ait pu tromper. Ce n'est pas que je ne me sois bien souvent apperçue qu'elle retenoit ses pensées & ses sentimens pour ne pas chocquer l'esprit de ceux à qui elle parloit, qui n'étoient pas capables d'une si grande droiture. Il m'est arrivé que lui parlant selon mes sentimens que j'estimois veritables, & qui l'étoient selon que je le comprenois, elle pe-

V. RELAT. netroit par une lumiere très particuliere un mêlange que je ne connoissois & que je ne voulois presque pas connoître, & alors elle s'arrêtoit & s'adoucissoit pour ne me pas aigrir, & ainsi me trompoit puisque je le voulois être.

Quelquefois elle m'a dit, en parlant en general: „ Oh qu'il y a d'ames trompées, „ & malheureusement trompées! Dieu veuil- „ le que ce ne soit point pour l'éternité. „ On n'en voit presque point qui veulent „ être conduites dans la verité. On s'ar- „ rête à de certaines illusions perilleuses, „ qui nous decouvrent l'état de notre vie „ comme fort assuré; & on prend cette „ assurance sur ce que l'on dit que l'on ne „ demande autre chose à Dieu, sinon qu'il „ ne permette pas que l'on soit trompé. „ Si cette priere étoit humble cela seroit „ fort bien, & en effet Dieu ne permet- „ troit pas qu'on fût trompé: mais on se „ reserve une secrete liberté de juger de sa „ conduite & de la voie dans laquelle on „ est, & c'est ce qui gâte tout. Car si „ on ne soumet ses pensées, ses desseins, „ ses lumieres & la conduite de sa vie, à „ ceux qui nous dirigent, on est en grand „ peril. Il n'y a point de bonheur pareil „ à celui d'une ame qui n'aime que la ve- „ rité, qui ne cherche que la verité, & qui „ ne desire rien sinon d'être conduite dans „ la verité. La verité est immuable, & les „ ames qui ont beaucoup de detours n'y „ arriveront jamais."

III. Conduite de la M. Ang. Mais pour parler de ce qui se passa au Lys, je dirai que pendant tout le tems que

la

la Mere Angelique y fut, elle prit toujours fidelement la conduite des Peres de l'Ordre, sous lesquels nous étions alors. Madame de la Tremoille qui étoit Coadjutrice de nom, lui portoit une affection singuliere & tendre. La Mere Angelique se servit de cette affection pour lui parler fortement, sur ce qu'elle ne pouvoit point en conscience conduire l'Abbaye, n'ayant pas été mise en possession par une voie legitime, mais à main armée. Elle lui parloit souvent là dessus avec grand zele, lui disant que tout ce tems-là elle n'avoit point été en bon état, qu'elle s'en devoit faire un très grand scrupule : ce qu'elle lui disoit avec tant de bonté & de charité, que toujours à la conclusion du discours Madame de la Tremoille l'alloit embrasser & se tenoit longtems collée à son col. Ensuite notre Mere lui disoit, dans une douceur non pareille : „Eh bien ! Tout ce que je vous dis-„ là n'est-il pas vrai ? Il faut bien deman-„ der pardon à Dieu. C'est une chose „ pitoyable de vouloir être Abbesse, & si „ on ne le veut soi-même, de se laisser al-„ ler par molesse & par defaut de genero-„ sité, à la volonté de ses parens." Elle lui repeta tant de fois toutes ces verités que je crois qu'elle fut cause que l'on pressa les Bulles de Rome. Je ne sai pas bien le detail de l'affaire *. Un mois ou six semaines après les Superieurs de l'Ordre & le Protonotaire Apostolique, la mirent en possession. Alors la Mere Angelique insista avec autant de force, pour lui faire exercer

V. RELAT. à l'égard de l'Abbesse du Lys.

R 6 sa

* Voyez la Relation precedente.

X. RELAT. sa charge, comme elle lui avoit fait scrupule d'y être entrée contre l'ordre prescrit par les canons.

L'ancienne Abbesse que l'on avoit deposée, mais qui étoit encore dans la Maison, tourmentoit fort Madame de la Tremoille, & ne lui vouloit ceder aucune fonction Abbatiale ; de sorte que quand l'Office sonnoit, elle se hâtoit afin d'occuper le Siege, donnoit les signes, chantoit les benedictions, &c. Ce qui causoit une grand trouble dans le Monastere. La jeune Abbesse pour mettre la paix ne vouloit point assister à l'Office, parce que, par exemple, quand elle vouloit commencer le *Pater* de Vêpres, l'ancienne le disoit de son côté d'une voix encore plus haute, & cela excitoit une grande division. Après cela Madame de la Tremoille venoit se jetter aux pieds de la Mere Angelique, tout en pleurant, lui disant absolument qu'elle n'iroit plus à l'Office, &c. Mais notre Mere tint bon, & lui dit qu'elle devoit y aller, que c'étoit une penitence que Dieu lui envoyoit pour avoir exercé l'Office de Coadjutrice lorsqu'il ne falloit pas ; qu'il falloit que quand l'ancienne iroit à l'Eglise aux Sieges d'enhaut, elle allât à ceux d'enbas avec ses Religieuses, parce qu'autrement cette ancienne penseroit l'avoir supplantée, & se prevaudroit de cela ; que l'intention des Superieurs qui l'avoient mise en possession étoit qu'elle exerçât sa charge ; qu'elle devoit être forte & genereuse ; que Dieu l'assisteroit puisqu'elle ne faisoit pas cela par une autorité & une domination violente & imperieuse, mais

par

par soumission & par dependance à ses Superieurs. V.RELAT.

Comme Madame de la Tremoille étoit presque toujours auprès de la Mere Angelique, quand l'Office sonnoit, elle avoit un soin merveilleux de lui dire qu'il étoit de consequence d'y aller, & elle ajoutoit toujours quelque petit mot de consolation pour la fortifier. Enfin la Mere Angelique vint à bout de lui faire surmonter les violences de l'ancienne Abbesse, en prenant le dessus sur elle d'une maniere humble & civile, & lui cedant en tout ce qu'elle pouvoit sans faire tort à sa charge. Cela se passa si bien que l'inimitié que cette ancienne avoit contre Madame de la Tremoille, se modera, & qu'elles furent après bonnes amies; & l'on peut dire que ce fut par le soin que la Mere Angelique y apporta, & par les prieres qu'elle fit à Dieu pour cela.

Elle me disoit souvent, (car j'étois seule dans sa chambre, avec celle qui la servoit:) *Prions Dieu pour Madame*; & à elle même elle lui disoit: *Vous n'aurez de force qu'autant que vous aurez soin de vous adresser à Dieu.* Quand il falloit que Madame allât quelque part où elle avoit grande repugnance à cause de l'ancienne Abbesse, elle la prioit de se mettre à genoux & s'y mettoit avec elle, pour s'offrir à Dieu & lui demander son assistance. Elle lui parloit souvent sur la necessité où nous sommes de nous adresser à Dieu en toutes rencontres pour recevoir son secours, & être dirigées par son esprit; & lui disoit que sans cette dependance de Dieu & cette conduite de

V. RELAT. son esprit, on ne fait rien qui vaille, parce qu'on agit par soi-même, & que c'est tout perdre & tout gâter. Elle ajoutoit plusieurs autres belles choses que ceux qui savent sa maniere de parler diront mieux que moi.

Elle entretenoit souvent Madame de la Tremoille sur tous ses devoirs à l'égard de sa charge, avec une grande lumiere & de grandes connoissances des obligations d'une Superieure.

IV. De quelle maniere elle traitoit l'ancienne Abbesse.

Ce qui est encore bien remarquable, c'est la conduite que la Mere Angelique tint à l'égard de l'ancienne Abbesse, que tout le monde a assez connue. Elle lui portoit un respect que j'ai souvent admiré, & lui rendoit des devoirs très particuliers. En trois ou ou quatre mois que nous avons été au Lys, je ne crois pas qu'il se soit passé un seul jour sans qu'elle me commandât de l'aller voir de sa part, parce qu'on ne trouvoit pas à propos qu'elle y allât elle-même. Comme j'y avois de la peine par une vaine crainte, son logis Abbatial étant presque tout separé du Monastere, & qu'ayant peur qu'étant là elle ne me fît quelque chose, je temoignois quelquefois à la Mere Angelique de la repugnance d'y aller. Sur quoi elle me disoit qu'il falloit se fortifier là contre, & que je savois bien ce que disoit l'Ecriture, qu'il falloit amasser des charbons de feu sur la tête du prochain pour tâcher de le gagner. Et comme je lui repliquois ensuite des discours qu'elle me faisoit quand je l'allois voir, que c'étoit perdre son tems & qu'elle étoit comme confirmée dans son peché, la Mere me repon-

doit qu'il ne falloit pas dire cela & qu'il falloit esperer jusqu'à la fin; qu'étant dans la Maison elle étoit obligée de lui rendre ses devoirs quoiqu'elle ne les reçût que très mal. V. RELAT.

Quoique j'aye souvent tenté la Mere Angelique afin qu'elle laissât là cette ancienne Abbesse, en lui rapportant qu'elle me disoit qu'elle trouvoit plus de raison & plus de societé pour elle avec de petits oiseaux qu'avec les personnes, ce que je disois étant fâchée de la maniere dont elle parloit; notre Mere me repondoit: *Il n'importe, il faut la voir, Dieu le veut & la charité le demande.* Ainsi il falloit que je fisse cette visite tous les jours sans y manquer; & elle me disoit bonnement qu'elle ne m'y envoyeroit pas s'il y avoit du risque pour ma personne, mais que l'on voyoit bien qu'elle avoit quelque petite sorte d'inclination pour moi: ce qui fait voir que la Mere ne faisoit rien qu'avec conduite.

Elle parut extrêmement zelée en une rencontre que je vais dire. C'est que l'ancienne Abbesse fit d'extrêmes insolences, lorsqu'on vint la deposer & mettre Madame de la Tremoille en possession; & après tout ce qu'elle avoit fait & dit, elle vint pour se presenter à la Communion. La Mere Angelique le sut, & en eut une si grande horreur qu'elle en étoit toute outrée; & elle s'y opposa disant qu'il ne le falloit nullement souffrir, & parla au Confesseur de telle sorte, qu'étant venu pour communier il la passa & dit absolument qu'il ne la communieroit point, & cela à la face de l'Eglise parce que ses crimes étoient publics.

La

V. RELAT. V.

Autres particularités du sejour de la M. Ang. au Lys.

La Mere Angelique se rendit encore recommandable tout le tems qu'elle fut au Lys par le soin & l'attention qu'elle avoit de ne point donner de peine. Durant ce tems elle fut fort malade, & elle y souffrit beaucoup d'incommodités dont elle ne voulut jamais que nous dissions un seul mot. On l'avoit logée dans une très petite chambre, fort incommode; & nous en voulions parler à Madame, mais elle nous ne le defendoit. Nous le fîmes pourtant quelque tems après & Madame la voulut changer de lieu; mais elle ne voulut jamais le permettre, disant qu'elle n'étoit pas venue dans la Maison pour donner de la peine; & elle prenoit plaisir à se voir ainsi logée petitement & avec incommodité.

Pendant qu'elle étoit malade plusieurs Sœurs de Port-Royal lui écrivoient avec des sentimens de douleur étranges, au sujet de sa sortie de Port-Royal & de sa maladie. Comme elle ne pouvoit repondre, elle me faisoit écrire sous elle, & je me souviens qu'elle leur disoit que de s'abandonner comme cela à la douleur c'étoit une marque que nous n'avions point de foi; qu'il falloit s'attacher à Dieu seul, & posseder la paix dont parle S. Paul & qui surpasse tout sentiment; qu'il ne falloit pas que l'amour que l'on portoit à une personne fût capable de causer tant d'émotions, & de faire perdre la paix du cœur, qui étoit plus desirable que toute autre chose; qu'il falloit continuellement agir & s'élever au dessus de soi même, &c. Je me ressouviens entre autres, qu'elle mandoit choses pareilles à ma Sœur

Ma-

Marie-Claire (Arnauld sa sœur;) & je remarquois que quoiqu'elle l'aimât fort sensiblement, elle lui écrivoit neanmoins avec une force non pareille, & condamnoit en elle aussi bien que dans les autres toutes ces sensibilités & ces tendresses, qui selon elle ne faisoient que nous affoiblir. Elle nous disoit quelquefois : *Pensez-vous que si je me voulois écouter je ne pleurasse pas aussi bien que vous, quand je pense à l'affliction de ma sœur la Coadjutrice* * *& des autres que j'ai laissées ; mais il faut être genereuse & regarder l'éternité.* Elle disoit cela sur sa maladie qui mettoit en fort grande peine. Mais Dieu exauça les prieres qu'on fit pour elle ; & lui renvoya la santé. V. RELAT.

* La Mere Agnès.

VI. Elle vient à Paris pour y établir sa Maison.

Après trois ou quatre mois elle revint à Port-Royal où elle ne fut que trois ou quatre jours, ce me semble ; en quoi elle fit paroître sa generosité ordinaire. Car une multitude de Sœurs pleurant & soupirant de ce qu'elle venoit à Paris, (& quoiqu'elles eussent assurance qu'avec le tems toute la Communauté seroit réunie ensemble, cela n'empêchant point les larmes & la douleur,) la Mere leur resista avec force, disant que puisque les Superieurs approuvoient qu'on transportât le Monastere à Paris, il falloit s'y resoudre. Elle y alla donc, & j'eus le bien de l'accompagner.

On fut trois semaines ou un mois sans clôture : ce qui faisoit une peine extrême à la Mere Angelique, parce que malgré que l'on en eût, il falloit laisser entrer le monde. Elle fit pourtant en sorte qu'il n'y entrât point d'hommes, hors quelques Eccle-

siasti-

V. Relat. siastiques; car pour les filles & les femmes, il n'y eût pas moyen de les en empêcher, cela étant permis par tout, comme on sait. La Mere Angelique pressoit fort Madame Arnauld sa mere d'aller trouver Monseigneur de Paris, pour obtenir qu'il envoyât mettre la clôture. Quand le soir venoit & que le monde étoit retiré, elle nous disoit: *Mon Dieu! que je suis lasse du monde! Eh! quand aurons-nous notre clôture?* Elle nous recommandoit de ne laisser entrer que le moins de monde qu'il se pourroit; & quand on lui alloit dire que telles & telles personnes la demandoient, elle temoignoit une telle peine & lassitude qu'elle faisoit pitié. Elle s'excusoit autant qu'elle pouvoit de paroître, mais souvent elle y étoit contrainte, parce que Madame Arnauld la pressoit pour des raisons qu'elle trouvoit à propos.

Durant les trois ou quatre semaines dont j'ai parlé, la Mere ne voulut point que l'on manquât de dire l'Office, encore que nous ne fussions que deux Religieuses & quelques enfans qu'elle avoit amenées de Port-Royal & qui nous aidoient. Quoiqu'elle fut elle même accablée de visites, elles ne laissoit point de tâcher de s'y rendre autant qu'elle pouvoit, & s'affligeoit quand il y arrivoit quelque desordre.

Elle fut dans une joie non pareille quand la clôture fut établie, & elle nous disoit: *Mon Dieu, que nous sommes heureuses! Quel tracas? Le moyen d'y resister?* Aussi-tôt elle fit venir des Religieuses de Port-Royal. La clôture fut établie le 16. de Juin, & les Sœurs de Port-Royal arriverent le 18. du même mois.

D'au-

D'autres peuvent dire comme Monsei- V. RELAT.
gneur de Paris vouloit empêcher que nous entrassions: j'en ai oublié les causes. Cela traversa la Mere Angelique qui étoit allée pour un jour à Sainte-Marie avec nous, ayant dessein d'y passer la fête du S. Sacrement; car son secours étoit la priere, afin que Dieu pacifiât toutes choses. Madame la Marquise de Maignelai fit si bien que Monseigneur de Paris donna son consentement. Nous entrâmes donc dans la Maison, comme j'ai dit, & au bout de trois semaines, ou plus, M. de Paris vint lui-même benir la Chapelle & toute la Maison.

VII. Conduite de la M. Ang. à Poissi.

J'ai oublié de parler du voyage que la Mere Angelique fit à Poissi à la priere de Madame la Marquise de Maignelai. Ce fut en allant de Port-Royal à Paris: elle y fut huit ou dix jours. Toute la remarque que j'ai faite, c'est que Madame la Marquise temoignant à la Mere le grand desir qu'elle avoit qu'elle pût contribuer en quelque chose à la reforme du Monastere de Poissi où il y en avoit, ce semble, quelque commencement, la Mere lui repondit avec une grande humilité qu'il falloit s'adresser à Dieu; que c'étoit lui qui faisoit les conversions; que la creature n'y pouvoit rien, & qu'elle étoit très indigne que Dieu se servît d'elle; qu'elle étoit un pauvre instrument pour les œuvres de Dieu; qu'il n'y avoit rien pourtant qu'elle ne voulût faire pour aider les ames à se sauver & à les faire entrer dans leurs devoirs. Elle disoit cela & plusieurs autres choses par le chemin, & s'informoit discretement & avec prudence de la

con-

I. Relat. conduite qu'on tenoit dans le Monaſtere ; afin qu'entrant avec diſcernement dans les choſes qui s'y paſſoient, elle pût avec methode entrer en diſcours avec Madame de Poiſſi. Y étant arrivée elle y trouva très peu d'ordre.

Il eſt vrai que Madame de Poiſſi avoit établi quelque commencement de reforme, & il y avoit peut-être dix ou douze Religieuſes de ſon côté : mais tout le reſte lui étoit ſi fort oppoſé & ſi ligué contre elle, que c'étoit grande pitié. Avec cela il ſembloit que cette Abbeſſe ne s'y prenoit pas avec aſſez de douceur. La Mere voyoit tout cela & parloit à Madame avec grand reſpect, prenant ſon tems pour lui faire voir les choſes ; & lorſqu'elle les voyoit en diſpoſition, elle & Madame de Dampierre ſa ſœur, elle leur parloit avec un ſi grand zele & tant d'affection qu'il étoit quelquefois plus de onze heures du ſoir avant qu'elle ſe couchât. Car elle leur parloit ordinairement après ſouper ; & quoique je tâchaſſe de rompre le diſcours, ſans manquer au reſpect, il n'y avoit pas moyen, & la Mere ſe laiſſoit ſi fort emporter qu'elle ne ſongeoit point à elle & à ſes incommodités. Quand le diſcours étoit fini, elle commençoit alors à ſe ſentir & nous diſoit qu'elle étoit dans une laſſitude extrême ; & cependant elle recommençoit la même choſe le lendemain.

Je l'ai vue quelquefois, qu'elle rencontroit quelque Religieuſe qu'elle vouloit tâcher de gagner, demeurer plus d'une heure à lui parler ſans ſonger ſi elle étoit laſſe ou non. Comme d'ordinaire je l'accompagnois

tou-

toujours (les Religieuses le voulant bien,
parce qu'elles me connoissoient & que j'avois parmi elles des parentes,) la Mere disoit toutes choses devant moi; & je n'ai jamais remarqué qu'elle ait parlé inutilement & sans fruit. Elle gagnoit toujours quelque chose sur leurs esprits, peu ou beaucoup; & il me semble que j'entends encore qu'elles repondoient, quand la Mere leur parloit: *Il est vrai, Madame; il est vrai, Madame.* J'en ai vu quelques-unes pleurer de tendresse & de sentiment, & ensuite on voyoit quelque changement dans leur vie, quoiqu'à la verité elles se pervertissent les unes les autres: ce que je dis de celles qui n'étoient pas pour la reforme. Car pour les autres, qui avoient de la disposition au bien, elles demeuroient si fortifiées quand elle leur avoit parlé, & si resolues & ferventes, que c'étoit merveille. Mais toutes, tant les unes que les autres, ne se pouvoient lasser de me dire: *Que vous avez une admirable Abbesse! Quel esprit! Quelle force pour persuader! Pour moi*, me disoient quelques-unes, *quand elle parle je ne trouve rien de si juste que de faire ce qu'elle dit.* Il y en eut deux ou trois qui se mirent du côté de la reforme durant que nous y fumes, étant gagnées par la force des discours de la Mere Angelique.

Notre Mere fit faire quelque reglement dans leur clôture. Elle tacha aussi de leur faire changer leur coëffure, qui étoit horrible; & Madame se rendit à ses raisons. Car tout ce que la Mere lui disoit pour l'avancement de sa reforme, elle le recevoit avec

une

V. Relat. une grande affection; & prenoit un si grand plaisir, aussi bien que Madame sa sœur, à l'entretenir, que cela n'est pas croyable. Lorsque je disois à Madame de Dampierre, avec qui j'étois plus libre, qu'elle tenoit notre Mere trop tard, elle me repondoit que les heures ne lui sembloient pas un quart d'heure, & en m'embrassant elle me disoit: „ Que vous êtes heureuses d'avoir une si „ bonne Mere! Elle a toutes sortes de ca„ pacité. Elle a bon esprit & une grande „ intelligence dans les choses de Dieu & „ du monde, & est de plus extrêmement „ vertueuse. Il me semble que je suis tou„ te autre quand je lui ai parlé." Madame de Poissi & toutes ses Religieuses laisserent aller la Mere Angelique avec une grande douleur & beaucoup de larmes.

Il ne faut pas oublier la maxime de notre Mere qu'elle repeta plusieurs fois à l'Abbesse de Poissi, savoir, de beaucoup recommander toutes ses affaires à Dieu, de consulter son esprit divin en toutes rencontres, & de ne point s'appuyer sur son industrie & sur ses capacités naturelles, &c. Ce qu'elle dit bien mieux que je ne saurois dire.

VIII. Les Religieuses de P. R. viennent demeurer à Paris.

Je reprendrai maintenant où j'en suis demeurée par rapport à notre établissement à Paris. La Mere Angelique y ayant fait venir une partie de nos Sœurs de Port-Royal, commença à mettre tout en ordre. Elle donna les *obéissances* aux Sœurs, & nous exhorta les unes & les autres à un renouvellement, nous persuadant de commencer tout de nouveau à servir & à chercher Dieu.

Dieu. J'ai toujours remarqué qu'en toutes ſortes de rencontres un peu extraordinaires, notre Mere prenoit de là un ſujet & un motif de ſe renouveller, d'entrer avec plus de fidelité & d'attention dans ſes devoirs, & d'y faire entrer les autres. V. RELAT.

Elle fut depuis le 18. Juin juſqu'à Noël, ſeule, c'eſt à dire ſans la Mere Agnès. Durant ce tems elle prenoit un grand ſoin de toutes choſes, & de toutes les Sœurs en particulier, s'appliquant à leurs beſoins avec beaucoup d'affection. Elle prenoit ſouvent conſeil de nous autres, & m'obligeoit avec beaucoup d'humilité de lui rapporter les choſes que je remarquois dans le general ou dans le particulier, afin qu'elle mît un bon ordre à tout.

Quand elle alla à Port-Royal, pour en faire venir le reſte des Sœurs qui y étoient demeurées, elle fit une choſe que pluſieurs ont remarquée, & ma Sœur Antoinette (de S. Auguſtin Garnier) me le diſoit encore dernierement: pour moi je ne l'ai pas vue, n'y étant pas. C'eſt que faiſant faire ou defaire quelque choſe à de pauvres ouvriers, elle avoit un ſac d'argent, dont elle leur donnoit ſans compte; & quand elle leur eût tout donné, il vint encore un pauvre homme qui lui demanda quelque choſe. Elle lui dit qu'elle n'avoit plus rien, & dechauſſant ſes ſouliers elle les lui donna.

IX. Quelques-unes vont à Dijon.

Trois ans après la connoiſſance de M. l'Evêque de Langres, il vint à ce Prelat une penſée d'envoyer d'ici (de Port-Royal de Paris) des Religieuſes à Dijon, & d'en faire venir de Dijon ici, pour unir les deux

Mo-

V. Relat. Monasteres. La Mere Angelique qui recevoit tous ses sentimens s'y rendit volontiers, & consentit que la Mere Agnès y allât accompagnée d'une Sœur (en Septembre 1629.) Elle demeura ainsi à Paris avec la Prieure & la Souprieure, aussi contente que si elle n'avoit rien perdu; & elle regardoit toutes ces choses tellement en Dieu, qu'elle n'avoit pas, à ce qu'elle me disoit souvent, la pensée de former une seule plainte quoiqu'à parler humainement elle en eût assez de sujet, demeurant fort destituée de secours. Elle se conseilloit à la Prieure aussi bonnement que si elle eût trouvé en elle ce qu'elle avoit perdu en la Mere Coadjutrice. Elle lui demandoit ses avis même avec deference, & lui faisoit tenir les Chapitres; & quelque repugnance qu'elle lui temoignât, elle lui disoit avec humilité, *Vous ferez aussi bien que moi*, ne regardant autre chose sinon qu'elle avoit été élue par l'avis de M. de Langres, & cela lui suffisoit pour se reposer sur elle & y avoir confiance.

Lorsqu'elle recevoit des Lettres de la Mere Agnès, qui lui mandoit tout ce qui se passoit à Dijon, le reglement du Monastere, l'austerité qu'on y pratiquoit & plusieurs autres choses qu'elle lui rapportoit dans un ravissement admirable, notre Mere recevoit cela tout de même & nous tiroit en secret ma Sœur Marie de Sainte Claire & moi, pour nous lire ces belles Lettres. Quand nous trouvions ce qui se passoit à Dijon trop rude & trop severe, elle nous disoit dans une ferveur qu'il est impossible de bien representer: „Oh: mes enfans, il
„ ne

„ ne faut pas dire cela. Ne sommes-nous V. RELAT.
„ pas trop heureuses d'avoir trouvé le vrai
„ chemin de la verité ? Pour moi je suis
„ ravie. M. de Langres est un homme tout
„ de Dieu. Quoi qu'il fasse, il sera tou-
„ jours bien fait & il est m'est impossible
„ d'y trouver à redire." Puis elle nous embrassoit, & nous disoit: *Courage, courage, pour moi je suis ravie de joie*; & toutes les fois qu'il venoit des Lettres c'étoit de nouvelles ferveurs & de nouveaux engagemens à une vie vraiment Religieuse, dont elle avoit des idées plus hautes & plus relevées que tout ce qu'elle pouvoit apprendre par ces Lettres qu'elle recevoit. Cela se vit clairement dans tout ce tems-là, qui dura cinq mois: après lesquels il fallut aussi que ma Sœur Marie de Sainte Claire & moi, nous allassions à Dijon par le même ordre de M. de Langres.

Durant les cinq mois, dont je viens de parler, je puis dire qu'il sembloit que la Mere Angelique étoit toujours comme toute transportée de zele & de ferveur, & dans toutes les rencontres elle me parloit de ce qui se passoit à Dijon comme si la Maison n'eût eu qu'une ombre de vertu au regard de celle-là. Et encore qu'elle eût une grande tendresse pour la Mere Agnès, il lui étoit impossible de trouver rien à redire de tout ce qu'on lui faisoit, parce qu'elle croyoit qu'on ne lui faisoit rien sans l'ordre de M. de Langres. Sa conclusion étoit toujours que nous n'avions point encore connu ce que c'étoit que la Religion, se mettant toujours du nombre des plus im-

V. RELAT. parfaites, & puis elle nous disoit: „ Il faut „ avoir bon courage. Ne sommes-nous pas „ trop heureuses d'avoir trouvé un homme „ qui nous conduit dans la verité?

X. Conduite de la M. Ang. à l'égard de l'ancienne Abbesse de Dijon.

La Mere Jeanne de S. Joseph vint à Port-Royal, un mois avant que nous allassions à Dijon, ma Sœur Marie de Sainte Claire & moi. Lorsqu'elle fut venue, nous prenions garde à sa conduite, & y trouvant quelquefois à redire parce que cela ne correspondoit pas, ce nous sembloit, à tout ce qu'on nous en avoit dit, la Mere Angelique ne vouloit pas que nous en parlassions & nous imposoit silence. De son côté elle la reveroit d'une maniere tout à fait admirable, & se mettoit si fort au dessous d'elle que cela étoit étonnant. Lorsqu'elle lui parloit c'étoit d'une maniere si humble & si rabaissée qu'on ne le sauroit bien exprimer; & durant ce tems elle étoit presque toujours en silence, laissant faire la Mere Jeanne qui prenoit la liberté, sans qu'elle eût encore aucune charge, de juger de la conduite du Monastere & de rapporter à M. de Langres ce qu'elle croyoit ne pas être comme il faut. Je me souviens entre autres qu'elle lui manda une fois qu'on ne conduisoit point les ouvriers par le Monastere & qu'on les laissoit aller seuls: ce qui étoit peut-être arrivé par empressement une fois ou deux, & elle l'avoit fait entendre à M. de Langres comme si c'eût été une coutume. La Mere Angelique nous dit que M. de Langres l'en avoit reprise.

Comme nous étions un peu fâchées des remarques que cette bonne Mere faisoit, par-

parce qu'elles étoient au desavantage de la conduite de notre Mere, que nous trouvions & qui étoit cent fois meilleure que la sienne, elle nous disoit tout doucement : „ Ne vous fâchez pas. Pour moi je suis „ ravie que l'on veille sur mes actions & „ sur ma conduite, & je ferai toujours très „ contente que l'on me fasse voir mes de„ fauts." Ainsi elle s'assujetissoit à la conduite de cette Mere, comme peuvent dire celles qui l'ont vue plus que moi, n'ayant été ici qu'un mois durant son regne. Je veux croire que cette bonne Mere ne faisoit rien que par l'ordre de M. de Langres, mais cela nous étonnoit.

V. RELAT.

XI. Histoire du voyage de deux Religieuses à Dijon.

Là deffus nous partîmes pour Dijon ; & ce fut en cette rencontre où la Mere Angelique souffrit un grand combat, parce que l'obéissance qu'elle vouloit rendre à M. de Langres la pressoit, & que d'ailleurs la charité & la compassion ne la laissoient point en repos : car elle voyoit que le tems étoit très mauvais, & elle craignoit de nous mettre en chemin. Je me souviens que la veille que nous devions partir & le jour même, elle me vint dire qu'elle n'avoit point dormi toute la nuit d'angoisse, qu'elle ne pouvoit se resoudre de m'envoyer, que j'étois si delicate qu'il lui sembloit que je mourrois par les chemins. Je n'ai jamais vu la Mere Angelique faire des reflexions sur ce qu'on lui ordonnoit, que dans des rencontres comme celle-là où la charité la pressoit. En effet si je ne l'eusse fortifiée sur ce sujet & ne lui eusse dit qu'il falloit passer par dessus toutes les difficultés pour obéir à M. de

V. RELAT. Langres, je n'y eusse pas été & elle ne s'y fût pas resolue.

Quand je dirai que je crois fermement que ce sont ses prieres qui nous ont preservées de la mort par le chemin, je penserai dire très vrai. Car tout ce qui nous arriva dans ce voyage, n'est pas croyable; & sans parler de la maladie que j'eus en chemin, dans laquelle je pensai mourir, (au moins les Medecins disoient-ils qu'ils ne repondoient pas de ma vie,) en deux autres rencontres nous pensâmes mourir. Il sembloit que la Mere prevît tous ces malheurs, dans l'extrême peine qu'elle eut de nous laisser partir; & comme j'ai dit, je crois que Dieu ne nous en a preservées que par ses prieres. Les eaux furent une fois si grandes qu'elles couvrirent la portiere du carosse où nous étions; & si nous n'eussions été deux à retenir ma Sœur Marie de Sainte Claire, la force de l'eau l'auroit emportée. Je ne sai où je pris alors des forces pour la retenir: car j'étois dans les pleurs & dans des angoisses qui ne peuvent s'imaginer. La devotion qu'elle avoit à Notre Dame, nous servit bien en cette rencontre & en une autre encore plus épouvantable. Car notre carosse s'étant embourbé au milieu des champs, & s'étant rompu qu'il étoit deja presque nuit, il nous fallut pour le moins faire deux lieues à pied, separées les unes des autres & ne pouvant nous joindre, parce qu'on ne voyoit goute. Mais un Gentilhomme que nous recontrâmes par le chemin, eut compassion de nous, & me prenant me conduisit deux lieues durant, jusqu'à

qu'à l'hôtellerie. Pour ma Sœur Marie de Sainte Claire, elle alloit avec la Demoiselle qui nous conduisoit, peut-être bien loin de moi ; & nous crions quelquefois de toutes nos forces pour tâcher de nous réunir. Enfin nous arrivâmes à l'hôtellerie, où ce bon Gentilhomme, que nous avons toujours appellé depuis notre bon Ange, me laissa avec les autres. Nous étions mouillées jusqu'à la ceinture *. V. RELAT.

Je rapporte tout cela parce que je crois que nous avons été delivrées par les prieres de la Mere Angelique ; & je crois qu'elle avoit un pressentiment de tout ce qui nous devoit arriver. C'est un miracle de ce que nous sommes échapées de ces perils. Quand je songe à cela j'ai encore envie d'en pleurer. Imaginez-vous une Religieuse deux lieues durant avec un homme, & il n'étoit pas possible de faire autrement. Toute notre consolation dans cet état, étoit d'être assurées que la Mere Angelique pensoit à nous & étoit bien en peine de nous.

Lettres patentes du Roi Louis XIII. *sur la translation du Monastere de Port-Royal des Champs en la ville de Paris.*

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à tous presens & à venir SALUT. Encore que toutes les actions qui tendent à la gloire de Dieu & à

* Ces deux Religieuses furent obligées à cause du mauvais tems de revenir à Port-Royal. Cela arriva au mois de Novembre 1619. Elles repartirent pour Dijon l'année suivante.

V. RELAT. à l'avancement de son service soient grandement à estimer, celles qui sortent de personnes illustres sont d'autant plus recommandables que leur condition est plus éminente. Et quand ceux que Dieu éleve aux dignités souveraines s'employent en de si bonnes œuvres, la divine majesté est beaucoup plus glorifiée & l'édification plus grande entre les peuples, à cause que ceux qui sont au comble des prosperités temporelles rendent par cette reconnoissance un singulier honneur à Dieu, aux pieds duquel ils offrent les grandeurs qu'ils ont reçues de lui, & attirent ses benedictions sur leur regne; & la force de ces exemples oblige les sujets par une douce contrainte à l'imitation de la pieté qu'ils voyent reluire dans leurs Princes. C'est pourquoi nous ayant été representé par la Reine notre très honorée Dame & mere, que pour reconnoître aucunement les graces que Dieu lui a faites, elle procureroit volontiers que la discipline reguliere & l'ancienne pieté fût retablie dans tous les Ordres; même en celui de S. Bernard auquel elle a une devotion particuliere, & specialement ès maisons des Religieuses dudit Ordre, la reforme desquelles commence à s'avancer, de telle sorte qu'il y a sujet d'esperer dans peu de tems un très grand progrès, s'il nous plaît d'appuyer de notre protection le zele & le soin des personnes qui s'y employent, entre lesquelles il n'y en a aucune qui ait plus dignement & heureusement travaillé à retablir l'étroite observance de la Regle dudit Ordre, que notre chere & bien amée Sœur Angelique Arnauld Abbesse,

besse de Notre Dame de Port-Royal, laquelle par sa conduite & pieté a remis ladite Abbaye en une entiere reforme: ce qui nous donne sujet d'en louer Dieu & de maintenir une si bonne œuvre. Mais d'autant que ladite Abbaye est située au milieu des bois, en lieu fort marecageux & si mal sain que la plûpart des Religieuses ne peuvent gueres vivre, éloignées de maisons, de villages, d'assistance, & sont exposées à tous les accidens d'un lieu desert, même aux desordres des gens de guerre, notre dite très honorée Dame & mere nous a fait entendre qu'elle desiroit suivant les Constitutions Canoniques faire transporter en cette ville de Paris, ou aux Fauxbourgs d'icelle, ladite Abbaye & les Religieuses de Port-Royal, & y fonder & faire construire un Monastere avec l'Eglise, bâtimens & Offices necessaires, si notre bon plaisir étoit de le lui permettre. Savoir faisons qu'inclinant volontiers à la supplication de notre très honorée Dame & Mere, & de notre grace speciale, pleine puissance & autorité royale, par ces presentes signées de notre main, nous lui avons permis & permettons du consentement de notre amé & feal l'Archevêque de Paris, d'ériger & faire ériger, fonder & arrenter, bâtir & édifier ledit Monastere & Abbaye en cette ville de Paris, ou aux Fauxbourgs d'icelle, & y faire transporter les dites Religieuses, Abbesse, & Couvent de Notre Dame de Port-Royal. Voulons & nous plaît que ladite Abbaye continue d'être dite, tenue & estimée de fondation royale, & qu'elle jouisse de tous & cha-

V. RELAT. chacuns les droits & privileges dont jouissent les autres Maisons & Familles religieuses fondées par les Rois nos predecesseurs & nous, laquelle dès à present avec tous les biens, droits, rentes, revenus & heritages qui lui appartiendront ci-après, nous avons pris & mis, prenons & mettons en notre sauvegarde speciale, defendons à toutes personnes de quelque degré, qualité & condition qu'elles soient de donner empêchement à la fondation & arrentement de ladite Abbaye & construction des lieux qui lui seront necessaires, sous quelque pretexte ou occasion que ce soit. Si donnons en mandement à nos amés & feaux les gens tenant notre Cour de Parlement de Paris, Prevôt dudit lieu ou son Lieutenant, & à tous nos autres Juges & Officiers qu'il appartiendra, que ces presentes ils fassent lire, publier & enregîtrer, & du contenu en icelles jouir & user ladite Abbesse, les Religieuses & Couvent, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens au contraire. Car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites presentes, sauf en autres choses notre droit & l'autrui en toutes. Donné à Paris au mois de Decembre, l'an de grace 1625. & de notre regne le 16. *Signé*, LOUIS.

Et sur le repli: Par le Roi. *Signe*, le Mercier, *avec paraphe.*

Et ensuite: Registrées, oüi le Procureur general du Roi, pour jouir par les impetrantes de l'effet & contenu en icelles, aux charges, clauses & conditions portées par les con-

consentemens baillés par ledit Sieur Archevêque de Paris & le General de l'Ordre. A Paris en Parlement le 16. Fevrier 1626. *Signé* du Tillet *avec paraphe.* V. RELAT.

Lettres patentes de la Reine Mere du Roi, par lesquelles elle se declare fondatrice du Monastere de Port-Royal transferé à Paris au Fauxbourg S. Jacques.

MARIE par la grace de Dieu Reine de France & Navarre, Mere du Roi, à tous presens & à venir SALUT. Ne pouvant avoir un plus digne soin que de nous employer aux choses qui regardent la gloire de Dieu, & l'avancement de la pieté en ce royaume, nous avons toujours ardemment recherché les occasions d'en produire des effets pour temoigner quelque reconnoissance des graces singulieres qu'il a plu à sa divine bonté de nous departir, & exciter par ce moyen la pieté & la devotion de tant de peuples, qui ne sont jamais plus sensiblement touchés que par l'exemple des personnes que Dieu éleve sur eux dans les plus grandes & plus importantes dignités. Ce qui nous a toujours fait avoir en très grande recommandation les Religieux & Religieuses qui s'employent à la reforme de leur Ordre, & particulierement ceux qui par leur bonne vie & l'assistance de la grace de Dieu y sont heureusement parvenues, ainsi que notre chere & bien amée Sœur Angelique Arnauld Abbesse de Notre Dame de Port-Royal, laquelle a non seulement mis son Abbaye en tel point qu'elle sert d'exem-

V.RELAT. ple à celles qui veulent embrasser l'étroite observance de leur Regle, mais a aussi été ordonnée pour la reforme d'autres Monasteres où elle s'est employée avec tant de zele & de pieté, que l'estime que nous avons de sa vertu & de celle qui se pratique par ses Religieuses, nous convie à prendre un soin special d'une Maison en laquelle Dieu est si bien servi. Et d'autant que ladite Abbaye de Port-Royal est située au milieu des bois, en un endroit fort marecageux & si mal sain que la plûpart des Religieuses n'y peuvent long-tems vivre, *éloigné de village*, d'assistance, & *exposé à tous les accidens* d'un lieu desert, même aux insolences des gens de guerre, nous avons estimé suivant les Constitutions Canoniques qu'il étoit necessaire de transporter ladite Abbaye en cette ville de Paris, ou aux Fauxbourgs d'icelle, afin que la sureté de lieu, & la facile communication avec les personnes doctes & vertueuses, puissent conserver ladite reforme en sa perfection. Ce qu'ayant fait entendre au Roi notre très honoré sieur & fils, il a approuvé notre intention & volonté, & a voulu qu'elle soit effectuée, & que ladite Abbaye ainsi transferée continue à être tenue & reputée de fondation royale pour jouir par ladite Abbesse & les Religieuses de tous les droits, franchises & privileges dont les Maisons fondées par les Rois ont accoutumé de jouir, comme il est contenu par les Lettres patentes du Roi notre dit sieur & fils, sur ce expediées le present mois de Decembre. En consequence desquelles & du consentement don-

donné à cet effet par le sieur Archevêque de Paris, NOUS A CES CAUSES & autres à ce nous mouvantes, de notre pure & liberale volonté, nous nous sommes constituées & constituons par ces presentes signées de notre main, fondatrice de ladite Abbaye de Notre Dame de Port-Royal transferée à Paris, pour être ladite Abbaye & Monastere édifiée & construite au Fauxbourg S. Jacques, au lieu dit Claigny, sous le même nom de Notre Dame de Port-Royal, en temoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces dites presentes. Donné à Paris au mois de Decembre, l'an de grace 1625. *Signé* MARIE. *Et sur le Repli:* Par la Reine Mere du Roi, *Signé*, Bouthillier *avec paraphe*. VI. REL.

VI.

*Relation * de ce qui a precedé l'établissement du Monastere du S. Sacrement, & de ce qui est arrivé depuis jusqu'en 1636. Par la Sœur Catherine de S. Jean* ARNAULD, *appellée dans le monde Madame le* MAISTRE.

I. Reflexion preliminaire.

ENcore que les voies de Dieu dans ses œuvres soient si secrettes & si cachées qu'on n'en puisse connoître les traces, il les ma-

* Cette Relation paroit avoir été écrite en 1636. ou au commencement de 1637.

VI. Rel. manifeste neanmoins quelquefois pour faire admirer les inventions de sa divine sapience, qui arrive toujours à ses fins, mais avec une grande douceur, laissant le plus souvent aller les choses tellement selon leur cours ordinaire, qu'il semble qu'elle ne s'en soit point mêlée.

Cela se verra en ce que nous dirons ici qui est arrivé en l'érection du Monastere du S. Sacrement, pour laquelle Dieu a laissé agir plusieurs sortes de personnes, lesquelles puis après il en a écartées, & a fait cette œuvre d'une maniere toute differente de ce que l'on s'étoit proposé, & lorsque l'on y pensoit le moins.

II. Adoration perpetuelle établie à P. R. L'origine de ce dessein se doit prendre dans l'instinct que Dieu donna aux Religieuses de Port-Royal d'avoir recours au S. Sacrement, & de lui offrir des prieres continuelles pour la reformation de l'Ordre de Cîteaux : ce qui commença l'an 1624. lors du decès du très Reverend Pere Abbé de Clairvaux Dom Denis l'Argentier, qui mourut sur la fin de ladite année. Comme c'étoit un Prelat fort zelé pour le retablissement de l'Ordre, il fut beaucoup regretté ; & ces Filles craignant que quelque autre qui n'auroit pas le même esprit, lui succedât, demandoient à Dieu avec instance qu'il pourvût cette Maison d'un Abbé semblable au defunt, qui pût fortifier le parti de la reforme qui étoit depourvu de chefs.

Cette perte fut suivie d'une autre encore plus grande en la mort du Reverendissime Abbé de Cîteaux (M. Boucherat) General de

de l'Ordre, qui arriva quatre mois après au commencement de l'année 1625. Il avoit favorisé les Religieuses de Port-Royal en tout ce qu'elles avoient desiré pour leur reforme; ce qui les faisoit vivre sous sa conduite avec paix & assurance. Mais ce ne furent plus que craintes, voyant les troubles, brigues & monopoles, qui s'éleverent en l'Ordre pendant la Vacance: ce qui fit redoubler les prieres au Monastere de Port-Royal, où on ajouta à celles qui se faisoient successivement par les Sœurs tout le long du jour, les veilles de la nuit qui se sont toujours continuées depuis. VI. Rel.

III. La M. Angé. pense à sortir de la jurisdiction de Cîteaux.

Toutes ces devotions n'ayant pas eu l'effet desiré, & l'élection du General ayant été faite d'un personne qui n'étoit pas de la reforme *, l'on vit bien qu'il ne falloit plus attendre de secours de l'Ordre †. Ce qui fit resoudre la Reverende Mere Marie-Angelique Arnauld, lors Abbesse de Port-Royal, de se mettre sous l'Ordinaire; & craignant d'être traversée par ceux de l'Ordre, elle pensoit d'alterer en quelque façon l'Institut par quelque établissement nouveau, pour le mettre à couvert de la dependance de l'Ordre.

IV. Etablissement de l'Ordre du S. Sacrement.

Etant en peine là-dessus, il arriva que Monseigneur de Langres qui se trouva alors à Paris, à l'Assemblée du Clergé, entra en communication avec elle sur le même sujet, ayant reformé le Tard, Abbaye de Filles de l'Ordre en son Diocese, qui se vouloit aussi retirer de l'obéissance des Superieurs

* M. de Nivelle.

† Voyez la III. Relation.

VI. Rel. de l'Ordre, voyant le mauvais succès des affaires de la reforme. En parlant des moyens dont on se pourroit servir pour cela, le susdit Seigneur se souvint d'une pensée qu'il avoit eue autrefois, de fonder dans l'Eglise une Religion qui fut destinée à honorer le S. Sacrement.

La Mere Marie-Angelique entendant cela, se porta aussi-tôt à desirer de changer son Monastere en ce nouvel Institut du S. Sacrement, dont Dieu avoit jetté des semences de devotion dans cette Communauté, comme nous avons dit. On recommanda beaucoup à Dieu ce dessein; & l'on crut que sa volonté n'étoit pas qu'on fît cet établissement dans ce Monastere, mais qu'il y en eût un nouveau sous la Regle de S. Augustin, lequel donneroit commencement aux autres qui se pourroient fonder, & qui composeroient un Ordre sous le titre adorable du S. Sacrement; & que quand il seroit formé, on pourroit obtenir du Saint Siege que l'Abbaye de Port-Royal & celle de Tard à Dijon au Diocese de Langres s'uniroient au même Institut.

On resolut donc d'envoyer à Rome; & M. le Feron, Docteur en Theologie, fut supplié de prendre cette peine, qu'il accepta avec une grande ferveur, étant une personne de pieté singuliere. Il conduisit si bien l'affaire, & fit sa Supplique si efficacement, que le Pape Urbain VIII. à present seant, lui repondit qu'il louoit sa proposition, remettant la chose aux Cardinaux qu'il nomma, pour deliberer de la maniere dont se devoit faire la nouvelle fondation.

Il

Il y eut grande difficulté sur le sujet des Superieurs, parce qu'on avoit demandé qu'ils fussent trois, savoir, Monseigneur l'Archevêque de Paris, M. l'Archevêque de Sens, & M. l'Evêque de Langres. La chose passa neanmoins après beaucoup d'instances; & la Bulle en fut expediée au mois d'Août 1627. VI. REL.

Après cela on commença à poursuivre des Lettres patentes du Roi pour l'établissement; qui ne purent s'obtenir que trois ans après, ensuite de la maladie du Roi à Lyon; en laquelle sa Majesté ayant reçu un effet particulier du secours de Dieu par le moyen du S. Sacrement, fit voeu de le reconnoître, & commanda que les Lettres fussent expediées pour le nouveau Monastere, duquel il se declara Fondateur. Et Monseigneur de Marillac qui étoit lors Garde des Sceaux, fit mention dans les Lettres qu'il dressa lui-même de la santé miraculeuse que le Roi avoit reçue, & du vœu de Sa Majesté; à quoi servirent beaucoup les soins de Madame de Longueville, (Louise de Bourbon-Soissons) laquelle s'étant declarée à Rome Fondatrice de ce nouveau Monastere, en sollicitoit l'établissement avec une grande affection.

On commença à se pourvoir d'une Maison, & à supplier M. l'Archevêque de Paris de vouloir permettre l'entrée des Filles; ce qu'il refusa toujours trois ans entiers, encore qu'on eût employé toutes sortes de moyens pour avoir son consentement. Sa peine venoit principalement de ce qu'on lui associoit deux Evêques étrangers pour le gou-

V. Difficultés de M. l'Archevêque de Paris, par rapport à la Maison du S. Sacrement. La M. Ang. y va demeurer.

VI. REL. gouvernement d'un monaſtere de ſon Diocèſe. Il acquieſça neanmoins au bout de ce tems-là, à condition que dans un an on feroit reformer la Bulle, & qu'il ſeroit principal Superieur auquel appartiendroit l'examen & Profeſſion des filles, & autres prerogatives par deſſus les autres Superieurs, comme étant Evêque Dioceſain. Enſuite de laquelle tranſaction la Maiſon fut benite par M. le Blanc Official & Grand-Vicaire de M. l'Archevêque de Paris, & le S. Sacrement y fut mis le 9. Mai 1633.

Il entra dans le nouveau Monaſtere quatre Religieuſes de Port-Royal : ſavoir, la Reverende Mere Marie-Angelique, Sœur Marguerite de la Sainte Trinité de Mauroi, Sœur Agnès de la Mere de Dieu de Chouy, Sœur Anne de S. Paul Arnauld ; & quatre Poſtulantes, Sœurs Catherine de Sainte Agnès Arnauld, Magdelaine de Sainte Agnès de Ligni, Anne de la Nativité Haſſé, Anne de Jeſus de Foiſſy, dite de Chameſſon.

Il faut remarquer en paſſant que le choix de Dieu parut en la perſonne qui devoit gouverner ce petit Monaſtere, parce qu'encore que la Reverende Mere Marie-Angelique ſus-mentionnée, fût nommée par la Bulle, M. l'Evêque de Langres qui avoit toute l'intendance ſpirituelle de cette affaire, eut deſſein d'y employer Sœur Catherine-Agnès de S. Paul, Coadjutrice de l'Abbaye de Port-Royal, la faiſant aller pour cet effet à la ville de Dijon au Monaſtere de Tard, où il étcit lors en l'année 1629. pour la diſpoſer à cettte charge avec une autre Religieu-

ligieuse, nommée Sœur Marie Genevieve de S. Augustin, de laquelle il se vouloit aussi servir. Depuis ayant changé d'avis, il y destina la Reverende Mere Jeanne de S. Joseph, qui avoit été Abbesse titulaire de la Maison de Tard, & s'étoit demise volontairement, l'envoyant à Paris, au Monastere de Port-Royal, & ayant fait venir un Bref de Rome par lequel il étoit permis à ladite Mere Jeanne d'entrer en la Maison du S. Sacrement : ce qui ne put avoir lieu pour la resistance qu'y apporta M. l'Archevêque, voulant que ce fût la Reverende Mere Marie-Angelique qui avoit été nommée par Sa Sainteté; & pour n'être plus importuné de cette part, il ordonna que la dite Mere Jeanne de S. Joseph retourneroit en son Monastere de Tard : ce qui fut fait la même année de l'établissement 1633. VI. REL.

VI. Persecution contre les Filles de cette nouvelle Maison. Desseins de Dieu en la permettant.

Le nouveau Monastere fut donc ainsi établi, mais à condition de n'y recevoir point de filles que l'on n'eût satisfait aux intentions de Monseigneur de Paris; & les trois Superieurs étoient, ce sembloit, en bonne intelligence. Ce qui parut en ce commencement où ils allerent tous trois y celebrer la Messe pontificalement, Monseigneur de Paris le Dimanche de l'Octave, Monseigneur de Sens le Lundi, & Monseigneur de Langres le Mardi.

Mais à peine cet établissement fut-il fait, qu'il s'éleva une persecution contre ces filles, aussi peu attendue qu'elle étoit injuste & deraisonnable dans le sujet qu'on en prit; encore que de la part de Dieu elle fût très juste, pour purifier cette Maison dont l'éta-

VI. Rel. l'établissement avoit été melangé d'un infinité de defauts. Ce qui fit dire à un serviteur de Dieu * (à qui on communiqua l'affaire fort peu de tems avant qu'elle s'achevât, & à qui on l'avoit cachée cinq ans, quoiqu'il fût un des meilleurs amis de Port-Royal,) ce qui, dis-je, lui fit dire, dans l'étonnement où il étoit d'un procedé si humain à l'égard d'une affaire de Dieu, que *le moins que Dieu pouvoit faire, étoit de leur envoyer de grandes afflictions, jusqu'à les ruiner entierement, en la même façon qu'il ruine le vieil homme en nous pour y établir le nouveau; & que ce seroit une grande misericorde, si cela arrivoit ainsi.*

* M. de S. Cyran.

Mais pour dire plus particulierement la mauvaise conduite de ce dessein qui avoit été bon en son commencement, il faut remarquer que M. l'Evêque de Langres avoit reçu de Dieu la pensée qu'il devoit y avoir un Ordre en l'honneur du S. Sacrement, dans les premieres années de sa conversion. Il s'étoit alors tout à fait retiré du monde & de la Cour. Il vivoit dans son Diocese fort austerement & pauvrement, avec grand exemple de vertu, grande charité envers les pauvres, & dans l'oraison continuelle, même la nuit, passant plusieurs heures devant le S. Sacrement. Mais depuis cette ferveur étoit diminuée, & s'étoit deja beaucoup relâchée, (s'il est permis de le dire, sans blesser le respect qui est du à sa dignité,) particulierement en ce qui étoit de sa residence, lorsqu'il proposa cette Institution du Monastere des Filles du S. Sacrement, quoique sa premiere pensée eût été que ce fût des Prêtres. Les

Les suites de ce dessein se trouverent conformes aux inclinations dans lesquelles il étoit alors. Car il desiroit que ce fût un Monastere celebre, favorisé des Grands, situé au meilleur quartier de la ville, & dont l'Eglise fût plus magnifique que celles de toutes les autres Maisons Religieuses. Il vouloit que les Filles qu'on y recevroit y apportassent chacune dix mille livres; qu'elles fussent de bon esprit, bien civiles, capables d'entretenir des Princesses; que leur habit fût blanc & rouge, d'une étofe fine, d'une façon avantageuse, &, comme il disoit, *souverainement auguste*; & avec cela, que ce fussent des Filles d'oraison, fort élevées dans les voies de Dieu, & qui pussent parler des choses de Dieu avec lumiere; comme si l'on pouvoit accorder l'esprit du monde & celui de Dieu.

VI. R[illegible]

VII. Causes de cette persécution.

En ce même tems ledit Seigneur Evêque de Langres communiquoit avec une Religieuse Carmelite, nommée Sœur Marie de Jesus, Souprieure du petit Couvent de Paris; & cela si souvent & si ordinairement, qu'il prît un logis tout proche du Couvent, pour y être à toute heure. Son dessein étoit de tirer cette Religieuse de son Ordre pour la faire Superieure au S. Sacrement; à quoi elle se rendoit, n'étant point resserrée dans sa vocation, & ayant la charité comme la foi, qui est universelle. Elle fit encore paroître ce même degagement de son Ordre, en ce qu'une Dame lui ayant communiqué qu'elle vouloit faire dans les Carmelites une fondation de dix-huit mille livres, elle lui dit qu'elles n'en avoient pas besoin, & qu'elles

VI. REL. les donnât au Monastere du S. Sacrement. Ce fut ce qui offensa les Carmelites, quand elles le furent, & leur donna de la defiance de cette Fille. Elles cesserent d'approuver les permissions qu'elles lui avoient données de communiquer avec ceux de dehors; ce qui étoit venu à un tel excès que leur Couvent étoit un abord continuel de toutes sortes de personnes, particulierement des Seigneurs & Dames de la Cour, sous pretexte qu'elle avoit le don de gagner les ames à Dieu.

* M. de Berulle.

Le Superieur * ayant donc égard à la consequence & au bien particulier de cette Religieuse, profita d'une visite qu'il fit au dit Couvent, pour lui interdire absolument le Parloir. Il la deposa de sa charge de Souprieure, & la mit dans une solitude très étroite: ce qu'elle accepta fort humblement, parce qu'elle étoit au fond une ame fort vertueuse, & si docile aux instincts de la grace, qu'un Serviteur de Dieu, qui la vit dans le tems qu'elle étoit plus avant dans les entretiens dont j'ai parlé, a dit qu'étant tombé sur le discours des retraites du Fils de Dieu depuis la resurrection, elle lui dit avec frayeur, qu'elle craignoit d'être fort coupable, de voir tant de personnes; & qu'elle étoit prête de tout quitter, s'il jugeoit qu'elle le dût faire. Il ne lui repondit point à cette question, parce qu'il ne vouloit rien entreprendre sur la conduite qu'on donnoit à cette Fille. Neanmoins il étoit bien aise de voir qu'elle ne failloit que par erreur, & non de volonté deliberée. Notre Seigneur eut égard à cette bonne disposition, & pour la purifier de ce

ce commerce du monde, il la tira de ces VI. REL.
engagemens par une retraite de dix mois, à la fin de laquelle elle mourut fort exemplairement.

Cet évenement fâcha fort M. de Langres, & le mit mal avec les Carmelites. Car il croyoit qu'elles avoient maltraité cette Fille injustement, d'autant plus qu'il la tenoit pour une grande Sainte. Elles d'ailleurs se plaignoient que M. de Langres lui avoit fait du tort, en lui temoignant trop d'estime. Cela en vint au point que comme ledit Seigneur Evêque alloit encore quelquefois aux Carmelites, depuis la mort de Sœur Marie de Jesus, pour en voir une autre de sa connoissance, la Mere Prieure, appellée Sœur Marthe de l'Incarnation, & propre sœur de la defunte, lui dit fort hardiment, qu'elle n'avoit que faire qu'il gâtât ses Filles, & qu'elle le supplioit de ne plus venir en leur Maison.

Nous avons dit tout ceci pour donner jour à faire connoître d'où est venue la contradiction qu'essuya le Monastere du S. Sacrement ; à laquelle les Carmelites prirent part, persuadées qu'elles étoient que cette œuvre appartenoit à M. de Langres, dont elles desapprouvoient la conduite. Outre cela elles avoient quelque envie contre ce nouvel Ordre, dans l'apprehension où elles étoient qu'il n'obscurcit le leur. Car plusieurs Peres de l'Oratoire & même le Reverend Pere de Condren, publioient par tout cet Institut, & y applaudissoient avec excès, jusqu'à le preferer à tous les autres, par un zele sans science. En effet Dieu est

Dieu

VI. Rel. Dieu par tout : seulement il est davantage où il est mieux servi, & non où les pensées & les objets sont plus relevés.

Ces deux raisons que nous venons de dire du peu d'estime que les Carmelites avoient de M. de Langres joint à la jalousie pour leur Ordre, furent donc vraisemblablement les causes qui pousserent M. de Sens à faire en sorte de ruiner la Maison du S. Sacrement. Car il étoit tout à fait dans les interêts de l'Ordre des Carmelites, & il avoit la confiance particuliere de la Mere Marguerite du S. Sacrement, Prieure du petit Couvent, & qui avoit été contraire à la Mere Marie de Jesus, dont nous venons de parler.

On peut encore ajouter, pour une troisieme raison, que M. de Sens apprehendoit de n'avoir pas autant la confiance des Filles de la nouvelle Maison, que pourroit l'avoir M. de Langres. Peut-être aussi ne le trouvoit-il pas assez saint, pour être Fondateur d'un Ordre, conformément à ce que feu M. le Cardinal de Berulle avoit dit à M. de Langres même, à l'occasion de cet Institut du S. Sacrement ; que tous les Fondateurs des Ordres avoient été saints, & que Dieu ne s'étoit voulu servir que de telles personnes, separées du monde, remplies de vertu, & éminentes en graces ; *& c'est*, ajoutoit-il, *ce qui ne se trouve pas en nous.*

VIII. On a lieu de croire que le demon s'en mêla.

A ces raisons on peut en ajouter une autre, qui avoit, hors de M. de Sens, une cause de malignité plus profonde, & dont il faut prendre la source dans le pere du mensonge. Cela est d'autant plus probable, que ceux

ceux qui savent la cause des desordres, qui VI. REL.
sont arrivés depuis peu dans un autre Ordre *, ont remarqué qu'ils venoient de-là. Car il est certain que quand des personnes spirituelles se combattent l'une l'autre, même avec bonne intention, on doit reconnoître que leurs passions viennent du pére des esprits de discorde. Et l'on a sujet en cette affaire-ci particulierement, d'avoir cette pensée, eû egard à ce qui servit de motif pour traverser les Filles du nouveau Monastere. Ce fut, comme nous dirons ci-après plus amplement, un certain Ecrit en l'honneur du S. Sacrement, qui contenoit les pensées d'une Religieuse, (la Mere Agnès) sur les dispositions qu'il lui avoit paru que devoient avoir les ames envers Jesus-Christ en ce divin mystere, où plus sa charité divine est grande envers elles, plus leur charité reciproque paroit devoir être desinteressée, & n'y regarder que la gloire du Fils de Dieu, & les perfections de sa divine essence †.

A

* La Sœur Catherine de S. Jean veut ici parler des Carmelites. On peut voir ce qui est dit à ce sujet dans la I. Relation de la II. Partie de ces Memoires, n. 15.

† En considerant les excès dans lesquels sont depuis tombés (à la fin du dernier siecle) de faux mystiques connus sous le nom de Disciples de Molinos, on se croit obligé de faire ici quelques remarques sur ce petit Ecrit de la Mere Agnès appellé le *Chapelet secret*, que les Jesuites ont depuis faussement attribué à M. de S. Cyran (parce qu'il essaya de donner un bon sens aux expres-

VI. Rel. A cette devotion que Dieu avoit agréable, comme il est à presumer, l'esprit malin opposa une autre Fille, aussi Religieuse, qui bientôt après écrivit en plusieurs Lettres, de grands blasphêmes contre le S. Sacrement. Elle le fit d'un stile si élevé, qu'il sembla qu'il n'étoit pas en la puissance d'un homme, quelque habile qu'il fût, & exercé à écrire des choses de Dieu, de trouver des paroles si propres & si sublimes pour exprimer celles qu'a pu tenir le premier Ange, lorsqu'il a dit: *Je monterai, & je serai semblable au Très-haut.* D'un côté l'excellence & la hautesse des expressions donnoit envie de conserver cette Lettre: mais après avoir consideré d'ailleurs que

pressions de la Religieuse.) 1. On peut dire malgré le respect qu'on doit à ceux qui prirent la defense de cet Ecrit, qu'il est peu important & presque inintelligible. 2. Ceux qui l'attaquerent vivement, convenoient que celle qui l'avoit dressé precipitamment & sans avoir intention qu'il fût vu, étoit reconnue pour une *sainte fille*. 3. Il semble qu'il ne meritoit pas d'être attaqué ni defendu avac tant de force, & qu'il n'auroit pas du faire tant de bruit. 4. Si ceux qui defendirent alors la Mere Agnès avoient à écrire aujourd'hui que ces matieres sont éclaircies, ils éviteroient certaines expressions favorables à la nouvelle spiritualité qui a été condamnée par l'Eglise, & qu'on a lieu de croire avoir été éloignée de leur pensée. On peut voir à ce sujet l'Observation que le Theologien qui a presidé à la traduction des Lettres Provinciales, a faite d'après M. Nicole dans la II. Note sur la XVI. Lettre.

que les expressions surpassoient le langage des hommes, on a cru être obligé de la brûler, pour ne pas conserver l'ouvrage du diable. Quelque tems après on en reçut une autre, où l'on voyoit un langage approchant de celui dont les plus excellens hommes peuvent user, quoiqu'il paroisse que la Fille qui l'écrivit étoit possedée en l'esprit, & que le demon étoit aussi bien l'auteur de l'une que de l'autre Lettre. VI. RE.

Pour preuve que la providence divine avoit opposé ces deux Filles l'une à l'autre, Dieu voulut que la premiere fût envoyée au Monastere où demeuroit la Religieuse qui étoit tentée, quoiqu'il fût fort éloigné du sien, & qu'elle y fût Superieure. Il lui donna même de l'autorité sur l'esprit de cette Fille à qui elle fit avouer les artifices & les mensonges dont elle usoit pour tromper ceux qui gouvernoient son ame. C'est de là que les personnes qui connoissent les voies secrettes de l'esprit malin, ont pris sujet de croire, qu'il a pu prendre part à la passion qui a paru dans la persecution qu'on a ensuite faite à ces filles.

IX. *Histoire du Chapelet secret du S. Sacrement.*

De quelque sorte que ç'ait été, M. de Sens entreprit de ruiner cet Ordre du S. Sacrement dès sa naissance. Pour cet effet il se servit d'un moyen qui ne devoit avoir nulle force contre ces Filles, qui étoient tout à fait innocentes du blâme qu'il leur vouloit donner. Ce moyen fut de mettre au jour un petit Ecrit, intitulé *Chapelet secret du S. Sacrement*, qui avoit été dressé quelques années auparavant avec simplicité par une Religieuse de Port-Royal, de la

VI. Rel. maniere que nous allons dire.

Une autre Religieuse * du même lieu recitoit un jour un petit Chapelet contenant ces trois mots, *Jesus*, *amour*, *misericorde*. Il lui vint en pensée de dire à la place de celui-là ces trois mots : *Adoration à Jesus-Christ au très Saint Sacrement; honneur à Jesus-Christ au très Saint Sacrement; gloire à Jesus-Christ au très Saint Sacrement.* Elle communiqua sa devotion à l'autre Religieuse †, qui la goûta fort. Et comme elle ‡ la pratiquoit, elle jugea à propos de l'augmenter, ajoutant d'autres paroles jusqu'à seize, en l'honneur des seize siecles qu'il y a que le S. Sacrement a été institué, avec une Oraison à la fin. Ce Chapelet fut imprimé, & personne n'y trouva à redire.

L'autre Chapelet dont il est ici question, appellé *le Chapelet secret*, fut composé avec aussi peu de dessein que le premier. La Religieuse qui le fit **, ayant eu la pensée de se servir d'autres paroles moins usitées, en parla au Reverend Pere de Condren de l'Oratoire, qui lui demanda comment elle les entendoit. Elle lui dit qu'elle auroit peine à s'expliquer de vive voix, mais qu'il lui sembloit qu'elle l'écriroit bien facilement. Il

* La Sœur Genevieve de S. Augustin le Tardif.

† La Mere Catherine Agnès de S. Paul Arnauld, connue sous le nom de la *Mere Agnès*.

‡ La Sœur Genevieve.

** La Mere Agnès, qui avoit alors trente quatre ans : cela arriva en 1628.

Il lui dit de le faire, & elle écrivit ces pensées sans reflexion, comme si elle n'eût fait que copier quelque chose. Elle envoya cet Ecrit à M. de Langres, qui lui manda qu'elle devoit reverer ces pensées, non comme venant d'elle, mais comme des pensées de Jesus-Christ en elle. On tint neanmoins cet Ecrit fort secret; & il ne fut donné qu'à la Mere Marie de Jesus, dont nous avons parlé ci-dessus, & à trois ou quatre autres personnes qui n'en devoient point abuser. Il fut aussi montré, & non pas laissé, à M. de Sens, qui venoit alors familierement à Port-Royal. On ne se souvient pas de ce qu'il en dit, sinon qu'il ne le blâma pas *; quoiqu'il l'eût pu faire librement s'il en eût eu la pensée. Car ses avis étoient fort bien reçus.

VI. REL.

Ensuite une Abbesse de l'Ordre de Cîteaux † vint à Port-Royal, où elle demeura quelque tems. Comme c'étoit une personne de qualité & de vertu, & qu'on la traitoit confidemment & respectueusement, on lui communiqua cet Ecrit. Il lui plut par la conformité qu'elle y trouvoit avec ses dispositions; ce qui lui fit desirer d'en emporter une copie, qu'on ne put lui refuser. Il y a apparence que M. de Sens, qui est son Superieur, s'empara de cette copie, ou bien qu'il eut du petit Couvent des Carmelites celle qui y avoit été envoyée, comme nous avons dit.

T 2 Ayant

* [On se souvient très bien qu'il l'estima extraordinairement. La personne qui a écrit cette Relation ne le savoit apparemment pas.]

† [Madame de la Tremoille Abbesse du Lys.]

VI. REL. X. Il est condamné par quelques Docteurs : d'autres l'approuvent.

Ayant donc cet Ecrit, il le fit voir à des Docteurs, sans decouvrir d'où il venoit: ce qui eût donné lieu d'interpréter benignement une chose qui ne pouvoit être attribuée qu'à la naïveté d'une fille, qui ne veut point errer, quoique son ignorance la mette en danger de le faire. Il dit seulement que c'étoit la doctrine & les maximes que l'on vouloit établir dans le Monastere du S. Sacrement, pour être toute la devotion & l'esprit de ce nouvel Ordre. Si cela eût été vrai, il étoit juste de le desapprouver; mais non pas au point que ces Docteurs le censurerent, en le taxant d'erreurs, d'impietés, de blasphêmes, d'impertinences & d'extravagances.

En consequence les Filles du S. Sacrement se trouverent chargées des mêmes crimes, & devinrent odieuses à tout le monde qui les regardoit comme heretiques, sans qu'on voulût recevoir ce qu'elles alleguoient pour leur defense, savoir que cet Ecrit n'étoit seulement pas entré en leur Maison. La persecution en étant deja là, & attaquant plus encore M. de Langres que les Filles du S. Sacrement, parce que ses adversaires le vouloient faire passer pour l'Auteur de ce Chapelet, il en fut fort affligé.

Dans l'embarras où il étoit, si, pour se mettre à couvert, il condamneroit cet Ecrit, il s'addressa à un ami * qu'il s'étoit acquis depuis peu; & le supplia de voir cet Ecrit, dont il pouvoit aussi bien juger qu'homme du monde, ayant la pieté & la science au même degré. Cet ami donc lut & relut ce Chapelet quatre heures de suite,

* M. de S. Cyran.

te, avec un de ses parens qui étoit aussi fort capable d'en juger. Et en le lisant, il étoit prevenu, comme il l'a dit lui-même, de l'intention de le condamner, quand il n'y auroit eu d'autre sujet que la contention qu'il craint sur toutes choses. Neanmoins il ne put se determiner à le condamner. Et dès le soir même il écrivit à M. de Langres que l'Ecrit étoit bon, & contenoit des verités irreprochables, qu'on ne pouvoit condamner sans prejudicier à la foi & aux lumieres de la grace. Il le prioit neanmoins d'avoir patience jusqu'à ce qu'il eût fait confirmer son avis par des personnes non suspectes. Pour cet effet il l'addressa à un Docteur celebre de l'Université de Louvain, qui le communiqua à un autre excellent homme *; & tous deux l'approuverent avec éloge †.

VI. RAL. M. de Barcos.

M. Jansenius.

Cette approbation étant divulguée, les Docteurs qui avoient signé la Censure, se plaignirent qu'on les avoit surpris; supposant que les Auteurs de cet Ecrit étoient des personnes qui avoient fait beaucoup de mal en un Diocese, au lieu qu'il avoit été composé, comme nous avons dit, par une Religieuse bien éloignée d'aucun mauvais dessein, qui le dressa pour exprimer les dis-

T 3 po-

* M. Froidmond, connu sous le nom de Fromond.

† Plusieurs Docteurs de Paris donnerent aussi des approbations qui n'ont point été imprimées: pour celles des deux Docteurs de Louvain elles le furent, & on les peut voir dans la II. Note que M. Nicole a faite sur le *Chapelet* à la fin de la XVI. Lettre Provinciale.

VI. Rel. positions où elle se trouvoit alors & dans lesquelles elle ne vouloit demeurer qu'autant de tems que Dieu l'y tiendroit, & non en former des maximes permanentes. C'est pourquoi de tous les autres Docteurs de Paris les uns ont approuvé le Chapelet par écrit, & les autres ont declaré qu'ils le soutiendroient, si on en parloit à leur Assemblée.

XI. Decret de Rome au sujet du *Chapelet.*

Aussi l'innocence & la verité que Dieu avoit rendues victorieuses dans Paris, ne purent être étouffées à Rome par les inventions de ceux qui vouloient decrier ce nouvel Ordre; & la sagesse du Saint Pere dissipa tellement tous ces nuages, qu'au lieu d'une Censure que les adversaires esperoient, ils n'obtinrent qu'un Decret qui les rendit confus. Car il portoit que le Chapelet ne meritoit en aucune façon d'être censuré, ni mis à *l'Index*; & il ordonnoit seulement qu'il fût supprimé, de peur qu'il ne fût un sujet de scandale aux simples & aux ignorans. Cette reponse du Pape fut obtenue par le très Reverend Pere General des Jacobins.

XII. On écrit contre le Chapelet: M. de S. Cyran en prend la defense.

Après cet oracle de Sa Sainteté, si favorable aux Religieuses, elles esperoient que cette persecution seroit assoupie. Mais au contraire elle sembla se renouveller, & leurs adversaires firent plus de bruit qu'auparavant. Au lieu que le Saint Pere avoit ordonné que le Chapelet seroit supprimé, ils le firent imprimer; & au lieu que Sa Sainteté avoit jugé qu'il ne devoit point être censuré, ils le condamnerent d'erreur & d'impieté dans leurs Livres. Mais cette injustice eut le même

même succès que leurs premieres entreprises. Sans que les Filles du S. Sacrement fissent autre chose que de continuer de recommander leur cause à Dieu, sa divine Majesté suscita un homme inconnu, qu'il anima de son esprit pour les defendre. Car la charité jointe à la compassion qu'il eut de leur affliction, furent les seuls motifs qui le porterent à prendre la defense du Chapelet. VI. Rel. M. de S. Cyran.

Il le fit si puissamment & avec tant de clarté, que tous ceux en qui la passion n'avoit point étouffé le discernement, demeurerent satisfaits, & se departirent des mauvais jugemens qu'ils avoient faits de ces Religieuses. Ces jugemens en effet n'avoient d'autre fondement que la mauvaise intelligence de ceux qui avoient interprêté le Chapelet avec plus de rigueur que d'équité, & dans le dessein de nuire à ceux qu'ils reprenoient, plutôt que de servir à leur amandement & correction, s'il y eût eu sujet de temoigner de la repentance *.

XIII. M. de S Cyran prêche & confesse en la Maison du S. Sacrement.

La tempête qui avoit si long-tems battu ce petit Monastere étant donc appaisée, il s'en éleva une autre au dedans de la Maison, qui pensa la ruiner, suivant la parole de Notre Seigneur Jesus-Christ: *Tout royaume divisé contre soi même, sera desolé.*

Avant que d'en dire les particularités, il faut presupposer que quelque tems auparavant M. de Langres avoit lié une amitié fort étroite avec M. l'Abbé de S. Cyran, que le-

T 4

* On trouvera dans la Relation suivante, un recit plus detaillé de cette dispute, avec le titre des Ecrits qui furent faits alors.

VI. Rel. ledit Seigneur Evêque admiroit, jusqu'à dire que la sagesse de Dieu habitoit en lui: ce qui lui fit desirer qu'il eût part à l'affaire de la Maison du S. Sacrement. Il lui communiqua donc les Reglemens qu'il en avoit faits, voulant que ledit sieur Abbé les corrigeât selon ses lumieres. M. de S. Cyran s'en excusa long-tems, à cause de la mauvaise opinion qu'il avoit de l'institution de cet Ordre, parce qu'il n'y voyoit point de marques de l'esprit de Dieu, & aussi par respect pour le Prelat qui en étoit Instituteur. Neanmoins se voyant contraint, il en dit son avis, qui ne fut pas reçu entierement, quoique cela se passât fort doucement pour lors.

De plus M. de Langres ayant vu que M. de S. Cyran s'étoit mis seul en avant pour la defense du Chapelet, desira qu'il assistât ces Filles, & qu'il leur fit part des solides verités dont Dieu lui a donné une connoissance toute extraordinaire. Il eut de la peine à l'obtenir dudit sieur Abbé, qui est un homme de retraite, & qui s'éloigne de toute communication, à moins que Dieu ne l'y oblige fortement. Mais l'affliction où étoient ces Filles, excita sa charité & sa compassion; & il se determina à leur rendre service. Il commença donc à les prêcher & à les instruire dans les maximes de la perfection chretienne, avec tant de fruit qu'elles gagnerent beaucoup d'avoir été persecutées puisqu'il leur en arriva un si grand bien.

Mais c'étoit peu de chose en comparaison du changement qui se fit en elles depuis que

que M. de S. Cyran eut commencé à les confesser : ce qu'il ne fit (en 1635.) qu'après beaucoup d'instantes prieres qui lui en furent faites. Ce fut alors que les ames commencerent à se renouveller, & à profiter si notablement, que l'esprit malin en étant envieux, donna du degoût de lui à celui là même qui l'avoit employé. Il ne put approuver une conduite si droite ; d'autant plus que par rapport à lui-même il n'avoit pas trouvé en M. de Saint Cyran l'accommodement qu'il desiroit, au sujet de certaines choses de consequence, comme la residence en son Diocese, & la permutation qu'il en vouloit faire, avec d'autres points dont nous ne parlerons point ici. VI. RIL.

XIV. Mademoiselle de Chamesson cause du trouble dans le nouveau Monastere.

Les deux personnes qui gouvernoient étant ainsi en mauvaise intelligence, la paix de la Maison commença aussi à s'alterer, par le moyen d'une seule Fille qui s'opposoit à toutes les autres. C'étoit la Sœur Anne de Jesus (de Chamesson,) l'une des Postulantes. M. de Langres en esperoit beaucoup, parce que c'étoit une personne de qualité & d'esprit, qui savoit bien traiter avec le monde, duquel il l'avoit retirée depuis peu. Comme d'ailleurs il trouvoit en elle une grande dependance de sa volonté, il se croyoit obligé envers elle par charité ; de sorte qu'il faisoit état de s'en servir comme de la plus capable. Il ordonna même à la Mere Superieure (qui étoit la Mere Angelique,) de ne rien faire que par son avis, & de l'employer aux premieres charges de la Maison : ce qui neanmoins ne la contentoit pas. Car elle se promettoit toujours

VI. RELI. davantage, & contrarioit sans cesse la Mere Angelique & toutes les Sœurs; en quoi M. de Langres étoit contraint de lui donner le tort, parce que ses fautes étoient trop évidentes. Mais il ne laissoit pas toutefois d'en faire cas, ce qui l'entretenoit dans sa presomption avec le mepris qu'elle faisoit de sa Superieure & de tout le reste de la Maison.

Cette Fille au commencement admiroit M. de S. Cyran, & disoit que c'étoit un homme tout divin. Mais elle s'en lassa bientôt, n'y trouvant pas son compte, principalement depuis qu'il lui eût accordé de n'avoir point de charge dans la Maison, comme elle l'avoit demandé avec importunité, par une apparence d'humilité, bien que d'ailleurs le zele de la Religion, où elle ne voyoit qu'elle de capable, lui fit croire qu'on ne la devoit pas prendre au mot. Aussi se reserva-t-elle le droit qu'elle avoit toujours pris de parler de tout & censurer toutes choses. Outre cela elle s'occupoit encore à gagner les bonnes graces de Madame de Longueville, (de Bourbon-Soissons) qui en qualité de Fondatrice entroit souvent au Monastere. Cette Princesse qui étoit fort liée avec M. de Langres, voyoit avec peine qu'il n'étoit pas en si grande estime dans la Maison qu'elle l'eût desiré. Cependant on lui rendoit une très exacte obéissance. Mais elle vouloit que personne que lui ne gouvernât les esprits des Religieuses, qui de leur côté se portoient davantage à la conduite qu'elles recevoient de M. de S. Cyran, d'autant plus volontiers qu'elles ne l'avoient prise que par l'ordre de leur Superieur.

La-

Ladite Dame voyant donc que la Mai- VI. REL.
son prenoit un air tout different de ce qu'on pretendoit, commença à s'en degoûter. Car elle avoit compté que ce seroit un Monastere éclatant, où l'on attireroit le monde par une sorte de devotion élevée, & où il n'y auroit rien de commun. Et au lieu de cela, on n'y parloit que de penitence, de pauvreté, de separation du monde, & de toutes autres choses conformes à l'état de mort, sur lequel tous les Instituts Religieux, & particulierement celui-là, doivent être établis. Elle chercha donc les moyens de faire aller les choses d'une autre façon. Mais elle ne pouvoit introduire ce changement qu'après l'établissement, c'est-à-dire la prise d'habit & la profession des Filles, parce qu'alors ladite Sœur Anne de Jesus étant Superieure lui auroit donné satisfaction.

XV. La M. Ang. retourne à P. R.

Cependant la Reverende Mere Marie Angelique & toutes ses Filles ne pensoient qu'à bien faire, & profiter de jour en jour. Car elles avoient tout à fait abandonné à Dieu le soin de leurs affaires ; dont elles ne desiroient pas même la conclusion tandis qu'elles voyoient si peu de disposition à y mettre l'esprit de Dieu. C'est ce qui fit resoudre la Mere Angelique à se retirer. Pour cet effet elle supplia Monseigneur de Paris d'y mettre une autre Superieure, qui n'eût point d'engagement avec M. de Langres, & laquelle se soumettroit à la jurisdiction de mondit Seigneur de Paris : ce qui fut executé.

La Mere Genevieve (de S. Augustin le Tardif) alors Abbesse de Port-Royal, reçut

VI. REL. obéïssance de M. l'Archevêque, d'aller gouverner le Monastere du S. Sacrement. La Mere Angelique lui en remit les clefs, & s'en revint à l'heure même à Port-Royal. Y étant arrivée elle écrivit à M. de Langres le commandement que M. de Paris lui avoit fait de quitter la Maison; mais sans lui manifester le motif de cette ordonnance, qui avoit été rendue à sa priere. M. de Langres temoigna de l'étonnement, mais accompagné de joie, *du bon choix que M. de Paris avoit fait d'une personne de si grande vertu, qui instruiroit ses filles de paroles & d'exemples.* Ce sont les propres termes de sa reponse. Il parloit ainsi dans l'esperance qu'il avoit, que cette nouvelle Mere se laisseroit mieux gouverner que l'autre.

XVI. La M. Genevieve fait sortir Mademoiselle de Chamesson de la Maison du S. Sacrement.

Cependant la Sœur Anne de Jesus commença à gagner le cœur de la nouvelle Mere Superieure de la Maison du S. Sacrement, lui promettant toute sorte d'obéïssance & de confiance. Mais comme elle y joignoit force plaintes de la Mere Marie Angelique, la Mere Genevieve vit bien que tant de soumissions étoient fondées dans l'esperance de s'insinuer dans son esprit, & non dans un changement veritable de ses dispositions passées. Neanmoins pour n'en pas juger legerement, elle la considera trois mois durant, prenant garde si Dieu operoit en son ame conformément aux bons mouvemens qu'elle temoignoit. Mais comme elle vit au contraire que son esprit étoit toujours agissant, s'ingerant, & s'occupant fort du tems à venir plus que du present, comme si les affaires du Monastere lui eussent

été

été commises, & qu'elle continuoit à rechercher la faveur de Madame de Longueville, & à caresser Mademoiselle sa fille, d'une maniere qui ressentoit plus une Dame du monde qu'une Novice Religieuse; tout cela fit resoudre la Mere Genevieve à la renvoyer, après l'avoir long-tems tolerée. Elle l'avoit aussi convaincue d'avoir écrit plusieurs Lettres, dont elle avoit copie; & même elle avoit éclaté au parloir, où elle avoit manifesté le degoût qu'elle avoit de la Religion. VI. REL.

La Mere Genevieve prit avis là dessus de M. de S. Cyran, qui lui conseilla de differer. Mais sur la representation qu'elle lui fit qu'il y avoit alors un sujet pour la renvoyer, il y consentit, craignant de manquer une occasion que Dieu offroit. La Mere en parla plusieurs fois à M. de Langres, qui tâchoit d'adoucir les choses. Neanmoins voyant la resolution de la Mere, il trouva bon que cette fille sortît: mais il n'y consentit qu'à regret, jugeant bien que la Maison ne lui seroit plus rien. Et de fait il n'y entra plus depuis, ni Madame de Longueville, qui prit ce renvoi pour une offense, conservant toujours beaucoup de faveur pour cette Demoiselle.

XVII. Persecution contre M. de S. Cyran.

Sur la créance qu'on eut que M. de S. Cyran étoit auteur du conseil de la sortie de Mademoiselle de Chamesson & que la Mere Genevieve se gouvernoit par lui, il s'éleva aussi-tôt une tempête contre lui, excitée par dix-sept personnes de qualité notables, dont M. de Langres, & Monsieur l'Abbé de Prieres, duquel nous parlerons ci-après,

VI. Rel, étoient les plus agissans. Et comme en tems de contagion, toutes les maladies sont contagieuses, de même durant cette faction, les moindres paroles dudit Abbé de S. Cyran étoient prises pour des heresies.

XVIII. M. l'Abbé de Prieres le calomnie.

La premiere chose qu'on mit en avant fut un entretien qu'il avoit eu l'année d'auparavant avec M. l'Abbé de Prieres, sur la confession. Voici ce qui y donna lieu. Ils étoient tous deux en un Monastere de Cîteaux*, où le Superieur † se plaignoit que les Filles ne s'amendoient point. M. de S. Cyran qui avoit rendu de grands services à ce Monastere, aussi bien qu'à tout son Ordre, & qui croyoit M. l'Abbé de Prieres son ami, lui dit de prendre garde si ces ames ne s'appuyoient point plus sur la ponctualité de la Confession, que sur la Penitence. Il ajouta qu'on pouvoit ne leur pas laisser ignorer que les opinions étoient diverses entre les Docteurs, & qu'il y en avoit qui tenoient que l'absolution supposoit l'effacement du peché, & étoit une espece de declaration juridique que le Prêtre fait, que le peché est deja remis par la contrition qu'ils estiment necessaire; & il cita sur cela le Maître des Sentences, mais il ne dit pas que c'étoit son sentiment propre ‡.

Cette opinion dite historiquement en passant & pour le sujet que nous avons dit, demeura dans l'esprit de ce Religieux, qui pic-

* En l'Abbaye de Maubuisson en 1635.

† M. Maugüier Abbé de la Charmoye.

‡ Voyez cette histoire rapportée un peu plus au long dans le *Recueil de pieces*, &c. imprimé en 1740. pages 49. & *suiv.*

picqué d'ailleurs contre M. de S. Cyran pour des causes que ledit Abbé ignoroit alors * la sema en beaucoup de lieux, en la taxant d'erreur ; & d'être opposée au sentiment du Concile de Trente. Il le dit premierement à une Abbesse †, puis à ceux de son Ordre. De plus il fit confirmer à ladite Abbesse ce qu'il lui avoit dit, par un autre Abbé de l'Ordre ; & non content de tout cela, il en parla chez les Carmes Dechaussés. Il revint ensuite voir ladite Abbesse, & lui dit que le bruit s'en repandoit dans plusieurs Monasteres. L'Abbesse en avertit M. de S. Cyran, comme elle avoit fait dès le commencement. VI. Rel.

Il n'en avoit rien voulu temoigner pour la premiere ni la seconde fois : mais alors, pour empêcher que cette calomnie ne fit du scandale, il crut être obligé par l'Evangile à la correction fraternelle. Et ne croyant pas à propos de la pratiquer au premier degré, en parlant lui-même audit Abbé de Prieres, il y employa un Prelat de grande pieté ‡, qui remontra à cet Abbé de Prieres.

* C'étoit principalement parce que M. de S. Cyran n'avoit pas parlé fort à l'avantage des Jesuites, chez qui M. de Prieres avoit fait ses études ; & parce que le même M. de S. Cyran entretenoit les Religieuses de Port-Royal dans la soumission à M. l'Archevêque de Paris, au lieu que l'Abbé de Prieres auroit voulu qu'elles fussent rentrées sous la jurisdiction de l'Ordre de Cîteaux.

† La Mere Genevieve Abbesse de Port-Royal.

‡ M. Donadieu de Griet Evêque de Comminges.

res qu'il ne devoit pas blâmer si legerement une opinion avancée par une personne de tel merite, & qui l'avoit puisée dans grand nombre d'excellens Docteurs; outre qu'on ne l'alleguoit pas pour contredire l'opinion des modernes, mais seulement pour donner de la retenue aux ames qui se reposent entierement sur l'Absolution, & ne pensent point à remedier à leurs plaies, comme si on les pouvoit guerir par une seule parole. Cette remontrance troubla l'Abbé de Prieres qui ne vouloit pas qu'on fût que la chose venoit de lui. Il sembla vouloir revenir à lui, temoignant à ce Prelat qu'il desiroit de s'excuser envers M. de S. Cyran.

XIX. Suite de l'affaire de l'Abbé de Prieres.

Il l'alla donc voir pour cet effet. Mais se laissant encore emporter à sa passion après quelques discours, il dit de rechef qu'il avoit avancé une erreur: ce qui contraignit ledit Abbé de S. Cyran de lui dire, qu'il lui pardonnoit à cause de son ignorance, & qu'il lui falloit trente ans pour voir toute la face de l'Eglise dans les Livres de l'Antiquité. Il repondit, qu'il se contentoit de son ignorance: à quoi on lui repartit qu'il étoit permis d'être ignorant, mais qu'il ne devoit donc pas condamner les autres. On lui fit voir de plus que le Concile de Trente definit l'Attrition comme un mouvement du Saint Esprit qui mene l'ame à la penitence. Enfin il s'en alla mecontent, & recommença à semer les mêmes bruits, plus qu'auparavant; & se joignit à tous ceux qu'il croyoit être mecontens dudit Abbé.

Il faut remarquer pour l'éclaircissement de la cause qui animoit M. de Prieres con-

tre M. de S. Cyran, qu'il étoit blessé en son cœur de ce qu'il l'avoit empêché de continuer l'intelligence qu'il avoit avec une Religieuse de Port-Royal *, à laquelle il vouloit persuader que le Monastere devoit se remettre sous l'obéissance de l'Ordre : ce qui a paru en ce que ladite Fille, voyant qu'elle ne pouvoit rien là-dessus en la Maison de Port-Royal, a voulu aller en une autre où les Religieux gouvernent. VI. REL.

Il faut encore savoir, pour mieux entendre ce qui nous reste à dire sur cette contention, qu'au même tems que M. de S. Cyran supplia le Prelat dont j'ai parlé de parler à M. l'Abbé de Prieres, il dressa par maniere de recreation † un petit Ecrit, où il fait voir que l'opinion susdite est rapportée par Suarès, qui la traite problematiquement, & avec une telle moderation qu'il ne l'a jamais taxée d'aucune note, alleguant les Docteurs qui la tiennent, entre lesquels sont S. Bonaventure & le Maître des Sentences, encore que Suarès ne la tienne pas, non plus que les modernes. M. de S. Cyran donna cet Ecrit audit Prelat, pour lui faire connoître la justice de la cause, avec charge de ne le laisser voir qu'à l'Abbesse, qui avoit decouvert les plaintes de M. de Prieres. Neanmoins ce Prelat, qui avoit une très particuliere liaison avec le très Reverend Pere General de l'Oratoire, lui fit voir cet Ecrit; & cela d'autant plus librement Le P. de Condren.

* La Sœur Suzanne du S. Esprit, dont on a vu ci-devant l'histoire, II. Relat. n. 50.

† Voyez l'Interrogatoire de M. de S. Cyran. *Recueil de pieces.* p. 103.

ment qu'il le savoit être des amis dudit Abbé de S. Cyran.

Quelques Peres de l'Oratoire s'indisposent contre M. de S. Cyran.

Mais comme le Reverend Pere General avoit un mecontentement secret contre l'Abbé de S. Cyran, (dont je parlerai ci-après,) il profita de l'absence dudit Prelat pour divulguer l'Ecrit & en faire part à ceux de sa Maison; de sorte qu'un Pere de la même Congregation étant venu voir la Mere Superieure de Port-Royal, lui dit qu'il avoit appris en divers lieux, & principalement dans leur Maison, qu'elle étoit heretique, & qu'elle tenoit que l'absolution du Prêtre n'étoit qu'une declaration, &c. qu'il avoit voulu la defendre, mais que les autres Peres s'étoient mocqués de lui, de ce qu'il ne savoit pas cela, qui étoit tout commun entre eux. Ladite Mere lui repondit peu de chose, se reservant d'en écrire audit Pere General. Elle lui manda donc ce que lui avoit dit ce Pere, & qu'il attribuoit cette erreur pretendue à M. de S. Cyran; qu'elle le supplioit très humblement de faire cesser ces discours, & que s'il lui faisoit l'honneur de la venir voir, il s'éclairciroit lui-même de la verité. La Mere Marie-Angelique écrivit aussi, faisant les mêmes plaintes, mais fort humbles & fort respectueuses. Ces Lettres furent données à M. le Feron, Docteur de Sorbonne & Archidiacre de Dunois au Diocese de Chartres, qui prit la peine de les porter, & entra en discours avec le Reverend Pere General sur la matiere dont il s'agissoit. Le Reverend Pere lui dit qu'il ne croyoit pas que la proposition fût heretique, mais que ce n'étoit pas son opinion.

Nean-

Neanmoins, quelques jours après, se con- VI. REL
tredisant lui-même, il commanda au Reverend Pere Vignier de recrire à ladite Mere qu'il n'avoit point dit qu'elle ni ses Filles fussent heretiques; mais qu'il avoit reçu d'un Prelat un certain Ecrit qu'on disoit être de M. de S. Cyran, qui contenoit des opinions contraires à la doctrine de l'Eglise. Le Pere Vignier envoya cette Lettre sans cachet à une Dame seculiere, qui demeure dans l'Abbaye de Port-Royal *. Cette Dame en faisant tenir la Lettre à la Mere lui fit dire que si elle étoit en peine de savoir qui étoit le Prelat qu'on y nommoit, c'étoit Monseigneur de Comminges : ce qui montroit qu'elle étoit plus instruite de tout cela, & fait voir l'injustice du procedé de ces Peres. Car au lieu de couvrir, dans l'Ecrit dont nous avons parlé, le manquement, s'il y en avoit, & en avertir celui qui en étoit l'Auteur, comme Notre Seigneur le commande, ils le publioient plutôt, & même à des femmes incapables de comprendre ces differends.

Par une telle conduite ils violoient une amitié très étroite de plusieurs années, que M. de S. Cyran avoit eue pour leur Congregation, & particulierement pour la personne de Monseigneur le Cardinal de Berulle & du très Reverend Pere de Condren. Mais celui-ci s'étoit retiré de lui pour avoir su

* Madame de Pontcarré, dont il sera parlé au long dans la Relation IX. de cette I. Partie. Elle sortit de Port-Royal en 1638. & c'est une preuve que cette Relation fut écrite au plus tard en 1637.

VI. RIL. su qu'il n'avoit pas approuvé l'avis qu'il avoit donné en une affaire publique *. Et dans la conjoncture du mecontentement de M. de Langres, ils s'accorderent ensemble à conclurre que M. de S. Cyran avoit des opinions particulieres & qui ne devoient pas être suivies. M. de S. Cyran le sut trois jours après, mais il n'en voulut encore rien temoigner.

XXI. Calomnies de Mademoiselle de Chamesson & de Madame de Pontcarré.

Il y eut de plus un autre Pere de l'Oratoire, qui dit à une Religieuse de Port-Royal, que M. de S. Cyran étoit ennemi des Confessions & Communions. Cette calomnie s'étoit repandue dans la ville, par l'entremise de cette Demoiselle de Chamesson qui étoit sortie de la Maison du S. Sacrement, & de Madame de Pontcarré qui demeuroit à Port-Royal. Celle-ci disoit dans les compagnies, que les personnes que M. de S. Cyran gouvernoit, ne communioient point, non pas même le jour de Pâques; parce qu'il arriva que deux Filles, qui ne se trouverent pas disposées à communier le jour de la Fête, differerent jusqu'à l'Octave. Mais ce qu'on en disoit étoit pour blâmer la conduite de M. de S. Cyran. Cependant ce retardement de la Communion venoit plus de ces personnes là que de lui. Il ne faisoit que suivre Dieu en elles & consentir à l'instinct qu'elles avoient de se priver de la sainte Communion pour quelque tems, qu'elles prolongerent quoiqu'il les pressât souvent de l'abreger. Et de même pour

* Le mariage de M. le Duc d'Orleans, qu'on vouloit declarer nul, parce qu'il avoit été fait sans le consentement du Roi.

pour l'absolution, s'il a differé de la donner VI. RELAT.
à quelques-unes, qui avoient desiré de revoir devant lui l'état de leur vie pour se preparer à la mort, ç'a été pour se conformer à leur disposition qui étoit de demeurer quelques mois dans un état de penitence.

Au reste il confesse comme un autre; & quand une personne se presente à lui avec sincerité & douleur de son peché, il l'absout sans s'enquerir si c'est attrition naturelle ou surnaturelle, ou contrition. Et on sait bien qu'il a écrit au Reverend Pere Maignard *, qu'on dit être dans ces maximes, qu'il devoit recevoir tous ceux qui se presentoient à lui sincerement, & avec resolution de quitter leur peché, & les absoudre sur cela. Neanmoins les personnes qui se vouloient venger ne laissoient pas de publier le contraire. Et Madame de Longueville même, desirant de l'exclurre du Monastere du S. Sacrement, fit entendre au Confesseur de M. le Cardinal, qu'il retiroit les ames de l'usage des Sacremens, M. d'Eiclos. & qu'il avoit des maximes particulieres †.

XXII. On inquiette les Religieuses de la Maison du S. Sacrement.

En ce même tems on alla avertir M. le Nonce, que les Filles qui avoient été dans l'heresie du Chapelet, étoient rentrées dans une autre sur la Confession, pire que la premiere.

* C'étoit un Curé de Rouen dont M. du Fossé parle au comencement de ses Memoires.

† Madame de Longueville qui mourut le 9. Septembre 1647. reconnut avant sa mort la faute qu'elle avoit faite, en croyant legerement les calomnies repandues contre M. de S. Cyran & les debitant elle-même.

VI. Rel. de M. de Conent.

miere. Celà fit que M. le Chancelier de Notre Dame *, qui poursuivoit l'affaire de l'établissement du Monastere du S. Sacrement, pria la Mere Genevieve de lui mettre par écrit ce qu'elle croyoit des Sacremens de la confession & de la communion: ce qu'elle fit avec l'approbation dudit sieur Chancelier, qui n'y trouva rien à redire.

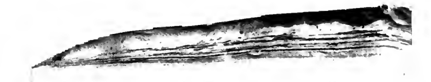
Neanmoins concourant avec les autres qui vouloient faire deplaisir à M. de S. Cyran, il s'alla imaginer qu'il s'ingeroit de confesser sans permission; & pour s'en éclaircir, il demanda à tous les Grands Vicaires & Penitenciers & à M. de Paris même, s'il lui avoit donné ladite permission. Comme celui qui l'avoit donnée ne s'en souvenoit plus, ils pensoient avoir gagné leur cause. Mais M. de S. Cyran l'avoit par écrit, dans une Lettre signée de M. Charton Grand-Vicaire & Penitencier. Et il la fit voir à M. le Procureur General son ami *, qui trouva fort mauvais les soupçons qu'on avoit de lui.

On fit encore jouer d'autres ressorts pour empêcher M. de S. Cyran d'aller au Monastere du S. Sacrement, par le moyen de M. l'Evêque d'Auxerre, & de M. le Chancelier de France, oncles de Mademoiselle de Ligni qui étoit Postulante de la Maison du S. Sacrement. Ces Seigneurs étoient imbus de tous les discours que tenoit Mademoiselle de Chamesson & Madame de Pontcarré, qui visitoient souvent la Mere Prieure des Carmelites de S. Denis, pour

MM. Seguier.

lors

* M. Molé depuis premier President du Parlement de Paris & ensuite Garde des Sceaux.



lors refugiée à Paris à cause de l'entrée des Espagnols dans le Royaume. D'ailleurs cette Mere, qui étoit sœur des dits Seigneurs, & tante de Mademoiselle de Ligni, desirant d'avoir la niece avec elle, & que le Monastere du S. Sacrement ne s'établît point, persuadoit à Messieurs ses freres que cette Maison n'étoit pas bien gouvernée. De sorte que M. l'Evêque d'Auxerre defendit à sa niece de voir M. de S. Cyran, lui faisant entendre que sa doctrine étoit dangereuse †: à quoi M. le Chancelier ajouta que, s'il continuoit à aller au S. Sacrement, il en retireroit sa niece.

XXIII. M. de S. Cyran cesse de les aller voir.

Ceci ayant été rapporté à M. de S. Cyran, il crut que le tems étoit venu d'executer ce qu'il avoit deliberé il y avoit longtems, qui étoit de se retirer de cette Maison, quand elle seroit établie. Car il s'étoit trouvé jusques-là engagé, par la regle qu'il observe de temoigner de la charité & de n'abandonner point ceux qu'il a commencé d'assister. Comme il l'avoit fait à l'égard des Religieuses du S. Sacrement pendant tout le tems de leur affliction, il loua Dieu de ce qu'il lui faisoit connoître qu'il pouvoit les quitter, sans manquer à l'obligation que sa charité lui avoit imposée envers elles *.

VII. Re-

† Ce Prelat en fut bientôt desabusé. Voyez ci-après la X. Relation, n. 12.

* M. de S. Cyran cessa d'aller au Monastere du S. Sacrement au mois d'Août 1636.

VI. Rel. M. de Contes.

miere. Celà fit que M. le Chancelier de Notre Dame *, qui poursuivoit l'affaire de l'établissement du Monastere du S. Sacrement, pria la Mere Genevieve de lui mettre par écrit ce qu'elle croyoit des Sacremens de la confession & de la communion: ce qu'elle fit avec l'approbation dudit sieur Chancelier, qui n'y trouva rien à redire.

Neanmoins concourant avec les autres qui vouloient faire deplaisir à M. de S. Cyran, il s'alla imaginer qu'il s'ingeroit de confesser sans permission; & pour s'en éclaircir, il demanda à tous les Grands Vicaires & Penitenciers & à M. de Paris même, s'il lui avoit donné ladite permission. Comme celui qui l'avoit donnée ne s'en souvenoit plus, ils pensoient avoir gagné leur cause. Mais M. de S. Cyran l'avoit par écrit, dans une Lettre signée de M. Charton Grand-Vicaire & Penitencier. Et il la fit voir à M. le Procureur General son ami *, qui trouva fort mauvais les soupçons qu'on avoit de lui.

MM. Seguier.

On fit encore jouer d'autres ressorts pour empêcher M. de S. Cyran d'aller au Monastere du S. Sacrement, par le moyen de M. l'Evêque d'Auxerre, & de M. le Chancelier de France, oncles de Mademoiselle de Ligni qui étoit Postulante de la Maison du S. Sacrement. Ces Seigneurs étoient imbus de tous les discours que tenoit Mademoiselle de Chamesson & Madame de Pontcarré, qui visitoient souvent la Mere Prieure des Carmelites de S. Denis, pour lors

* M. Molé depuis premier President du Parlement de Paris & ensuite Garde des Sceaux.

lors refugiée à Paris à cause de l'entrée des Espagnols dans le Royaume. D'ailleurs cette Mere, qui étoit sœur des dits Seigneurs, & tante de Mademoiselle de Ligni, desirant d'avoir la niece avec elle, & que le Monastere du S. Sacrement ne s'établît point, persuadoit à Messieurs ses freres que cette Maison n'étoit pas bien gouvernée. De sorte que M. l'Evêque d'Auxerre defendit à sa niece de voir M. de S. Cyran, lui faisant entendre que sa doctrine étoit dangereuse †: à quoi M. le Chancelier ajouta que, s'il continuoit à aller au S. Sacrement, il en retireroit sa niece. VI. REL.

XXIII. M. de S. Cyran cesse de les aller voir.

Ceci ayant été rapporté à M. de S. Cyran, il crut que le tems étoit venu d'executer ce qu'il avoit deliberé il y avoit longtems, qui étoit de se retirer de cette Maison, quand elle seroit établie. Car il s'étoit trouvé jusques-là engagé, par la regle qu'il observe de temoigner de la charité & de n'abandonner point ceux qu'il a commencé d'assister. Comme il l'avoit fait à l'égard des Religieuses du S. Sacrement pendant tout le tems de leur affliction, il loua Dieu de ce qu'il lui faisoit connoître qu'il pouvoit les quitter, sans manquer à l'obligation que sa charité lui avoit imposée envers elles *.

VII. Re-

† Ce Prelat en fut bientôt desabusé. Voyez ci-après la X. Relation, n. 12.

* M. de S. Cyran cessa d'aller au Monastere du S. Sacrement au mois d'Août 1636.

VII.

Relation de l'origine & de la querelle du CHAPELET SECRET *du très saint Sacrement. Par la Mere Angelique de S. Jean* ARNAULD.

I. Vraie origine du *Chapelet secret.*

ON voit assez par toutes les Pieces qui ont été imprimées sur le sujet du *Chapelet secret* du S. Sacrement, le bruit qu'a fait cette affaire, & jusqu'où on l'a portée. On a même une Histoire imprimée du commencement & de la suite de toute cette querelle, qui est assez exacte en plusieurs points ; mais l'Auteur, tel qu'il soit, n'étoit pas informé de la vraie origine de cette contestation. Afin que ceux qui pourront travailler un jour à l'Histoire generale de ce qui s'est passé de notre tems, sachent exactement la verité des choses, nous marquerons ici quelle fut l'occasion d'une affaire qui a fait tant de bruit.

En l'année 1627. M. l'Evêque de Langres étant tout occupé du dessein d'établir le nouvel Institut du S. Sacrement, & ayant fait entrer dans son zele des personnes éminentes en pieté, dont étoit M. l'Archevêque de Sens, le Pere Condren, le Pere Seguenot & plusieurs autres de l'Oratoire qui prenoient part en ce tems à la direction de Port-Royal où se traitoit cette affaire, avec la Mere Angelique & la Mere Agnès qui étoient

toient entrées avec ardeur dans cette de- VII. REL.
votion ; toutes ces personnes, dis-je, étant fort occupées de ce dessein d'honorer Jesus-Christ au S. Sacrement, c'étoit la matiere ordinaire des entretiens spirituels & des meditations continuelles des personnes qui se disposoient à s'y engager par un titre particulier. La Mere Genevieve étoit dès-lors dans une grande estime quoique ce ne fût qu'une jeune Religieuse, & on faisoit beaucoup de cas de ses lumieres interieures. M. de Langres prit sujet de quelques pensées qu'elle lui avoit communiquées pour composer ce qu'on appella un *Chapelet* du S. Sacrement, qu'il fit imprimer en une feuille vers ce tems-là. Ce n'est pas celui qui a fait tant de bruit, mais il y a pu servir d'occasion. Car ce fut dans le même tems que le Pere de Condren entretenant la Mere Agnès sur ce sujet, & voulant savoir ses dispositions parce qu'elle prenoit quelque direction de lui, elle lui dit avec simplicité qu'elle se trouvoit devant Jesus-Christ au S. Sacrement dans une disposition d'abaissement & d'ancantissement qu'elle auroit exprimée par des attributs differens de ceux du *Chapelet* de la Mere Genevieve. Il la pressa de s'expliquer davantage. Elle y eut de la peine, mais comme il le lui ordonna, elle crut qu'elle le feroit mieux par écrit, & il l'y obligea ; de sorte qu'elle écrivit ce qui s'appella depuis le *Chapelet secret* du S. Sacrement, composé de seize attributs avec la petite explication de chaque attribut. Elle le fit avec une si grande facilité & si peu d'effort d'esprit qu'elle a dit depuis & mê-

VII. REL. me l'a écrit, qu'elle ne pouvoit pas s'en rien attribuer à elle-même, parce qu'il lui sembloit qu'elle n'avoit prêté que sa main, & qu'un autre esprit que le sien lui dictoit ce qu'elle écrivoit quasi sans reflexion; de sorte qu'il falloit que ce fût ou l'esprit de verité ou l'esprit d'illusion qui l'eussent conduite en cela, & qu'il lui sembloit qu'elle même n'y avoit point de part. Elle mit ensuite cet Ecrit entre les mains du Pere de Condren qui l'approuva avec éloge; & depuis l'ayant communiqué à M. l'Archevêque de Sens & à M. de Langres, ces deux Prelats en firent tant d'estime qu'ils lui donnerent l'un & l'autre de grandes louanges, mais particulierement M. de Sens qui temoigna en être ravi.

II. Le *Chapelet* après avoir fait quelque bruit rentre dans le secret.

Cet Ecrit, qui fut nommé le *Chapelet secret* du S. Sacrement, pour le distinguer du premier, demeura en effet fort secret depuis l'année 1628. jusqu'en l'année 1633. Il n'y eut qu'environ six personnes du dehors qui en eussent la connoissance, & qui étoient de celles qui travailloient à l'établissement de l'Ordre du S. Sacrement, à savoir les deux Prelats nommés ci-dessus, le Pere de Condren & le Pere Seguenot de l'Oratoire, Madame la Duchesse de Longueville & la Mere Marie de Jesus Carmelite; & pour le dedans du Monastere de Port-Royal, il y en eut encore moins. Il y eut neanmoins une rencontre où ce *Chapelet* commença à faire un peu de bruit, mais qui n'eut point de suite. Ce fut par la mort de la Mere Marie de Jesus qui arriva deux ou trois ans après.

Cette

Cette Religieuse qui étoit alors en grande reputation pour sa vertu & sa grande lumiere dans les choses spirituelles, étoit fort touchée du même zele qu'on avoit à Port-Royal pour la veneration du S. Sacrement. Elle étoit aussi participante de la plûpart des choses qui se faisoient pour faire réussir le dessein de l'Institut, parce qu'on lui communiquoit presque tout pour avoir ses avis, qu'on consideroit beaucoup par l'estime qu'on faisoit de sa vertu & de ses lumieres; & elle étoit fort unie de sentimens avec M. de Langres. Madame la Duchesse de Longueville qui avoit fort à cœur cet établissement l'instruisoit de tout, & la Mere Angelique lui écrivoit souvent. Par une suite de la confiance qu'on avoit en cette Mere on lui fit celle de lui communiquer le *Chapelet secret* du S. Sacrement. Ce commerce donna du soupçon aux Superieurs des Carmelites. Ils eurent peur que la Mere Marie de Jesus ne travaillât pour sortir de son Ordre, & n'entrât dans celui du S. Sacrement qu'on projettoit, & pour lequel elle avoit tant de correspondance avec les personnes qui y prenoient de l'interêt. Afin donc que les choses ne passassent pas plus avant & pour d'autres raisons particulieres, M. de Berulle ordonna que la Mere Marie de Jesus ne parleroit plus à personne. On la renferma dans une chambre, & pour user des termes de l'Ordre elle fut mise en humiliation, c'est-à-dire proprement en prison. Madame de Longueville eut seule le credit de la voir & de l'entretenir, entrant pour ce sujet dans le Monastere; & on la con-

VII. Rel.

conduisoit dans la chambre où cette pauvre Mere étoit renfermée. Durant que la Mere Marie de Jesus étoit dans cette penitence, elle tomba fort malade, & mourut heureusement.

Après sa mort comme on visitoit ses Ecrits de devotion on trouva le *Chapelet* du S. Sacrement en manuscrit, qui n'avoit point encore été vu que de très peu de personnes, comme nous avons dit au commencement. Cela fit croire aux Carmelites que cet Ecrit avoit été composé par la Mere Marie de Jesus, la jugeant assez spirituelle pour avoir des élevations d'esprit pareilles à celles-là, & assez capable de les exprimer de cette maniere. Ainsi elles se firent honneur de cet Ecrit, le faisant voir à leurs amis, comme un Ouvrage de la Mere Marie de Jesus. Comme il n'y eût personne de ceux qui le virent, qui entreprît de parler contre, cet éclat ne dura gueres, & le *Chapelet secret* rentra encore dans le secret.

III. Comment il devint une occasion de querelle.

Il se passa six ans depuis la naissance de ce *Chapelet* en 1628. & le commencement de la querelle, qui ne fut qu'ensuite de l'établissement de la premiere Maison du S. Sacrement en 1633. Il arriva divers changemens pendant cet espace qui disposerent les choses à l'éclat qu'elles firent depuis. M. de Langres comme on l'a pu voir ailleurs, ne conserva pas les sentimens extraordinaires de pieté & d'éloignement du monde dont il avoit été touché d'abord, & qui avoient donné à la Mere Angelique tant d'estime & de soumission pour sa conduite. Ce changement de sa disposition fit aussi des chan-

ge-

gemens dans le projet qu'il avoit formé d'abord de son nouvel Institut. On en traittoit l'établissement d'une maniere assez humaine; & sans doute qu'il auroit mal réussi, si Dieu ne l'avoit renversé pour le fonder plus solidement, comme la suite l'a fait voir. VII. REL.

M. l'Archevêque de Sens de son côté qui, comme nous avons dit, prenoit un grand interêt au commencement dans ce dessein & devoit être un des Superieurs de ce nouvel Ordre, se refroidit peu à peu & s'éloigna enfin tout à fait de M. de Langres dès avant l'établissement de la Maison du S. Sacrement. Il n'y eut pas d'abord d'autre sujet qu'une petite jalousie qui naquit entre ces deux Prelats, de ce que M. de Sens vit bien qu'encore qu'on eût beaucoup de respect pour lui à Port-Royal, neanmoins la plus grande confiance étoit pour M. de Langres, & que ce dernier y gouvernoit tout à fait. Il remarqua aussi que plusieurs des Religieuses qu'il voyoit pour leur direction spirituelle, n'alloient plus si souvent à lui & s'en retiroient peu à peu. On s'apperçut dès lors de son mecontentement, & il commença à se refroidir fort pour M. de Langres & pour Port-Royal, & enfin à s'en retirer tout à fait; de sorte qu'avant l'établissement du nouvel Institut dans la premiere Maison, il n'y prenoit deja plus aucune part. M. de Langres paroissoit tout seul dans cette affaire, qu'il acheva sans la participation de M. de Sens, en commençant ce nouvel Institut le 8. Mai de l'année 1633. dans une Maison qu'on achetta pour

cela au quartier du Louvre, & où la Mere Angelique, accompagnée de trois Religieuses professes de Port-Royal & de quelques Postulantes, alla commencer cet établissement.

Ce fut bientôt après que la jalousie de M. de Sens étant augmentée par le succès d'une entreprise qu'il eût voulu qui se fût ruinée depuis qu'il ne s'en mêloit plus, il chercha pour la traverser la machine du *Chapelet secret* dont il n'y avoit presque plus que lui qui se souvînt, tant on en avoit fait peu d'usage. Il s'en voulut servir pour contrarier M. de Langres, & pour rendre suspecte la conduite qu'il donnoit aux Religieuses du S. Sacrement. Cet Ecrit qu'il avoit admiré autrefois, lui parut alors une devotion extravagante & toute pleine d'illusion. Pour en prevenir les mauvais effets, il le mit entre les mains de huit Docteurs de Sorbonne pour l'examiner, & en obtint une Censure *. M. de Sens ne se contentant pas de la Censure des Docteurs de Sorbonne, pour une plus grande justification de son procedé, envoya encore à Rome le *Chapelet*

* Cette Censure étoit dattée du 18. Juin 1633. On la voit dans le Recueil de M. d'Argentré: c'est la I. Piece du III. Tome, auquel quelques Docteurs de la Sorbonne moderne ont travaillé. On y a voulu mettre, avant la censure, le *Chapelet secret*, mais on s'est trompé en donnant en sa place le petit Ecrit du Pere Seguenot, dont il sera parlé plus bas. Ce n'est ni la seule ni la moindre faute de ce Recueil, où l'on a voulu ramasser toutes les Censures contre les pretendus Jansenistes.

pelet secret, afin de le faire examiner ; & en même tems il fit publier un petit Ecrit, qui contenoit des remarques sur le *Chapelet secret*. Il fut premierement distribué manuscrit & communiqué à ceux qui s'interessoient dans cette affaire. Le Pere Binet Jesuite fut estimé Auteur de cette piece.

VII. REL. IV. Dispositions de la Mere Angelique & de la Mere Agnès.

Ce different étant venu jusques là, fit beaucoup de bruit & causa bien de l'inquietude à la Mere Angelique. Comme elle voulut voir quel remede on y pourroit apporter, elle fit chercher par tout le Monastere du S. Sacrement où elle étoit pour lors, quelque copie de ce *Chapelet* sans qu'il s'en pût trouver aucune. Elle fit faire la même chose à Port-Royal, où il n'y en avoit point non plus. Enfin on se souvint qu'on en avoit donné par confiance une copie à la Mere Marie des Anges, lorsqu'elle étoit sortie de Port-Royal pour aller être Abbesse à Maubuisson ; & ce fut de là qu'on l'eut : ce qui marque que l'on n'avoit nullement communiqué cet Ecrit dans la Communauté. La Mere Angelique le mit entre les mains de M. de S. Cyran, qui étoit pour lors fort ami de M. de Langres & venoit souvent à la Maison du S. Sacrement, afin qu'il lui plût de prendre la peine de l'examiner. Il y employa trois heures de suite ; & comme il savoit la peine où étoit la Mere Angelique, il la vint trouver exprès, & lui dit qu'il ne vouloit pas la laisser plus long-tems en inquietude, & qu'il avoit examiné cet Ecrit du *Chapelet* fort exactement & avec une esprit de censeur, mais qu'enfin il n'y avoit rien remarqué qui ne pût

VII. REL. être très bien soutenu, quoiqu'il y eut quelque obscurité d'expression. La Mere Angelique se rassura par ce temoignage.

Pour la Mere Agnès elle étoit au Monastere du Tard à Dijon; & ce fut en ce même tems qu'elle fit reponse à M. d'Andilly qui lui avoit écrit au sujet du bruit qui s'étoit élevé contre le *Chapelet secret*, & qu'elle lui dit qu'elle croyoit pouvoir assurer que si ces pensées n'étoient point de Dieu, elles venoient du demon, parce qu'il lui paroissoit que de sa part elle n'y avoit rien, les ayant écrites toutes de suite comme elles se presentoient à son esprit, *sans se peiner*, comme si une autre personne les lui eût dictées. A quoi elle ajoutoit qu'elle ne presumoit pas avoir en cela offensé Dieu, qui connoissoit l'innocence & la simplicité de ses intentions, & que jamais elle n'avoit voulu adherer à d'autres lumieres qu'à celles de son Esprit Saint qui nous est donné par ceux qui ont la clef de la science, &c. *

V. Conduite de M. de Langres en faveur du *Chapelet*.

M. de Langres de son côté entreprit la defense du *Chapelet*, comme il étoit engagé par le rang qu'il tenoit dans le Monastere, & par l'estime particuliere qu'il avoit pour la Mere Agnès. Il s'addressa aux Docteurs de Louvain pour les rendre juges & examinateurs de tout ce differend; car ceux de la Faculté de Paris lui paroissoient suspects, étant deja engagés dans le parti de M. de Sens. Il leur envoya donc la copie du *Chapelet*

* En 1652. la Mere Agnès se crut obligée de donner sur cet Ecrit une Declaration en bonne forme: on la trouvera dans la I. Relation de la III. Partie de ces Memoires.

pelet secret pour savoir simplement leur avis, VII. REL.
en les suppliant de n'avoir égard qu'à la chose qu'on leur proposoit & non à ceux qui la proposoient. Les Docteurs de Louvain approuverent le *Chapelet* avec éloge, quoique ce fussent des personnes attachées entierement à l'antiquité & ennemies de toutes les nouveautés sur tout dans les devotions particulieres de ce tems. L'approbation de deux de ces Docteurs est imprimée *. Outre cette declaration, il arriva qu'entre les Docteurs de la Faculté de Paris, les uns approuverent le *Chapelet* par écrit & d'autres declarerent ouvertement qu'ils n'y trouvoient rien de mauvais, & que si l'on parloit dans leurs Assemblées de le censurer, ils feroient voir qu'il est plus facile d'imposer à des particuliers qu'à tout le corps de la Sorbonne.

M. de Langres fit encore examiner le Decret des huit Docteurs contre le *Chapelet*; & il s'y trouva tant de manquemens, tant d'artifice & tant de malice, qu'il ne servit qu'à faire voir la mauvaise foi, tant de ceux qui l'avoient extorqué, que de ceux qui en étoient les auteurs, en considerant les intrigues dont les uns & les autres s'étoient servis.

Dans la Relation imprimée on fait les remarques suivantes.

VI. Remarques sur la Censure qui en fut faite par huit Docteurs.

„ Le nombre des personnes qui ont signé
„ ce Decret est remarquable. Il est trop
„ grand pour un simple avis sur une devo-
„ tion de Religieuse, & cette precaution

 „ tient

* On les peut voir dans la II. Note de Wendrock sur la XVI. Lettre Provinciale.

VII. REL. „ tient quelque chose de la tromperie. Il „ est aussi trop petit pour une affaire de „ telle importance, où l'on pretend qu'il „ n'y va de rien moins que de faire revi- „ vre les erreurs d'Arius & de Nestorius, „ ou bien d'étouffer une heresie naissante, „ produite de l'esprit d'une fille trompée; „ & ces huit Docteurs reconnoissoient eux- „ mêmes que ces sortes de jugemens n'ont „ point une force & une autorité entiere, „ s'ils ne procedent ou ne sont avoués de „ tout le corps de la Faculté à laquelle seu- „ le ce pouvoir a été donné.

„ Le choix de ces personnes devoit en- „ core être suspect. Car on met en fait „ que M. Duval qui est le premier d'entre „ eux, avoit été gagné par les importuni- „ tés qui lui ont été faites, & il a été sur- „ pris par megarde, dans le doute qu'il eut „ que cet Ecrit venoit de la Mere Marie „ de Jesus Carmelite : ce qui le porta à le „ condamner comme mauvais, parce que „ cette devotion étoit étrangere à l'Ordre „ des Carmelites de France dont M. Du- „ val étoit Superieur. Cinq de ceux qui „ signerent avec lui, étoient ou de ses „ confidens ou attachés de parti avec lui; „ & avec cela le respect de sa qualité, la „ reputation de sa vertu & le credit de sa „ science, donnerent un tel poids à son ju- „ gement qu'ils signerent tous cinq sur son „ rapport, & ils eussent cru commettre un „ crime contre le S. Esprit qui seroit irre- „ missible, s'ils avoient contredit son avis „ & manqué de souscrire après lui. Les „ deux autres qui étoient M. Hallier & M.

„ (A. M.)

„ (A. M. *) qui par rencontre se trouverent à cette deliberation se sont plaints ouvertement qu'on les avoit surpris, en leur cachant le lieu & la personne d'où venoit cet Ecrit, & leur supposant d'autres qu'on assuroit avoir deja fait beaucoup de mal; tellement qu'au lieu que ne connoissant point les auteurs de cet Ouvrage sinon par les rapports desavantageux qu'on leur en faisoit ils avoient jugé de l'Ecrit par eux-mêmes, depuis qu'ils surent qu'il étoit de la Mere Agnès, & qu'ils connurent sa vertu & son merite, ils jugerent de l'Ecrit par elle." VII. REL.

Enfin cette Censure est blâmée d'avoir été faite „ contre tout l'ordre de la charité, puisque s'agissant d'une devotion secrete à laquelle on trouvoit à redire, il falloit premierement s'addresser en particulier à ceux que l'on croyoit coupables des erreurs qu'on y pretendoit trouver; afin de leur donner lieu de se reconnoître. Au lieu de cela il paroit qu'on a plus desiré de procurer une Censure publique qu'une correction secrete, & qu'on a apprehendé que les personnes accusées n'expliquassent si nettement leurs sentimens, qu'on perdît le moyen de les decrier."

VII. Suite de la querelle du Chapelet.

Ce que je viens de rapporter est pris de la Relation imprimée: je continuerai de rapporter quelle fut la suite de l'histoire. Après cette

V 6

* Peut-être M. Morel qui étoit l'un de ces huit Docteurs. On peut observer que le fameux Cornet avoit aussi signé cette Censure.

VII. Rel. cette Censure M. l'Abbé de S. Cyran écrivit une *Apologie* en l'année 1633. pour servir de defense au *Chapelet secret*, & pour refuter les Remarques du Jesuite que l'on croit être le Pere Binet. Elle courut d'abord manuscrite ; mais elle fut depuis imprimée à Paris l'an 1634. avec le Chapelet & les Remarques qui l'attaquoient. Durant qu'on étoit sur ces termes, on apprit à Paris le jugement que le Pape avoit rendu sur le *Chapelet*, qui étoit que ce petit Ecrit ne seroit ni censuré ni mis dans l'expurgatoire; mais qu'il demeureroit supprimé & resteroit secret (comme il l'avoit toujours été,) de peur que les personnes simples n'en abusassent. C'est ce qui est porté plus amplement dans une Lettre écrite de Rome, par un Prelat dont la pieté & la doctrine sont connues en France & en Italie.

L'affaire étoit demeurée en cet état en l'année 1633. mais la querelle se renouvella par la publication d'un petit Ecrit du Pere Seguenot, intitulé, *Elevation d'esprit à Jesus-Christ Notre Seigneur au très S. Sacrement, contenant divers usages de graces sur ses perfections divines.* Il étoit dressé par articles, & sous les mêmes titres du *Chapelet secret*. M. de Sens prit de nouveau l'allarme à cette publication ; & tant lui que ceux de son parti, ayant cru trop legerement qu'il venoit de la même part que le *Chapelet secret*, s'échaufferent autant que jamais, comme si les auteurs ou defenseurs du *Chapelet* eussent contrevenu publiquement à l'ordonnance du S. Siege. On donna

donc

donc un nouvel Ouvrage au public, intitulé, *Examen d'une Apologie qui a été faite pour servir de defense à un petit Livre intitulé* LE CHAPELET SECRET DU S. SACREMENT, *& pour refuter quelques Remarques qui avoient été faites sur ledit Chapelet.* On y blâme premierement l'Auteur de l'Apologie, qui est M. de S. Cyran, d'être ingenieux, à donner un bon sens aux paroles du *Chapelet*, &c. A cet Examen M. de S. Cyran fit une Reponse qu'il intitula, *Refutation d'un Examen n'agueres publié contre la Reponse faite aux Remarques d'un Theologien contre le Chapelet secret du S. Sacrement.* VII. Rel.

Cette affaire en demeura là jusqu'en l'année 1634. Mais un an après la dispute recommença de nouveau. Un Pere Jesuite fit un Ecrit portant pour titre, *Discussion sommaire d'un Livret intitulé* LE CHAPELET SECRET DU S. SACREMENT *& de ce qui a été écrit pour en defendre la doctrine.* Comme l'Auteur de cet Ouvrage pretendoit dans sa Preface que la rupture venoit de la part de M. de Langres & des siens, qui avoient publié, disoit-il, un Ecrit secret defendu par le Saint Siege, M. de S. Cyran lui repondit de nouveau. Mais l'Ecrit du Jesuite ayant peu de cours, & la querelle s'assoupissant d'elle-même on ne se mit pas en peine de faire imprimer la replique. Ce fut ainsi que finit cette contestation, qui avoit été occasionnée par un sujet si peu considerable. Mais les Jesuites qui savent combien ces faits sont embrouillés & connus de peu de personnes, n'ont pas manqué de tems en tems d'en renouveller la memoire dans leurs

VII. Rel. Livres *, pour fletrir la reputation de M. de S. Cyran dont Dieu se servit en cette occasion, non seulement pour defendre l'innocence de la Mere Agnès, qui l'en remercia avec toutes les marques d'une sincere reconnoissance par une Lettre écrite de Dijon du 7. Mai 1634. mais aussi pour combler ces Religieuses de benediction.

Je crois qu'on ne sera pas fâché de trouver ici une Lettre que M. le Maître écrivit à la Mere Agnès au sujet des Ecrits que M. de S. Cyran fit contre les deux Jesuites qui l'avoient attaquée. La voici.

[Vous me louez, ma chere tante, de ma bonté, de ne vous avoir pas estimée heretique, mais cette bonté n'est gueres louable. C'est au contraire la malice de nos ennemis qui est digne de tout blâme, & l'approbation des personnes étrangeres qui est digne de tout éloge. Pour ce qui regarde vos parens, comme leur froideur ne meriteroit aucun pardon, leur assistance ne merite aucune louange. C'est seulement être homme, que de ne pas offenser la nature; c'est seulement être raisonnable que de ne pas choquer la raison. Ainsi louer les hommes de ces actions, c'est les louer de n'être pas bêtes. Vous

* Aucun ne l'a fait avec plus d'impudence que le Pere Brisacier dans son libelle intitulé *Le Jansenisme confondu*, &c. On se crut donc obligé d'éclaircir cette affaire dans les Repliques qu'on lui fit, entre autres dans la *Defense de la Censure de M. de Paris*. Voyez l'article 4. de la I. Relation de la III. Partie de ces Memoires, où l'on trouvera à ce sujet une Declaration importante de la Mere Agnès.

Vous devez, ma chere tante, reserver VII. Rel. les temoignages de votre estime & de votre reconnoissance pour celui qui a defendu avec des armes de lumiere, l'innocence & la verité qu'on attaquoit avec toutes les armes de tenebres; qui a tiré de votre esprit les thresors que le S. Esprit y avoit cachés; qui a levé le voile qui couvroit ce sanctuaire; qui a penetré dans l'abîme de la grace & a rendu visibles des mysteres qui à l'exemple de Dieu étoient enfermés dans une nuée. Je n'admire pas moins son courage que sa suffisance. Je ne puis cesser de m'étonner qu'en ce siecle corrompu il se trouve un homme aussi sensible aux interêts du ciel que les autres le sont à ceux de la terre; qui souffre avec plus d'impatience les moindres larcins qu'on fait à Dieu de ses verités divines, qu'un avare ne souffriroit les plus grands qu'on lui feroit de ses richesses; qui s'oppose lui seul à cette armée de passionnés, de superbes & de violens; & enfin qui releve la vierge d'Israel, que la calomnie avoit fait tomber par terre.

Que si sa suffisance & son courage sont merveilleux, son humilité ne l'est pas moins. Y a-t-il une modestie plus louable que celle qui lui fait supprimer son nom? N'est-il pas étrange qu'il ne veuille être connu, ni des ennemis qu'il terrasse, ni des amis qu'il defend; qu'il n'offre point de sacrifice à Dieu, que la vanité ne soit toujours la premiere victime qu'il immole; & qu'en un tems où vous voyez que les ignorans tirent de la gloire de leurs erreurs, il n'en veuille pas tirer de toutes les lumieres de sa doctrine.

Vous

VII. REL. Vous avez certes raison de dire que vous étiez perdue si vous n'eussiez été perdue. Ce vous est un plus grand bonheur d'avoir été defendue si puissamment, que de n'avoir point été accusée. Dieu a permis que des hommes vous ayent attaquée, & il vous a donné un Ange pour vous defendre. Je puis bien comparer, ma chere tante, ce defenseur à cet Ange qui garda la chaste Suzanne, selon l'opinion de quelques Peres, puisqu'il a comparé lui-même ces deux Scribes & Pharisiens qui vouloient vous deshonorer, aux deux vieillards qui la vouloient perdre.

Je vous écrirois davantage sur ce sujet si vous ne le quittiez dans votre Lettre, afin de vous justifier de ce que vous m'avez écrit pour me detourner du mariage. Pensez-vous, ma chere tante, que j'aye pu trouver mauvais des souhaits aussi saints que sont les vôtres. Doit-on attendre autre chose d'une personne Religieuse ? On accusa autrefois dans des Declamations une vierge vestale d'incontinence, parce qu'elle avoit dit dans un vers qu'il étoit doux de se marier ; & je trouverois étrange que vous parlassiez avec moins de zele de la vie que vous avez embrassée, & qui a le plus de rapport à celle des Anges ? Qui ne sait que le mariage remplit la terre, & que la virginité remplit le ciel ? Et c'est d'ailleurs offenser la charité que de ne desirer pas à son prochain l'état le plus saint & le plus parfait. Puisque les vicieux portent les autres au vice, & ceux qui sont mariés au mariage, sans que les uns ayent d'ordinaire d'autre dessein que

que d'avoir des compagnons de leurs infamies, & les autres de leur misere; ne doit-on pas souffrir que ceux qui ont quitté le monde de corps & de volonté, excitent les autres à les imiter, & à prendre part à leurs veritables delices & à leur solide felicité. VII. Rel.

Plût à Dieu, ma chere tante, que vos exhortations me fussent aussi utiles comme elles sont excellentes, & que je devinsse le fils de vos vœux & de vos prieres comme S. Augustin le fut des larmes de Sainte Monique! Plût à Dieu que cette voix du Seigneur qui arrêta la flamme du feu, éteignît celle qui nous consume, & qu'elle brulât les liens que je ne puis rompre! Combien lui sacrifierois-je volontiers une hostie de louange? Combien serois-je ravi d'élever pour jamais, sur les ruines de l'amour profane, l'édifice incomparable de l'amour divin? Mais que peuvent produire ces semences du ciel, que vous jettez dans une terre pleine de ronces? Et quelle main, que celle de Dieu, peut arracher des épines si enracinées?

Reconnoissez qu'il y a diverses sortes de vocations, & qu'elles sont toutes saintes lorsqu'elles viennent de Dieu. Remerciez-le de votre force & ayez pitié de notre foiblesse. Et si de saints Evêques se trouverent autrefois aux nôces de Nebride & d'Olimpiade, & si S. Gregoire de Nazianze leur envoya un Epithalame, ne me refusez pas je vous prie la presence de votre esprit par votre consentement & votre approbation. Autrement je vous declare que je me rendrai

VIII.Rel. accusateur contre voûs en fait de nouvelles lumieres, que je ferai censurer votre Lettre par les huit Docteurs que vous savez, & que j'emploierai le credit des Nonces & des Archevêques pour la faire mettre à l'Expurgatoire*. C'est, ma très chere tante, &c. De Paris le 10. Juin 1634.]

VIII.

Relation de la conduite que M. Zamet Evêque de Langres a tenue à l'égard du Monastere de Port-Royal, de la Maison du S. Sacrement, de M. l'Abbé de S. Cyran & de la Mere Marie Angelique; pour servir d'éclaircissement & de reponse à un Memoire de ce Prelat †. Par la Mere Marie Angelique ARNAULD.

I. Injustice des reproches contre M. de S. Cyran.

JE m'étonne comme M. de Langres peut dire qu'il nous a donné M. de S. Cyran, le croyant capable de nous conduire en

* M. le Maître, en plaisantant, fait allusion à l'affaire du Chapelet. Au reste le mariage dont il est ici question n'eut point lieu, & trois ans après Dieu rompit les liens de M. le Maître, qui se retirant du monde, se consacra pour le reste de ses jours à la penitence.

† Il paroît que M. le Maître a fait usage de ce petit Ouvrage de la Mere Angelique pour la Repon-

en la vie spirituelle, avant, dit-il, que de VIII. R.
l'avoir assez connu ; puisque lorsqu'il l'a quitté, il m'a temoigné avoir autant d'estime de sa probité & doctrine qu'il en avoit jamais eu ; jusques là qu'il me dit plus d'une fois, peu de tems avant que je sortisse du S. Sacrement, dans le degoût qu'il avoit deja de lui : *Dieu m'a donné cet homme pour être mon bourreau ; car il me fait connoître la verité par lui, & je n'ai pas la force de la suivre, cela me tue.* Et une autre fois que je me plaignois à lui des discours de M. l'Abbé de Prieres qui accusoit M. de S. Cyran d'heresie, il me dit : *Il a grand tort, car veritablement sa doctrine est très saine.* Et ce qui est à remarquer, c'est qu'à l'heure même qu'il me rendit ce temoignage, il se plaignoit de lui, parce qu'il ne lui avoit pas repondu à une Lettre qu'il lui avoit écrite, touchant son desir de quitter l'Evêché, & l'extrême peine qu'il y avoit : ce qu'il trouvoit fort incivil. De plus il me temoigna le même jour qu'il étoit fort mecontent de lui, de ce qu'il ne trouvoit pas bon qu'il ne retournât pas à son Diocese, après le jugement d'un grand procès qui l'avoit tenu ici long-tems. Et toutefois il ne laissa pas de prononcer avec ardeur qu'on avoit tort d'accuser sa doctrine.

Je m'étonne autant de ce qu'il lui plaît de dire que l'ayant établi en cette conduite, il a pris puissance sur les esprits ; puisqu'il

ponse qu'il a faite au Memoire de M. de Langres dans la III. & la IV. Partie de l'Apologie de M. de S. Cyran.

VIII Rel. qu'il sait en sa conscience les instantes & reiterées prieres qu'il lui en a faites, non seulement pour entrer dans la Maison du S. Sacrement, mais après pour y prêcher & pour y confesser, & comment moi par son commandement l'ai importuné sans cesse près de deux ans de nous confesser avant qu'il y ait consenti. Il sait encore combien de fois ledit sieur Abbé lui a dit & à nous, qu'il ne nous assistoit que parce que nous étions affligées, & que dès que le Monastere seroit établi, il nous quitteroit.

II. Pureté de la conduite de la M. Angel. Pour ce qui est de l'humeur changeante des Filles dont le Prelat parle, je ne me charge pas de defendre mon sexe, n'en étant pas capable, ni de me defendre moi en particulier que j'avoue être la plus defectueuse. Neanmoins je puis dire avec verité que de tous ceux qui m'ont fait l'honneur & la charité de me donner conduite, je ne me suis jamais separée d'aucun que de mondit Seigneur de Langres, mais que la mort me les a ôtés ou leur éloignement.

Je proteste devant Dieu que M. de S. Cyran ne m'a jamais defendu de dire à M. de Langres la conduite qu'il tenoit sur nous, & qu'aussi je ne la lui ai point cachée; & une preuve de cela, c'est qu'après que je m'y fus confessée la premiere fois, ce que je fis toute la derniere, (car il me refusa encore plus que les autres, ce qui est une nouvelle preuve du peu de dessein qu'il avoit de s'autoriser dans la Maison,) je dis au Prelat que je l'avois fait, & il me repondit qu'il

qu'il avoit envie de s'y confesser aussi. VIII REL.
A l'égard de ce qu'il dit que j'ai parlé de penitence, j'avoue l'avoir fait, non par la conduite de M. de S. Cyran qui n'enseigne pas à dire mais à faire, mais pour satisfaire au desir de toutes nos Sœurs, (une seule exceptée) & au mien propre. Dieu nous ayant fait connoître par les Sermons que M. de S. Cyran nous avoit faits, quelle étoit l'obligation des Religieuses, & sur-tout de nous qui pretendions fonder un Ordre dedié à honorer le S. Sacrement, nous demeurâmes si confuses de la maniere dont tout cela s'étoit fait, & du peu de preparation que nous avions apporté à une telle œuvre, qu'il étoit mal aisé de nous moderer; & nous n'eûmes pas moins besoin de sa prudence pour retenir nos Sœurs, afin qu'elles n'excedassent point, que nous avions eu de sa lumiere & de son zele pour nous faire connoître nos devoirs & nous exciter à nous y rendre. De tout ce qui se fit, rien n'a été caché à M. de Langres, qui disoit être ravi du changement qu'il reconnoissoit dans la Maison; & le jour de Noël 1635. (ensuite duquel je sortis le 10. de Fevrier 1636.) il me dit avec l'apparence d'une grande joie, que Madame de Ligni lui en avoit dit des merveilles.
Quant à la Confession, M. de Langres ne peut savoir si elle étoit rare ou frequente, puisque depuis ce tems il n'avoit d'intelligence secrete qu'avec une seule Fille. Les autres lui rendoient ce qu'elles devoient, mais il sait bien qu'il ne leur faisoit point l'honneur de leur parler; & elles protesteront

VIII.Rel. ront comme moi, qu'elles se sont toujours confessées tous les huit jours. M. de l'Esclos qui nous a souvent fait la charité de nous entendre, nous a fait aussi celle d'en rendre temoignage.

Pour la Sainte Communion, je confesse que j'ai été depuis Pâques jusqu'à l'Assomption de la Sainte Vierge sans m'en approcher, non par la persuasion de M. de S. Cyran, qui vint exprès les veilles de l'Ascension, de la Pentecôte, du S. Sacrement & de la Visitation pour m'y exhorter, mais je ne m'y pus resoudre. Et s'il m'étoit permis d'exprimer les sentimens qui me porterent à cette separation, je m'assure que je les ferois aussi bien approuver aux autres, que je persuadai alors à M. de S. Cyran de me les souffrir. Pour nos autres Sœurs quelques-unes s'en separerent aussi, mais pour fort peu de tems. Et tant s'en faut qu'il dissuade la Sainte Communion, qu'il n'excite à rien tant. Il m'a souvent dit qu'elle étoit aussi necessaire à nos ames, pour empêcher le dechet de la grace qui y arrive par la concupiscence, que le pain à nos corps pour empêcher celui de la chaleur naturelle. Il est vrai qu'il veut qu'on y apporte les dispositions necessaires; & que l'un des grands biens que Dieu nous a faits par lui, a été de nous faire voir l'importance qu'il y a de ne s'en pas approcher par coutume.

C'a été depuis mon retour en cette Maison que je manquai à communier le jour de Pâques: c'est pourquoi je n'en devois rendre aucun compte à M. de Langres, que je

je n'ai seulement pas vu depuis. M. de S. VIII. REL.
Cyran ne sut rien de cette omission, que le jour de l'Octave que je m'acquittai de ce devoir: ce qui ôte le pretendu crime de cette faute, à laquelle j'ai satisfait devant Dieu, comme je crois, si j'ai souffert avec humilité les discours qu'on en a faits par tout Paris.

Il est vrai aussi que je ne parlois point à M. de Langres de la premiere separation de la Communion, quoique je susse bien qu'il le savoit, cela ne pouvant être caché à sa Fille de confiance; & s'il m'en eût interrogée, je le lui eusse avoué franchement. Mais je ne lui en pouvois pas parler de moi-même, tant parce que je ne l'eusse pu faire sans lui en dire les raisons, dans lesquelles quelques-unes l'eussent pu toucher, que parce que je ne m'y croyois pas obligée, puisque par son exprès commandement j'avois mis ma conscience entre les mains de M. de S. Cyran. Au surplus il n'avoit pas l'autorité entiere sur la Maison, puisqu'il n'en étoit que le troisieme Superieur nommé par la Bulle; & en effet il n'étoit point en possession de cette superiorité, la Bulle ne lui ayant point été signifiée, & Monseigneur de Paris nous ayant obligées à certaines conditions derogeantes à la Bulle, avant que d'en permettre la fulmination. De plus nous étions obligées à fournir à M. l'Archevêque un Bref de Rome, faute de quoi il devoit demeurer seul Superieur, & il l'étoit en effet. Car nous n'avions point accompli notre promesse, ne l'ayant encore pu. Et Dieu me faisoit alors connoître que j'é-

toit

VIII. REL. tois obligée de laisser la Maison selon le droit commun; desorte que M. de Langres n'étoit Superieur & n'agissoit que par tolerance de Monseigneur de Paris, & en attendant la fin de l'affaire.

J'ai cru jusqu'à cette heure qu'il n'y avoit point de mal dans ce qu'on me reproche, de me prosterner devant Dieu, & de le prier en cette maniere, puisque les Saints & Notre Seigneur Jesus-Christ même l'ont fait, & je l'ai vu pratiquer en notre Ordre dès que j'y suis entrée il y a trente-neuf ans.

III. Justification des discours de la M. Angeliq.

Je ne pense point avoir parlé comme on dit, des deux points de science sur la Prédestination & les Canons, dont on me fait un reproche; ce qui est si vrai qu'il n'y a pas six mois que je sai ce que c'est que *Canons de l'Eglise*, & que je le demandai à M. de S. Cyran, sur ce que j'appris cette accusation. A l'égard des questions de la *Predestination*, il ne m'en a jamais parlé, & je n'eusse eu garde de l'en interroger, sachant combien la curiosité lui deplaît en nous autres Filles. Pour les *coutumes des premiers Chretiens* dont on a parlé, l'amour que je leur ai porté toute ma vie me fait croire que j'en ai pu souvent parler, & encore plus parce que nos lectures plus ordinaires étant de la vie des Saints, qui sont la plûpart des premiers Chretiens, nos entretiens en ont bien pu être.

Pour celui *de la grace de S. Augustin, & de la predestination de S. Paul*, je ne sai ce que c'est. Je n'ose neanmoins nier absolument, pour le respect que je dois à M. de

M. de Langres; que je lui en ai parlé, puis- VIII. Rел.
qu'il le dit, quoique je n'en aye nulle souvenance, non plus que de l'avertissement charitable qu'il dit m'avoir donné sur cela. Il est vrai qu'il prît la peine de me dire une fois ou deux que j'étois trop retirée, allant trop peu au Parloir, & y parlant trop peu, & que je perdrois les amis de la Maison. A quoi je lui repondis le plus humblement que je pus, que je ne manquois point à ce qui étoit necessaire, mais que je me sentois obligée de retrancher le superflu; non seulement à cause que ma Profession m'obligeoit à la separation du monde, mais encore pour vaquer à ma charge, & au service que je devois aux Sœurs, étant non seulement Superieure, mais Maîtresse des Novices & Infirmiere. Il parut agréer ma reponse, comme il faisoit tout le reste.

IV. Comment M. de Langres s'indisposa contre M. de S. Cyran.

Je m'appercevois bien neanmoins par les discours de sa Fille, qu'il n'étoit pas satisfait. J'en fus assurée par une Lettre qu'elle lui écrivit, qu'elle ne pensoit pas que je dusse voir; comme en effet je n'en avois jamais regardé aucune, croyant qu'elle ne lui parloit que de sa conscience. Mais alors sur les soupçons que j'avois eu sujet de prendre, je crus que je devois voir celle-là. Je trouvai qu'elle lui mandoit que Madame de Longueville lui avoit dit avoir appris de Madame de Pontcarré, qu'il n'avoit plus de credit en la Maison, & qu'il n'y étoit que le Chapelain de M. de S. Cyran; dont je fus extrêmement étonnée & affligée, voyant le changement de ce Prelat, & la charité de M. de S. Cy-

VIII. Rel. tan si mal reconnue. Et parce que Madame de Pontcarré n'avoit pu dire cela à cette Princesse, qu'après en avoir été informée par lui, je crus avec sujet qu'il lui avoit donné charge de dire cela à la Princesse, pour la degouter de nous; d'autant plus que dans le même tems, il fit en sorte que la Princesse commença à entretenir sa Fille en particulier. Neanmoins je n'en fis pas semblant, mais quelques jours après lui faisant des plaintes de quelques contradictions de sa Fille, (ce qu'il temoignoit trouver fort bien & mes plaintes bien fondées,) je pris occasion de lui dire, que ses discours me donnoient sujet de croire qu'il lui faisoit paroître n'avoir plus agréable la conduite de M. de S. Cyran; que je le suppliois très humblement de me dire si cela étoit vrai; qu'il n'y avoit rien si facile que de le contenter, s'il ne desiroit plus que M. de S. Cyran vînt au Monastere; & qu'au moindre signe qu'il auroit de sa volonté, il n'y entreroit jamais. A quoi il me repondit qu'il étoit très éloigné de cette pensée; qu'au contraire, il étoit extrêmement fâché que cette Fille ne se rangeât pas comme les autres, & que c'étoit un esprit fâcheux. En ce même tems il m'écrivit (sur quelque chose qui s'étoit fait en la Maison par l'avis de M. de S. Cyran) ces paroles que je puis faire voir, ayant encore la Lettre: „ La pensée est de „ Dieu, & je le benis de vous avoir donné „ une personne capable d'en produire tous „ les jours de nouvelles & de plus impor- „ tantes à votre perfection. J'aime l'enga- „ gement que sa bonté me donne à votre „ Mai-

„ Maison, non seulement pour mon bien VIII.R..
„ particulier, mais parce que ce vous est
„ un sujet d'en tirer plusieurs de la condui-
„ te de celui que Dieu vous a mis en main,
„ qui joignant la charité à l'autorité, est
„ capable de faire des merveilles. " Cette Lettre est écrite du 22. Juillet 1635. auquel tems je me separois de la sainte Communion; & c'étoit alors aussi qu'on parloit de penitence, & que se faisoient les autres choses dont il se plaint.

Je laisse à juger quel étoit son sentiment ou sa dissimulation pour M. de S. Cyran, & si j'avois tort de suivre les avis d'un homme dont il me parloit de la sorte. Et il ne se peut excuser, disant qu'il ne savoit pas ce qui se passoit, comme il dit qu'il ne connoissoit pas assez M. de S. Cyran quand il nous le donna, puisqu'il confesse qu'il étoit informé de tout par les Filles, encore qu'il n'y en eût qu'une.

Il en est de même de toutes les accusations qu'il fait contre ledit sieur Abbé, parce qu'il ne lui a point parlé depuis cette Lettre: de sorte que dès-lors il devoit avoir connu ses erreurs pretendues; & il étoit obligé, puisqu'il croyoit, comme il dit, avoir l'entiere autorité sur la Maison, de nous défendre de le frequenter, ou du moins accepter les offres que je lui fis plus d'une fois, comme je l'ai deja dit, sur la connoissance que j'avois de ses mecontentements secrets, de s'en defaire avec tant de facilité, qu'un signe suffiroit pour cela. Au contraire, à tous les avis que je lui demandois pour la conduite de la Maison, il me renvoyoit tou-

 jours

VIII. REL. jours à lui, comme je le puis prouver par d'autres Lettres de sa main, dont il y en a une de la fin de Janvier 1636. & je sortis le 10. Fevrier suivant.

V. Caractere de Mademoiselle de Chamesson.

Je dois dire qui est cette Fille dont je veux parler, & qui avoit une intelligence secrete avec M. de Langres. C'est une Demoiselle de très bon lieu, qui a beaucoup de bonnes qualités pour le monde, mais en laquelle il ne paroissoit aucune vocation pour la Religion. M. de Langres s'étant rencontré au décès de Madame sa mere *, & la trouvant de bel esprit, bien civile & fort propre à faire une Religieuse capable d'entretenir les Princesses, il l'exhorta de se donner à Dieu dans ce nouvel Institut; & y ayant trouvé de la disposition dans l'affliction où elle étoit, il nous l'envoya céans, pour y attendre l'établissement du S. Sacrement. Quand il fut fait, il la fit employer à être Maîtresse des Novices, & à tout le reste de la conduite de la Maison, la preferant aux Professes; de quoi elle se plaignoit souvent, disant qu'on lui faisoit tort de ne la pas traiter en Novice. Neanmoins elle se comportoit fort imperieusement à l'égard de toutes les Sœurs, qui en étoient si mal édifiées, que les Novices disoient ne se pouvoir resoudre de demeurer dans la Maison, si elle y demeuroit. Son humeur contredisante alloit jusqu'à M. de Langres même, avec lequel elle étoit pour l'ordinaire si mal, qu'il ne la pouvoit conduire, & cela fit qu'il

* La Baronne d'Oures en Champagne. Voyez le *Recueil de pieces*, imprimé en 1740. pages 45. & suiv.

qu'il me commanda de faire tout ce que je pourrois pour la persuader de se confesser à M. de S. Cyran, & lui dire toutes ses peines. A quoi elle se resolut facilement, ayant alors une si grande estime de lui, qu'elle l'admiroit,& nous disoit souvent après ses Sermons, que c'étoit un homme tout divin ; & s'étant apperçue en ce tems-là de quelques refroidissemens de M. de Langres envers ledit sieur Abbé de S. Cyran, elle m'en temoigna plusieurs fois une grande douleur. VIII. Rel.

Je suppliai donc instamment ledit sieur Abbé de l'écouter, & d'essayer de la gagner, en lui disant tout ce que je pus en sa faveur, afin qu'il eût bonne esperance d'elle. Il faut remarquer que jamais je ne lui avois dit les peines qu'elle faisoit aux Sœurs & à moi, de peur d'offenser M. de Langres, qui la tenoit pour sienne plus particulierement que les autres, & que je savois vouloir la faire Superieure. Non seulement j'avois soin par cette consideration de ne rien dire de cette Fille à M. de S. Cyran que je pensasse pouvoir deplaîre à M. de Langres ; mais de toute autre chose, je ne lui en disois rien de particulier, mais seulement je lui parlois de nos afflictions en general ; & il nous prêchoit & nous consoloit avec une charité extrême, sans s'enquerir de plus que nous ne lui disions. Car c'est ainsi qu'il fait avec tous ses amis, leur donnant ce qu'ils lui demandent, sans jamais s'avancer dans la connoissance de leurs affaires : dont tous ceux qui ont le bien de le connoître, pourront rendre temoignage.

VIII. Rel. VI.

M. de Langres consulte M. de S. Cyran sur l'établissement de la Maison du S. Sacrement.

Il faut que je dise ici que lorsque M. de Langres me dit qu'il vouloit communiquer à M. de S. Cyran l'affaire du S. Sacrement, (ce qui n'arriva que peu avant l'établissement) j'y eus grande opposition, & lui resistai : non que je n'honorasse extrêmement M. de S. Cyran, & autant que je fais maintenant, y ayant huit ans que nous avions l'honneur de le connoître & de recevoir des effets de sa charité en toutes les occasions qu'il rencontroit de nous en rendre, (sans que durant tout ce tems il se soit mêlé de nous confesser, ni de prendre connoissance de nos consciences;) mais c'est que sachant fort bien qu'en toutes choses il vouloit qu'on suivît les regles & la verité, (ce qui n'avoit pas été observé en toute cette affaire,) je craignois qu'il n'y trouvât beaucoup à redire : de sorte que je fis ce que je pus pour dissuader M. de Langres de cette communication particuliere. Je lui dis qu'il me sembloit qu'il valloit mieux qu'il demeurât avec lui, comme il y étoit, (ne lui disant que le general des choses,) parce qu'ainsi il demeureroit son ami, & le serviroit en tout ce qu'il pourroit; mais que s'il remettoit les choses à son jugement, & l'obligeoit d'opiner, qu'il lui diroit la verité selon sa lumiere; que j'apprehendois qu'elle ne fût pas conforme à la sienne, & qu'ainsi il se brouilleroit avec lui & le perdroit.

A quoi il me repondit que je me trompois, & qu'il lui vouloit dire tous ses desseins sur l'Ordre du S. Sacrement pour les soumettre à ses sentimens, les ayant reconnus si saints & son jugement si admirable

joint-

joint à sa grande science, qu'il s'estimoit VIII. REL.
heureux de la grace que Dieu lui avoit faite de l'avoir rencontré pour se conduire par ses avis. Je me rendis à cela avec joie, (car j'avois bien des remords de conscience,) mais sans perdre ma crainte : de sorte que j'observai toujours de ne dire à M. de S. Cyran que le moins que je pouvois des choses que je voyois qu'il n'approuveroit pas, jusqu'à ce que M. de Langres m'ayant obligée de mettre ma conscience entre ses mains, & les suites de ces mauvais commencemens m'accablant d'affliction, je fus contrainte de tout dire.

Or je me sens obligée de toucher ici les choses à quoi M. de S. Cyran trouva à redire, qui sont celles-ci ; qu'on eût acheté au quartier du Louvre une Maison de trente-mille écus, dont plus des deux tiers étoient d'emprunt ; qu'on voulût que l'Eglise fût la plus magnifique qu'il seroit possible, & le Monastere aussi ; que les Filles eussent un habit blanc & rouge de belle serge & écarlate ; qu'il n'y eût que fort peu d'austerités de corps ; que les Sœurs du Chœur ne fissent aucun travail vil ; que l'Office fût court ; qu'on ne chantât point de grande Messe pour éviter le travail & la distraction ; que les Filles fussent fort polies & civiles ; qu'on les instruisît à bien parler ; qu'on leur apprît des nouvelles du monde pour façonner leurs esprits, disant que tout cela ne nuisoit point à la devotion, & servoit pour attirer le monde, sur tout les Filles de la Cour & de qualité, dont il falloit tâcher de remplir la Maison. Ce qu'il

VIII.Rel. y avoit de bon, c'étoit que la clôture devoit être fort exacte ; ensorte que personne n'y entrât que les seules Fondatrices, quelques dispenses qu'on pût obtenir, à quoi les Religieuses ne devoient point consentir : mais celà alloit à l'excès, en sorte que M. de Langres vouloit qu'on enterrât les Filles sans Prêtres, pour le respect de la clôture.

Nous reconnûmes par les Sermons de M. de S. Cyran combien les choses dont j'ai parlé étoient contraires à l'Evangile, & même aux premieres pensées que M. de Langres avoit eues de cette Institution, qui fut en un tems où il passoit la plûpart des nuits à veiller devant le S. Sacrement; dans laquelle devotion il eut instinct de fonder un Ordre pour honorer ce divin Mystere d'une continuelle assistance, avec un esprit separé de toutes les choses de la terre. Pensant alors que ce seroit des hommes, il les vouloit plus solitaires que les Chartreux, ensorte qu'on n'entrât point chez eux; & que s'il falloit en voir quelques-uns, ce fût par une grille, & qu'ils ne parlassent jamais à aucunes femmes. Et lorsqu'il nous proposa l'Institut pour nous-mêmes, il desiroit encore les mêmes choses, c'est-à-dire que les Religieuses de cet Ordre fussent extrêmement retirées, cachées, austeres & pauvres. Ayant donc fait reflexion sur tout cela, nous desirames de nous renouveller & de correspondre à la grace qui se remarquoit en ce premier dessein de l'Instituteur, nous separant de tout ce qui étoit survenu de contraire; ce qui nous obligea à un change-

ment

ment de mœurs qui deplut à M. de Langres, n'étant pas conforme à l'*éclat* qu'il desiroit alors être en la Maison, mais plutôt à la vie cachée & au rabaissement que nous recherchions pour rendre honneur au Mystere où le Fils de Dieu s'est extrêmement humilié. VIII. REL.

VII. Suite de l'histoire de Mademoiselle de Chamesson.

Mais pour revenir à cette Fille dont j'ai parlé, après que j'eus supplié M. de S. Cyran de la confesser & de la gagner s'il pouvoit, en lui faisant entendre selon le desir de M. de Langres que c'étoit un des meilleurs esprits de la Maison & de qui seule je pouvois esperer assistance en la conduite, elle s'y confessa & ensuite se plaignit à lui, comme elle avoit deja fait plusieurs fois à M. de Langres, de ce qu'on ne la traitoit pas en Novice, & du tort qu'on lui faisoit en cela. M. de S. Cyran jugeant qu'elle avoit raison, me dit que j'en devois parler à M. de Langres, & lui demander s'il approuvoit qu'on la dechargeât, la laissant dans le repos de sa cellule selon son desir & le besoin qu'elle en avoit, qu'elle exprimoit fort bien. Je le fis ainsi, & M. de Langres me dit qu'il le trouvoit bon. Mais si-tôt que je lui eus fait savoir qu'on lui accordoit sa demande, elle entra dans une grande tristesse. La premiere fois qu'elle vit M. de Langres ensuite, elle se raccommoda avec lui, étant auparavant presque toujours brouillée; & elle se plaignit de ce qu'il la vouloit donner à M. de S. Cyran pour se defaire d'elle, & choses semblables. En deux ou trois heures de tems que dura leur conference, elle le gagna si bien que, quand je retournai auprès de lui, au lieu que

VIII.Rel. j'avois accoutumé de le trouver chagrin au sortir d'avec elle, (parce que ce n'étoit que des mecontentemens dont cette Fille l'entretenoit pour l'ordinaire,) je le trouvai tout gai. Il me dit qu'il ne l'avoit jamais vue si raisonnable que ce jour-là, & qu'il y avoit long-tems qu'il n'avoit passé un tems si agréablement que celui qu'il avoit employé à son entretien. Depuis ce tems qui fut un peu après Pâques 1635. ils commencerent leurs secrets, & à n'user plus que de dissimulation avec moi; au moins quant à M. de Langres, car pour sa Fille elle me temoignoit assez librement ses mecontentemens, jusqu'à me dire une fois en grande colere, que quand elle avoit demandé d'être dechargée on ne le lui avoit pas accordé, & qu'à cette heure on l'avoit fait avec honte, quoique cela ne se fût point passé d'autre façon que je l'ai dit ci-dessus. Incontinent après elle cessa de se confesser à M. de S. Cyran, & commença à se rendre de plus en plus fâcheuse, par toutes les contradictions qu'elle apportoit à tous les bons changemens qui se faisoient, quoique M. de Langres temoignât les approuver en me parlant.

Cela continua de la sorte jusqu'à la mort de Madame de Ligni qui arriva au mois de Janvier 1636. qu'étant ennuyée de toutes ces dissimulations, & perdant toute esperance que les choses dussent aller comme elles devoient sous la conduite de M. de Langres, je me resolus pour l'acquit de ma conscience de mettre la Maison entre les mains de Monseigneur de Paris. J'en parlai aux Sœurs, & les trouvai de même sentiment que moi.

Pour

Pour le faire sans qu'il parût au monde que VIII. REL.
je me separois de M. de Langres, je priai
M. le Chancelier de Notre-Dame de persuader à Monseigneur de Paris de me faire sommer de lui fournir le Bref que je lui avois promis, ou de remettre la Maison à sa seule obéïssance, selon qu'il nous y avoit obligées en permettant notre établissement; & que sur le refus que j'en ferois, il me fit commandement de revenir ici, mettant en ma place la Mere Genevieve alors Abbesse de céans, qui remettroit sans difficulté la Maison entre ses mains, n'ayant point d'engagement avec M. de Langres comme moi, & toutes les Filles (excepté une) étant disposées à cela: ce que j'entrepris de moi-même, sans que M. l'Abbé de S. Cyran me l'eût suggeré. Il est vrai que je le lui proposai, & qu'après quelques surséances, il se rendit à mon opinion & me laissa faire.

Cela s'executa de la sorte, & si secretement que M. de Langres n'en eût aucune connoissance. Il fut extrêmement surpris quand il apprit qu'une heure après qu'il étoit sorti du S. Sacrement, on m'étoit venu prendre dans un carosse pour me ramener céans, & qu'on avoit mis à ma place la Mere Genevieve; dont il eut pourtant une grande joie, pensant qu'il la gouverneroit comme il lui plairoit. Pour cela il la fut voir avec de grands complimens; & fit que sa Fille en fit de même avec des protestations d'obéïssance non pareilles, s'excusant de ne me l'avoir pas rendue sur mes défauts, dont elle lui fit une ample deduction. Mais la Mere ne tarda gueres à reconnoître les hu-

VIII.Rel. meurs de cette Fille, née pour commander & non pour obéir; desorte qu'elle se resolut de la renvoyer: à quoi la Fille même sembloit incliner, comme on voyoit par les Lettres qu'elle écrivoit à M. de Langres (dont on prenoit copie secretement,) tant à cause qu'elle ne trouvoit pas la nouvelle Mere dans la condescendance qu'elle s'étoit promise, voyant particulierement qu'elle lui donnoit une compagne au Parloir (ce que je n'avois jamais entrepris,) que parce qu'elle jugeoit bien qu'elle remettroit la Maison sous l'obéissance de Monseigneur de Paris.

La Mere proposa à M. de S. Cyran la pensée qu'elle avoit de supplier M. de Langres de retirer cette Fille, dont il la dissuada, sachant bien que cela offenseroit extrêmement M. de Langres. Il lui dit qu'il étoit trop tôt, & qu'elle pourroit sortir d'elle-même, comme il étoit aisé de juger qu'elle eût fait, si M. de Langres ne l'eût retenue. La Mere le crut, & s'arrêta pour un tems; mais trouvant une occasion favorable sur une échapée de la Fille, qui fit des plaintes au Parloir, elle se resolut absolument de prier M. de Langres de la retirer, dont il fut fort étonné, faisant néanmoins semblant d'y consentir. Mais ayant parlé à la Fille en particulier, il la persuada de s'excuser à la Mere du passé, & de lui faire en sa presence de nouvelles protestations d'obéissance. Il pressa si fort la Mere de s'en contenter, qu'il la pensa gagner. Elle lui promit même sur l'heure de faire ce qu'elle pourroit pour la garder. Mais sa conscience ne lui permit pas de tenir sa parole. Au contraire, huit

jours

jours après, elle lui écrivit de telle façon qu'il connut bien qu'il n'y avoit plus d'espérance; de sorte que dès le lendemain il fit sortir sa Fille, & il n'a pas entré depuis dans la Maison du S. Sacrement. VIII. Relig.

Il commença aussi-tôt à publier ses accusations contre M. de S. Cyran; & pour cela il fit amitié avec M. l'Abbé de Prieres, qu'il savoit avoir commencé à le calomnier. Je ne puis parler de tout le reste qui s'en est ensuivi, n'en sachant pas les particularités *, avec la certitude que je sai tout ce que dessus, où je proteste devant Dieu ne dire pas un mot que dans la verité.

Quant aux mecontentemens qu'ont eu quelques-unes de nos Sœurs, M. de Langres sait en sa conscience qu'ils ne venoient point de la conduite de M. de S. Cyran, mais du retablissement de notre Regle & des Coutumes anciennes de notre Ordre, qui avoient été ôtées quelques années auparavant par l'avis de M. de Langres, & remises par le propre mouvement de la Mere Abbesse, & de toutes les Sœurs; à quoi M. de S. Cyran ne fit que donner son approbation quand on le lui proposa, n'ayant jamais rien ordonné céans, mais seulement dit son sentiment quand il en a été prié, & encore fort instamment; laissant très libre de suivre ses avis, ou de faire autrement. Ces Filles neanmoins s'imaginant qu'il étoit l'auteur de ce

VIII. Mecontentemens de quelques Religieuses de P. R. &c.

X 7

* Voyez les Memoires de M. Lancelot & le *Recueil de pieces*, où se trouve l'Interrogatoire de M. de S. Cyran qui renferme des faits interessans à ce sujet.

VIII. Rel. meurs de cette Fille, née pour commander & non pour obéir; desorte qu'elle se resolut de la renvoyer: à quoi la Fille même sembloit incliner, comme on voyoit par les Lettres qu'elle écrivoit à M. de Langres (dont on prenoit copie secretement,) tant à cause qu'elle ne trouvoit pas la nouvelle Mere dans la condescendance qu'elle s'étoit promise, voyant particulierement qu'elle lui donnoit une compagne au Parloir (ce que je n'avois jamais entrepris,) que parce qu'elle jugeoit bien qu'elle remettroit la Maison sous l'obéissance de Monseigneur de Paris.

La Mere proposa à M. de S. Cyran la pensée qu'elle avoit de supplier M. de Langres de retirer cette Fille, dont il la dissuada, sachant bien que cela offenseroit extrêmement M. de Langres. Il lui dit qu'il étoit trop tôt, & qu'elle pourroit sortir d'elle-même, comme il étoit aisé de juger qu'elle eût fait, si M. de Langres ne l'eût retenue. La Mere le crut, & s'arrêta pour un tems; mais trouvant une occasion favorable sur une échapée de la Fille, qui fit des plaintes au Parloir, elle se resolut absolument de prier M. de Langres de la retirer, dont il fût fort étonné, faisant neanmoins semblant d'y consentir. Mais ayant parlé à la Fille en particulier, il la persuada de s'excuser à la Mere du passé, & de lui faire en sa présence de nouvelles protestations d'obéissance. Il pressa si fort la Mere de s'en contenter, qu'il la pensa gagner. Elle lui promit même sur l'heure de faire ce qu'elle pourroit pour la garder. Mais sa conscience ne lui permit pas de tenir sa parole. Au contraire, huit jours

jours après, elle lui écrivit de telle façon qu'il connut bien qu'il n'y avoit plus d'espérance; de sorte que dès le lendemain il fit sortir sa Fille, & il n'a pas entré depuis dans la Maison du S. Sacrement. VIII. Rel.

Il commença aussi-tôt à publier ses accusations contre M. de S. Cyran; & pour cela il fit amitié avec M. l'Abbé de Prières, qu'il savoit avoir commencé à le calomnier. Je ne puis parler de tout le reste qui s'en est ensuivi, n'en sachant pas les particularités *, avec la certitude que je sai tout ce que dessus, où je proteste devant Dieu ne dire pas un mot que dans la verité.

Quant aux mecontentemens qu'ont eu quelques-unes de nos Sœurs, M. de Langres sait en sa conscience qu'ils ne venoient point de la conduite de M. de S. Cyran, mais du retablissement de notre Regle & des Coutumes anciennes de notre Ordre, qui avoient été ôtées quelques années auparavant par l'avis de M. de Langres, & remises par le propre mouvement de la Mere Abbesse, & de toutes les Sœurs; à quoi M. de S. Cyran ne fit que donner son approbation quand on le lui proposa, n'ayant jamais rien ordonné céans, mais seulement dit son sentiment quand il en a été prié, & encore fort instamment; laissant très libre de suivre ses avis, ou de faire autrement. Ces Filles neanmoins s'imaginant qu'il étoit l'auteur de ce

VIII. Mecontentemens quelques Religieuses de P. R. &c.

X 7

* Voyez les Memoires de M. Lancelot & le *Recueil de pieces*, où se trouve l'Interrogatoire de M. de S. Cyran qui renferme des faits interessans à ce sujet.

VIII.Rel. ce retabliſſement qu'elles ne pouvoient ſouffrir, (ayant demeuré au Monaſtere de Dijon où elles avoient pris l'eſprit de M. de Langres, & voulant auſſi croire que c'étoit lui qui avoit ſeparé notre Mere & moi de mondit Seigneur de Langres,) entrerent dans une étrange averſion contre lui & contre le Monaſtere; blâmant tout ce qui s'y faiſoit, & le rapportant à M. de Langres avec les exagerations & les mauvais ſens que leur paſſion leur y faiſoit donner. En quoi elles étoient entretenues par M. de Langres, qui improuvoit la conduite de la Maiſon, comme n'étant plus conforme à ſes maximes, (quoiqu'il eût temoigné au commencement avoir agréable qu'on eût retabli les *Obſervances*;) & il aſſuroit ces Filles, qu'elles ne faiſoient point mal d'y repugner: ce qui les fortifioit dans leur mauvaiſe diſpoſition, & les portoit à des murmures & à des deſobéiſſances continuelles, comme elles ſont prêtes de le temoigner, Dieu leur ayant fait la grace de ſe reconnoître depuis que M. de Langres a ceſſé de les voir & de leur écrire. Ce qui n'eût point eu de fin, ſi notre Mere * après les avoir longtems tolerées, ne ſe fût reſolue (craignant de repondre de ces ames devant Dieu) de ſupplier très humblement M. de Langres de ne plus venir à la Maiſon, à quoi elle ne fut induite par perſonne, mais ſeulement preſſée par ſa propre conſcience, comme je l'ai dit: au lieu que M. de Langres me charge de le lui avoir perſuadé; ce qui eſt ſi éloigné de

* La Mere Agnès qui ſucceda à la Mere Genevieve.

de la verité, que je suis obligée de confesser que par une vaine crainte, je la suppliai de differer; prevoyant ce qui est arrivé, que M. de Langres ne venant plus au Monastere, non plus qu'en celui du S. Sacrement, diroit avoir été exclus de tous les deux par M. de S. Cyran; ce qui redoubleroit la haine qu'il avoit conçue contre lui, comme il l'a temoigné jusqu'à se rendre son denonciateur. IX. Rel.

Fait en 1638. peu après la publication du Memoire de M. Zamet Evêque de Langres contre M. de S. Cyran.

IX.

Relation de ce que Madame de Pontcarré fit à Port-Royal, depuis qu'elle y entra comme bienfaitrice, jusqu'à sa sortie. Par la Mere Marie-Dorothée de l'Incarnation le CONTE.

I. Entrée de Mad. de Pontcarré à Port-Royal.

MAdame de Pontcarré entra à Port-Royal en 1626. Elle étoit separée d'avec Monsieur son mari, qui mourut peu de tems après qu'elle fut entrée. Elle sortit pour l'aller voir peu de jours avant qu'il mourût.

Elle fit un contract avant que d'entrer dans la Maison, que la Communauté signa, & où elle fit mettre ce qu'elle vouloit qu'on lui accordât. Je me souviens qu'elle ne deman-

IX. REL. mandoit qu'une place pour mettre son lit & quatre pieds d'espace tout à l'entour. Elle demandoit aussi une Sœur Converse pour la servir. Enfin ce qu'elle demandoit étoit fort peu de chose, & c'étoit d'une maniere si humble qu'on avoit sujet de croire qu'elle vouloit se retirer pour penser serieusement à son salut.

Elle fit mettre aussi dans son contract, par lequel elle donnoit huit mille écus en entrant, que si elle vouloit s'en aller un jour, on ne les lui rendroit pas; mais que si on la renvoyoit, la Maison les lui rendroit.

La Mere Angelique qui a toujours été fort sensible à la reconnoissance, fit beaucoup plus qu'elle n'avoit demandé. On lui donna une chambre & deux Sœurs du Chœur pour la servir, qui sont ma Sœur Antoinette de S. Augustin (le Gros,) & ma Sœur Suzanne Julienne de S. Paul (des Moulins,) qui l'entretenoient aussi. La Mere Angelique qui étoit encore Abbesse en titre, la voyoit fort souvent. Madame sa sœur (le Maître) ne bougeoit d'avec elle; & tout le monde contribuoit par l'ordre de la Mere Angelique à la satisfaire, c'est-à-dire à la bien servir & à la divertir.

II. Son caractere. Elle étoit d'une humeur libre & hardie, & un peu legere. Elle le connoissoit fort bien. C'est ce qui lui fit mettre dans son contract qu'on ne lui rendroit point son argent, afin qu'elle n'eût pas envie de sortir. Elle étoit assez reglée, & aimoit à s'occuper. Elle aimoit & se portoit au bien; & j'ai ouï dire à la Mere Angelique que si elle

eût

eût été bien conduite on en eût fait quel- IX. Rel.
que chose de bon.

M. l'Evêque de Langres (Zamet) étoit en ce tems là Directeur de la Maison, où il commençoit à conduire le temporel & le spirituel. Il vit cette Dame & en prit soin. Elle jouoit parfaitement bien du luth; & on lui faisoit porter son luth au parloir, afin qu'elle jouât devant le Prelat, qui lui dit un jour qu'il falloit qu'elle fit un sacrifice à Dieu de cette satisfaction: ce qu'elle fit aussi-tôt, donnant tout à l'heure ses luths & tous ses Livres de musique, dont on ne lui entendit plus parler depuis.

III. Son changement.

M. de Langres voulut qu'on employât les huit mille écus qu'elle avoit donnés à commencer le grand bâtiment du Cloître & des Dortoirs, &c. ce qui fut fait. Elle mit la premiere pierre de ce bâtiment; & on donna à cette Dame la galerie au dessus des Parloirs, qui étoit de plein pied à la chambre qu'on lui avoit donnée en entrant. Elle fit faire dans cette galerie un Parloir & un Tour, un Oratoire tout peint de camayeu, & un grand cabinet. Elle fit encore faire une terrasse devant les fenêtres de sa chambre, où elle fit mettre quantité de caisses d'orangers; & il falloit que les Sœurs qui la servoient eussent la peine de porter tout au haut de la Maison dix-huit ou vingt sçaux d'eau pour les arroser. Son traitement repondit à cela, & on n'y épargnoit quoi que ce soit, bien que la Maison fût alors extrêmement incommodée. Cette Dame aussi de son côté pretendoit que tout lui étoit du, & agissoit d'un air fort imperieux: mais on

en

IX. Rel en souffroit tout, tâchant tant qu'on pouvoit à lui complaire. Elle eut aussi dans la suite un homme au dehors de la Maison, pour faire ses commissions & ses affaires; de sorte qu'elle n'étoit gueres moins libre que dans une maison seculiere & aussi peu dependante.

Ce fut elle qui mena à la fin de 1629. la Mere Agnès à Dijon. Elle y demeura quelque tems, & en amena à son retour la Mere Jeanne de S. Joseph (de Pourlans) ancienne Abbesse de Tard, avec ma Sœur Marguerite de la Croix Religieuse de la même Maison. Elle aimoit fort cette Mere, tant pour sa personne qui étoit fort aimable, qu'à cause de M. de Langres à qui elle étoit toute. Elle avoit part à tout ce qu'il y avoit de plus secret, & le Prelat l'entretenoit très souvent & très long tems; & bien que dans ces commencemens ce fût de choses spirituelles & qui regardoient la conduite de son ame, peu à peu à mesure que la devotion de M. de Langres commença de se refroidir, les conversations changerent, & il venoit se divertir avec elle, y passant les journées, & y venant souvent dîner. Elle sortoit pour manger avec lui, se faisant servir par son Tour par les Sœurs qui la servoient d'ordinaire, quoique quelques-unes en eussent de la peine, remarquant bien que le Prelat changeoit fort de conduite. Il le sentoit aussi lui-même; & dans la confiance qu'il avoit en elle, il lui disoit, comme elle me l'a dit elle-même: „ Que „ les jugemens de Dieu sont terribles, quand „ il abandonne les ames à la malice de leur

„ cœur

„ cœur & à leurs passions !" & choses semblables qui faisoient voir l'agitation de son esprit. Tout cela se passoit du tems du gouvernement des Meres de Dijon. IX. Rel.

La Mere Angelique fut établir le Monastere du S. Sacrement dans l'année 1633. & la Mere Jeanne de S. Joseph demeura à Port-Royal jusqu'au mois de Septembre qu'elle s'en retourna avec ses Religieuses. En ce tems M. de S. Cyran étoit encore bien avec M. de Langres, & venoit quelquefois au Monastere. Je crois que ce fût en ce tems-là que la Mere Jeanne le vit & ma Sœur Marguerite de la Croix, & qu'elles lui firent un renouvellement, dont elles furent fort satisfaites, ayant beaucoup d'estime de lui; & je crois qu'elles s'en allerent dans les mêmes sentimens. Mais lorsque M. de Langres changea, elles changerent toutes avec lui.

Ce Prélat venoit très souvent au Monastere, où il ne voyoit gueres que la Mere Jeanne & Madame de Pontcarré. Quelquefois il voyoit quelques Filles du Noviciat. La Mere Genevieve qui étoit Abbesse prenoit aussi ses avis. Mais lorsqu'il commença à se retirer de M. de S. Cyran, il semble que Dieu se retira aussi de lui. Ce fut principalement depuis ce tems-là qu'il tomba dans un ennui insupportable qui lui faisoit chercher à se divertir, ne pouvant plus s'appliquer à parler des choses de conscience & de direction, dont il temoignoit un grand éloignement. Il passoit des journées entieres dans le Parloir de Madame de Pontcarré à parler avec elle. Ils alloient aussi-

IX. REL. aussi souvent chez Madame de Villarceaux, dont elle lui avoit donné la connoissance; & ils sortoient hors la ville, pour se promener. Ce commerce alla si avant que Madame de Pontcarré prenoit le soin de faire meubler la Maison qu'il avoit achetée au fauxbourg de S. Germain, où il avoit fait bien des ajustemens, &c.

IV. Elle s'indispose contre M. de S. Cyran. Environ ce tems-là la Mere Prieure de Port-Royal qui étoit ma Sœur Suzanne du S. Esprit (de la Roche) voulut sortir de cette Maison ne croyant pas y pouvoir garder la Regle, dont elle s'étoit fait une idée qui lui persuadoit qu'il falloit remettre la Maison sous la juridiction de l'Ordre, pour la bien garder. Ayant trouvé trop de resistance dans la Maison, sur tout parce que la Mere Angelique y mit ordre, & n'ayant pu gagner que peu de personnes, elle se resolut de sortir. Elle prit le pretexte d'aller servir Madame l'Abbesse d'Argensoles à la reforme qu'elle vouloit faire dans sa Maison, & se fit demander par cette Dame, par le moyen des Moines qui la venoient voir * & qu'elle voyoit seule. Cela fut cause que M. de Langres se resolut de faire revenir la Mere Agnès de Tard où elle étoit Abbesse. Il y eut encore quelqu'un qui pressa M. de Langres pour ce retour de la Mere Agnès qui n'en avoit gueres envie. L'on a crû qu'il avoit eu dessein de faire revenir la Mere Jeanne (que M. l'Archevêque avoit voulu qui s'en allât,) pour être Superieure au S. Sacrement ou à Port-Royal,

* M. de Prieres, M. des Pierres, M. de Chatillon & autres.

Royal, & de laisser la Mere Agnès à Tard. IX. REL.

Durant le tems que la Mere Jeanne fut à Tard jusqu'au retour de la Mere Agnès & de nos Sœurs qui étoient avec elle, Madame de Pontcarré mandoit à la Maison de Tard toutes les nouvelles. Il arriva au même tems que la Prieure dont j'ai parlé desiroit si fort la pratique de la Regle, que la Mere Abbesse en parla à M. de S. Cyran, qui fut d'avis que l'on remît à deux heures les Matines que l'on avoit dites depuis que l'on étoit à Paris le soir, & que l'on reprît d'autres Observances de la Regle. Madame de Pontcarré manda tout cela à Tard d'une maniere équivoque qui faisoit croire que l'on se remettoit sous la jurisdiction de l'Ordre, de même qu'on en reprenoit les Observances. Comme elle disoit ces choses d'une maniere ridicule, on prit à Tard une impression pareille, de ce qui se faisoit dans la Maison par l'avis de M. de S. Cyran; de sorte que la Mere Agnès avoit de la peine de tout cela, & de ce qu'on prenoit l'avis de M. de S. Cyran & qu'on le preferât à M. de Langres qui étoit dans son esprit le même qu'elle l'avoit laissé, y passant pour un saint, comme il parut en effet. Nos Sœurs qui étoient avec elle avoient les mêmes sentimens pour lui, de sorte qu'elles revenoient avec une grande repugnance.

V. Plusieurs Religieuses entrent dans les mêmes vues qu'elle.

La Mere Agnès & les Sœurs qui l'accompagnoient & qui avoient été indisposées par Madame de Pontcarré, furent à la Maison du S. Sacrement. La Mere Angelique parla à la Mere Agnès, & l'informa de tout.

Mais

IX. REL. Mais la trouvant fort froide & prévenue, elle lui dit qu'elle ne lui demandoit que six mois pour être detrompée. La Mere Agnès étant à Port-Royal lui manda bientôt qu'il ne lui avoit fallu que six jours pour la remettre en repos sur tout.

Les autres de nos Sœurs qui étoient revenues de Tard avec elle, ne furent pas si-tôt persuadées. Il y en eut qui demeurerent long-tems sans changer de sentimens, & qui ne l'ont fait que par une grace singuliere de la misericorde de Dieu: ce qui fut cause que demeurant fortement attachées à M. de Langres elles faisoient une espece de schisme dans la Maison, ayant toujours communication avec lui par le moyen de Madame de Pontcarré, se servant de son Parloir pour le voir & lui faire tenir leurs Lettres. Elles ne bougeoient de la chambre de cette Dame, en sorte qu'on les y laissa seules; la Sœur qui avoit accoutumé de l'aller entretenir, ne s'y voulant pas trouver avec elles, & voyant bien aussi qu'elle leur donnoit quelque contrainte, parce qu'elle ne pouvoit pas prendre part à leurs sentimens. Enfin elles faisoient un parti, appuyées de cette Dame, & condamnoient toute la conduite de la Maison.

L'une d'elles étoit ma Sœur Marie Claire, sœur de la Mere Angelique, qu'un excès de zele & l'ardeur naturelle de son esprit avoit portée à s'attacher trop fortement à la conduite de M. de Langres qu'elle estimoit comme un saint, ainsi qu'avoit fait la Mere Angelique dans le commencement; & comme cette Sœur avoit demeuré plusieurs an-

années à Dijon où elle n'avoit pu s'apperce- IX. Rel.
voir du changement de ce Prelat, elle en conservoit la même estime. Il est vrai que depuis qu'elle fut revenue elle entrevit bien qu'il agissoit d'une autre maniere; & elle a dit depuis qu'elle gemissoit dans son cœur, & disoit à Dieu dans l'apprehension que cela lui donnoit, *Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem*: [Vous ne permettrez pas, Seigneur, que votre Saint éprouve la corruption:] mais elle tâchoit de ne pas donner lieu à ce discernement.

L'attachement de ces Filles continuant toujours aussi bien que la division d'avec leurs Superieures qui en étoit l'effet, ces dernieres jugerent qu'elles ne pouvoient plus en conscience les laisser en cet état, & qu'il falloit au moins les tirer de l'occasion en attendant qu'il plût à Dieu de toucher leur cœur. Pour ce sujet la Mere Agnès qui étoit devenue Abbesse se resolut d'écrire à M. de Langres pour le supplier de ne plus venir à Port-Royal, où il ne voyoit plus que ces Filles là; lui faisant entendre avec le plus de respect qu'elle put qu'elles n'en usoient pas bien, que cela contribuoit à les entretenir dans un esprit de division, &c. En même tems elle defendit à ces Filles de parler à Madame de Pontcarré qui en fut blessée comme on peut croire.

VI. Elles reviennent de leur erreur.

Cependant il parut que ce remede, quoiqu'un peu violent, étoit tout à fait necessaire. Depuis que ces Filles ne furent plus soutenues par les entretiens du Prelat & de la Dame, ni attirées par l'inclination de leur complaisance, elles commencerent à regar-

IX. REL. der d'un autre œil le reglement de la Maison & à en goûter la conduite. De plus, ce que l'on doit attribuer aux prieres de la Mere Angelique & de la Mere Agnès, & à celles aussi de ma Sœur Catherine de Sainte Felicité leur mere qui pleuroit & prioit avec une ardeur extrême pour ma Sœur Marie Claire, Dieu toucha ces Filles d'un si grand mouvement de penitence qu'on eut plus de besoin de les faire se moderer que de les exhorter à reparer leurs fautes par une satisfaction exemplaire *.

Dieu avoit tellement repandu en ce tems l'esprit de penitence par la conduite de M. de S. Cyran, qu'il avoit banni des ames toutes les vues humaines par lesquelles on est souvent retenu de faire paroître au dehors les sentimens qu'on a dans le cœur. Bien que les verités de la penitence fussent inouïes en ce tems-là & contredites de tout le monde, on n'y eût point d'égard: toutes ces Filles se porterent à des satisfactions exemplaires. Les unes se separerent de la Communauté par une très étroite & très longue retraite. Une autre reprit le rang & l'habit de Novice qu'elle porta longtems. Et ma Sœur Marie-Claire qui n'étoit tombée que par un dereglement de zele, fut si animée d'une ardeur nouvelle pour la penitence qu'elle desira d'en porter des marques toute sa vie, & d'embrasser l'état des Sœurs Converses, pour achever d'y consumer bientôt ses forces qui étoient deja fort épuisées par les exercices humbles & labo- rieux.

* Voyez la Vie de la Sœur Marie Claire dans la III. Partie V. Relation.

rieux. On lui accorda seulement pour un IX. REL.
tems ce qu'elle demandoit pour toujours.
Elle prit l'habit des Sœurs Converses & leur travail, où elle passa plusieurs mois.

VII. Suite de la conduite de Mad. de Pontcarré.

De tels changemens ne pouvoient qu'ils ne paruffent fort étranges à Madame de Pontcarré. Elle s'en railloit & les condamnoit ouvertement. Mais elle n'avoit plus de correspondance au dedans de la Maison, ce qui faisoit qu'elle s'y deplaisoit beaucoup. Elle se choquoit de tout ce qu'elle voyoit. Elle faisoit & disoit des choses fort desobligeantes se moquant de tous les changemens qui avoient été faits. Cela alla si loin que lorsque M. de S. Cyran fut arrêté prisonnier (au mois de Mai 1638.) elle mit à l'avant-chœur un billet qu'elle avoit fait imprimer pour recommander M. de S. Cyran aux prieres, & où elle le faisoit parler lui même avec les termes d'un homme consterné & qui se sent coupable. Ce fut l'idée que j'en eus en lisant ce billet; & ne pouvant comprendre cela, j'en fus bientôt éclaircie ayant appris d'où il venoit.

Cette action toucha étrangement nos Meres & toute la Maison, en sorte que l'on resolut de changer de conduite à l'égard de cette Dame, pour lui ôter l'occasion de faire pareilles choses. On prit le parti de ne plus souffrir qu'elle allât seule par la Maison & on lui dit qu'on la suivroit doresnavant: ce qui la choqua terriblement On lui donna ma Sœur Marguerite de la Passion (Gouimar) qu'elle avoit toujours bien aimée & à qui elle avoit ce me semble procuré d'être Religieuse céans. Tout cela la

IX. REL. mit en si mechante humeur qu'un jour elle s'emporta contre elle & lui donna quelques coups avec sa serviette, étant alors à table. Elle donna encore dans d'autres emportemens.

VIII. Elle sort de Port-Royal. Enfin la Mere Angelique s'avisa de lui faire l'offre de lui payer la rente des huit mille écus qu'elle avoit donnés à la Maison avec la condition que j'ai dite, pour lui faciliter le moyen de se retirer, étant la seule chose qui la retenoit dans la Maison. Elle fut bien surprise de cet offre, & elle avoit peine à croire que ce fût tout de bon que la Mere le lui faisoit. Elle la pria donc de l'en assurer & lorsque la Mere l'eut fait, elle en fut très satisfaite & se resolut de sortir. Cependant elle voulut être assurée de la promesse de la Mere par un Acte qui fût passé avec la Communauté, & qui portoit qu'on lui payeroit cette somme par quartiers, faute de quoi elle rentreroit dans la Maison. Dieu nous a fait la grace de le faire avec tant de ponctualité & toujours par avance, qu'elle en a eu de la peine, regardant cela comme une marque de la crainte que l'on avoit qu'elle ne revînt avec nous.

Elle emporta de la Maison generalement tout ce qu'elle put qui lui appartenoit, jusqu'aux lambris, les chassis, les fenêtres & les ais de la terrasse : il ne resta rien que ce qu'on ne put rompre. L'on regardoit tout ce debris avec joie se voyant delivrée d'une personne qui n'étoit plus dans la Maison que de corps & qui en étoit entierement éloignée d'esprit, de cœur & de sentiment.

Ma-

Madame de Pontcarré s'est repentie depuis d'être sortie & a demandé à revenir. Mais n'ayant pas voulu accepter les conditions qu'on lui demandoit pour satisfaire comme elle devoit sur le sujet de M. de S. Cyran, elle est morte chez elle à Issi cinq ans après sa sortie *, & est enterrée aux Incurables. X. REL.

X.

Relation de la conduite de la Mere Angelique dans la premiere Maison du S. Sacrement, & de diverses choses qui ont rapport à cet Etablissement. Par la Mere Magdeleine de Sainte Agnès de LIGNI.

LE Roi Louis XIII. étant demeuré très-malade à Lion en 1630. & étant desesperé des Medecins, demanda le S. Viatique qu'il reçut avec beaucoup de pieté. Il en eut aussi-tôt un soulagement si considerable, qu'il fut regardé comme un effet mira- I. Etablissement de la Maison du S. Sacrement.

* Les Religieuses de Port-Royal ont mis dans leur Necrologe, avec la qualité de *Bienfaitrice insigne*, Madame Marie le Presvôt veuve de M. de Pontcarré Conseiller du Roi. Ce que l'on vient de lire de sa conduite ne permet pas de douter que son article a été un peu retouché par l'Editeur du Necrologe imprimé. Quoiqu'il en soit Madame de Pontcarré mourut le 15. Août 1644.

X. REL. raculeux. Ensuite il fit vœu par un mouvement de reconnoissance de se rendre Fondateur du Monastere du S. Sacrement, dont on poursuivoit alors l'établissement. Il ordonna à M. le Garde des Sceaux (de Marillac.) d'en expedier les Lettres patentes; ce qu'il fit, en les faisant fort avantageuses en reconnoissance de cette guerison miraculeuse dont il étoit fait mention dans ces Lettres, aussi bien que du vœu de Sa Majesté. On ne put obtenir neanmoins de feu M. l'Archevêque de Paris (Jean-François de Gondi,) pour les raisons que la Mere Angelique & ma Sœur Catherine de S. Jean ont écrites *, & que je ne repeterai point ici; on ne put, dis-je, obtenir de lui, de commencer cet établissement jusqu'au 8. de Mai 1633. que la Mere Marie Angelique entra dans la Maison du S. Sacrement avec trois autres Religieuses Professes de Port-Royal nommées Sœur Marguerite de la Trinité de Mauroy, Sœur Agnès de la Mere de Dieu de Chouy de Pensieres, & Sœur Anne de S. Paul Arnauld. Elle y mena aussi quatre postulantes, tirées de Port-Royal, Sœur Catherine de Sainte Agnès Arnauld, Sœur Anne de la Nativité Hallé, Sœur Magdelaine de Sainte Agnès de Ligni, Sœur Anne de Jesus de Foissy, & une Sœur Converse Professe de l'Abbaye de Tard. Madame la Duchesse de Longueville (Louise de Bourbon-Soissons) mena la Mere Angelique & les trois professes dans son carosse. Madame d'Andilli & Madame de Ligni, me-

* Voyez ci-devant la II. Relation n. . & la VI. n. 4.

menerent les autres; & plusieurs personnes de condition nous vinrent recevoir. La Maison fut benite par M. le Blanc, Official & Grand-Vicaire de M. de Paris. Le lendemain 9. Mai, M. l'Archevêque de Paris y vint dire la Messe pontificalement, & y mit le S. Sacrement. Après la Messe, il vit au parloit la Mere Angelique & ses Filles, à qui il souhaita mille benedictions; & il leur parla avec bien de la bonté, & dit à la Mere qu'il prioit Dieu qu'elle devint une Mere feconde. X. REL.

Il faut remarquer que dans le premier dessein que l'on avoit eu de cet Institut, il devoit y avoir trois Superieurs: sçavoir, M. l'Archevêque de Paris, M. l'Archevêque de Sens & M. l'Evêque de Langres: & après bien des difficultés, la Bulle fut enfin expediée, au mois d'Août 1627. La Mere Angelique ayant été établie Superieure par M. l'Archevêque de Paris, M. de Langres qui étoit depuis quelque tems Directeur de la Mere Angelique & de Port-Royal & qui avoit eu les premieres pensées de cet Institut, avoit fait tous ses efforts pour faire nommer à cette Superiorité quelques autres Religieuses qu'il croyoit plus accommodantes à ses desseins, & qui portoient les choses à une *magnificence* qui étoit aussi contraire aux sentimens de la Mere Angelique, qu'à l'esprit de simplicité & de pauvreté qui se doit trouver dans une Maison veritablement Religieuse. Mais voyant qu'il n'avoit pû faire établir d'autre Superieure, parce que M. de Paris n'y avoit point voulu consentir, il associa à la Mere Angelique pour le gouver-

X. REL. nement du Monastere (contre toutes les regles) une Postulante nommée Sœur Anne de Jesus, de qui il faisoit beaucoup d'état, & qu'il vouloit former pour être Superieure, aussi-tôt qu'elle seroit Professe; la croyant fort propre pour la conduite, parce que c'étoit une Fille de condition, fort bien faite, qui savoit bien parler & entretenir le monde, & qui avoit de l'esprit, quoi qu'elle ne l'eût pas fort solide & qu'elle l'eût assez altier. Elle n'avoit d'ailleurs aucune experience de la Religion, dont elle n'avoit pas même compris l'esprit; & comment auroit-elle su bien commander, puisqu'elle n'avoit jamais appris à obéir?

II. Vertu de la M. Angel.

On peut dire au contraire, que quoique la Mere Angelique eût presque toujours été Superieure, elle savoit neanmoins parfaitement obéir, sa charge lui ayant toûjours été d'un poids insupportable, depuis que Dieu l'eut touchée, & s'étant, lorsqu'elle s'en demit, reduite en quelque sorte au dernier rang. Elle n'en tenoit point d'autre que celui qui lui échéoit au hazard, qui étoit souvent le dernier, parce qu'en ce tems-là, on tiroit toutes les années les rangs, les Meres de Dijon ayant ôté toutes les coûtumes de l'Ordre & en ayant établies d'autres qu'elles avoient prises elles-mêmes. Pour ce qui étoit de la conduite de la Maison, la Mere en laissoit entierement le soin à M. de Langres & aux Religieuses qu'il y avoit introduites, qui gouvernoient la Mere Marie Genevieve de S. Augustin (le Tardif) alors Abbesse de Port-Royal, sans qu'il parut que la M. Angelique se mêlât de rien, ayant souf-

souffert avec une humilité & une soumission X. REL.
qui n'a gueres d'exemple, qu'on changeât dans le Monastere de Port-Royal beaucoup de choses qu'elle y avoit saintement établies.

Elle ne fit pas moins paroître son humilité & la simplicité de son obéissance, dans le Monastere du S. Sacrement, en s'assujettissant à un ordre aussi extraordinaire qu'étoit celui de M. de Langres, qui lui avoit ordonné de ne rien faire sans l'avis de la Postulante dont j'ai parlé & de l'employer aux premieres charges. Ce qu'elle fit d'une maniere, qui étoit le sujet de l'admiration de ses Filles, quoique ce ne fût pas toujours sans y trouver à redire, parce que n'ayant pas autant d'humilité que la Mere & autant de docilité, elles souffroient souvent avec quelque impatience, qu'une Fille nouvellement entrée en Religion, la moins ancienne de toutes & qui étoit sans aucune experience ni beaucoup de vertu, eût la connoissance & la conduite de toutes choses, & qu'elle s'élevât même au dessus de la Mere Angelique, qui étoit contrainte de lui ceder. Et comme elles regardoient cela assez humainement, elles avoient quelque peine à s'y soumettre, quoique le respect qu'on avoit pour la Mere fit qu'on dissimulât. M. de Langres établit cette Fille Maîtresse des enfans & des Postulantes qui commençoient à se presenter, quoiqu'elle ne fût elle-même que Postulante. Il est vrai qu'il fit la ceremonie de la proposer aux Sœurs pour la leur faire agréer, mais personne n'osoit s'y opposer, quoiqu'on ne le pût approuver.

 La

X. Rel. La Mere Angelique étant dans ce nouveau Monastere se rendit l'exemple de toutes ses filles, qu'elle desiroit former pour être parfaites Religieuses. Elle se rendit la plus exacte de toutes aux *Observances* & sur tout à l'Office, à l'assistance & à la veille devant le S. Sacrement; se faisant souvent de grandes violences pour y assister, étant sujette à de grandes migraines & à des coliques de pierre très violentes. Elle s'y rendoit la premiere autant qu'elle pouvoit. Elle n'alloit point pendant ce tems-là au Parloir, sans une necessité indispensable: dans les autres tems-mêmes elle s'en retiroit le plus qu'elle pouvoit, & elle disoit que nous y perdions toujours & que les séculiers ne gagnoient gueres à notre entretien, quoique je lui doive ce temoignage que Dieu a touché plusieurs personnes par ses paroles. Elle n'alloit point au Parloir pour sa satisfaction, mais seulement lorsqu'elle y étoit engagée par quelque necessité, où par quelque raison de reconnoissance où de charité: comme elle a fait souvent pour servir l'Ordre au sujet de la reforme à la priere du bon M. l'Abbé de la Charmoye. Elle voyoit aussi plus volontiers les personnes pauvres & affligées que les autres. Je me souviens entr'autres d'une famille de bons Marchands qui étoit ruinée; je ne sçai par quelle occasion ils s'adresserent à la Mere, si ce n'est que la reputation de sa charité les y portât. La pauvre Marchande qui étoit dans une extrême necessité, la venoit voir assez souvent, & lui amenoit ses enfans, entre lesquels il y avoit une petite aveugle. Il n'est

pas

pas croyable combien la Mere Angelique X. REL.
avoit compassion de leur misere, & combien elle prit soin de les consoler & de leur donner quelque assistance. Elle avoit de la joie quand elle pouvoit retrancher quelque chose de ses besoins, & de ceux des ses Filles qui s'en privoient de bon cœur pour accommoder ces pauvres personnes. Pendant qu'elle a été dans ce Monastere, elle a encore assisté d'autres personnes necessiteuses dont elle avoit eu connoissance par quelque rencontre; sa charité la rendant la Mere de tous les pauvres par tout où elle se trouvoit. Elle tâchoit de leur faire gagner leur vie, leur donnant aussi ce qu'elle pouvoit pour les faire subsister. Elle faisoit nourrir de pauvres enfans, & ne pouvoit apprendre aucune necessité qu'elle n'y pourvût autant qu'il lui étoit possible; & quand elle n'avoit pas de quoi le faire, elle leur procuroit quelque assistance de quelques personnes de condition de ses amis. Cependant cette Mere si genereuse n'aimoit nullement à demander, & il falloit que sa charité lui fit surmonter en cela sa repugnance naturelle.

Si elle étoit si charitable envers les personnes étrangeres, on ne peut pas douter qu'elle ne le fût à l'égard de ses Filles qu'elle aimoit avec une tendresse incroyable. Il n'y avoit aucune sorte de service, qu'elle ne leur rendît dans les occasions. Elle prenoit souvent la peine elle-même, de faire le feu après Matines, pour faire chauffer les Sœurs; & s'il arrivoit que quelqu'une ne s'y rendît pas, elle l'alloit chercher elle-même. Elle entretenoit aussi l'hyver du feu dans une

X. Rel. chambre où elle se retiroit le jour, pour la commodité des Sœurs qui avoient affaire à elle. Elle vouloit que toutes les Sœurs eussent la liberté de s'y aller chauffer; & lorsqu'elles en faisoient difficulté, elle leur disoit: „ Vous m'obligerez de sortir d'ici & „ de m'aller mettre dans un trou, parce „ que je ne puis souffrir qu'on dise *la cham-* „ *bre de notre Mere;* je n'ai rien à moi, „ & c'est ma plus grande joie de ne rien „ avoir." Quand elle n'étoit pas malade, elle couchoit au dortoir comme les autres, quoi qu'il fût assez incommode, ayant été fait dans le grenier, où il faisoit très chaud en été & très froid en hyver, parce que le plafond étoit tout proche des tuilles, & qu'il étoit fait si legerement qu'il n'empêchoit point qu'il ne plût dans le dortoir & dans nos cellules, où nous avons vu souvent tomber l'eau sur nos lits & geler en même-tems de sorte qu'il falloit emporter nos couvertures le soir pour les degeler devant le feu. Elle avoit un très grand soin que les Sœurs ne manquassent de rien, quoi que le Monastere fût fort incommodé, le Roi qui s'en étoit declaré le fondateur & feue Madame de Longueville la fondatrice n'ayant donné ni l'un ni l'autre aucun fonds. La Mere prenoit la peine de faire elle-même le linge & les habits des Sœurs, ce qu'elle faisoit avec tant de charité qu'elle demandoit souvent aux Sœurs, si elles n'avoient besoin de rien; & elle ne se donnoit point de repos qu'elle ne les eût accommodées. Quoi qu'elle eût grand soin que leurs habits fussent commodes selon la saison, elle n'en avoit pas moins

qu'ils

qu'ils fussent faits fort simplement & sans X. REL. aucune façon qui ressentît celles du monde; & elle disoit que quand elle seroit morte, s'il arrivoit qu'on fît quelque chose de trop ajusté elle reviendroit plutôt pour l'empêcher. Elle desiroit aussi que les étoffes fussent viles & des moindres, quoiqu'elle les voulût chaudes en hyver. Comme c'étoit l'amour de la pauvreté & de ce qui est vil & non pas l'épargne qui la portoit à cela, lorsqu'on lui representoit que les habits ne duroient point & que les étoffes fines durent davantage, elle repondoit avec force qu'elle aimoit mieux qu'on en fît plus souvent que de manquer à ce que la Regle ordonne de prendre pour les vêtemens des Religieux, des étoffes les plus viles, & qu'il ne falloit point changer la serge de Moüy ni la forme des habits qu'elle avoit donnée. Elle ajoutoit que la simplicité & la pauvreté étoient l'ornement d'une Religieuse.

Elle nous a souvent dit que s'il y avoit quelque chose dans la Maison qui fût plus pauvre, plus vile, plus sale & plus incommode, chacune devroit desirer que ce fût pour soi; & qu'elle ne pouvoit comprendre comment une Religieuse pouvoit jamais refuser quelque chose pour quelqu'une de ces raisons; qu'il falloit qu'elle oubliât sa profession & l'obligation qu'elle avoit par ses vœux & par sa regle, d'aimer tout ce qui est vil & abjet. Enfin, elle ne nous parloit jamais avec plus de chaleur & de zele, que lorsqu'elle nous exhortoit à l'amour de la pauvreté, & à desirer que les autres nous fussent preferées en toutes choses. Elle ne

X. REL. se contentoit pas de nous donner ces instructions de paroles seulement; mais elle le faisoit encore bien plus puissamment par ses exemples; prenant pour elle tout ce qui étoit le moindre, & ne pouvant souffrir qu'on lui donnât d'habits neufs, disant pour cacher sa vertu, qu'ils l'incommodoient. Elle avoit une grande joie quand elle voyoit des pieces à son habit, & elle disoit que c'étoient les pierreries des Religieuses. Elle a porté long-tems une grande piece à la manche de sa robe de toile jaune qu'elle y avoit mise, & si on ne s'en fut aperçû & qu'on ne l'eut ôté en refaisant sa robe, elle l'auroit portée jusqu'au bout.

Elle s'appliquoit aux moindres choses qui regardoient les besoins des Sœurs. Elle alloit souvent à la cuisine goûter à ce que l'on aprêtoit, & l'assaisonnoit elle-même quand il y manquoit quelque chose. Mais quoi que la Mere voulût que les Officieres fissent bien, elle desiroit neanmoins que les Sœurs fussent fort mortifiées, & qu'elles ne se plaignissent jamais de ce qui leur manquoit; & que si elles avoient quelque besoin, elles le lui representassent humblement, sans en parler les unes avec les autres. On lui dit un jour que la cuisiniere étoit bien affligée, parce qu'il étoit arrivé un accident qui avoit gâté tout son dîné, & que les Sœurs n'auroient rien. La Mere la fit venir & lui dit qu'elle ne se mît pas en peine & qu'elle iroit faire le dîné; ce qu'elle fit en effet. Une autre fois elle apprit que cette Sœur, qui étoit Professe Converse de l'Abbaye de Tard, & qui vouloit observer la

regle

regle de S. Benoît en mangeant maigre, quoiqu'on ne le fit que trois fois la semaine au S. Sacrement où on avoit pris la Regle de S. Augustin, gardoit pour elle tous nos restes des jours maigres, qu'elle mangeoit tout le long de la semaine, ne voulant rien faire exprès pour elle. La Mere alla à la cuisine, comme cette Sœur alloit au Refectoire, & lui fit elle-même des œufs, parce qu'elle la laissoit libre de faire sa Regle. (Car cette fille n'avoit pas dessein de demeurer dans cette Maison, & desiroit retourner à la sienne de Tard.) Après le dîner, la Mere lui dit gayement que toutes les fois qu'elle ne se feroit point à dîner, elle lui en iroit faire elle-même; ce qu'elle lui disoit d'une si bonne grace, que quoi que la Sœur fut bien mortifiée de lui avoir donné cette peine, elle ne pouvoit neanmoins s'empêcher d'en rire avec les autres à la Conference, où elle nous dit qu'elle n'avoit jamais mangé d'une si bonne aumelette. X. Rel.

Au commencement qu'on fût dans cette Maison, plusieurs des Sœurs y demeurerent malades, & la Mere les assistoit & leur rendoit tous les services possibles avec une charité incroyable. Et comme elle étoit persuadée que la Superieure est chargée de tous les offices, elle se consideroit par-tout comme la premiere Officiere; ce qui faisoit qu'elle ne trouvoit rien de trop bas ni de trop fatiguant pour elle, croyant que sa charge l'obligeoit de tout embrasser. Aussi personne n'a jamais mieux compris qu'elle, ce precepte de Notre Seigneur, que celui qui est le plus grand doit devenir comme le moin-

 dre,

X. REL. dre, & celui qui gouverne comme celui qui sert. Elle le pratiquoit en toutes sortes de rencontres, où, comme j'ai marqué, il n'y avoit rien de penible & de vil qu'elle ne fit; mais surtout, cela a paru dans les maladies qui portoient quelque mauvais air.

III. Mort de la Sœur Anne de S. Paul Arnauld. Sa vertu.

Environ six mois après qu'on fût au S. Sacrement, ma Sœur Anne de S. Paul demeura fort malade d'un petite verole pourprée. La Mere ne l'abandonna point durant toute sa maladie, quoiqu'elle ne voulût point que les Sœurs entrassent dans sa chambre, excepté celles qui étoient destinées à la servir, & qu'elle même eût grand soin de prendre toutes les precautions pour ne point porter de mauvais air à la Communauté. Elle lui rendoit toutes sortes de services, & mêmes ceux que l'on craint le plus dans ces occasions. Elle la saignoit aussi, couchoit dans sa chambre, & y prenoit ses repas, quoiqu'il y eût une très mauvaise odeur, quelques prieres que les Sœurs, qui avoient une très grande apprehension pour elle, lui fissent pour l'en empêcher; & quoique le Medecin tâchât aussi de le faire, assurant que le mal de cette fille étoit aussi contagieux qu'une peste, on ne l'en put jamais detourner. Enfin cette Sœur rendit l'esprit entre les mains de notre Mere, & elle l'ensevelit elle-même. Elle aimoit beaucoup cette Sœur, non parce qu'elle étoit sa proche parente *, mais à cause de sa grande vertu & des

* C'étoit sa cousine germaine; car elle étoit fille de M. David Arnauld Controleur general des restes & frere de M. Arnauld l'Avocat pere de la Mere Angelique.

des talens qu'elle avoit, qui la rendoient fort capable de servir la Communauté; & je puis dire neanmoins, que la Mere auroit rendu sans doute les mêmes assistances à qui que c'eût été de la Maison, comme nous l'avons éprouvé en d'autres rencontres, où on l'a vue assister d'autres Sœurs, & même des Converses qui avoient la petite verole ou la dissenterie, couchant même auprès d'elles, & étant la premiere à se lever la nuit quand elles avoient besoin d'assistance. Elle eût la même charité pour une Sœur que le Medecin disoit avoir la peste, en ayant toutes les apparences. La Mere ne laissoit pas de la voir soigneusement, & de la saigner elle-même. Enfin, il n'y avoit point de maladies, pour perilleuses qu'elles fussent, que la Mere ne visitât & ne servît celles qui en étoient attaquées, les assistant jusqu'à la mort. X. REL.

Mais puisque j'ai parlé de la mort de ma Sœur Anne de St. Paul, je crois que je dois aussi rapporter quelque chose de sa vie, qui a été très édifiante. Elle entra à Port-Royal âgée de vingt & un an, contre la volonté de Messieurs ses parens, qui n'avoient qu'elle de fille & un fils. Ils aimoient tendrement cette fille qui étoit fort bien faite, qui avoit l'esprit très bon & très agreable, & tout ce qui peut rendre une personne aimable. Feu M. le Curé de St. Jean en greve, qui avoit été son Confesseur & l'avoit dirigée dès son enfance & entendu sa confession generale à sa mort, nous a temoigné qu'elle avoit conservé l'innocence de son baptême, & qu'elle avoit toujours beaucoup

de

X. REL. de pieté & de detachement du monde, lors même qu'elle y étoit encore. Etant fort jeune, lorsqu'elle se trouvoit seule, elle se mettoit à genoux, & prioit la Sainte Vierge qu'elle lui obtint la volonté & la grace d'être Religieuse: ce qu'elle lui accorda, de sorte qu'elle a resisté avec beaucoup de courage à toutes les caresses & les persuasions de Messieurs ses parens. Elle a toujours temoigné beaucoup d'amour pour sa vocation, & pour toutes les *Observances*. Etant Novice, elle redoubla sa ferveur & demanda permission de passer l'année de son Noviciat en silence & en solitude; ce qu'elle fit avec beaucoup d'édification de toutes les Sœurs, sans que ce grand silence fut penible à personne, parce que quoiqu'elle le gardât très exactement, se servant de signes & paroissant toujours fort recueillie, cela se faisoit avec tant d'agrêment & de douceur qu'elle fatisfaisoit tout le monde. Elle joignit à la solitude, d'autres mortifications; jusqu'à ce qu'étant tombée malade, on l'obligea d'aller à l'Infirmerie. Elle souffrit cette maladie qui étoit un grand rhumatisme, avec une douceur & une patience tout à fait édifiante; ne temoignant aucune peine de ce qu'elle souffroit, étant seulement mortifiée de celle qu'elle donnoit aux autres, ne se pouvant rendre aucun service, parce qu'elle ne se pouvoit aider. Elle continua dans la même exactitude au silence, sinon que quand on l'alloit voir avec permission, elle recevoit les Sœurs avec charité & gaieté, & s'entretenoit avec elles de quelque chose d'édification. Elle avoit une très gran-

de

de horreur du peché; & quand elle ſavoit X. REL.
que quelque perſonne étoit en mauvais état,
elle en étoit toute penetrée de douleur & de
compaſſion.

La Maiſon du S. Sacrement s'étant établie peu de tems après ſa Profeſſion, elle fut une des Profeſſes que la Mere Angelique y mena. Elle la mit à la Sacriſtie, où il y avoit beaucoup de travail, parce qu'outre la quantité de Meſſes qui s'y diſoient quelquefois juſqu'à dix-ſept ou dix-huit, à cauſe de la devotion au S. Sacrement & des neuvaines qu'on y faiſoit, quelques Evêques & d'autres perſonnes de condition nous envoyoient leur linge d'Egliſe pour le blanchir avec le nôtre. Cette Sœur travailloit avec grand courage, ſans manquer neanmoins à aucune *Obſervance*; parce qu'y ayant fort peu de Sœurs pour ſoutenir l'Office divin, on ne s'en diſpenſoit point à moins que d'être dans l'impuiſſance d'y aller. Elle ſoulageoit ſes compagnes autant qu'elle pouvoit, ne s'épargnant point, & diſſimulant ſouvent ſes infirmités qui étoient frequentes, principalement depuis ſon rhumatiſme. Elle vêcut dans ce nouveau Monaſtere, avec l'approbation & l'édification de toutes les Sœurs, comme elle avoit fait à Port-Royal; & quoiqu'elle ne gardât plus ce ſilence extraordinaire qu'elle avoit obſervée étant Novice, cela n'étant pas poſſible à cauſe qu'elle étoit en *Obéïſſance*, elle étoit neanmoins très exacte à le garder autant qu'il étoit poſſible. Elle paroiſſoit toujours recueillie. Elle étoit d'une humeur très douce & ſi condeſcendante, qu'elle ſe faiſoit aimer de tou-

tes

X. Rel. tes les Sœurs. Elle étoit aussi fort fidele à se mortifier en toutes les occasions, & fort adroite à cacher sa mortification. Elle avoit beaucoup de droiture & une grande docilité, beaucoup de respect & d'amour pour sa Superieure.

Etant tombée maladée de la petite verole, comme j'ai deja marqué, elle souffrit cette maladie, non seulement avec patience, mais aussi avec une grande gaieté; n'apprehendant point la mort, & étant bien aise que Dieu la fit beaucoup souffrir pour la mieux disposer à aller à lui. Aussi-tôt qu'elle se sentit en peril, elle fit une confession generale, & demanda les derniers Sacremens qu'elle reçut avec des marques d'une grande pieté & humilité, demandant pardon à toutes les Sœurs, quoi qu'elle n'eût jamais fait de peine à pas une. Une Sœur, l'étant allée voir, & lui ayant dit: *Helas! ma chere Sœur, vous souffrez bien.* Elle lui repondit: „ C'est bien peu de chose, ma Sœur, „ il faut se souvenir de ce que dit S. Paul, „ que les souffrances de cette vie presente „ ne sont pas comparables à la gloire que „ nous esperons. Je me regarde à present, „ comme une pauvre lepreuse à la porte de „ Jesus-Christ, qui a voulu lui-même être „ comparé à un lepreux, pour l'amour de „ nous." Mais, lui dit cette Sœur, vous allez vous separer de nous, vous nous laisserez bien affligées. Elle lui dit: „ Oh, „ non! ma Sœur, je ne me separerai jamais „ de vous. Tout ce que Dieu a uni ne „ peut-être divisé; & si Dieu me fait misericorde, comme je l'espere, je me sou-

„ vien-

„ viendrai toujours devant lui, de la petite „ Communauté." Et comme la Sœur la prioit de demander à Dieu, la conservation de notre chere Mere, elle lui fit reponse avec grande affection: „ Ouï, ma Sœur, j'espere qu'il vous la conservera, pour cette „ petite Maison & pour celle de Port-Ro- „ yal." Elle mourut dans la confiance & dans la joie d'aller à Dieu, laissant la Mere & la petite Communauté, fort touchées de perdre cette fille, de qui on avoit sujet d'esperer beaucoup *.

X. Rel.

IV. M. de S. Cyran prêche les Religieuses, puis les confesse.

Je ne parlerai point ici de la persecution qui s'éleva contre M. de Langres & contre nous, à l'occasion du *Chapelet* du S. Sacrement, parce qu'elle a été écrite bien au long. Je dirai seulement qu'elle nous a été plus utile, qu'elle ne nous a fait de mal; parce que M. de Langres qui avoit été si satisfait de M. de S. Cyran qui avoit seul entrepris sa defense, se trouva lié d'amitié avec lui encore plus étroitement qu'auparavant. Cette occasion lui ayant encore plus fait connoître quelle étoit la charité & la capacité de ce saint homme, il le pria instamment de prendre soin de nous, & de nous prêcher & confesser. La compassion qu'il eut de nous voir persecutées, le fit resoudre plus facilement à l'accepter. Il commença donc à nous faire souvent au Parloir des Conferences, qui étoient toutes remplies de charité & de zele, & qui peu à peu nous disposerent au changement qui se fit ensuite dans cette Maison, quoique d'abord il ne fit

* La Sœur Anne de S. Paul Arnauld mourut le 12. Septembre 1633.

X. Rel. fit pas grand fruit dans la plûpart de nous. Nous avons appris depuis qu'il refusa d'abord de nous confesser. Nous ne le savions pas en ce tems-là, ni que M. de Langres & notre Mere l'en eussent prié. Mais cela nous a fait juger depuis, que comme c'étoit l'esprit de Dieu qui le conduisoit, il ne lui mit au cœur d'entendre nos confessions qu'au même-tems qu'il toucha les nôtres pour le desirer. Car je dois dire que la Mere Angelique avoit fort souhaité que nous nous missions toutes sous la conduite de M. de S. Cyran; & elle avoit essayé de nous l'inspirer doucement. Mais la plûpart de nous n'entroient pas dans son sentiment, & même nous apprehendions fort qu'il ne fût trop severe, & qu'il ne nous separât long-tems de la Sainte Communion, à laquelle quelques unes étoient bien attachées selon la devotion du tems. La Mere Angelique attendoit avec patience, sans nous presser trop, que Dieu nous le mît au cœur. Elle prit un extrême soin, dès le commencement, pour établir dans ce Monastere un esprit de retraite, de simplicité, de pauvreté & de charité, en quoi elle n'eut pas peu à travailler. Car la premiere conduite que nous avions reçue, nous ayant entretenues dans un esprit plus libre & plus élevé, elle ne trouvoit pas en nous les dispositions qu'elle eût souhaité, & elle nous le temoignoit souvent avec douleur. Elle nous dit en une occasion, qu'elle ne trouvoit dans la Maison, qu'une seule personne qui eût assez de docilité pour recevoir ses avertissemens avec toute la soumission & l'humilité qu'il falloit

pour

pour lui donner une entiere liberté de la re- X. Ret.
prendre *.

Elle vouloit parler de feue ma Sœur Anne de la Nativité Halley, dite Maignard; qui étoit une bonne Dame veuve, & l'une des premieres Postulantes. C'étoit une femme fort humble & fort soumise, & qui avoit vecu avec une grande reputation de vertu. Elle avoit quitté son mari de son consentement, pour se faire Religieuse; & lui se retira à l'Oratoire, où il fût fait Prêtre & mourut quelques années après. Ma Sœur Anne de la Nativité s'étoit d'abord retirée au dehors du grand Couvent des Carmelites de Paris, où elle avoit une fille unique Religieuse. Elle avoit dessein d'y entrer quand ses affaires seroient en état, mais ayant eu dans ce tems-là la connoissance de M. de S. Cyran & de la Mere Angelique, par le moyen de son beau frere le Pere Maignard qui étoit aussi Prêtre de l'Oratoire & Curé à Rouen, elle se resolut par son conseil, pour faire un plus grand sacrifice à Dieu, de se separer encore de sa fille & se faire Religieuse au Monastere du S. Sacrement.

Mais pour revenir au sujet qui m'a fait parler de cette Sœur, ce n'est pas que la charge & le zele de la Mere Angelique l'obligeant à nous parler souvent fortement, elle ne le fit aussi; mais c'étoit avec quelque retenue, sa charité la portant à épargner les personnes qu'elle voyoit encore foibles. Elle employoit plûtôt la chaleur de son zele dans les exhortations qu'elle nous faisoit en general,

* [La Sœur Anne de S. Paul, qui étoit une si excellente Religieuse étoit alors morte.]

X. Rel. ral, que lorsqu'elle nous reprenoit en particulier. Mais en toutes rencontres elle le temperoit tellement par la douceur & les temoignages de charité qu'elle nous donnoit, qu'on peut dire que si la force de ses paroles nous abbatoit quelquefois, sa charité nous relevoit bientôt. Elle avoit un don tout particulier pour persuader d'embrasser la perfection, & pour encourager les personnes qui étoient abbatues par la vue de leur foiblesse. Pendant tout ce tems qu'elle ne trouvoit pas en nous toute la docilité qu'elle auroit souhaité, elle nous supportoit avec beaucoup de patience; ne cessant de nous instruire & de nous exhorter, & surtout priant sans cesse pour nous. Mais enfin Dieu écouta ses gemissemens & benit ses soins & ceux de feu M. de S. Cyran, qui dans ce même-tems nous faisoit des exhortations toutes remplies de l'esprit de Dieu. Il se fit alors un si grand changement en cette Maison, qu'ils en reçurent tous deux une consolation bien sensible.

Environ un an après que M. de S. Cyran eût commencé de nous prêcher, Dieu nous donna presque à toutes en même-tems la même pensée de lui faire une Confession generale & de nous abandonner tout à fait à sa conduite. Il nous reçut avec une très grande charité, Dieu l'ayant porté en même-tems à y consentir. Car il faut remarquer qu'il y avoit assez long-tems que M. de Langres l'avoit prié de nous confesser, à quoi il n'avoit pu se resoudre. Nous n'y avions pas moins de repugnance que lui, apprehendant beaucoup sa conduite que nous

croyions

croyions être fort severe, & nous n'étions point encore disposées à faire tout ce qu'il auroit pu demander de nous. Mais Dieu nous ayant enfin touché le cœur, il ôta en même-tems de l'esprit de M. de S. Cyran toute la difficulté qu'il avoit à nous entendre. Nous commençâmes nos Confessions vers le commencement du Carême, & il nous donna l'absolution pour communier le Jeudi Saint; ne nous ayant laissées dans la separation qu'environ quatre semaines ou un peu plus; quoique nous fussions alors très resolues de faire tout ce qu'il nous conseilleroit. Quelques-unes de nous le prierent même de les laisser plus long-tems dans la penitence, & de leur permettre de se tenir quelque-tems separées de la Communion. Il ne le voulut pas, & repondit à l'une d'elles qu'elle se laissât conduire & ne s'en privât pas pour lors, & qu'il pourroit venir un tems où on l'en priveroit peut-être plus qu'elle ne voudroit: ce qui est arrivé depuis par d'autres personnes, comme on le sait assez. X. REL.

V. Renouvellement de la M. Angel.

La Mere Angelique fit aussi quelque-tems après une Confession generale, quoiqu'elle en eût fait à diverses personnes & même à S. François de Sales. Elle entra en même-tems dans une nouvelle ferveur & dans de si grands sentimens de penitence & d'humilité, qu'elle comptoit pour rien tout le bien qu'elle avoit fait jusqu'alors, se croyant au contraire fort redevable à la justice de Dieu pour ses infidelités, & pour le peu de correspondance qu'elle croyoit avoir eu aux graces que Dieu lui avoit faites. Elle nous

X. Rel. a temoigné en plusieurs rencontres que c'étoit ce qui la touchoit le plus, & qu'elle croyoit qu'il n'y auroit point de jugement plus rigoureux que celui de l'amour.

Ce fut dans ces sentimens d'humilité & de reconnoissance dont elle étoit toute penetrée qu'elle fit son renouvellement, pendant lequel elle fit une grande retraite; gardant un silence si exact qu'elle n'alloit point du tout au Parloir & ne voyoit pas même Messieurs ses freres, quoiqu'elle les aimât tendrement, & qu'elle eût su que l'un d'eux avoit été fort touché de son refus. Elle passoit plusieurs heures à genoux devant le S. Sacrement, où elle paroissoit toute annéantie & dans une parfaite separation de toutes choses. Les Sœurs étant obligées de la faire quelquefois sortir pour des choses necessaires, quelques-unes ont raporté qu'il leur paroissoit quelque chose de divin sur son visage, qui les rendoit toutes interdites, de sorte qu'elle étoit obligée de leur demander ce qu'elles desiroient, & après leur avoir rendu reponse elle rentroit dans l'Eglise où elle demeuroit comme immobile. Elle vouloit qu'on eût une entiere liberté de l'en faire sortir, & quand quelqu'une n'avoit osé le faire par respect, & qu'elle croyoit qu'on l'avoit attendue, elle prioit les Sœurs de ne plus user de cette retenue, parce qu'autrement elle n'auroit plus la liberté d'aller prier Dieu, de peur de causer de l'incommodité; sa charité lui faisant preferer les moindres besoins des autres à sa propre satisfaction. Outre les veilles du S. Sacrement qu'elle faisoit à son tour, elle se levoit souvent secret-

tement

tement pour aller prier Dieu. Quand on la rencontroit par le Monastere, elle paroissoit dans un si grand recueillement que sa vue seule faisoit rentrer en soi même, de sorte qu'on étoit bien éloigné d'avoir envie de dire la moindre parole inutile; son exemple ayant repandu un si grand amour du silence dans toutes les Sœurs, que l'on se portoit même à retrancher les paroles qui paroissoient en quelque façon necessaires. X. Rel.

Quoiqu'elle eût une grande attention à ne point faire paroître les actions extraordinaires de mortification & de penitence qu'elle faisoit, elle ne put neanmoins empêcher que par quelque rencontre on ne les decouvrît quelquefois. Le soin que nous avons vu qu'elle avoit pris pour les cacher, nous a donné sujet de croire qu'elle en a bien fait d'autres que nous n'avons point sues. Elle jeûnoit tous les jours pendant sa retraite, & elle faisoit semblant de souper comme les autres; mais on voyoit à sa portion qu'elle n'y avoit point touché & qu'elle n'avoit mangé qu'un peu de pain sec. Elle s'étoit fait en cachette des chemises d'une grosse toile de filasse, où les chenevottes tenoient encore. Une sœur l'ayant priée un jour de lui donner une haire, elle lui dit qu'elle n'en avoit point pour lors, mais qu'elle lui donneroit une chose qui vaudroit bien cela. Lui ayant donné une de ces chemises, cette sœur reconnut par experience que ce qu'elle avoit dit étoit bien veritable, ayant trouvé qu'elle étoit veritablement plus dure & plus picquante qu'une haire. Mais l'exemple de la Mere qui embrassoit avec tant de

X. Rel. joie cette mortification, animoit si fort ses Filles à aimer la penitence, que cette sœur eut de la joie de la pouvoir imiter en celle-ci. Notre Mere a été long-tems qu'elle ne portoit point d'autres chemises, mais elle se cachoit avec tant d'adresse que la sœur qui donnoit le linge ne s'en appercevoit point. Elle les lavoit elle-même secretement. Mais elle fut decouverte par une Sœur qu'elle avoit prié de lui donner la discipline. Car quoiqu'elle eût choisi la nuit, & qu'elle eût éloigné la chandelle pour être moins vue, la Sœur ne laissa pas de voir que ses épaules étoient toutes écorchées; ce qui toucha si fort cette Sœur, qu'elle se jetta à ses pieds & lui dit: "Ma Mere vous „ êtes toute écorchée, hé! que voulez-vous „ donc que je vous fasse davantage?" Elle lui repondit avec force: *Ne voulez-vous donc pas que je fasse penitence, moi qui suis si criminelle, vous n'avez point de charité pour moi*; de sorte que la Sœur fût contrainte de lui obéir. Pendant que dura son renouvellement, elle recevoit ainsi plusieurs fois la semaine la discipline, mais elle changeoit de Sœur pour cacher son austerité. Je crois qu'elle le faisoit aussi de peur qu'il ne leur prît envie de l'imiter en cela; car elle n'auroit jamais permis aux autres ce qu'elle faisoit elle-même. Elle avoit assez de peine à nous persuader de lui rendre ce service, & elle ne l'auroit jamais fait, si elle n'eût eu une grace toute particuliere de persuader ce qu'elle desiroit. Il faut avouer que dans ces sortes de rencontres elle nous parloit avec une ardeur à laquelle il n'étoit pas

pas possible de resister. Elle nous prenoit de toutes les manieres qui nous pouvoient le plus toucher, & nous obligeoit enfin de faire ce qu'elle souhaitoit. Elle disoit à quelques-unes qu'elles les avoit choisies parce qu'elle croyoit qu'elles avoient assez de docilité pour lui rendre cette obéissance; & que si elles ne l'épargnoient point, elle reconnoitroit qu'elles l'aimoient veritablement. Elle en conjuroit d'autres avec tant d'affection qu'elles se trouvoient obligées, quelque repugnance qu'elles y eussent, à se soumettre à un commandement qui leur étoit si penible; honorant & aimant cette chere Mere avec une tendresse incroyable. Comme elles gardoient toutes un fort grand silence, elles avoient peu de connoissance de ces actions de penitence, chacune ne sachant que ce qui s'étoit passé à son égard, excepté que la Mere se la faisoit donner quelquefois en presence de la Communauté pour s'humilier davantage. Elle portoit souvent une haire ou une ceinture fort rude, & elle faisoit aussi d'autres penitences au Refectoire & mangeoit même aux pieds de ses Filles. X. REL.

Dieu a permis qu'il nous soit demeuré entre les mains un papier, où elle avoit écrit de sa main les resolutions qu'elle avoit faites dans cette retraite, ensuite de son renouvellement; & il merite bien d'être transcrit ici.

1. Tous les matins je prierai Dieu de vivre & de mourir dans la penitence.

2. Je procurerai, par toutes les voies qui me seront permises, de sortir de charge; &

X. Rel. quand Dieu m'aura fait cette grace, je n'en accepterai jamais d'autre.

3. Tandis qu'il lui plaira que j'y demeure, je n'entreprendrai jamais rien pour la conduite spirituelle ni temporelle, sans obéissance.

4. Je converserai avec mes Sœurs avec la plus grande humilité que je pourrai. Je ne les reprendrai jamais de leur faute à l'heure qu'elles les feront ni pour la premiere fois, ni qu'auparavant je n'aye prié Dieu qu'il me fasse la grace de le faire par son esprit & qu'elles le reçoivent de même.

5. Je me separerai de l'application inutile que j'ai accoutumé d'avoir sur leurs actions, esperant plus à la conduite de Dieu qu'à des soins superflus.

6. Je parlerai le moins qui me sera possible: j'aurai soin d'écrire plutôt quand il se pourra, & me servirai de signes où je le pourrai.

7. J'éviterai autant qu'il me sera possible d'aller au Parloir; & quand je serai hors de charge je n'y irai point du tout, pas même pour mes parens. Quand je serai obligée d'y aller, j'y parlerai le moins que je pourrai, ne m'enquerrerai jamais de nouvelles, & éviterai que l'on ne m'en dise.

8. Quand je serai hors de charge je tâcherai d'être en solitude toute ma vie.

9. Je souffrirai mes maladies sans y chercher du soulagement, & n'appellerai jamais le Medecin sans pemission expresse. Si Dieu m'ôte mes maladies, je ferai tous les jours quelque penitence selon qu'il me sera permis.

10. J'essayerai de vivre dans la plus grande

de pauvreté qu'il me sera possible pour la nourriture, ne prenant que ce qui me sera precisément necessaire & du pire. Je ne prendrai jamais du fruit, salade ou autre chose qui ne soit pas necessaire à la vie. Au vêtir & coucher j'observerai aussi la plus grande pauvreté que je pourrai.

X. Rec

11. Je n'écrirai point de Lettres que des necessaires & je ferai en sorte autant que je pourrai d'oublier les creatures & d'en être oubliée. Quand j'écrirai je le ferai le plus simplement que je pourrai; & quand il m'arrivera de mettre quelque chose de trop affecté dans quelque Lettre, j'en ferai une autre.

12. Je me souviendrai tous les jours qu'ayant abusé de tout, je dois me priver de tout. Que si les personnes innocentes sacrifient à Dieu toutes les choses dont ils n'ont point abusé pour lui plaire davantage, combien l'ayant offensé en toutes choses, ne suis-je pas obligée de m'en separer? Je supplie le Seigneur de me donner le courage de ne recevoir jamais aucune satisfaction sensuelle ni spirituelle, que dans l'esperance de ses misericordes. Du jour de l'Assomption de la Sainte Vierge 1635.]

VI. Fruits admirables de la direction de M. de S. Cyran.

Après ces renouvellemens que les Sœurs firent entre les mains de M. de S. Cyran, elles entendoient toutes ses avis en particulier, & ses exhortations en general, avec toute une autre disposition que celle où elles étoient auparavant. On avoit le même respect & la même docilité pour notre chere Mere, & on peut dire qu'il se fit dans cette petite Maison une Pentecôte, qui chan-

X. REL. gea & renouvella le cœur de toutes les Sœurs, excepté de la Sœur Anne de Jesus, qui sembloit n'être dans le Monastere que pour exercer la patience de la Mere Angelique.

M. de S. Cyran & la Mere Angelique, nous exhorterent de retracer parmi nous une petite image de la premiere Eglise de Jerusalem. On nous donna particulierement pour devotion d'imiter les Disciples en trois choses : 1. la docilité pour la parole de Dieu : 2. la separation du monde : 3. l'union des unes avec les autres. Et on peut dire avec verité qu'il n'y avoit entre nous qu'un cœur & qu'une ame, comme il se lit des premieres chretiens. Il ne se pouvoit rien ajouter à l'union & à la tendresse que l'on avoit les unes pour les autres, qui étoit generale pour toutes, sans que pas une temoignât avoir d'amitié particuliere : ce qui detruit d'ordinaire la vraie charité.

Cette union qui étoit entre les Sœurs, étant toute de charité, faisoit que chacune ressentoit les biens & les maux des autres, comme s'ils lui eussent été propres. Je veux dire qu'on compatissoit à leurs afflictions & à leurs maladies, & qu'on se rejouissoit de leur avancement dans la vertu. Cette charité paroissoit aussi lorsqu'on se trouvoit ensemble dans quelque travail ou *Obéissance*, sur-tout aux Conferences, par le support, le respect, la deference qu'on se rendoit les unes aux autres, aussi bien que par le soin qu'on avoit de satisfaire sincerement aux moindres fautes qui avoient pu blesser ou maledifier quelqu'une des Sœurs ; ce qui se fai-

faisoit d'une maniere, qu'on ne pouvoit douter qui ne vînt de la plenitude du cœur. X. REL.

On s'entretenoit aux Conferences, avec charité & cordialité, de quelque chose d'édification. On y repetoit les Conferences que M. de S. Cyran nous faisoit au Parloir, qui étoient si utiles pour notre avancement. On y parloit de la grace que Dieu nous avoit faite de nous donner une si bonne conduite, & de la reconnoissance que nous en devions avoir. On s'y encourageoit ensemble à la perfection Religieuse, à embrasser la penitence & la mortification, à pratiquer l'humilité, à ne vouloir rien de superflu, & à aimer que les bâtimens, & tout ce qui appartient au Monastere, ressentissent la pauvreté & la simplicité. La Mere Angelique y lisoit ordinairement quelque histoire de l'Ecriture Sainte, qu'elle expliquoit d'une maniere qui touchoit le cœur, en même tems que l'esprit en étoit éclairé; ou bien elle donnoit à ses filles quelqu'autre instruction, selon les rencontres; ce qu'elle faisoit si agreablement, & en persuadant si fortement ce qu'elle disoit, que bien loin qu'on trouvât quelque contrainte & quelque ennui dans ces discours si serieux, l'on passoit ce tems-là avec une satisfaction singuliere; & on en sortoit avec une nouvelle ardeur pour le service de Dieu: ce qui étoit cause que les Sœurs se rejouissoient, quand c'étoit le rang de la Sœur Anne de Jesus, d'aller à l'assistance pendant la Conference, ou que par quelque autre raison elle ne s'y trouvoit pas; parce que la Mere étoit beaucoup plus libre de nous parler en son absence, & que

X. Rel. les Sœurs ne la consideroient plus que comme une personne qui n'étoit plus de leur nombre, étant dans des sentimens tous contraires. Mais lorsqu'elle y étoit, on étoit obligé de tolerer bien des discours de divertissement ou de contradiction qu'elle y faisoit; ce qu'on souffroit neanmoins avec charité, & sans lui donner sujet de s'appercevoir qu'on eût de la peine de sa presence.

Le silence étoit si exactement observé qu'excepté le tems de la Conference, on passoit souvent des jours entiers sans parler; & lorsqu'on étoit obligé de rompre le silence pour des choses necessaires, on le faisoit avec une grande circonspection. Notre Mere nous avoit appris qu'il ne le falloit jamais faire avec precipitation, & qu'avant de commencer à parler il falloit y penser quatre fois, pour voir s'il étoit bien necessaire; & élever son cœur à Dieu pour tâcher de connoître s'il l'approuvoit. Elle nous disoit que dans ces choses mêmes qu'on ne peut éviter, il falloit avoir attention à parler bas & à demi-mot, quand on ne se pouvoit faire entendre par signes. Elle ajoutoit que ce n'étoit pas rompre le silence que de parler avec cette circonspection. Elle nous faisoit souvenir souvent de cette parole du Prophete, *Le silence entretient la justice.* Isaïe XXXII. 17.

Lorsqu'on travailloit ensemble dans les *Obéïssances*, on tâchoit d'imiter les premiers Religieux de Clairvaux, dont il est rapporté dans la vie de Saint Bernard, qu'on n'entendoit point d'autre bruit dans le Monastere que celui des outils dont ils se servoient pour leur travail. On

On nous avoit aussi appris que dans ce silence, afin qu'il ne fût pas oisif, il falloit avoir soin de parler à Dieu & de l'écouter; de sorte qu'encore qu'on fût fort occupé, on ne laissoit pas d'entretenir dans le travail l'esprit de recueillement & de priere; parce qu'en même-tems qu'on se taisoit les unes à l'égard des autres, on s'entretenoit avec Dieu, & on meditoit quelque chose de sa divine parole. X. REL.

On nous inspiroit aussi un grand amour pour la retraite & la solitude, en sorte que les Sœurs qui étoient auparavant les plus attachées à leurs parens, se portoient d'elles même à se retrancher les Parloirs autant qu'elles pouvoient, & prioient la Mere de les en dispenser. On n'y alloit que pour la satisfaction des personnes qu'on ne pouvoit refuser, ou de celles que la charité engageoit de voir ou de consoler, sur tout les pauvres & les affligés. Notre Mere nous faisoit mettre à genoux avant que d'entrer au Parloir pour demander à Dieu qu'il nous preservât de l'esprit du monde, & de même au sortir pour le prier d'effacer de notre esprit tout ce que nous venions d'entendre, de peur que ce ne nous fût un sujet de distraction dans notre solitude. Elle le pratiquoit aussi elle-même, & nous l'avons vue quelquefois se prosterner au sortir du Parloir, quand elle le pouvoit faire commodément.

Elle nous disoit que S. Benoît avoit grande raison de vouloir que les Religieux qui sortoient du Monastere usassent d'une si grande precaution pour faire mourir en eux-mêmes ce qu'ils avoient vu & entendu dehors,

X. REL. qu'il leur defend expressément d'en parler jamais aux autres; parce que la corruption du monde est si grande que ces sortes de discours sont capables de repandre un venin dans notre cœur & dans celui des autres, en y introduisant l'esprit & les sentimens du monde, & que c'étoit souvent la cause du relâchement & de la ruine des Monasteres. C'est pourquoi elle desiroit qu'on observât exactement cette regle de ne parler jamais de ce qu'on avoit appris au Parloir, si ce n'est qu'on demandât permission de dire quelque chose qui pouvoit édifier.

Toutes les Sœurs tâchoient à se rendre exactes à leur devoir, sans se mêler de tout ce qui ne les regardoit pas, ni y faire attention; de sorte qu'on ne savoit pas même ce qui se passoit dans la maison hors de son O-*béissance*, & qu'on ne s'appercevoit pas souvent de choses qu'il n'y auroit eu qu'à lever les yeux pour les voir. Tout cela se faisoit avec tant de douceur & si librement, qu'il n'y paroissoit aucune contrainte ni rien qui pût être penible aux autres.

VII. Conduite de la M. Angeliq. & de ses Filles.

J'ai deja remarqué que la Mere a toujours eu un très grand soin des malades; mais je dois ajouter l'ordre qu'elle y tenoit, depuis qu'elle se vit plus libre de conduire ses Filles comme elle vouloit, les trouvant disposées à entrer dans tout ce qu'elle leur proposoit pour leur perfection. Elle desiroit donc que l'Infirmerie de ce Monastere fût gouvernée de telle sorte, que les infirmes y trouvant tout ce qui étoit necessaire pour leur soulagement, il ne s'y rencontrât rien pour nourrir la sensualité & entretenir le relâchement;

&

& que les imparfaites n'eussent pas lieu de X. REL. recherher l'infirmerie plus qu'il n'étoit besoin, pour entretenir leur negligence & leur molesse. Comme la Communauté qui étoit petite, n'occupoit pas trop la Mere, elle s'en rendoit elle-même la principale Infirmiere, veillant à y maintenir l'ordre. Elle choisissoit quelqu'une des Sœurs qu'elle jugeoit propre à entretenir & divertir utilement les malades, quand elles en avoient besoin; & elle desiroit qu'on se souvînt dans la maladie, qu'en qualité de Religieuse & de penitente, on étoit obligé de pratiquer le silence & la mortification, autant que cet état le pouvoit permettre. Elle-même nous donnoit les exemples de la mortification qu'elle desiroit dans les autres & la pratiquoit même bien plus qu'elle ne l'exigeoit des autres. Elle se traitoit d'une maniere où la nature ne pouvoit trouver de satisfaction; mais le faisoit avec tant d'adresse, qu'elle trouvoit l'invention ou de n'être point apperçue, ou de nous faire croire qu'elle faisoit ces choses pour sa commodité, & qu'elle s'en trouvoit mieux. Dieu a permis que celles qui avoient plus de connoissance de ses actions de mortification, l'ayant servie dans ses infirmités, soient toutes mortes. Elle nous avoit tellement accoutumées à ne rien remarquer de ce qui ne regardoit point notre devoir, que ce que j'en ai vu n'a été que par occasion. Je sai par exemple qu'elle a passé des Carêmes, étant malade, à ne manger qu'un petit morçeau de veau bouilli, souvent si sec & de si mauvaise grace qu'il me degoûtoit à le voir, quoique je ne

X. Rel. fusse pas malade, & que j'eusse bon apetit. J'ai cru qu'elle faisoit prendre exprès les moindres endroits, pour n'y point trouver de goût. Lorsque dans ce tems-là, on lui presentoit quelque fruit de Carême pour son dessert, elle le refusoit, en disant qu'il falloit garder ces douceurs pour les infirmes qui faisoient Carême; & que pour elle qui étoit obligée de manger de la viande, elle ne pouvoit moins faire que de s'en priver.

Quoiqu'elle fût fort infirme, elle ne vouloit point souffrir qu'on lui donnât rien de particulier. Quand la Celleriere lui faisoit donner quelque chose autrement qu'à la Communauté, elle le lui renvoyoit à elle-même, ou à quelque autre Sœur, afin qu'elle ne le fit plus. Elle avoit une telle attention à ne se point dispenser des austerités communes qu'autant qu'il étoit precisément necessaire, que lorsqu'elle ne pouvoit faire l'abstinence de viande avec la Communauté, parce que le maigre étoit fort contraire à ses infirmités, elle ne faisoit neanmoins souvent que collation le soir, ne prenant qu'un peu de fruit ou du fromage avec du pain. Je l'ai vue vivre long-tems de la sorte à Port-Royal où on garde la regle de S. Benoît. Elle nous disoit que son infirmité l'obligeant de manger de la viande, parce que l'autre nourriture lui faisoit mal, elle ne la dispensoit pas du jeune, en la maniere qu'elle le pouvoit faire, puisqu'elle avoit assez de force pour se passer de soupe. Nous l'avons vue plusieurs années se contenter de prendre deux œufs le soir, lors même qu'elle étoit au S. Sacrement, où on mangeoit de

la viande plusieurs jours la semaine. Ordinairement ces œufs n'étoient pas frais, parce qu'elle ne vouloit point permettre qu'on se mît en peine d'en faire chercher pour elle; de sorte qu'elle étoit souvent contrainte de n'en prendre que le jaune qu'elle faisoit cuire dans un peu d'eau. Quand quelqu'une de nous la prioit de manger de la viande comme les autres, & qu'on lui representoit qu'étant si foible & si infirme, elle ne pouvoit subsister de la sorte; elle tâchoit de nous persuader que cela étoit meilleur pour sa santé & qu'elle s'en accommodoit mieux. Mais voyant qu'elle ne pouvoit cacher sa mortification, elle pretendoit ne rien faire à quoi elle ne fût obligée, & elle nous disoit que tout le corps devoit être mortifié; mais sur tout le sens du goût, parce que c'étoit celui par lequel le premier peché avoit été commis. X. Rel.

Elle a été long-tems à Port-Royal depuis qu'elle ne mangeoit aussi que deux œufs à son dîné avec son potage & deux le soir, quoiqu'elle y eût une extrême aversion qu'elle cachoit autant qu'elle pouvoit, afin de s'acquitter de l'abstinence de la viande, qu'elle n'auroit pu faire autrement, parce que le beurre & le reste de la nourriture maigre étoit trop contraire à ses infirmités. Elle n'a quitté cette maniere de vivre que par contrainte, les personnes à qui elle avoit donné pouvoir sur elle, l'y ayant obligée parce qu'on la voyoit deperir.

La Mere avoit grand soin, quand elle étoit malade & qu'elle ne pouvoit aller à l'Office divin, d'y envoyer les Sœurs qui se trou-

X. Rel. voient auprès d'elle, autant qu'elle pouvoit; leur disant qu'elle avoit de la consolation, de penser qu'elles alloient tenir sa place devant Dieu. Elle avoit de la joie quand il arrivoit qu'elle manquoit de quelque petite assistance, parce qu'il ne se trouvoit personne auprès d'elle, étant bien aise de pratiquer ainsi la pauvreté en de petites occasions qui ne se remarquent pas. Un jour une Sœur qui étoit malade dans une chambre où elle étoit, voyant qu'elle manquoit de quelque chose, en l'absence des Sœurs, lui dit que cela étoit bien fâcheux qu'il n'y eut pas toujours quelqu'un auprès d'elle pour la servir. La Mere lui repondit agréablement qu'elles devoient se souvenir qu'il y avoit bien des personnes de plus grande condition, qui par des mauvaises fortunes étoient reduites à n'avoir point d'assistance; que pour elles-mêmes si elles étoient demeurées au monde, il auroit pu arriver qu'elles n'auroient qu'une petite servante, & que pendant qu'elle iroit au marché acheter ce qu'il faudroit, elles demeureroient seules. „ Ainsi, „ ma fille, lui disoit elle, quand il n'y a „ personne & que nous avons quelque be„ soin, nous devons penser que la petite „ servante est allée au marché & attendre „ avec patience qu'elle revienne." Cette Sœur profita si bien de cet avis, que depuis ce tems-là, elle ne se plaignoit plus; & quand il manquoit quelque chose, elle lui disoit gaiement, *Ma Mere, la petite servante est allée au marché.*

La Mere prenoit garde aussi à ne se point faire rendre de service, quand elle pouvoit

elle-

elle-même faire les choses. Son humilité & X. Rel.
l'amour qu'elle avoit pour la pauvreté & la mortification, la tenoient toujours vigilante, pour ne point laisser passer d'occasions de pratiquer ces vertus en une infinité de petites rencontres qui ne paroissoient presque pas. Elle avoit toujours dans son cœur, & pratiquoit dans sa conduite, cette sentence de S. François de Sales, qui avoit été son Directeur, *que pour être parfait, il ne falloit pas faire des choses singulieres; mais qu'il falloit faire singulierement bien les choses communes:* ce qu'elle nous enseignoit souvent, nous exhortant à ne rien negliger, & nous disant que la moindre action nous pouvoit servir à acquerir la perfection, pourvû qu'elle fut faite avec plenitude de cœur & dans les circonstances que Dieu demande de nous. Elle desiroit que nous fussions fort exactes à toutes les observances, & qu'on eût soin de prevoir les petites choses qu'on pouvoit avoir à faire, afin d'être prêtes à partir aussi-tôt qu'on sonneroit. Elle nous disoit que quand nous entendions la cloche de l'Office, nous devions dire dans notre cœur, ce que l'Eglise chante des trois Rois: *Hoc signum magni Regis est, eamus.* [Voila le signal du grand Roi, marchons.] Elle vouloit aussi qu'on eût la même fidelité pour les moindres exercices, nous faisant entendre qu'il n'étoit pas à notre liberté de nous en dispenser, ni d'aller moins promtement à ceux qui se font pour le soulagement de la nature, comme le refectoire & la Conference; parce que, nous disoit-elle, nous n'étions pas à nous-mêmes, & que nous de-

X. Rel. devions faire toutes nos actions par l'assujettissement à l'ordre de la Religion, & non pour notre propre satisfaction. Quand elle voyoit qu'on avoit perdu quelque commencement d'*Observance*, elle se faisoit rendre compte pour quoi on y avoit manqué.

Elle desiroit qu'on fît attention à ne point aller par le Monastere sans necessité, pendant l'heure de la solitude qu'on fait en été après le diné & même pendant les autres heures du jour. Et elle nous disoit qu'une Religieuse rompoit en quelque façon la clôture, lorsqu'elle sortoit de sa cellule ou de son *Obéïssance* sans necessité, par legereté & pour sa propre satisfaction; & que quand on avoit envie d'en sortir, il falloit consulter Dieu, aussi bien que dans toutes les autres actions qui ne nous étoient point marquées par l'ordre de l'*Obéïssance*, pour tâcher de reconnoître s'il les approuvoit; & elle rapportoit sur cela l'exemple de David, qui demandoit à Dieu en toutes rencontres; *Seigneur, irai-je?* ou: *ferai-je cela?*

Quoique la Mere Angelique demandât une si grande exactitude, je puis dire neanmoins qu'il n'y avoit rien de trop severe ni aucune contrainte dans sa conduite, & qu'elle avoit autant de douceur que de force; parce qu'en nous faisant connoître les obligations de notre profession, elle nous persuadoit avec des paroles si pleines d'onction & de grace, qu'on se trouvoit porté à les embrasser avec une ouverture de cœur & une joie sensible de la misericorde que Dieu nous avoit faite, en nous preferant à tant d'autres qui n'avoient pas la connoissan-

sance de la verité. Elle nous disoit aussi X. REL. que toutes ces petites contraintes à quoi nous nous trouvions engagées par notre profession ou par quelque rencontre extraordinaire, étoient d'heureuses necessités qui nous obligeoient à veiller sur nous-mêmes & à renoncer à notre propre volonté.

On nous avoit appris à aimer la priere, comme le moyen le plus propre d'attirer en nous la grace, dont nous avons continuellement besoin pour nous preserver de tomber dans le peché, & pour faire selon Dieu & par son esprit, toutes les actions de pieté & de religion. On nous avoit aussi donné devotion à ce verset du Pseaume XXIV. *Oculi mei semper ad Dominum, quoniam ipse evellet de laqueo pedes meos.* [Mes yeux sont toujours tournés vers le Seigneur, parce que c'est lui qui arrachera mes pieds du filet.] Et on nous disoit que nous devions toujours avoir le cœur & les yeux de l'esprit élevés vers le Seigneur, nous faisant remarquer qu'il y a cette difference entre les pieges qui sont tendus sur la terre & ceux du demon, que pour ne pas tomber dans les premiers, il suffit de regarder où on met les pieds; au lieu que pour ne pas tomber dans la tentation & le peché, il faut regarder au ciel, parce qu'il n'y a que Dieu qui nous en puisse preserver; & qu'encore qu'on doive veiller, il ne faut pas s'appuyer sur ses soins & sur sa vigilance; mais sur la seule grace, qui est aussi necessaire aux justes pour les faire agir & les conserver dans la justice, qu'elle l'est aux pecheurs pour les y faire rentrer; & que cela nous devoit tenir tou-

jours

X. REL. jours dans l'humilité, la defiance de nous mêmes & dans une dependance continuelle de Dieu, quoique dans une parfaite confiance & paix d'esprit, ne pensant qu'à lui plaîre & esperant humblement qu'il ne manquera jamais à des ames qui ne cherchent que lui.

On nous exhortoit à avoir une devotion particuliere aux prieres de l'Eglise & à toutes celles qui se font en commun, comme étant les plus efficaces devant Dieu. Et comme les Sœurs n'avoient point de plus grande joie que d'entendre ces instructions & de les pratiquer, elles avoient un si grand respect & une si grande attention à l'Office divin & aux autres prieres, qu'encore qu'auparavant on fût bien facile à rire quand on entendoit quantité de sottises qui se disoient dans la rue, (ce qu'on entendoit fort distinctement de notre chœur,) depuis ce changement on n'y pensoit plus, & on y voyoit quelquefois la Sœur Anne de Jesus, ou quelques nouvelles Postulantes qui ne sont pas demeurées, lesquelles pâmoient de rire, sans qu'on fît semblant de les voir; de sorte que la Mere Angelique disoit depuis qu'elle n'avoit jamais vu une maladie si bien guerie que l'avoit été celle-là. Mais il est vrai aussi que, comme on desiroit fort de se corriger de ce defaut, il n'y avoit rien qu'on n'embrassât de bon cœur pour cela. Quand, dans les commencemens que Dieu nous eût touchées, il arrivoit encore à quelqu'une des Sœurs de rire à l'Office, elle en alloit demander penitence à la Mere avec beaucoup de douleur & de confusion, & on avoit gran-

grande attention à ne parler jamais de ces X. REL.
rencontres qui avoient donné sujet de rire, afin de les effacer entierement de l'esprit. La Mere nous faisoit entendre qu'on n'en devoit parler qu'avec douleur & pour s'en accuser, & que la liberté qu'on se donne quelquefois de s'en entretenir aux Conferences ou ailleurs, étoit une semence de distraction & de legereté, qui faisoit qu'on retomboit plus facilement en d'autres rencontres semblables.

Mais comme il ne suffit pas de prier Dieu dans les heures de l'Office & dans le tems qu'on donne pour l'oraison, & que notre priere doit être continuelle selon le precepte de l'Evangile; on nous enseignoit que cette priere consiste dans le mouvement du cœur, le desir d'être tout à fait à Dieu & de lui plaire en toutes choses, & qu'il ne falloit point faire d'effort d'esprit pour s'acquitter de cette obligation; mais seulement avoir soin d'offrir souvent notre cœur à Dieu, afin qu'il le remplisse de sa grace, & qu'il le vuide de tout autre desir ou attache & des distractions volontaires, parce qu'on ne sauroit rien mettre dans des vaisseaux pleins, & qu'il faut que notre cœur soit vuide, afin que Dieu le remplisse.

Enfin la Mere nous exhortoit à tendre de tout notre cœur à la perfection, & elle nous disoit qu'on n'étoit pas obligé d'être parfait, mais qu'on étoit indispensablement obligé de travailler à le devenir. Et parce qu'il n'y a point de perfection ni de veritable vertu sans humilité, c'étoit aussi ce qu'elle nous recommandoit le plus. Elle

X. REL. nous disoit qu'on n'étoit pas veritablement humble si on se preferoit dans son cœur à la moindre personne du monde, & qu'on se devoit croire sincerement la derniere de toutes. Mais comme ce sentiment n'est souvent que dans l'esprit, pour s'assurer qu'il étoit veritablement dans le cœur, elle desiroit qu'il passât au dehors dans toutes les rencontres & qu'on fût bien aise que les autres nous fussent preferées aussi bien dans les assistances spirituelles que dans les autres choses. Elle vouloit aussi que chacune de nous eût grande attention à ne rien faire qui pût incommoder les autres, le moins du monde; nous disant qu'une personne humble s'avise de tout, quand ce ne seroit que de fermer doucement une porte, de ne point faire de bruit, de ne point prendre une place plus commode quand on se trouve ensemble, & choses semblables, parce que l'humilité fait qu'on considere toujours plutôt ce qui accommode les autres que soi-même.

Mais quoique notre Mere nous portât fort à nous humilier & à avoir un bas sentiment de nous-mêmes, elle ne pouvoit souffrir, quelque faute que l'on eût faite, qu'on se laissât aller à l'abbatement, mais elle vouloit qu'on se relevât bientôt en se confiant humblement en la misericorde de Dieu. Elle nous disoit que tout coopere en Dieu à ceux qui aiment Dieu, & que leurs fautes mêmes servent à les rendre plus humbles & plus fortes, à avoir plus de defiance d'elles-mêmes, & à recourir plus à Dieu. Elle nous disoit aussi sur le même sujet que pour

porter jugement d'une Fille, il ne falloit pas tant prendre garde si elle faisoit peu ou beaucoup de fautes, mais qu'il falloit plutôt considerer de quelle maniere elle s'en relevoit, si elle recevoit avec docilité & humilité les avertissemens & les reprehensions, si elle se portoit de bon cœur à satisfaire à ses fautes & travailloit serieusement à s'en corriger. X. Rel.

La Mere ne pouvoit souffrir qu'on parât le S. Sacrement & l'Autel, d'ornemens qui avoient servi à des usages profanes & de vanité. Elle avoit aussi bien de l'éloignement pour les ajustemens superflus, comme des bouquets, linge pelissé & choses semblables, qu'elle nous fit quitter aussi-tôt qu'elle se vit libre, étant degagée de M. de Langres.

Elle n'avoit pas moins de repugnance qu'on se servît d'un parement tout brodé d'or & d'argent, & elle disoit que cela deshonoroit la pauvreté de Jesus-Christ. Elle vouloit neanmoins que tout ce qui servoit à l'Autel fût propre & d'une grande decence. Feue Madame de Longueville faisoit mettre beaucoup de pierreries sur le soleil, pendant l'Octave du S. Sacrement : ce que notre Mere souffroit avec bien de la repugnance. Une Sœur l'ayant avertie que les femmes mettoient leurs enfans sur l'Autel pour leur faire voir les pierreries, elle en fut sensiblement touchée & dit avec douleur : *Cela n'est-il pas pitoyable? Mon Dieu quelle irreverence!* Elle envoya empêcher ce desordre & sortit en même tems de sa chambre & s'en alla devant le S. Sacrement où elle demeu-

X. REL. meura long-tems prosternée. Depuis elle fit enforte qu'il y eût tous les jours un Prêtre revêtu d'un surpelis devant le S. Sacrement. Quelques Ecclesiastiques nos voisins nous faisoient ordinairement cette charité; entre lesquels étoit feu M. de Bazancourt qui est mort Prêtre de l'Oratoire & qui étoit frere de M. Brandon, & M. Amelote qui est presentement Prêtre de l'Oratoire. Ces Messieurs avoient bien de l'affection pour notre Monastere. Ils disoient d'ordinaire nos Messes de couvent, & faisoient toutes nos ceremonies. Le Pere Amelote nous a même fait quelques Conferences au Parloir; & il venoit le plus souvent qu'il pouvoit avec M. l'Abbé de Sery & M. de Bazancourt, entendre celles que M. de S. Cyran nous faisoit, dont ils nous temoignoient une extrême satisfaction. Lorsque M. de S. Cyran étoit sorti du Parloir, ils s'approchoient quelquefois de la grille pour nous temoigner l'estime qu'ils faisoient d'un si grand homme. Ils ne se pouvoient lasser de lui donner des éloges. L'un disoit que c'étoit un S. Jerôme, l'autre un S. Denis. Je me souviens que le Pere Amelote nous dit un jour de la Pentecôte qu'il viendroit de cinquante lieues pour entendre semblable discours; & quand on manquoit à les en avertir, ils en faisoient de grands reproches.

VIII. De quelle maniere Mademoiselle de Chamesson en agit.

Il seroit difficile d'exprimer quel étoit l'amour & le respect que les Filles de la Mere Angelique avoient pour elle, & quelle étoit la paix & l'union de cette petite Communauté. Il n'y avoit qu'une seule personne qui la troublât, qui étoit la Sœur Anne de

de Jesus, cette Postulante à qui M. de Langres avoit donné tant d'autorité dans cette maison, & qu'il vouloit que la Mere traitât avec une entiere confiance, & je puis dire avec quelque respect, puisque cela alloit jusqu'à ne lui point donner de compagne au Parloir. Cette Fille fit bientôt voir qu'on s'étoit trompé dans la bonne opinion qu'on avoit eue de sa vertu, & qu'elle n'étoit pas capable de porter cette élevation. Elle donnoit beaucoup de sujets à la Mere d'exercer sa patience. Elle s'oublia de telle sorte, qu'elle vouloit que la Mere lui rendît compte de tout, & trouvoit mauvais quand elle faisoit la moindre chose sans son avis ; jusques-là, que la Mere ayant fait acheter un pot de terre, cette fille lui demanda d'où vient qu'elle ne lui en avoit pas parlé. La Mere lui repondit avec douceur, qu'elle n'avoit pas cru qu'il fût necessaire de le lui dire. Elle conservoit cette même douceur & patience en beaucoup d'autres rencontres, où cette Fille la contrarioit avec une hardiesse étonnante; de sorte qu'il sembloit souvent qu'elle la querellât, & elle le faisoit en effet : une fois entr'autres qu'elle lui avoit parlé d'un ton & d'une maniere si haute, que des personnes qui étoient en des lieux assez éloignés, l'entendirent, entre lesquelles étoit le Sacristain, qui dit à la Sœur qui avoit soin de la Sacristie qu'il entendoit la voix de la Sœur Anne de Jesus, & qu'il sembloit qu'elle querellât la Mere. Cette Sœur qui l'avoit entendue aussi, & qui étoit une des Professes, se crut obligée d'aller avertir cette Fille,

X. RELATION

X. Ril. le, & la voulut faire taire. La Mere lui fit signe de la laisser dire, ne faisant pas paroître la moindre émotion : mais cette Sœur étant toute penetrée de la maniere dont cette Postulante traitoit la Mere, elle lui en temoigna en particulier sa peine. La Mere lui dit : *Ma fille, c'est une croix que Dieu m'a donnée, il faut que je la porte.* Cette Sœur lui dit : *Mais, ma Mere, elle nous scandalise toutes.* La Mere lui repondit : „ Il „ ne faut pas dire cela, ma fille, il faut en „ avoir compassion & prier Dieu pour elle „ qu'il ait pitié de son ame. Nous ne sommes que douze qui representons les Saints „ Apotres, parmi lesquels Jesus-Christ a „ bien souffert un Judas ; pourquoi ne souffririons-nous pas cette pauvre fille, qui „ nous doit plutôt faire pitié, que de nous „ donner de l'indignation. Elle est dans un „ grand aveuglement, il faut redoubler la „ charité en son endroit. Ne vous mettez „ pas en peine, elle ne demeurera pas ; mais „ ce ne sera pas moi qui la mettrai dehors." Ce qui arriva en effet quand la Mere Genevieve fut venue en cette Maison, comme on le verra par la suite.

Cette Postulante fit neanmoins quelque mine de conversion, & elle pouvoit en effet être touchée : mais la suite a fait voir, que si elle l'a été, c'étoit bien legerement. Elle voulut faire comme les autres un renouvellement à M. de S. Cyran. Après l'avoir commencé, elle demanda instamment & avec importunité, qu'on la traitât en Novice, & qu'on la dechargeât du soin qu'elle avoit de quelques Postulantes & des Pension-

sionnaires. La Mere Angelique, qui ne l'y X. REL.
employoit que par soumission à M. de Langres, lui en écrivit après en avoir pris conseil avec M. de S. Cyran. Ce Prelat y ayant consenti, on lui accorda ce qu'elle demandoit, & on la dechargea de tout. La Mere ne mit point d'autre Maîtresse des Novices en sa place, conduisant elle-même les nouvelles venues, comme elle avoit toujours fait à l'égard des anciennes Postulantes qui étoient venues de Port-Royal. Mais elle donna la charge des Pensionnaires à ma Sœur Catherine de Sainte Agnès (Arnauld) sa niece, qui étoit une excellente Religieuse & qui avoit autant de bonnes qualités pour les charges que la Sœur Anne de Jesus en avoit peu. C'étoit un esprit fort sage & fort doux, & elle étoit très dependante de la Superieure. Il n'y en avoit pas une qui eût embrassé la penitence avec plus d'humilité & de ferveur, quoique ce fût une ame si innocente, que son Confesseur a rendu ce temoignage après sa mort qu'elle avoit conservé l'innocence de son baptême, & que la grace avoit toujours crû en elle jusqu'à la mort. Toute son occupation étoit de mediter la parole de Dieu. Elle avoit aussi un très grand amour pour la priere & le silence, ce qui la tenoit toujours si recueillie, qu'elle inspiroit la devotion à celles qui la voyoient. Enfin elle s'étoit acquise l'estime & l'affection de toutes les Sœurs, par sa vertu.

Cependant la Sœur Anne de Jesus voyant qu'on la laissoit dans l'ordre commun des Postulantes, en fut si mecontente & si cha-

X. Rel. grine, qu'elle n'acheva pas son renouvellement. Le zele qu'elle pensoit avoir pour la Religion où elle ne voyoit qu'elle de capable, lui fit croire qu'on ne la devoit pas prendre au mot : ce qui lui fit reserver le droit qu'elle avoit toujours pris de parler de tout, de censurer tout, & de continuer plus que jamais ses plaintes.

Si elle avoit si peu de respect & de deference pour la Mere Angelique sa Superieure, on peut bien juger qu'elle n'en avoit pas davantage pour les Sœurs qu'elle contrarioit aussi sans cesse aux Conferences ; parce qu'elle ne pouvoit souffrir l'amour qu'on temoignoit pour la pauvreté, la simplicité, la separation du monde, &c. Cela étoit tout à fait opposé à ses desseins & à ceux de M. de Langres, qui vouloit qu'il parût quelque chose d'éclatant & d'agreable dans ce Monastere, qui pût servir à y attirer des filles de condition. C'est pourquoi cette Fille s'opposoit de tout son pouvoir aux sentimens de la Mere & des Sœurs, trouvant à redire à tout ce qu'elles proposoient avec simplicité, & cherchant à faire aller les choses d'une autre façon. Mais rien ne nous touchoit toutes si sensiblement, que quand nous l'entendions blâmer hardiment la conduite de M. de S. Cyran, & celle de la Mere Angelique, dont elle ne pouvoit souffrir la droiture. Quand nous la voyions s'élever contre cette chere Mere, la contredire & lui faire des reprimandes devant la Communauté, toutes les Sœurs avoient bien de la peine à retenir leur ressentiment. Elles n'auroient pu le faire, si elles

le[illegible] ient eu moins de docilité & de deference qu'elles en avoient pour les avis de ces deux saintes personnes, qui les exhortoient continuellement à la supporter avec douceur; à quoi elles obéïssoient de telle sorte qu'elles étouffoient souvent en elles-mêmes leur juste ressentiment, & se contentoient de demeurer dans un profond silence & les yeux baissés, pendant qu'elle parloit à leur Mere d'une maniere si haute & si arrogante, qu'elles en étoient toutes consternées. X. Rel[illegible]

IX. Diverses remarques sur Madame de Ligni.

On pourroit dire ici quelque chose de feue ma mere (Madame de Ligni,) & de la grande satisfaction qu'elle eut de voir le changement de cette Maison. Mais la Mere Angelique en a parlé assez amplement dans sa Relation *. J'ajouterai seulement, que comme on lui eût rapporté que quelques personnes de grande consideration trouvoient fort étrange, qu'ayant la reputation d'être si sage, elle laissât sa fille dans une Maison aussi decriée qu'étoit celle du S. Sacrement (c'étoit dans le fort de la persecution du *Chapelet*,) elle fit reponse que, si ce n'étoit pas assez pour temoigner l'estime qu'elle faisoit de la Mere Angelique & de la conduite de cette Maison d'y laisser sa fille, elle s'y mettroit elle-même. Pendant la retraite qu'elle fit avant sa mort, on lui donna avis qu'il y avoit une Abbaye de dix mille livres de rente qui étoit vacquante, & qu'elle la pouvoit faire demander par M. le Chancelier

 mon

* Voyez ci-devant la II. Relation, n. 43, & 44.

X. Rel. mon oncle, pour M. son fils (aujourdhui † Evêque de Meaux), qui étudioit alors pour être d'Eglise. Elle remercia la personne qui lui avoit donné cet avis, qui étoit un de mes proches, & lui dit qu'elle ne vouloit point demander cette Abbaye, parce qu'elle craignoit que ce ne fût un engagement à son fils pour demeurer dans l'Eglise, & qu'elle ne desiroit point qu'il y fût, si ce n'étoit que Dieu l'y appellât. En effet, ce n'étoit point elle qui l'y avoit destiné, il l'avoit souhaité lui-même: mais comme il étoit encore jeune, elle ne savoit pas s'il persevereroit, & elle le vouloit laisser dans une entiere liberté. M. de S. Cyran ayant appris ceci de la Mere Angelique, en fut touché; & a depuis temoigné beaucoup de charité pour ma mere. Il prenoit grand plaisir à se faire raconter, par la Mere Angelique, tout ce qu'elle en savoit de bien, & les bonnes dispositions qu'elle avoit temoignées, principalement dans la derniere retraite qu'elle fit alors. Elle se preparoit à en faire une plus longue sous sa conduite, à se mettre en penitence, & même à se donner entierement à Dieu dans cette Maison; m'ayant temoigné qu'elle alloit mettre ses affaires en état, & se retirer bientôt. Mais elle mourut peu de tems après, comme la Mere Angelique l'a marqué. Elle n'a pas dit neanmoins qu'elle voulût être enterrée parmi nous, dans l'habit de Novice, n'ayant pu executer autrement le dessein qu'elle avoit; & son corps y fut porté alors. Mais com-

† En 1672. Car cette Relation ne paroit avoir été écrite que dans ce tems.

comme il étoit dit dans son testament, X. REL.
qu'elle desiroit être enterrée au Monastere du S. Sacrement, M. de Meaux (mon oncle) la fit porter avec feu mon pere, quand nous fûmes obligées de sortir de cette Maison.

Je crois que je puis mettre ici une action de grande charité de M. de S. Cyran, à son sujet. Ma mere deux ans avant sa mort, versa dans un carosse & se blessa fort à la tête, de sorte que les Medecins la firent trepaner. Comme on la jugeoit dans un grand peril, M. de S. Cyran qui la consideroit comme la meilleure amie du Monastere du S. Sacrement, (pour lequel Dieu lui avoit donné tant de charité qu'il disoit à la Mere Angelique qu'elle n'en trouveroit jamais une pareille,) promit à Dieu que, s'il vouloit bien lui conserver la vie après cet accident, on nourriroit la famille d'un pauvre homme qui avoit, ce me semble, quatre enfans. Son dessein étoit qu'il pourroit faire proposer cette pensée à ma mere, quand elle seroit guerie; & que si elle ne se portoit pas de bon cœur à le faire, il continueroit lui-même à les nourrir. Mais lorsqu'il la vit en santé, il n'en voulut point parler, & se resolut de faire lui-même cette charité. Je crois qu'il n'en a parlé que depuis la mort de ma mere, qu'il le dit à notre Mere Angelique. Cette chere Mere fit elle-même & fit faire par ses filles, beaucoup de prieres & de penitences pour sa santé; & ce fut peut-être à sa sollicitation, que ma Sœur Catherine de S. Jean, qui étoit alors Madame le Maître, eut la bonté de

X. REL. s'enfermer avec ma mere, dans une chambre où elle étoit, chez un de mes oncles, & elle l'assista pendant tout ce tems avec une charité & une affection non pareille.

X. La M. de Chantal visite la M. Angelique, &c.

Pendant que nous avons été au S. Sacrement, la Reverende Mere de Chantal nous a fait la grace de nous y visiter deux fois. La premiere fois, la Mere Angelique y étoit encore. Elle y entra, & il me semble même qu'elle y coucha. Elles eurent de fort longs entretiens ensemble, avec une ouverture de cœur & une consolation toute particuliere. Il n'est pas croyable combien elles se temoignerent, l'une à l'autre, d'affection, d'estime & de confiance, marquant qu'il y avoit long-tems qu'elles souhaitoient cette occasion de se voir. La Mere de Chantal eut aussi la bonté de voir la Communauté, & de nous souhaiter à toutes en general & en particulier toutes sortes de benedictions, & elle pria Dieu de nous multiplier. Elle disoit à notre Mere, qu'elle aimoit cette petite Communauté & cette petite Maison, parce qu'elle étoit pauvre & simple. Car encore qu'elle fût assez commode pour des personnes du monde, il est vrai neanmoins qu'elle étoit fort resserrée pour un Monastere, & il n'y avoit que la Chapelle du dehors & notre chœur qui fussent assez passables. Cette visite de la Reverende Mere de Chantal renouvella l'union qui étoit depuis long-tems fort grande entre ces deux Meres, & que S. François de Sales avoit lui-même faite; n'y ayant personne, excepté cette Bienheureuse, pour qui il temoignât tant d'affection & de tendresse que

que pour notre Mere Angelique. Il leur avoit dit qu'il lui sembloit qu'elles ne faisoient toutes deux avec lui, qu'un même esprit & un même cœur. Aussi notre mere nous disoit qu'elle se trouvoit si étroitement unie avec eux, qu'il lui sembloit qu'ils lui étoient toujours presens comme son bon Ange, sur tout quand elle s'alloit presenter devant Dieu. X. RE.

La deuxieme fois que nous avons eu la benediction de voir la Mere de Chantal dans notre Monastere du S. Sacrement, fut après que la Mere Angelique en fut sortie. Cette Reverende Mere nous ayant toutes embrassées avec bien de la bonté, nous dit: „ J'ai voulu venir chez vous avant que d'aller „ rendre visite à ma chere Mere Angelique; „ car elle n'auroit pas été contente, si „ je n'avois pas vu ses cheres filles & „ que je ne lui en pusse pas dire des nou- „ velles." *

Aa 4 L'éta-

* La Mere de Chantal qui retourna en Savoye l'an 1637. étant revenue pour la quatrieme fois à Paris l'an 1641. ne manqua pas de voir la Mere Angelique, comme elle avoit deja fait dès son premier voyage; & même peu de tems avant son depart de Paris elle vint à Port-Royal & y demeura deux jours. Ce fut alors que pour la derniere fois *ces deux grandes ames s'entretinrent avec benediction & une joie singuliere de part & d'autre*, dit M. l'Evêque du Puy en la vie de Madame de Chantal. Cette venerable Mere emporta avec elle dans le ciel la consolation sensible que lui donnoit l'union qu'elle voyoit regner alors entre Port-Royal & ses Filles de la Visitation. Car peu de semaines avant sa mort, (qui arriva le

X. Rel. XI. La M. Angelique retourne à P. R.

L'établissement du Monastere ne s'achevant point, pour les raisons qui ont été dites autre part †, la Mere Angelique ne put donner l'habit à aucune Fille. Elle reçut seulement quelques Postulantes, dont il n'est demeuré que deux Sœurs Converses, qui ont été depuis Religieuses à Port-Royal, où elles ont fait paroître qu'elle n'avoient pas oublié les premieres instructions qu'on leur

le 13. Decembre 1641.) elle écrivit à la Mere Angelique la Lettre suivante:

„ Vive Jesus.

„ Ma bonne & très chere Mere. Souffrez-„ moi ce petit billet, qui vous va dire encore „ adieu. Adieu donc, ma toute bonne & che-„ re Mere. A Dieu, qui est invariable, soyons-„ nous unies. Je suis plus consolée que je ne „ puis dire de la sainte & cordiale union de nos „ cœurs. Il m'est avis que notre bon Dieu y „ ajoute je ne sai quoi de fort intime. Je vous „ envoye nos Livres. Helas! Aurions-nous „ bien quelque reserve pour vous? Non certes, „ je ne le pourrois souffrir. Quand vous mour-„ rez, ayez soin qu'ils soient rendus ici, sinon „ que vous jugiez à propos de les laisser en la „ main de nos bonnes Sœurs. Je suis consolée „ de voir le desir que nos Superieures [du nom-„ bre desquelles étoit la fameuse Mere Eugenie „ qui fit dans la suite tant de mal à Port-Royal] „ & ma Sœur Helene Angelique (l'Huillier) „ ont de vivre très cordialement & unanime-„ ment avec vous. Je salue nos très cheres „ Sœurs & le bon serviteur de Dieu (M. de S. „ Cyran.) Faites que l'on prie fort pour celle qui „ est tout à fait vôtre. Dieu soit beni. Du 4. „ Novembre 1641."

† Voyez ci-devant la II. & la VIII. Relations.

leur avoit données ; ayant vecu jusqu'à leur mort dans une grande simplicité & soumission, s'employant fidelement au travail, aimant le silence & la priere, & ne se mêlant jamais de ce qui ne concernoit point leur devoir. X. REL.

Quoique les affaires de cette Maison demeurassent toujours en même état, & que l'établissement en fût si incertain, les Filles n'en avoient neanmoins aucune inquietude, bien qu'elles desirassent de tout leur cœur d'achever leur sacrifice. Elles attendoient en paix le tems que Dieu avoit ordonné pour cela, la Mere leur ayant appris par son exemple & ses paroles, à remettre sur la divine providence tous leurs soins & toutes leurs avantures ; de sorte qu'elles ne pensoient qu'à s'avancer de plus en plus dans la voie de Dieu, & à faire croître son amour en elles.

Cependant la Mere jugea qu'elle devoit procurer cet établissement, en remettant la Maison sous l'entiere obéissance de M. l'Archevêque de Paris, à quoi toutes les Filles étoient fort disposées, n'y en ayant pas une qui eût aucune attache à M. de Langres, excepté la Sœur Anne de Jesus. Toutes les autres ayant assez reconnu que la conduite de M. de S. Cyran étoit incomparablement plus solide que la sienne, regrettoient les amusemens de leurs premieres années.

Feu M. l'Evêque de Meaux mon oncle étant venu voir la Mere, peu de tems après la mort de Madame de Ligni qui étoit sa sœur, elle lui dit sa pensée. Elle le pria de la proposer à M. l'Archevêque, & de le

X. Rel. prier de sa part de la renvoyer à Port-Royal, & de faire venir au S. Sacrement la Mere Genevieve qui remettroit ce Monastere sous lui, parce qu'elle ne le pouvoit elle-même, à cause de l'engagement qu'elle avoit eu avec M. de Langres. Notre Mere ayant dit ce dessein devant quelques-unes de nous, nous fîmes ce que nous pûmes pour l'en detourner, nous jettant à ses pieds & la conjurant de ne nous point abandonner. M. de Meaux ayant lui-même compassion de nous, la pria de ne nous point quitter, & de voir si elle ne trouveroit point quelque autre voie pour achever les affaires de cette Maison. Mais quoiqu'elle aimât tendrement cette petite Communauté, & qu'elle la portât dans son cœur, elle ne se put rendre à toutes nos prieres, parce qu'elle voyoit la necessité d'exclurre M. de Langres de sa pretendue superiorité, tant pour le bien spirituel de ce Monastere, que pour en achever l'établissement. Elle ne jugeoit pas moins necessaire de faire sortir la Sœur Anne de Jesus, qui n'avoit aucunement l'esprit de Religion. La Mere nous fit entendre ses raisons avec sa force ordinaire, à laquelle on ne pouvoit resister. Elle nous recommanda fort le secret, de peur que cette Postulante ne s'en apperçût. On avoit une si grande soumission pour la Mere, qu'encore que nous eussions le cœur penetré de cette separation, nous ne le faisions point paroître & nous n'en parlions pas même les unes aux autres. Elle dit adieu à chacune de nous en particulier, nous donnant les instructions qu'elle jugea necessai-

res

res pour l'avenir. Je crois qu'il n'eſt pas besoin de dire quelle fut notre douleur, & combien nous repandîmes de larmes. Il ſuffit de dire que je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de Mere qui ait été aimée plus cherement & plus reſpectée de ſes filles, que cette chere Mere l'étoit des ſiennes. Elle nous donna tous ſes ordres, pour quand elle ſeroit partie; ſur tout, pour ce qui regardoit la Sœur Anne de Jeſus. Prevoyant bien qu'elle ne pourroit parler elle-même à la Mere Genevieve qui devoit venir en ſa place, elle nous ordonna de l'inſtruire ſur le ſujet de cette Fille, & de la prier de ſa part de lui donner à l'avenir une compagne au Parloir, & de ne lui laiſſer prendre aucune autorité, ni aucune liberté d'agir par elle-même, parce qu'elle la voyoit capable de perdre la Maiſon. Elle nous chargea au contraire de prier la Mere de la reduire dans l'ordre commun, & de la faire même ſortir le plutôt qu'il ſe pourroit. X. REL.

Peu de jours après M. de Paris ayant agréé la propoſition que la Mere Angelique lui avoit faite, envoya au S. Sacrement la Mere Genevieve de S. Auguſtin (le Tardif) Abbeſſe de Port-Royal, accompagnée de M. le Chancelier de Notre-Dame, qui ramena en même tems la Mere Angelique à Port-Royal. Cela ſe fit pendant qu'on diſoit Complies, n'y ayant que la Touriere & une autre Sœur Profeſſe qui s'y trouvaſſent, parce que la Mere avoit deſiré qu'on ne fît point de bruit, afin que la Sœur Anne de Jeſus n'en ſût rien que quand cela ſeroit fait.

 Cet-

X. Rel. XII. Sortie de Mademoiselle de Chamesson. Ses intrigues contre M. de S. Cyran.

Cette Sœur ayant mené la Mere Genevieve dans une chambre, elle vint nous avertir à la fin de Complies, de nous y rendre toutes. La Sœur Anne de Jesus, qui n'avoit rien su de ce qui s'étoit passé, fut fort surprise de voir la Mere Genevieve : mais elle en fut ravie, croyant qu'elle pourroit se mettre bien dans l'esprit de cette nouvelle Mere, & qu'elle la gouverneroit aisément. Aussi-tôt elle commença à s'ingerer comme si elle avoit eu tout le soin du Monastere ; & se rendant même maîtresse du Tour, elle fit avertir de ce changement toutes les personnes qu'elle croyoit pouvoir servir à ses desseins, sur tout M. de Langres & Madame de Longueville. Cette Princesse n'étant pas éloignée du Monastere, s'y rendit aussi-tôt, & se plaignit fort de M. l'Archevêque, temoignant qu'elle étoit bien mecontente de cette entreprise. Neanmoins elle eut bien de la joie de voir la Mere Genevieve, esperant que M. de Langres & elle en feroient tout ce qu'ils voudroient. Comme elle avoit beaucoup d'affection pour la Sœur Anne de Jesus, tant à cause de ce Prelat, que parce que cette Fille, qu'il avoit toujours fait agir comme la plus capable du Monastere, avoit coutume de l'entretenir lorsqu'elle y venoit, (ce qu'elle faisoit avec toutes les complaisances & les agremens que l'esprit du monde peut inspirer à une personne qui n'y a pas encore renoncé,) cette Princesse, dis-je, qui l'aimoit, la retint auprès d'elle après que la Communauté se fût retirée ; ou bien peut-être cette Fille y demeura d'elle-même, de-

desirant de prendre ses mesures avec elle, X. REL.
& d'avoir sa protection dans les nouveaux projets qu'elle faisoit en cette rencontre. Elle renvoya même une Sœur Professe qui servoit d'ordinaire Madame de Longueville. Nous n'avons point su ce qui se passa entre elles, non plus qu'avec M. de Langres, qui les vit le lendemain matin au Parloir. Après avoir été long-tems ensemble, ils envoyerent querir la Mere Genevieve, à qui ils firent de grandes caresses pour la gagner. Ils lui temoignerent leur joie de la voir en cette Maison, lui disant que Dieu lui avoit reservé l'accomplissement de cette œuvre; & ils disoient aussi qu'ils s'accommoderoient bien de *la petite Mere*. La Sœur Anne de Jesus envoya querir aussi dès le même jour M. Brandon mon beau-frere, qui étoit des amis du Monastere: elle vouloit le gagner & s'en servir ensuite dans ses desseins.

Une Demoiselle, intime amie du Prelat & de cette Postulante, vint aussi le lendemain matin la demander au Parloir: il y a apparence qu'on l'avoit fait avertir. La Mere Genevieve, qui avoit su les intentions de la Mere Angelique, ne manqua pas d'envoyer avec elle une compagne: ce qui l'offensa étrangement, parce qu'elle se voyoit dans l'impuissance de confier ses desseins à cette Demoiselle, & qu'elle pretendoit d'ailleurs être exemte de la regle commune. Elle s'emporta au Parloir même, & fit éclater son mecontentement & le degoût qu'elle avoit de l'assujettissement de la Religion. Elle ne voulut rien dire à cette Demoiselle de ce qu'elle s'étoit proposé, lui

X. Rel. disant seulement qu'elle ne lui pouvoit parler, parce qu'on lui avoit envoyé une personne pour l'écouter. Elle sortit toute émue, en continuant de se plaindre devant les Sœurs qui se rencontrerent en son chemin. Elle alla trouver la Mere Genevieve, lui demandant si c'étoit elle qui lui avoit envoyé une compagne. La Mere lui ayant avoué que c'étoit elle, cette Fille lui repondit hautement, que la Mere Angelique ne l'avoit jamais fait. Sur quoi la Mere lui dit que la Mere Angelique l'avoit trop tolerée, & qu'elle n'étoit par resolue d'en faire autant. La Mere Genevieve ne relâcha rien de sa fermeté à suivre les avis de la Mere Angelique, dont elle reconnoissoit la justice par sa propre experience, étant bien persuadée que cette Fille n'avoit nullement l'esprit de Religion. Elle temoigna même à M. de Langres, qu'elle ne trouvoit pas qu'elle eût de vocation.

Mais la Sœur Anne de Jesus, voyant que la premiere voie qu'elle avoit prise ne lui avoit pas réussi, se resolut d'en prendre une autre contraire. Elle commença à s'humilier & à tâcher de gagner la Mere, par ses promesses de soumission. M. de Langres l'entreprit aussi, pour la faire consentir à garder cette Fille. Un jour il l'en pressa si fort qu'elle fut ébranlée, & qu'elle lui fit quelque promesse de ne la point renvoyer aussi-tôt. La Fille se vint jetter ensuite aux pieds de la Mere, & lui fit de nouvelles protestations d'obéissance. Elle lui demanda de faire une retraite sous elle, l'assurant qu'elle étoit dans le dessein de la faire dans

la

la plus grande sincerité qui lui seroit possi- X. RELI
ble. Elle se jettoit aussi aux pieds des Sœurs Professes, les conjurant de parler pour elle. La Mere Genevieve en fut touchée, & elle écrivit à la Mere Angelique qu'elle la trouvoit bien changée. Mais la Mere Angelique qui connut bien qu'on avoit surpris cette Mere, la pria de surseoir cette affaire pendant l'Octave du S. Sacrement, où on alloit entrer. Pendant cette Octave, la Mere Genevieve reconnut elle-même qu'elle s'étoit trompée, & avoua à la Mere Angelique avec douleur, qu'elle s'étoit laissée gagner. Elle pleura même long-tems cette faute, comme une grande infidelité qu'elle avoit commise à l'égard de la Mere Angelique, en ne deferant pas assez à ses sentimens. Elle en étoit dans un si grand abbattement qu'elle faisoit compassion, passant presque tout le jour à prier & à gemir. Elle avoit surpris des Lettres que cette Fille avoit écrites secretement, qui étoient bien capables de la convaincre; & ayant rendu compte de tout à la Mere Angelique, elle se resolut, par l'avis de cette Mere & par son propre mouvement, de la renvoyer. Elle dit donc franchement à la Sœur Anne de Jesus, qu'elle ne la pouvoit plus garder. Elle qui avoit un grand courage, ne fit pas davantage d'instances, & en fit aussi-tôt avertir M. de Langres, lequel sachant la resolution de la Mere, qui n'étoit plus en état de se laisser gagner, consentit, quoiqu'avec regret, à la sortie de cette Fille. Il n'est pas revenu depuis au Monastere, non plus que Madame la Duchesse de Longueville, qui y

X. Rel. vint seulement pour prendre cette Demoiselle à la porte, sans y vouloir entrer; parce que prenant beaucoup d'interêt à ce qui touchoit M. de Langres & cette Fille, elle s'offensa de ce qu'on la renvoyoit.

Après cela, la Maison demeura dans une grande paix au dedans: mais il s'éleva au dehors une nouvelle persecution. Cette Demoiselle qui étoit sortie du S. Sacrement, fit connoissance avec plusieurs personnes de condition, soit par le moyen de Madame de Pontcarré, ou même par celui de Madame de Longueville qui la favorisoit toujours. Comme elle étoit fort choquée contre M. de S. Cyran, à qui elle attribuoit sa sortie & le renversement de tous ses desseins, elle commença à semer bien des contes de lui, dans les compagnies où elle se trouvoit. Comme cette Demoiselle étoit fort unie avec Madame de Pontcarré (étant toutes deux dans les interêts de M. de Langres, & mecontentes de M. de S. Cyran,) elles alloient souvent ensemble voir la Reverende Mere Jeanne de Jesus, Superieure des Carmelites de S. Denis, qui s'étoit refugiée à Paris avec ses Filles à cause de la guerre des Espagnols. Elles s'entretenoient de la pretendue mauvaise conduite de ce saint Abbé, & sur la Maison du S. Sacrement où la Mere Genevieve, qui étoit Superieure, continuoit à suivre ses avis. On lui faisoit peur aussi, des faux bruits que ses ennemis faisoient courir de lui, pour rendre sa doctrine suspecte d'erreur. La Mere Jeanne de Jesus, qui n'en avoit point d'autre connoissance que celle que lui donnoient des per-

personnes passionnées, croyoit qu'elles avoient grande raison; parce qu'en effet cette Demoiselle avoit assez d'agremens & assez d'adresse & de facilité à discourir, pour se faire estimer & persuader ce qu'elle desiroit. Cette fille prevint de telle sorte l'esprit de cette Mere, qu'elle commença à craindre pour moi, ne me croyant pas bien sous cette conduite. Ce zele l'obligea d'informer feu M. l'Evêque de Meaux, alors Evêque d'Auxerre, & M. le Chancelier, ses freres, de tout ce qu'elle avoit appris. C'étoit ce que les ennemis de M. de S. Cyran desiroient, pour l'éloigner de cette Maison où il avoit fait tant de fruit. Ils réussirent dans leurs desseins, car ces Messieurs le firent prier de ne me plus voir; & même M. le Chancelier temoigna que s'il continuoit d'aller en cette Maison, il m'en retireroit. M. de S. Cyran crut alors que Dieu lui ouvroit une voie legitime d'executer la pensée qu'il avoit depuis quelque tems de se retirer, sans manquer à sa propre regle qu'il avoit apprise dans l'Ecriture, qui étoit de n'abandonner jamais les ames que Dieu lui avoit adressées & unies, & de les servir jusqu'au bout sans avoir égard aux inconveniens & aux disgraces qui lui en pouvoient arriver. X. RELA

Comme j'étois fort attachée à sa conduite, dont je reconnoissois la sainteté & la droiture, je fus extrêmement touchée du procedé de mes oncles. Ayant fait prier instamment M. de S. Cyran de me continuer la grace qu'il m'avoit faite jusqu'alors, il fit reponse qu'il se croyoit obligé de tenir la promesse qu'il avoit faite de ne plus

aller

X. Rel. aller au S. Sacrement. Neanmoins lui ayant fait savoir mon besoin, il y vint en secret une fois seulement. Cette fidelité ne fut pas suffisante pour contenter M. le Chancelier, qu'on avoit trop prevenu contre lui & contre ce Monastere. La Demoiselle qui en étoit sortie, s'étoit encore adressée à d'autres personnes, qui lui pouvoient confirmer ce qu'elle lui avoit fait dire par la Mere Jeanne de Jesus; de sorte qu'il prit resolution de me faire enlever de cette Maison. Mais ayant dit ce dessein à feu M. l'Evêque de Meaux, il n'y voulut point consentir. Il lui dit qu'il ne pouvoit souffrir qu'on me traitât ainsi, & qu'il se chargeoit de menager cette affaire, & de me persuader de sortir du S. Sacrement.

XIII. Justification de M. de S. Cyran.

Ce Prelat y vint en effet à ce dessein, & me fit toutes les offres possibles pour me faire sortir de cette Maison, me promettant même de ne rien retirer de ce que ma mere y avoit donné, de peur que cette raison ne m'y retînt. Mais je lui fis reponse, que je ne serois jamais Religieuse qu'en ce Monastere, ou à Port-Royal qui étoit dans le même esprit, & que je ne m'attachois à ces deux Maisons, qu'à cause de la bonne conduite qui y étoit, & de la pureté de la doctrine qu'on y enseignoit, qui n'étoit que celle de l'Evangile & de tous les Peres de l'Eglise. M. l'Evêque de Meaux s'ouvrit entierement à moi de leur dessein de me retirer. Il m'avoua tout ce qu'on lui avoit fait entendre, & à M. le Chancelier, pour leur rendre M. de S. Cyran suspect, particulierement au sujet de la sainte Communion, dont

dont on disoit qu'il detournoit les ames. Je lui rendis donc compte de toute la conduite qu'il avoit tenue sur moi, des avis qu'il nous avoit donnés pour communier souvent, & des cas auxquels il nous conseilloit de nous en priver quelquefois; ce qui n'étoit jamais pour long-tems, parce que c'étoit une de ses maximes, que pourvû qu'on eut soin d'interposer une humble & fidele penitence entre sa faute & la Communion, on s'en devoit bientôt rapprocher. C'est pourquoi il nous avertissoit d'avoir soin de remplir le vuide que cette privation faisoit en notre ame, par une plus grande vigilance sur nous-mêmes, une plus grande fidelité à la priere, au silence, à la mortification, à tous les exercices de pieté, & particulierement à la lecture de la parole de Dieu, qu'il nous faisoit considerer comme une des principales nourritures de l'ame, & qui avoit beaucoup de rapport à l'esprit & au corps du Fils de Dieu. Il nous disoit que toutes ces choses étoient comme des miettes que nous devions avoir soin de ramasser, à l'exemple de la Cananée; ne nous jugeant pas dignes de manger le pain des enfans.

X. RIE

Je donnai quelques exemples à M. de Meaux, des fautes pour lesquelles on se privoit de la Communion, quelqu'un des jours qu'elle nous étoit marquée: 1. Quand il nous arrivoit de faire quelque faute considerable contre la charité ou l'obéissance. 2. Quand on s'étoit relâché notablement du silence. 3. Pour les fautes d'habitude dont on n'avoit pas assez de soin de se corriger, ou lorsqu'on negligeoit volontairement quelque cho-

X. REL. chose de son devoir. Et comme ces fautes étoient assez rares, aussi il conseilloit assez rarement de s'en priver, n'y ayant gueres eu que le tems où nous lui avions fait nos renouvellemens, qui même avoit été fort court, qui eût pu donner sujet à cette Demoiselle qui étoit sortie mecontente, d'en parler; & l'on communioit ordinairement dans cette Maison toutes les Fêtes & Dimanches, le Jeudi & quelquefois le Samedi, quand il n'y avoit point eu de Fêtes.

Enfin après une longue conference, où feu M. de Meaux s'éclaircit sur tout ce qu'on lui avoit fait craindre, il s'en alla pleinement satisfait, approuvant fort toute la conduite de M. de S. Cyran, & consentant que je demeurasse en cette Maison; me conjurant avec tendresse de l'aimer toujours, & de prier Dieu pour lui. Peu de tems après il alla voir la Mere Angelique à Port-Royal. Il lui temoigna la satisfaction qu'il avoit eue avec moi: d'où la Mere prit sujet de l'informer encore plus particulierement des sentimens & des maximes de M. de S. Cyran, & de lui expliquer les choses sur lesquelles on l'accusoit à tort. Il prit beaucoup de plaisir à l'entendre, & demeura fort édifié & content de tout ce qu'elle lui avoit dit. Etant retourné au S. Sacrement, il me dit qu'il avoit vu la Mere, qu'il étoit très satisfait de son entretien, & qu'ils étoient plus grands amis que jamais. Comme j'eus mandé cela à la Mere Angelique, elle me fit reponse que si tous ceux qui étoient prevenus contre M. de S. Cyran n'avoient pas plus de passion, & avoient au-

autant d'équité que M. de Meaux, toutes choses seroient bientôt en paix. X. Rel.

XIV.

M. Singlin y va en la Maison du S. Sacrement. M. l'Archevêque y vient donner l'habit.

Cependant la charité de M. de S. Cyran ne lui permit pas de nous abandonner. Il ne se contenta pas de nous offrir beaucoup à Dieu, & de nous donner les avis qu'on lui faisoit demander par quelque personne interposée ; mais voyant qu'il ne pouvoit plus nous assister par lui-même, il pria M. Singlin, son ami, de nous voir & de nous confesser. Il confessoit deja à Port-Royal les Novices & quelques autres personnes, & il voyoit même au S. Sacrement deux de nos pensionnaires, l'une sœur & l'autre cousine de M. l'Evêque de Châlons, qui avoit bien de l'estime pour ce bon Ecclesiastique, avec qui il avoit fait des missions. (M. Felix Vialart.) **La Mere Angelique**, qui étoit aussi fort persuadée de son merite & de sa pieté, fut bien aise qu'il se chargeât de notre conduite. Elle écrivit à la Mere Genevieve, que M. de S. Cyran estimoit beaucoup ce saint Ecclesiastique, & qu'il reconnoissoit en ce saint Prêtre un grand don de conduite, l'humilité de ce saint Abbé lui faisant même croire qu'il en étoit plus capable que lui, & enfin que c'étoit un homme tout rempli de l'esprit de Dieu. Je puis ajouter à cela ce que nous avons oui dire depuis à la même Mere, que c'étoit un Elisée, à qui Dieu avoit donné le double esprit de son maître ; car depuis qu'il connut M. de Saint Cyran, il se considera toujours comme son disciple.

Nous reconnumes bientôt que ce qu'on nous avoit dit de lui, étoit veritable, & nous fumes encore plus persuadées par no-

K. REL. tre propre experience, de la lumiere & de la grace qui étoit en lui. Il nous fit particulierement paroître une charité extraordinaire à l'égard de quelques-unes, qui avoient d'abord peine à se mettre sous sa conduite, parce qu'il paroissoit bien jeune. Elles y resisterent quelque tems, mais elles reconnurent bientôt sa capacité; & il semble qu'on pouvoit dire de lui, ce qui se lit de S. Etienne, qu'on ne pouvoit resister à la sagesse & à l'esprit de Dieu qui parloit en lui.

La persecution qu'on avoit suscitée contre M. de S. Cyran continuant toujours, on tâcha de le rendre suspect à M. l'Evêque de Paris & à ses principaux Officiers. M. de Contes Chancelier de Notre Dame, qui étoit Superieur de ce Monastere du S. Sacrement, dont il poursuivoit l'établissement, y fut envoyé pour s'éclaircir de sa conduite. Ayant prié la Mere Genevieve de lui donner par écrit, ses sentimens sur la Confession & la Communion, il les approuva. Il interrogea aussi les Sœurs, & demeura très satisfait de leurs reponses; & en particulier de ce qu'elles l'assuroient que M. de S. Cyran avoit un très grand respect pour M. de Paris, & qu'il les avoit portées à mettre l eur Monastere sous son entiere obéissance, leur disant que c'étoit l'ordre de l'Eglise. Il promit d'en rendre un bon temoignage à M. de Paris.

M. le Chancelier de Notre Dame venoit encore pour arrêter diverses choses, qui n'avoient point encore été resolues; principalement deux, dont l'une étoit l'heure qu'on devoit dire Matines, parce que les Sœurs de-

desiroient les dire la nuit. Après avoir pris leurs sentimens, il fut arrêté qu'on les diroit à minuit. L'autre chose étoit pour leur habit, M. de Paris ne pouvant approuver, non plus qu'elles-mêmes, ce scapulaire d'écarlate que M. de Langres avoit autrefois proposé. M. de Contes leur dit de sa part, qu'ayant assemblé plusieurs fois son Conseil pour en deliberer, il lui étoit venu en l'esprit, de leur donner une croix rouge sur un scapulaire blanc: ce qui fut accepté des Filles. X. Rel.

Ensuite M. de Paris voulut prendre lui-même la peine de venir interroger toutes les Postulantes qui devoient recevoir l'habit: ce qu'il fit avec tous les temoignagnes de bonté & de satisfaction imaginables. Après les avoir interrogées au dehors & en particulier assez long-tems, il demanda au Parloir la Mere Genevieve & les Sœurs Professes, à qui il en rendit de bons temoignages; disant qu'elles étoient fort bien instruites, & qu'il n'avoit point trouvé qu'on leur eût enseigné aucune mauvaise doctrine, comme on en avoit fait courir le bruit; mais qu'il ne l'avoit point cru, & qu'il étoit assuré que sa chere Fille Angelique n'étoit imbue d'aucune erreur. Il parla d'elle avec affection & estime. Il dit entre autres choses, que c'étoit une sainte Fille & d'un grand exemple, & qu'elle étoit une des premieres Abbesses qui avoient donné l'exemple aux autres de se reformer & de vivre religieusement. Il loua son obéissance & son amour sincere pour ses Superieurs; disant aussi que c'étoit ce qui la lui faisoit

aimer,

X. Rel. aimer, & que si elle se fût trouvée à cet établissement, la fête auroit été accomplie. Les Sœurs lui ayant dit que c'étoit ce qu'elles souhaiteroient le plus, & qu'il leur avoit fait bien repandre des larmes en l'enlevant d'avec elles, il leur repondit: *Cela n'est pas venu de moi, mes cheres Filles, je l'ai fait avec bien du regret; mais vous savez aussi bien que moi, que cela étoit necessaire & les raisons qu'elle a eue pour cela.* Il leur dit aussi que pour ce qui étoit de M. de S. Cyran, il croyoit que c'étoit un homme de grande probité & science, & qui étoit capable de rendre de grands services à l'Eglise, & qu'il l'avoit même deja fait par un Livre qui étoit rendu public *; que ses maximes étoient catholiques, & qu'il n'en vouloit point d'autres preuves que les bonnes dispositions de ses cheres Filles, qu'il venoit d'interroger; qu'il en avoit interrogé beaucoup d'autres depuis qu'il étoit dans sa charge, mais qu'il n'en avoit point vu qui eussent une meilleure vocation & qui fussent mieux instruites que celles-là. Il ajouta que M. le Chancelier de Notre Dame lui avoit rendu un fort bon temoignage de toutes les Sœurs après les avoir vues en particulier, & que c'étoit pourquoi il n'avoit rien à leur dire, sinon qu'il les conjuroit de continuer à vivre toujours en bonnes Religieuses, comme elles avoient commencé. Il leur donna sa benediction, leur promettant de venir donner l'habit aux filles qu'il venoit d'interroger. Il choisit pour ce

* M. l'Archevêque veut parler de l'Ouvrage de *Petrus Aurelius*.

ce sujet le 16. Septembre, auquel l'Eglise fait la fête des Saints Martyrs Corneille & Cyprien. X. REL.

Deux jours avant cette ceremonie, M. l'Evêque de Meaux étant venu au S. Sacrement, la Mere Jeanne de Jesus Carmelite sa sœur envoya une Tourriere qui entra au Parloir où il étoit avec moi, & me pria de la part de la Mere Jeanne, ma tante, de l'aller voir le lendemain dans la maison où elle étoit encore retirée à Paris. M. de Meaux s'étant joint à cette Tourriere, pour prier qu'on accordât ce qu'elle demandoit avec beaucoup d'instance, je promis, avec la permission de la Mere Genevieve, d'y aller, n'étant pas fâchée de voir ma tante que je ne croyois plus revoir jamais. Mais la Mere Genevieve y ayant après fait quelque reflexion, crut qu'elle en devoit avertir la Mere Angelique, & elle lui en écrivit. La Mere Angelique qui se souvenoit de tout ce qui s'étoit passé depuis la sortie de cette Demoiselle, qui avoit prevenu l'esprit de la Mere Jeanne & de Messieurs ses freres contre la conduite de cette Maison, & des efforts qu'ils avoient deja voulu faire pour m'en tirer, crut que ce pouvoit bien être un projet fait exprès pour avoir occasion de m'enlever de ce lieu. Elle manda donc à la Mere Genevieve, qu'il falloit tâcher de detourner cette visite. Comme la Mere Angelique avoit beaucoup de charité pour moi, je ne doute pas qu'elle ne priât bien Dieu de conduire cette affaire, comme elle faisoit en toutes les autres qui lui donnoient de la peine; car la premiere

X. Rel. chose qu'elle faisoit, étoit de regarder Dieu, & de s'adresser à lui avec une foi & une confiance qui lui étoit particuliere. La Mere Genevieve ayant reçu sa reponse, se mit en priere de son côté, craignant que ce refus n'offensât les personnes qui avoient desiré cette sortie. Les sœurs chantoient alors Matines au chœur, n'ayant commencé à les dire à minuit, qu'après la vêture des Novices. Je n'avois encore rien su de la crainte de ces deux Meres pour moi; mais je sentis puissamment l'effet de leurs prieres: car dès ce même tems, chantant ce verset, *Lux orta est justo*, il me frappa l'esprit, & je pris pour une lumiere & un mouvement de l'esprit de Dieu, la pensée qu'il me donna au même moment, qu'il demandoit de moi, pour me disposer à recevoir l'habit, que je lui fisse un petit sacrifice de la satisfaction que j'aurois eue de voir ma tante que j'aimois fort, & que j'évitasse aussi toute la distraction que je n'aurois pu éviter dans cette visite. Comme j'avois cette pensée & que j'étois dans la resolution de demander permission à la Mere Genevieve de m'excuser envers les personnes à qui je m'étois engagée, on me vint querir de sa part pour me conseiller de le faire. A quoi étant toute disposée, j'écrivis à Monsieur de Meaux, & lui fis trouver bon ce que je desirois. Je me suis crue obligée depuis, de considerer cet évenement comme un effet de la protection de Dieu sur moi, (s'il étoit vrai qu'on eût dessein de me retirer de cette Maison, ce qui n'étoit pas sans apparence;) & je l'ai attribué aux prieres de la Mere An-

Angelique & de la Mere Genevieve. X. REL.

Le jour pris pour donner l'habit étant arrivé, M. de Paris le donna de sa main à six Filles, trois de chœur; savoir, Sœur Catherine de Sainte Agnès (Arnauld d'Andilly,) Sœur Anne de la Nativité (Halley,) & moi Sœur Magdelaine de Sainte Agnès (de Ligni,) & trois Converses; savoir, Sœur Anne de S. Paul (Renard,) Sœur Marie de la Croix (Hervé,) & une autre qui n'est pas demeurée. Il donna dans la même ceremonie, le scapulaire blanc & la croix rouge, à la Mere Genevieve & aux deux Professes *; & leur ayant temoigné au Parloir la satisfaction qu'il avoit eue de cette ceremonie, il leur promit la continuation de sa bienveillance & de sa protection. Je crois que je dois marquer ici, que la Mere Angelique nous pria de prendre l'habit sans aucun ornement, avec les habits les plus simples qu'il se pourroit, & une coeffe sur la tête: ce que nous n'avions pas encore vu pratiquer à Port-Royal, où les Filles avoient jusques-là été ajustées comme par tout ailleurs.

Nous passâmes, ce me semble, cette année, dans une assez grande paix, sinon que l'absence de la Mere Angelique nous étoit toujours fort sensible. Elle ne laissoit pas neanmoins de nous conduire en quelque façon, la Mere Genevieve lui rendant compte de tout & prenant ses avis, & chacune

* Dans l'Edition qu'on a faite en France de cette Relation on lit *douze Professes*: c'est une faute considerable.

X. Rel. de nous lui écrivant dans ses besoins & recevant ses reponses.

On esperoit que les Novices feroient profession au bout de l'an, & l'on fit pour s'y preparer une retraite de six semaines. Comme les Professes prenoient part à cette grace qui devoit accomplir l'établissement de la Maison, elles firent aussi la solitude pendant cette preparation, & on la fit dans la plus grande exactitude qui fût possible.

Une des Novices ayant lu les Lettres de S. Jerôme, fût touchée de l'avis qu'il y donne aux Vierges de donner leurs biens aux pauvres & non à leurs parens. Elle se resolut donc de le suivre au moins en ce qu'elle pourroit & qu'on lui permettroit, étant en état de disposer de quelque chose. Elle en écrivit à la Mere Angelique, qui loua son dessein : mais en même-tems elle l'avertit qu'elle ne devoit rien faire en cela qu'avec discretion, & qu'après avoir beaucoup prié Dieu pour connoître sa volonté; & qu'elle devoit souvent dire ces paroles: *Doce me facere voluntatem tuam :* [Enseignez-moi, à faire votre volonté;] que si après cela elle avoit toujours ce desir dans le cœur, elle lui permettoit de le proposer simplement à ses parens; mais que c'étoit à condition qu'elle n'en donneroit rien du tout au Monastere, & qu'elle n'y consentoit point autrement. Elle lui conseilla aussi de se contenter pour les pauvres, de ce que ses parens lui accorderoient de bon cœur, sachant qu'ils étoient assez charitables pour en user avec honnêteté.

XV. Les Filles du

Je ne me souviens pas qu'il y eût d'autre rai-

raison qui retardât les professions, sinon qu'on vouloit trouver une autre Maison de plus grande étendue & en plus grand air pour s'y établir. La Mere Angelique avoit toujours de la peine de la Maison où nous étions, qui étoit fort chere & très serrée, & où il n'étoit pas possible de nous étendre sans de grosses sommes, les maisons étant fort cheres dans ce quartier qui est celui du Louvre; & nous n'avions pas même de fonds suffisans pour subsister. C'est pourquoi on avoit été d'avis que nous vendissions notre Maison pour nous établir dans quelque autre quartier, où on pourroit en avoir à meilleur marché une plus grande avec un grand jardin. M. l'Archevêque même ne vouloit pas par bonté, que nous demeurassions davantage en ce lieu qu'il croyoit trop mal sain; & en effet la plûpart de nous y ont été long-tems malades: ce qu'on attribuoit à cette Maison, où il n'y avoit point d'air.

X. REL. S. Sacrement reviennent à Port-Royal.

M. l'Archevêque envoya une personne de ses amis & des nôtres, M. de Chenoise, pour nous donner de sa part, le choix d'acheter promtement une Maison plus commode, pour nous y établir & y faire profession, ou de retourner à PortRoyal en attendant qu'on en trouvât une propre.

Ce dernier parti nous ayant paru le plus avantageux, pour diverses raisons, nous resolumes de l'embrasser; plusieurs d'entre nous en ayant même bien de la joie, parce que nous souhaitions fort, ce que Dieu a permis depuis, que l'Institut du S. Sacrement s'établît à Port-Royal, & que nous ne fus-

X. Rel. sions plus obligées d'en sortir. Nous avions toutes été appellées à Port-Royal, & nous avions une affection particuliere pour la Regle de S. Benoît; sans parler de la difficulté que nous trouvions à établir ce nouveau Monastere sans la Mere Angelique, qui en étoit le principal appui, ni de toutes les suites fâcheuses qu'on peut apprehender dans ces établissemens.

On fit neanmoins beaucoup de prieres, avant que de conclurre cette affaire. On se disposa par divers exercices de pieté & de penitence, à recevoir la lumiere de Dieu, pour ne rien faire en cela que suivre sa volonté. La Mere Genevieve qui avoit grande devotion à la parole de Dieu, ouvroit d'ordinaire le nouveau Testament, dans toutes les rencontres qui arrivoient, soit pour y trouver quelque consolation dans les évenemens fâcheux, ou quelque instruction selon les besoins; & on trouvoit toujours à l'ouverture, quelque chose qui avoit rapport à ce qu'on demandoit. L'ayant ouvert une fois pour apprendre comment nous devions nous disposer pour connoître la volonté de Dieu, on y trouva dans les Epîtres de S. Paul, qu'il recommandoit les exercices de prieres, charité, aumône, &c. Et la Mere Genevieve nous ayant demandé à toutes en particulier, quel étoit notre sentiment, sur ce que nous devions offrir à Dieu en la personne des pauvres, il se rencontra que toutes les Sœurs eurent la même pensée, sans que pas une l'eût communiquée aux autres. C'étoit de nous retrancher quelque chose, & de faire quelque abstinence pour assi-

sister quelque pauvre famille ; & nous reçumes X. REL.
cette pensée comme venant de Dieu, voyant qu'elle étoit dans le cœur de toutes les Sœurs.

Etant enfin resolues de revenir à Port-Royal, la seule crainte que nous avions en y retournant, étoit que dans la multitude des personnes qui y étoient, on ne pût conserver une aussi grande union les unes avec les autres, que celle qui étoit dans cette petite Maison. M. Singlin nous étant venu voir, & quelques-unes de nous lui ayant dit cette difficulté, il nous repondit: *Que là où étoit l'esprit de Dieu, comme il étoit à Port-Royal, l'union & la paix y étoient toujours, sans que la multitude des personnes y pût mettre empêchement.* N'ayant donc plus rien à apprehender, nous attendions avec joie ce retour. La Mere Angelique qui l'approuvoit fort, & toute la Communauté de Port-Royal nous attendoit aussi avec beaucoup d'affection. Mais Dieu permit que cette joie fut troublée par une affliction bien sensible, M. de S. Cyran ayant été arrêté & mis au bois de Vincennes deux jours avant notre retour. Nous esperions de le revoir à Port-Royal où il alloit toujours, & où il avoit beaucoup contribué avec la Mere Angelique & la Mere Agnès, à faire un entier renouvellement de toute cette Maison, que nous trouvâmes dans une entiere ferveur & dans une exactitude à tous les devoirs de la Religion, toute autre que celle où nous l'avions laissée sous la conduite de M. de Langres, principalement en ce qui regardoit la simplicité, la pauvreté, le recueillement & le silence ;

de sorte que nous n'avions nul regret d'avoir quitté notre petite Maison, trouvant dans celle-là le même esprit & la même conduite. Nous sortîmes de la Maison du S. Sacrement un Lundi le 19. Mai 1638.

XI.

Relation de ce qui s'est passé à Port-Royal depuis 1638. *jusqu'en* 1648. *où l'on voit comment l'Institut du S. Sacrement fut uni à ce Monastere. Par la Mere Magdeleine de Sainte Agnès* DE LIGNI, *&c.*

I. Instructions & conduite de la M. Angelique au Noviciat de P. R.

LOrsque nous revinmes de la Maison du S. Sacrement à Port-Royal, notre Mere Agnès qui étoit alors Abbesse, nous reçut avec une très grande charité; & notre chere Mere Angelique, qui nous consideroit toutes comme ses enfans & nous portoit toujours dans son cœur, ne pouvoit assez nous temoigner la joie qu'elle avoit de nous revoir auprès d'elle. Nous étions ravies de notre côté de nous remettre sous sa conduite, l'ayant trouvée Maîtresse des Novices. Les Sœurs Professes qui étoient revenues du S. Sacrement la prierent instamment de trouver bon qu'elles rentrassent au Noviciat, ce qu'elle leur accorda; & elles y furent quelque tems jusqu'à ce qu'on les mît dans quelque *Obéissance*. La Mere Angelique faisoit des Conferences très édifiantes

tes & semblables à celles de la Maison du S. Sacrement ; de sorte que plusieurs des Sœurs de la Communauté avoient obtenu la permission de venir y entendre les instructions si saintes qu'elle nous y donnoit, & l'explication qu'elle faisoit des histoires de l'Ecriture Sainte qu'elle nous avoit lues. XI. RELA

Elle tâchoit d'élever ses Novices dans le même esprit où elle étoit elle-même, dans la mortification, la pauvreté, le silence, &c. Je puis dire qu'encore qu'elle s'appliquât à nous instruire avec beaucoup de soin, & avec des paroles toutes pleines de feu, elle ne le faisoit pas moins par ses exemples. Elle observoit exactement les résolutions qu'elle avoit faites après son renouvellement à M. de S. Cyran, dont j'ai parlé ailleurs. Elle avoit une attention continuelle à se mortifier, se passant presque de toutes choses ; & elle ne prenoit, autant qu'elle pouvoit, que ce qu'il y avoit dans la Maison de plus vil, de plus pauvre & de plus incommode. Elle vivoit dans une grande séparation & un grand silence, n'allant au parloir que par necessité & par obéissance. Quand elle étoit obligée d'y aller, elle y paroissoit comme une personne deja toute morte aux sentimens & aux vaines satisfactions du monde ; quoique cela ne l'empêchât pas d'y témoigner beaucoup de charité aux personnes qu'elle voyoit. Sur quoi je rapporterai ce qu'une Dame de pieté de ses meilleures amies (Madame le Cointre) m'a dit, m'ayant entretenue après avoir vu la Mere Angelique. Elle me dit qu'elle l'avoit trouvée comme une personne

XI. Rel. de l'autre monde toute morte à celui-ci, & qu'elle lui avoit dit: *Ma mere, je crois que vous n'aimez gueres à voir le monde*; à quoi la Mere lui avoit reparti: *Eh! qui l'aimeroit ce monde reprouvé, pour qui Jesus-Christ a dit qu'il ne prioit point?* quoiqu'ensuite, comme cette Dame étoit une personne très vertueuse, elle ajouta qu'elle ne la consideroit pas comme étant du nombre de ceux qui composent ce monde.

La Mere Angelique nous disoit que, quand nous allions au parloir, nous en devions toujours desirer la fin, mais sans inquietude, & sans manquer au respect & à la charité; & que nous ne devions entamer aucun discours, mais suivre seulement ceux qu'on nous faisoit: évitant ainsi les deux extrêmités, d'y faire paroître de l'ennui & du chagrin, ou d'y prendre trop de satisfaction; & que nous devions y aller par charité, pour la satisfaction des autres, & non pour la nôtre.

II. Quelle étoit la charité pour les pauvres.

L'amour que la Mere Angelique avoit pour la retraite l'éloignoit bien des personnes du monde & des riches du monde, autant qu'il lui étoit possible; mais il ne l'empêchoit pas de s'employer aussi de tout son pouvoir à la charité envers les pauvres comme elle avoit toujours fait. Elle eut un jour connoissance d'une famille de personnes de condition qui avoient cinq enfans & qui étoient reduits, je ne sai par quel accident, dans une extrême necessité. La Mere en eut une grande compassion & les assista avec une charité incroyable, leur fournissant tous les jours tout ce qui leur étoit necessaire,

&

& faisant pour eux tout ce qu'elle pouvoit quoiqu'elle ne les eût jamais connus. Mais ayant su que le bon Gentilhomme pere de la famille, étoit un très homme de bien & qui portoit avec beaucoup de vertu & de patience l'état où il se trouvoit alors, cela lui suffisoit pour lui donner autant d'affection & de tendresse pour lui, que s'il lui eût été bien proche. Entre les autres secours qu'elle lui donna, je me souviens qu'ayant appris qu'il avoit un fils soldat des gardes qui souffroit bien du froid, parce qu'il n'avoit point de manteau, elle pensa aussi-tôt comment elle pourroit lui en donner un. XI. REL.

Nous avions en ce tems-là des courtepointes de serge grise à tous nos lits, ce qui avoit été introduit du tems de M. de Langres. Il se rencontra que j'étois alors dans une petite chambre qui avoit été à Mademoiselle d'Atrie, & où il y en avoit une d'une étoffe plus belle & meilleure que les autres. La Mere Angelique m'y vint trouver, & me dit: „ Ma fille, il faut que vous „ fassiez une charité, & que vous donniez „ votre couverture grise pour faire un man„ teau à un pauvre Gentilhomme soldat des „ gardes qui n'en a point, de sorte qu'il est „ gelé les nuits à sa garde. Il n'y a point „ de couvertures ceans de si bonne étoffe „ que celle-ci." Elle l'emporta, & peu de tems après elle fit ôter toutes les autres pour faire d'autres charités. Ayant appris que ce Gentilhomme & son frere alloient à l'armée, elle les équipa entierement.

Elle envoya un bon nombre de courtepointes en Canada, où elle envoyoit aussi

XI. Rel. quantité d'autres choses, soit pour accommoder les Religieuses qui y étoient allées, ou les pauvres du pays. On rassembloit pour ce sujet tout ce qui n'étoit pas bien necessaire dans le Monastere. Et les Sœurs même étoient bien aises de se pouvoir passer du moins qu'elles pouvoient, pour accommoder ces pauvres gens de ce qu'elles se retranchoient. Je me souviens qu'entre autres choses, on leur envoya bien de beaux crucifix de bronze du meilleur ouvrier, qui coûtoient bien cher, & que nous avions encore du tems qu'on vouloit que tout fût beau. On nous en a donné depuis de bien mediocres, qui ne sont pas de bronze. Les Pensionnaires mêmes donnerent un parement de leur Chapelle, qu'elles aimoient beaucoup, afin de prendre part à la charité de la Communauté.

Je rapporterai encore un autre exemple de la charité de notre Mere. Un homme de la Ferté-Milon qui avoit été fort à son aise, mais qui par des maladies & autres accidens étoit tombé dans une très grande pauvreté, étant devenu paralytique, se fit amener à Paris pensant y trouver quelque secours. Il logea quelque tems dans un petit grenier avec sa femme, & deux enfans qu'ils avoient. On conseilla à cette femme de faire porter son mari à la Charité: mais son mal étant incurable on refusa de le prendre. Ils étoient dans une si grande pauvreté que cette pauvre femme ayant été obligée de faire porter son mari, & n'ayant rien du tout pour payer le crocheteur qui leur avoit rendu ce service, fut obligée de lui donner en payement

yement le tablier qu'elle avoit devant elle. XI. Rel.
Ces bonnes gens se trouvant dans cette extrêmité, s'aviserent de s'adresser à Port-Royal par le moyen de quelques personnes qu'elles connoissoient. La Mere Angelique ayant su leur necessité, & croyant que Dieu l'engageoit d'assister toutes les personnes miserables qui avoient recours à elle, s'y employa avec son zele & sa charité ordinaires. On fit placer ce pauvre homme à l'Hôpital de Scipion. Elle mit un de ses enfans, qui étoit en âge de servir, chez une Dame de nos amies, & a toujours assisté l'autre avec sa mere, jusqu'à leur mort; cette femme n'étant pas capable de gagner sa vie par son travail, parce qu'elle étoit fort foible & infirme.

Je ne dis ici que les exemples dont il me souvient, & que j'ai su par occasion, n'étant pas alors en lieu pour avoir connoissance de toutes ses charités. Mais je sai bien qu'elle en a fait beaucoup d'autres, dont je ne me souviens que confusément. Et une de nos Sœurs qui étoit au Tour, m'a assurée qu'elle assistoit bien des pauvres familles, & que jamais en plusieurs années qu'elle a été au Tour elle ne lui a vu refuser aucun pauvre; mais qu'on la trouvoit toujours disposée à donner avec joie & avec plenitude de cœur, tout ce qu'on lui demandoit. A quoi je puis ajouter que j'ai souvent remarqué qu'elle avoit une si grande affection pour assister les pauvres, qu'elle ne pouvoit cacher sa joie & sa satisfaction, quand il se rencontroit à faire quelque action d'une grande charité.

XI. REL. III. Son amour pour la retraite, & la mortification.

La Mere Angelique en ce tems-là faisoit souvent de longues retraites, & elle choisissoit pour cela les lieux les plus incommodes, se faisant, comme Judith, de petites chambres au plus haut de la Maison. Elle s'étoit menagée de petites cellules aux deux coins du grenier, où elle ne pouvoit manquer de souffrir beaucoup de chaud & de froid selon les saisons. Il y en avoit particulierement une fort incommode, où on ne se seroit jamais avisé de mettre personne; car il n'y avoit que la longueur de son lit, & il y avoit une petite fenêtre sur les tuiles, qui donnoit tout droit sur son lit. Pendant toutes ces retraites, elle ne laissoit pas de prendre le soin de la conduite de ses Novices. Nous l'allions voir dans sa solitude, & elle nous recevoit toujours, & toutes les autres qui desiroient lui parler, avec sa charité ordinaire. Toute la difference que nous trouvions, c'est qu'elle paroissoit encore plus pleine de Dieu & plus morte à toutes les choses du monde.

Je me suis trouvée auprès d'elle, avec quelques autres de mes Sœurs, pendant une partie de ses retraites; & je crois qu'on pourra recevoir de l'édification de la regle qu'elle nous faisoit tenir & qu'elle gardoit ellemême. Elle étoit toujours seule dans ses autres retraites; mais s'étant trouvée mal dans celle dont je parle, on l'obligea de quitter son grenier & de se mettre dans une chambre. Elle en prit une qui étoit au quatrieme étage. Il arriva en même-tems que quelques-unes de ses Filles, dont j'étois l'une, se trouverent indisposées. Elle nous fit

ve-

venir en ce lieu pour nous traiter, & quel- XI. REL.
ques autres pour la servir & nous aussi. Il ne se peut rien ajouter à l'exactitude qu'elle établit dans cette chambre, qui nous servoit d'Infirmerie.

On y gardoit un si parfait silence, qu'on n'y entendoit presque jamais parler, je ne dis pas de choses inutiles, mais de celles-mêmes qui pouvoient être necessaires; parce qu'elle vouloit qu'on les dît tout bas, pour ne pas distraire les autres, quand on ne se pouvoit faire entendre par signes. La ruelle de notre lit, ou quelque petit coin auprès, servoit à chacune de nous, de cellule & d'oratoire. Quoiqu'il n'y eût point de separation, on y demeuroit dans le même recueillement que si on y eût été enfermée. Elle nous avoit dit de lui écrire quand nous avions quelque chose à lui dire, ou quelque avis à lui demander; & elle nous rendoit aussi reponse par écrit. Nous allions à la Messe à une tribune qui donnoit sur l'Eglise & nous disions tout l'Office ensemble, autant qu'il se pouvoit, & aux heures du chœur; & même quand nous fumes en état de nous lever la nuit, nous disions quelquefois Matines à deux heures. Car nous nous trouvions très bien avec elle, & nous étions fort contentes dans cette solitude de ce qu'elle vouloit bien nous faire la grace de nous garder, jusqu'à ce que nous eussions assez de santé pour suivre la Communauté.

La Mere gardoit toujours une grande mortification dans la nourriture. Pendant que nous fumes en cette chambre, elle mangeoit un peu de viande bouillie & de la plus sim-

XI. Rel. simple, à dîné, comme elle faisoit dans toutes ses autres maladies; & le soir, elle ne prenoit qu'un peu de pain & de fromage, ou une poire. Quelques-unes de nous lui ayant demandé permission de reprendre l'abstinence de viande, elle nous dit qu'elle nous permettroit plutôt de faire comme elle, parce qu'en l'état où nous étions encore, le maigre nous pourroit faire mal aussi bien qu'à elle; mais que si nous nous sentions assez fortes pour nous passer de souper, cela ne nous pourroit faire de mal. Il y avoit à une fenêtre de cette chambre, une clochette que l'on pouvoit sonner de la cour. Il y avoit aussi une poulie avec une corde, où la Mere avoit fait attacher un panier. Quand les Sœurs du Tour avoient quelque message à lui faire, elles sonnoient la clochette pour nous avertir, & elles mettoient dans le panier les Lettres qu'on lui envoyoit ou bien un billet où elles avoient écrit ce qu'on avoit à lui dire. Quand la Mere y avoit fait reponse, nous la mettions dans le panier & nous sonnions la clochette, afin qu'on la vînt reprendre. La Mere étoit bien aise de cette invention, parce qu'elle épargnoit bien de la peine aux Sœurs du Tour, la chambre étant fort haute, & aussi parce que cela n'interrompoit point le recueillement & le silence.

IV.

La M. Ang. est élue Abbesse après la M. Agnès.

On fit la seconde élection de la Mere Agnès pendant que nous étions en ce lieu (au mois de Septembre 1639.) La Mere Angelique qui craignoit fort d'être élue, prioit Dieu sans cesse avec beaucoup d'ardeur durant les jours qu'on se disposoit à cette action;

ction; & elle nous faisoit faire beaucoup de XI. REL. prieres avec elle pour le bon succès de cette élection. Elle ne nous en parloit pas plus ouvertement, parce que nous n'y devions point prendre part, n'étant encore que Novices; mais il ne nous étoit pas bien difficile de juger, que le bon succès qu'elle desiroit, étoit que Dieu detournât d'elle cette charge: ce qui nous parut encore plus ouvertement, par la joie extraordinaire qu'elle nous témoigna après que l'élection fut faite; & elle ne se pouvoit lasser de rendre graces à Dieu & de nous porter aussi à le faire, de ce que, disoit-elle, cette élection avoit réussi si heureusement.

Je puis ajouter ici, que trois ans après (en 1642.) ayant été elle-même élue Abbesse, il n'est pas croyable combien elle en eut de douleur. Elle ne nous la temoignoit pas par ses paroles, (car elle avoit grande attention à les supprimer en ces rencontres, jugeant que cet épanchement n'étoit qu'une vaine satisfaction de l'amour propre,) & elle se contentoit de porter sa douleur devant Dieu. Mais elle en étoit si penetrée, qu'elle ne nous la pouvoit cacher; de sorte qu'elle nous faisoit une extrême compassion. Et quoique nous eussions autant de joie que nous avions d'estime & de confiance pour elle, plusieurs de nous ne purent s'empêcher de s'attendrir, en lui allant faire notre reconnoissance *.

M. l'Ab-

* On trouvera par rapport aux faits qui suivent des remarques interessantes dans la *Chronologie* qui est à la fin de la I. Relation.

XI. Rel. M. l'Abbé de S. Cyran qui étoit en pri-
V. son depuis cinq ans, en sortit au mois de
Mort de M. de S. Cyran. Justification de P. R. Fevrier 1643. Mais Dieu le retira à lui le 11. Octobre, pour recompenser ses merites. La Mere Angelique supporta cette perte, dont elle sentoit toute la grandeur, avec des dispositions admirables de foi & de resignation à Dieu. Je ne m'étends point sur ce sujet, quoiqu'il le merite bien, parce qu'il en a été parlé ailleurs *. Je dirai seulement que, lorsqu'on lui remit des reliques de M. de S. Cyran qu'on vouloit garder avec beaucoup de veneration, elle dit qu'elle avoit admiré beaucoup de choses en ce grand Serviteur de Dieu, mais qu'elle n'avoit été touchée de rien davantage que de la dependance où il étoit de l'esprit de Dieu, qui lui faisoit dire souvent, lorsqu'on vouloit l'engager à faire quelque chose qu'il ne croyoit pas pouvoir faire : *Je me briserois devant Dieu si je faisois cela.*

L'année suivante (1644) les ennemis de Port-Royal firent tant par leurs cris & leurs calomnies, qu'on y vint faire une Visite reguliere au mois de Decembre, pour examiner si on n'y avoit point repandu quelque mauvaise doctrine. M. du Saussai Grand-Vicaire & M. Charton Grand-Penitencier, qui n'étoient point prevenus en faveur de ce Monastere, examinerent tout avec grand soin, virent toutes les Sœurs en particulier, & lurent nos Constitutions que la Mere Agnès avoit écrites d'après les Instructions de M. de S. Cyran. Ces Messieurs furent convaincus de l'innocence de ce Monastere, & que tous les bruits repandus au desavan-

tage

tage de la conduite de M. de S. Cyran é- XI. REL.
toient très faux. Ils demeurerent si édifiés de l'esprit de pieté, de pauvreté, de penitence, d'obéissance & d'humilité qu'ils trouverent dans la Maison, aussi bien que de la profonde paix & de la parfaite charité qui y regnoient, qu'ils temoignerent, soit en public même dans la chaire de verité, soit en particulier dans des entretiens, l'extrême satisfaction qu'ils en avoient eue. Ils disoient que *la conduite de M. de S. Cyran dans ce Monastere avoit été toute catholique & toute chretienne, & qu'ils n'y avoient trouvé que vertu, pieté & même sainteté:* c'étoient leurs termes. Sur quoi la Mere Agnès écrivit à M. Arnauld: „ Nous sommes de si bonnes filles, si nous voulions „ les en croire; mais nous avons un autre „ juge qui nous accusera devant Dieu, si „ nous ne suivons pas ce qu'on nous a en„ seigné. "

M. l'Archevêque envoya après la Visite un de ses Aumôniers temoigner aux Meres Superieures, qu'il se rejouissoit avec elles de ce que ses Officiers n'avoient trouvé que beaucoup de bien & de pieté dans leur Maison; qu'il avoit toujours cru que ce seroit le fruit de cette Visite; & qu'il ne l'avoit pas faite pour être éclairci d'aucun doute qu'il eût sur leur conduite, ayant toujours reconnu les benedictions particulieres que Dieu avoit versées sur ce Monastere, mais pour dissiper tous les faux bruits qu'on repandoit depuis quelques années.

Des temoignages aussi avantageux qu'authentiques ne fermerent pas la bouche aux en-

XI. REL. ennemis de Port-Royal qui vouloient qu'on l'exterminât. Ils firent ce qu'ils purent pour empêcher plusieurs Filles qu'on y auroit reçues sans argent, de s'y faire Religieuses, jusqu'à leur dire que *pour assurer la vie de leurs corps, elles ne devoient pas perdre la vie de leur ame.* Et ils disoient à des personnes de condition qui venoient quelquefois en ce Monastere, qu'il auroit autant valu qu'elles eussent été à Charenton chez les Huguenots. Leur acharnement étoit si grand que quand on mit la premiere pierre de notre Eglise (ce qui arriva comme je le dirai tout à l'heure en 1646.) des personnes qu'ils avoient indisposées par leurs calomnies & qui entrerent alors dans notre Refectoire, y voyant des Sentences de la sainte Ecriture écrites sur les murailles, dirent que c'étoit comme au Temple de Charenton, & furent bien surprises de trouver dans la Maison des Images de la Sainte Vierge & des Saints, de l'eau benite, &c.

VI. Union de l'Institut du S. Sacrement avec P. R. Retraite de Madame d'Aumont.

Le 6. Octobre 1645. la Mere Angelique fut continuée Abbesse dans une nouvelle élection: ce qui arriva encore avec beaucoup de douleur de sa part, & beaucoup de joie de la part de ses Filles. Cependant comme on voyoit trop de difficulté à établir dehors l'Institut du S. Sacrement, on travailla à le transferer & à l'unir à la Maison de Port-Royal. On fit donc solliciter à Rome le Pape Innocent X. & on traita à Paris avec ceux qui avoient eu part à la fondation du nouvel Institut. Ceux-ci ayant consenti que les deniers feroient appliqués à la Maison, on commenca à en bâtir l'E-

glise de Port-Royal; car jusqu'alors il n'y avoit eu qu'une petite Chapelle. La premiere pierre fut posée par Mademoiselle de Longueville (qui est morte Duchesse de Nemours) en qualité d'heritiere de Madame de Longueville, qui avoit pris le nom de Fondatrice du nouvel Institut & qui étoit morte en 1637. Cette premiere pierre fut benie par M. l'Archevêque, qui temoigna en cette occasion beaucoup d'estime pour les Religieuses & une affection particuliere pour la Mere Angelique. XI. REL.

Au commencement de l'année suivante Madame la Marquise d'Aumont, qui doit tenir une belle place dans cette histoire, entra en qualité de Bienfaitrice à Port-Royal, où elle a demeuré douze ans & nous a beaucoup édifiées par sa vertu. Elle y voulut prendre le petit habit blanc. La Mere Angelique faisoit d'elle un cas tout particulier *. Cette Dame qui se nommoit Anne Hurault de Chiverni, se retira après la mort de M. le Marquis d'Aumont son mari chez les Religieuses de la Visitation près le fauxbourg S. Antoine, où elle apporta de grosses sommes d'argent, qu'elle y a laissées lorsque convaincue des calomnies horribles qu'on y debitoit contre les defenseurs de la verité, elle en sortit pour venir à Port-Royal. Elle vendit alors une terre considerable dont elle donna la prix pour faire bâtir le Chœur & un appartement pour elle. On s'en servit aussi pour payer une partie des dettes qui étoient alors très grandes. Cependant, comme

* Elle est morte à Port-Royal de Paris le 19. Decembre 1658. Voyez le *Necrologe*.

XI. REL. me M. Singlin s'est cru obligé de le temoigner plusieurs fois, la Mere Angelique voyant que sa Maison étoit endettée de quarante mille écus, qu'elle n'avoit que six mille livres de rente, & qu'elle ne subsistoit que par les pensions de quelques personnes qui y demeuroient, ne fut jamais tentée de demander à une fille qui vouloit être Religieuse, si elle avoit du bien.

Cette même année 1647. comme on avoit reçu la permission du Pape pour la translation de l'Institut du S. Sacrement au Monastere de Port-Royal, on se disposa à entrer avec un veritable renouvellement d'esprit dans les obligations qu'on alloit contracter. M. du Saussai Official & Grand-Vicaire vint en suite nous donner l'habit du nouvel Institut *, qui consistoit en un scapulaire blanc sur lequel étoit cousue une croix rouge. Ce fut le 24. Octobre que se fit cette ceremonie, comme il est marqué dans nos Constitutions, où se lit (à la fin du 2. Chapitre) ce qui suit : „ Les Religieuses feront tous les ans une commemoration du jour qu'elles reçurent l'habit du S. Sacrement, qui fut le 24. Octobre 1647. Elles celebreront cette memoire le Jeudi le plus proche dudit jour. Cette devotion consistera en actions de graces d'un si grand bienfait, & à purifier leurs cœurs pour être des hosties pures & nettes à Jesus-Christ, comme il s'est rendu lui-même une victime agreable au Pere Eternel, pour leur meriter la grace d'être offertes par lui même à la „ ma-

* Voyez la I. Relation de la II. Partie, n. 23.

„ majesté de Dieu, & ne faire qu'un sa- XI. REL.
„ crifice avec celui qu'il offre incessamment
„ sur les Autels, dont elles doivent être les
„ adoratrices & les images perpetuelles. La
„ Mere ordonnera quelques prieres particu-
„ lieres & autres actions de pieté, pour les
„ disposer à faire ce renouvellement."

VII. P. R. des Champs est habité de nouveau.

Cependant on travailloit à reparer toutes choses à Port-Royal des Champs, où on desiroit de transporter de Paris une partie de la Communauté qui devenoit fort nombreuse. Les Messieurs qui s'étoient retirés aux Champs depuis 1639. avoient deja desseché les marais, procuré une conduite aux eaux, & relevé les terres pour rendre le lieu plus sain & plus habitable. La Mere Angelique y fit deux voyages en 1647. & enfin elle obtint de M. l'Archevêque de Paris la permission d'y mener des Religieuses: ce qu'elle executa au mois de Mai 1648. Ainsi Port-Royal des Champs fut habité de nouveau, vingt-deux ans après avoir été abandonné. Le 7. Juin de la même année (1648.) M. l'Archevêque vint benir la nouvelle Eglise du Monastere de Paris.

TA-

TABLE

Des Relations contenues dans ce Volume.

XVI. La

Fin de la Table des Relations & des Sommaires.

Fau-

Fautes à corriger.

Page 3. ligne 32. *après* Marcelle *ajoutez* (Bernardin.) P. 77. *à la note* 1937. *lisez* 1637. P. 95. *à la note* 1694. *lis.* 1664. P. 152. l. 14. *après* de M. *aj.* Arnauld & frere de M. P. 207. l. 11. Rosieres *lis.* Ronsieres (qui mourut à Paris le 16. Nov. 1625.) P. 217. l. 3. Marte *lis.* Marle. *Ibid.* l. 15. Clugny *lis.* Clagny. P. 219. l. 17. Medorge *lis.* Midorge. P. 256. l. 5. *après* la *aj.* XII. P. 256. à la marge *effacez* 1659. P. 321. *à la note* Louvieres *lis.* Louviers. P. 393. l. 1. Murat *lis.* Mauroi. P. 407. l. 22. Garnier *lis.* le Gros. P. 496. l. 21. *effaces* Julienne. P. 505. l. 34. Gouimar *lis.* Guimar. P. 597. l. 4 *lis. comme en note* qui, *&c.*

Fin de la Table des Relations & des Sommaires.

Fau-

Fautes à corriger.

Page 3. ligne 32. *après* Marcelle *ajoutez* (Bernardin.) P. 77. *à la note* 1937. *lisez* 1637. P. 95. *à la note* 1694. *lis.* 1664. P. 152. l. 14. *après* de M. *aj.* Arnauld & frere de M. P. 207. l. 11. Rosieres *lis.* Ronsieres (qui mourut à Paris le 16. Nov. 1625.) P. 217. l. 3. Marte *lis.* Marle. *Ibid.* l. 15. Clugny *lis.* Clagny. P. 219. l. 17. Medorge *lis.* Midorge. P. 256. l. 5. *après* la *aj.* XII. P. 256. à la marge *effacez* 1659. P. 321. *à la note* Louvieres *lis.* Louviers. P. 393. l. 1. Murat *lis.* Mauroi. P. 407. l. 22. Garnier *lis.* le Gros. P. 496. l. 21. *effacez* Julienne. P. 505. l. 34. Gouimar *lis.* Guimar. P. 597. l. 4 *lis. comme en note* qui, *&c.*

